



HAL
open science

**La conservation de la nature en Afrique centrale entre
théorie et pratiques. Des espaces protégés à géométrie
variable.**

Aurélie Binot

► **To cite this version:**

Aurélie Binot. La conservation de la nature en Afrique centrale entre théorie et pratiques. Des espaces protégés à géométrie variable.. Géographie. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2010. Français. NNT: . tel-00508990

HAL Id: tel-00508990

<https://theses.hal.science/tel-00508990>

Submitted on 9 Aug 2010

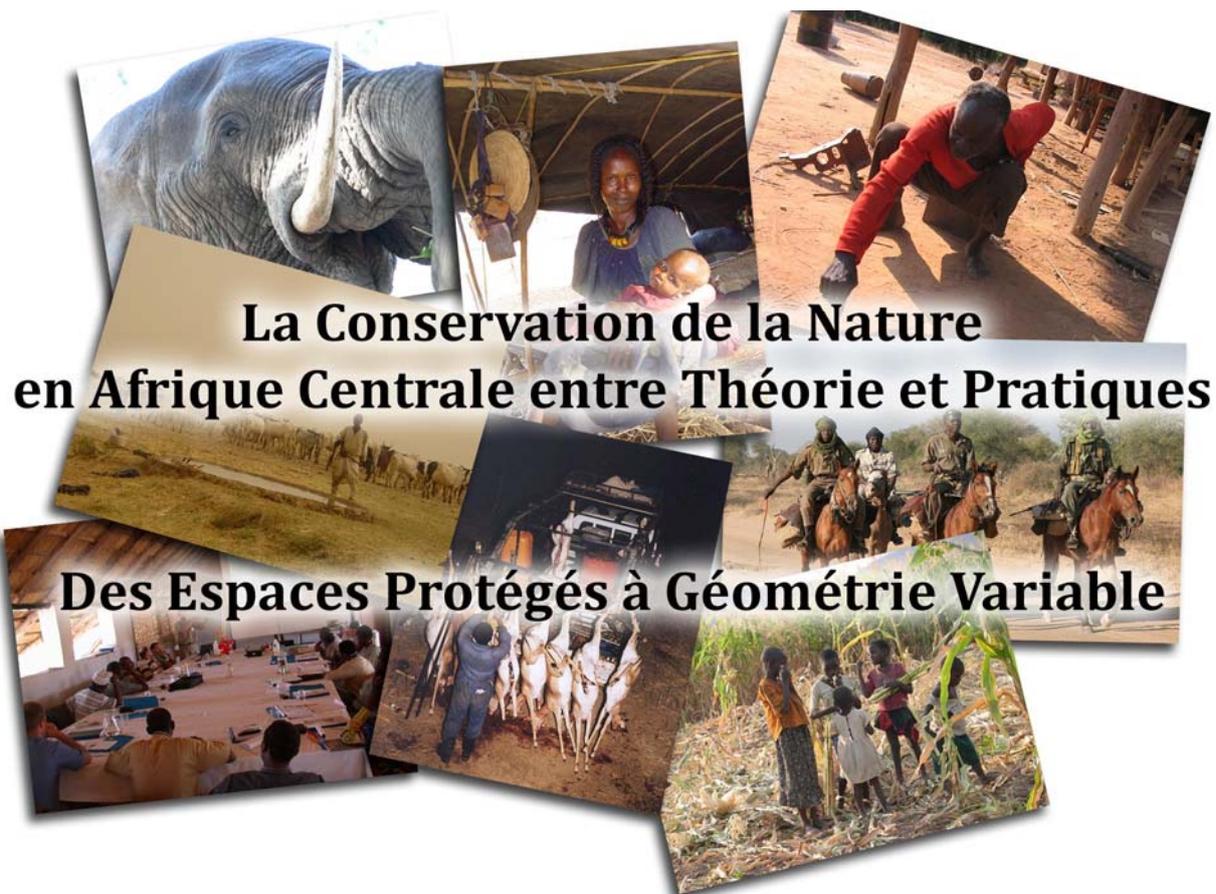
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE
ECOLE DOCTORALE DE GEOGRAPHIE DE PARIS

Thèse présentée pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Discipline : **Géographie**



Aurélie BINOT

Thèse dirigée par Roland POURTIER et soutenue le 30 mars 2010 à Paris.

Composition du Jury :

Yvette VEYRET :	Professeur Emérite, Université Paris Ouest Nanterre (Rapporteur)
Tor BENJAMINSEN :	Professeur, Université d'Aas (Rapporteur)
Daou V. JOIRIS :	Anthropologue Chargée de cours, Université Libre de Bruxelles
Claude ARDITI :	Anthropologue Chercheur associé au CEA/EHESS

Résumé

Cette thèse propose une analyse des projets intégrant conservation de la faune sauvage et développement en Afrique centrale, dans la mouvance des approches participatives qui se sont développées à partir des années 1980 au sein de projets de coopération multilatérale.

Nous mettons en évidence la représentation des espaces à enjeux de conservation qui domine très nettement le paysage de la conservation intégrée. Cette représentation est produite sur la base d'une opposition de type centre/périphérie entre les espaces naturels à conserver et les aires de production attenantes. Elle génère des modèles de développement et de gouvernance locaux stéréotypés, ainsi que des approches de zonage en profond décalage avec les pratiques locales, notamment en termes de gestion foncière. C'est également cette représentation territoriale centripète qui est à l'origine de rapports de force et de conflits récurrents dans la gestion des aires protégées. Ces jeux de pouvoir s'érigent en obstacle à la participation active des communautés locales aux actions de conservation.

Nous illustrons notre propos à partir d'une lecture critique de la rhétorique qui s'est construite autour des paradigmes du Développement Durable appliqués à la conservation de la biodiversité et sur la base de l'expérience de plusieurs projets de terrain mis en œuvre en Afrique centrale. Nous nous appuyons particulièrement sur l'étude de cas du parc national de Zakouma (Tchad) et sur son dispositif d'aménagement du territoire, caractéristique des pratiques conservationnistes en Afrique centrale.

Mots clés : Afrique Centrale, Projet de Conservation, Représentation, Communautés locales, Aire protégée, Gouvernance locale, Zakouma.

Wilderness Conservation in Central Africa, from Theory to Practices. Looking for Flexible Protected Areas

Abstract:

This thesis proposes an analyze of integrated wildlife conservation and development projects in Central Africa, which have been designed through community based approaches since the eighties in the framework of international projects and programs.

We give an idea about conservation hotspots and protected areas' spatial representation which has become central to community based conservation initiatives. This representation is produced from a typical core/periphery contrasted relation between wild areas and production spaces. It generates stereotyped local development and governance models as well as zoning approaches shifting away from local practices and habits, particularly regarding land use and tenure issues. Consequently, this territorial centripetal representation engenders power relations and conflicts linked to protected areas management. This power games constitute obstacles to communities' active participation in the frame of conservation projects.

We illustrate our analyze through a critical review of sustainable development rhetoric issues applied to wilderness management and through several applied cases studies in Central Africa. Zakouma National Park (Chad) case study and its land management experience constitute a particular example for demonstrating how conservationists use to implement their strategy in Central Africa.

Key words : Central Africa, Conservation Project, Communities, Protected Area, Spatial Representation, Local Governance, Zakouma

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Unité Mixte de Recherche 8586 **PRODIG**

*Pôle de recherche pour l'Organisation
et la Diffusion de l'Information Géographique*

2, rue Valette - 75005 Paris



CIRAD - Département Environnements et Sociétés (E.S.)

Unité propre de Recherche 22 **AGIRs**

Animal et Gestion Intégrée des Risques

Campus international de Baillarguet

TA C 22/E

34 398 Montpellier cedex 5



Remerciements

J'adresse mes plus sincères remerciements à mon directeur de thèse, Roland Pourtier, qui a accompagné ma recherche doctorale avec patience, bienveillance et psychologie. Je lui suis infiniment reconnaissante pour la confiance qu'il m'a témoignée d'emblée et pour sa relecture critique minutieuse de mes travaux et les judicieux conseils et commentaires qu'il m'a prodigués.

Je remercie aussi Yvette Veyret, Tor Benjaminsen, Daou V. Joiris et Claude Arditi, qui m'ont fait l'honneur de participer à mon jury de thèse, et particulièrement Madame Veyret et Monsieur Benjaminsen, qui ont accepté d'en être les rapporteurs.

Il m'est enfin donné ici l'occasion de saluer Daou V. Joiris qui soutient ma démarche pluridisciplinaire depuis que nos chemins se sont croisés en 1995, me témoignant sa confiance et me communiquant par là une énergie très précieuse ! La réflexion qui a guidé ma recherche, des bancs de l'université jusqu'ici, s'est beaucoup nourrie de nos échanges et cette thèse en est sûrement très largement imprégnée.

Notre collaboration s'est notamment formalisée ces dernières années à travers le projet GEPAC, coordonné par le Centre d'Anthropologie Culturelle de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et financé par l'Union Européenne. C'est auprès de cette équipe que j'ai réalisé une bonne partie de ma recherche doctorale et je salue ici mes compagnons « gépaciens » de Bruxelles, Yaoundé, Bangui, Kinshasa et Am Timan. Mais c'est surtout à Laurence Hanon que je souhaite témoigner toute ma reconnaissance et mon amitié, pour ce travail de recherche en duo mené à Zakouma à pied, à cheval et en voiture. Notre complémentarité scientifique et nos fous rires m'ont apporté énormément !

Au CIRAD, je tiens à remercier François Monicat qui m'a accueillie dans son équipe de recherche et témoigné sa confiance et son soutien tout au long de ces années, me laissant carte blanche dans mes orientations scientifiques et m'offrant un cadre d'action extrêmement confortable pour réaliser cette thèse. A ce propos, je remercie les coordonateurs du projet BIOHUB et de la plateforme de recherche « Produire et Conserver en Partenariat » du CIRAD au Zimbabwe, pour l'appui qu'ils ont apporté à mes travaux, ainsi que les divers bailleurs de fonds du séminaire « Regards croisés sur la Tapoa » au Niger, à savoir le FFEM, le MAEE, l'AFD, l'UICN, l'UE et surtout le CIRAD!

J'adresse toute ma reconnaissance et mes remerciements à Isolde de Zborowski et Camille Ménard pour leur formidable professionnalisme dans la réalisation des cartes et figures qui illustrent cette thèse. Chère Isolde, cela a été un véritable plaisir, emprunt d'admiration, de collaborer avec la « cartographe comme on n'en fait malheureusement plus » que tu es ! Merci également à Pierre Poilecot et à Marie Gély pour leur appui dans cette entreprise. Un très grand merci aussi à Catherine Richard pour sa disponibilité malgré le rush, sa relecture attentive de ma prose et sa redoutable efficacité pour déjouer les pièges des programmes de traitement de texte !

Enfin, je remercie très vivement les étudiants qui ont contribué, à travers leur mémoire de master, à collecter certaines des données sur lesquelles je m'appuie ici : Lyra Menon, Grégory Duplant, Isaac Ndotam Tatila, Manu Harchies et Hugo Falzon.

Au fil des doutes et des angoisses « procrastinatoires » qui m'ont assaillie tout au long de cette recherche doctorale, certains de mes collègues au CIRAD se sont montrés particulièrement réconfortants, stimulants et inspirants ! Je remercie tout particulièrement Denis Gautier, Alain Karsenty, Marie Noël de Visscher, Martine Antona, Géraud Magrin et Patrick Caron, qui m'ont

témoigné leur soutien amical et aidée à tenir le fil rouge de ma recherche au cours des comités de thèse et autres discussions plus ou moins formelles. Denis, je te suis particulièrement reconnaissante de m'avoir accueillie à « l'école chercheur *Political Ecology* », au cours de laquelle j'ai pu présenter mon étude de cas et bénéficier de conseils éclairants de la part de Tom Basset, Tor Benjaminsen, Paul Robbins et Nancy Peluso. Marie-Noël, merci pour ton accompagnement si constructif depuis que j'ai rejoint le CIRAD !

Sur le « terrain » aussi, de formidables rencontres m'ont permis d'avancer et il est difficile, au terme de cet exercice, d'en dresser la liste exhaustive. Je remercie le chef du canton Salamat, le Cheikh Aboul Habib et le chef du village Am Choka ainsi que sa famille pour le chaleureux accueil qu'ils m'ont réservé à chacun de mes déplacements dans le Salamat. Merci aussi aux habitants sédentaires et transhumants de la plaine du Bahr Azoum et de la plaine d'Andouma, qui ont eu la patience de me guider entre les *Acacia* et les hautes herbes et de répondre à mes longues et nombreuses questions. Je remercie aussi très vivement les animateurs du volet écodéveloppement du projet CURESS, Abdramane Chaïbo, Fatimé Adoum, Youssouf Aroun, Ndouassal Félix Balongar, Assan Mando et Assan Ali Abacar, qui m'ont accompagnée dans ma première phase de collecte de données, les équipes d'enquêteurs qui ont réalisé le diagnostic pastoral et l'équipe de cartographie du projet IEFSE coordonnée par Daniel Cornelis. Merci aussi aux membres des projets CURESS et IEFSE/LRVZ pour leur appui logistique dans le cadre de la collaboration avec le CIRAD et avec le projet GEPAC.

Ce travail est aussi et surtout le fruit d'une collaboration avec des compagnons de route, pour certains des amis, que j'ai eu le plaisir de côtoyer depuis le temps que je fréquente le microcosme de la conservation de la faune sauvage africaine. Ma réflexion s'est épanouie en leur compagnie, au fil de réunions plus ou moins animées et de discussions plus ou moins agréables, et je les en remercie ici très chaleureusement. Parmi eux, Pierre Armand Roulet, ma chère amie Audrey Ipavec, Hervé Fritz, Norbert Gami, Sébastien Lebel, Nesbert Samu, Frédéric Baudron, Nicolas Gaidet, Vincent Castel, Alexandre Caron, Daniel Cornelis, Dominique Dulieu, Chipu Mubaya Plaxedes, Federica Burini, Claudine Angoué, Mohamat Cherif Ouardougou, Martin Wiese... J'espère que nos chemins continueront à se croiser, à la lisière des aires protégées ou ailleurs.

Enfin, je suis heureuse d'avoir l'occasion de témoigner ici toute ma reconnaissance et mon affection à mes chères amies Valérie Delsaut et Natacha Goldschmidt, qui m'ont relue avec courage et enthousiasme, ainsi qu'à mes bienaimés parents et à mon frère, Valéry, qui m'ont tendrement réconfortée et soutenue pendant la phase de rédaction. J'adresse un clin d'œil plein de reconnaissance à mon vétérinaire de père, Henri Binot, pour les riches discussions qui m'ont nourrie depuis l'enfance et m'ont menée, avec quelques détours, jusqu'aux parcs nationaux africains !

Malheureusement convaincue de n'avoir pas pu citer ici l'ensemble des personnes qui m'ont épaulée tout au long de ma recherche, je finirai sur une note assez personnelle. J'ai mené à bien cet exercice d'écriture juste après la naissance de mon fils, Roch, profitant de la formidable énergie qu'offre la maternité ! Il est vrai que cela s'est révélé être parfois un exercice périlleux de rédiger tête baissée et avec abnégation entre les tétées et les promenades au parc (j'en profite pour remercier ma belle-mère qui a souvent pris le relai et parcouru des kilomètres en poussette). Pourtant, maintenant que j'ose enfin jeter un petit coup d'œil en arrière, je réalise combien cela a été une période extrêmement heureuse et riche, que j'ai pu vivre pleinement grâce à la présence de mon mari, Stéphane Herder, à mes côtés. Merci du fond du cœur à toi qui m'a énergiquement soutenue et tendrement stimulée pour que j'arrive, enfin, à « passer ma thèse » !

Cela fait près de quinze ans que je fréquente le milieu des passionnés de conservation de la faune africaine, et je suis lasse d'entendre à tous vents que « la participation locale ne marche pas ». Je m'efforce de proposer ici un autre angle de vue sur les échecs des approches participatives de gestion des ressources naturelles, convaincue que la responsabilité majeure de ce bilan négatif n'incombe pas aux acteurs locaux mais se niche au cœur des dispositifs en eux-mêmes, et auprès de ceux qui les construisent! J'espère, peut être naïvement, que le ciment de ce cercle vicieux finira par s'effriter.

Cette thèse est dédiée aux populations riveraines d'aires protégées africaines qui s'accommodent depuis plus de 20 ans de la déferlante du développement durable et de son lot de « projets de terrain », dont je fais partie...



Femme Myssirié et son enfant, village Am Choka
Périphérie Est du Parc National de Zakouma, Tchad

© Photos Aurélie Binot

© Photos de couverture Aurélie Binot, Pierre Poilecot, François Monicat

(Réalisation du montage photographique : Catherine Richard)

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	- 5 -
TABLE DES MATIERES.....	- 8 -
LISTE DES FIGURES.....	- 14 -
LISTE DES TABLEAUX.....	- 18 -
LISTE DES ANNEXES.....	- 19 -
LISTE DES ACRONYMES.....	- 20 -
INTRODUCTION.....	- 24 -
1. EN QUETE DE CONCILIATION ENTRE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE : LA DIMENSION SOCIALE DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE AFRICAINE.....	- 25 -
UN ENCHEVETREMENT D'ESPACES.....	- 25 -
DES APPROCHES COMMUNAUTAIRES ET PARTICIPATIVES.....	- 26 -
...DIFFICILES A METTRE EN ŒUVRE (OU LE DECALAGE ENTRE RHETORIQUE ET PRATIQUE).....	- 27 -
2. PROBLÉMATIQUE.....	- 31 -
LES QUESTIONS DE RECHERCHE.....	- 31 -
L'OBJECTIF.....	- 34 -
LES HYPOTHESES DE RECHERCHE.....	- 35 -
UN PROCESSUS INDUCTIF DE LA PROBLEMATISATION A L'ANALYSE DES RESULTATS.....	- 37 -
<i>Problématisation et questionnement.....</i>	<i>- 37 -</i>
3. METHODOLOGIE.....	- 40 -
UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE.....	- 40 -
UN QUESTIONNEMENT CONSTRUIT SUR LE TERRAIN.....	- 43 -
LE CADRE D'ANALYSE :.....	- 46 -
PARTIE 1.....	- 50 -
LES INITIATIVES DE CONSERVATION EN AFRIQUE :.....	- 50 -
UNE ANALYSE DE LA RHETORIQUE ET DES PRATIQUES DE LA COMMUNAUTE ENVIRONNEMENTALE.....	- 50 -
CHAPITRE 1.....	- 52 -
LES AIRES PROTEGEES AFRICAINES.....	- 52 -
I.1. DES ESPACES A HAUT POTENTIEL CONFLICTUEL.....	- 55 -
<i>D'une conservation coloniale élitiste.....</i>	<i>- 56 -</i>
<i>...A une conservation africaine « transnationale ».....</i>	<i>- 61 -</i>
I.2. ÉVOLUTION MONDIALE DE L'EMPRISE DES AIRES PROTEGEES.....	- 63 -

I.3. LA GESTION MONDIALE DES AIRES PROTEGEES	- 66 -
<i>L'Union mondiale pour la Conservation de la Nature</i>	- 66 -
<i>Une avalanche d'acronymes</i>	- 68 -
<i>Les aires protégées transfrontalières (APTF) et les parcs pour la paix</i>	- 70 -
I.4. LES AIRES PROTEGEES D'AFRIQUE CENTRALE.....	- 72 -
<i>Des milliers de kilomètres carrés sur le papier</i>	- 74 -
<i>Une coordination sous-régionale très forte</i>	- 75 -
<i>Des espaces africains sous haute surveillance</i>	- 79 -
<i>Aspects financiers</i>	- 83 -
<i>Les modèles de gestion des Aires protégées d'Afrique Centrale</i>	- 85 -
I.5. L'AIRES PROTEGEE DEFINIT UN NOUVEAU TERRITOIRE.....	- 87 -
EN RESUME... ..	- 89 -
CHAPITRE 2	- 91 -
PROJETS ET INITIATIVES DE CONSERVATION INTEGREE	- 91 -
II.1. LES INTERVENTIONS INTEGRANT CONSERVATION ET DEVELOPPEMENT	- 93 -
<i>La protection d'espaces naturels « sous cloche » perd de sa légitimité</i>	- 93 -
<i>...Le tout participatif s'impose et devient incontournable</i>	- 95 -
<i>Vers un Etat partenaire des acteurs locaux</i>	- 95 -
<i>Les « ICDPs »</i>	- 96 -
<i>Le label "CBNRM"</i>	- 97 -
<i>Les projets intégrés déçoivent</i>	- 99 -
<i>Un modèle participatif peu convaincant</i>	- 100 -
<i>Approche politique ou économique ?</i>	- 100 -
II. 2. LES GRANDES TENDANCES SOUS-REGIONALES DES INITIATIVES CBNRM	- 102 -
<i>Le rôle du secteur privé</i>	- 102 -
<i>L'ancrage juridique</i>	- 103 -
II.3. ANALYSE APPROFONDIE DES PROJETS CBNRM	- 106 -
<i>Les fondements de l'approche CBNRM :</i>	- 106 -
<i>L'ancrage historique du CBNRM</i>	- 106 -
<i>Les limites de l'approche CBNRM, le décalage entre pratique et rhétorique</i>	- 108 -
<i>Après le « tout participatif »</i>	- 112 -
<i>La portée du CBNRM en Afrique centrale</i>	- 113 -
<i>La valorisation touristique de la faune</i>	- 114 -
<i>Les filières de viande de brousse</i>	- 115 -
<i>Les échelles des communautés</i>	- 115 -
<i>Les promesses non tenues du pilier « empowerment »</i>	- 117 -
<i>Acteurs endogènes et exogènes</i>	- 119 -
EN RESUME... ..	- 121 -
CHAPITRE 3	- 123 -
UN REFERENTIEL JURIDIQUE COMMUN POUR EXPRIMER LA POSTURE DE LA COMMUNAUTE ENVIRONNEMENTALE	- 123 -
III.1. LE DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT : NOTIONS DE BASE.....	- 125 -
III.2. LES TEXTES INTERNATIONAUX RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT A FORCE OBLIGATOIRE	- 126 -
<i>Ramsar (1971)</i>	- 126 -
<i>Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)</i> ...	- 130 -

<i>La CITES (1979)</i>	- 131 -
<i>CMS (1979)</i>	- 132 -
<i>CDB (1992)</i>	- 132 -
<i>CCD (1994)</i>	- 134 -
<i>La Convention d'Alger révisée à Maputo (2003)</i>	- 134 -
III.3. LES TEXTES A VALEUR DECLARATOIRE ET LES PROGRAMMES D'ACTION	- 135 -
<i>Déclaration de Stockholm (1972)</i>	- 135 -
<i>La Stratégie mondiale de la Conservation de 1980</i>	- 136 -
<i>La Charte mondiale de la Nature de 1982</i>	- 136 -
<i>Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992</i>	- 136 -
<i>Programme Action 21 ou Agenda 21</i>	- 137 -
<i>Déclaration du Millénaire de 2000</i>	- 138 -
<i>Déclaration de Johannesburg de 2002</i>	- 138 -
<i>Le programme MAB, Man and Biosphere</i>	- 139 -
III.4. LECTURE CRITIQUE DES TEXTES OFFICIELS	- 141 -
<i>L'émergence d'une communauté environnementale</i>	- 141 -
<i>Ne nous fâchons pas</i>	- 142 -
<i>Une rhétorique élitiste</i>	- 143 -
<i>Aspects biologiques versus « facteur humain »</i>	- 145 -
<i>Jeux de décalcomanie</i>	- 146 -
<i>Un rapport institutionnel à l'espace</i>	- 146 -
EN RESUME	- 147 -
CHAPITRE 4	- 149 -
DISCUSSION AUTOUR DE QUELQUES ETUDES DE CAS : LE DIFFICILE PASSAGE DE LA THEORIE A LA PRATIQUE	- 149 -
IV.1. INVENTAIRE D'ETUDES DE CAS EN AFRIQUE CENTRALE	- 152 -
<i>Couverture géographique</i>	- 152 -
<i>Les espaces concernés par les actions CBNRM</i>	- 152 -
<i>Coordination, Partenariats et Financement</i>	- 156 -
<i>Thématiques prioritaires annoncées</i>	- 159 -
<i>Résultats et activités mises en œuvre</i>	- 160 -
<i>Ce que racontent les rapports de projets</i>	- 164 -
IV. 2. REGARDS CROISES SUR LA COMMUNAUTE ENVIRONNEMENTALE : LE SEMINAIRE « REGARDS CROISES SUR LA TAPOA »	- 165 -
<i>Les difficultés de mise en œuvre de la participation des acteurs locaux aux projets</i> . -	169 -
<i>Les postures des membres de la communauté environnementale</i>	- 173 -
EN RESUME	- 176 -
<i>Concernant les grandes tendances de mise en œuvre des projets CBNRM</i>	- 176 -
<i>Concernant la mise en œuvre des projets de conservation</i>	- 177 -
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	- 178 -
PARTIE 2	- 179 -
L'ETUDE DE CAS DU PARC NATIONAL DE ZAKOUMA	- 179 -
CHAPITRE 5	- 188 -

ZAKOUMA DANS SON CONTEXTE.....	- 188 -
V. 1. CONTEXTE BIOGEOGRAPHIQUE : GENERALITES.....	- 190 -
<i>Climat</i> :	- 190 -
<i>Topographie</i> :	- 190 -
<i>Végétation</i> :	- 194 -
Les savanes à <i>Combretaceae</i>	- 195 -
Les savanes à <i>Mimosaceae</i>	- 195 -
Les forêts galeries et galeries forestières.....	- 196 -
<i>Faune</i> :	- 198 -
V.2. DEMOGRAPHIE ET OCCUPATION DES SOLS :	- 202 -
<i>Installations humaines : villages sédentaires, hameaux et campements pastoraux.</i> -	204 -
Villages :.....	- 207 -
Campements et hameaux	- 208 -
<i>Emprise agricole</i>	- 209 -
<i>Voies de communication</i> :	- 212 -
V.3. LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AU TCHAD : ASPECTS INSTITUTIONNELS	- 215 -
<i>Les compétences légales en matière de gestion des ressources naturelles</i>	- 217 -
<i>La confrontation entre théorie et pratique</i>	- 219 -
CHAPITRE 6	- 222 -
RELATIONS ACTEURS / ESPACES AUTOUR DU PNZ	- 222 -
VI. 1. ACTEURS ET SYSTEMES DE PRODUCTION.....	- 223 -
<i>Agriculture</i>	- 224 -
⇒ Le sorgho de décrue ou « berbéré »	- 224 -
⇒ Les cultures pluviales et les cultures maraîchères	- 227 -
<i>Elevage</i>	- 228 -
⇒ Généralités à propos de la transhumance	- 228 -
⇒ A propos des transhumants de Zakouma	- 231 -
⇒ Stratégies pastorales	- 233 -
<i>Interactions entre riverains permanents et saisonniers</i>	- 236 -
⇒ Les « pactes sociaux »	- 238 -
<i>Produits de cueillette</i>	- 244 -
<i>Pêche et chasse</i>	- 245 -
VI.2. ACCÈS AUX ESPACES DE PRODUCTION.....	- 247 -
Les règles locales d'accès aux ressources naturelles	- 250 -
⇒ Règles pour la mise en culture des terres :	- 251 -
⇒ Règles pour l'exploitation des zones pastorales :	- 252 -
⇒ Règles pour l'exploitation des zones de collecte :	- 254 -
⇒ Les schémas de résolution des conflits autour de l'exploitation des ressources :	- 254 -
VI.3. JEUX D'ACTEURS	- 256 -
VI.4. IMPACTS ECOLOGIQUES DES SYSTEMES DE PRODUCTION	- 259 -
CHAPITRE 7	- 261 -
MODALITES D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET PRISE EN COMPTE DES POPULATIONS LOCALES.....	- 261 -

VII.1. LE PROJET DE GESTION MIS EN ŒUVRE AU NIVEAU DE ZAKOUMA	- 261 -
<i>Zoom sur la grande faune sauvage</i>	- 264 -
<i>Une rhétorique fondée sur l'intégration conservation/développement</i>	- 266 -
<i>Volet développement rural du projet de conservation</i>	- 266 -
VII. 2. AMENAGEMENT DE L'ESPACE	- 269 -
<i>Les migrations de la grande faune</i>	- 269 -
<i>Contrôle des dynamiques en périphérie du PNZ</i>	- 269 -
<i>Plans de développement local :</i>	- 276 -
⇒ Composition de l'Unité de coordination :	- 276 -
⇒ Contrôle de l'exploitation des ressources naturelles :	- 278 -
<i>Modalités institutionnelle pour la mise en place du zonage</i>	- 280 -
⇒ Réaction des acteurs étatiques	- 283 -
⇒ Ateliers de validation	- 283 -
VII. 3. BILAN DES IMPACTS DU DISPOSITIF D'AMENAGEMENT. QUELS RETOMBÉES ET RISQUES POUR LES POPULATIONS LOCALES	- 284 -
<i>Retombées pour les populations</i>	- 284 -
<i>Risques pour les populations</i>	- 285 -
⇒ Risque sociopolitique et instrumentalisation	- 285 -
⇒ Risques d'ordre socioéconomique	- 286 -
⇒ « Lissage » de la réalité socio-économique	- 287 -
⇒ Prégnance des conflits fonciers – dynamiques foncières locales et supra villageoises	- 287 -
<i>Implications locales</i>	- 294 -
EN RESUME...	- 295 -
ASSUMER LES IMPACTS FONCIERS DU PLAN D'AMENAGEMENT ?	- 295 -
INTEGRER LES LOGIQUES, PRATIQUES ET MECANISMES ENDOGENES ?	- 296 -
PRENDRE EN COMPTE LA MOBILITE, COMPOSANTE CLE DES DYNAMIQUES LOCALES ?	- 297 -
ACCOMPAGNER LA DIFFICILE COHABITATION HOMME/FAUNE ?	- 298 -
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	- 299 -
PARTIE 3	- 300 -
LE CONTROLE DES ESPACES A ENJEUX	- 300 -
DE CONSERVATION	- 300 -
CHAPITRE 8	- 302 -
LA STANDARDISATION DES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION INTEGREE .. 302 -	
VIII. 1. DES APPROCHES PARTICIPATIVES QUI CONSOLIDENT LES RAPPORTS DE FORCE AUTOUR DES ESPACES DE CONSERVATION	- 302 -
<i>Des dispositifs exogènes qui rêvent de « démocratisation »</i>	- 302 -
<i>...et se révèlent de redoutables outils de contrôle !</i>	- 303 -
VIII. 2. LES TROIS OUTILS DE CONSERVATION INTEGREE	- 304 -
<i>Développer pour mieux contrôler</i>	- 304 -
<i>« Avec qui négocier ? ». L'identification des cadres de concertation</i>	- 305 -

<i>Les zonages</i>	- 308 -
EN RESUME	- 310 -
CHAPITRE 9	- 311 -
LES IMPACTS FONCIERS DES 3 OUTILS CLES DE LA CONSERVATION INTEGREE.....	- 311 -
IX. 1. UNE GESTION FONCIERE A DEUX VITESSES.....	- 311 -
IX. 2. DES ESPACES RETICULES.....	- 314 -
IX. 3. L'OPACITÉ DES JEUX D'ACTEURS	- 315 -
IX. 4. LA DISPERSION DES ESPACES « COMMERCIAUX »	- 317 -
IX. 5. LES CONSÉQUENCES DES ZONAGES	- 318 -
IX. 6. ESPACE NATUREL OU ESPACE SOCIAL	- 320 -
IX. 7. SECURISATION DES DROITS FONCIERS ET APPROPRIATION DES TERRITOIRES.....	- 321 -
IX. 8. ACTEURS DOMINANTS	- 322 -
IX. 9. DES OBJECTIFS EN DEMI-TEINTE.....	- 324 -
IX. 10. LA PRISE EN COMPTE DE LA MOBILITE HUMAINE AUSSI	- 325 -
IX. 11. ASSUMER LA COMPLEXITE SUR LE LONG TERME.....	- 327 -
EN RESUME	- 328 -
<i>La difficulté de prendre en compte les différentes échelles de négociation</i>	<i>- 328 -</i>
<i>La difficulté de prendre en compte la mobilité</i>	<i>- 329 -</i>
<i>La méconnaissance de l'impact des zonages</i>	<i>- 329 -</i>
CHAPITRE 10	- 330 -
JEUX DE POUVOIR AUTOUR DES CARTES.....	- 330 -
X. 1. DES CARTES QUI ORIENTENT LA GESTION	- 330 -
<i>La délimitation des espaces de conservation et leur appropriation</i>	<i>- 330 -</i>
<i>Pleins feux sur les hotspots !</i>	<i>- 332 -</i>
<i>Le choix des données clés</i>	<i>- 335 -</i>
X. 2. LES LIMITES DES CARTES.....	- 341 -
<i>L'illusion de la stabilité spatio-temporelle</i>	<i>- 341 -</i>
<i>Systèmes d'Information Géographique.....</i>	<i>- 342 -</i>
<i>Contrecourants cartographiques</i>	<i>- 344 -</i>
<i>Exercice de représentation comparée</i>	<i>- 347 -</i>
EN RESUME.....	- 351 -
CONCLUSION GENERALE	- 352 -
DES RAPPORTS DE FORCE DETERMINANTS	- 353 -
<i>Entre le centre et la périphérie</i>	<i>- 353 -</i>
<i>Entre les arènes locales et internationales.....</i>	<i>- 355 -</i>
DES REPRESENTATIONS A IMAGINER.....	- 356 -
CHANGER SON FUSIL D'EPAULE, POUR QU'IL RESTE DES ELEPHANTS EN AFRIQUE CENTRALE.....	- 358 -
BIBLIOGRAPHIE.....	- 361 -
ANNEXES	- 375 -

Liste des figures

- Figure n° 1 : Une représentation de l'Afrique francophone cynégétique en 1942 (Source : Trevieres de J.P. 1942 15 ans de grande chasse dans l'Empire français, Ligue maritime et coloniale, 151p. In Roulet 2004) - 58 -
- Figure n° 2 : Les aires protégées d'Afrique Equatoriale française en 1954 (Source Villenave G.M. (Dir.) 1954. La chasse. Larousse, Paris 326p. In Roulet 2004) - 60 -
- Figure n° 3 : Les espaces protégés d'Afrique (Source *Google Earth* Août 2008) - 64 -
- Figure n° 4 : Croissance de la surface mondiale classée en aire protégée entre 1872 et 2006 (Source WDPA 2007) - 65 -
- Figure n° 5 : Inventaire des Aires protégées d'Afrique centrale et occidentale selon leur catégorie UICN (Extrait du rapport UNEP-WCMC 2003 *United Nations List of Protected Areas*) - 73 -
- Figure n° 6 : Surface protégée (%) dans les différentes régions WCPA en 2007 (D'après UNEP-WCMC 2008) - 74 -
- Figure n° 7 : Schéma relationnel de la COMIFAC (Source: COMIFAC 2006) - 77 -
- Figure n° 8: Illustration extraite du rapport « *La CEFDAH, vers la sauvegarde et l'utilisation durable des forêts d'Afrique centrale* » par Daniel NGANTOU, Directeur Régional de l'UICN (Source : document Internet <http://whc.unesco.org/uploads/events/event-95-Ngantou.pdf>) - 79 -
- Figure n° 9: Les aires protégées d'Afrique centrale qui bénéficiaient en 2002 d'un appui international pour leur gestion (Source : extrait du rapport ECOFAC 2002) - 82 -
- Figure n° 10 : Cadre conceptuel pour l'utilisation rationnelle des zones humides, le maintien de leurs caractéristiques écologiques et l'application des lignes directrices contenues dans les Manuels Ramsar sur l'utilisation rationnelle 2e édition (2004). (Source : Rapport Ecosystem Services and Human Well-Being: Wetlands and Water. Synthesis. 2005. World Resources Institute, Washington) - 129 -
- Figure n° 11 : Les 12 paysages de conservation du bassin du Congo (Source : Site Internet CARPE) - 153 -

Figure n° 12 : Macro-zones du paysage de la Lopé au Gabon (Source : Site internet CARPE	- 155 -
Figure n° 13 : Typologie et combinaisons d'espaces concernés par les projets CBNRM	- 156 -
Figure n° 14: Maitrise d'ouvrage des projets CBNRM en Afrique centrale	- 157 -
Figure n° 15 : Partenariats pour les projets CBNRM	- 158 -
Figure n° 16 : Bailleurs de fonds des projets CBNRM	- 158 -
Figure n°17 : Thématiques prioritaires dans les termes de références des projets	- 159 -
Figure n° 18 : Principaux résultats des projets (cumulés)	- 161 -
Figure n°19 : Pourcentage de réalisation des objectifs annoncés	- 162
Figure n° 20: Types d'innovations proposés dans les projets de conservation intégrée	- 163 -
Figure n° 21 : Affiche de l'atelier « Regards croisés sur la Tapoa » (©Cirad, Catherine Richard 2008)	- 168 -
Figure n°22 : Localisation du parc National de Zakouma (PNZ)	- 181 -
Figure n° 23 : Découpage administratif du Tchad	- 182 -
Figure n° 24 : Les sites de collecte des données au sein de la zone d'étude	- 187 -
Figure n° 25 : Girafe dans le parc national de Zakouma (Crédit photographique : Pierre Poilecot)	- 188 -
Figure n° 26 : Les aires protégées du Sud-Est du Tchad	- 189 -
Figure n° 27 : Carte topographique du PNZ	- 192 -
Figure n° 28 : Reliefs et réseau hydrographique du Sud-Est du Tchad	- 193 -
Figure n° 29 : Vues aérienne du bahr Salamat	- 194 -
Figure n° 30 : Les formations végétales du PNZ	- 197 -
Figure n° 31 : Représentation de la distribution des principales espèces animales sauvage dans le PNZ et sa périphérie (D'après Poilecot et De Zborowski 2006)	- 200 -
Figure n° 32 : Densités démographiques au Tchad	- 203 -
Figure n° 33 : Carte des groupes ethnolinguistique du Tchad	- 205 -
Figure n° 34 : Carte de régions et départements du Sud du Tchad	- 206 -
Figure n° 35 : Champs de berbéré en périphérie de Zakouma	- 210 -

Figure n° 36 : Caravane de dromadaires passant sur un <i>mourhal</i> à l'Ouest du PNZ	- 213 -
Figure n° 37 : Occupation des sols	- 214 -
Figure n° 38 : Les aires protégées du Tchad	- 216 -
Figure n° 39 : Plaine agricole de la périphérie du PNZ	- 224 -
Figure n° 40 : Champs de berbéré, périphérie Nord du PNZ	- 225 -
Figure n° 41 : Sacs de berbéré sur un champ (périphérie Nord-Est du PNZ)	- 227 -
Figure n° 42 : Eleveurs transhumants installant leur campement	- 229 -
Figure n° 43 : Déplacement de la limite Sud de l'élevage transhumant (D'après Boutrais 2008)	- 230 -
Figure n° 44 : Déplacements saisonniers des éleveurs transhumants séjournant en périphérie du PNZ	- 235 -
Figure n° 45 : Troupeau transhumant broutant les résidus de récolte dans la plaine alluviale Nord du PNZ	- 237 -
Figure n° 46 : Interactions transhumants/sédentaires à l'échelle du PNZ	- 242 -
Figure n° 47 : Interactions transhumants/sédentaires le long des parcours	- 243 -
Figure n° 48 : Gomme arabique provenant de l' <i>Acacia seyal</i>	- 244 -
Figure n° 49 : Transhumants et pêcheurs sur une mare de la périphérie Est du PNZ	- 246 -
Figure n° 50 : Puits <i>lied</i> creusés par les transhumants dans le lit du Bahr Azoum (village Mina)	- 253 -
Figure n° 51 : Schémas de résolution type d'un conflit sédentaire/transhumant	- 255 -
Figure n° 52 : Terroirs villageois et jeux d'acteurs	- 257 -
Figure n° 53 : Evolution des effectifs des principaux grands mammifères du Parc National de Zakouma entre 1986 et 2006 (Source : Comptage par échantillonnage: 1986-1991, Bousquet - 1995, Dejace <i>et al.</i> - 2002, Mackie - Comptage total : 2005 et 2006, Fay <i>et al.</i> ; <i>In</i> Arrantz <i>et al.</i> 2007)	- 265 -
Figure n° 54 : Proposition de zonage du projet CURESS	- 272 -
Figure n° 55 : Recouvrement des savanes à <i>Acacia seyal</i> au niveau du zonage proposé par le CURESS	- 275 -

- Figure n° 56 : Troupeau d'éléphants en périphérie Nord du parc national de Zakouma (Crédit photographique : Pierre Poilecot) - 280 -
- Figure n° 57 : Occupation du sol et proposition de zonage en périphérie Nord du PNZ - 289 -
- Figure n° 58 : Occupation du sol et proposition de zonage en périphérie Est du PNZ - 290 -
- Figure n° 59 : Occupation du sol et proposition de zonage en périphérie Sud du PNZ - 291 -
- Figure n° 60 : Schéma de fonctionnement des instances de cogestion mises en place par un projet de conservation - 308 -
- Figure n° 61 : Schématisation des mouvements des éléphants en périphérie du parc de Zakouma (Source : Dolmia N. 2004) - 337 -
- Figure n° 62 : Distribution des espèces principales dans la zone périphérique du parc national de Zakouma (Source : Faye *et al.* 2006) - 339 -

Liste des tableaux

Tableau 1 : Présentation des travaux menés sur les différents sites d'étude	- 45 -
Tableau 2 : Lexique des notions clés de la gestion de la nature (Source : Rodary et Castellonet 2003)	- 55 -
Tableau 3 : Les catégories d'aires protégées de l'UICN (Source : UNEP-WCMC 2008).	- 67 -
Tableau 4 : Le nombre de projets analysés par pays	- 152 -
Tableau 5 : Principaux résultats associés aux activités des projets	- 161 -
Tableau 6 : Population d'éléphant du PNZ en saison sèche (D'après Poilecot 2010a)	- 199 -
Tableau 7 : Occupation des sols en périphérie du parc national de Zakouma (Source : Hanon, Binot <i>et al.</i> 2008)	- 212 -
Tableau 8 : Valorisation des ressources naturelles sur les finages et terroirs villageois, l'exemple du village d'Am Choka en périphérie Nord-Est du PNZ (Source Binot 2000)	- 248 -

Liste des Annexes

Annexe 1 : Présentation du projet GEPAC

Annexe 2 : Textes de lois consultés dans le cadre de la synthèse juridique

Annexe 3 : Développement d'un outil de capitalisation d'initiatives de gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) en Afrique centrale

Annexe 4 : Etudes de cas et grilles d'analyse utilisées lors du séminaire « Regards croisés sur la Tapoa »

Annexe 5 : Enquêtes en milieu villageois

Annexe 6 : Diagnostic pastoral en périphérie du PNZ

Annexe 7 : Carte de végétation et d'occupation des sols du parc national de zakouma et de sa périphérie

Annexe 8 : Proposition d'arrêté pour modification du statut de la Réserve de Faune du Barh Salamat

Liste des Acronymes

APFT : Avenir des Peuples des Forêts Tropicales

BIOHUB : Plate-forme régionale d'expertise pour la gestion communautaire des ressources en Afrique australe.

CAMPFIRE : Communal Areas Management Program for Indigenous Resources

CBNRM: Community Based Natural Ressources Management

CCD : Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification 1994).

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

CEDEAO : Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest

CEFDHAC : Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale

CEFOD : Centre d'Etudes et de Formation pour le Développement

CEMAC : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CESET : Conservation de l'Environnement dans le Sud-Est du Tchad

CI : Conservation International

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CITES Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

CMS : Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement

COMIFAC : Commission en charge des Forêts d'Afrique Centrale

COP : Conférence des parties

CURESS : Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Soudano Sahéliens

DPNRFC : Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de la Chasse

ECOFAC : Conservation et utilisation rationnelle des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale

EMVT : Elevage et Médecine Vétérinaire Tropicale

ETIS : Elephant Trade Information System

FAO : Food and Agriculture Organisation

FCFA: Franc de la Coopération Financière d'Afrique Centrale

FED : Fonds Européen de Développement

FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial

GEF : Global Environment Facility

GEPAC : Contribution à l'amélioration des processus de gouvernance environnementale et de gestion participative en Afrique centrale

GIS : Groupement d'intérêt scientifique

GTZ : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

ICDPs : Integrated Conservation and Development Programme)

IDH : Indice de Développement Humain

IEFSE : Interactions Elevage Faune Sauvage et Environnement,

IGF : Fondation pour la conservation de la faune sauvage dans un monde en développement

IIED : International Institute for Environment and Development

LEAD : Livestock, Environment and Development

LRVZ : Laboratoire de Recherche Vétérinaire et de Zootechnie

MA : Millenium Ecosystem Assessment

MAEE : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

MAB : Man and Biosphere Programme

MARP : Méthode d'analyse rapide et de planification participative

MEQVPN : Ministère de l'environnement, de la qualité de vie et des parcs nationaux

MIKE : Monitoring the Illegal Killing of Elephants

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

ONG : Organisation non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PDL : Plan de Développement Local

PFBC : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

PFNL : Produit forestier non ligneux

PNUD : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PNUE : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNZ : Parc National de Zakouma

RAPAC : Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale

RCA : République Centrafricaine

RDC : République Démocratique du Congo

RFBS : Réserve de Faune du Barh Salamat

RRA : Rapid Rural Appraisal

SADC : Communauté de développement de l'Afrique Australe

SIG : Système d'Information Géographique

UE : Union Européenne

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

ULB : Université Libre de Bruxelles

UNEP : United Nations Environment Programme

UNESCO : United Nations Educational Scientific and Cultural Organisation

WCPA : World Commission on Protected Areas

WCS : World Conservation Society

WDPA : World Database on Protected Areas

WWF : World Wildlife Fund

ZHII : Zones Humides d'Importance Internationale

ZP : Zone Périphérique



Introduction

« L'espace géographique est source de représentations et objet de stratégies, qui sont partiellement fonction de ces représentations. (...) des peuples différents ont des façons différentes de gérer l'espace, au point qu'en se déplaçant il leur arrive de transporter avec eux leurs règles, et de les appliquer à d'autres lieux. (...) »

(Brunet *et al.* 1993)

« (...) Le chercheur peut faire appel à l'approche inductive à différentes étapes de recherche, de son intuition de départ puisée dans son « vécu personnel », jusqu'au « construit » issu de l'analyse et de l'interprétation de données empiriques »

(Villemagne 2006).

1. En quête de conciliation entre développement économique et conservation de la biodiversité : la dimension sociale de la conservation de la faune sauvage africaine

Un enchevêtrement d'espaces...

Les enjeux liés à la conservation de la biodiversité qui ont émergé depuis une trentaine d'années sur la scène internationale ont mené, notamment en Afrique subsaharienne francophone, à la mise en œuvre de programmes pour l'aménagement d'aires spécifiques de protection et/ou de valorisation de la faune. La conférence de Stockholm en 1972 a officialisé cette prise de conscience environnementaliste, confortée par les accords multilatéraux sur l'environnement à Rio en 1992.

La superficie de ces aires protégées représente une part non négligeable du **continent africain**, à savoir **plus de 10% du territoire** selon le bilan publié par l'UICN et le PNUE en 2007.

Ces espaces de conservation et leur périphérie proche correspondent généralement aux zones les plus riches en termes de ressources naturelles et de ressources en eau et en pâturages.

La réflexion qui sous-tend les propositions d'aménagement et de gestion de ces espaces naturels s'intègre dans la mouvance du développement durable (rapport Brundtlandt 1987) et vise l'intégration de deux enjeux majeurs qui procèdent pourtant de logiques bien différentes, souvent antagonistes : la conservation de la biodiversité et le développement socioéconomique. La difficile conciliation de ces deux objectifs nécessite d'appréhender de manière fine les enjeux territoriaux qui se déroulent à l'interface des aires protégées et de leurs périphéries, perçues simultanément comme des espaces de production et de conservation du patrimoine naturel. Ces terres concernent souvent conjointement plusieurs catégories d'utilisateurs (éleveurs transhumants, agropasteurs ou agriculteurs, sans oublier bien entendu les

opérateurs de la conservation) et les interactions entre ces acteurs s'avèrent bien souvent conflictuelles. Les fronts agricoles, les parcours d'élevage transhumant, les zones de cueillette de produits forestiers non ligneux se retrouvent souvent à la lisière des couloirs de mobilité de la faune sauvage, voire même imbriqués à l'intérieur de ces derniers. Cet enchevêtrement spatial engendre un risque accru de conflits d'usage, sous-jacent ou exprimé, et de confrontation de jeux de pouvoirs.

Des approches communautaires et participatives...

Aujourd'hui, au nom du développement durable, les opérateurs des initiatives « environnementalistes » visant la protection de la biodiversité s'inscrivent généralement, *a fortiori* dans le contexte d'extrême pauvreté de l'Afrique subsaharienne, dans le cadre de programmes qui tentent **d'impliquer au maximum les acteurs locaux ou de les transformer en bénéficiaires d'actions de développement présentées comme des retombées du programme de conservation.**

On voit alors émerger des **communautés d'acteurs locaux qui sont désignées en tant que parties prenantes du projet de conservation.** Les démarches participatives de gestion des ressources naturelles visent à afficher, pour chacune de ces catégories d'acteurs, une place au sein du processus de prise de décision visant à responsabiliser l'ensemble des parties prenantes d'un territoire. Il en est attendu, théoriquement, une plus grande transparence dans la gouvernance environnementale et une libre circulation et large diffusion d'informations géographiques capitales pour la gestion participative des ressources naturelles.

Dans le cadre de la gestion d'espaces à forts enjeux de conservation (aires protégées essentiellement), l'espace naturel est investi de valeurs politiques, stratégiques, économiques et affectives. Au moment de la mise en œuvre des plans d'aménagement du territoire et de la définition des zonages, diverses catégories d'acteurs institutionnels concernés par la dynamique de conservation se mobilisent (Etats, organismes internationaux, collectivités territoriales, élites intellectuelles et

scientifiques, pouvoir religieux, chefferies). Parallèlement, ces acteurs mettent en place différents critères et typologies pour guider la définition théorique des communautés parties prenantes à la gestion des espaces dans le cadre de programmes de conservation. Des cadres institutionnels, juridiques et associatifs spécifiques aux programmes de gestion de la faune émergent alors. Et de nouvelles interactions se dessinent entre ceux-ci et les communautés riveraines des espaces à conserver. Ces interactions varient fortement selon les pays et notamment en fonction de l'avancement du processus de décentralisation de l'appareil administratif.

...difficiles à mettre en œuvre (ou le décalage entre rhétorique et pratique)

La grande majorité des programmes de conservation a adopté **la rhétorique participative** qui a émergé dans le cadre des politiques publiques de protection de l'environnement et du développement durable et affiche une dimension « sociale » visant à résoudre les contraintes que posent les actions de conservation de la biodiversité au développement des économies familiales basées en grande partie sur les services rendus par les écosystèmes.

La notion de service écosystémique, consacrée en 2005 par le *Millenium Ecosystem Assessment (MA)*, désigne les productions des fonctions des écosystèmes qui contribuent au bien-être humain. Elle est de plus en plus utilisée par la communauté internationale pour appréhender les relations étroites entre la biodiversité et son utilisation par les sociétés humaines. Ces services sont classés suivant 4 principales catégories : les services d'approvisionnement (nourriture, eau, ...), les services de régulation (des inondations, des maladies,...), les services culturels (spirituels, récréatifs, culturels, ...) et les services de soutien qui maintiennent des conditions favorables à la vie sur Terre (cycle des éléments nutritifs, ...). **Cette notion de services écosystémiques et celle de biodiversité jouent un rôle essentiel dans la rhétorique du développement durable appliqué à l'Afrique¹**, dans la mesure où les systèmes de production ruraux africains reposent essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles.

¹ cf. MA 2005

Dans la rhétorique de la conservation de la biodiversité africaine, **la gestion concertée des ressources naturelles est présentée comme une piste pour résoudre le conflit d'intérêt inhérent à l'intégration du développement et de la conservation**. Cela s'opère à travers la mise en place d'un partenariat entre les populations, affichées comme utilisatrices des ressources naturelles, et les décideurs qui se veulent garants du maintien de la biodiversité et des services écosystémiques.

Dans la littérature, le bilan de l'impact « social » des approches de gestion participative de la nature en Afrique est globalement assez négatif. En effet, peu de programmes africains de conservation construits sur une approche participative atteignent les résultats attendus et rencontrent leurs objectifs affichés en termes de développement rural et de gouvernance environnementale locale. De nombreuses études² montrent plutôt que cette démarche se solde par un bilan extrêmement mitigé en terme d'impact « social » et que la participation des populations au projet de conservation ne débouche pas nécessairement sur une gestion durable des ressources, ni sur un réel partenariat. **L'échec des approches participatives a été largement soulevé dans la littérature, tant par les conservationnistes que par les chercheurs en sciences sociales³.**

Nous posons l'hypothèse qu'il existe un **important décalage entre la rhétorique utilisée par la communauté internationale, et relayée par les opérateurs des actions de conservation, et la mise en œuvre de ces actions**. Ce décalage tient selon nous en 2 principaux points :

- d'une part **la faible représentativité des populations riveraines d'aires protégées** au sein des dispositifs d'aménagement pour la cogestion de ces espaces et,
- d'autre part **la négligence des impacts fonciers de ces dispositifs**.

² Peluso 1993, Ribot & Peluso 2003, Blaikie et Jeanrenaud 1997, Benjaminsen et al. 2001

³ Voir notamment Agrawal et Gibson 1999, Igoe et Brockington 2007 ; Adams et al. 2004 ; McShane et Wells 2004 ; Beinart et al. 2003 ; Brosius 2006 ; Blanc-Pamard et Fauroux 2004 ; Duffy 2000 ; Hulme et Murphree 2001 ; Moseley et Ikubolajeh Logan 2004 ; Robbins et al. 2006 ; Rodgers 2005

D'abord concernant le problème de la représentativité réelle des populations, les questions suivantes émergent quasi systématiquement dans l'analyse des initiatives de conservation en milieu rural africain :

Sur **quels critères sont identifiées les parties prenantes** à la gestion de l'aire protégée et de sa périphérie ? Comment se décline concrètement, dans le contexte local, la participation des populations locales au programme de conservation de la faune ? Sur quelles bases se définissent les **modalités de résolution de conflits** et d'appui en termes de développement territorial ou d'autonomisation des populations locales ?

Ensuite, les **bouleversements locaux** de ces programmes **du point de vue foncier** constituent également une difficulté majeure dans la mise en œuvre de la gestion sociale des aires protégées. Les modalités d'aménagement du territoire inhérentes aux stratégies « conservationnistes »⁴ suscitent des repositionnements au niveau des populations : Comment les **dispositifs de négociation** pour la gestion de ces territoires sont-ils **construits et mis en œuvre** ? Quels sont les changements qui s'opèrent réellement sur le terrain, en termes de gestion des questions foncières, pour les communautés d'acteurs concernés ?

Ces questions en amènent naturellement d'autres, liées quant à elles à la définition des échelles d'intervention :

Comment définir le **champ d'action d'une communauté locale** ? Est-ce que cette dernière se définit à un niveau micro-local, local ou transversal à plusieurs échelles foncières ? **A quelles échelles se déclinent les négociations** pour la gestion des ressources naturelles ?

Ces dernières questions sont fortement liées à la problématique des droits d'accès et des jeux de pouvoirs qui leur sont associés. Elles nous mènent à **nous interroger sur la pertinence de l'utilisation exclusive de l'échelle locale** pour

⁴ Nous utiliserons ce néologisme pour désigner les spécialistes de la conservation (biologistes, écologues,...) et les agents des projets de conservation (chefs de projets, gestionnaires, consultants indépendants etc.)

Introduction

appréhender les problématiques communautaires dans le cadre des programmes d'aménagement du territoire à des fins de conservation.

2. Problématique

Les questions de recherche

L'idée initiale à l'origine de cette recherche doctorale était de construire la problématique autour des logiques de conservation à l'œuvre au Tchad (identifié comme terrain principal), par une étude de cas approfondie sur la gestion du parc national de Zakouma et de sa périphérie.

Les principales questions de recherche identifiées au démarrage de la thèse étaient les suivantes :

- *Quels sont les déterminants de la mobilité des acteurs concernés par la gestion des espaces ruraux au Sud-Est du Tchad ? Comment ces déterminants sont-ils pris en compte dans les politiques de conservation ?*
- *Quelles sont les dynamiques d'utilisation de l'espace et les processus de prise de décision qui y sont associés, pour les populations sédentaires et transhumantes concernées par la gestion du parc national de Zakouma ?*
- *Comment se définit le dispositif multi-échelle de contrôle des ressources foncières pastorales dans la zone d'influence du parc national de Zakouma ?*

Cette approche initiale et les thèmes de recherche identifiés initialement ont été profondément revus en 2006, notamment en raison des problèmes politiques que connaît le Tchad, qui nous ont empêchés de retourner sur le terrain pour une dernière campagne de collecte de données :

- en élargissant la recherche à l'ensemble des acteurs et des réseaux dans lesquels ils s'intègrent, au-delà des acteurs à forte mobilité ;

- en élargissant cette réflexion à la définition du concept de « communauté locale » tel qu'il est mobilisé dans les politiques et les programmes participatifs de conservation de la faune en Afrique ;
- en élargissant la réflexion aux initiatives de conservation en cours en Afrique centrale⁵, sur base de notre expertise dans le domaine de la gestion participative des ressources naturelles et de la littérature.

La problématique a alors été redéfinie autour de l'axe suivant :

Compte tenu des dynamiques territoriales et des logiques de conversation à l'œuvre en Afrique, comment se définissent les initiatives communautaires et participatives mobilisées dans les programmes de conservation de la faune ?

Cette question nous a menés d'une part à faire à une analyse générale de divers programmes de conservation de la faune mis en œuvre en Afrique centrale.

En parallèle, nous avons poursuivi notre étude de cas tchadienne en intégrant les questions de recherche suivantes :

(1) En lien avec les programmes de conservation de la faune, quelles sont les modalités d'aménagement du territoire proposées aux populations riveraines de l'aire protégée ?

Quelles questions soulèvent-elles au vu des dynamiques locales (socioéconomiques, démographiques, politiques, foncières...)?

(2) Comment se décline, dans ce contexte, la participation des populations locales au programme de conservation de la faune ?

- *Sur quels critères sont identifiées les parties prenantes à la gestion de l'aire protégée et de sa périphérie ?*

- *Comment les dispositifs de négociation pour la gestion de ces territoires sont-ils construits et mis en œuvre ?*

⁵ Dans le cadre de ce travail, nous faisons référence à l'« Afrique Centrale » par rapport à la zone CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale), plus la République Démocratique du Congo. En effet une partie de nos travaux porte sur le bassin congolais et notre principale étude de cas se situe au Tchad.

Introduction

- *Quels sont les changements, fonciers notamment, qui s'opèrent réellement sur le terrain pour les communautés d'acteurs concernés ?*

L'Objectif

L'objet de cette thèse est de proposer une **analyse des implications territoriales des actions de conservation de la faune sauvage africaine** qui affichent une intégration des acteurs locaux au dispositif de gestion.

Nous nous appuyons essentiellement sur l'approche intégrée entre conservation et développement qui s'est développée à partir des années 1980 au sein des projets de coopération multilatérale. Ces projets s'inscrivent dans la **mouvance de la conservation intégrée au développement** (en anglais *ICDPs : Integrated Conservation and Development Programme*) et de la gestion communautaire des ressources naturelles (*CBNRM : Community Based Natural Resources Management*).

Cette analyse vise à mettre à jour les **décalages** importants que nous suspectons au sein de ces dispositifs de type « projet », **entre la rhétorique** qui est affichée pour légitimer les actions de conservation (et les programmes d'aménagement qui les accompagnent) **et la pratique** de la conservation intégrée à proprement parler.

Les Hypothèses de recherche

Notre recherche repose sur l'hypothèse générale que ***les dispositifs d'aménagement d'aires protégées africaines ont été construits autour d'un rapport centre/périphérie visant à construire une représentation territoriale du rôle de l'aire protégée auprès des acteurs locaux.*** Ces dispositifs sont systématiquement légitimés, dans le discours, par des objectifs d'appropriation communautaire et de gestion locale mais ont pour vocation, en pratique, de servir des objectifs de gestion prédéterminés par les décideurs et les acteurs supra-locaux.

Du point de vue des opérateurs de terrain et des aménagistes, la dimension sociale des actions de conservation au niveau des aires protégées africaines consiste souvent, *in fine*, à afficher l'aire protégée comme le levier de développement de tout un territoire. La mise en œuvre des principes d'une telle approche revient, pour les conservationnistes et les décideurs, à assurer la conservation des espèces sauvages tout en répondant à la « (...) *nécessité de placer les aires protégées⁶ dans un contexte général afin de démontrer qu'elles peuvent contribuer à l'économie locale, et au bien être humain comme partie intégrante d'un environnement productif et sécurisé* » (UICN et WCPA, 1998). Le dispositif d'aménagement qui est alors mis en place consiste à mettre en place un rapport centre/périphérie construit autour de cette représentation. Les actions mises en œuvre dans ce cadre sont orientées par l'objectif suivant : **créer un effet centrifuge vis-à-vis de l'aire protégée.**

Ce mouvement centrifuge s'opère selon nous grâce à la démarche de gestion participative du territoire périphérique à l'aire protégée. Dans ce cadre, la réorientation des économies familiales par la mise en œuvre d'actions de développement micro-locales vise à limiter leur impact sur l'écosystème naturel. D'autre part, la mise en œuvre d'un zonage dans le cadre d'un plan d'aménagement

⁶ L'UICN (1994) définit les aires protégées comme « (...) une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées ; pour ces fins cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques et autres ».

visé à définir et réglementer les conditions d'accès et d'usage des différentes portions de territoire sur lesquelles l'aire protégée a une influence. **Ce nouveau découpage de l'espace et l'appareil de gouvernance qui émergent à l'initiative des projets de conservation produisent une nouvelle représentation de la réalité territoriale de l'aire protégée et de sa périphérie proche.**

L'on peut se demander **dans quelle mesure les impacts fonciers de ce zonage sur la gouvernance** sont réellement pris en compte par les projets de conservation et sont **intégrés par les instances de gestion** qui sont mises en place dans le cadre des projets de conservation intégrée.

Nous supposons que **les critères qui guident la conceptualisation et la mise en œuvre des actions d'aménagement** visant la conservation de la faune **sont en profond décalage avec les représentations territoriales locales**. Nous nous demandons si ce décalage ne constitue pas une des clés pour comprendre les échecs répétés des programmes participatifs, unanimement dénoncés par les spécialistes de la conservation.

Nous allons tenter de démontrer que tant les actions de développement compensatoires, que les processus de zonage et les appareils de gouvernance locale sont construits selon cette **représentation territoriale centre/périphérie** et engendrent d'importants impacts fonciers, sociopolitiques et socioéconomiques, à l'origine des dysfonctionnements des projets de conservation et de décalage entre la rhétorique et les pratiques de la conservation intégrée.

Un processus inductif de la problématisation à l'analyse des résultats

Le cadre conceptuel de cette recherche doctorale s'est construit selon un processus itératif et une démarche strictement inductive.

Problématisation et questionnement

La construction de nos hypothèses de travail repose sur des éléments de réflexion qui se sont nourris de notre expérience – entre 1996 et 2008 – au sein de projets de coopération multilatérale intégrant dans leurs termes de référence conservation et développement. Nous avons fait connaissance avec le monde de la conservation de la faune sauvage africaine en participant, d'abord en tant qu'étudiante et ensuite en la qualité d'« expert junior », aux programmes *Avenir des Peuples des Forêts Tropicales* (APFT⁷) et *Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale* (ECOFAC⁸) entre 1995 et 2001. A partir de juin 2000, nous avons travaillé en lien avec le projet *Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Soudano Sahéliens* (CURESS⁹), dans la périphérie du parc national de Zakouma dans le Sud-Est du Tchad. Nous y avons coordonné, de 2003 à 2007, une étude de cas pour un projet de recherche en sciences sociales de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) : *Contribution à l'amélioration des processus de gouvernance environnementale et de gestion participative en Afrique centrale* (GEPAC¹⁰).

Dans le cadre de ce travail de terrain, nous avons été amenés à remettre en question la notion de communauté locale qui est utilisée dans les programmes de conservation. Le problème de **l'absence de définition rigoureuse et partagée de la notion de communauté locale**, fréquemment mobilisée dans le cadre des

⁷ Projet de recherche en sciences sociales financé sur la ligne budgétaire « Forêts Tropicales » de l'Union Européenne

⁸ Projet FED – Union Européenne

⁹ Projet FED - Union Européenne

¹⁰ Projet Ligne budgétaire Forêts tropicales - Union Européenne

actions de conservation de la faune sauvage africaine, s'est rapidement imposé, dans notre conception des choses, comme une des clés pour comprendre la difficulté à mettre en place une gestion participative des ressources naturelles.

Nos questions de recherche ont, pour la plupart, émergé *a posteriori* à partir d'expériences professionnelles telles que l'étude de faisabilité d'un projet de conservation, l'évaluation de l'impact socioéconomique d'un plan d'aménagement forestier ou la coordination d'études de terroirs et d'études ethnoécologiques. Le fait de participer à de multiples réunions aux côtés de spécialistes de la conservation africaine nous a fait prendre conscience du **profond blocage de ces derniers face à la possibilité d'une réelle participation des « locaux » à la gestion des aires protégées africaines.**

Nous avons compris peu à peu que malgré la rhétorique du développement durable, largement pratiquée dans les réunions de projet, **il subsiste un antagonisme culturel, politique et économique profond entre conservation et développement local.** Celui-là même qui oppose la volonté « globale » de préserver farouchement les ressources naturelles sauvages, à la nécessité, localement, de les valoriser, ou à l'impossibilité pour les acteurs locaux à assumer des contraintes imposées « d'en haut ». **Nous parlons d'impossibilité et non de refus, car selon nous il faut chercher la cause profonde des échecs de la gestion participative ailleurs** que dans la prétendue « mauvaise volonté » des locaux ou dans l'attitude « écrasante » des conversationnistes. La difficile intégration entre conservation et développement au niveau des aires protégées africaines ne tient pas non plus uniquement à la pression que les acteurs locaux exercent sur les ressources naturelles. C'est probablement plutôt **au niveau des représentations, souvent inconscientes, de l'ensemble des acteurs en présence** qu'il faut chercher pour comprendre les échecs répétés de la gestion participative et l'impossibilité à saisir cette belle opportunité d'intégration et d'épanouissement social qu'est l'ouverture à la participation de tous les acteurs, incluant les riverains des aires protégées ! Ces riverains qui sont regroupés par les conservationnistes sous l'appellation de « communautés locales », comme s'il s'agissait d'un groupe homogène dans son rapport à l'aire protégée dans l'espace et dans le temps. S'agit-il de riverains saisonniers, fraîchement sédentarisés, juste de passage « pour affaires »

ou imprégnés de l'histoire de la zone depuis des générations? Exploitent-ils les rives des cours d'eau, les plaines inondables ou sont-ils strictement citadins? Autant de questions qui ne s'imposent souvent que trop tard aux opérateurs des projets de conservation.

Les acteurs dominants, dans ce rapport de force entre le centre et sa périphérie, sont ceux qui créent la dynamique de conservation, dessinent l'aire protégée et portent les enjeux de la conservation de la faune sauvage. Ils imposent leur vision du monde en brandissant la menace de l'érosion de la biodiversité animale sauvage.

Notre propos, ici, n'est pas de discuter de la légitimité de ces enjeux, ni de discuter de l'importance qu'il y a à défendre les éléphants du Tchad contre les armes des braconniers soudanais ou d'évaluer les conséquences écologiques de la consommation de la viande de brousse en Afrique. Il ne s'agit pas de juger si la **globalisation des paradigmes du développement durable** est, oui ou non, « une bonne chose ». Il s'agit simplement de reconnaître que cela **génère un rapport de force entre les pays du Nord et du Sud, qui se répercute à l'échelle locale au niveau de la gestion d'une aire protégée** et de sa périphérie. Notre propos ici est de mesurer **l'impact de ce rapport de force sur les relations des acteurs locaux à l'espace, en travaillant au niveau des territoires qui se construisent sous le coup des enjeux de conservation.**

3. Méthodologie

Une approche pluridisciplinaire

Anthropologie et Géographie font toutes deux partie des sciences sociales empiriques. La **combinaison de leur arsenal méthodologique**, entre observation participante, télédétection, relevés de terroir, cartographie participative et entretiens semi-directifs, constitue l'originalité de cette recherche doctorale pour appréhender le lien entre conservation de la faune et développement territorial dans les zones rurales d'Afrique centrale.

Nous proposons une analyse des actions de conservation de la faune sauvage dans les aires protégées africaines autour de 3 axes : le développement rural, le marquage de l'espace (zonage), et la gouvernance environnementale. Ces trois axes se croisent au niveau de la problématique des droits d'accès aux ressources naturelles, qui mobilise à la fois des **questions anthropologiques** centrées sur les acteurs et leurs systèmes de représentation et **géographiques** axées sur les espaces et les territoires.

Aussi, **les rapports qu'entretiennent les différents acteurs à propos de la gestion de l'espace** s'impose-t-il rapidement comme étant au cœur de la problématique de la conservation de la faune sauvage africaine. Dans le cadre plus précis de la conservation communautaire et participative, qui nous intéresse ici, il me semble que l'intérêt d'une intégration entre géographie et anthropologie est aussi de **resituer la notion de « communauté locale » dans un référentiel spatial.**

Anthropologue et Agronome tropicaliste de formation, nous nous sommes tournés tout naturellement vers la géographie dans le cadre de ce travail de recherche doctorale, pour **appréhender conjointement les dimensions sociale et spatiale de la gestion des aires protégées africaines.**

Les initiatives de gestion communautaire de la faune sauvage en Afrique mobilisent à foison la notion de « communauté locale » pour désigner les acteurs concernés au

premier chef par la politique de conservation. Cependant, cette notion reste très floue, tant d'un point de vue juridique que d'un point de vue pragmatique, lorsque sur le terrain il est question de savoir avec qui négocier un plan d'aménagement du territoire ou la distribution d'une rente touristique. Quant au travail de spatialisation du « champ d'action » d'une communauté (ses espaces de négociations, de production, de commercialisation,...), et des interactions entre ce champ d'action et la politique de conservation, il ne constitue pas à ce jour une composante formelle de la mise en œuvre des actions de conservation. Lorsque ce travail est ébauché, dans la majorité des cas c'est à une échelle strictement locale (à l'échelle de la zone tampon d'un parc national par exemple) qui ne permet pas d'appréhender dans sa globalité le système de représentation et les relations systémiques qui définissent la communauté. Pourtant, le fait de spatialiser les échanges sociaux, les activités de production, les conflits ou les enjeux fonciers permet de **circonscrire une communauté par rapport au territoire qu'elle produit** et donc de la définir avec plus de pertinence dans le cadre de la gestion des espaces naturels. Cela permet également de faire émerger d'éventuelles sources de blocage aux politiques de conservation, en combinant analyse spatiale et étude de l'organisation sociale (conflits sociopolitiques, opportunités commerciales, problèmes sanitaire etc.).

Cette recherche doctorale en géographie déborde largement dans les champs scientifiques conceptuels de la **socio-anthropologie**, de l'**anthropologie du développement** et de l'**écologie de la conservation**. Cette pluridisciplinarité a nécessité de combiner des méthodes de recherche appartenant à des méthodologies d'investigation empirique différentes.

Notre matériel de base s'est nourri d'études de cas ethnographiques, d'études de terroirs, d'observation participante¹¹ à des programmes de conservation de la faune sauvage ainsi que de données bibliographiques, de cartographie et de télédétection, et de relevés botaniques. La méthode d'investigation combine l'analyse de données

¹¹ L'observation participante (expression que l'on doit au sociologue Lindeman de l'Ecole de Chicago), c'est-à-dire l'observation directe de terrain sur un laps de temps suffisamment long, indissociables de l'approche ethnographique, a pour but de saisir le point de vue de « l'indigène », ses rapports avec la vie et de comprendre sa vision du monde, la culture ne s'exprimant pas tant dans des institutions ou des règles que dans des manières d'agir ou de penser vécues de manière inconsciente (Olivier de Sardan 1995).

empiriques quantitatives, semi-quantitatives et qualitatives collectées dans le cadre d'enquêtes de terrain et d'études de terroirs à une démarche synthétique et interprétative de données théoriques bibliographiques. Les données semi-quantitatives et quantitatives ont été collectées sur base d'enquêtes (par guide d'entretien semi-directif et par questionnaire au sein d'échantillons représentatifs d'acteurs riverains d'aires protégées) et de la cartographie des formations végétales, des terroirs villageois et des parcours pastoraux dans 4 villages et 37 campements transhumants de la périphérie du parc national de Zakouma entre 2000 et 2005.

Les données strictement qualitatives quant à elles ont été collectées dans la littérature et sur les différents terrains que nous avons pratiqués (allant des zones périphériques d'aires protégées africaines aux organisations scientifiques et institutionnelles de protection de la Nature en passant par les alcôves des colloques internationaux), essentiellement par l'observation participante et par entretiens non directifs, entre 1999 et 2008.

Nous avons donc combiné analyse statistique, analyse de distribution spatiale, monographie, observation participante et analyse interprétative de données théoriques.

Notre recherche suit une démarche constructiviste, considérant les enjeux liés à la conservation de la faune sauvage comme une réalité socialement construite. Cela fait référence aux réalités fondamentalement subjectives des différents groupes d'acteurs impliqués directement ou indirectement dans la conservation de la faune africaine et à leur perception de l'impact des programmes de conservation. Nous nous sommes efforcés de tenir compte de la dimension symbolique et de la nature partiellement inconsciente des représentations sociales étudiées, ces deux caractéristiques étant indissociables de la démarche ethnologique (Lévi-Strauss 1962 ; Descola 1986).

Nous n'aborderons pas, dans le cadre de cette thèse, les données relatives aux dynamiques écologiques et à l'impact des programmes de conservation sur le maintien et la régénération des ressources naturelles.

Un questionnement construit sur le terrain

Comme évoqué précédemment, notre questionnement s'est construit sur le terrain dans le cadre de notre expérience professionnelle au sein de projets internationaux de conservation de la nature en Afrique centrale (dans le cadre des projets ECOFAC, APFT¹², IEFSE¹³, CURESS, BIOHUB¹⁴ et GEPAC), et en relation avec le poste de chargée de recherche que nous occupons au CIRAD¹⁵. Nos travaux au CIRAD portent sur les dynamiques sociales liées à la mise en œuvre d'actions de conservation de la faune et de ses habitats sur le continent africain. Les attendus de ces travaux sont d'une part une analyse critique des approches participatives mobilisées dans le cadre des programmes de conservation de la faune. D'autre part, des recommandations sont formulées pour la prise en compte de la vulnérabilité socioéconomique et institutionnelle liée aux actions de conservation de la faune et à la prévention des risques de conflits.

Les données originales sur lesquelles repose cette recherche doctorale ont été collectées dans le cadre de projets de recherche en partenariat ou d'événements scientifiques impliquant le CIRAD (dans le cadre des projets CURESS, GEPAC, IEFSE et BIOHUB). Nous illustrerons particulièrement notre propos d'après des données collectées sur le terrain en 2000, 2004 et 2005, et dans le cadre d'une analyse critique du processus d'élaboration du plan d'aménagement du parc national de Zakouma (au Tchad) par le projet CURESS¹⁶.

¹² Projet *Avenir des Peuples des Forêts Tropicales*, financé sur la ligne budgétaire Forêts tropicales de l'Union Européenne

¹³ Projet *Interactions Elevage Faune sauvage et Environnement*, financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial

¹⁴ Plate-forme d'expertise novatrice pour la gestion communautaire des ressources en Afrique australe, financée par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial

¹⁵ *Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement*. Nous avons été intégrés en tant que chargée de recherche à cette organisation en décembre 2002, au sein de l'équipe *Biodiversité animale sauvage* (Unité de Recherche dénommée ensuite *Gestion Intégrée de la faune* en 2005 et depuis janvier 2008 *Animal et gestion intégrée des risques*)

¹⁶ En raison des problèmes politiques au Tchad, nous n'avons pu retourner sur le terrain en 2006 et 2007. Or, le Sud-Est du Tchad a connu à cette époque d'importants bouleversements politiques qui ont certainement modifié les dynamiques socioéconomiques et sociopolitiques que nous avons étudiées entre 2000 et 2005 à Zakouma. Nous n'avons pas pu prendre ces paramètres en compte dans notre analyse.

Le contexte de la collecte des données empiriques qui ont fourni le matériau de base de cette recherche doctorale est repris, ainsi que les sites et le cadre temporel, dans le tableau 1.

Par ailleurs, notre analyse du plan d'aménagement proposé à Zakouma par le projet CURESS date de la version de 2007 de ce processus. Le processus de validation et les modifications survenues ultérieurement n'ont pas été pris en considération.

Tableau 1: Présentation des travaux menés sur les différents sites d'étude

<p><i>En Afrique centrale :</i> <i>Tchad et divers sites dans le bassin du Congo</i></p>	<p><i>En Afrique australe :</i> <i>Vallée du Zambèze (Districts de Nyaminyami et Guruve)</i></p>
<p>- Etude d'impact socioéconomique en appui au processus d'aménagement forestier en RCA (1999)</p>	<p>- Conduite et supervision d'enquêtes dans le district de Guruve (2007/2008) et de Nyaminyami (2006/2007).</p>
<p>- Participation à la préparation de rapports du programme ECOFAC (essentiellement en phase II) et APFT (1999/2001).</p>	<p>- Participation à la plateforme de recherche « Produire et Conserver en partenariat » du CIRAD au Zimbabwe (depuis novembre 2006).</p>
<p>- Conceptualisation et supervision d'enquêtes par questionnaires, entretiens semi-directifs relatifs à la consommation de viande de brousse en RCA en milieu villageois (chantiers forestiers), (2004, 2005 et 2006).</p>	<p>- Analyse des initiatives de conservation communautaire dans le cadre du projet BIO-HUB Cirad/WWF (2007)</p>
<p>- Coordination des travaux de terrain et du traitement des données relatives aux études ethnoécologiques menées dans le cadre du projet GEPAC dans le bassin du Congo et au Tchad (2003/2006).</p>	<p>- Organisation et participation au séminaire « regards croisés sur la Tapoa : atelier d'échange d'expériences panafricaines sur les approches communautaires de conservation des ressources naturelles » (2007/2008)</p>
<p>- Synthèse bibliographique, en partenariat avec l'IIED, des initiatives de conservation communautaire en Afrique centrale et en Afrique de l'ouest, contribution au document de synthèse régional (2008/2009).</p>	

Le cadre d'analyse :

La première étape de notre analyse est théorique et repose sur une synthèse de l'état de l'art, sur une analyse de la rhétorique du Développement Durable¹⁷ telle qu'elle est appliquée aux projets de conservation en Afrique centrale, ainsi que sur une synthèse des cadres légaux internationaux qui fondent les actions de conservation de la faune sauvage et de ses habitats en Afrique¹⁸.

Nous proposons d'analyser des données bibliographiques relatives aux fondements des projets de conservation intégrée, à leur ancrage historique, à leurs enjeux et à leurs impacts. Dans ce cadre théorique, la conservation de la faune se conçoit surtout au niveau de programmes d'appui impliquant les instances étatiques et la participation des populations riveraines des aires protégées, utilisatrices des ressources naturelles : Sur quoi repose **le modèle théorique d'une conservation « par et pour » les acteurs locaux** ? Pourquoi la participation aux actions de conservation est-elle considérée comme un vecteur de développement et d'intégration territoriale ?

Ce modèle participatif est légitimé, « par et pour » la communauté internationale, au niveau d'un cadre légal. Mais compte tenu des nombreux échecs de la gestion participative sur le terrain, l'on peut se demander si ce cadrage juridique est réellement adapté aux questions de gestion locale des ressources naturelles. C'est pourquoi il nous semble important de nous intéresser également aux **textes juridiques de référence en matière de conservation de la faune sauvage africaine**, en pointant leurs lacunes en termes de cadrage des actions communautaires.

Le deuxième niveau d'analyse s'appuie sur des données empiriques pour faire état du **décalage important** qui existe **entre les logiques de conservation**

¹⁷ Réalisée en collaboration avec l'ULB dans le cadre du projet GEPAC

¹⁸ Réalisée dans le cadre d'une étude comparative BIOHUB

intégrée et de développement élaborées par la communauté internationale **et les logiques territoriales à l'œuvre** localement.

Les données empiriques que nous avons collectées sur notre terrain de référence, le parc national de Zakouma au Tchad (PNZ), alimentent les thématiques suivantes :

- **Les logiques territoriales à l'œuvre et leurs échelles spatiales et temporelles** (systèmes de production agropastoraux et transhumants, chasse/cueillette) : les territoires et les aires de pouvoir qui se dessinent, les groupes stratégiques qui émergent, les enjeux et les intérêts à agir que ces groupes stratégiques projettent sur l'espace.
- **Les processus participatifs proposés aux acteurs locaux** : nous proposons d'examiner comment sont construits les dispositifs pour la négociation et la prise de décision qui sont mis en œuvre sur le terrain (quels acteurs ? à quelles échelles ? comment ? pourquoi ?). Les acteurs locaux impliqués dans le processus de gouvernance environnementale et d'aménagement sont-ils représentatifs de l'ensemble des riverains et sont-ils à même de porter l'ensemble des enjeux territoriaux ?
- **Les questions foncières liées aux systèmes de production des acteurs et celles liées aux actions de conservation** : nous repartons de l'hypothèse selon laquelle les changements fonciers induits par les actions de conservation sont négligés dans les dispositifs d'aménagement du territoire et que cela constitue un des principaux points de blocage entre riverains et gestionnaires de projet. Pour la tester au niveau de l'étude de cas du PNZ, nous proposons de mettre en évidence la mobilité inhérente aux systèmes de production des riverains et les intérêts à agir des acteurs locaux pour voir dans quelle mesure ils sont pris en compte (ou pas) dans le plan d'aménagement.
- **Le dispositif opérationnel du projet et sa logique d'intervention** : quel est le degré réel de participation locale dans la réalisation du projet ? Comment caractériser les bouleversements induits par le projet dans la gestion locale des ressources naturelles (reconfigurations territoriales, sociales et économiques) ?

En complément de cette étude de cas, une analyse plus large de la pratique des projets de conservation intégrée m'a paru intéressante pour mettre en lumière concrètement le décalage général entre rhétorique et pratique que nous soulevons.

A une échelle sous-régionale, quelles sont les grandes tendances de ces projets en termes d'approches et de montage partenarial ? Quelles sont leurs priorités d'action ? Atteignent-ils leurs objectifs annoncés auprès des populations cibles ? Nous proposons de caractériser l'impact de ce type de projet au niveau du bassin congolais, en nous appuyant sur la littérature grise (sites internet, rapports annuels, rapports d'évaluation) et notre expérience au sein de certains de ces projets.

Le dernier niveau d'analyse qui nous semble pertinent dans le cadre de cette recherche a une **portée réflexive**. Comment les acteurs impliqués dans les initiatives de conservation intégrée, y compris les chercheurs, se représentent-ils leur action et son impact sur le terrain ? Nous nous appuyons principalement sur le compte rendu d'un séminaire international, que nous avons présenté à l'occasion du congrès des parcs nationaux organisé par l'UICN à Barcelone en 2008 et qui a réuni chercheurs, gestionnaires de projets et bailleurs de fonds.

Finalement, notre réflexion s'est construite en 10 chapitres, répartis entre 3 parties.

La première partie est articulée autour des principaux outils de conservation de la biodiversité animale sauvage en Afrique. Après une introduction sur ce que recouvre la notion d'aire protégée (chapitre 1) et de projet de conservation intégrée (chapitre 2) dans le contexte de gestion africain passé et actuel, nous proposons une synthèse des cadres juridiques de référence (chapitre 3) dans lequel s'intègrent les actions de conservation et leurs différentes échelles, de l'international au local. Nous présentons ensuite (chapitre 4) une analyse critique des initiatives de type « projet » qui sont mises en œuvre pour la gestion de ces espaces sur le continent africain.

Dans la deuxième partie, nous présentons notre étude de cas (le dispositif de gestion du parc national de Zakouma, au Tchad), illustrant une analyse du décalage entre rhétorique et pratique sur base de nos données de terrain (chapitres 5 à 7).

La troisième partie consiste en une discussion autour des jeux de pouvoirs qui s'appliquent aux espaces à enjeux de conservation. Nous proposons d'abord de faire le point sur les outils participatifs mis en œuvre dans le cadre des dispositifs de gouvernance environnementale affichant la participation des acteurs locaux (chapitre 8). Nous proposons ensuite une analyse des systèmes locaux de gestion et de régulation de l'accès à l'espace en Afrique centrale, en mettant particulièrement l'accent sur les questions foncières (chapitre 9). Nous concluons par une réflexion sur les rapports de force qui accompagnent l'utilisation des représentations cartographiques, abordant notamment la question de l'appropriation des territoires construits autour d'enjeux de conservation (chapitre 10).

Cette première partie explore **les approches des projets de conservation intégrée**, sur base d'une revue de la littérature, d'une synthèse des cadres juridiques, d'une compilation d'études de cas représentatives des grandes tendances des projets de conservation intégrée en Afrique australe et centrale et de notre participation à un séminaire international sur la conservation communautaire.

Nous nous appuyons sur ces éléments pour dégager les différentes postures qu'adoptent les **acteurs impliqués dans les projets de conservation en tant que bailleur, opérateur ou chercheur**, de leur conception à leur mise en œuvre. Ces acteurs constituent une communauté qui se nomme elle-même la « **communauté environnementale** ». Cette dernière appréhende les **espaces naturels** selon ses propres codes, notamment à travers la construction d'un langage spécifique que nous appelons la **rhétorique de la conservation intégrée**. Nous verrons comment les différents acteurs se sont approprié cette rhétorique, la transformant en jargon à chaque échelle d'intervention, de l'international au local.

Nous verrons également comment la communauté environnementale a construit une **pratique de la conservation**, pour se réapproprier totalement les enjeux de conservation de la biodiversité animale sauvage d'Afrique centrale. Cette prise en main de la nature sauvage s'opère essentiellement à travers l'**emprise spatiale** des problématiques conservationnistes. Cela passe par le classement d'**aires protégées**, le dessin de zonages proposant des **enclaves « communautaires »** au sein de paysages de conservation, la définition de zones tampons où vivent des communautés d'**acteurs locaux** aux contours flous, et la mise en œuvre de **projets** internationaux sur le territoire de ces derniers.

Tout cela contribue à la construction d'une certaine **représentation de la nature sauvage africaine**. Cette représentation légitime l'intervention d'acteurs exogènes¹⁹ pour la **gestion d'espaces naturels** qui représentent, de manière symbolique et emblématique, les **enjeux du développement durable**²⁰.

¹⁹ Nous nous pencherons sur les acteurs « endogènes » dans la deuxième partie

²⁰ L'ensemble du matériel que nous avons valorisé au fil de ces chapitres a fait l'objet de publications qui nous mentionnons en début de chaque chapitre.

CHAPITRE 1

Les Aires protégées africaines

Ce chapitre traite de la **gestion des aires protégées** sur le continent africain. Il repose essentiellement sur les résultats que nous avons obtenus dans le cadre du programme de recherche en sciences sociales GEPAC²¹, sur notre expérience au sein du programme ECOFAC entre 1996 et 2001²² et sur une compilation de la littérature.

Nous nous intéressons particulièrement aux aires protégées car ces espaces sont passés en quelques décennies du **statut** d'instruments de pure protection de la biodiversité à celui **d'outils pour le développement**. Les aires protégées et leur périphérie sont désormais perçues, par une catégorie d'acteurs, comme des **modèles multifonctionnels d'aménagement du territoire**. Elles cumulent les

²¹ Le projet de recherche GEPAC est présenté en annexe 1. Les résultats sur lesquels nous nous appuyons ici ont été présentés au niveau des publications suivantes :

Binot A., D.V. Joiris et L. Hanon. Formatage des instances participatives et échec de la sécurisation foncière : la gestion sociale des aires protégées à l'épreuve du terrain en Afrique Centrale. In Joiris D.V. et P. Bigombe Logo (Eds). La gestion « participative » des forêts en Afrique centrale : doctrines, logiques, pratiques. Ed. Quae. In Press

Binot A., L. Hanon, D.V. Joiris, D. Dulieu. 2009. The challenge of participatory natural resource management with mobile herders at the scale of a Sub-Saharan African protected area. *Biodivers. Conserv.* 18(10): 2645-2662.

Arnoldussen D., **A. Binot**, D.V. Joiris et T. Trefon (Dir.), PA. Roulet et P. Assenmaker (Eds), 2008. Gouvernance et environnement en Afrique centrale : le modèle participatif en question. Éditions du MRAC. Tervuren. Belgique. 278 p.

Roulet P.A. & **A. Binot**, 2008. Politiques d'aménagement forestier et approches participatives en République Centrafricaine. In Arnoldussen D., A. Binot, D.V. Joiris et T. Trefon (Dir.), PA. Roulet et P. Assenmaker (Eds), Gouvernance et environnement en Afrique centrale : le modèle participatif en question. Éditions du MRAC. Tervuren. Belgique. pp 87-112.

Arnoldussen D., Assenmaker P., Bigombe Logo P., **Binot A.**, Cogels S. 2007. Manuel d'appui à la décision en matière de gestion participative et de gouvernance environnementale en Afrique centrale : onze fiches opérationnelles. Université Libre de Bruxelles, 72 p.

²² Joiris D.V. & **Binot A.**, 2001. Synthèse régionale des expertises anthropologiques réalisées de 1997 à 2000 dans le cadre de la deuxième phase du programme ECOFAC en Afrique centrale. s.l., France, AGRECO-GEIE, 130 p.

fonctions de réservoir de biodiversité et de réservoir de terres arables et de ressources. Elles sont devenues, pour la communauté internationale, des « laboratoires » de gestion concertée, à haut potentiel d'intégration des enjeux de conservation et de développement ; à haut potentiel conflictuel aussi.

Nous en resterons à des considérations assez générales sur la gestion des aires protégées africaines, en donnant ici les principales tendances dans une perspective diachronique. Derrière ces généralités, nous tenterons de mettre en évidence les groupes d'acteurs qui ont une légitimité à gérer ces espaces. Les **dispositifs institutionnels** que nous présentons ici (les catégories UICN, les parcs pour la paix etc.) sont bien connus et légitimés par l'ensemble du monde de la conservation, les scientifiques, les bailleurs et les acteurs institutionnels. Nous nous attacherons ici aux **représentations territoriales qu'ils véhiculent**, depuis l'époque coloniale. Ce sont ces mêmes représentations que l'on retrouvera au niveau des gros projets de conservation intégrée sur lesquels nous travaillons, qui n'ont souvent d'autre vocation que d'être des outils performants de gestion des aires protégées.

Les aires protégées correspondent aux zones les plus riches en termes de ressources en eau et de ressources naturelles, animales et végétales. En Afrique centrale, ces espaces de conservation et leurs périphéries proches couvrent une part non négligeable du territoire. A titre d'exemple, les aires de conservation « classiques » (de type parcs nationaux et réserves de faune) représentaient, en 2004, plus de 7% du territoire, auxquels il faut ajouter 5,4% pour les zones cynégétiques (Roulet 2004).

Dans la mouvance du développement durable et de ses paradigmes (Veyret 2005), la gestion de la nature sauvage africaine au niveau des aires protégées est devenue un enjeu planétaire, pris en charge dans le cadre de programmes internationaux de conservation intégrée. Ces programmes proposent d'intégrer conservation de la nature et développement humain via des approches communautaire (au sens de l'expression anglophone « *community-based natural resources management* ») de gestion des ressources animales et végétales sauvages. Nous explorerons amplement ce thème dans les chapitres suivants.

L'objet « aire protégée » constitue de nos jours le principal outil de la conservation de la nature. L'idée de « conservation de la nature » fait appel à tout un éventail de notions, allant de la protection de la nature à l'idée d'une conservation intégrant le développement socioéconomiques. Ces différentes tendances (présentées au tableau 2, selon Rodary *et al.* 2003) se sont développées de manière dynamique sous l'impulsion d'un petit groupe d'acteurs, avec l'évolution de la pensée environnementale.

Tableau 2 : Lexique des notions clés de la gestion de la nature (Source : Rodary et Castellanet 2003)

Protection :	Action visant à maintenir ou améliorer les systèmes naturels ; idée de <i>défense des éléments naturels</i> contre des dynamiques jugées négatives.
Exploitation :	<i>Utilisation de la nature</i> effectuée sans considération des impacts portés aux systèmes naturels.
A l'interface des deux : Gestion :	Utilisation organisée de la nature (<i>entre orientations protectionnistes et exploitantes</i>), volonté de rationaliser l'action.
Préservation :	<i>Protection totale</i> sur les espaces considérés.
Patrimonialisme :	Exploitation à finalité de protection, intégrant au-delà du processus technique, un cadre institutionnel et des conventions sociales (importance de la dimension sociale et politique). Dimension de <i>réappropriation sociale et symbolique de la nature</i> , faisant écho aux politiques de l'environnement.
Ressourcisme (anglicisme)	Protection à finalité d' <i>exploitation</i>
Conservation :	Porte la dimension technico-scientifique de la <i>défense de la nature</i> . Gestion prudente et mesurée des ressources naturelles (utilisation de la nature à des fins de protection destinée à assurer les usages futurs).
Conservation intégrée :	Se comprend dans une dimension d'inscription de la protection dans les logiques de <i>développement</i> .

1.1. Des espaces à haut potentiel conflictuel...

Les aires protégées sont des espaces qui font l'objet de représentations différentes de la part des gestionnaires, des décideurs, des scientifiques et des populations riveraines. La représentation occidentale de la *Nature* et de la conservation de la

biodiversité est ancrée dans une tradition historique et dans un cadre socioculturel déterminé (Selmi et Hirtzel 2007). Cela fait essentiellement référence aux **fonctions esthétique, éthique, scientifique et récréative des aires protégées**, selon une **approche élitiste** héritée de la période coloniale (Joiris 2000 ; Brosius 2006). La confrontation de ces pratiques et représentations avec les systèmes socioculturels locaux se traduit par des conflits fréquents entre gestionnaires des aires protégées et populations riveraines (Kleitz 2003a ; Robbins *et al.* 2006). C'est particulièrement le cas lorsque les impératifs de conservation des ressources naturelles se heurtent aux demandes locales et aux besoins en termes de « **services écosystémiques** ». Pour répertorier l'ensemble des pressions et des conflits d'intérêts qui sont projetés sur les aires protégées, il faut d'abord prendre bien en compte la forte dépendance des populations rurales vis-à-vis des ressources naturelles. Les systèmes locaux de production intègrent des activités agricoles, de l'élevage transhumant, de la chasse, de la pêche ou de la cueillette, essentiellement basées sur l'exploitation des ressources naturelles. Les programmes de conservation constituent une **entrave** à cette **dynamique d'exploitation domestique et commerciale**.

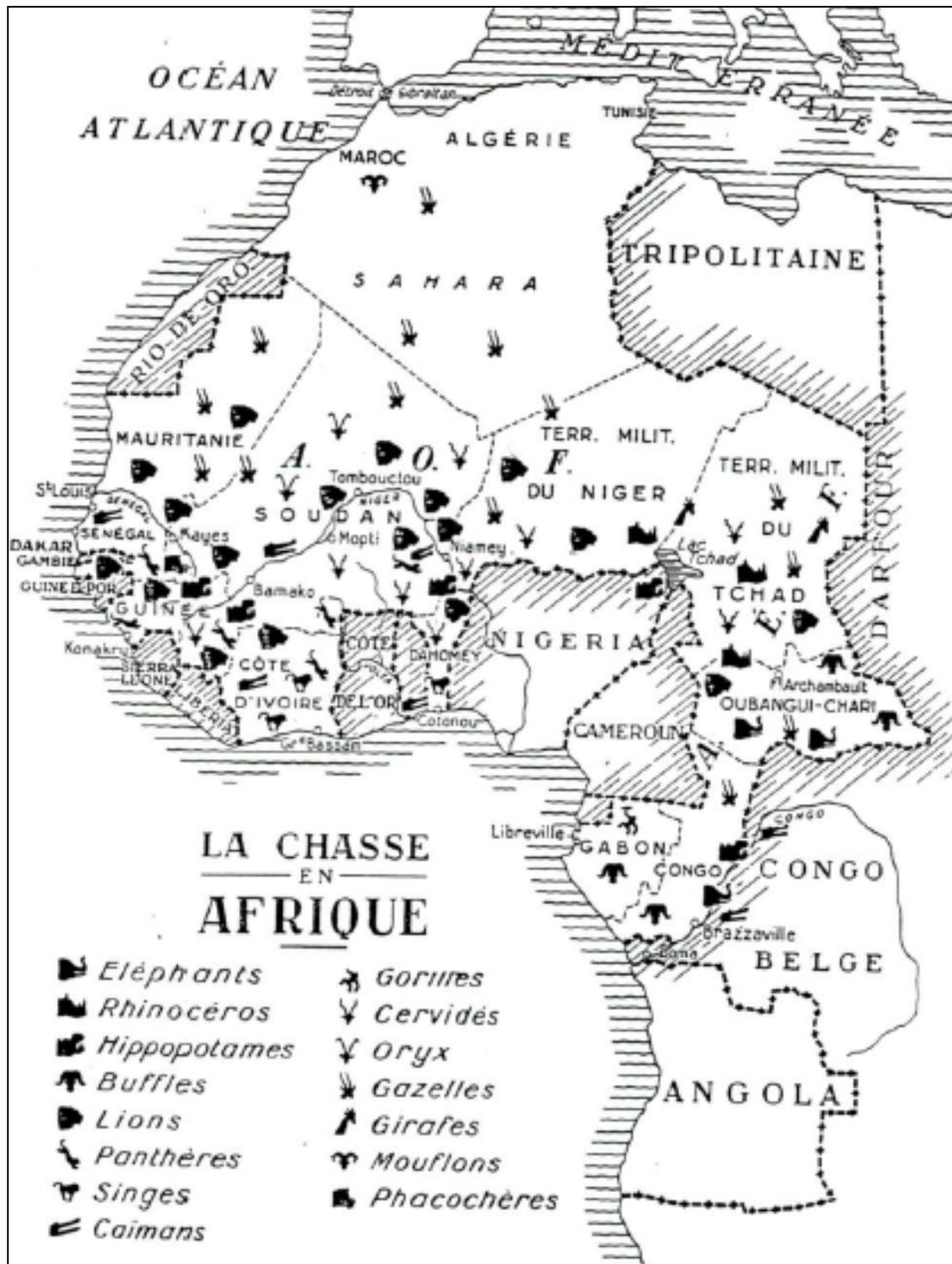
D'une conservation coloniale élitiste...

L'outil « aire naturelle protégée » émerge dans le contexte africain au début du XXème siècle, quelques temps après la création de la première aire naturelle protégée aux Etats-Unis en 1872. La première aire protégée africaine voit le jour en 1908 en Afrique du Sud, lorsque la réserve de gibier du Sabi (Transvaal) devient le parc Kruger. Un courant de pensée écologique africaniste voit le jour, qui comptera de nombreuses tendances, des préservationnistes des débuts du XXème siècle jusqu'à la conservation intégrée de nos jours. Une **prise de conscience environnementale** émerge, et on voit se créer des **espaces naturels à vocation récréative** dédiés au plaisir de l'immersion dans la nature et à la recherche de sensations fortes auprès des animaux sauvages. Ces loisirs sont bien entendu strictement à destination d'une élite blanche (Rodary *et al.* 2003). Jusque dans les années 1920, des **réserves cynégétiques** sont créées pour réduire la pression de chasse en limitant le nombre de chasseurs. Au-delà de leur impact écologique, ces

réserves renforcent le **statut social prestigieux du chasseur blanc dans son rapport à la faune sauvage.**

La figure 1 témoigne bien de cette réalité, faisant écho à une « *inspiration romantique et esthétique des paysages naturels et de la faune sauvage* » (Rodary 2003). Cette représentation témoigne clairement de l'**appropriation de la faune sauvage africaine par les colons.**

Figure n° 1 : Une représentation de l'Afrique francophone cynégétique en 1942 (Source : Treviers de J.P. 1942 15 ans de grande chasse dans l'Empire français, Ligue maritime et coloniale, 151p. In Roulet 2004)



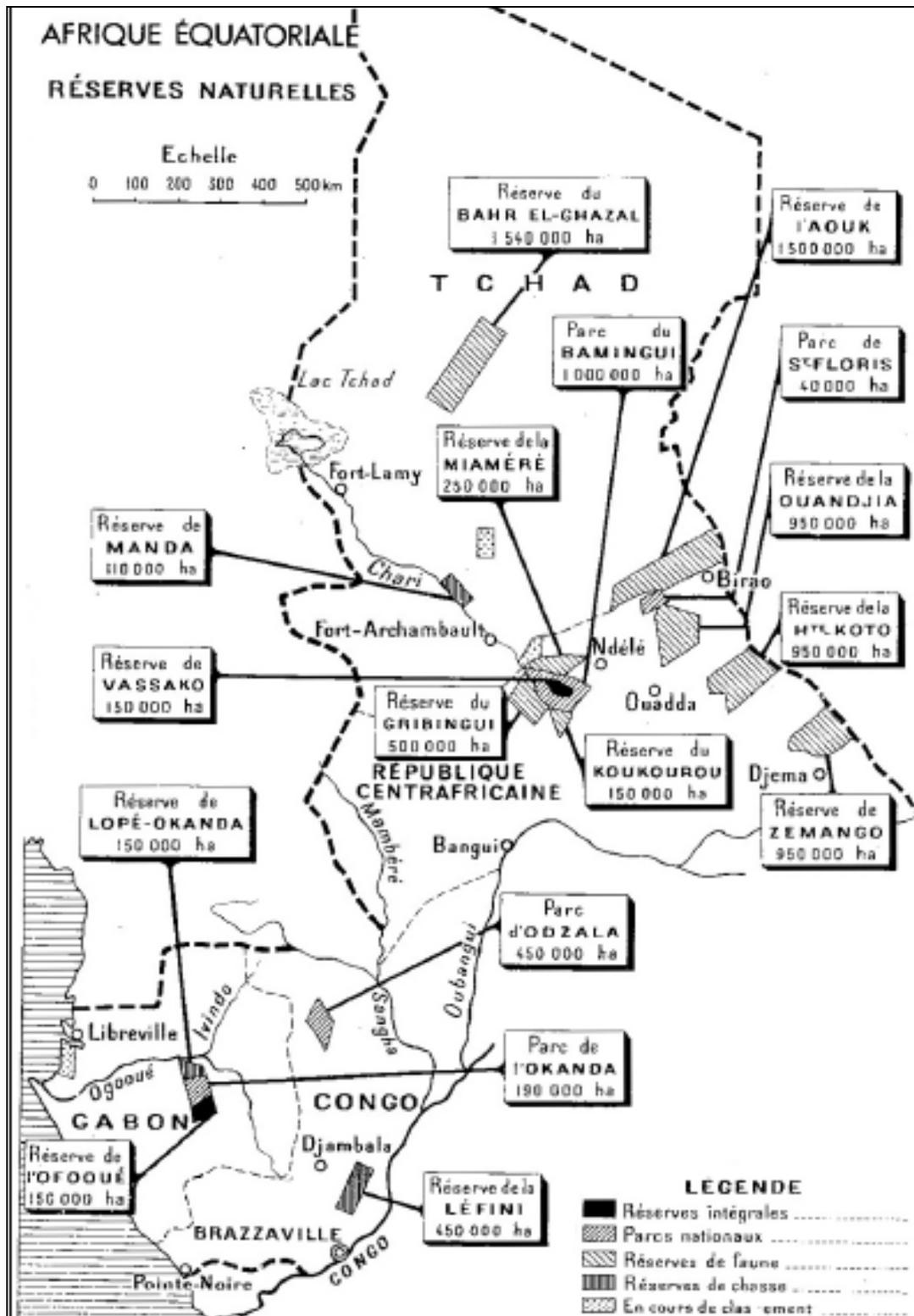
Les objectifs de « conservation », souvent associés à la grande chasse, se centrent sur les aires naturelles protégées. Elles s'opposent aux politiques développementalistes et aux dynamiques d'exploitation des ressources naturelles pour l'agriculture ou l'industrie minière. Les politiques de conservation vont ainsi avoir pour effet de **compartimenter les espaces naturels** coloniaux selon leurs usages : agricoles, industriels et naturels.

Suite à la première phase de création de réserves cynégétiques dans les années 1920, les années 1930 sont marquées par la création de nombreuses aires protégées naturelles. A partir de 1934, l'administration coloniale française reconnaît officiellement le statut des aires protégées. Roure (1952 *in* Roulet 2004) faisait état de l'existence de 19 aires protégées en Afrique Equatoriale Française au début des années 1950 (figure 2).

La création de ces aires protégées exprime une volonté de contrôler l'activité humaine et d'**organiser le secteur de la conservation** en instituant des normes et en créant des catégories d'**acteurs autorisés**. En Afrique cela a pour principal effet d'exclure les populations locales en leur imposant des « **déguerpissements** » (selon le terme consacré) malgré la faible pression démographique aux abords des réserves et des parcs. Les « **professionnels** » du **secteur de la conservation** apparaissent, en tant que communauté autorisée à agir sur la nature sauvage, en opposition au reste de la population (Rodary 2003).

La politique de conservation en Afrique renforce le **prestige social des élites coloniales** et le **statut social de l'homme blanc par sa relation symbolique avec le grand gibier**. Selon cette représentation, ce statut s'oppose d'une part aux chasseurs autochtones, ravalés au rang de braconniers « *cruels et sauvages* » (Rodary 2003) et aux colons agriculteurs ou industriels qui détruisent la nature sauvage. Cette « destruction » étant perçue comme quelque chose de très négatif, alors que la « grande chasse » revêt un caractère beaucoup plus noble...

Figure n° 2 : Les aires protégées d'Afrique Equatoriale française en 1954 (Source Villenave G.M. (Dir.) 1954. La chasse. Larousse, Paris 326p. In Roulet 2004)



...A une conservation africaine « transnationale »

Diverses institutions internationales de conservation de la nature émergent également dans le courant de la première moitié du XXème siècle, marquant déjà une volonté de **coordination de l'effort de conservation** par delà les frontières :

- En 1913 Consultative commission for the protection of nature (Bernes, 17 pays européens)
- En 1928 Bureau international pour la protection de la nature (Bruxelles)
- En 1922 International council for bird preservation (Birdlife international)
- En 1923 et 1932, les Congrès internationaux pour la protection de la nature à Paris
- En 1900 et 1933, les Congrès des Puissances coloniales à Londres (mesures de protection de la faune en Afrique)
- En 1948, L'Union mondiale pour la nature ou Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est fondée à la suite d'une conférence internationale tenue à Fontainebleau. L'**UICN** est le plus vaste réseau mondial de protection de la nature, rassemblant aujourd'hui plus de 1 000 gouvernements et ONG, ainsi que près de 11 000 scientifiques et experts bénévoles répartis dans quelques 160 pays.

Avec la décolonisation de l'Afrique, la deuxième moitié du XXème siècle voit se confirmer l'action des organisations internationales (dont les ONG) pour la sauvegarde de la nature, essentiellement sous l'égide de l'UNESCO, en remplacement des institutions coloniales. Dans les années 1960, sous la pression de la communauté internationale, nombre de dirigeants africains créent alors à leur tour parcs et réserves. Cette dynamique fait écho aux dynamiques environnementales de la période coloniale tout juste achevée.

C'est à ce moment qu'émergent **conférences internationales, conventions et traités pour coordonner l'action environnementale**, annonçant l'avènement de l'ère du Développement Durable. En 1968, la Conférence africaine sur la conservation

de la nature et des ressources naturelles tenue à Alger jette les premiers jalons de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées* (CITES, signée en 1973).

En 1972 à Stockholm, la *Conférence Mondiale des Nations Unies sur l'Environnement* crée la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement*, laquelle publiera en 1987 le rapport Brundtland²³ sur le **développement durable**. Ce **nouveau paradigme** est défini comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ».

C'est au cours des décennies 80 et 90, avec la *Stratégie mondiale de la conservation* (en 1980) puis la *Stratégie pour l'avenir de la vie* (en 1990), que l'UICN, le PNUE et le WWF définissent conjointement les paramètres qui guideront la mise en œuvre de la conservation, articulant sur le papier besoin de protection des ressources biologiques et utilisation des ressources naturelles pour le développement humain.

En 1992 la *Conférence des Nations unies pour l'environnement et le développement* tient à RIO le premier sommet de la terre, au cours duquel 190 états signeront la **Convention sur la diversité biologique** (CDB). Cette convention vise 3 objectifs : la conservation de la biodiversité, la gestion durable des différents éléments de cette biodiversité et le partage équitable des bénéfices tirés des usages de la biodiversité. La bonne gestion des **espaces naturels protégés** fait l'objet de déclarations de l'Article 8 de la CDB, dans le cadre des efforts de développement à fournir par chacun des états signataires afin de préserver leur héritage national (Rossi 2003). Dans le cadre de la CDB, une aire protégée est définie comme « *un espace géographiquement défini géré dans le but d'atteindre des objectifs de conservation spécifiques. Ces objectifs vont de la préservation d'espèces ou de paysages menacés à la protection des écosystèmes naturels* »²⁴. Cependant, chaque partie reste

²³ Rapport Brundtland : Notre avenir à tous, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Oxford University Press, 1987.

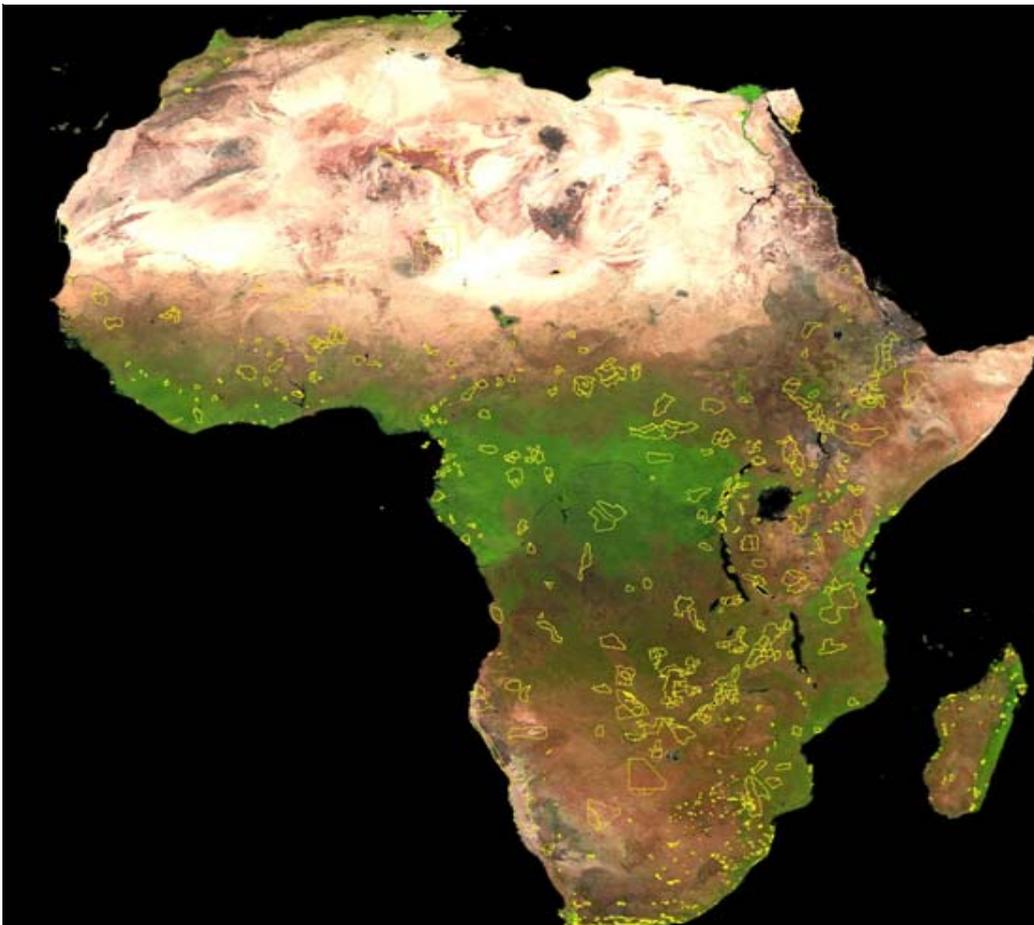
²⁴ Traduit de l'anglais "A geographically defined area which is designated or regulated and managed to achieve specific conservation objectives. These objectives range from the preservation of endangered species or landscapes to the protection of natural ecosystems."

souveraine dans ses décisions pour intégrer les aires protégées aux stratégies de développement du niveau national à l'échelon local²⁵.

Globalement, le concept de conservation (au sens protectionniste du terme) est alors difficilement admis par les dirigeants des pays en développement, qui y voient un **frein au développement humain**, particulièrement pour les communautés qui subissent l'interdiction d'exploiter les ressources naturelles dans les aires protégées.

1.2. Evolution mondiale de l'emprise des aires protégées

Figure n° 3 : Les espaces protégés d'Afrique (Source *Google Earth* Août 2008)



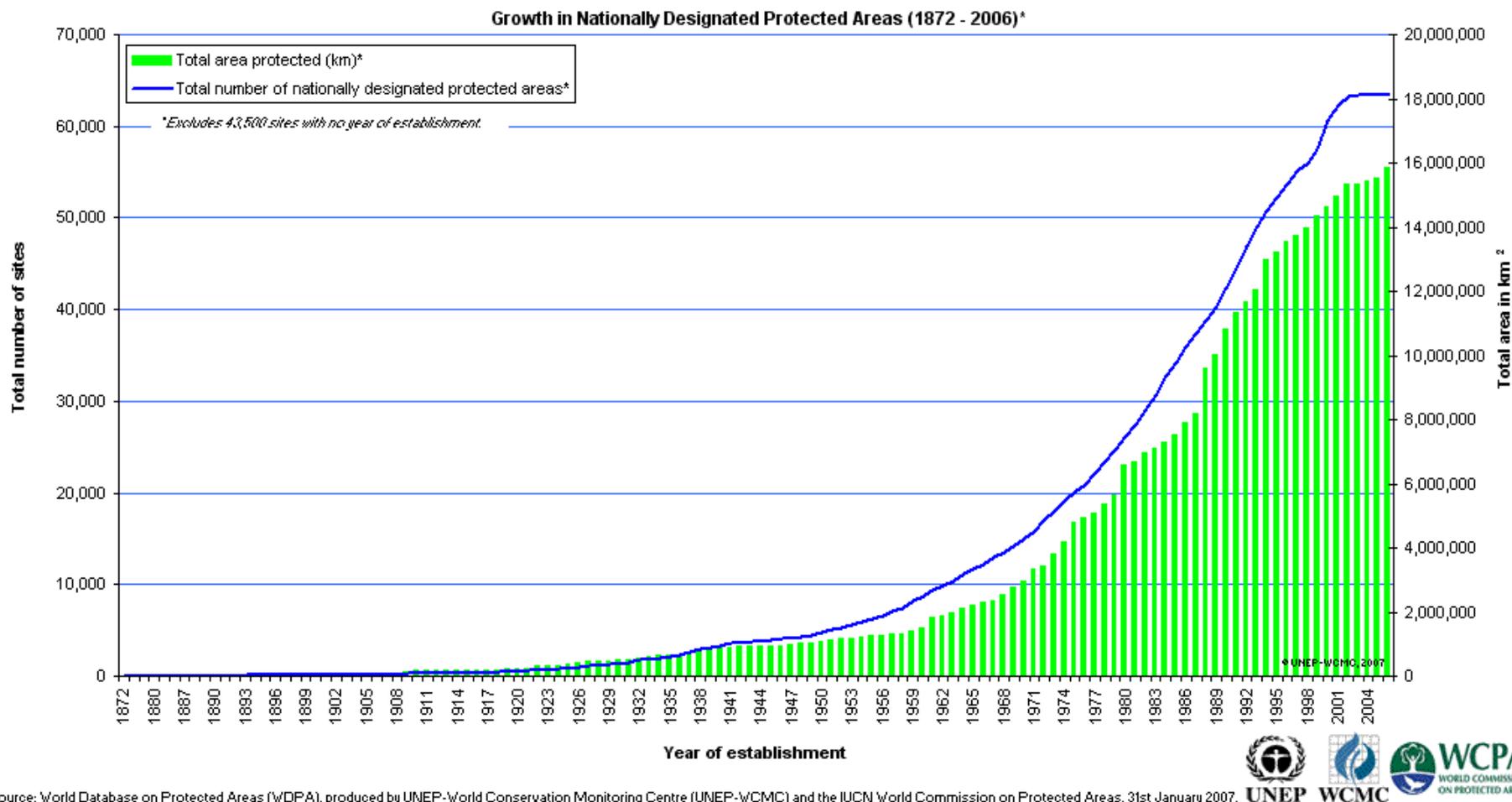
²⁵ Nous reviendrons amplement sur les cadres législatifs et institutionnels de la conservation de la nature et leurs liens avec la notion de participation des communautés locales à la gestion de ces territoires particuliers que sont les aires naturelles protégées.

La plupart des premières aires protégées d'Afrique centrale ont été créées durant la période coloniale, dans les années 1920-1940, puis postcoloniale, entre 1960 et 1970. A partir des années 1960, une prise de conscience environnementale à l'échelle de la planète a contribué à porter l'attention de la communauté internationale sur la thématique de la conservation de la biodiversité. Cette tendance s'est affirmée jusque dans les années 1990, avec l'avènement du **concept de développement durable**, véritable déferlante qui s'abat sur le milieu de la coopération au développement et de la protection de l'environnement. Il en résulte qu'**entre 1985 et 1995, la superficie des aires protégées à l'échelle mondiale augmente considérablement** (figure 4). Les pays africains suivent cette course à la conservation (West *et al.* 2006). C'est ainsi que le président du Gabon, par exemple, décide de la création de 13 nouveaux parcs nationaux à l'occasion du congrès des parcs de 2003 à Durban.

Selon l'UICN, les aires protégées constituent des outils de prédilection en matière de conservation de la biodiversité pour favoriser la résilience des écosystèmes et maintenir la biodiversité animale sauvage. La *Convention sur la Diversité Biologique* et les *Objectifs du Millénaire pour le Développement* ont fixé des objectifs en matière de couverture d'aires protégées, à atteindre d'ici à 2010 pour les aires terrestres et à 2012 pour les aires marines. Ces objectifs appellent à ce qu'**au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète soient effectivement conservés**. Aussi, un taux de 10% du territoire national classé en aire protégée est jugé indispensable par le PNUE pour freiner la tendance à l'épuisement des espèces. Ce seuil de conservation est aujourd'hui largement atteint à l'échelle mondiale²⁶, l'ensemble du territoire mondial couvert par les aires protégées correspondant à 18,8 millions de km² en 2003, ce qui équivaut à **12.65% de la surface de la terre** (Chape *et al.* 2003).

²⁶ Cet état de fait a été célébré à l'occasion du cinquième World Parks Congress, à Durban en 2003

Figure n° 4 : Croissance de la surface mondiale classée en aire protégée entre 1872 et 2006 (Source WDPA 2007)



1.3. La gestion mondiale des aires protégées

L'Union mondiale pour la Conservation de la Nature

L'UICN, principale ONG mondiale consacrée à la cause de la conservation de la Nature, définit les aires protégées comme « *un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par des moyens efficaces, de nature juridique ou autre (contractuelle, pédagogique, financière, etc.), dans le but de parvenir à la conservation à long terme de la nature en association avec des valeurs culturelles et des services rendus à l'écosystème* » (UNEP-WCMC 2008). Notons que cette définition, par rapport à celle qui est proposée par la CDB, met davantage l'accent sur les aspects humains.

L'UICN²⁷ contribue à la politique des aires protégées en promouvant l'adoption de stratégies nationales et en assurant le suivi des recommandations de la CDB sur les aires protégées. Par rapport à la gestion des aires protégées, **l'UICN élabore des orientations** afin de sensibiliser les gouvernements à l'importance des aires protégées, d'encourager les gouvernements à établir des réseaux d'aires protégées et d'offrir un cadre solide et des normes internationales pour faciliter les évaluations.

Afin d'harmoniser l'effort de conservation de la nature entre les différents pays à travers le monde, l'UICN a mis au point en 1994, avec le soutien de la CBD, un référentiel permettant de **catégoriser les divers types d'aires protégées** en fonction du degré de protection du patrimoine naturel et culturel qu'elles renferment. Ces catégories reflètent les différentes formes de gestion des espaces protégés, intégrant un large éventail de modes d'utilisation de l'espace. Elles permettent d'avoir une vision globale du niveau de protection des espaces nationaux. En effet, les différents pays ont généralement mis en place des législations différentes, et le classement en catégories de l'UICN permet de **considérer les efforts entrepris par les Etats en matière de conservation**. Aujourd'hui, les 6 catégories d'aires protégées ainsi définies par l'UICN servent de référent au niveau national et

²⁷ Voir site de l'UICN <http://www.uicn.fr/-Aires-protégees-.html>

international. Elles ont fait l'objet d'une révision en 2007, menant à la publication de nouvelles lignes directrices sur l'utilisation du système des catégories (définition de la notion d'aire protégée et descriptions des catégories), qui ont été adoptées lors du dernier Congrès mondial de l'UICN (tenu à Barcelone en octobre 2008).

Tableau 3 : Les catégories d'aires protégées de l'UICN (Source : UNEP-WCMC 2008).

Catégorie	Titre	Objectifs de gestion
Ia	Réserve naturelle intégrale	Science
Ib	Zone de nature sauvage	Protection des régions sauvages
II	Parc national	Protection de l'écosystème et loisirs
III	Monument naturel	Préservation d'éléments naturels spécifiques
IV	Aire de gestion des habitats / des espèces	Conservation avec intervention au niveau de la gestion
V	Paysage terrestre ou marin protégé	Conservation des paysages terrestres ou marins et loisirs
VI	Aire protégée avec gestion des ressources	Utilisation durable des écosystèmes naturels

Notons également que les catégories de gestion de l'UICN ne donnant pas d'informations sur la manière dont une aire protégée est gérée, l'UICN a élaboré séparément une « matrice de gouvernance » des aires protégées (UNEP-WCMC 2008).

Actuellement, plus de **67% des aires protégées mondiales sont classées** au sein d'une catégorie UICN (Chape *et al.* 2003). Les tendances globales observées par pays, pour ce qui concerne l'évolution du nombre d'aires protégées de catégorie IV,

V et VI confirme également un **renforcement du dispositif de protection des espaces naturels entre 1980 et 2005**.

Cette **classification fait** aujourd'hui **l'unanimité** pour mesurer l'effort de conservation consenti par les états. Elle n'a pour autant **aucune valeur juridique** en soi. En effet, bien que la **reconnaissance de l'UICN** soit telle qu'elle bénéficie d'un siège d'observateur à l'ONU, aux réunions des Ministres de l'environnement au G8 ou dans les Sommets sur le climat, les différents documents que l'UICN fournit n'ont aucune valeur juridique. Par exemple, tout comme le classement en catégorie des aires protégées, la liste rouge (Red list²⁸) de l'UICN n'a aucune valeur juridique mais a été créée dans le but de **sensibiliser le public et les politiques** à la problématique majeure de l'extinction des espèces.

Une avalanche d'acronymes...

Les aires protégées du monde entier font désormais l'objet d'un **suivi annuel** par la commission mondiale des aires protégées²⁹ de l'UICN, dans le cadre d'une collaboration avec le PNUE. Une liste des Aires protégées dressée par l'ONU et publiée en 2003 reprend officiellement tous les parcs nationaux et réserves du monde. Chaque année, un bilan annuel des progrès mondiaux en matière de conservation est établi par l'UNEP-WCMC³⁰, avec le soutien de la Commission européenne. Ce bilan permet de mettre à jour la base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA³¹) que l'UNEP WCMC tient à jour depuis 1981. Cette base de données sert notamment d'outil de contrôle et d'évaluation dans le cadre du Programme de travail sur les aires protégées (POWPA³²) de la CDB (UNEP-WCMC

²⁸ Créée en 1963, c'est l'« l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales ».

²⁹ Alias le WCPA (World Commission for Protected Areas)

³⁰ United Nations Environment Program World Conservation Monitoring Centre

³¹ World Database on Protected Areas

³² En 2004, la septième Conférence des Parties (COP 7) de la CDB met en place le Programme de travail sur les aires protégées (POWPA) afin de : « soutenir la création et le maintien, d'ici à 2010 pour les zones terrestres et d'ici à 2012 pour les zones marines, de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées complets, bien gérés et écologiquement représentatifs et qui, collectivement, par le biais notamment d'un réseau mondial, contribueront à réaliser les trois objectifs de la Convention et l'objectif fixé à 2010 consistant à réduire substantiellement le rythme actuel de l'appauvrissement de la diversité biologique aux niveaux mondial, régional, national et infranational et œuvrer à l'atténuation de la pauvreté ainsi qu'à la recherche d'un développement durable,

2008). Ce programme recouvre différents objectifs³³, qui vont dans le sens d'une **étendue de l'emprise** des aires protégées et de leur **mise en réseau à l'échelle mondiale**. La gestion des aires protégées se définit clairement à une échelle supra nationale, dans le cadre dressé par les principales conventions et accords internationaux visant la conservation du patrimoine naturel mondial : la convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), les Objectifs du Millénaire pour le développement, le programme de classement du patrimoine de l'UNESCO³⁴, le Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère et la Convention de Ramsar relative aux zones humides.

La rhétorique de la conservation s'est essentiellement construite au niveau de ces textes, qui soulignent l'importance des aires protégées en tant qu'outil du développement durable. **La légitimité d'une intervention locale coordonnée à l'échelle internationale, n'est jamais remise en cause dans cette rhétorique.**

La variété de biens et de services essentiels que prodiguent ces écosystèmes au bien-être humain, incluant la dépendance des communautés locales vis-à-vis des ressources naturelles, est systématiquement évoquée dans les documents officiels (cf. bilan annuel UNEP WCMC 2007). Pourtant en définitive, au vu des documents publiés et des objectifs annoncés par les organismes internationaux, c'est toujours par rapport à **leur rôle de conservation des ressources de la biodiversité sauvage** que l'impact des aires protégées est évalué, et non en termes de **satisfaction des besoins des communautés riveraines**. On relève déjà ici un premier **décalage** entre la **rhétorique**, qui prône l'intégration

soutenant par là les objectifs du Plan stratégique pour la Convention, le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et les objectifs du Millénaire pour le développement. ».

³³ (1) Établir et renforcer un réseau mondial de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées afin de contribuer à satisfaire des objectifs fixés à l'échelle mondiale. (2) Conserver au moins 10 % de chacune des régions écologiques de la planète ; protéger les aires d'importance particulière pour la diversité biologique. (3) Évaluer et suivre l'état et les tendances des aires protégées. (4) « Assurer un environnement durable » dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement et, plus particulièrement concernant les aires protégées, intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales et réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010.

³⁴ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture

conservation/développement, et la **pratique**, focalisée sur la préservation de la biodiversité.

Les aires protégées transfrontalières (APTF) et les parcs pour la paix

La **dimension transfrontalière** s'est clairement imposée dans le domaine de la gestion des aires protégées, depuis le début des années 2000. Ce mouvement a pris de l'ampleur avec l'avènement de « *Peace parks* » (traduits par « les parcs pour la paix »), une fondation sud africaine créée en 1997, dans la foulée de la fin de l'apartheid. Son principal objectif est de « *gérer les ressources naturelles des aires protégées par delà les frontières politiques, à travers des partenariats impliquant les gouvernements et le secteur privé, pour favoriser la paix, la prospérité et la stabilité régionale pour les générations à venir (...) en développant la conservation de la nature comme une option d'aménagement du territoire* »³⁵.

La coopération entre Etats est un élément primordial pour la mise en œuvre d'une aire protégée transfrontalière (APTF) ou d'un parc pour la paix. Sur son site Internet, l'UICN définit une APTF comme « *une étendue de terre et/ou de mer qui est à cheval sur une ou plusieurs frontières entre des Etats, des unités sous-nationales telles que des provinces et des régions, des zones autonomes et/ou des zones qui tombent en dehors des limites de la souveraineté ou de la juridiction nationales, dont les parties constitutives sont spécialement consacrées à la protection et à la conservation de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles qui y sont associées, et gérée en coopération par des moyens juridiques ou par tout autre moyen efficace* ». Les parcs pour la paix sont considérés par l'UICN comme « *des APTF qui sont officiellement consacrées à la protection et à la conservation de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles qui y sont associées, ainsi qu'à la promotion de la paix et de la coopération* ». Au-delà de la définition et de la distinction faite par l'UICN entre parcs pour la paix et APTF, la séparation n'est pas nette en pratique et il y a beaucoup de confusion entre ces deux termes.

³⁵ Cf. le site Internet de la fondation <http://www.peaceparks.org>

Plusieurs organisations internationales comme l'UICN, l'UNESCO, le programme MAB (*Man and Biosphere*), le PNUE ou la FAO peuvent coordonner la mise en place de telles aires. Au niveau de l'Afrique centrale, les pays membres bénéficient de l'appui d'institutions sous-régionales telles que la CEFDHAC³⁶ ou le Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale. De nombreux projets « Parcs pour la Paix » ont vu le jour au début des années 2000. Selon le PNUE, il y avait en 2001 près de 169 APTF réparties dans 113 Etats. Les parcs pour la paix ne bénéficient cependant pas d'un statut juridique international.

Cette dimension transnationale est très à la mode actuellement auprès des gros bailleurs de la conservation de la nature et les grands guichets de la conservation (UICN, FEM³⁷, UE³⁸) orientent les termes de référence³⁹ de leurs appels à projet dans cette direction. **La gestion des aires protégées se conçoit aujourd'hui au sein de réseaux**, tels que le RAPAC⁴⁰ en Afrique centrale, et **déborde largement des frontières nationales**, renforçant encore le **pouvoir d'ingérence des organismes internationaux sur le terrain des aires protégées nationales**.

Notons que la rhétorique d'intégration entre bien-être humain « local » et conservation, qui s'est imposée dans le monde de la conservation dans les années 90, est exacerbée au niveau des parcs pour la paix. Le **mélange des genres entre conservation et résolution de conflits politiques** est assumé sans scrupule, avec une référence historique forte à la fin de l'apartheid pour la création des *peace parks*. L'objectif des projets parcs pour la paix est « *la promotion de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité en temps de troubles armés en constituant un réseau d'aires protégées pour la paix ; et en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations sinistrées autour du parc* »⁴¹. Cette idée, bien que séduisante idéalement, nous semble carrément saugrenue dans

³⁶ CEFDHAC : Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale

³⁷ FEM : Fond pour l'Environnement Mondial

³⁸ UE : Union Européenne

³⁹ Cadre d'intervention consigné dans un document où sont spécifiés les objectifs, les moyens, etc.

⁴⁰ RAPAC : Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale

⁴¹ Cf. le site Internet du Projet Parcs pour la Paix au Burundi (PPP/Kibira) http://bch-cbd.naturalsciences.be/burundi/parteneriat/parc_paix.htm

un contexte africain de conflit armé. L'idée des *Peace Parks* a germé dans un pays émergent tel l'Afrique du Sud, et a été exportée « telle quelle » au Burundi, au Congo ou en Angola, sans considération pour la perception locale des enjeux politiques et socioéconomiques. Il est déjà difficile de faire assumer aux populations locales les contraintes liées à la conservation des ressources naturelles sur leurs terroirs en temps de paix. Il paraît irréaliste de leur demander de faire des concessions sur la chasse et la production agricole après que leur famille ait subi les ravages d'un conflit armé. Pourtant, cette approche idéaliste a séduit une bonne partie des intellectuels et l'ensemble du monde institutionnel de la conservation... Cela fait penser, de manière caricaturale, que le monde institutionnel de la conservation vit dans une sorte de bulle utopiste et se félicite d'y englober, même si ce n'est que sur le papier, les aires protégées d'Afrique centrale...

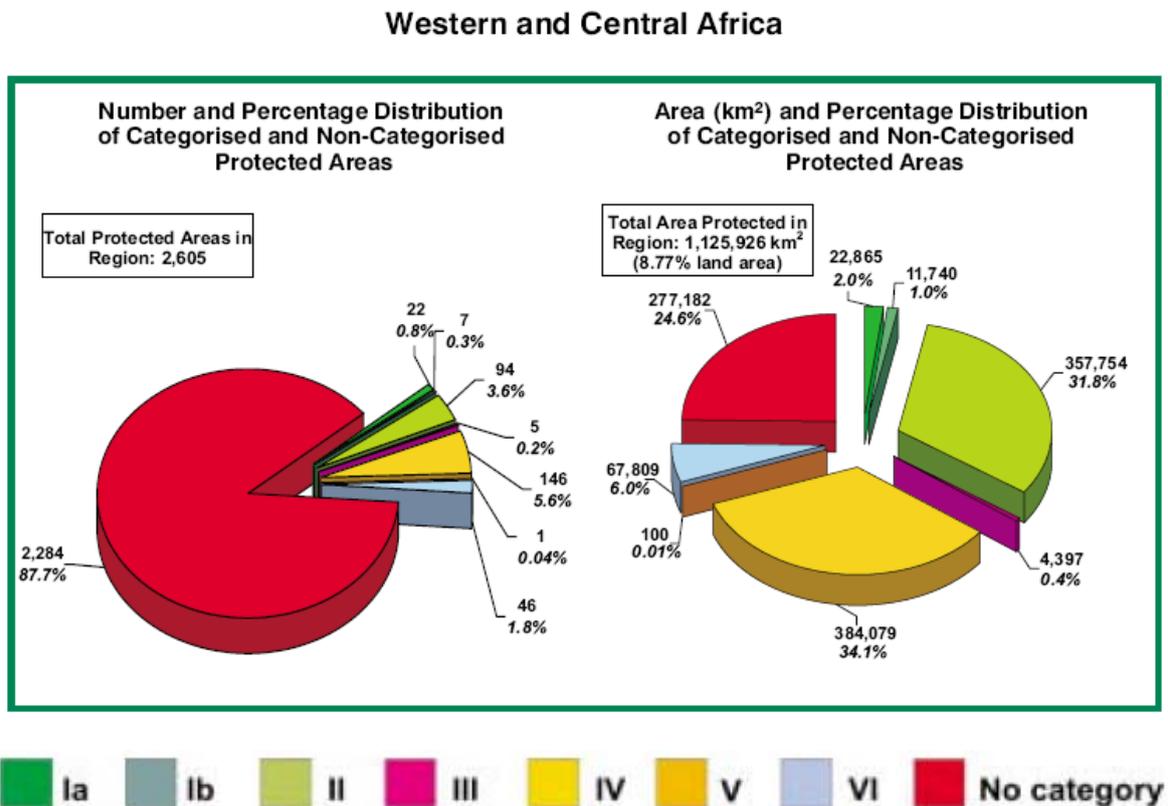
1.4. Les aires protégées d'Afrique centrale⁴²

Les aires protégées d'Afrique centrale ont fait l'objet d'un inventaire réalisé sous la haute autorité de l'ONU en 2003. L'organisme officiellement en charge de la gestion des aires protégées à travers le monde, à savoir le WCPA, a considéré qu'il était pertinent de regrouper Afrique de l'Ouest et Afrique centrale dans la même catégorie géographique, allant du Cap Vert à l'Océan Indien⁴³. Le WCPA y a recensé 2 605 aires protégées couvrant près de 1 126 000 km², regroupées en fonction de leur appartenance aux catégories de l'UICN (figure 5).

⁴² Dans le cadre de ce travail, l'Afrique centrale comprend le Tchad et les pays du bassin du Congo. En effet cet ensemble constitue une catégorie opérationnelle pour les programmes et les stratégies de conservation sur lesquels nous avons travaillé.

⁴³ Comprenant les pays suivants : Angola, Burundi, Benin, Burkina Faso, République Centrale Africaine, Cape Vert, Tchad, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Djibouti, Guinée Equatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Ile Maurice, Niger, Nigeria, Rwanda, Sao Tome and Principe, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

Figure n° 5 : Inventaire des Aires protégées d'Afrique centrale et occidentale selon leur catégorie UICN (Extrait du rapport UNEP-WCMC 2003 *United Nations List of Protected Areas*)

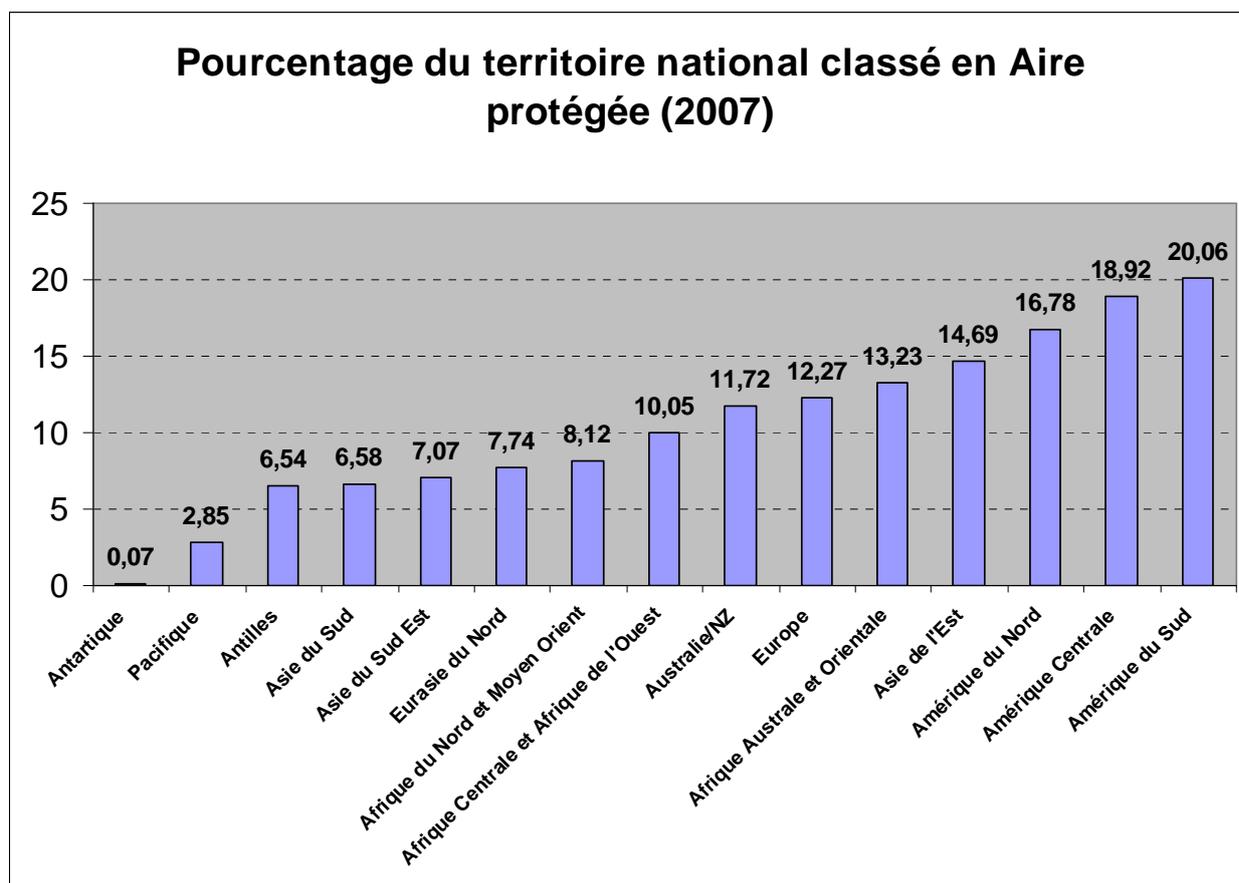


La typologie adoptée par le WCPA est déconnectée de la réalité de terrain dans la mesure où il paraît difficile de comparer la dynamique à l'œuvre dans le bassin du Congo à celle de Djibouti ou de l'île Maurice (Pourtier, comm. pers.) ! Visiblement, le paramètre qui permet au WCPA de **lisser la réalité à l'échelle du bloc « Afrique de l'Ouest et Centrale »**, en termes d'analyse des politiques de conservation, est la représentation des catégories de l'UICN. La mise en évidence de ce paramètre se fait **au détriment d'informations sur les dynamiques géographiques** qui caractérisent ces aires protégées sur le terrain, telle que par exemple leur lien avec l'exploitation forestière, des données d'ordre démographique ou relatives à la stabilité politique. Une fois encore, on est confronté à un **décalage entre la logique internationale de protection de la nature, engoncée dans sa grille de lecture institutionnelle et théorique, et la réalité de terrain...**

Des milliers de kilomètres carrés sur le papier

Le continent africain n'échappe pas à la tendance actuelle d'augmentation du nombre d'espaces protégés. La surface totale classée en aire protégée pour la « pseudo sous-région » d'Afrique Centrale et de l'Ouest correspondait, toutes catégories confondues, à près de 9 % du territoire en 2003 (Chape *et al.* 2003)⁴⁴. Elle atteignait plus de 10% en 2007 (UNEP-WCMC 2008) (figure 6). Cette valeur moyenne de 10% du territoire classé en aire protégée se retrouve approximativement aussi au niveau des moyennes nationales (UNEP-WCMC 2008).

Figure n° 6 : Surface protégée (%) dans les différentes régions WCPA en 2007 (D'après UNEP-WCMC 2008)



⁴⁴ Notons que des données synthétiques à jour sur l'Afrique centrale restent difficiles à acquérir mais qu'une entreprise de capitalisation des informations environnementales à l'échelle de la sous région est en cours, sous l'impulsion d'un projet UE en partenariat avec l'initiative « Global Forest Watch »

L'accroissement de la superficie de terres classées en « aire protégée » constitue clairement un objectif en soi, dans le cadre des conventions et des accords internationaux. A titre d'exemple, le classement de la nouvelle réserve de Sankuru, vaste étendue de forêt tropicale (avec plus de 30 000 km² de superficie) en République démocratique du Congo, est présenté comme « *l'une des plus belles réussites pour 2007 en Afrique* » (UNEP-WCMC 2008). Cette initiative vise théoriquement à la fois la conservation d'espèces emblématiques de faune sauvage (bonobo, éléphant, okapi,...), la lutte contre le changement climatique (séquestration de près de 660 millions de tonnes de gaz carbonique) et le défi de la gestion participative. A ce titre, le développement économique des communautés locales et le renforcement de leurs capacités de gestion sont affichés comme des objectifs clés. Toutefois, si l'existence de cette réserve « sur le papier » est affichée comme un succès par l'UICN et le PNUE, rien ne garantit, dans la réalité du monde tel qu'il existe en dehors des bureaux de l'UICN, que ces objectifs biologiques et sociaux pourront être atteints. Dans le contexte politique et socioéconomique de la RDC, rien n'est moins sur...

Le fait d'**engranger des milliers de km² au statut d'aire protégée** semble donc constituer un objectif en soi. Il s'agit en quelque sorte d'une course contre la montre que mène la « communauté environnementale » (selon le terme consacré dans le rapport annuel 2007 de l'UNEP WCMC) pour s'approprier un maximum de kilomètres carrés et les soustraire à l'impact anthropique ...

Une coordination sous-régionale très forte

Plusieurs conventions internationales et de nombreuses initiatives sous-régionales⁴⁵ ont façonné le paysage de la conservation de la nature en Afrique centrale. Le sommet de Yaoundé, rassemblant les chefs d'Etats d'Afrique centrale⁴⁶ a débouché sur une *déclaration sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales* qui pose plusieurs principes comme la « *nécessité de concilier les impératifs de*

⁴⁵ Processus de Brazzaville en 1996, Déclaration de Yaoundé en 1999, Déclaration de Libreville en 2004, ...

⁴⁶ Les chefs d'Etats du Tchad, de la RCA, de la RDC, du Congo, du Gabon et de la Guinée Equatoriale, invités par le Président camerounais

développement économique et social avec la conservation de la diversité biologique dans le cadre d'une coopération sous-régionale et internationale bien comprise ».

La Déclaration dresse une liste d'engagements que les Etats signataires doivent respecter, qui portent notamment sur la création d'aires protégées, la mise en place de systèmes de certifications et les populations rurales qu'il « *faut faire participer* »...

Contrairement aux organisations régionales officielles qui n'existent bien souvent que sur le papier⁴⁷, **certaines initiatives sous-régionales assument une tâche de coordination bien concrète** dans la protection de la nature. Parmi celles-ci, la la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)⁴⁸ joue un rôle clé auprès de la Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), du Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) et d'autres initiatives et accords sous-régionaux. Toutes ces organisations régionales et sous-régionales sont liées les unes aux autres et la COMIFAC joue un rôle central dans ce schéma (figure 7⁴⁹).

Ces structures sous-régionales engagent les pays d'Afrique centrale dans une dynamique conjointe de conservation de la biodiversité au sein de laquelle la gestion et l'aménagement des aires protégées, avec notamment le renforcement du **dispositif d'aires protégées transfrontalières**, constituent des priorités. Ainsi, le plan de convergence de la COMIFAC, qui jouit d'une véritable assise juridique, définit les stratégies d'action et les axes prioritaires des Etats parties quant à la gestion durable des écosystèmes forestiers, intégrant « *l'aménagement des concessions forestières et des aires protégées* » et « *la gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières* ». La COMIFAC a donné mandat au RAPAC de traiter des questions relatives à l'aménagement des aires protégées dans le cadre du plan de convergence. Le **Réseau d'Aires protégées d'Afrique Centrale** est une

⁴⁷ Telles que la Conférence des ministres africains de l'Environnement (CMAE), la Commission des forêts et de la faune sauvage (CFFSA) ou, au niveau de l'Union Africaine, le Comité technique chargé des ressources naturelles et de l'environnement

⁴⁸ La COMIFAC (Commission en charge des Forêts d'Afrique Centrale) est un organe d'orientation, de coordination et de décision qui a mis en place et validé un plan de convergence sous-régional pour une meilleure gestion et conservation des forêts d'Afrique Centrale. La COMIFAC a été instituée par un traité d'état relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale, signé par 10 chefs en 2005 à Brazzaville.

⁴⁹ Acronymes repris dans la figure 7 :

ADIE : Agence Internationale pour le Développement de l'Information Environnementale

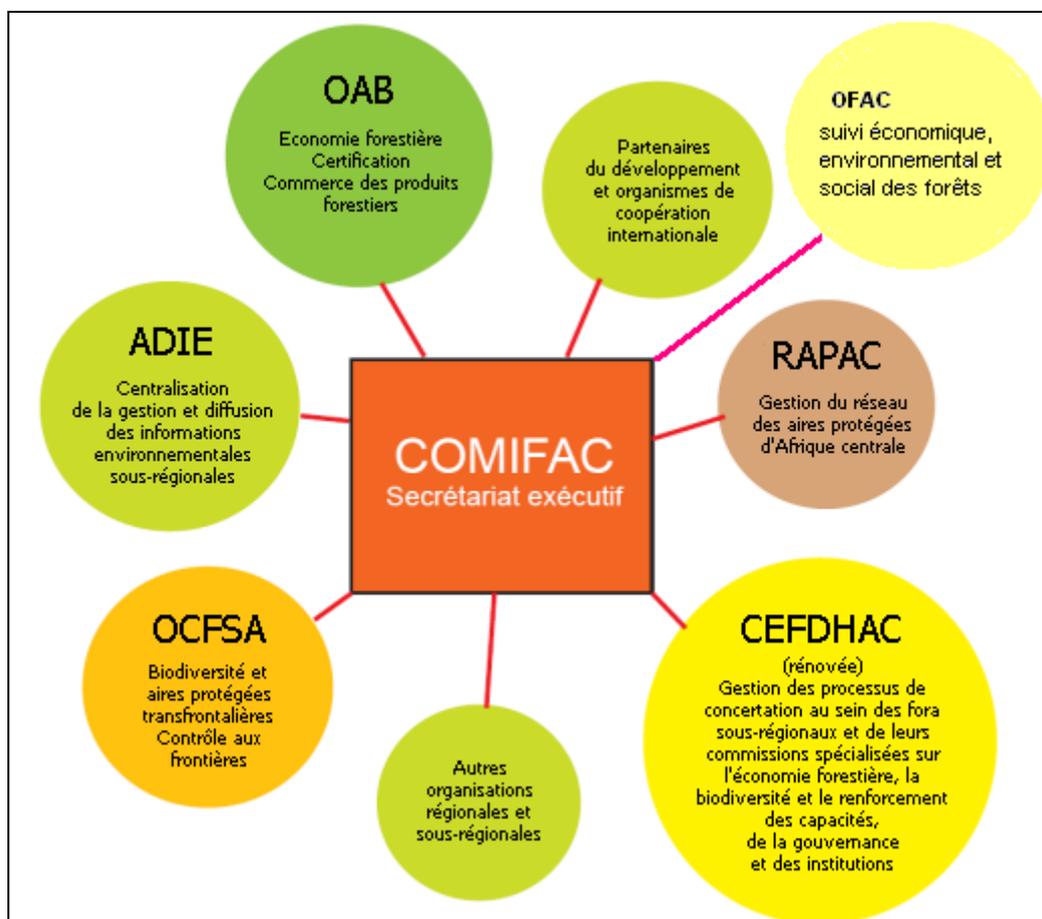
OAB : Organisation Africaine des Bois

OCFSA : Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique

OFAC : Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale

association à but non lucratif⁵⁰ créée en 2001 à l'initiative du programme européen Ecosystème forestier d'Afrique centrale (ECOFAC⁵¹).

Figure n° 7 : Schéma relationnel de la COMIFAC (Source: COMIFAC 2006)



Les objectifs du RAPAC consistent notamment à appuyer la « *participation des populations concernées aux actions de conservation et de développement* ». Ce point n'est pas développé et laisse la place à une **interprétation large des termes utilisés**.

⁵⁰ Association scientifique et technique spécialisée dans l'aménagement des aires protégées et la conservation de la diversité biologique

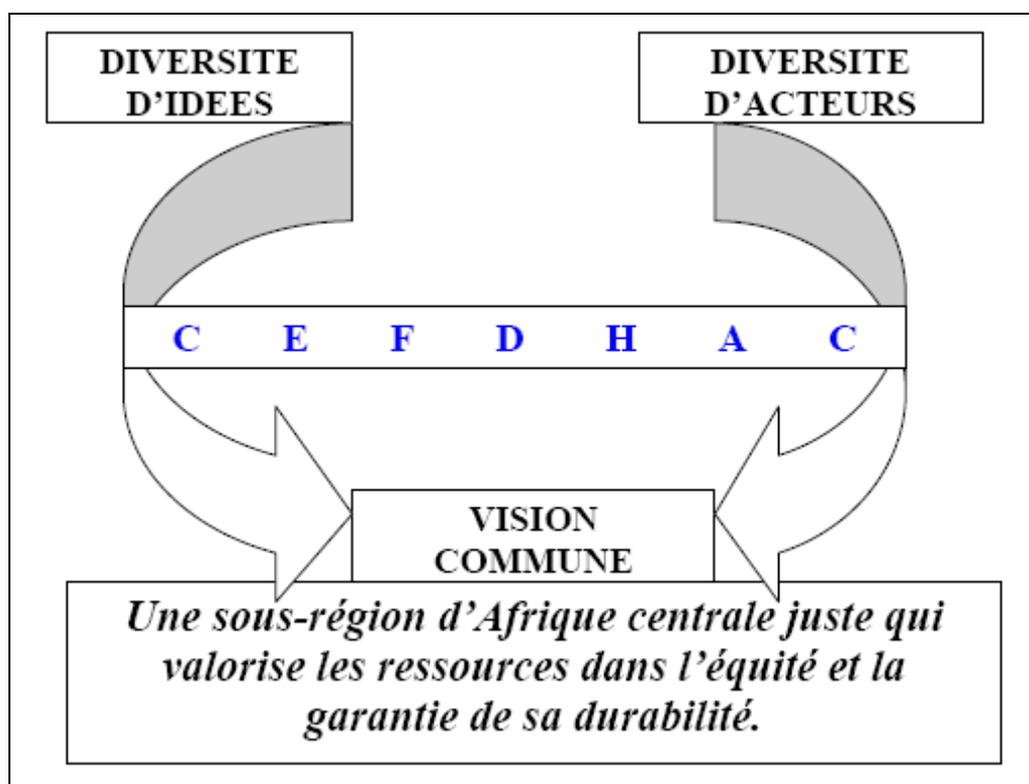
⁵¹ Le programme européen ECOFAC est un programme régional de conservation des forêts tropicales mis en place par la commission européenne en 1992. Il s'agit juridiquement d'une organisation sous-régionale qui concerne la conservation de la biodiversité au Congo, au Gabon, au Cameroun, en Guinée-équatoriale, en RCA, à São Tomé et Príncipe ainsi qu'en RDC. ECOFAC a promu la mise en place d'aires protégées en Afrique centrale depuis 1992 par le renforcement des capacités de gestion par le biais d'assistance technique sur le terrain. Le programme ECOFAC participe notamment à des inventaires biologiques qui, de par leurs conclusions, ont incité les gouvernements concernés à accroître les territoires protégés.

Cette thématique est également souvent abordée au niveau de la *conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale* ou *Processus de Brazzaville (CEFDHAC)* dont l'objectif est de créer un espace de dialogue sur différentes thématiques visant à une gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale. La conférence réunit tous les 2 ans 10 Etats membres⁵² aux côtés desquels sont présents une **diversité d'acteurs**, des représentants d'organisations internationales (ONU), de sociétés forestières et de syndicats, et les incontournables ONG de populations locales et autochtones. La CEFDHAC veille bien à afficher clairement ces acteurs locaux. La sixième CEFDHAC de 2007, dont le thème central était « *Ressources forestières en Afrique centrale : source de richesse ou de pauvreté ?* » s'est focalisée sur la problématique des droits des populations autochtones.

L'implication des populations locales dans la gestion est un élément fondamental qui est présent dans de nombreux textes internationaux et que l'on retrouve en tant qu'objectif convergent au niveau de la plupart des organisations d'Afrique centrale (CEFDHAC, COMIFAC, RAPAC etc.) Mais plutôt que de mettre en œuvre des actions concrètes pour la défense des droits autochtones, on se retrouve souvent face à des modèles théoriques simplistes et à des **slogans** du type de ceux de la figure 8, qui ne font que faire assumer **un rôle d'« alibi social »** aux acteurs locaux, pour légitimer les actions de conservation.

⁵² Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo-Brazzaville, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale, Rwanda, Sao Tome et Principe et Tchad

Figure n° 8 : Illustration extraite du rapport « *La CEFDAHAC, vers la sauvegarde et l'utilisation durable des forêts d'Afrique centrale* » par Daniel NGANTOU, Directeur Régional de l'UICN (Source : document Internet <http://whc.unesco.org/uploads/events/event-95-Ngantou.pdf>)



Des espaces africains sous haute surveillance...

L'influence des acteurs européens au niveau de ces organisations sous-régionales est évidente, les organisations internationales s'affichant clairement en tant que **baillleurs**. Par exemple, la liste des partenaires financiers de la CEFDAHAC est éloquente⁵³, ainsi que la « filiation » entre le RAPAC et le programme européen ECOFAC. Le traité de la COMIFAC précise notamment l'obligation des Etats membres de « *développer le partenariat avec la communauté internationale, dans le but de*

⁵³ le Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE) ; l'Union Européenne (UE) ; le Ministère néerlandais de la Coopération au développement (DGIS) ; l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) ; la Convention sur le Commerce International des Espèces de la Faune et de la Flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ; la Fondation McArthur ; le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ; l'Agence Allemande de Coopération Technique (GTZ) ; la Coopération Belge.

mobiliser des ressources nécessaires pour le financement des engagements visés [...]». Derrière ces déclarations, on sent donc clairement la main de l'Europe et des Etats-Unis⁵⁴.

Le principal enjeu associé à la gestion des aires protégées d'Afrique centrale est la conservation de la **grande faune animale sauvage**, emblématique du continent africain. Il n'est pas question, pour la communauté environnementale internationale, de prendre le **risque** de perdre les derniers bonobos et rhinocéros noirs de l'Afrique sauvage. Or, la plupart des conventions régionales et sous-régionales se heurtent à de nombreuses contraintes sur le terrain, notamment parce que **les ressources humaines et les moyens d'action sont largement insuffisants**. A titre d'exemple, en 2003 à Libreville, quelques mois après l'annonce de la création de 13 nouveaux parcs nationaux par le Président Bongo, un agent de la Direction de la faune au Ministère des Eaux et Forêts l'Environnement nous confiait que lui et ses collègues se trouvaient bien désemparés face à l'ampleur de leur tâche, avec deux véhicules (sans carburant) pour 35 agents, basés pour la plupart à Libreville et en charge du suivi de l'ensemble des aires protégées du pays...

Dans la grande majorité des cas, le processus national de gestion et d'aménagement des aires protégées africaines est donc renforcé par des **dispositifs d'appui** et de coopération internationaux tels que le programme européen ECOFAC par exemple. **Ces programmes d'appui se substituent aux autorités nationales de gestion des ressources naturelles**. Cette **omniprésence systématique des européens dans les aires protégées d'Afrique centrale** laisse à penser d'une part que les nationaux ne sont pas capables d'assumer seuls la responsabilité de la sauvegarde de la biodiversité et d'autre part que **« les blancs » continuent à s'approprier la grande faune animale sauvage** dans la droite ligne de l'époque coloniale. A la différence près qu'aujourd'hui ils ne s'affichent plus comme de courageux chasseurs osant braver les féroces animaux sauvages mais comme les

⁵⁴ A titre d'anecdote, je m'autorise ici un aparté à la première personne et me rappelle avoir participé en 1999, depuis mon Université bruxelloise, à la préparation de posters, affiches et éditoriaux pour le sommet de Yaoundé, dans le cadre du projet APFT. Dans un premier temps j'ai été fière de participer à ce travail « dans l'ombre » de sensibilisation au bien fondé de la conservation intégrée. J'ai compris ensuite, au fil des réunions pleines de propos paternalistes, qu'il s'agissait simplement de « téléguider » depuis Bruxelles l'appropriation de ces enjeux par les acteurs de Yaoundé. Cela me paraît aujourd'hui trivial mais à l'époque j'avais été très déçue...

sauveurs de la faune africaine, menacée par la cupidité et la bêtise des hommes. Ces « descendants » des chasseurs blancs ont troqué leurs fusils contre des virements internationaux. La fierté que prodigue le fait de sauver la biodiversité en venant en appui aux aires protégées se dégage, en filigrane, du petit commentaire de **louange aux bailleurs**, en bas à droite de la figure 9, extraite d'un rapport du programme ECOFAC.

Aspects financiers

Les **grands bailleurs de fonds internationaux** (Banque Mondiale, Union Européenne, Fond pour l'Environnement Mondial,...) se sont imposés sur le continent africain aux côtés des grandes ONG internationales (WWF, CI⁵⁵, WCS⁵⁶,...) pour protéger les ressources naturelles d'Afrique Subsaharienne. La manne financière de la conservation intégrée représente actuellement des **centaines de millions d'euros** qui sont dépensés chaque année sous forme de programmes d'appui à la gestion des aires protégées dans l'ensemble de la sous-région (Davies 2003). Le secteur de la conservation en Afrique centrale connaît un véritable essor économique lié au fonctionnement et à la mise en œuvre de projets d'appui aux ministères concernés et aux instances étatiques centralisées et décentralisées. **Cette manne financière profite à toute une kyrielle d'acteurs**, en lien direct ou indirect avec la gestion des aires protégées, des hauts fonctionnaires du ministère aux éco-gardes des parcs, en passant par les sous-préfets.

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), œuvrant en partenariat étroit avec la Banque Mondiale, constitue le mécanisme international de financement le plus important pour la conservation dans les pays en voie de développement. C'est également lui qui finance les activités de la Convention sur la diversité biologique. C'est actuellement la source principale de financement international qui soit disponible pour la capitalisation des fonds environnementaux (Mengue Medou 2002). Ces fonds sont destinés soit à financer des aires protégées, soit à accorder des subventions à des organisations privées et à des groupements communautaires pour la réalisation de petits projets environnementaux. A titre d'exemple pour l'année 2000 en Afrique, différents projets FEM/Banque mondiale dont les coûts totaux s'élevaient à 281,6 millions de dollars ont soutenu des fonds d'affectation à la conservation (Source : base de données officielle BM/FEM).

Par ailleurs, les coopérations bilatérales alimentent également la manne financière de la conservation en Afrique. A ce titre, les interventions de la coopération française dans le domaine de la lutte contre la désertification (intégrant des programmes de

⁵⁵ Conservation International

⁵⁶ World Conservation Society

conservation) représentent en moyenne près de 35 millions d'euros par an, alloués à des projets de terrain et de recherche, ainsi qu'à de l'appui institutionnel auprès des pays et des institutions régionales. Pour l'année 2008, les projets africains financés sur la ligne budgétaire « biodiversité » du Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)⁵⁷ représentaient près de 13 millions d'euros. Conformément à la priorité accordée à la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) française, ces actions se concentrent sur l'Afrique et la Méditerranée (Source : Agenda 21).

Les organismes et bailleurs de fonds internationaux se positionnent officiellement et conjointement comme les gardiens de la biodiversité mondiale (et africaine), notamment à travers une démarche de capitalisation et la constitution de bases de données mondiales⁵⁸. Ces acteurs **se donnent une légitimité indiscutable en la matière**. Ainsi, l'Union Européenne assume et revendique un rôle déterminant sur la scène internationale de la conservation internationale, **argumentant de sa légitimité à coup de millions d'euros**. A titre d'exemple, cet extrait du dernier rapport d'évaluation des aires protégées africaines par l'Union Européenne (Hartley *et al.* 2007) illustre bien **la perception qu'a le bailleur de son action en Afrique** :

"The EC recognizes the crucial role of Protected Areas in biodiversity protection, conservation and the sustainable use of natural resources. From the late eighties the EC commitment in supporting Protected Areas and conservation policies at national and Africa has unique flora and fauna and high levels of poverty regional level has regularly increased and the EC is now an essential donor and stakeholder for biodiversity issues in most of the African countries. Most of the biggest and successful programmes to support conservation and PAs management - i.e. ECOFAC in Central Africa (€115M in 15 years) and ECOPAS in Western Africa (€24M in 7

⁵⁷ Impliquant le FFEM, le MAEE, le MEEDDAT et l'AFD

⁵⁸ « Depuis 1981, l'UNEP-WCMC tient à jour la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA), compilée à partir d'informations fournies par des agences compétentes et d'autres collaborateurs. Projet commun au PNUE et à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) produit par l'UNEPWCMC et la Commission Mondiale des Aires Protégées de l'UICN (CMAU-UICN), la WDPA est le plus gros rassemblement de données sur les aires protégées terrestres et marines du monde. La base de données contient des informations sur la géographie et les caractéristiques de plus de 120 000 aires protégées à l'échelle nationale et internationale, fournies par les gouvernements et les ONG. La WDPA recueille un nombre croissant d'informations sur les réserves sous contrôle privé, local et en cogestion. Elle sert aussi de base à la Liste de l'ONU, créée en réponse à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1962 de dresser un bilan des aires protégées mondiales. » (extrait du rapport UNEP WCMC 2008).

years), among others - have been funded by the EC. The EC would greatly benefit from concrete support in the identification of priority areas for intervention in order to continue playing an active role in reducing biodiversity loss in Africa."

Les modèles de gestion des Aires protégées d'Afrique Centrale

La gestion des aires protégées africaines a répondu successivement à diverses volontés politiques. D'abord dans les années 1920-1940, par rapport à la création de vastes réserves de chasse à vocation récréative et cynégétique, à l'attention des élites coloniales. Puis au moment des indépendances africaines, en marquant un engagement fort des nations africaines pour la sauvegarde de la nature aux côtés des bailleurs de fonds du développement. Enfin, en faisant écho aux conventions et aux accords internationaux à partir de 1985.

Un clivage entre deux communautés, les colons et les autochtones d'abord, la communauté internationale et les pays du Sud ensuite, apparaît dans les modèles de gestion des aires protégées. Il se traduit par une prédominance incontestée des modèles de conservation occidentaux sur les systèmes locaux de gestion de la nature. Cette domination d'un groupe d'acteurs sur l'autre se retrouve jusque dans le statut des aires protégées, totalement construit sur une **typologie occidentale de gestionnaire**, qui est reproduite telle quelle dans le contexte africain.

Par ailleurs, les tendances globales observées par pays, pour ce qui concerne l'évolution du nombre d'aires protégées classées dans les catégories UICN les plus contraignantes (II et IV) confirment nettement un renforcement du dispositif de protection des espaces naturels⁵⁹ et l'engagement ostentatoire des nations africaines pour la sauvegarde de la nature aux côtés de la communauté internationale. La **légitimité absolue accordée à ces standards internationaux** témoigne également de la prédominance de la communauté internationale sur les instances nationales – et *a fortiori* locales – dans la gestion des aires protégées.

⁵⁹ On constate, depuis le milieu de cette décennie, un retour à une conservation « pure et dure » en Afrique, en réaction à l'échec des tentatives de gestion participative des ressources naturelles.

Aussi voit-on émerger, dans les textes officiels, une « **communauté environnementale** »⁶⁰ composée d'acteurs institutionnels, de gestionnaires et de scientifiques, qui impose sa légitimité aux « communautés locales » et aux états pour gérer les espaces protégés. Ce même rapport de force entre acteurs internationaux et locaux s'exprime également à travers les programmes de coopération bilatéraux ou multilatéraux de conservation en Afrique centrale. Ces derniers sont souvent en décalage avec les pratiques locales et ne laissent que peu de latitude aux acteurs locaux pour s'approprier les thématiques environnementales (cf. partie 2).

Un rapport de force se perpétue depuis l'époque coloniale entre des acteurs « autorisés » et les acteurs locaux, sous l'impulsion de la communauté internationale et dans le cadre d'accords de coopération. Malgré la rhétorique « participative » qui s'est développée, un des enjeux de ce rapport de force reste de mettre la nature sous cloche dans une logique conversationniste.

Les modalités de gestion des aires protégées en Afrique traduisent bien l'emprise du monde occidental sur l'Afrique. A travers l'emprise des aires protégées, on assiste à l'émergence d'un néocolonialisme environnementaliste, ou « **colonialisme vert** » tel que le définissent par exemple Igoe et Brockington (2007). Le cadre d'intervention qui est dressé par la communauté internationale pour la gestion des aires protégées s'inscrit dans un continuum historique, datant de l'époque coloniale. Cela répond en quelques sortes à une **logique d'appropriation des terres « autochtones » ôtant toute légitimité aux systèmes locaux de gestion**. C'est ce même schéma que l'on retrouvait par exemple dans le processus de création du parc du Yellowstone, dans le contexte de la colonisation nord américaine (Grenand 1997).

Les standards internationaux, en termes de représentation des aires protégées, de gestion et de protection de l'environnement, ne sont pas remis en question. Le spectre du réchauffement climatique et la perte de biodiversité qui est perçue à l'échelle mondiale, largement relayés par les médias, légitiment une forme

⁶⁰ Ce terme est proposé par le WCPA dans son rapport 2007 sur les aires protégées mondiales.

d'ingérence de l'occident pour **gérer « convenablement » les aires protégées**, avec des moyens corrects, vu la taille de l'enjeu⁶¹.

1.5. L'aire protégée définit un nouveau territoire...

Nous avons évoqué dans le chapitre introductif la tendance qui s'est généralisée aujourd'hui au niveau de la gestion des aires protégées africaines, à intégrer conservation et développement territorial. L'aire protégée est alors affichée comme le levier de développement de tout un territoire. Cette prise de position se retrouve, par exemple, au niveau du dossier d'appel d'offre du programme ECOFAC, phase 4. Il s'agit ainsi de répondre à la « (...) *nécessité de placer les aires protégées dans un contexte général afin de démontrer qu'elles peuvent contribuer à l'économie locale, et au bien être humain comme partie intégrante d'un environnement productif et sécurisé* ».

Les textes juridiques relaient cette approche, et admettent qu'un territoire faisant l'objet d'une politique de conservation dépasse aujourd'hui les limites physiques d'une aire protégée pour englober également sa zone périphérique, siège d'activités humaines, lieu d'**interface** par excellence **entre le monde « sauvage » et le « domestique »**. Dans la représentation de la communauté internationale, le potentiel d'intégration entre développement rural et conservation de la biodiversité s'exprime tout particulièrement à cette interface qui se crée entre l'aire naturelle protégée et les espaces de production riverains.

Là encore, on constate que les standards internationaux se sont imposés de manière écrasante dans les schémas nationaux et locaux de gestion. Dans le milieu international de la conservation, il est désormais admis à l'unanimité que **la gestion durable d'une aire protégée passe également par la gestion rationnelle de sa « zone périphérique »**. Une rhétorique s'est construite sur base de textes prônant une intégration harmonieuse des enjeux de conservation aux activités

⁶¹ A titre anecdotique, cela fait écho aux paroles d'un ingénieur des eaux et forêts du CIRAD, en 2004, à propos de la gestion d'une aire protégée tchadienne, « (...) *je veux bien, moi, laisser les locaux s'occuper de Zakouma à leur manière, mais on n'a pas le temps... Et il ne faudra pas venir pleurer quand il ne restera plus d'éléphants au Tchad !* »...

humaines. Cependant, ces textes véhiculent également l'idée qu'il faut contrôler les activités humaines au niveau de la périphérie des aires protégées. Ils ouvrent la porte à une **ingérence des projets de conservation sur les zones communales**, en dehors des sanctuaires naturels (Roulet 2004).

Un **modèle standard de gestion spatiale des aires protégées** a été diffusé dans le monde de la conservation à partir du Programme Man and Biosphère (MAB) de l'UNESCO. Ce dernier propose de classer les interfaces aires protégée/zone périphérique en « **zones de transition** » et « **zones tampons** », avec pour chacune d'elle des règles d'usage spécifiques. Le zonage des périphéries d'aire protégée définit dès lors selon ces deux grandes catégories :

- *les zones de transition*, notion relativement subjective correspondant à un espace flou ou à une large zone qui regroupe des aires dont les modes d'utilisation/valorisation sont très variés, selon un éventail de situations écologiques, sociales et politiques. Elles s'échelonnent en fonction d'un gradient depuis le noyau central de l'aire protégée proprement dite jusqu'aux « zones communales » dominées par des activités d'agriculture et d'élevage. Ces zones périphériques représentent des enjeux écologiques majeurs car elles sont souvent riches d'une biodiversité très bien conservée et constamment réalimentée par les aires protégées (selon une dynamique que les écologistes nomme « source – puits »).

- *les zones tampon*, notion définie comme une zone de contact en périphérie immédiate de l'aire protégée et bénéficiant légalement d'un niveau de protection intermédiaire entre le noyau central et la zone de transition.

Des **zonages stéréotypés** calqués sur ces standards de l'UNESCO sont mis en œuvre en Afrique centrale par les programmes de conservation et développement intégrés. **L'intervention des projets de conservation en dehors des frontières strictes des aires protégées est complètement légitimée.**

En résumé...

Les aires protégées constituent des espaces à forts enjeux de conservation mais également potentiellement d'importantes arènes de conflits entre acteurs. D'une part, elles rendent des services écosystémiques d'importance aux acteurs riverains. D'autre part, elles véhiculent des représentations de la Nature Sauvage en droite ligne de l'héritage colonial, caractérisé par une appropriation de la grande faune sauvage par les occidentaux au niveau des réserves de chasse.

Les aires protégées représentent aujourd'hui plus de 12% des terres émergées. Leur création s'est opérée en trois grandes vagues. D'abord au cours des années 1920, le secteur de la conservation s'est lentement organisé en Afrique. La création de nombreuses réserves cynégétiques a fait émerger une série d'acteurs « autorisés », entretenant une relation symbolique forte avec la faune emblématique du monde sauvage. Parmi ceux-ci, les grands chasseurs blancs occupaient une place de choix. Les populations riveraines en revanche ont été exclues de ces schémas territoriaux, avec l'obligation de « déguerpir » de ces espaces. Ensuite, à l'époque des indépendances, les dirigeants des jeunes Etats africains se rangent aux côtés de la communauté internationale et créent de nombreuses réserves et parcs nationaux sur les bases géographiques de l'héritage colonial. Enfin, à partir du milieu des années 1980, la coordination du secteur de la conservation à une échelle internationale s'accélère, l'emprise des aires protégées sur terre augmentent encore considérablement. Conventions, déclarations et organismes spécialisés foisonnent. Une rhétorique se construit à travers ces textes officiels, appelant systématiquement à une intégration théorique entre satisfaction des besoins locaux et conservation. Sur le terrain, les interventions mettent pourtant davantage l'accent sur la conservation que sur le développement local. L'UICN s'impose comme acteur clé pour coordonner la gestion des aires protégées, en imposant ses 6 catégories de gestion comme système de référence pour caractériser l'effort de conservation. Aux côtés de l'UICN, l'ONU (à travers le PNUE et l'UNESCO) et l'Union Européenne s'imposent pour construire des outils standardisés de gestion : zonages, inventaires, modèles participatifs etc. Les modèles de gestion occidentaux, bien que théoriques et stéréotypés, s'imposent sur le terrain au détriment des systèmes de gestion locaux. Il

n'y a pas de remise en cause de ces standards internationaux, pourtant non contraignant d'un point de vue juridique, ni de la manière dont les instances de la conservation opèrent. Les acteurs qui gèrent les aires protégées se construisent leurs propres grilles de lecture des espaces de conservation, bâties essentiellement sur des critères institutionnels comme l'appartenance aux catégories de l'UICN, au détriment des réelles dynamiques géographiques.

Cette standardisation se traduit également en modèles de gestion spatiale qui adjoignent à l'aire protégée une zone périphérique appelée « zone tampon » ou « zone de transition ». Avec la conception de zonages dans les plans de gestion des aires protégées, l'intervention des projets de conservation devient légitime au-delà des limites des sanctuaires naturels. Ces modèles de gestion territoriale correspondent schématiquement à un emboîtement de cercles concentriques autour d'une aire protégée et définissent une zone d'interface entre le monde sauvage et le monde domestique où se jouent les enjeux de l'intégration entre développement et conservation. Même si c'est au niveau de cette interface que les acteurs locaux sont censés participer aux actions de conservation, cette représentation spatiale est complètement exogène et émane des acteurs institutionnels qui gèrent les aires protégées pour le compte de l'UICN ou du PNUE par exemple.

La dimension transfrontalière devient à la mode à partir des années 2000. Avec les projets de parcs pour la paix, la rhétorique d'intégration entre bien être humain et conservation est poussée à l'extrême dans son décalage avec la réalité du terrain. Le caractère transnational de la gestion des aires protégées renforce le pouvoir d'ingérence des organismes internationaux sur les territoires nationaux.

L'emprise des aires protégées va croissante, chaque année des milliers de kilomètres carrés supplémentaires sont classés aire protégées, sur le papier. La main mise des occidentaux sur le secteur de la conservation en Afrique se perpétue depuis l'époque coloniale. Des dispositifs d'appui viennent contrebalancer la faiblesse des moyens nationaux et des volontés locales. L'omniprésence des « blancs » est légitimée par les centaines de millions d'euros que les bailleurs de fonds déversent sur les aires protégées d'Afrique centrale.

CHAPITRE 2

Projets et initiatives de conservation intégrée

Notre analyse des projets et initiatives de conservation intégrée s'appuie en partie sur une synthèse bibliographique, réalisée dans le cadre d'une publication conjointe de l'IIED⁶² et du CIRAD, pour laquelle nous sommes l'auteur de deux chapitres⁶³. Cette synthèse décrit les caractéristiques générales des initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles dans les différentes régions du continent africain.

Nous utiliserons dans le texte qui suit l'acronyme anglophone CBNRM, pour *Community Based Natural Resource Management*, pour désigner le courant méthodologique qui a fondé la plupart des projets de conservation intégrée à partir des années 1990. Nous présentons dans ce chapitre les grandes tendances des initiatives CBNRM. Notre principal objectif est de faire ressortir les objectifs prioritaires de ces actions (conservation de la faune sauvage ou au-delà) et leur portée géographique (aire protégée, zones communales,...). Certains paramètres liés au **contexte d'intervention** de ces projets, ainsi qu'à leurs **modalités de conception et de mise en œuvre**, ont constitué des points clés de cette étude. Il s'agit notamment de l'attitude des bailleurs de fonds, des mécanismes de distribution des bénéfices engendrés par les actions CBNRM, du rôle du secteur privé, et de l'influence des conditions sociopolitiques locales. Nous nous sommes également penchés sur ce que représente concrètement la « **participation locale** » dans ces

⁶² IIED : International Institute for Environment and Development

⁶³ Binot A., T. Blomley, L. Coad, F. Nelson, D. Roe and C. Sandbrook, 2009. Community Involvement in Natural Resources Management in sub-Saharan Africa – Regional Overviews. In Dilys Roe, Fred Nelson and Chris Sandbrook (Eds) Community management of land and resources in Africa: Impacts and experiences. IIED Natural Resource Perspectives.

Binot A., T. Blomley, L. Coad, F. Nelson, D. Roe and C. Sandbrook, 2009. What has CBNRM achieved in Africa ? The “3Es”- Empowerment, Economics, Environment. In D. Roe, F. Nelson and C. Sandbrook (Eds) Community management of land and resources in Africa: Impacts and experiences. IIED Natural Resource Perspectives.

projets, qui peut aller d'une participation très passive et théorique à une réelle dévolution de l'autorité de gestion aux acteurs locaux.

Le « **label** » **CBNRM** constitue une référence très forte auprès des bailleurs de fonds, en tant qu'approche méthodologique pour la mise en œuvre de projets intégrant la conservation de la biodiversité et le développement rural. L'objectif de ce chapitre est donc d'en explorer les tenants et les aboutissants, afin de comprendre **comment les opérateurs des projets CBNRM se représentent les espaces de conservation africains**. L'étude de cette représentation vient compléter celle du premier chapitre, dans la mesure où la grande majorité des projets de conservation intégrés sont **mis en œuvre au niveau d'aires protégées**.

II.1. Les interventions intégrant conservation et développement

Depuis près de 20 ans, l'idée d'une gestion décentralisée des ressources naturelles, organisée sur une base communautaire, a convaincu de nombreux bailleurs de fonds du développement intégré (Ostrom 1990). Avec l'avènement du concept de Développement Durable, la volonté de pérenniser les services rendus par les écosystèmes garantissant à la fois le développement local et la conservation de la diversité biologique a conduit aux concepts de **"programme intégré"** et de **"programme de gestion à base communautaire"**. Ces programmes se basent sur un transfert des compétences légales de gestion des ressources naturelles à l'échelon local, pour intégrer la conservation des ressources naturelles et les objectifs de développements ruraux, en permettant aux populations de gérer elles-mêmes les ressources naturelles et d'en tirer des bénéfices (Hulmes and Murphree 2001), essentiellement économiques.

La protection d'espaces naturels « sous cloche » perd de sa légitimité...

La notion de développement intégré à la conservation et celle de la gestion participative des aires protégées ont émergé vers le début des années 1990, en réaction au bilan d'échec de l'approche de « protection » de la nature qui a marqué les premiers temps de la conservation en Afrique avec l'exclusion des populations locales des zones protégées.

A partir des années 1970, l'impact négatif des aires protégées sur les populations locales avait été dénoncé (voir Turnbull 1987, *in* Rodary *et al.* 2003) au vu : du caractère autoritaire des **dépossessions de terres**, de la **production d'un espace social inégalitaire au profit d'élites** et de scientifiques, et du **processus d'exclusion généré par ces espaces clos** où la valorisation des ressources naturelles est interdite. Le monde de la conservation connaît alors une **baisse de légitimité**, a fortiori au vu des difficultés de gestion de ces systèmes enclavés et excluant.

Des années 1960, période des indépendances des Etats d'Afrique centrale, jusqu'aux années 1980, l'approche pour la mise en place des aires protégées africaines fut de poursuivre la **politique coloniale de création de parcs nationaux** en mettant ces **espaces « sous cloche »**, créant des îlots vierges de biodiversité dont était exclues les populations riveraines. Des villages entiers étaient brutalement déplacés vers des terres non fertiles qui ne leur appartenaient pas. Toutefois, malgré l'établissement de ces espaces « sanctuaires », la faune sauvage africaine ne fit que décroître, sous l'effet du **braconnage** notamment. A la fin des années 1980, cela incita les décideurs à remettre en question les approches préservationnistes pratiquées jusque là.

Ce constat d'échec de la conservation des ressources naturelles dans les aires protégées d'Afrique va de pair avec la prise de conscience d'un **lien de cause à effet direct entre pauvreté et dégradation de l'environnement**. Les années 1980, avec l'édition de la stratégie mondiale de la conservation par le WWF, l'UICN et le PNUE, marquent ainsi un tournant dans la gestion des aires protégées en posant la nécessité de prendre en compte les **besoins sociaux** dans les actions de conservation. Les enjeux de conservation des ressources de la biodiversité commencèrent à être portés par des initiatives de conservation dite « **intégrées** », c'est-à-dire prenant en considération les **interactions entre dynamiques écologiques et socio-économiques** (Wells *et al.* 1992).

Avec la mise en place de la CBD en 1992, les paradigmes du développement commencent eux aussi à intégrer les problèmes environnementaux et la protection de la biodiversité en tant qu'éléments centraux dans les agendas des agences de coopération (UE, OCDE, Agenda 21) (Davies 2003). Dès le début des années 1990, **conservation et développement** se retrouvent donc **associés dans les objectifs des mêmes actions de terrain**.

...Le tout participatif s'impose et devient incontournable

L'affirmation croissante d'une **approche intégrée entre conservation et développement local** s'est développée progressivement au cours de plusieurs manifestations. Les six Congrès des parcs nationaux de l'UICN, de 1962 à 2008, jouèrent ainsi un rôle important. Le concept de **Réserve de la Biosphère** émergea dans le cadre du programme *Man and the Biosphère* de l'UNESCO en 1974. L'édition de la *Stratégie mondiale de la conservation* (WWF/UICN/PNUE) en 1980, et celle de *Sauver la planète, Stratégie pour l'avenir de la vie* (UICN PNUE WWF), en 1990, eurent également un impact considérable sur les professionnels de la conservation. Au même titre que l'eurent ensuite *La Conférence des Nations unies pour l'environnement et le développement* (RIO 1992), *la Convention sur la diversité biologique* (CDB) qui en découle, *le Congrès de la commission mondiale des aires protégées* (WCPA) en 1992, *le Sommet mondial de Johannesburg* de 2002 et *la Conférence biodiversité et gouvernance Paris* en 2005.

Cette **approche théorique** est largement adoptée par les **bailleurs** et **gestionnaires** d'aires protégées en Afrique centrale à la fin du 20ème siècle, offrant un **second souffle aux initiatives de protection de l'environnement**. Les projets de conservation surfent alors sur la **vague du « tout participatif »**, impliquant d'office les populations villageoises dans la gestion de leur environnement pour les aider à développer leurs capacités de gestion et à atteindre des objectifs de développement rural. Les textes ne laissent guère le choix aux acteurs locaux, qui **« doivent »** devenir des partenaires à part entière ».

Vers un Etat partenaire des acteurs locaux

Les services étatiques environnementaux entretiennent des relations conflictuelles avec les populations rurales, lorsque la chasse, la pêche ou l'agriculture sont pratiquées de manière illégale. Ce climat de conflit constitue un facteur d'échec des actions de conservation (Weber 1995). Le **manque de concertation entre les acteurs étatiques et les utilisateurs locaux des ressources naturelles**, l'application arbitraire de mesures de gestion «du haut vers le bas » (« *top down* ») sans consultation locale préalable, voire même sans aucune forme de

communication, génèrent d'importants conflits. Cette ambiance générale est jugée incompatible avec une approche de gestion durable. Comme le soulignaient déjà Wells et Brandon au début des années 1990, la **déresponsabilisation des utilisateurs** des ressources naturelles constitue un obstacle à l'idée même de **gestion** de l'environnement, de prise en charge à long terme de biens naturels collectifs par les utilisateurs locaux (Ostrom 1990). L'idée d'un **partenariat** entre **Etat** et **populations villageoises** s'impose alors comme la seule alternative possible pour générer un processus de prise de décision et de gestion locale qui favorise sur le long terme une **gestion rationnelle** des ressources naturelles (Wells *et al.* 1992).

Les « ICDPs »

Ces **projets** intégrant conservation et développement émergent à partir des années 1990, notamment en Afrique, sous l'acronyme ICDPs, pour *Integrated Conservation and Development Programs*. Ce sont des projets qui visent à mettre en valeur les ressources naturelles à travers des approches qui tentent de répondre aux besoins et aux contraintes de développement socioéconomiques des populations locales. La plupart d'entre eux mettent l'accent sur la participation locale à la prise de décision et sur les incitations économiques pour favoriser la conservation des ressources naturelles plutôt que leur exploitation « incontrôlée ».

En Afrique centrale, la coopération pour le développement qui se met en place au cours des années 1980 est en adéquation avec l'approche des ICDPs. Les organisations internationales jouent un rôle essentiel pour la prise en compte des facteurs environnementaux dans le développement économique et social des pays de la sous région (Davies 2003). Les modèles de coopération au développement se déploient uniformément au niveau du continent africain, le considérant comme une unité. Pourtant, les situations sont bien évidemment extrêmement diverses selon les pays. Rappelons que cette diversité se retrouve également à l'intérieur du sous-ensemble de l'Afrique centrale. De la forêt dense humide congolaise aux savanes du Tchad, on ne trouve pas d'unité écologique, culturelle ou politique à la sous-région. L'Afrique centrale reste pourtant, pour les bailleurs, une catégorie opérationnelle en

tant qu'unité territoriale expérimentale pour tester les approches participatives de gestion de la nature.

La première expérience de type ICDP fut mise en œuvre par le WWF en 1985, à travers un portefeuille de plus de 20 projets de conservation intégrée dans le cadre du programme « *Wildlands and human needs* » (Hughes *et al.* 2001, McShane et Wells 2004), incluant notamment pour la sous-région Afrique centrale le projet de gestion participative du parc national de Korup au Cameroun (Lance 1995). **La voie des programmes de conservation intégrée au développement de type ICDPs est alors tracée dans la foulée des écrits d'Ostrom sur la gestion rationnelle des biens communs naturels** (1990). Tout au long de la décennie 1990, l'intérêt de la communauté internationale pour les ICDPs ne fit que croître, multipliant les actions de coopération multilatérale pour la conservation de la biodiversité en Afrique (Baron 2003, Davies 2003).

Le label "CBNRM"

Dans la mouvance des projets de conservation intégrant le développement, l'approche CNBRM (*Community Based Natural Resources Management*) s'appuie sur un transfert des compétences légales de gestion des ressources naturelles à l'échelle locale. Le Zimbabwe fut l'un des premiers pays d'Afrique à adopter, en 1989, un programme de **gestion communautaire de la faune sauvage**, nommé CAMPFIRE, qui ouvre quant à lui la vanne des **projets « community-based »**, marqué par la décentralisation de la gestion de la faune sauvage, directement valorisée par les populations rurales. Cela implique que **l'Etat central délègue** au niveau local ses responsabilités et son autorité sur les ressources naturelles. **Cette démarche de décentralisation de l'autorité de gestion sur la faune constitue, à l'époque, une réelle innovation.**

Le fondement théorique de cette approche est le suivant : en gérant elle-même ses ressources, « la communauté locale » doit pouvoir bénéficier des revenus de la faune sauvage et ainsi être incitée à la conserver. Cette représentation de la

« communauté locale » s'intègre théoriquement dans un schéma démocratique. Dans ce cadre, la « communauté locale » est perçue comme un ensemble homogène, représenté par les membres élus des districts (*rural district council*). Le *rural district council* est censé gérer les ressources fauniques sur son territoire et administrer les revenus issus de la valorisation de la faune pour le bien de la communauté. Cette gestion des bénéfices par l'administration locale est censée compenser auprès de tous les habitants du district le manque à gagner induit par l'interdiction de la chasse locale. On devine déjà que cette **approche théorique, assez idéaliste**, s'avèrera inadaptée à la réalité sociopolitique du Zimbabwe...

L'engouement suscité par les projets de type CBNRM en Afrique australe a ouvert la voie à des **innovations juridiques et sociopolitiques sur l'ensemble du continent**. En Afrique centrale, la conservation de la biodiversité reste principalement du ressort de l'Etat central (Ministères des Eaux et Forêt et de l'Environnement,...) et des acteurs internationaux⁶⁴. Cependant, des **réformes juridiques en cours dans le bassin du Congo et au Tchad** remettent en question les textes de lois hérités de l'appareil administratif colonial qui conféraient un statut de *res nullius* (propriété de l'Etat) aux animaux sauvages (Bonnet et Lartiges 2005). Des **zones cynégétiques à gestion villageoise** se sont créées en Afrique centrale, depuis les années 1990. On en trouve en RCA, avec les célèbres zones de chasse villageoises initiées dans le cadre du programme ECOFAC, mais aussi au Cameroun et plus récemment au Congo et en RDC. De **nouvelles formes de contractualisation engagent les communautés locales** riveraines d'aires protégées dans la gestion directe des bénéfices générés par la faune sauvage sur leurs territoires. C'est le cas par exemple des chartes d'agrément, du *domaine pilote communautaire* de Binder Léré au Tchad, ou de l'expérience de la création du parc national de la Sena Oura à la frontière tchado-camerounaise.

⁶⁴ A travers des programmes de coopération financés par l'UE, le FFEM, le GEF, la GTZ, ou des ONG de type WWF, WCS, CI, UICN,...

Les projets intégrés déçoivent...

Près de 15 ans plus tard, le bilan de cet engouement pour le « tout participatif » est très mitigé et globalement assez négatif comme nous l'avons déjà souligné. Les ICDPs, incluant les projets de type CBNRM, ont beaucoup déçu, et cette déception est à la hauteur des espoirs qu'ils ont soulevés (McShane *et al.* 2004). Cet **échec des projets intégrés** est notamment souligné part vis-à-vis de leur impact social et économique, très largement décevant. Mais c'est également en termes d'**impact écologique** que les ICDP ont déçu. Les conservationnistes déplorent le faible impact de conservation de ce type de projet : l'amélioration du niveau de vie moyen dans les zones rurales gérées dans le cadre d'un ICDP engendre un flux migratoire vers ces sites, le braconnage reste difficile à endiguer, l'équilibre entre développement du niveau de vie et limitation de l'exploitation des ressources naturelles est extrêmement délicat à trouver (Roe *et al.* 2009).

Le **contrôle des migrations humaines** sur les sites de projets ICDPs, au vu des avantages socioéconomiques générés par ces projets, constitue une des principales préoccupations des gestionnaires d'aires protégées. Un autre problème majeur est le coût élevé des ICDPs, qui investissent les revenus économiques des actions de valorisation de la faune et de la flore dans le développement rural, au lieu de l'injecter dans des activités de conservation et d'aménagement. La **difficulté d'autofinancement** des zones ICDPs est globalement dénoncée (Allard Blom *in* Eves *et al.* 1998). Ces considérations témoignent bien de la **méfiance des conversationnistes** vis-à-vis d'initiatives libérant les espaces naturels protégés de leur « mise sous cloche »...

Par ailleurs, le fait que les projets intégrés soient mis en œuvre dans le cadre de programmes de coopération multilatérale implique que la plupart de ces projets ne sont opérationnels que pour une durée de 3 à 5 ans. Ce type d'action ne peut pourtant raisonnablement donner de résultats sur un **pas de temps** aussi court, compte tenu de leur **caractère extrêmement innovant** et des défis qu'elles soulèvent.

Un modèle participatif peu convaincant

Le CBNRM et les approches participatives, avec leur **apparent transfert de pouvoir de gestion** des ressources naturelles aux populations locales, font peser sur ces fameuses «communautés locales» tout le poids de la gestion à long terme des ressources renouvelables... Les pratiques actuelles de conservation de la nature qui s'affichent comme « participatives » mêlent une **approche « populiste »** avec une rhétorique fondée sur la participation des acteurs « à la base » (tels que les décrit Olivier de Sardan, 1995), des **approches coercitives** visant à contrôler les activités destructrices de la nature, et une **approche « néo-libérale »** focalisée sur la rentabilisation capitaliste des ressources naturelles (décrite par Blaikie & Jeanrenaud, 1997).

L'analyse comparative des axes suivis par les grandes agences de conservation dans les zones forestières d'Afrique centrale, du Pacifique et des Caraïbes dans les années 90 (Joiris 2001) montre clairement que le modèle participatif tel qu'expérimenté sur le terrain comporte généralement des **éléments ambivalents** avec, d'un côté, une **dimension « participative »** (comités de gestion, activités classiques de développement rural) **et** de l'autre une **dimension protectionniste « classique »** datant d'avant les années 1980 (contrôle et répression des activités locales d'exploitation du milieu naturel), dans le cadre de projets qui restent globalement plus coercitifs qu'incitatifs.

Approche politique ou économique ?

La **valorisation économique** des ressources naturelles est bien souvent au cœur des initiatives qui affichent des objectifs de développement rural et des partenariats avec les populations riveraines des aires de conservation. Cette approche consiste essentiellement à identifier des **solutions socioéconomiques** en alternative à la **pression** qui s'exerce sur les ressources naturelles, afin d'atteindre des objectifs de conservation. Cela vise à générer, pour les communautés locales, des revenus alternatifs aux prélèvements des ressources sauvages comme la chasse et la cueillette, ou à l'agriculture et l'élevage.

La mise en place de ces programmes passe par le **transfert des compétences** de gestion des ressources naturelles du gouvernement central jusqu'aux institutions représentant les populations villageoises. Ils sont bien souvent couplés à une **dynamique de fiscalité décentralisée** favorisant *théoriquement* des retombées locales en matière de **rente** touristique (taxes sur les zones de chasse essentiellement) (Ribot et Oyono 2006 ; Roulet et Binot 2008). Ce processus de décentralisation est censé donner **plus de pouvoirs aux communautés**, leur permettant de bénéficier d'une partie des taxes des permis de chasse, des revenus émanant des activités de chasse sportive, de chasse commerciale et de l'écotourisme, ainsi que de la viande issue des safaris de chasse. Les actions de gestion décentralisée de la faune, tels que le célèbre programme CAMPFIRE au Zimbabwe, consistent donc essentiellement à faire gérer par les collectivités décentralisées des bénéfices liés à la pratique du tourisme cynégétique.

Mais s'agit-il d'un réel partage du pouvoir de gestion de l'environnement entre l'Etat, les collectivités décentralisées et les communautés ou d'un simple versement d'une partie des bénéfices tirés de la faune ? Le fait de **percevoir et de gérer, collectivement, des bénéfices** ne signifie **pas** que les communautés gagnent une réelle **compétence en matière de gestion territoriale**. Par ailleurs, les bénéfices engendrés par ces programmes ne sont pas directement perçus par les communautés puisqu'ils sont versés au niveau de l'administration décentralisée (commune, sous préfecture), avec un risque fort de « mauvaises » distribution et valorisation collective, comme nous le verrons plus loin. La décentralisation de la compétence sur la gestion de la faune s'apparente en réalité davantage à une **déconcentration de l'administration de la faune** qu'à un transfert de l'autorité et du pouvoir de décision aux communautés.

II. 2. Les grandes tendances sous-régionales des initiatives CBNRM

Les initiatives CBNRM sont très hétérogènes et varient énormément entre sous-régions africaines, entre pays au sein d'une même sous région et même entre les sites d'un même pays (Roe *et al.* 2009). L'acronyme CBNRM désigne tant des initiatives dans la mouvance du programme CAMPFIRE, construites autour de la notion de dévolution de l'autorité de gestion de la faune sauvage, que des programmes de gestion des terroirs villageois qui orientent la stratégie de gestion des ressources naturelles en Afrique de l'ouest (Basset *et al.* 2007), en passant par les projets participatifs de développement intégré financé par USAID en Afrique centrale et australe. Le secteur privé joue un rôle important dans ces dynamiques de développement rural.

Le rôle du secteur privé

En Afrique Orientale et Australe particulièrement, l'industrie du tourisme s'est affichée en tant qu'acteur du développement rural et de la conservation de la faune, dans le cadre de projets CBNRM.

En revanche, en Afrique Centrale, ce sont plutôt les industries d'exploitation du bois qui ont eu une influence majeure sur le développement d'initiatives de développement rural, dans un cadre plus informel que celui des projets CBNRM. Les exploitants forestiers aménagent routes, dispensaires et infrastructures d'accès à l'eau et à l'électricité dans le cadre de leur activité, se substituant souvent par là à l'Etat. Au Gabon par exemple, la Compagnie Equatoriale de Bois (CEB) est à l'origine d'une convention tripartite l'engageant, aux côtés de l'administration forestière, auprès des villages riverains de la concession dans une démarche de cogestion de la zone. La CEB, en réaction au climat social conflictuel dans la zone d'exploitation, a proposé le versement d'une allocation de 1000 FCFA par mètre cube de grume « qualité export » aux communautés villageoises. Par ailleurs, sous la pression de la communauté environnementale, les exploitants forestiers du bassin du Congo prennent désormais également en compte les questions relatives à la conservation

de la biodiversité dans leurs plans d'aménagement, en accord avec les dispositions de l'OIBT⁶⁵ et les grandes conventions internationales (comme la CITES⁶⁶ par exemple).

L'ancrage juridique

Le cadre légal dans lesquels s'ancrent les initiatives CBNRM conditionne la légitimité de ces actions de terrain auprès des gouvernements nationaux. Le droit international pose un cadre pour le droit de l'environnement à l'échelle nationale mais il existe de grandes divergences entre les Etats africains (Roe *et al.* 2009). Cependant quelques grandes tendances émergent en termes de politiques publiques de gestion des ressources naturelles :

- ⇒ La **prédominance de l'Etat central** dans le contrôle des questions foncières, avec des variations, selon les pays, en termes de reconnaissance locale des droits fonciers (Wily 2008).

- ⇒ La **persistance de deux systèmes normatifs en parallèle**, entre cadre légal et cadre coutumier (Leroy 2002), créant un référentiel complexe où s'entremêlent des droits fonciers « coutumiers » *de facto* et un cadre légal *de jure*. La définition même de « droit coutumier » varie fortement selon les contextes et reste extrêmement floue et ambiguë (faisant référence à l'époque coloniale) dans la plupart des textes de loi (Mamdani 1996).

- ⇒ La place centrale que tiennent les **politiques de décentralisation dans le cadre législatif relatif à la gestion des ressources naturelles**. Dans ce contexte, il arrive que les autorités locales coutumières soient légitimées en tant que représentants décentralisés du gouvernement, comme c'est par exemple le cas au Tchad où certains sultans sont reconnus en tant que chefs

⁶⁵ Organisation Internationale des Bois Tropicaux

⁶⁶ Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora

de canton, ou en Côte d'Ivoire où les autorités coutumières jouissent d'une totale reconnaissance légale. Mais bien souvent, les organes mis en place dans le cadre de cette **décentralisation de la gestion des ressources naturelles** sont des organisations modernes comme les COFO et COFOB⁶⁷ du Niger, les commissions villageoises de gestion des terroirs au Burkina Faso ou les *villages boards* de gestion de la faune mis en place par Campfire, au Zimbabwe. **Ces entités n'ont pas d'homologue coutumier et leur légitimité auprès des populations rurales laisse bien souvent à désirer.** D'une manière générale, comme le souligne Nelson *et al.* (2008), si la plupart des pays africains ont adopté la rhétorique de la décentralisation, sa mise en pratique reste problématique notamment parce que cette décentralisation ne s'accompagne pas des réformes institutionnelles de fond qui auraient été nécessaires.

⇒ Il existe pas mal de **contradictions** au niveau des politiques publiques et des cadres législatifs **au sein d'un même pays**. Ainsi, la décentralisation de l'autorité de gestion sur les ressources naturelles à l'échelle du village ou du district (comme c'est le cas au Zimbabwe) peut être légalisée alors même que l'autorité sur la ressource faune sauvage reste centralisée, empêchant donc l'appropriation locale des bénéfices produits par cette ressource animale sauvage. Ces contradictions proviennent parfois du fait que le « CBNRM » ne constitue pas un domaine en tant que tel mais recoupe différents secteurs tels que l'administration de la pêche, la chasse, l'agriculture ou l'environnement.

Au-delà de ces convergences, on constate une grande hétérogénéité entre les différentes sous-régions du continent. Cette dernière s'explique notamment par les différences d'ancrage historique des initiatives de conservation intégrée de type CBNRM, selon les héritages coloniaux et le contexte sociopolitique local. Si les modifications du cadre légal ayant théoriquement un impact sur les modalités de

⁶⁷ COmissions Foncières et COmissions FONcières à la base

gestion des ressources naturelles, comme les réformes foncières par exemple, se définissent au niveau central, leur mise en œuvre locale dépend quant à elle fortement des règles coutumières, elles même parties prenantes du contexte sociopolitique local.

11.3. Analyse approfondie des projets CBNRM

Les fondements de l'approche CBNRM :

Dans la rhétorique du CBNRM, l'objectif central des projets est la recherche d'une **amélioration des conditions de vie** et la **lutte contre la pauvreté** dans le cadre d'une **démocratisation des processus de gouvernance environnementale** en Afrique subsaharienne. Selon Murphree, les objectifs de ces projets s'articulent autour de trois axes majeurs, appelé « piliers du CBNRM » (Murphree 2008). Le premier pilier concerne la **délégation de pouvoir** pour une amélioration des capacités locales de prise de décision (*empowerment*⁶⁸ en anglais). Le second pilier touche au **développement économique** (*Benefits* en anglais). Le dernier pilier du CBNRM se rapporte à **l'impact environnemental** de ces projets (*Conservation* en anglais). Dans le cadre de cette approche théorique, ces trois axes sont interconnectés et les résultats des actions CBNRM dans un de ces trois domaines a généralement des répercussions sur les deux autres.

Tout cela reste bien évidemment très théorique et la réussite de ces objectifs repose sur la **volonté de l'administration décentralisée** à répercuter les bénéfices aux acteurs à la base.

L'ancrage historique du CBNRM

Nous l'avons vu dans l'introduction historique sur la mise en place des aires protégées, la **colonisation** de l'Afrique par les pays européens a mis en place une **emprise sur les ressources naturelles** sans respect pour les droits « traditionnels » des autochtones (Colchester 1994). A cette époque, une **vision occidentale de la nature vierge** s'impose, avec la « mise sous cloche » d'espaces sauvages purs et préservés de l'impact anthropique, à vocation essentiellement récréative. Cette représentation, véhiculée par les européens mais provenant des USA, s'est mise en place simultanément avec une **prise de conscience**

⁶⁸ Le terme « empowerment » étant difficile à traduire en français, nous proposons l'expression « amélioration des capacités locales de prise de décision » et l'utiliserons tout au long de ce chapitre.

environnementale pour la protection des espèces fauniques et de certaines ressources clés telles que les ressources ligneuse (Adams 2004).

Ces politiques de gestion environnementale constituaient également un moyen de contrôle des métropoles européennes sur les espaces ruraux africains. La propriété foncière fut peu à peu transférée des autorités locales vers le **pouvoir central étatique colonial** (Le Bris *et al.* 1983). Les droits d'usage sur les **ressources emblématiques** clés telles que la **faune** furent progressivement ôtées aux autochtones pour être exclusivement contrôlées par le pouvoir central (Murombedzi 1990). Notons que l'on retrouve d'ailleurs cette reprise en main du **contrôle foncier** au cœur des revendications indépendantistes, et des réformes agraires qui s'en sont suivies, comme ce fut par exemple le cas au Zimbabwe (Roth et Gonese 2003).

Les nations fraîchement indépendantes des années 60 ont perpétué l'emprise de l'Etat sur la gestion des ressources naturelles, avec le maintien d'institutions étatiques fortes et le renforcement, dans le cadre notamment des républiques socialistes, d'un système de contrôle extrêmement centralisé favorisant l'**exploitation** de ces ressources par les **élites étatiques et leurs réseaux clientélistes**, les droits locaux étant de plus en plus clairement bafoués (Bates 1981, Ake 1996, Alden Wily 2008).

Les années **1980** ont vu l'avènement d'une **prise de conscience** des enjeux sociaux et économiques en lien avec le développement et la conservation des ressources naturelles, menant à l'émergence, dans les années **1990**, des approches communautaristes (de l'anglais « *community based* ») et d'un **contexte prêt à accueillir et soutenir le mouvement CBNRM**, surtout en Afrique australe et orientale. Dans cette partie du continent, par exemple au Zimbabwe ou en Namibie (Jones et Murphree 2001), la **rétrocession du droit de propriété sur la faune sauvage** aux propriétaires fonciers des terrains privés à la fin des années 1960 a peu à peu imposé la perception que la **faune sauvage** était une **ressource** dont on pouvait tirer des **bénéfices** (création d'entreprises économiques basées sur la valorisation de la faune), plutôt qu'une contrainte (conflits, dégâts aux cultures, prédation du bétail etc.) (Bond 2004). La modification du régime juridique quant à la propriété des ressources fauniques a ouvert la voie à la dévolution d'un droit de

propriété local sur les terres communales menant dans les années 1980 à la mise en place du programme CAMPFIRE au Zimbabwe, déjà évoqué, et à la mise en place des **zones de conservation communales** (*conservancy* en anglais) en Namibie (Jones et Murphree 2001).

Dans la lignée de ces initiatives CBNRM vers la fin des années 1980, on assiste **partout** sur le continent africain à l'**affirmation des tendances** à la décentralisation, aux approches participatives de gestion et au renforcement des capacités locales de gestion (Murphree 1993).

Cette **évolution** est alors clairement perceptible **dans la rhétorique sur la conservation et le développement des zones rurales d'Afrique** (Chambers 1983, 1987) et l'**évolution des politiques publiques** et des **régimes juridiques** (Roe *et al.* 2009). A la fin des années 1980 et au début des années 1990, les approches conservationnistes classiques basées sur l'exclusion des acteurs locaux sont clairement stigmatisées dans la **rhétorique**.

Ce tournant dans les politiques de conservation se produit dans le contexte de la grave crise économique que connaît l'Afrique dans les années 1980, et des prescriptions d'ajustement structurel (Devarajan *et al.* 2001). Ce contexte économique et politique, la tendance à la décentralisation des institutions et la promotion des dynamiques entrepreneuriales étaient parfaitement adaptés aux approches de type CBNRM, orientées vers les incitations économiques (Roe *et al.* 2009). Les politiques publiques de coopération avec l'Afrique se redéfinissent en faisant la part belle aux approches participatives.

Les limites de l'approche CBNRM, le décalage entre pratique et rhétorique

Les approches CBNRM se sont construites sur l'hypothèse, formalisée par Ostrom en 1990 (Ostrom 1990), selon laquelle **les acteurs locaux sont capables de gérer leurs terres et ressources naturelles en tant que bien commun**, en fonction des modalités et des règles en vigueur localement.

Murphree confirme ce principe fondamental en mettant en évidence, en Afrique australe, la capacité des communautés locales à s'ériger en tant qu'**institutions**

efficaces pour la gestion durable des ressources naturelles, **pour peu que** certaines conditions liées à leurs **droits fonciers**⁶⁹ soient remplies.

Ces conditions sont liées au **droit d'usage** des ressources naturelles, au droit à disposer librement des **modalités d'utilisation** de ces ressources, à en jouir pleinement, et à en **déterminer les modalités de distribution des bénéfices** ainsi que les droits d'accès (Murphree 1993).

Dans la pratique, ces conditions sont extrêmement difficiles à remplir dans le contexte africain, où les questions foncières s'avèrent extrêmement complexes à gérer : enchevêtrement du droit coutumier et du droit positif (Barrière et Barrière 2002), enchâssement des questions foncières dans les structures de la parenté (Chauveau 1998), appropriation étatique de l'environnement en lien avec la prégnance des enjeux commerciaux liés à la valorisation de la faune sauvage... Ces **difficultés pratiques liées à la mise en œuvre des droits d'usage et à la distribution des rentes touristiques** sont quasiment absentes de la dimension rhétorique. La théorie relative aux projets CBNRM, qu'il s'agisse de textes de droit international ou des termes de référence d'un projet **souligne peu l'ampleur de la tâche** et du défi que cela représente dans le cadre d'un projet de 3 ou 4 ans...

Théoriquement, l'approche CBNRM concerne la dévolution d'une réelle autorité de gestion des ressources naturelles aux acteurs locaux. Dans ce schéma, les ressources naturelles sont considérées au sens large, incluant les terres communales et les espaces privés. En pratique cependant, la revue bibliographique des initiatives CBNRM sur le continent africain montre que ce sont **surtout les aires protégées, incluant les zones cynégétiques**, qui font l'objet de programmes d'appui impliquant une dimension de gestion locale. Ce sont ces **programmes d'appui**, financés par la communauté internationale, qui positionnent les acteurs à la base en tant que « gestionnaires locaux ». La gestion des aires protégées africaines par des acteurs à la base pose cependant problème dans la mesure où légalement cette compétence reste du ressort de l'Etat central, à travers une direction « des parcs

⁶⁹ Dans cette perspective, le foncier intègre la question de la gestion des ressources naturelles. Les questions foncières se définissent comme « l'ensemble des concepts et règles applicables à la terre, à son usage, mais aussi aux produits qui y sont normalement rattachés. Le foncier est le droit de la terre et le droit sur la terre (Rochegeude 2002).

nationaux » ou « de la conservation et de la faune sauvage » (l'appellation variant selon les pays). Les programmes CBNRM s'appliquent en réalité à des espaces dont la gestion échappe au **contrôle** des acteurs à la base, au profit **des institutions étatiques impliquées dans la cogestion** (Barrow and Murphree 2001). Il peut s'agir d'une administration territoriale décentralisée, pour la gestion de terres communales, ou de l'antenne locale d'une administration centrale de type « Ministère de l'Environnement » dans le cas des aires protégées et de leur périphérie. Ce constat est repris dans l' « *Evaluation des écosystèmes pour le millénaire* »⁷⁰, les experts recommandant même que des dispositifs institutionnels multi-scalaires se mettent en place en s'appuyant sur un cadre légal propice à la sécurisation foncière et à la reconnaissance des autorités locales, en collaboration avec l'Etat central (EM 2005). Murphree (2000) avait souligné que le **paradoxe intrinsèque à l'approche CBNRM** était qu'elle « *impliquait l'application de droits locaux inaliénables mais dont la légitimité dépend fortement du bon vouloir de l'état* ».

Par ailleurs, le **partenariat entre agents étatiques et acteurs à la base** pose clairement problème dans le **contexte africain**. Pour divers auteurs, tels que Gibson (1999), Nelson et Agrawal (2008) ou van de Walle (2001), dans le contexte de l'Afrique sub-saharienne, les politiques publiques environnementales sont conduites par des agents étatiques en fonction de critères individuels, se rapportant à des enjeux et intérêt personnels. La gouvernance environnementale se fait dans le cadre du fonctionnement de **réseaux de pouvoir népotiques et clientélistes**, prenant peu en considération les contraintes techniques et opérationnelles (Ribot 2004). La **dévolution locale de droits de gestion** sur des **ressources emblématiques de valeur** (telles que la grande faune sauvage, vendue dans le cadre de safaris de chasse) peut clairement entrer en **conflit** avec ce type d'intérêts individuels. Les agents étatiques impliqués dans ces réseaux de pouvoir « court-circuitent » les programmes CBNRM, en **détournant les bénéfices** à leur profit.

⁷⁰ L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) est un programme de travail international conçu pour répondre aux besoins des décideurs et du public en matière d'information scientifique relative aux conséquences des changements que subissent les écosystèmes pour le bien-être humain ainsi qu'aux possibilités de réagir à ces changements.

Nous souhaitons illustrer cela à travers l'exemple du projet *Nyama*, dans la vallée du Zambèze⁷¹. Ce projet, mis en œuvre avec l'appui du CIRAD et financé par des bailleurs français⁷², est venu en appui à la mise en place d'un partenariat entre les « communautés locales » et le district rural de Nyaminyami (Nord du Zimbabwe) pour la valorisation des populations de faune sauvage du district. Le projet proposait notamment la négociation de quotas d'abattage d'impalas avec les parcs nationaux, l'abattage des animaux dangereux rôdant à proximité des cultures (éléphants et buffles) et l'encadrement logistique et sanitaire de la distribution de viande d'impala aux « communautés locales ». Les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet étaient le CIRAD (en tant que coordonnateur du projet), la fondation IGF (pour la maîtrise des aspects techniques liés aux abattages), et le *rural district council*, c'est-à-dire les agents étatiques du district de Nyaminyami. Au sein de l'administration décentralisée du district, l'interlocuteur privilégié du CIRAD était le « *wildlife officer* », à savoir l'agent chargé de la compétence de gestion locale de la faune sauvage. Sur le papier, des comités villageois étaient censés représenter les 30 000 habitants de cette zone rurale et les 4 chefferies traditionnelles étaient théoriquement associées au projet. Dans la pratique, il y a eu collusion entre l'un des chefs traditionnels, dont les terres abritent le chef lieu du *district*, et les membres du *district council*. Les 3 autres chefs traditionnels, résidant à des dizaines de kilomètres des bureaux du *district council*, ont systématiquement été écartés des prises de décision. Leurs administrés n'ont pas profité des campagnes de distribution de viande et des abattages, organisés à proximité du chef lieu du district. Le véhicule du projet et le carburant étaient utilisés par les agents du district à des fins personnelles. Les comités villageois étaient constitués de quelques personnes appartenant au réseau clientéliste du chef traditionnel complice du district. Ces acteurs locaux ne se réunissaient que lorsque les agents du CIRAD venaient, ponctuellement, d'Harare pour organiser une réunion de coordination. Malgré cet état de fait, à l'occasion des réunions de travail⁷³, la rhétorique CBNRM était allégrement maniée par les agents du district et des parcs nationaux. Notamment, il était constamment fait référence dans le discours, aux « *communities* ». Les acteurs à la base connaissaient pourtant

⁷¹ J'ai participé indirectement à ce projet à travers l'encadrement de travaux d'étudiants au Zimbabwe

⁷² Financement du Ministère des Affaires Etrangères et de la fondation IGF

⁷³ En vue de l'installation sur le terrain d'une étudiante PhD de l'Université du Zimbabwe

à peine le projet, à en juger par les entretiens informels que nous avons mené dans les villages du district. La viande de brousse et l'argent de la rente provenant du tourisme cynégétique était systématiquement accaparés par un réseau d'acteurs gravitant autour du *district council* et de l'un des 4 chefs traditionnels.

Cet exemple rappelle bien le décalage entre rhétorique et pratique des initiatives de gestion communautaire des ressources naturelles, que nous avons déjà souligné dans notre introduction. Nous l'illustrerons encore dans les chapitre suivants par une analyse de la production textuelle relative à la conservation intégrée et par des études de cas.

Après le « tout participatif »

Au début du XXIème siècle, un **constat général de déception vis-à-vis des programmes CBNRM** a été dressé sans condescendance par divers auteurs, dont ceux-là même qui avaient contribué à bâtir cette approche participative (Jones et Murphree 2004). Roe *et al.* (2009) soulignent bien la réorientation des priorités des bailleurs de fonds et acteurs internationaux qui en a résulté. Cette réorientation s'est portée vers de **nouvelles approches de conservation « à la mode »** telles que les paiements pour services environnementaux (Karsenty *et al.* 2008) ou le changement d'échelle des enjeux de conservation, avec une attention particulière portée sur les espaces transfrontaliers, par exemples les APTF et les parcs de la paix évoqués au premier chapitre (Hutton *et al.* 2005).

Les **nouveaux enjeux environnementaux des années 2000**, tels que les paiements pour services environnementaux (PSE) ou les actions intégrant des enjeux de lutte conjoints contre l'érosion de la biodiversité et le changement climatique, s'inscrivent clairement dans la **continuité historique** de la prise de conscience environnementale des années 1960, de l'avènement des paradigmes du développement durable des années 1980 et des approches participatives des années 1990. Comme le rappellent Roe *et al.* (2009) dans leur synthèse sur les approches CBNRM, les mots clés et les acronymes changent au fil des évolutions de la société et

des dynamiques globales mais les enjeux de base qui se définissent en termes de contrôle foncier, de gouvernance et de réforme des institutions se retrouvent encore et toujours dans ces arènes.

Par ailleurs, le **dénigrement des approches CBNRM et participatives** par les spécialistes de la conservation, au vu de leurs piètre résultats a réinstallé et légitimé, dès la fin du XXème siècle, une tendance de plus en plus nette à la conservation « pure et dure » (Kramer *et al.* 1997; Spinage 1998; Oates 1999). Cela va de pair avec un **retour à la « mise sous cloche » d'espaces protégés** sous le contrôle strict des autorités centrales et des conservationnistes, bien souvent sous couvert de la communauté internationale (Joiris et Bigombe *sous presse*).

La portée du CBNRM en Afrique centrale

Les modalités d'implication théorique des communautés varient fortement entre les sous-régions, ainsi qu'au sein d'un même contexte sous-régional (Roe *et al.* 2009). Sur le papier, l'implication locale peut se décliner du rôle de **bénéficiaire passif** d'une action menée par des acteurs exogènes, à une réelle **responsabilisation** incluant le pouvoir de décision sur les orientations de gestion, en passant par des **dispositifs de cogestion** associant des acteurs locaux et internationaux.

Si l'approche CBNRM en **Afrique australe** s'est imposée dans un cadre conceptuel campé par les **3 piliers de Murphree** (*Conservation ; Benefits ; Empowerment*), les approches participatives de la gestion des ressources naturelles qui sont mobilisées dans les projets de conservation et développement intégré en **Afrique centrale et occidentale** sont nettement **moins formalisées d'un point de vue théorique et conceptuel**.

En Afrique francophone, la terminologie CBNRM n'est pas couramment utilisée, la majorité des opérateurs lui préfèrent le terme de « gestion participative » pour signifier l'implication des acteurs locaux. Le terme « communautaire » est employé en référence aux zones d'exploitation collective villageoises généralement forestières, ou à certains espaces périphériques généralement à vocation cynégétique. Cependant, le label CBNRM s'impose également depuis quelques années dans le

milieu des bailleurs francophones de la conservation intégrée, bien au-delà de sa définition stricte (cf. 3 piliers de Murphree), pour recouvrir le sens global de « gestion des ressources naturelles intégrant la participation des acteurs locaux ». Il s'agit probablement d'une part d'un effet de mode, la « gestion participative » ayant fini par lasser il fallait trouver un nouveau concept « sexy » pour canaliser les fonds des bailleurs européens... Cette nouvelle vague va également de pair avec la révision des lois environnementales qui est en cours dans la sous-région d'Afrique centrale.

Le **contrôle légal sur les ressources foncières et les ressources naturelles** en Afrique centrale se fait encore essentiellement au niveau du **gouvernement central**, dans la continuité de l'héritage institutionnel et juridique colonial et postcolonial. Notons cependant qu'une révision des textes de loi a été largement amorcée dans différents pays de la sous région (Roulet et Binot 2008), ouvrant la voie à la décentralisation de l'autorité sur les ressources environnementales et à la **légalisation des approches CBNRM** en Afrique centrale.

La valorisation touristique de la faune

Le bassin du Congo regorge de ressources biologiques d'exception et dispose d'un important potentiel de **valorisation touristique de la faune sauvage** par des approches communautaires, nommant au niveau des aires protégées et des zones cynégétiques. Cependant, d'importantes contraintes politiques et logistiques de la sous région constituent un frein important au développement touristique : guerre civile, enclavement, déficit de formation des acteurs locaux, manque de confort,.... En outre, en Afrique centrale forestière, la configuration du terrain s'avère peu propice à une bonne visibilité de la faune sauvage, laquelle n'est souvent accessible qu'au détour de longues et pénibles randonnées en forêts. Dès lors, cette limitation du potentiel touristique entrave le développement d'initiatives de type CBNRM qui se fonderaient sur l'effet d'incitation économique comme par exemple les revenus générés par la chasse sportive. De telles initiatives ont cependant été menées en RCA ou en RDC par exemple, pays qui ne constituent pas à priori des destinations de rêve pour les touristes... La République centrafricaine représente pourtant une

destination de choix pour les chasseurs sportifs du monde entier, en raison de la présence de l'élan de Derby (la plus grande antilope au monde) au Nord du pays.

Les filières de viande de brousse

En lien avec les enjeux de conservation de la faune à la périphérie des aires protégées, **la gestion et le contrôle des filières de viande de brousse** s'avère être une autre thématique privilégiée par les bailleurs de fonds internationaux finançant des initiatives de conservation en Afrique centrale. D'un côté, la viande de brousse fournit aux ménages ruraux l'une des seules sources disponibles en protéines animales et en revenus réguliers (Rieu *et al.* 2007). D'autre part, la chasse villageoise est perçue, à tort ou à raison, comme l'une des pires menaces pesant actuellement sur la conservation de la faune sauvage africaine (Schenk *et al.* 2006, Samndong 2005, De Merode *et al.* 2004, Wilkie *et al.* 1999). Les propositions de gestion de ces filières, même dans le cadre de projets affichés comme « intégrés », se focalisent sur les objectifs de lutte contre l'érosion de la biodiversité animale davantage qu'en termes de développement rural.

Les échelles des communautés

La notion même de « **communauté locale** », très largement utilisée dans la rhétorique de la conservation intégrée, pose problème car elle a été construite par des acteurs exogènes au tissu social local. Nous avons déjà évoqué dans l'introduction le fait que les communautés rurales d'Afrique centrale sont extrêmement hétérogènes et regroupent des acteurs variés et hétéroclites. Pourtant, la « communauté » est un **terme générique des textes de loi internationaux et nationaux** qui désigne tous les acteurs locaux, à la fois bénéficiaires et parties prenantes des initiatives CBNRM. Il se retrouve également dans les termes de référence des projets de conservation intégrée, sans autres précisions. Au-delà même des projets de conservation intégrée, les initiatives de foresterie communautaire qui ont vu le jour au Cameroun notamment ces dix dernières années souffrent du même défaut. Nulle part dans la législation camerounaise on ne trouve

d'éléments relatifs à la définition de la communauté dans les mains de laquelle la gestion de la forêt va être placée (Oyono 2004, Brown and Schreckenberg 2001).

A travers cette notion de « communauté locale », la production textuelle⁷⁴ fait implicitement référence aux **utilisateurs des ressources naturelles** sur leurs propres terroirs, dont la participation à la gestion locale est censée avoir un impact positif sur la conservation de la biodiversité. Il s'agit donc essentiellement d'« acteurs à la base » qui sont censés être les bénéficiaires de l'approche CBNRM. Au niveau de la pratique des projets de conservation et de la mise en œuvre locale de la législation, ces acteurs à la base sont représentés par des autorités légales et/ou coutumières. Le pouvoir reste dans les mains de ces autorités locales vis-à-vis desquelles la rhétorique CBNRM ne prévoit pas de **mécanisme de contrôle** pour s'assurer que les bénéfices des projets iront bien aux acteurs à la base. Au regard des jeux de pouvoir locaux, le terme générique de « communautés locales » correspond en réalité à un ensemble au sein duquel il conviendrait de **construire une typologie d'acteurs locaux dominants** mettant en évidence les réseaux clientélistes. Mais l'usage de l'expression de « communauté locale » dans la rhétorique de la conservation intégrée revêt un tout autre sens, bien plus **politiquement correct**. La réalité sociopolitique et économique est lissée : les acteurs locaux détruisent la nature parce qu'ils sont pauvres et faibles, et l'approche CBNRM va les aider à changer. On en revient aux **trois piliers du CBNRM** : *benefits* pour combattre la pauvreté des communautés, *empowerment* pour renforcer leur pouvoir et *conservation* pour positiver l'impact anthropique sur les ressources naturelles.

Compte tenu de l'**absence de définition**, la **catégorie opérationnelle** la plus communément utilisée pour définir les limites de ces fameuses « communautés » est l'**unité villageoise** (Vermeulen et Karsenty 2001). Cela pose cependant un réel **problème d'échelle** en Afrique centrale, où le village n'est pas forcément l'unité de gestion la plus pertinente en termes de gestion des ressources naturelles. L'**échelle villageoise est choisie par défaut** car c'est cette entité qui est la plus rapide à identifier pour les opérateurs de projets, compte tenu des pas de temps limités au

⁷⁴ Traités, conventions, déclarations, législations nationales, appels à proposition, termes de référence de projets etc.

démarrage et montage des projets, et du temps que prennent les enquêtes approfondies sur les dynamiques territoriales. Mais ce n'est pas pour autant l'unité de gestion qui répond le mieux aux problématiques foncières au niveau « local ». Les systèmes territoriaux des zones rurales d'Afrique centrale sont généralement organisés en fonction des **schémas de parenté à l'échelle des lignages** (Bahuchet et Joiris 1992). Ils impliquent à la fois des **négociations intrafamiliales** micro-locales par rapport à l'unité villageoise et des **négociations inter-lignagères** à l'échelle de plusieurs terroirs villageois (Binot et Joiris 2007). Les droits fonciers et par extension les droits d'accès aux ressources naturelles sont enchâssés dans le social. Pour reprendre l'expression d'Etienne Leroy « *Le rapport foncier et un rapport social déterminé par l'appropriation de l'espace* » (Le Bris *et al.* 1992). Les **négociations intrafamiliales et l'enchâssement des questions foncières dans les structures de la parenté**, décrit notamment par Chauveau en Afrique de l'Ouest (Chauveau 1998), **constituent une clé fondamentale** pour comprendre le modèle social à l'œuvre dans les communautés rurales d'Afrique centrale (Bahuchet et Joiris 1992, Joiris et Bigombe *sous presse*).

Un travail à l'échelle d'un village reste néanmoins possible, à la condition de ne pas fantasmer sur une **communauté villageoise** traditionnellement unie et homogène et de considérer cette entité à la manière d'Olivier de Sardan, comme « *une arène, traversée de conflits, où se confrontent différents groupes stratégiques* » (Olivier de Sardan 1995). La prise en compte de ces jeux d'acteurs et des **dynamiques foncières endogènes**, au sens que leur donne Leroy (2002), permettrait dans le contexte de l'Afrique centrale rurale de circonscrire les **limites d'une communauté par rapport à une unité foncière** et de construire une catégorie opérationnelle qui fait actuellement défaut.

Les promesses non tenues du pilier « empowerment »

La majorité des initiatives affichées « CBNRM » ne répond pas, en pratique, aux 3 piliers théoriques de Murphree (Amélioration des capacités locales de prise de

décision⁷⁵, recherche de bénéfices économiques⁷⁶, impact écologique positif⁷⁷). Les projets de conservation n'offrent en général qu'un appui aux populations locales pour **compenser le préjudice qu'elles subissent** en termes de perte d'usage des ressources naturelles, de contrôle sur le foncier etc.

Les objectifs du pilier « *empowerment* » en particulier sont rarement atteints. La **participation** des populations locales est plutôt **de type « passif »**. En effet, l'implication locale est bien souvent limitée d'une part au **droit d'être informé** et sensibilisé par rapport à l'enjeu de conservation, d'autre part au **droit de participer aux activités** proposées par le projet. A ce titre, le projet de l'ONG WCS au Gabon constitue un excellent exemple d'intégration des « communautés » aux enjeux d'un projet de conservation par des modalités de participation passive de type éducation environnementale, formation à des activités agricoles « alternatives »⁷⁸, etc., sans délégation d'un pouvoir de gestion et de décision sur les ressources naturelles. Le programme ECOFAC constitue un autre exemple éclairant. Il est intervenu pendant plus d'une décennie dans les villages périphériques des principales aires protégées du bassin du Congo. Ses termes de référence et sa stratégie de communication s'inscrivent pleinement dans une approche intégrant conservation et développement rural, pour une « utilisation rationnelle » des ressources naturelles. Sur le terrain, cette approche s'est limitée à distribuer des filets de pêche communautaire à des chefs de ménage qui ne pratiquaient pourtant que la pêche individuelle ; à former des jeunes femmes à l'élevage d'aulacodes alors que ce petit rongeur sauvage, très facilement piégé dans les champs, pullulait dans les cultures avoisinantes ; à créer des bananeraies communautaires là où l'appropriation des zones agraires ne se conçoit jamais de manière collective etc. (Joiris et Binot 2001). En termes de participation aux décisions d'aménagement, les populations villageoises n'ont eu que le droit de participer à des recensements démographiques et de venir à réunions techniques de validation, en français, dont elles ne pouvaient saisir l'enjeu sur le

⁷⁵ Empowerment

⁷⁶ Benefits

⁷⁷ Conservation

⁷⁸ Le terme « alternatif » est très fréquemment utilisé dans la rhétorique des projets de conservation pour caractériser des activités d'exploitation du milieu naturel moins destructrice de la faune sauvage et de son habitat.

moment. Le site Internet d'ECOFAC⁷⁹ s'inscrit pleinement dans cette attitude paternaliste vis-à-vis des riverains des aires protégées. L'appropriation de la biodiversité sauvage africaine par l'UE est nette, ainsi que le déséquilibre entre les enjeux de conservation et développement rural, qui reste le parent pauvre du programme.

L'implication des acteurs locaux à des initiatives « communautaires » se résume malheureusement aussi à une cooptation des communautés locales par les élites locales, dans le cadre de réseaux clientélistes (Roe *et al.* 2009). En dépit d'un affichage de transfert de pouvoir aux acteurs locaux, certains auteurs (Oyono 2004 ; Ribot 2004) avancent que les forêts communautaires camerounaises, par exemple, ont fortement contribué à **renforcer encore le pouvoir de certains acteurs centraux tels que les bureaucrates et les autorités étatiques**. Une implication locale réussie, comme le souligne amèrement Bigombe (2002), impliquerait en revanche la construction d'un **nouveau schéma de gestion** démocratique sur la base d'une dévolution de droits aux institutions locales et aux représentants élus des communautés villageoises...

Acteurs endogènes et exogènes

Les principaux espaces concernés par les projets de conservation intégrée affichant une approche CBNRM en Afrique centrale se résument aux **aires protégées** et leurs périphéries d'une part, aux **zones de chasse** communautaires d'autre part. La gestion de ce type d'espace en Afrique centrale a été largement **appropriée** par la **communauté internationale**, notamment à travers l'action de l'UICN, de structures internationales de type « Partenariat pour les forêts du bassin du Congo⁸⁰ » ou des grandes ONG internationales que sont WCS et WWF.

⁷⁹ <http://www.ecofac.org/>

⁸⁰ Le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) associe une trentaine d'organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées par le bassin du Congo. Le PFBC a été établi lors du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable de Johannesburg en Afrique du sud. Le PFBC s'efforce de faire avancer les priorités de la COMIFAC en favorisant la collaboration et la communication entre ses membres. Faisant suite à la période de facilitation du PFBC par les États-Unis en 2003-2004, la facilitation des efforts du partenariat avec un co-facilitateur africain a été reprise par la France (2005-2007) puis l'Allemagne (2008-2009).

Les zones de chasse qui ont été mises en place en Afrique centrale ont été largement inspirées des expériences d'Afrique australe en la matière. Elles impliquent surtout les populations riveraines en tant que **bénéficiaires des revenus générés** par la zone cynégétique. Tant au niveau des zones de chasse que des aires protégées, les processus de reconnaissance légale des droits des populations locales sur leurs terres et leurs ressources se résume à un **processus passif** (Joiris et Bigombe Logo 2008). Les instances de gestion locale de la terre et des ressources **n'émanent pas d'une dynamique engagée par les acteurs locaux**. Ce sont des **acteurs exogènes** (ONG de conservation, communauté internationale) avec l'appui du gouvernement central quand la loi le permet et le relai d'ONG locales, qui répondent à des enjeux définis à une **échelle globale**. La participation des acteurs locaux se limite dans les faits à des **actes passifs** : percevoir des rentes sans les avoir négociées ; répondre à une offre de formation qu'ils ne construisent pas ; être « sensibilisé », valider un plan d'aménagement déjà finalisé sans participer à sa conception etc. Les structures de cogestion -de type comité villageois, unité de coordination etc.- qui émergent dans le cadre de ces projets n'ont bien souvent qu'à **valider des décisions prises dans d'autres arènes** plutôt que de s'engager eux-mêmes dans un processus de prise de décision pour l'attribution des quotas de chasse ou le choix des investissements collectifs (Roulet 2007).

Ces arènes, où se crée la rhétorique de la conservation intégrée, sont dominées par la demande des bailleurs de fonds internationaux et des spécialistes de la biodiversité qui initient et financent les programmes de gestion des ressources naturelles. Des acteurs exogènes comme les ONGWCS, WWF, l'Union Européenne, ou les coopérations bilatérales de type MAEE et FFEM, dominent le paysage institutionnel de l'Afrique centrale, en tant que moteurs des initiatives de conservation.

En résumé...

A partir des années 1980, la conservation intègre des objectifs de développement rural. Cette approche intégrée est mise en œuvre à travers un partenariat entre l'Etat central, les communautés rurales et un acteur exogène de type ONG ou projet, pour la gestion locale des ressources naturelles. Dans cette lignée, les innovations juridiques visant la délégation de la compétence sur la gestion de la faune aux administrations décentralisées ont mené à la formalisation du label « CBNRM ». Ces projets « community based » ont une portée politique, car ils cherchent à améliorer le pouvoir local (*empowerment*), mais aussi économique (*benefits*) et écologique (*conservation*). Ces trois objectifs théoriques sont interconnectés.

Les « populations locales » ne gèrent pas directement les ressources fauniques et les bénéfices qu'elles génèrent. La compétence de gestion de la faune est simplement délocalisée de l'Etat central vers une administration décentralisée. Il y a une confusion dans les projets CBNRM entre gestion économique et gestion territoriale.

L'approche CBNRM ne pourrait atteindre ses ambitieux objectifs de renforcement des acteurs locaux qu'à la condition que ces derniers aient la totale maîtrise de leurs droits fonciers, ce qui dépend bien souvent du bon vouloir des agents de l'Etat. Les projets qui s'affichent comme participatifs mêlent en réalité des approches populiste, coercitive et néolibérale.

La participation des acteurs locaux à la gestion des aires protégées et de leur périphérie est extrêmement passive et se définit surtout dans le cadre de réseaux clientélistes. Les projets confondent souvent le fait d'impliquer les acteurs locaux dans un dispositif de gestion avec le fait de leur proposer des activités dans le cadre d'un programme de développement rural.

Le contexte sociopolitique particulier de l'Afrique centrale (haut degré de corruption et faible niveau de décentralisation effective, faible degré d'alphabétisation, domination des élites en zone rurale, népotisme et clientélisme) est rarement pris en compte dans la stratégie de ces projets, calquée sur des expériences d'Afrique australe. Les structures de gestion démocratique qui sont proposées dans le cadre théorique de tels projets sont extrêmement éloignées des modes de gouvernance

avec lesquels les communautés locales sont habituées à composer, caractérisés notamment par la captation des bénéfices par les élites locales.

Nombre d'outils de conservation (par exemple les catégories UICN) n'ont aucune valeur juridique mais jouissent néanmoins d'une reconnaissance et d'une légitimité absolue auprès de la communauté internationale. Leur usage s'est généralisé et n'est pas remis en question.

Le label CBNRM trouve encore un écho très positif auprès des bailleurs de fonds de la conservation, malgré un bilan assez négatif en termes d'impact social, économique et écologique de ces projets.

Les projets communautaires répondent à la demande d'acteurs internationaux plutôt que d'acteurs nationaux et a fortiori locaux. La participation de ces derniers aux initiatives CBNRM est essentiellement passive et opportuniste. L'antagonisme entre enjeux globaux pour des acteurs « exogènes » et contraintes locales pour les acteurs « endogènes » persiste.

CHAPITRE 3

Un référentiel juridique commun pour exprimer la posture de la communauté environnementale

Les projets de type CBNRM correspondent à la phase de mise en œuvre de principes d'action qui sont formulés dans un cadre de référence juridique international. D'une manière générale, la conservation de la biodiversité s'appuie sur ce référentiel juridique fait de déclarations, de conventions, de programmes et de lois, un arsenal de textes qui a contribué à façonner la rhétorique de la conservation intégrée. Il nous a paru pertinent, puisque nous nous intéressons particulièrement au décalage entre cette rhétorique et la pratique des projets de conservation sur le terrain, d'approfondir notre connaissance de cette production textuelle.

Nous voulons mettre en évidence les éléments clés de la rhétorique de la conservation, tels que les notions d'utilisation rationnelle, de durabilité et de participation des populations locales dans le cadre des initiatives de conservation. Ce sont ces notions qui fondent d'un point de vue théorique la légitimité des actions CBNRM et d'une manière plus générale, des projets participatifs de gestion des espaces naturels en Afrique. Compte tenu du flou qui entoure ces notions dans les projets de conservation de type CBNRM, nous nous interrogeons sur leur statut juridique. Les aspects relatifs aux rôles des populations locales dans la gestion des ressources naturelles ont donc été particulièrement mis en exergue dans l'analyse de la production textuelle qui suit. Nous aborderons également la communauté d'acteurs qui se dessine derrière ces textes, la « communauté environnementale⁸¹ ».

On commencera par aborder les principales conventions internationales et les dispositifs institutionnels relatifs à la protection de l'environnement, rendant compte des prises de position de la communauté internationale dans la mise en place de

⁸¹ Terme par lequel cet ensemble d'acteurs se définit lui-même (cf. rapport WCPA 2007)

normes environnementales⁸². Ces textes et dispositifs⁸³ ont pour la plupart été évoqués brièvement dans l'introduction et le premier chapitre. Nous proposons ensuite une critique de cette production textuelle, en mettant en évidence son incapacité à adapter les principes d'action au contexte d'intervention d'Afrique centrale.

⁸² Ce chapitre est le fruit d'une collaboration avec Lyra Menon, dans le cadre du stage de fin d'étude que nous avons encadré :

Menon L., 2008. La conservation des ressources naturelles de l'international au local. L'exemple du Tchad et du Zimbabwe. Université Montpellier I, Faculté de Droit et de science politique. Master II professionnel Droit et gestion de l'environnement et du développement durable, 133[12] p

⁸³ Les initiatives internationales (conventions, programmes...) relatives à la protection de l'environnement sont extrêmement nombreuses (plus de 400 textes contraignants) et il est impossible de toutes les étudier en profondeur. Nous avons fait le choix délibéré de ne choisir que les plus importantes et pertinentes au regard des enjeux de conservation communautaire en Afrique centrale. Les textes de lois consultés dans le cadre de ce travail de synthèse sont repris en annexe 2.

III.1. Le droit international de l'environnement : Notions de base

Les principaux outils du droit international de l'environnement sont les traités (ou conventions⁸⁴), les déclarations⁸⁵, les programmes⁸⁶ et la coutume⁸⁷. Les textes de droit international, dans le domaine de la gestion de l'environnement, ont une portée forte sur les Etats. Le système moniste, auquel se réfèrent les Etats d'Afrique centrale, considère que droit international et droit interne appartiennent à un même ordre juridique. Dans ce système, les juges appliquent indifféremment les traités internationaux et les lois internes. Cependant les traités internationaux occupent le sommet de la pyramide en termes de hiérarchie des normes.

⁸⁴ La plupart des conventions internationales dans le domaine de l'environnement prévoient que les Parties se réunissent de manière régulière afin d'adopter des recommandations (incitatives) ou des résolutions (obligatoires) dans le domaine visé par la Convention. On parlera des Conférences des Parties (COP). Ces COP ont pour but de faire évoluer dans le temps le texte et de traiter des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre. La COP, le plus souvent organisée par le Secrétariat de la convention ou assurée par une Organisation Internationale comme l'UNESCO ou le PNUE, est un réel outil de mise à jour. Le Traité va lier les Etats parties selon le principe internationalement reconnu *Pacta sunt servanda* (principe de la parole donnée). Si l'Etat ne respecte pas les dispositions du traité, il engage sa responsabilité conventionnelle et la Cour Internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations-Unies, pourra être saisie sous certaines conditions.

⁸⁵ A côté des textes internationaux qui ont une réelle valeur juridique lorsqu'ils sont ratifiés, la communauté internationale adopte fréquemment des Déclarations qui n'ont aucune valeur juridique. Pourtant, leur importance est non négligeable car elles sont souvent les précurseurs de textes contraignants.

⁸⁶ Les projets et programmes sont mis en place soit par des organisations internationales, soit par des ONG, soit par des gouvernements. Ils jouent un rôle essentiel car ils permettent souvent la mise en œuvre concrète des mesures décidées à des échelons plus élevés. Les projets et programmes peuvent être des instruments contraignants ou non, selon le statut qui leur est donné.

Les déclarations et les programmes sont des textes non contraignants mais qui expriment une volonté internationale forte.

⁸⁷ La coutume peut être de deux types. On distingue la coutume internationale qui s'applique aux Etats et la coutume en droit interne (ou usages). La coutume internationale est officiellement reconnue comme source de droit par la CIJ. On considère que la coutume internationale va lier les Etats. Elle peut être universelle et s'appliquer à tous les Etats ou elle peut être régionale et ne s'appliquer qu'à une région particulière ou encore elle peut ne s'appliquer qu'à quelques Etats. La coutume en droit interne concerne quant à elle les pratiques et usages des personnes physiques présentes sur le territoire de l'Etat. Sa valeur et sa portée va dépendre de chaque Etat et même de différentes régions à l'intérieur d'un état. De la même manière que pour la coutume internationale, il va s'agir de pratiques répétées auxquelles il faut ajouter l'élément psychologique qui est la conviction d'appliquer le droit.

III.2. Les textes internationaux relatifs à l'environnement à force obligatoire

Certains de ces textes sont à vocation universelle. C'est le cas de la *Convention de Ramsar* (1971) relative aux zones humides d'importance internationale (ZHII), de la *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* de l'UNESCO (1972), de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES 1979), de la *Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices* (CMS 1979), de la *Convention sur la diversité biologique* (CDB 1992) et de la *Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification* (CCD 1994).

Ramsar (1971)

La **convention de Ramsar** est innovante et revêt un intérêt particulier dans la mesure où c'est la **première** qui va protéger un type d'habitat en particulier, représentant plus de 153 millions d'hectares inscrits sur la Liste Ramsar⁸⁸. Cette liste, déterminée par les Etats Parties, est **gérée par l'UICN** qui fait office de Bureau.

La Convention précise que « *Les Parties contractantes élaborent et appliquent leurs plans d'aménagement de façon à favoriser la conservation des zones humides inscrites sur la Liste et, autant que possible, l'utilisation rationnelle des zones humides de leur territoire* ». Cette formulation très générale laisse une large marge de manœuvre aux Etats pour atteindre les objectifs de la convention. **Aucun mécanisme juridique contraignant n'est institué pour ne pas porter atteinte à la souveraineté des Etats**. Ce faible degré de contrainte va permettre à un grand nombre d'Etats de ratifier ce traité (plus de 150 Etats ont signé ou ratifié la Convention⁸⁹).

La COP3 qui s'est tenue au Canada en 1987 a mis en lumière pour la première fois la notion d'utilisation rationnelle, qui sera largement reprise ensuite dans le domaine de

⁸⁸ Estimation faite en janvier 2008 et publiée sur le site officiel de la Convention de Ramsar.

⁸⁹ Le Tchad a adhéré à la convention de Ramsar en 1990 et compte 5 sites Ramsar, parmi lesquels les plaines d'inondation des Bahr Aouk et Salamat, dans lesquels s'inscrit notre zone d'étude.

la conservation. L'utilisation rationnelle consiste en une « *utilisation durable au bénéfice de l'humanité, d'une manière qui soit compatible avec le maintien des propriétés naturelles de l'écosystème* ». La COP5 qui s'est tenue au Japon en 1993 fait référence à un **usage rationnel** des zones humides et reconnaît que ce sont « *les populations locales qui seront les premières à bénéficier d'une gestion améliorée des zones humides* ». L'apport des savoirs des **peuples indigènes** et la **participation des communautés locales** dans le cadre d'une **gestion rationnelle** sont explicitement abordés. En 1996, les notions de **gestion durable** et **rationnelle** seront rapprochées lors de la COP6, tenue en Australie. La COP7 qui s'est tenue au Costa Rica en 1999 prévoit que les populations locales doivent jouer un rôle dans la protection des zones humides. La résolution VII/8⁹⁰ témoigne de cette volonté. Elle est intitulée « *Lignes directrices pour la mise en œuvre et le renforcement de la participation des communautés locales et des populations autochtones à la gestion des zones humides* ». Elle insiste sur la **nécessité de consulter les populations locales et autochtones** afin que les Etats puissent mettre en place des politiques intégrant ces populations. Cette résolution fait écho à la recommandation 6.3⁹¹ qui demandait au Bureau de Ramsar, en collaboration avec d'autres acteurs tels que le WWF, l'UICN, les Etats parties..., « *d'évaluer les avantages d'une participation des populations locales et autochtones à la gestion des zones humides* ». Elle précise que « *la participation des populations locales peut accélérer le mouvement en faveur de la réalisation de l'objectif Ramsar d'utilisation rationnelle des zones humides* ».

Les COP évoquent de manière récurrente la question des *populations locales*. La COP9⁹² par exemple, qui s'est tenue en Ouganda en 2005, rappelle qu'il est « *essentiel de faire participer les communautés locales à la gestion des zones humides* ». Un projet de résolution relatif aux valeurs culturelles traditionnelles des zones humides établit le **lien entre patrimoine naturel et culturel**. Il est essentiellement question des peuples indigènes pour qui les zones humides revêtent

⁹⁰ La résolution VII/8 de la COP7 intitulée « Lignes directrices pour la mise en œuvre et le renforcement de la participation des communautés locales et des populations autochtones à la gestion des zones humides » est disponible à l'adresse internet : http://www.ramsar.org/res/key_res_vii.08f.htm

⁹¹ Recommandation 6.3 intitulée « Participation des populations locales et autochtones à la gestion des zones humides Ramsar » adoptée lors de la COP6 tenue à Brisbane, Australie du 19 au 27 mars 1996 ; disponible à l'adresse internet : http://www.ramsar.org/rec/key_rec_6.3_f.htm

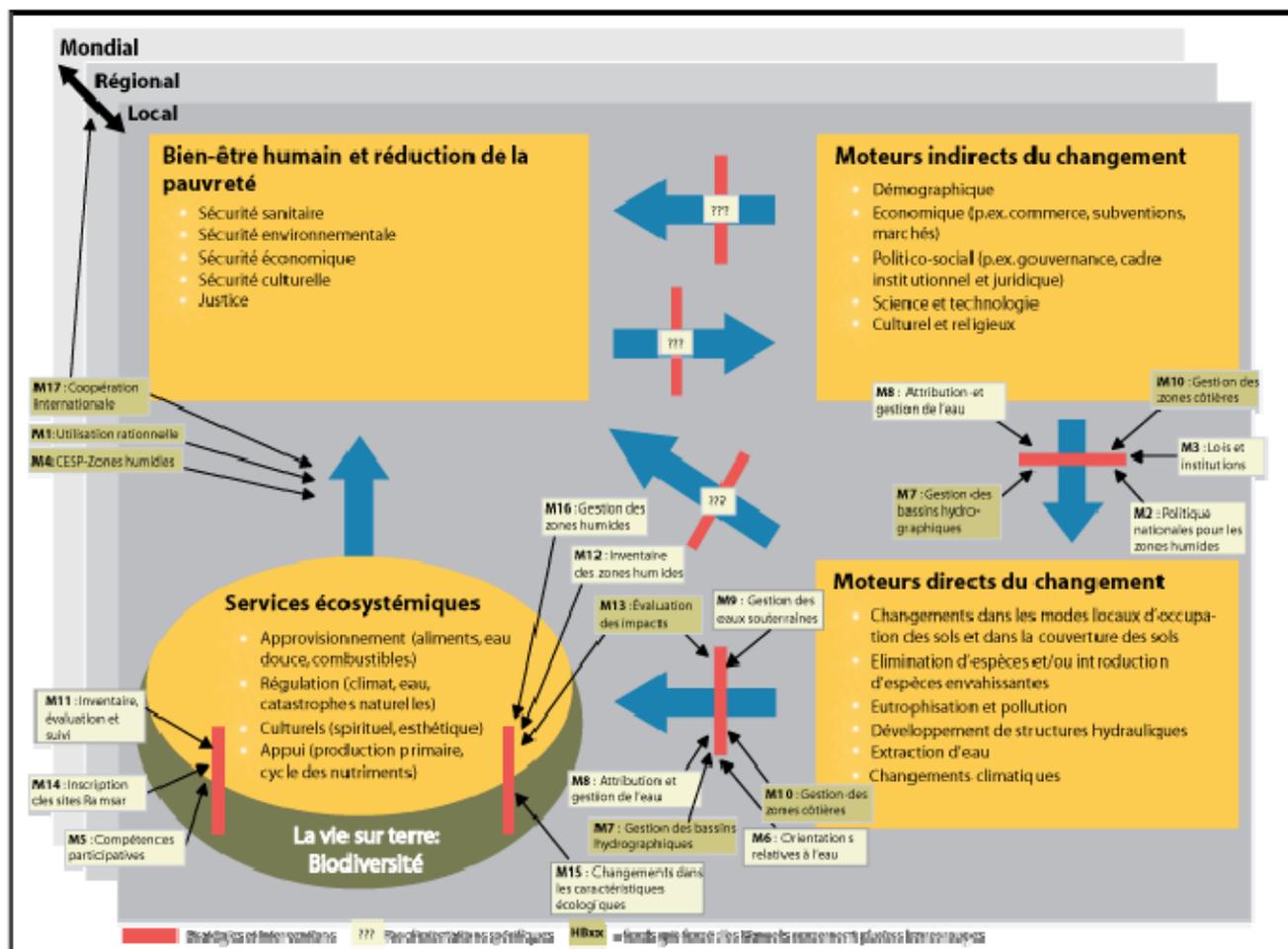
⁹² COP9 qui s'est tenue à Kampala, Ouganda du 8 au 15 novembre 2005

un intérêt essentiel. L'objectif est de favoriser la conservation tout en conservant les pratiques traditionnelles.

La **référence à l'utilisation rationnelle** est reprise à la figure 10. Elle y est explicitement liée aux notions de sécurité sanitaire, environnementale, économique, culturelle et de justice. La notion de sécurité environnementale fait référence à la sécurité humaine⁹³, dont sept composantes ont été identifiées par le PNUD. Il s'agit de la sécurité environnementale, économique, alimentaire, personnelle, sanitaire, politique et collective. La sécurité environnementale s'attache à protéger les individus contre les risques environnementaux, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, de pollution ou encore de la dégradation des ressources naturelles. Cette représentation schématique de l'utilisation rationnelle des zones humides fait référence à des notions innovantes autour du thème de la sécurité, chère aux sociétés occidentales. Elle témoigne d'une volonté forte de modélisation de la gestion des zones humides. Nous y reviendrons.

⁹³ La sécurité humaine est un concept récent, consacré en 1994 par le Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD) dans son Rapport sur le développement humain. Le PNUD a voulu montrer que la sécurité au sens classique du terme (sécurité militaire essentiellement) n'avait plus la même raison d'être, notamment en raison de l'évolution du monde. La sécurité « classique », dite Westphalienne (en raison des traités de Westphalie de 1648) qui a dominé le monde durant les siècles derniers se fondait exclusivement sur l'Etat comme acteur central de la sécurité. La sécurité humaine innove en ce qu'elle place l'individu au centre du concept.

Figure n° 10 : Cadre conceptuel pour l'utilisation rationnelle des zones humides, le maintien de leurs caractéristiques écologiques et l'application des lignes directrices contenues dans les Manuels Ramsar sur l'utilisation rationnelle 2e édition (2004). (Source : Rapport Ecosystem Services and Human Well-Being: Wetlands and Water. Synthesis. 2005. World Resources Institute, Washington)



La Convention de Ramsar coopère avec de grandes organisations internationales telles que l'UICN, le FEM, la banque mondiale, l'UNESCO, WWF International etc. Son Secrétariat travaille en coopération avec les autres conventions internationales, telles que la CDB, la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO ou la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La Convention ne met pas en place de mécanismes de sanctions spécifiques en cas de non respect par les Etats de ses dispositions.

Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)

Cette convention, établie à l'initiative de l'UNESCO, compte 185 Etats Parties.

Dans la définition donnée par la Convention de 1972, le patrimoine culturel se limite à un patrimoine matériel. Pour remédier à l'absence de prise en compte d'éléments immatériels comme patrimoine culturel, l'UNESCO a adopté en 2003 la Convention pour la sauvegarde du **patrimoine culturel immatériel**. Cette Convention a vocation à reconnaître comme patrimoine culturel immatériel, *« les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine »*. (article 2).

La convention vise entre autres les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers. Elle reconnaît l'importance des traditions et coutumes, des savoirs autochtones.

Le patrimoine naturel quant à lui est défini comme les *« (...) Les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation. Les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle. »*

Lorsque les sites sont identifiés, il est du devoir des Etats de les protéger, de les conserver, de les mettre en valeur et de les **transmettre aux générations futures** (article 4). Cette dernière obligation qui incombe aux Etats permet d'entrevoir les prémisses du concept de développement durable qui n'a été défini qu'en 1987 par le Rapport Brundtland.

La CITES (1979)

La CITES (*Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora*) est considérée par beaucoup comme l'une des plus importantes conventions relatives à la biodiversité dans la mesure où pour la première fois, un régime d'autorisation permettant le contrôle du commerce international des espèces est mis en place (De Sadeleer *et al.* 2004). Elle a pour objectif d'éviter que le commerce international de la faune et de la flore sauvage n'entraîne la baisse, voire l'extinction de certains spécimens. De part le nombre très important d'Etats Parties à la Convention, à savoir 172, elle a une vocation quasi-universelle.

De nombreuses résolutions des COP⁹⁴ de la CITES portent sur des espèces africaines telles que les rhinocéros, les éléphants, les grands singes etc., qui sont victimes de braconnage et menacées d'extinction. Au cours des COP10 et 12, des programmes spécifiques⁹⁵ ont été mis en place pour la sauvegarde des éléphants et le contrôle du commerce de l'ivoire.

Le Secrétariat de la CITES est administré par le PNUE. Ce dernier a mis en place de nombreux mémorandum d'accords⁹⁶ avec d'autres organisations internationales afin de favoriser la coopération.

La CITES constitue un outil de référence dans le monde de la conservation. Cependant, la dimension relative à l'**organisation des acteurs** et la **portée socioéconomique** de cette convention n'y sont pas abordées.

On peut s'en étonner, compte tenu de l'énorme influence de cette convention sur la réglementation de la chasse en Afrique, par exemple. L'on est confronté à une grosse machine internationale qui est complètement déconnectée de l'échelle locale

⁹⁴ Résolutions des COP : <http://www.cites.org/fra/res/all/index.shtml>

⁹⁵ Les programmes MIKE (Monitoring the illegal killing of elephants) et ETIS (Elephant trade information system)

⁹⁶ Pour plus de détails concernant les mémorandums, voir le site internet : <http://www.cites.org/fra/disc/sec/index.shtml>

de gestion mais qui façonne pourtant de manière indirecte le paysage de la gouvernance environnementale locale. Le classement des éléphants d'Afrique en annexe 1 ou 2, la mise en œuvre des programmes MIKE et ETIS ont des répercussions importantes sur le terrain. Dans le cadre par exemple de la lutte contre la corruption qui règne à l'échelle d'intervention nationale, il pourrait pourtant être intéressant pour la CITES d'engager un dialogue avec les acteurs locaux.

CMS (1979)

La Convention de Bonn sur les espèces migratrices (CMS⁹⁷) a pour but d'assurer la conservation de toutes les espèces migratrices⁹⁸ ainsi que de leur habitat⁹⁹. Le secrétariat est confié au PNUÉ. Les Etats parties sont au nombre de 108.

Le plan stratégique de la CMS pour 2006-2011 reconnaît explicitement que les **animaux migrateurs constituent une subsistance pour certaines communautés locales**. Dans la droite ligne de l'objectif 7 des Objectifs du Millénaire pour le développement (« assurer un environnement durable »), la CMS « *soutient des programmes de conservation dont le but est d'apporter des avantages à long terme aux communautés locales tout en aidant à réduire le taux de déperdition de la diversité biologique* ». Cependant, il faut noter que les documents relatifs à la participation ou à tout autre élément relatif aux populations locales sont **très difficiles d'accès**, ce qui ne facilite pas leur **mise en œuvre** ni leur **appropriation** par les acteurs de la conservation.

CDB (1992)

La Conférence pour la Diversité Biologique a été adoptée lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) ou *Sommet de la*

⁹⁷ Conservation of Migratory Species of Wild Animals

⁹⁸ Les Espèces migratrices sont définies à l'article 2 a) de la Convention comme « l'ensemble de la population ou toute partie séparée géographiquement de la population de toute espèce ou de tout taxon inférieur d'animaux sauvages, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale; »

⁹⁹ L'Habitat est défini par la Convention à l'article 2 g) comme étant « toute zone à l'intérieur de l'aire de répartition d'une espèce migratrice qui offre les conditions de vie nécessaires à l'espèce en question »

Terre de Rio. Elle a été adoptée en réponse à l'urgente nécessité perçue par la communauté internationale de faire cesser l'érosion de la biodiversité.

La CDB, dont la portée est quasi-universelle avec 190 Etats parties¹⁰⁰, est la première convention internationale qui **traite de tous les aspects de la diversité biologique** et s'inscrit en plein **dans le champ du développement durable**. Les objectifs de la convention sont précisés dans son premier article. Ils sont au nombre de trois : **conserver** la diversité biologique, **utiliser durablement** ses éléments et mettre en place un **partage juste et équitable** des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Notons déjà que ces 3 groupes de mots clés ont orienté les textes des appels à projet, dans le domaine de la conservation, pendant plus d'une décennie !

La coopération entre Etats Parties est un élément essentiel abordé dans le texte : « *la diversité biologique est une question supranationale et une gestion globale est essentielle* » (article 5). La Convention précise que les Etats doivent établir des zones protégées et un **programme de travail sur les aires protégées géré par l'UICN**. Ce programme est mis en place en vue d'inciter les Etats à établir des aires protégées terrestres d'ici 2010 et marines d'ici 2012 au niveau national et/ou régional. Les peuples autochtones et les communautés locales doivent être intégrés à « *la création, la gestion et la surveillance des aires protégées* ».

L'article 10 concerne **l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique**. Cet article incite les Etats à « *protéger et encourager les usages coutumiers des ressources biologiques selon les pratiques culturelles traditionnelles* ». Le préambule de la Convention avait déjà mis en avant cet aspect en soulignant le fait que « *les populations locales dépendent étroitement et traditionnellement des ressources biologiques sur lesquelles sont fondées leurs traditions et qu'il est souhaitable d'assurer le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles intéressant la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments* ». Les questions relatives aux populations locales (article 8 j) sont à l'ordre

¹⁰⁰ Le Tchad a ratifié la CBD en 1994

du jour de toutes les COP depuis 1996. La COP4 qui s'est tenue en 1998 a d'ailleurs établi un Groupe de travail permanent à composition non limitée sur ces questions.

CCD (1994)

La Convention des Nations-Unies sur la Lutte Contre la Désertification, issue du Sommet de Rio de 1992, a une portée universelle avec 192 Etats Parties. L'Afrique est directement visée par cette Convention.

La CCD place le **développement durable** au centre de ses objectifs et propose des stratégies intégrées à long terme **impliquant les populations locales** dans les politiques à mettre en œuvre et une coopération entre collectivités publiques, ONG et exploitants privés. La lutte contre la désertification intègre un important **volet social** par le biais de « *stratégies d'élimination de la pauvreté* » (article 4 c). Les plans d'actions nationaux intègrent également l'amélioration de la **sécurité alimentaire**.

Il est prévu que les Etats Parties portent une attention particulière à la **sensibilisation des populations locales** à la lutte contre la désertification (article 4). La Convention propose un **échange entre connaissances traditionnelles et locales** dans le cadre de la coopération scientifique et technique qui doit être mise en place tout en faisant « *profiter de manière appropriée les populations locales concernées des avantages qui en découlent de façon équitable et selon les modalités arrêtées d'un commun accord* » (article 16). Selon l'article 18, « *les technologies, connaissances, savoir-faire et pratiques traditionnels et locaux doivent être utilisés, promus et protégés par les Parties. (...)*».

La Convention d'Alger révisée à Maputo (2003)

La Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles d'Alger a été révisée à Maputo en 2003 par l'Union Africaine. **La conservation des ressources naturelles est l'élément central** de la Convention. Elle propose une vision globale de l'environnement africain. L'article 3 pose comme principe guidant les actions des Etats parties à la Convention, « *le droit de tous les peuples à un*

environnement satisfaisant qui favorise leur développement ». Le préambule fait référence à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ; droits de l'homme, développement et protection de l'environnement sont intimement liés. Les grands principes du droit de l'environnement sont identifiés dans le texte : le principe de précaution, le droit à l'information, à la participation... Le développement durable est une notion très présente dans le texte et les trois volets économique, social et environnemental y sont abordés. Le **respect des droits traditionnels des communautés locales** est un aspect fréquemment évoqué. La Convention de 2003 reconnaît des droits de propriété intellectuelle aux communautés locales ainsi qu'une implication par la participation de celles-ci aux processus de gestion des ressources naturelles. La conservation des espèces est envisagée de manière globale. Pour assurer la conservation, les Etats doivent mettre en place un plan d'utilisation des terres et du développement durable. Les espèces protégées doivent bénéficier d'une protection spéciale. Cependant, la Convention ne précise pas quelles sont les actions qui devront être menées au-delà du fait que des « *aires de conservation doivent être créées afin de conserver les écosystèmes représentatifs ainsi que les espèces qui présentent une valeur scientifique ou esthétique spéciale* ». La convention prévoit la création de zones tampons autour des aires protégées, sans autres précisions quant aux modalités de zonage.

III.3. Les textes à valeur déclaratoire et les programmes d'action

Déclaration de Stockholm (1972)

La Déclaration de Stockholm, issue de Conférence des Nations Unies sur l'environnement, a sensibilisé la communauté internationale aux causes environnementales. Le lien entre développement et environnement est pour la première fois officiellement établi. Le préambule de la Déclaration précise que la protection de l'environnement affecte le bien-être des populations et le développement économique. D'autre part, le préambule soutient que « *la plupart des*

problèmes de l'environnement sont causés par le sous-développement » dans les pays en développement.

La Stratégie mondiale de la Conservation de 1980

Publié par l'UICN, le WWF et le PNUE, ce manifeste est considéré comme le plus important des années 1980 en matière de protection de la biodiversité. Cependant, la stratégie n'a aucune portée juridique contraignante. Il y est établi que la conservation et le développement durable peuvent se combiner. Cette stratégie a comme sous-titre « *La conservation des ressources vivantes au service du développement durable* ».

La Charte mondiale de la Nature de 1982

La Charte mondiale de la nature est un texte qui a été adopté par l'Assemblée générale de l'ONU. Elle énonce de grands principes et a pour but d'inciter les Etats membres de l'ONU à intégrer des dispositions visant à protéger la nature dans leur législation interne.

Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992

La Déclaration sur l'environnement et le développement est issue de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992¹⁰¹. Elle se veut le successeur de la Déclaration de Stockholm. L'objectif affiché de la Conférence était de trouver un juste équilibre entre le développement économique et la protection de l'environnement, considérés jusqu'alors comme antinomiques. Les pays en développement s'y sont vus attribuer

¹⁰¹ La CNUED qui s'est tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 est le deuxième Sommet de la Terre organisé sous les auspices de l'ONU. C'est le plus grand rassemblement au niveau mondial sur le thème de l'environnement et le développement. En effet, il a réuni plus d'une centaine de chefs d'Etats ainsi qu'un nombre très important d'ONG.

La CNUED a reconnu un certain nombre de principes que l'on retrouve dans les différents textes issus du Sommet : la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ; Agenda 21 : la Déclaration de principes concernant les forêts ; la Convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique ; la Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique

un statut spécial ainsi que la reconnaissance explicite d'un **droit au développement**. De plus, le principe 10 de cette déclaration précise que la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est « *d'assurer la participation de tous les citoyens* », faisant référence au **droit à la participation dans la gestion de l'environnement**.

Le droit à la participation est une notion que l'on retrouve systématiquement au fil des textes, et qui a évolué avec le temps. Il s'agit d'une notion fondamentale du droit international de l'environnement. Dès 1972, on perçoit dans la Déclaration de Stockholm l'embryon du principe de participation. En 1982, la Charte de la nature de l'ONU réaffirme ce droit de manière plus explicite puisqu'il est prévu que « *toute personne aura la possibilité, en conformité avec la législation de son pays, de participer, individuellement ou avec d'autres personnes, à l'élaboration des décisions qui concernent directement son environnement et, au cas où celui-ci subirait des dommages ou des dégradations, elle aura accès à des moyens, de recours pour en obtenir réparation* ». La Déclaration de Rio le développe dans son principe 10 susmentionné.

Programme Action 21 ou Agenda 21

Le deuxième Sommet de la Terre a mis en place le programme Action 21 (ou Agenda 21 en référence au XXIème siècle) qui a été adopté par plus de 170 Etats. Il s'agit d'un texte qui comprend près de **2500 recommandations** pour la **mise en œuvre du développement durable**. L'objectif de ce texte est réellement de permettre une application des principes de développement durable aussi bien au niveau national qu'aux différents niveaux locaux. Le plan d'action se définit comme « *un programme qui reflète un consensus mondial et un engagement politique au niveau le plus élevé sur la coopération en matière de développement et d'environnement* » (Action 21, paragraphe 1.3.).

Un des points essentiels de l'Agenda 21 est la volonté de s'engager dans la lutte contre la pauvreté et de permettre un meilleur accès aux ressources. Il pose des objectifs généraux dans les domaines de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

sociale, de protection de l'environnement et de production de biens et services durables. La résolution S/19.2 de l'Assemblée générale de l'ONU a précisé que les Etats parties avaient pour **obligation d'intégrer dans leur législation interne des stratégies de développement durable au plus tard en 2002**. Précisons que les résolutions de l'Assemblée générale n'ont pas force obligatoire (contrairement à celles du Conseil de sécurité).

Déclaration du Millénaire de 2000

Cette Déclaration, adoptée dans le cadre du Sommet du Millénaire qui s'est tenu à New York en 2000, a été signée par les 191 chefs d'Etats membres de l'ONU. Son ambition est de réduire, d'ici à 2015 « *la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim et de réduire de moitié, d'ici à la même date, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer* ».

La Déclaration a donné lieu aux Objectifs du millénaire pour le développement. Il y a huit objectifs essentiels à atteindre d'ici 2015, intégrant la protection de l'environnement naturel. Il n'existe pas de dispositions qui s'appliquent spécifiquement aux populations locales et l'on reste à un niveau extrêmement général quant au type d'acteurs bénéficiaires.

Déclaration de Johannesburg de 2002

Cette Déclaration adoptée au Sommet de la Terre en 2002 a **entériné le concept de développement durable comme principe fondamental devant guider les actions des Etats**. La phrase prononcée par le Président Chirac « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs* » illustre bien l'état d'esprit du sommet de 2002, intégrant l'érosion de la biodiversité, le réchauffement climatique et la lutte contre la pauvreté.

La déclaration identifie différents points au niveau mondial qui constituent des menaces (directes ou indirectes) pour le développement durable ; entre autre le clivage Nord/Sud, « *la réduction de la diversité biologique (...), des ressources*

halieutiques, la désertification, les effets préjudiciables du changement climatique (...), les catastrophes naturelles (...)».

Le programme MAB, Man and Biosphere

Le programme *MAB, Man and Biosphere* a été mis en place par l'UNESCO en 1970. L'objectif de ce programme est d'**arriver à réduire la perte de la biodiversité par le biais de mesures environnementales mais aussi de mesures économiques et sociales**. Il s'agit « *d'améliorer les relations entre les gens et leur environnement global* ».

Le concept de **réserves de biosphère** a été développé en 1974 et a été fortement modifié à l'occasion de la Stratégie de Séville en 1995. Cette conférence de l'UNESCO a beaucoup fait avancer **le concept de réserve de biosphère** et donne des indications aux Etats pour la mise en place de réserves de biosphère, présentées comme « *modèles d'aménagement du territoire et lieux d'expérimentation du développement durable* ». En 2008, on dénombre 531 réserves de biosphère réparties dans 105 Etats, qui cumulent trois fonctions principales : une fonction de conservation, une fonction de développement durable et une fonction d'appui logistique (aide à la recherche par exemple). La constitution du Réseau mondial de Biosphère consacre la vision globale et universelle du programme MAB, en lien avec l'objectif 7 de la Déclaration du Millénaire qui a pour but d'assurer un environnement durable. Par ailleurs, il est recommandé d'inclure au niveau national les réserves de biosphère dans les plans de mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 21 et de la CDB.

Des réseaux régionaux MAB existent. En Afrique, le réseau AFRIMAB a été créé en 1996 et est divisé en un réseau sous-régional francophone et un autre, anglophone. Ces critères linguistiques sont pourtant jugés non pertinents au sein du réseau, qui souhaite adopter des critères géographiques en référence à la SADC¹⁰² ou la CEDEAO¹⁰³ par exemple.

¹⁰² Communauté de développement de l'Afrique Australe

¹⁰³ Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest

Un programme de travail pour 2008-2009 a été identifié, visant

- la mise en place d'un document de référence sur le « *zonage des réserves de biosphère en tant qu'outil d'aménagement du territoire* »,
- la promotion de partenariats sous-régionaux pour le renforcement des capacités,
- la création de nouvelles réserves de biosphère africaines, en particulier dans les situations de post-conflit (Rwanda, Ouganda et République démocratique du Congo), « *qui sont également des pays de l'aire de répartition des grands singes* ».
- la promotion de l'éducation pour une bonne gouvernance, les approches participatives de la gestion des ressources naturelles et la résolution des conflits.
- l'intégration de la thématique du changement climatique pour mettre en lumière le rôle des réserves de biosphère en tant que « *laboratoires d'apprentissage du développement durable* ».

Les objectifs du réseau mondial de réserves biosphère sont ambitieux, pour ne pas dire **irréalistes**, allant de l'éducation environnementale à la prévention des conflits. Tout cela stagne à un niveau extrêmement **théorique** et il n'existe **aucune obligation juridique** concernant les réserves de biosphères ; les Etats les mettent en place et les gèrent comme ils le souhaitent. La **dimension participative** est tout aussi déconnectée de la réalité, tournée davantage vers les processus de sensibilisation que vers les questions d'accès aux ressources naturelles.

Le programme sous-régional AFRIMAB illustre parfaitement les **effets de mode** qui ont marqué la rhétorique de la conservation intégrée en Afrique : la mise en réseaux et la dimension sous-régionale, le bornage du terrain par un zonage stéréotypé, la référence aux parcs pour la paix. La montée dans le train du changement climatique est amorcée. La participation des acteurs locaux est abordée sous l'angle de la sensibilisation et non d'un transfert de pouvoir aux locaux pour la gestion de leurs ressources.

Le réseau AFRIMAB a soulevé la question d'une cohérence **sous-régionale** pour la gestion de la nature en Afrique, en raison des **importantes disparités**. Par exemple, la sous-région d'Afrique australe a davantage intégré, institutionnellement, la question de la gestion communautaire de la faune sauvage que l'Afrique centrale.

Notons d'ailleurs que l'activité normative de la CEMAC dans le domaine de l'environnement naturel est quasi inexistante. La SADC en revanche a ratifié divers protocoles de gestion des ressources naturelles. Le *Protocole de la SADC sur la préservation de la faune et l'application de la loi* nous semble intéressant à évoquer ici. Son objectif est de permettre la mise en place d'une gestion des ressources naturelles régionale, en cohérence avec des textes internationaux tels que la CDB et la CITES. Un sous-objectif est la mise en place d'une gestion communautaire de la faune. Les Etats ont l'obligation de mettre en place des mécanismes de gestion communautaire de la faune sauvage en y intégrant des procédés issus des savoirs traditionnels. Ce protocole constitue un support légitime pour les initiatives CBNRM (Community-Based Natural Resource Management) de gestion de la nature en Afrique australe. Des **sanctions** sont prévues à l'encontre des Etats qui ne respecteraient pas les obligations du protocole ou qui mettraient en place des politiques allant à l'encontre des objectifs du protocole.

III.4. Lecture critique des textes officiels

L'émergence d'une communauté environnementale

Le jargon institutionnel qui est présenté dans les extraits de textes ci-dessus¹⁰⁴ a façonné une rhétorique assez cohérente et qui a connu différents effets de mode. Les choix des termes utilisés évoluent conjointement dans les différents textes, depuis la notion d'utilisation rationnelle jusqu'à l'intégration des enjeux du changement climatique. Au fil des COP, des sommets et des colloques, de nouveaux mots clés apparaissent et se propagent d'une réunion à l'autre. Les colloques appellent des déclarations qui appellent elles-mêmes des conventions. Certains de ces mots clés se sont retrouvés dans tous les appels à projets des bailleurs de fonds et ont profondément imprégné le monde de la conservation. L'organisation de cette

¹⁰⁴ La tentation a été forte de placer ces extraits de textes en annexe mais nous les avons conservés en tant que supports à la discussion.

grosse machinerie est basée sur une collaboration très forte entre les organisations internationales. Le temps, l'énergie et les millions d'euros qui y sont engagés font réellement exister une « communauté environnementale », faite de responsables politiques, de consultants et d'agents de l'administration. C'est à cette communauté là que s'adressent cette production textuelle, plutôt qu'aux « communautés locales », dans le cadre de la gestion des ressources naturelles.

Les lignes directrices et les évolutions conceptuelles que l'ont trouve dans ces textes sont répercutées par les grands bailleurs, dans les termes de référence de leurs appels à projets. L'enjeu, pour les acteurs de la « communauté environnementale » est alors de s'approprier ce langage institutionnel. Les bureaux d'études, les centres de recherche et les experts internationaux assimilent les avancées du vocabulaire et les répercutent au niveau de leurs propositions de recherche et d'action.

Ne nous fâchons pas...

Le fait que même les textes obligatoires soient peu contraignants, le manque de sanctions en cas de non respect des dispositions par les Etats parties, permet à cette machinerie de se perpétuer sans encombre. Ce **climat consensuel** favorise l'adhésion massive des Etats parties. Un consensualisme qui annonce le décalage fort que l'on observe entre la rhétorique et la pratique de la conservation, faite de conflictualité. On peut se laisser aller dans les textes à avoir une portée humaniste, intégrative, à minimiser le dilemme que représente l'intégration entre conservation et développement. Tout cela sans se soucier d'identifier et de formuler de réelles solutions pour la mise en œuvre de ces dispositions sur le terrain, qui enrichiraient pourtant la dimension rhétorique. En fin de compte, toutes les idées et les innovations conceptuelles sont permises, les contraintes du terrain ne sont pas du ressort de ces agents des organisations internationales... Ce décalage par rapport aux contraintes de la mise en œuvre est bien traduit par le quatrième objectif du programme MAB, « *Mettre en application le concept de réserves de biosphère* », preuve que la mise en œuvre de ce jargon institutionnel, au-delà des considérations conceptuelles, ne coule pas de source...

L'utopisme des objectifs du Millénaire, détaillant des objectifs qui ne seront de toute évidence pas atteints en 2015 constitue un exemple parfait. La référence rhétorique aux « savoirs indigènes », aux « traditions locales » et aux « usages coutumiers », par exemple, dénote d'une formidable candeur. L'article 10 de la CDB « *encourage les pratiques culturelles traditionnelles* ». La tradition n'est pourtant pas plus garante de la sauvegarde de la biodiversité qu'elle n'est annonciatrice de sa destruction ! Des données démographiques, économiques, anthropologiques, sont indispensables pour pouvoir orienter ce type de recommandation sur le terrain. Sur le terrain, justement, ces recommandations sont bien souvent en totale contradiction avec les objectifs des projets de conservation. Par exemple, lorsque de jeunes arabes Missiriés chasse la girafe à la lance et à cheval, dans l'Est du Tchad, pour se faire un chasse mouche en queue de girafe qui symbolisera leur vaillance et leur virilité, on doute que cette tradition s'accorde avec les objectifs de la CDB...

Une rhétorique élitiste

Les acteurs qui pratiquent réellement la langue usitée dans ces textes sont ceux de la communauté environnementale. Ce langage fait de mots clés tels qu' « utilisation rationnelle et durable », « bien être humain », devient vite un réflexe. Cette rhétorique est adoptée, en Europe et en Afrique, comme un code de reconnaissance de la communauté environnementale. La pratique de ce langage se fait essentiellement au cours de réunions, dans un cadre théorique déconnecté de la réalité de terrain. La **rhétorique** de la conservation intégrée **évolue et se diffuse dans le cadre de ces événements réunissant la communauté environnementale** : sommets, congrès, séminaires, etc. Certains de ces événements produisent des textes qui n'ont aucune valeur juridique mais qui auront une valeur de référence plus forte que certains textes à caractère contraignant. Ainsi par exemple, le troisième congrès des parcs organisé par l'UICN en 1982 a officialisé la prépondérance des approches de conservation intégrant la participation des acteurs locaux dans une logique de développement durable. Cette orientation de l'UICN a eu un poids colossal pour orienter les politiques publiques, les traités et les textes de loi nationaux.

L'enjeu de ces réunions est notamment de manier les concepts du développement durable et de les faire évoluer plutôt que de favoriser une mise en pratique pertinente des recommandations et des objectifs annoncés. D'ailleurs, une fois que l'on passe au niveau de la mise en œuvre de terrain, on est confronté à une autre catégorie d'acteurs, qui pratiquent un autre type de langage codé, orienté en fonction des aspects logistiques des projets (avec un jargon fait de « devis programmes », de « caisses d'avance », de « termes de référence », « comité de gestion » et autres « nattes de concertation »...). Les opérateurs de terrain, bien qu'appartenant à la communauté environnementale, constituent un groupe en soi. Ils sont focalisés sur les aspects pragmatiques de la mise en œuvre mais savent cependant manier la rhétorique de la conservation intégrée « quand il le faut », au cours des réunions de la communauté environnementale (Comité techniques de projets, Congrès des parcs nationaux etc.).

Ces réunions apparaissent comme de véritables rituels pour **assoir la cohérence de la communauté environnementale à travers sa rhétorique.** L'appropriation de ce langage commun est un processus élitiste qui nécessite une phase d'initiation et le statut des acteurs évolue en même temps qu'ils gagnent en aisance dans ces réunions officielles. L'appropriation de ce jargon par les acteurs locaux est quant à elle tout aussi sélective. Elle s'opère essentiellement au niveau de deux groupes. D'une part, on trouve régulièrement, depuis les années 1990, des acteurs emblématiques des peuples autochtones invités aux réunions officielles. Ceux-là sont souvent des acteurs « politiques » du tissu local. Par ailleurs, le staff des projets de conservation est souvent essentiellement recruté localement. Ces deux types d'acteurs locaux représentent bien souvent ce groupe à eux seuls, au cours de réunions officielles, véhiculant auprès des institutionnels de la conservation une certaine image des « populations locales ». Selon cette représentation, les acteurs locaux seraient tous à même de saisir les paradigmes du développement durable dans toute leur complexité. Ils connaîtraient le contenu des textes de loi, ce qui implique au minimum d'être parfaitement alphabétisé, et partageraient les enjeux que défend la communauté environnementale. Ils valideraient des stratégies d'aménagement de leur territoire sur le très long terme. Est-il nécessaire de faire remarquer ici que ce n'est pas le cas de la très grande majorité des acteurs qui

composent le tissu social rural en Afrique centrale. On est bien dans une logique extrêmement élitiste, en décalage complet avec le contenu des textes qui prônent le **droit à la participation de tous les acteurs** pour gérer et protéger la nature. Il n'est pas question ici de juger du bien fondé de la présence de ce type de droit dans les textes. Nous souhaitons simplement illustrer l'important décalage qui existe entre ce niveau rhétorique et la pratique de la gestion participative des ressources naturelles.

Aspects biologiques versus « facteur humain »¹⁰⁵

Même s'ils mentionnent les notions de communauté locale, de satisfaction locale, etc., ces textes ont tous été produits pour atteindre au départ des objectifs de conservation, et non de développement. La dimension sociale est apparue progressivement ; on l'a vu par exemple au fil des COP de RAMSAR, avec l'apparition du concept d'utilisation rationnelle d'abord, qui a évolué en une décennie jusqu'au modèle présenté à la figure 10. Ces textes donnent un cadre à la dimension sociale et économique de la conservation. La CDB aborde par exemple la « *valeur intrinsèque* » de la diversité biologique ainsi que « *la valeur de ses éléments constitutifs sur les plans environnemental, génétique, social, économique, scientifique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique* ». Ils ne précisent cependant pas les moyens de mise en œuvre dans ces dimensions « humaines » de la conservation, qui sont de l'ordre de la déclaration d'intention. Contrairement aux recommandations d'ordre écologique qui sont dans la majorité des cas beaucoup plus précises. Remarquons également que la dimension politique de la conservation de la biodiversité qui est cadrée dans ces textes se résume à la participation des Etats parties et à la coordination institutionnelle « de haut niveau ». Les implications politiques de la participation des communautés locales et des administrations décentralisées restent à la discrétion des Etats parties...

¹⁰⁵ Pour reprendre l'expression consacrée par le programme ECOFAC pour traiter des questions de développement

Jeux de décalcomanie...

La lecture chronologique de cette production textuelle montre combien cet ensemble est cohérent, avec des références fortes aux conventions, déclarations et programmes existants. Cette production textuelle donne réellement l'impression de constituer un organisme qui évolue au fil des ans entre simples « copié-collés » et avancées conceptuelles. Les notions de base se complexifient et sont agencées les unes par rapport aux autres dans une sorte de mise en réseau. Le schéma de l'utilisation rationnelle des zones humides, présentée à la figure 10 illustre bien ce phénomène de modélisation.

On décèle aussi une relation de filiation des textes régionaux et sous-régionaux par rapport au réseau des conventions « mères ». La convention de Maputo par exemple constitue un beau panaché des faiblesses des conventions internationales. On est strictement dans la déclaration d'intention, le texte manque cruellement d'orientations pour la mise en œuvre. L'héritage et la consécration des Sommets de Rio et de Johannesburg sont ici clairement affirmés. On constate d'ailleurs un mimétisme flagrant entre la production textuelle à portée régionale ou sous-régionale pour l'Afrique, et les textes internationaux concoctés quelques années auparavant.

Un rapport institutionnel à l'espace

Le rapport à l'espace se fait par le biais de zonages stéréotypés et les outils institutionnels ont pris le pas sur les dynamiques géographiques. Même les réserves de biosphère, qui constituent pourtant des entités spatiales bien définies, s'érigent en modèle territorial institutionnel stéréotypé et déconnecté de la réalité géographique.

En résumé...

Au vu de ces textes, la protection de la nature en Afrique est conceptualisé et mise en œuvre par la communauté internationale, qui s'est forgé un droit d'ingérence en la matière.

L'arsenal juridique est vaste et complexe. Il comporte nombre de propositions par rapport aux populations locales et à leurs droits, notamment par rapport à la préservation de leurs pratiques, à leurs droits à accéder aux services écosystémiques et à leur droit à la participation aux initiatives de conservation. Mais d'une part le manque de sanctions prévues envers les Etats « désobéissants », d'autre part le manque de précision dans les modalités de mises en œuvre (jusqu'au flou juridique qui entoure la notion de communauté locale) constituent des contraintes à la mise en œuvre de ces beaux principes participatifs.

Les organisations et textes africains sont bien souvent des émanations d'organes de la communauté internationale (ou un héritage colonial) en général en vue d'assurer une bonne coordination globale et un « relai ». Elles ne sont jamais innovantes (sauf peut être au niveau de la SADC, pour les questions relatives à la gestion communautaire de la faune) ni indépendantes...

La rhétorique qui est déployée dans ces textes est focalisée sur une intégration entre des objectifs de développement et de conservation et les textes sont pavés de bonnes intentions par rapport aux droits des communautés locales au développement et à la participation. Sur le terrain, malgré des termes de référence « intégrés », les préoccupations environnementales restent dominantes par rapport aux enjeux humains locaux. Sur les questions sociales, on reste à un niveau de généralité qui entretient un flou théorique quant aux orientations à prendre et aux contraintes à observer pour la mise en œuvre. Cela laisse présager une phase de mise en œuvre qui répondra à une logique tout aussi élitiste que celle qui préside à la construction de la rhétorique de la conservation. Les décisions en matière de conservation ne sont prises que par une poignée d'acteurs « autorisés », les acteurs locaux se contentant d'une participation passive.

Les textes sont déconnectés de la réalité du terrain, notamment en ce qui concerne le rapport des acteurs à l'espace, qui n'y est abordé que d'un point de vue institutionnel.

Cette production textuelle s'avère extrêmement peu contraignante. L'absence quasi générale de sanctions et de mécanismes de contrôle semble volontaire, dans le but de faire adhérer un maximum d'Etat parties. Les textes, parfois assez forts d'un point de vue rhétorique, se résument donc à des déclarations d'intentions « gratuites » qui ouvrent la voie à un engagement « léger ». Le contraste avec le poids des enjeux de lutte contre l'érosion de la biodiversité et contre la pauvreté qui y sont évoqués est choquant, la communauté environnementale perd cruellement de sa crédibilité.

CHAPITRE 4

Discussion autour de quelques études de cas : le difficile passage de la théorie à la pratique

Malgré la facilité qu'il y a à proposer une approche intégrée théorique, **les enjeux de la conservation et du développement s'avèrent souvent antagonistes dans la pratique**. Les **difficultés de mise en œuvre des actions collectives participatives** sont régulièrement soulignées par certains groupes d'acteurs de la communauté environnementale. Ces difficultés sont d'abord d'**ordre institutionnel**, liées essentiellement à la **décentralisation des initiatives de conservation**. La gestion des **aspects économiques** de ces projets pose aussi souvent problème, par rapport à la difficulté de savoir **comment** (et à qui) **distribuer localement les rentes** touristiques par exemples. Les bouleversements sociaux qu'induisent les actions de conservation constituent aussi des obstacles à leur mise en œuvre. Les projets prévoient par exemple la mise en place de partenariats mixtes entre les secteurs public, privé et communautaire pour la **gouvernance locale** des ressources naturelles. Ces **partenariats** sont **difficilement absorbés dans le tissu social** à l'échelle locale. Ils sont considérés comme des **éléments exogènes** par rapport aux structures sociopolitiques auxquelles se réfèrent les acteurs locaux. Le caractère multifonctionnel des espaces de conservation constituent certainement aussi un obstacle majeur au succès de ces projets. Nous verrons que malgré le fait que ces difficultés soient maintenant plutôt bien connues des opérateurs, les termes de référence des projets et leurs modalités de montage n'en tiennent malheureusement pas suffisamment compte.

Nous proposons, dans ce chapitre, d'**explorer ces difficultés de mise en œuvre** à travers l'analyse de plusieurs **projets de conservation intégrée** en Afrique centrale d'une part et d'autre part à travers les **dirès de membres de la communauté environnementale**.

Nous proposons d'abord une analyse synthétique de projets en cours entre 2002 et 2007, visant à donner les grandes tendances de ces projets en termes de modalités de conception et de mise en œuvre au regard : des approches proposées pour intégrer conservation et développement ; du recouvrement des objectifs annoncés et des bénéfices aux populations cibles ; du montage partenarial et des thématiques spécifiques abordées.

Pour ce faire, nous avons supervisé l'élaboration d'une base de données de 64 projets¹⁰⁶ afin de capitaliser les éléments nécessaires à cette synthèse. Les projets de coopération multilatérale qui sont capitalisés dans cette base de données s'inscrivent dans la mouvance des approches de gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM et ICDPs) et intègrent, dans leurs termes de référence, à la fois des objectifs de conservation et de développement. Nous avons sélectionné les projets en cours d'activité en Afrique centrale entre 2002 et 2007 qui impliquaient dans leurs partenariats un des membres de la plateforme Biohub¹⁰⁷, à savoir la fondation IGF, le CIRAD, l'UICN ou le WWF, ces 4 organismes étant bien représentatifs des différents organismes impliqués dans les questions de conservation¹⁰⁸. Nous nous sommes basés sur les supports de communication produits par ces projets (les termes de référence, les rapports annuels, les sites internet).

Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous proposons l'analyse du compte rendu d'une réunion « typique » de la communauté environnementale. Nous nous appuyons sur l'expérience du séminaire « regards croisés sur la Tapoa ». Ce

¹⁰⁶ Cette synthèse de l'impact des projets de type CBNRM que j'ai coordonnée, a été produite en analysant la base de données construite conjointement par le CIRAD et le WWF Sarpo entre 2007 et 2008. L'architecture de la base de données et la liste des projets sur lesquels repose cette analyse est présentée en annexe 3. L'outil a été développé sous Microsoft ACCESS, avec l'appui de David Chavernac (Cirad), par Grégory Duplant sous notre supervision dans le cadre du stage de fin d'étude que nous avons encadré :

Duplant Grégory, 2007. Développement d'un outil de capitalisation d'initiatives de gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) en Afrique occidentale, centrale et australe. Université des sciences et techniques du Languedoc, Master Biologie, Géosciences, Agroressources, Environnement. Spécialité Fonctionnement des Ecosystèmes Naturels et Cultivés. 11[16] p.

Cet outil de capitalisation et d'analyse des grandes tendances des projets de type CBNRM, est appelé à évoluer vers un outil de suivi/évaluation adapté à ce type de projets.

¹⁰⁷ Projet conjoint entre le CIRAD, le WWF, l'UICN et l'IGF, sur base d'un financement par le FFEM.

¹⁰⁸ Cette étude a été publiée sous la forme d'un rapport BIOHUB :

Binot A. & Gorodema L., 2008. BIOHUB data base: Synthesis of the projects underway between 2002 and 2007 in the CEMAC and SADC zones. Final report. BIOHUB FFEM Project, Harare. 32p

séminaire international¹⁰⁹, dont l'affiche est présentée à la figure 21, s'est tenu à Niamey en mars 2008. Autour d'un échange d'expériences panafricaines sur les approches communautaires de conservation des ressources naturelles. La réunion visait à fédérer les similitudes et complémentarités en matière de gestion des aires protégées dans les deux blocs francophone et anglophone de l'Afrique¹¹⁰. Cela illustre la **diversité des acteurs et des points de vue qui composent la communauté environnementale** : 74 participants, acteurs divers de la gestion communautaire des ressources naturelles et des aires protégées (scientifiques, opérateurs et acteurs institutionnels), issus de 12 pays africains - francophones et anglophones - et de 6 pays européens ont été réunis pendant 4 jours. A partir d'une discussion autour d'études de cas présentées en groupe de travail et en plénière, les participants se sont livrés à un questionnement¹¹¹ de la pratique de la conservation en Afrique centrale et en Afrique australe.

Cette réunion illustre également la **tendance de la communauté environnementale à rechercher à tout prix de la cohésion interne, à se redéfinir autour de paradigmes et d'objectifs communs.**

¹⁰⁹ Je fais partie des organisateurs de cette réunion, en tant que chercheur au CIRAD.

¹¹⁰ Le compte rendu de ces séances de travail (plénières + groupes de travail) est reprise dans la publication des Actes du séminaire « regards croisés sur la Tapoa » : Lebel S., A. Binot et G. Mapuvire (Dir.), 2008. Actes de l'atelier « regards sur la Tapoa », échanges d'expériences panafricaines sur les approches communautaires de conservation des ressources naturelles. Niamey, Niger, Mars 2008. BIOHUB/MAE, édition du mois de Septembre 2008.

¹¹¹ L'exercice comporte pour moi une dimension réflexive certaine dans la mesure où je fais partie intégrante de cette communauté, dans la sous-typologie « chercheur en sciences sociales » et a fortiori dans la mesure où j'ai co-organisé cette manifestation avec deux objectifs bien différents en tête. D'une part en considérant qu'il s'agissait là d'un terrain intéressant pour ma recherche doctorale, à aborder selon une approche d'observation participante au sein de la communauté environnementale. D'autre part avec la détermination de mener à bien cet exercice pour le compte du Cirad, en vue d'une meilleure intégration entre les « sous-communautés » environnementales d'Afrique francophone et anglophone...

IV.1. Inventaire d'études de cas en Afrique centrale

Nous avons réalisé une analyse synthétique des principaux éléments se retrouvant dans les termes de référence et les rapports d'évaluation des projets intégrant conservation et développement en Afrique centrale (zone CEMAC). Il s'agit d'un inventaire visant à donner les principales tendances et caractéristiques des initiatives de type CBNRM en termes de montage partenarial, d'innovation et des activités que le projet prévoit de mener sur le terrain.

Couverture géographique

64 projets, couvrant 7 pays d'Afrique centrale ont été analysés. La plupart des projets analysés (soit 78%) dans cette base de données étaient encore en cours d'exécution au moment de l'analyse.

Tableau 4 : Le nombre de projets analysés par pays

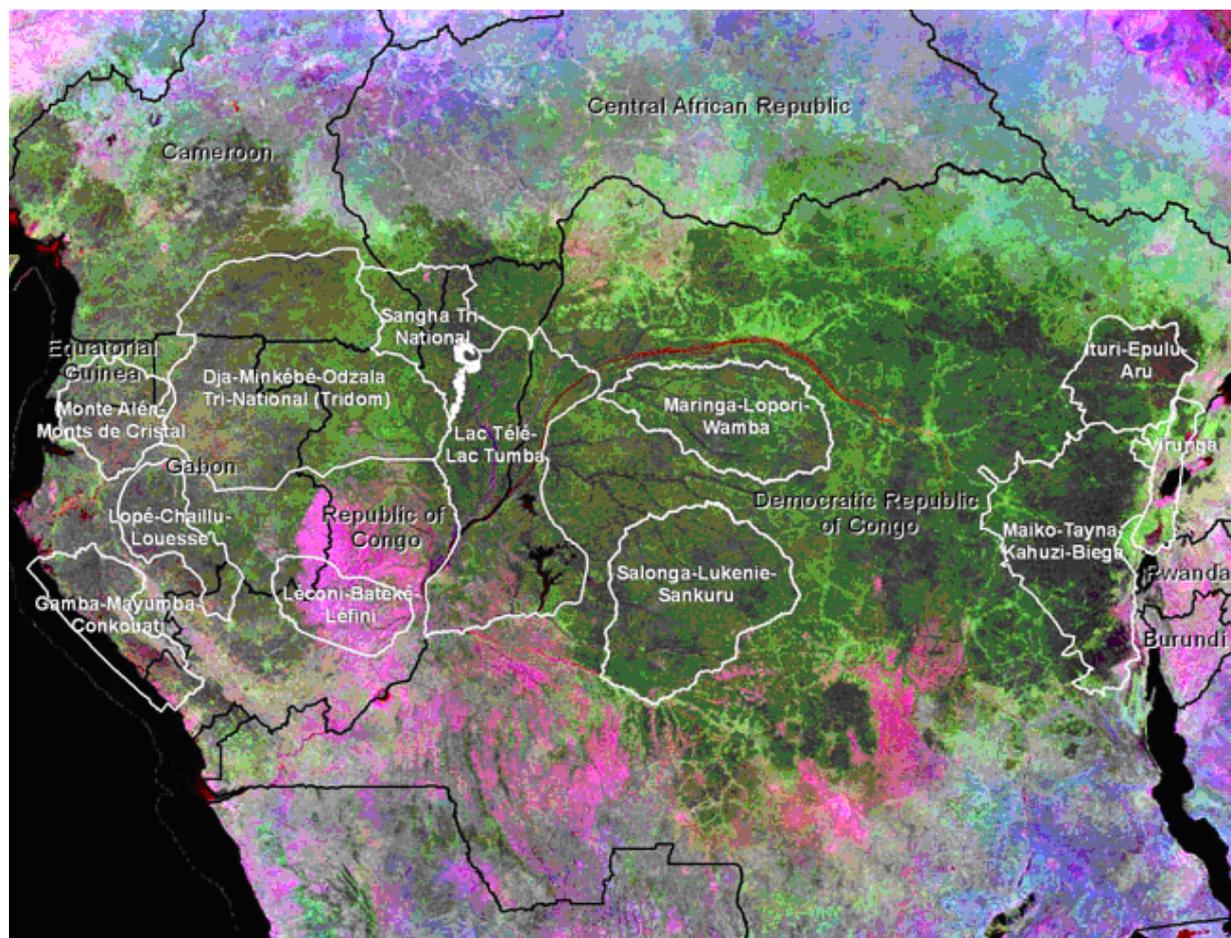
PAYS	Nombre de projets
Cameroun	17
République démocr. du Congo (RDC)	16
Ensemble du bassin du Congo	12
Gabon	8
République du Congo	5
République Centrafricaine (RCA)	3
Tchad	2
Guinée équatoriale	1
<i>Total</i>	<i>64</i>

Les espaces concernés par les actions CBNRM

En termes de couverture géographique, si la moitié des projets analysés ont un cadre de mise en œuvre national, une bonne partie d'entre eux (soit 46%) déploient leurs activités à une **échelle régionale sur plusieurs pays d'Afrique centrale** (et 18% d'entre eux couvrent l'ensemble de la sous-région).

Plus de 30% des projets analysés visent des **objectifs de gestion à l'échelle des paysages écologiques** définis par la communauté internationale, conformément aux tendances actuelles déjà évoquées en matière de conservation des espaces naturels. Ces paysages sont au nombre de douze (12)¹¹². Ils ont été identifiés comme « *des cibles appropriées pour la conservation* » lors d'un atelier organisé à Libreville par le WWF en 2000, pour la mise en priorité de la conservation en Afrique centrale. Les 12 paysages (figure 11¹¹³) couvrent une superficie de 680 300 kilomètres carrés sur sept pays (RDC, Gabon, Congo, Cameroun, Guinée équatoriale, République Centrafricaine, Ouganda).

Figure n° 11 : Les 12 paysages de conservation du bassin du Congo (Source : Site Internet CARPE)



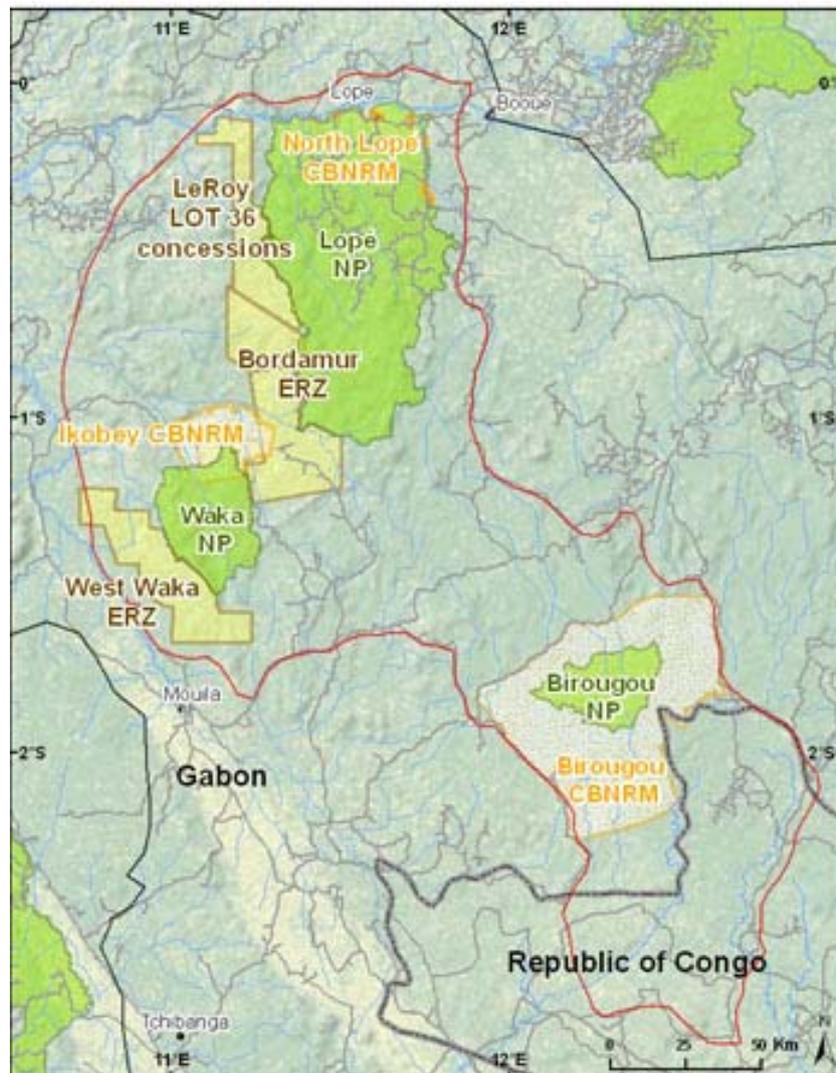
¹¹² Monte Alén-Mont de Cristal, Gamba-Mayumba-Conkouati, Lope-Chaillu-Louesse, Dja-Odzala-Minkebe (Tridom), Salangha Tri-National (TNS), Leconi-Bateke-Lefini, Lac Tele-Lac Tumba, Salonga-Lukenie-Sankuru, Maringa-Lopori-Wamba, Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega, Ituri-Epulu-Aru, Virunga

¹¹³ http://carpe-infotool.umd.edu/IMT/Landscape_fr.php?Landscape=12

La plupart de ces paysages sont transfrontaliers et sont reconnus par des accords internationaux qui encouragent une coopération pour la gestion de la biodiversité et l'application des lois. **La plupart de ces paysages intègrent des aires protégées.** Ces dernières représentent, seules (pour 34%) ou combinées à un autre type d'espace, près de 60% du total des espaces gérés dans le cadre de projets de conservation intégrée.

La mise en œuvre de l'aménagement du territoire au niveau de ces 12 paysages consiste essentiellement à dessiner, faire adopter et mettre en œuvre un **zonage en « macro-zones » à l'intérieur de chaque paysage**, définissant des aires protégées, des zones de communautés de base, des zones de gestion des ressources naturelles et des zones extractives. Ces macro-zones délimitent donc des espaces à vocation « CBNRM » autour d'une ou plusieurs aires protégées. Dans le cas de la Lopé, que nous présentons à la figure 12, l'une des zones à gestion communautaire est intégrée au parc national, lequel est bordé de concessions forestières.

Figure n° 12 : Macro-zones du paysage de la Lopé au Gabon (Source : Site internet CARPE http://carpe-infotool.umd.edu/IMT/Macrozone_fr.php?Landscape=8&name=Salonga-Lukenie-Sankuru)



Les espaces forestiers (forêts communautaires et concessions forestières) représentent une part importante des territoires concernés par les initiatives CBNRM, bien souvent (dans 30% des cas) combinés au sein d'**espaces mixtes** et associés aux aires protégées (figures 13a et 13b).

Figure n°13 : Typologie et combinaisons d'espaces concernés par les projets CBNRM

Figure n°13a : Les types d'espaces

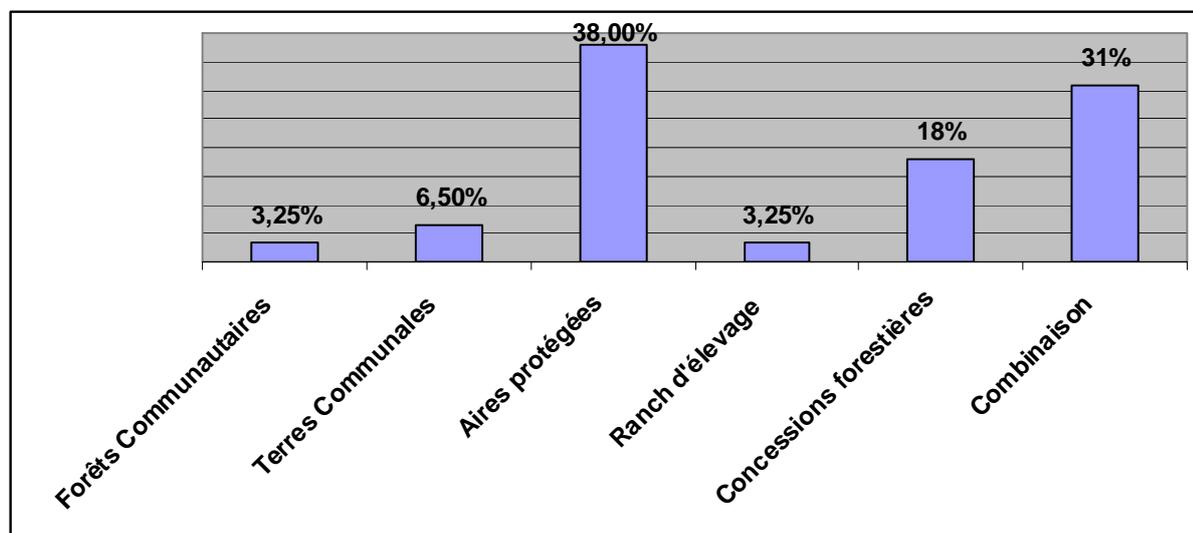
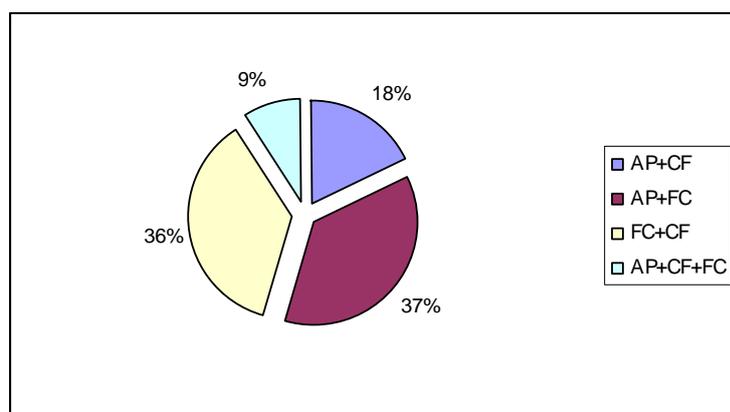


Figure n°13b : Les combinaisons d'espaces



AP : aire protégée

FC : forêt communautaire

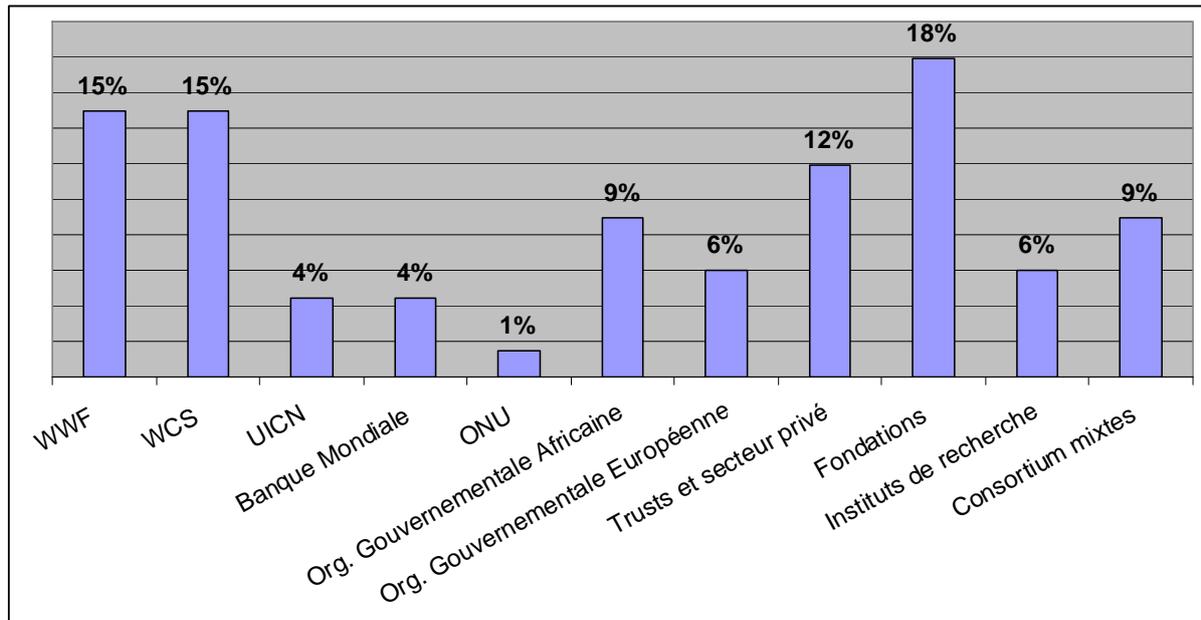
CF : concession forestière

Coordination, Partenariats et Financement

La **mise en œuvre** des projets de gestion des ressources naturelles en Afrique centrale mobilise essentiellement des organisations non gouvernementales internationales, des structures gouvernementales et des fondations privées. A titre d'exemple, le découpage du bassin du Congo en paysages et macro-zones est une initiative complètement pilotée par les grandes ONG internationales de conservation. Le WWF et WCS sont leaders de 9 des 12 consortiums (avec 4 pour WCS et 5 pour le WWF), *Conservation International* (CI) en pilote 2 et *African Wildlife Foundation*

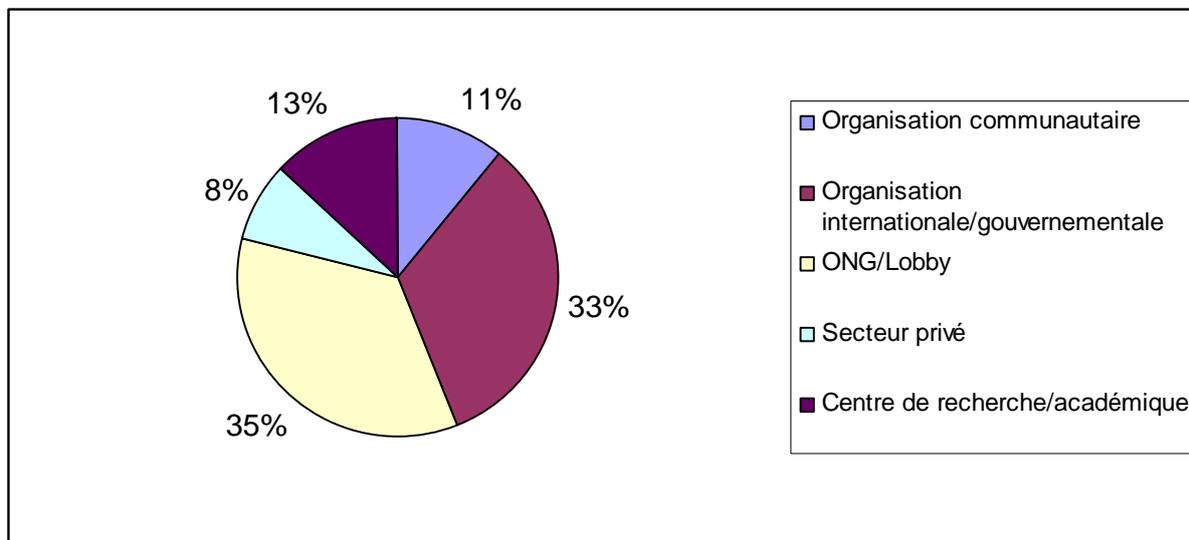
'AWF) est à la tête du dernier consortium. Plusieurs universités américaines et européennes sont présentes dans 8 des 12 consortium. Seules deux associations africaines *Indigenous peoples of Africa coordinating committee* et le *Réseau femmes africaines pour le développement durable* sont affichées, chacune dans un consortium.

Figure n°14 : Maitrise d'ouvrage des projets CBNRM en Afrique centrale



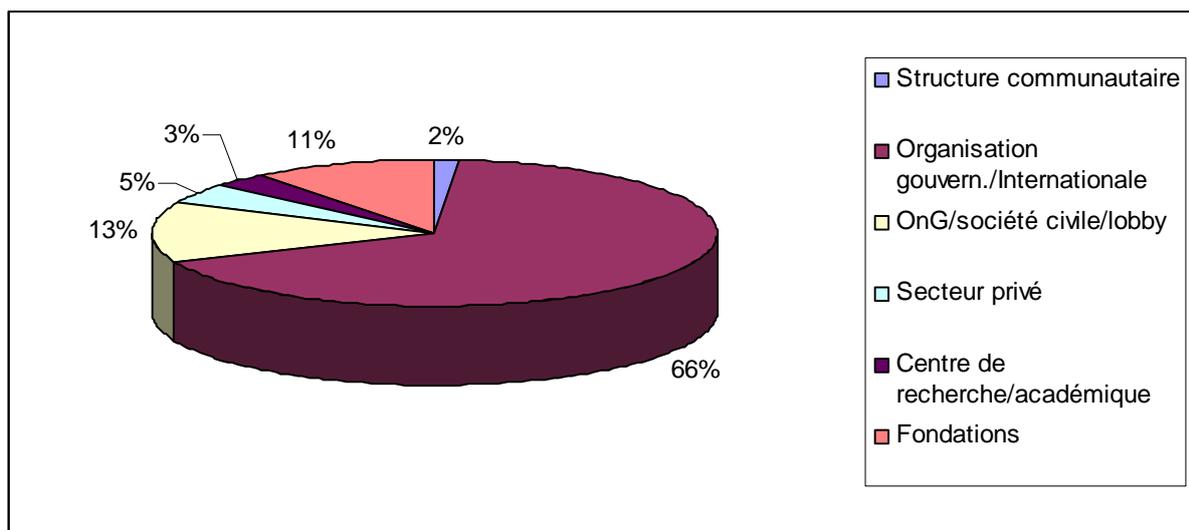
Les **partenariats** qui se mettent en place dans le cadre de ce type de consortium mobilisent, sans grande surprise, majoritairement des structures internationales et gouvernementales.

Figure n°15 : Partenariats pour les projets CBNRM



La majorité des **baillleurs de fonds** correspond à des structures gouvernementales ou internationales qui agissent dans le cadre d'accords de coopération.

Figure n°16 : Bailleurs de fonds des projets CBNRM



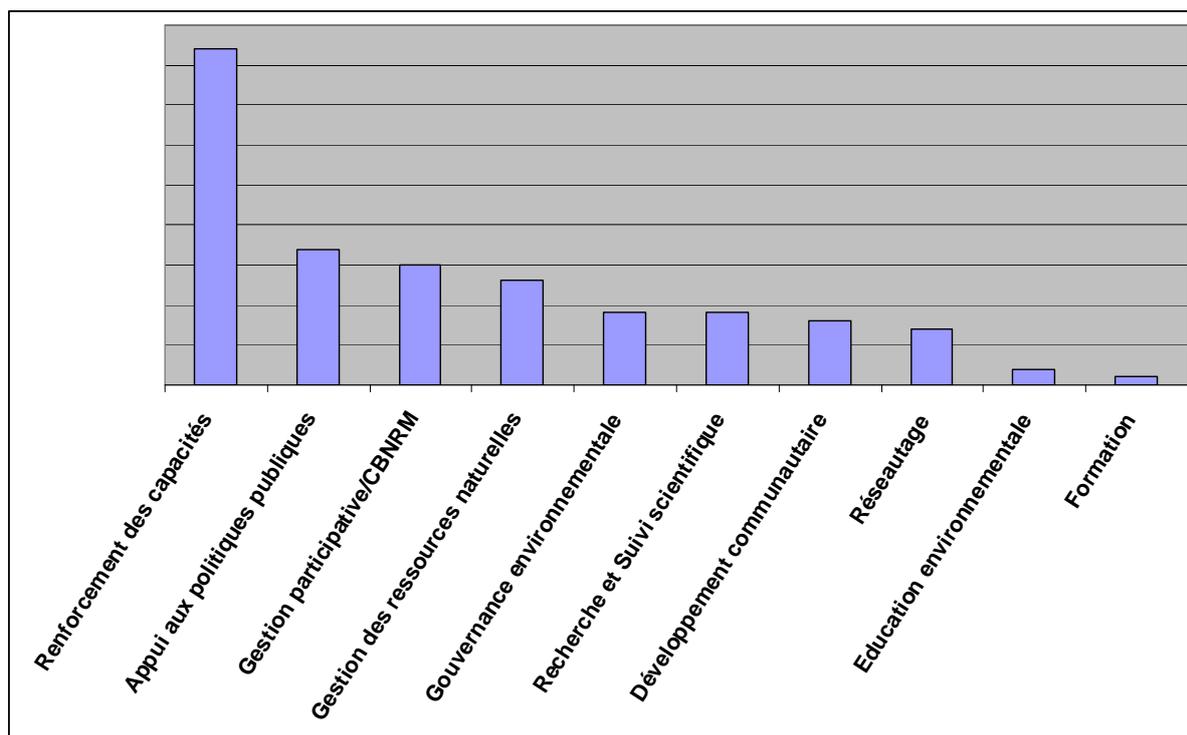
L'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique financent près de **40% des projets** que nous avons analysés. Viennent ensuite la banque mondiale, le GEF et l'ONU (18%). La coopération française est également très présente (7%), ainsi que

certaines autres coopérations (essentiellement la Belgique, les Pays bas, l'Allemagne et le Canada). **Les ONG et les fondations privées** assurent environ un quart des financements. En revanche, les acteurs communautaires, scientifiques et le secteur privé ne financent que de manière marginale ce type d'initiative.

Thématiques prioritaires annoncées

La figure 17 reprend les principales thématiques des projets de conservation intégrée en Afrique centrale. Comme on le voit, le **renforcement des capacités**, à l'échelle des acteurs étatiques gouvernementaux et des instances administratives décentralisées ou au niveau des organisations communautaires constitue une priorité. Cela n'est pas étonnant dans le contexte politique de l'Afrique centrale, caractérisé par un manque criant de moyens techniques, financiers et humains.

Figure n°17 : Thématiques prioritaires dans les termes de références des projets



Plus de la moitié des projets CBNRM que nous avons examinés visent à **améliorer la mise en œuvre des politiques publiques**. Cela n'est pas surprenant dans le contexte de l'Afrique centrale, où les cadres juridiques hérités du contexte colonial sont obsolètes et font actuellement l'objet d'une révision profonde. Les textes de loi

et programmes relatifs à la conservation sont essentiellement produits par la communauté internationale et requièrent une adaptation aux contextes nationaux particuliers (intégration dans le cadre de lois nationales et mise en œuvre locale).

Les efforts qui sont déployés visent surtout un **renforcement des acteurs institutionnels**, qui se fait forcément **au détriment des acteurs locaux « à la base »**, les budgets n'étant pas illimités. Ces acteurs institutionnels apprendront, grâce au projet, à « parler » le langage intégré du CBNRM et à manier les concepts qui l'accompagnent. La dimension rhétorique de l'approche de conservation intégrée s'en verra renforcée ; la communauté environnementale gagnera quelques nouveaux membres, les éloignant dès lors des préoccupations du terrain.

En termes de méthodologie, les approches mobilisées dans le cadre de ces projets ne sont pas standardisées (440 approches particulières recensées pour 64 projets analysés), ce qui nous confirme dans l'idée que la mise en œuvre des projets CBNRM en Afrique francophone ne s'opère pas dans un **cadre conceptuel** bien défini ni partagé.

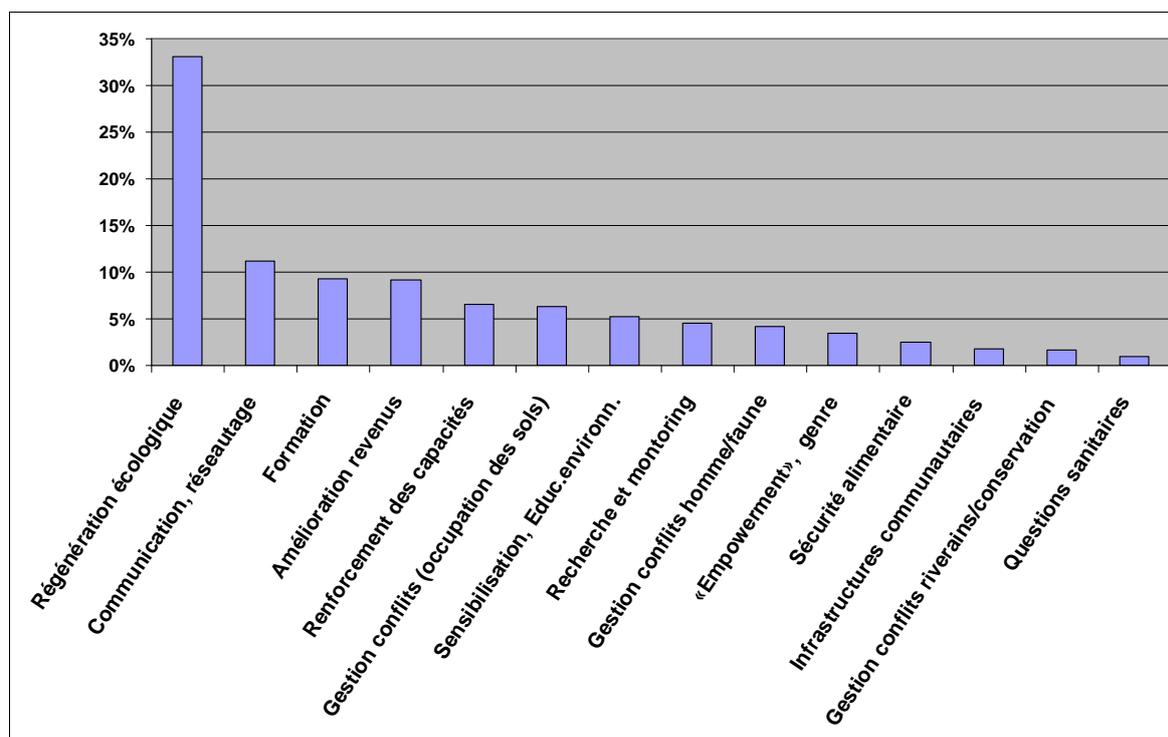
Résultats et activités mises en œuvre

Les principaux résultats produits dans le cadre des projets de conservation intégrée visent des **objectifs de conservation** et d'usage durable des ressources naturelles et le **maintien des dynamiques écologiques** (tableau 5). La mise en place de réseaux de communication et d'instances de coordination vient ensuite. Les questions relatives au développement rural comme la sécurité alimentaire et sanitaire ou le fameux « *empowerment* » fréquemment annoncé dans les textes des projets CBNRM, ne se retrouvent qu'à la marge (figure 18). Cela confirme le déséquilibre des priorités entre enjeux de conservation et de développement que nous avons déjà évoqué.

Tableau 5 : Principaux résultats associés aux activités des projets

Type de résultat	rang1 (%)	rang 2 (%)
Régénération des ressources naturelles, Durabilité des dynamiques écologiques	25	41,2
Communication, réseautage	16	6,5
Renforcement des capacités	10,7	2,5
Sensibilisation, Education environnementale	8	2,5
Gestion des conflits (occupation des sols)	7	5,6
Formation	7	11,5
Amélioration des revenus	6	12,3
Gestion des conflits homme/faune	5	3,3
Recherche et suivi scientifique	5	4
« Empowerment », questions de genre	3,6	3,3
Construction d'infrastructures communautaires (sanitaires, scolaires, agricoles etc.)	2	1,6
Gestion sanitaire	2	0
Sécurité alimentaire	1,7	3,3
Gestion des conflits entre riverains et agents de la conservation	1	2,4
TOTAL	100%	100%

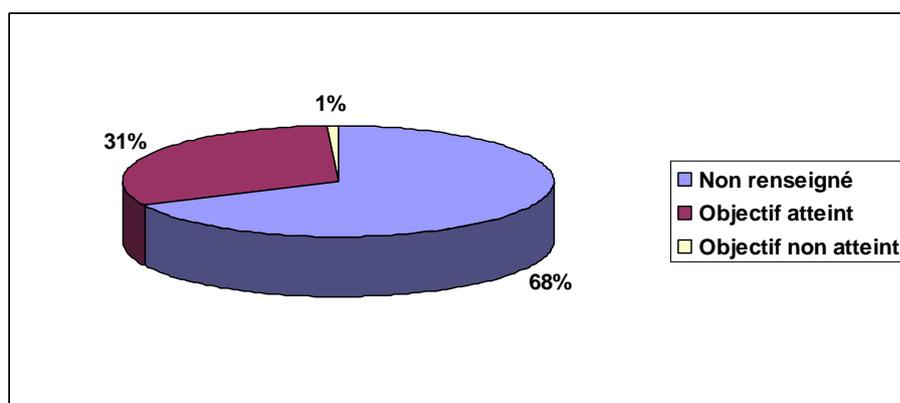
Figure n°18 : Principaux résultats des projets (cumulés)



Une comparaison entre les figures 17 et 18 met bien en évidence le manque de concordance entre les **objectifs théoriques** de ces projets et les **activités** qui sont effectivement menées sur le terrain. Les résultats attendus touchent surtout à la gouvernance environnementale et au renforcement des acteurs dans leurs capacités. Les réalisations effectives sont massivement d'ordre écologique et non « social » ; les questions de gouvernance (gestion des conflits etc.) constituent, étrangement, des résultats secondaires.

D'un point de vue quantitatif, la comparaison entre les résultats attendus en démarrage de projet et les actions effectivement réalisées (figure 19) met en évidence le fait qu'en moyenne seulement **un tiers des activités annoncées sont réellement finalisées** dans le cadre de ce type de projets. Il est extrêmement difficile de glaner des informations sur les deux tiers restants.

Figure n°19 : Pourcentage de réalisation des objectifs annoncés

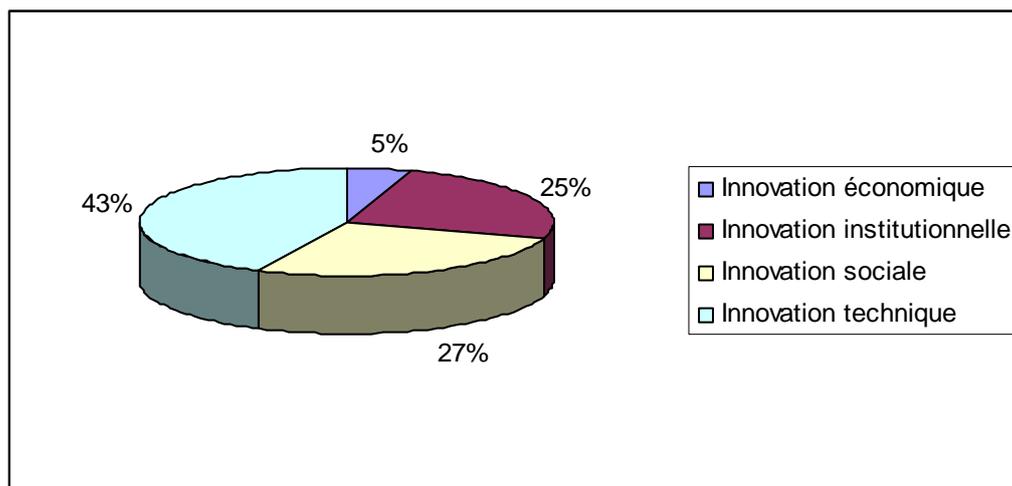


Cela tient en partie à la difficulté qu'il y a à évaluer à court terme (les **pas de temps** des projets étant **courts**, en moyenne de 3 à 4 ans) l'impact écologique de ce type d'action, la performance des instances de coordination et de réseautage, la durabilité du renforcement des capacités. Les bénéfices perçus par les communautés locales (autres qu'en termes d'amélioration des revenus) sont difficiles à évaluer, la notion de bien être humain étant particulièrement complexe à mesurer. Le vide de données que nous avons constaté laisse à penser que **l'évaluation de la concordance entre termes de référence et réalisations effectives** n'est pas une priorité de ce type de projets, qui ne se sont pas dotés de méthodes de suivi/évaluation

adaptées à leur activité. Par ailleurs, les projets cultivent une posture de communication « positive » auprès de leur bailleur, n'avouant qu'un pourcentage ridicule (1%) d'objectifs non atteints.

La plupart des **innovations** que proposent ces projets de conservation intégrée sont d'ordre **technique** (figure 20). Viennent ensuite les innovations touchant aux **modalités d'organisation des acteurs locaux** et aux **arrangements institutionnels**. En revanche, les innovations de type économique restent marginales dans le contexte de l'Afrique centrale. La rhétorique CBNRM s'appuie pourtant énormément sur l'intérêt économique des acteurs locaux à adhérer à ce type de projet. Là encore, il ya un décalage entre les niveaux rhétorique et pratique.

Figure n° 20 : Types d'innovations proposés dans les projets de conservation intégrée



La très grande majorité des projets (60 sur les 64 analysés) n'ont **pas défini de stratégie « post-projet »** visant à pérenniser leurs acquis et accompagner les acteurs locaux dans une phase de transition ou de sortie d'activité.

On se trouve confronté, là, à l'un des plus importants paradoxes de ces projets, pourtant fondés sur les paradigmes du développement **durable**. La viabilité des innovations proposées par le projet, qu'elles soient techniques ou sociales, n'est pas assurée sur le long terme. La gestion des questions environnementales procède pourtant d'une construction lente et s'inscrit résolument dans le long terme, la notion de durabilité constituant un point d'ancrage capital comme on l'a vu au niveau de la

production textuelle. Le fait que ceux qui conçoivent les termes de référence des projets aient **négligé la question de l'appropriation du dispositif par les acteurs locaux** témoigne également d'une volonté de maintenir la conservation intégrée dans les mains de la communauté environnementale, de ne pas aller jusqu'au bout de la logique de délégation du pouvoir de gestion. Cela assure à cette communauté supra locale de garder sa place au sein du processus de gouvernance locale. Cela s'observe très bien dans le cas des grands projets du type d'ECOFAC, par exemple, qui voient des « phases » s'enchaîner depuis 1992. Nous en sommes actuellement à « ECOFAC 4 ». Comme les 3 précédentes, la quatrième phase de ce programme a mis environ 2 ans à démarrer. Les procédures extrêmement lourdes qu'impose l'Union Européenne, la complexité du montage de l'appel à proposition et l'âpre bataille à laquelle se sont livrés les bureaux d'études impliqués dans les différents consortiums qui ont répondu à cet appel expliquent pourquoi il s'est écoulé tant de temps entre la fin de la phase 3 et le démarrage effectif de la phase 4 et la promesse de ses 38 millions d'euros. En attendant ce démarrage, les activités de développement rural sont suspendues, le matériel informatique et les véhicules qui ne sont plus entretenus sont brutalement « appropriés » par les locaux... L'ordre ne revient qu'avec la routine de coordination, une fois qu'un nouvel assistant technique européen fait son apparition dans la forêt congolaise ou la savane centrafricaine...

Ce que racontent les rapports de projets

Les supports de communication des projets (sites, rapports etc.) ne sont pas adaptés à une évaluation fine de l'impact des initiatives de type CBNRM. Par exemple, les informations relatives à la contribution des partenaires « communautaires » sont peu détaillées. Seule l'**idée floue d'un soutien aux acteurs locaux** est généralement énoncée. L'identité des bénéficiaires reste très floue et se limite à une description de type « catégorie socioprofessionnelle » (chasseurs, agriculteurs, etc.) qui est absolument **inadaptée au contexte** du bassin du Congo où les systèmes de production sont complètement intégrés.

En revanche, les objectifs du projet et le contexte d'intervention sont exposés dans le détail. Ces deux thématiques faisant obligatoirement partie du cadre logique d'un

projet, il était indispensable de les renseigner pour justifier de la **crédibilité de l'intervention** et obtenir le financement. La **distinction entre résultats attendus et résultats obtenus est parfois difficile à établir** sur la seule base des rapports de projets. D'une manière générale, les informations qui seraient néfastes pour l'**image** de l'initiative et de l'organisme porteur **auprès des bailleurs de fonds** sont rarement détaillées voire ne sont pas mentionnées. A l'inverse les points positifs et meilleurs résultats, comme les innovations, sont largement diffusés.

Les initiatives portées par des ONG et des fondations (WWF, IGF, Wildlife Conservation Society, Conservation International, International Gorilla conservation programme, African Elephants Programme, etc.) insistent, dans leurs rapports, sur l'importance des **menaces qui pèsent sur la biodiversité** et donc sur la **légitimité de l'ONG à agir**. Ces organisations orientent également leur stratégie de communication en fonction de leur demande en subventions et des **collectes de fonds**. Elles se doivent de véhiculer une bonne image auprès du grand public.

IV. 2. Regards croisés sur la communauté environnementale : le séminaire « Regards croisés sur la Tapoa »

Le séminaire « regards croisés sur la Tapoa » a réuni des bailleurs de fonds¹¹⁴ et des décideurs¹¹⁵, des opérateurs de terrain¹¹⁶ et des chercheurs¹¹⁷ appartenant à cette fameuse communauté environnementale qui produit des textes pour orienter les projets de conservation intégrée. Ces acteurs se sont penchés sur les **questions relatives à la mise en œuvre** de ces actions, en s'appuyant particulièrement sur les études de cas suivantes : le projet « *CAMPFIRE* » au Zimbabwe, le projet « *CONSERVANCIES* » en Namibie, le projet « *AGEREF* » au Burkina Faso, les

¹¹⁴ Appartenant au FFEM, à l'Agence Française pour le Développement (AFD), au Ministère français des affaires étrangères et Méditerranéennes (MAEE), à l'UICN et à l'Union Européenne.

¹¹⁵ Agents des Ministères nigérien, centrafricain, namibien et botswanais en charge de la gestion des aires protégées, agents du Ministère français de l'écologie et du développement durable.

¹¹⁶ Ce terme s'entend au sens que lui donne Olivier de Sardan (1996) dans le contexte des opérations de « développement ». Il s'agit ici essentiellement des personnes en charge de la coordination de projets de conservation sur le terrain, des experts travaillant pour des bureaux d'étude et des assistants techniques.

¹¹⁷ Appartenant à des Universités et des centres de recherche d'Afrique de l'ouest, d'Afrique australe, et d'Europe.

« *Problem Animal Control* » au Zimbabwe, le projet « *Zones de chasse villageoises* » au Burkina Faso et le projet WWF « *Conservation Agriculture* » au Zimbabwe.

Ce questionnement¹¹⁸ s'est articulé autour de deux axes d'investigation. Le premier concerne *les fondamentaux de la gestion des ressources naturelles en lien avec le développement local*. Il s'agit des aspects institutionnels touchant à la décentralisation et au transfert des droits, de la question du renforcement des pouvoirs locaux dans les approches participatives et des impacts économiques de la conservation de la faune sauvage. La discussion s'est centrée sur les modalités de la participation des différents acteurs au projet : les enjeux du projet vis-à-vis du contexte institutionnel et social, les acteurs considérés comme partenaires et les transferts de compétence qui s'opèrent. La situation des jeux de pouvoir avant intervention du projet et l'attribution des responsabilités ainsi que les questions relatives à la représentativité des différents acteurs ont également été abordées.

Le second axe de discussion concerne *les points de blocage liés au caractère multifonctionnel de l'espace et les principaux risques de conflits associés*. Ces risques touchent à la difficulté d'intégrer systèmes de production et logiques de conservation, à la difficulté de faire cohabiter les hommes et la faune sauvage et aux conflits soulevés par les zonages et les aménagements du territoire. L'exercice a consisté à analyser collectivement les principaux risques de conflits qui émergent dans le cadre des projets de conservation : les conflits liés aux zonages, à l'intégration production/conservation et à la cohabitation homme/faune. La méthode¹¹⁹ repose sur l'identification des différentes parties prenantes, qui s'avère moins triviale et plus complexe qu'il n'y paraît à première vue, et sur la détermination de l'échelle d'intervention. La deuxième étape consiste ensuite à aborder les coûts, les bénéfices et les pertes liés à la participation au projet de chacune des parties prenantes. Les problèmes qui sont soulevés à ce stade de l'analyse collective concernent essentiellement le décalage entre les résultats attendus et les résultats

¹¹⁸ Nous avons procédé à l'analyse d'études de cas au cours d'entretiens collectifs organisés sous formes de groupes de travail et de débats. Les études de cas et les grilles d'analyse sont présentées en annexe 4. Les groupes de travail ont été codirigés par nous même et deux chercheurs du CIRAD (Martine Antona et Patrick D'Aquino de l'UPR Green, qui ont proposé la méthodologie d'animation des groupes et la grille d'analyse des études de ca). Les plénières ont été animées par nous même et deux chercheurs du CIRAD (Sébastien Lebel et Dominique Dulieu).

¹¹⁹ A partir d'une grille d'analyse conçue par Martine Antona, chercheur au CIRAD

réels, les aspects court terme/long terme des effets de la participation au projet, les compromis à opérer en fonction des divers intérêts en jeu, les revendications des uns et des autres. Un dernier point consiste à analyser les déterminants externes, c'est-à-dire hors projet, qui influent sur les charges que supportent les différents partenaires.

Figure n°21 : Affiche de l'atelier « Regards croisés sur la Tapoa » (©Cirad, Catherine Richard 2008)



BIO-HUB

“Regards croisés sur la Tapoa”

PARC REGIONAL ECOPAS

Niamey
10 - 14 mars
2008



**Atelier d'échange d'expériences panafricaines
sur les approches communautaires
de conservation des ressources naturelles**

**Panafrican workshop on community
based natural resources
management approaches**

© Photographies F. Monicat & D. Cornélis - Cirad

Les discussions que nous avons animées selon ces deux axes d'investigation nous ont permis d'une part de poser un **regard critique sur la manière dont les actions de conservation sont mises en œuvre** et de proposer quelques recommandations opérationnelles. D'autre part, cet exercice d'animation nous a permis de comprendre la **posture des différents acteurs de la communauté environnementale** vis-à-vis de ces difficultés de mise en œuvre.

Notons que les acteurs locaux étaient absents de ces discussions, et que nous visons ici à dégager les représentations des bailleurs, décideurs, opérateurs de terrain et chercheurs impliqués dans les projets de conservation intégrée.

Les difficultés de mise en œuvre de la participation des acteurs locaux aux projets

Les textes de droit environnemental désignent « les population locales » comme un acteur clé de la gouvernance. Les acteurs locaux sont censés participer au projet et en être le principal bénéficiaire. Pour ce faire, ces « **acteurs à la base** » doivent bien évidemment **se faire représenter**, par des organisations sociales ou leurs autorités locales. A ce titre, les textes font souvent référence à la légitimité des autorités locales **coutumières** ou à des **associations communautaires**.

L'analyse des différentes études de cas a révélé qu'il existe une très grande hétérogénéité au sein des autorités coutumières locales. Selon les cas, elles jouiront d'un réel pouvoir d'exécution ou au contraire seront **dans l'incapacité d'exercer ce pouvoir ou d'en faire reconnaître la légitimité**. Un **statut juridique d'« autorité coutumière »** ne constitue pas une garantie de reconnaissance. Cette reconnaissance dépend du contexte sociopolitique et économique local. La chefferie traditionnelle étant parfois en pleine mutation, la seule **référence au coutumier** ne constitue donc pas en soi une garantie que les populations locales seront judicieusement représentées. Par ailleurs, cela dépend aussi des liens entre les autorités coutumières et l'administration. Lorsque le statut légal des autorités traditionnelles n'est pas formalisé, leur rôle et leurs responsabilités au sein du projet resteront également de l'ordre de l'informel, voire de l'affichage.

Les projets mobilisent aussi de nombreuses « **associations communautaires** » jouissant d'un statut juridique légal, pour représenter les acteurs à la base (associations des femmes, des jeunes, etc). Ces associations court-circuitent la communication entre le projet et le reste de la population, s'accaparant les moyens matériels qu'offre le projet pour soutenir les activités locales de production. Ces structures communautaires et les acteurs institutionnels locaux s'avèrent *in fine* être les réels bénéficiaires des actions engagées sur le terrain, peut-être parfois au détriment du développement effectif des acteurs à la base. C'est illustré par exemple à travers une étude de cas namibienne sur la gestion locale du tourisme cynégétique. Dans ce cas, les acteurs "économiques" tels que les opérateurs privés de safari de chasse, les bailleurs du projet et les touristes n'ont d'interactions directes avec les acteurs locaux que sous contrôle des associations communautaires. Ces dernières s'accaparent le pouvoir de gestion et les retombées du projet pour l'ensemble de la communauté locale.

Les participants au séminaire, à l'exception des chercheurs en sciences sociales, ne semblent pas mesurer les difficultés de mise en œuvre qui sont liées à la participation **réelle** des autorités coutumières aux **schémas de prise de décision effective**, ni au problème de la **représentativité des associations communautaires**. Les discussions se sont appuyées notamment sur l'étude de cas du projet zimbabwéen CAMPFIRE. Dans le cas de ce projet, les pouvoirs traditionnels et modernes à l'échelle locale sont censés avoir été intégrés au sein de « comités de faune cantonaux », jouissant de la compétence en matière de gestion de la faune. Ces comités, qui ont un statut légal reconnu, représentent théoriquement l'ensemble des acteurs communautaires d'une région, sans considération pour les unités de gestion territoriales, à l'échelle de villages, de lignages ou de cantons. Les participants « institutionnels » (les bailleurs, les décideurs et certains opérateurs de terrain) n'ont pas perçu le problème que cela pouvait poser en termes de lissage abusif de la réalité sociopolitique. D'une manière générale, les participants aux groupes de travail ont eu tendance à désigner les acteurs locaux par l'expression « communautés locales », à savoir une entité abstraite dont le fonctionnement sociopolitique leur échappe.

La participation des acteurs locaux nécessite souvent une phase préalable de « **renforcement des capacités locales** » que le projet prend en charge. Les participants ont mis en évidence un problème qui se pose de manière récurrente au niveau des projets de conservation, à savoir la difficulté à initier les acteurs locaux aux procédures de fonctionnement du projet : comptabilité, administration etc. Ces limites de compétence posent problème car la plupart des projets restent basés sur des modes de gestion exogènes qui sont mal compris au niveau local. La préoccupation des bailleurs et des opérateurs de terrain est pourtant d'avoir des projets « qui tournent » et qui impliquent donc des acteurs capables de lire et d'écrire, d'animer une réunion, de préparer un budget ou de rédiger un rapport etc. Ce n'est pas le cas de la majorité des « acteurs à la base ». Lorsque l'on a abordé la question du renforcement des capacités locales, les discussions se sont concentrées exclusivement sur le bénéfice que pouvaient en tirer les **acteurs institutionnels**. Dans le cas du projet CAMPFIRE par exemple, ces bénéficiaires sont les agents communaux ou les membres de l'association CAMPFIRE, et non les chefs coutumiers ou les cultivateurs de coton censés bénéficier du projet. Ce renforcement des capacités ne vise finalement que les **acteurs institutionnels partenaires du projet**, principalement des agents de l'administration, et des membres des groupements communautaires ayant un statut associatif juridique. Cela renforce encore le pouvoir de ces acteurs, qui seront à même de maîtriser les outils de gestion et de communication proposés par le projet. Cela a tendance à maintenir les acteurs « à la base » dans une situation d'acteurs dominés qui ne sauront pas profiter des opportunités qu'offre le projet.

Un obstacle majeur à la participation des acteurs locaux peut également être la difficulté qu'il y a à **intégrer au sein d'un même espace des fonctions de production et de conservation**. La mise en œuvre de l'agriculture de conservation en périphérie des aires protégées en constitue un bon exemple. Dans le cadre de ce projet par exemple, les discussions relatives aux difficultés de mise en œuvre révèlent combien les parties prenantes au projet identifient difficilement les intérêts à long terme qu'il y a à participer à une démarche de conservation. Ils perçoivent en revanche d'importants coûts indirects et des charges liés à leur participation au

projet (l'apprentissage de nouvelles techniques, l'indispensable investissement en temps, le risque de perdre du rendement etc.). Dans le cas de ce projet, l'évaluation des bénéfices, coûts et charges du point de vue des agriculteurs diffère de l'analyse qui est posée par les gestionnaires du projet. Les participants se sont accordés pour dire que ce type d'intervention nécessitait la mise en place de mécanismes pour coordonner les divergences d'intérêt et des mécanismes d'arbitrage internes au projet.

La discussion suscitée par le projet de zonage de « zones cynégétiques villageoises » (ZOVIC) au Burkina Faso s'est engagée autour de la formalisation de partenariats impliquant la participation des acteurs locaux au projet. Ainsi, certains villages jouissent d'une légitimité incontestée à participer au projet. Ces derniers identifient des bénéfices, des charges et des coûts à leur participation en tant que « leaders », ou acteurs majeurs du projet ZOVIC. D'autres semblent nettement moins impliqués, n'identifiant ni charges ni coûts à leur participation et uniquement un bénéfice très théorique en termes de sécurisation foncière. D'une manière générale, les opérateurs de terrain reconnaissent que les systèmes formels de partenariat tel qu'ils sont conçus au niveau des projets fonctionnent relativement mal. Ces systèmes proposent un niveau de participation équivalent entre les différents partenaires locaux alors qu'en réalité ils n'ont pas tous les mêmes **intérêts à agir**.

Ces exemples traduisent deux problèmes récurrents qui constituent des obstacles à la participation des acteurs locaux. D'une part le fait que les acteurs communautaires ne perçoivent en général pas d'intérêt direct et à court terme vis-à-vis des enjeux de conservation en eux-mêmes. D'autre part la question des coûts d'opportunité liés à leur participation aux actions de conservation. Il n'y a pas, dans ces projets, **d'évaluation de l'intérêt des différents partenaires à participer**. L'**adhésion des acteurs locaux** constitue pourtant un défi majeur pour la mise en œuvre de ces projets, dans un contexte où les intérêts des uns et des autres sont extrêmement divergents.

Au vu des études de cas qui ont été présentées à l'occasion de ce séminaire, les incitations économiques constituent actuellement le principal point d'entrée à la

participation des acteurs communautaires aux opérations de conservation de la biodiversité. D'autres points d'entrée, en dehors de cet **intérêt économique ponctuel**, ne sont pas formellement identifiés pour pérenniser l'adhésion des différents acteurs aux enjeux portés par les projets. La rhétorique du développement durable, largement relayée dans les textes de loi, dans les appels à proposition et dans les termes de référence des projets, développe pourtant tout le bien fondé de la participation des acteurs locaux. Ces **principes de départ**, qui fondent théoriquement les actions de terrain, ne sont **pas explicitement définis ni partagés** par l'ensemble des parties prenantes. Les notions d'utilisation rationnelle et de durabilité sont systématiquement assimilées, par la communauté environnementale, à la problématique de la conservation intégrée et à la gestion participative des ressources naturelles. Cependant on peut douter du fait que cette durabilité à l'occidentale satisfasse réellement les besoins de développement des communautés au Sud et doivent être appropriée telle quelle par ces acteurs. Les discussions ont pourtant révélé que les bailleurs et les opérateurs ne jugent pas nécessaire de partager les données de base sur le contexte et l'action en cours avec les acteurs locaux. Ce type d'information reste bloqué au niveau des opérateurs du projet et des acteurs institutionnels, dans une attitude assez élitiste et paternaliste vis-à-vis de leurs « partenaires » locaux.

Les postures des membres de la communauté environnementale

Les **opérateurs de terrain** avec lesquels nous avons travaillé appartiennent pour la plupart au monde de la conservation (écologues, ingénieurs des eaux et forêts, biologistes etc.) et travaillent pourtant dans le cadre de projets intégrant conservation et développement. La conservation et le développement local ne se fondent pourtant pas sur les mêmes principes. Leurs modes opératoires et leurs principes de gouvernance répondent à des logiques très différentes. L'apparente facilité à intégrer ces deux enjeux au niveau théorique dans les textes ne se confirme pas sur le terrain. Ces spécialistes de la biodiversité, souvent des consultants engagés par des bureaux d'études, apprennent souvent « sur le tas » les questions de développement rural, leurs liens avec les dynamiques socio-économiques et

sociopolitiques. Le dialogue entre ces consultants et les chercheurs en sciences sociales s'avère assez difficile. D'une manière générale, il y a de nombreux problèmes de compréhension entre les **baillleurs** et les **opérateurs** de terrain d'une part et les **chercheurs** d'autre part, jugés peu performants pour proposer des outils d'analyse pragmatiques. Il n'y a pourtant pas de "recettes prêtes à l'emploi" en termes de méthodologie. Les **chercheurs** analysent les actions de terrain en termes de "questions posées" alors que les opérateurs orientent leurs actions en fonction des "résultats attendus" exigés par les bailleurs. Les chercheurs en sciences sociales collectent et interprètent en cours de projet des données sur le contexte social local. Or, dans le cycle de projet, ces données ne trouvent en général pas d'écho auprès des opérateurs car les modalités d'action ont déjà été fixées par les termes de référence du projet.

En fonction des différents contextes, il faudrait idéalement décliner l'action en termes de **problèmes spécifiques posés** et s'appuyer sur la négociation entre les partenaires pour identifier des solutions **au cas par cas**. L'appropriation de **boîtes à outils pré-formatées** par les acteurs locaux pose problème sur le principe, car elles proposent des **modalités de participation obligatoire**. Elles posent aussi problème dans la forme, vu l'inadéquation des compétences locales pour assimiler ce genre d'outil (cela nous renvoie à la question du renforcement des capacités déjà évoquée).

Les **baillleurs de fonds** et les **décideurs** ont une grande priorité: l'obligation de résultats et la rationalisation des coûts des projets en cours. Cependant, les projets proposent en général des innovations sur le plan institutionnel et social, dont les résultats sont extrêmement difficiles à prédire et qui nécessitent souvent une approche adaptative et itérative. Or, la remise en question des approches méthodologiques et de mise en œuvre en cours d'exécution du projet nécessite des temps de discussion et de réflexion importants. Au vu des discussions que nous avons animées, cette « perte de temps » n'est en général pas admise par le bailleur. De plus, les leçons tirées de la capitalisation des approches participatives dans une dimension comparative est difficile à répercuter dans le cadre des projets de terrain

en cours. La mise à plat des problèmes rencontrés au cours de l'action n'est en général pas souhaitable en raison de la mauvaise influence que cela pourrait avoir sur l'évaluation des projets en cours du fait de l'**obligation de résultats** dans un champ d'action fondé sur l'**innovation sociale**, donc sans **aucune garantie de réussite**. Par exemple, le vide de données en termes d'évaluation de la concordance entre résultats attendus et résultats effectifs des projets CBNRM que nous avons évoqué page 139, laisse à penser que les opérateurs communiquent avec les bailleurs essentiellement autour des « *success stories* », pour reprendre un terme courant dans le jargon des projets. La construction de cadres de suivi/évaluation adapté aux actions de terrain CBNRM fait cruellement défaut et constitue désormais un objet de recherche à part entière.

Un des défis de ces projets réside dans l'amélioration de la communication entre opérateurs, bailleurs et chercheurs, notamment pour **définir clairement avec les parties prenantes des projets** (les acteurs étatiques, les entrepreneurs privés ou les populations locales) **les bénéfices attendus de la conservation en termes de développement**. Or, les objectifs énoncés des projets se résument souvent à la participation de toutes les parties prenantes sans spécification. Cette participation vise un **objectif très abstrait de développement durable, en cohérence avec la production textuelle** sur le sujet. L'ensemble de la communauté environnementale s'accorde pour dire que les **indicateurs d'évaluation des objectifs "participatifs"** ne sont pas satisfaisants. La participation des acteurs locaux est pourtant présentée, dans la rhétorique du développement durable, comme la condition *sine qua non* à la sauvegarde de la biodiversité sur le long terme. Cette orientation des textes officiels fait finalement peser sur les communautés locales tout le poids de la réussite des initiatives de conservation, **chargeant les acteurs locaux d'un fardeau irréaliste de responsabilités**.

En résumé...

Concernant les grandes tendances de mise en œuvre des projets CBNRM

Les données qui permettraient de réellement évaluer l'impact des activités des projets CBNRM sont difficiles à trouver dans les rapports. Les objectifs annoncés restent beaucoup plus ambitieux que les résultats observés. La production rhétorique est « facile », y compris au niveau des termes de référence de projets, mais les modalités de mise en œuvre ne sont pas adéquates. Il y a peu de concordance entre les objectifs théoriques et les activités réellement mises en œuvre. Les projets cultivent, dans leur **stratégie de communication**, une confusion entre résultats attendus et résultats obtenus, les cadres de suivi/évaluation de leur action sont stéréotypés et peu performants pour évaluer l'impact de l'intervention sur le tissu sociopolitique et socioéconomique local. Tout cela va dans le sens d'une perte globale de crédibilité des actions prônant la participation locale.

Le décalage entre rhétorique et pratique apparaît aussi clairement au vu des grandes tendances de la phase de mise en œuvre de ces projets. Les acteurs locaux sont peu présents dans les partenariats, les priorités d'action ne correspondent pas aux objectifs annoncés et sont davantage orientées vers le domaine écologique que social. L'**appropriation locale** ne constitue pas une priorité, les innovations proposées sont décalées par rapport aux objectifs rhétoriques. Les **acteurs institutionnels** sont davantage ciblés en tant que bénéficiaires, dans la pratique, que les acteurs à la base qui sont pourtant au centre de la rhétorique.

Les **acteurs internationaux** se sont complètement approprié l'Afrique centrale en termes de conservation : **découpage de l'espace** en « paysages de conservation », **coordination** des actions, identification des priorités etc.

Concernant la mise en œuvre des projets de conservation

Certaines questions clés pour assurer la participation des acteurs locaux aux projets de conservation ne sont en général pas perçues comme prioritaires par les bailleurs et les opérateurs de terrain :

- les jeux de pouvoir locaux, qui conditionnent la légitimité des partenaires potentiels au projet à représenter les populations locales ;
- les raisons du choix de renforcement de certains groupes par rapport à d'autres et la marginalisation de certains groupes ;
- la capacité des partenaires à supporter leurs responsabilités et les transferts de compétences qui sont théoriquement prévus dans le cadre du projet.

Les questions de la définition des bénéfices directs et indirects pour les acteurs locaux et de l'ampleur des charges qui leur incombent sont rarement approfondies. Les objectifs "participatifs" ne sont pas accompagnés d'indicateurs de suivi pertinents pour évaluer la participation locale et ses retombées. Les notions de "participation locale" et de "communauté locale" ne sont d'ailleurs pas perçues de la même manière par les différents acteurs de la communauté environnementale. La « communauté » n'est pas appréhendée, tant de manière théorique dans la rhétorique qu'au niveau des projets de terrain, de manière à pouvoir cibler des unités de gestion locales pertinentes. Ces dernières sont pourtant indispensables pour définir les modalités de la participation des acteurs locaux au projet. Cette négociation entre le projet et les acteurs locaux est un processus itératif de médiation qui devrait se construire progressivement au cours d'un projet. L'adhésion des acteurs locaux aux causes du développement durable est pourtant rarement conçue ainsi tant au niveau de la rhétorique que de la mise en œuvre des projets de conservation intégrée.

Chaque groupe d'acteurs au sein de la communauté environnementale a son propre jargon et ses priorités d'action. La communication entre opérateurs, bailleurs et chercheurs est souvent très difficile.

Conclusion de la première partie

Un groupe d'acteurs a réussi à ériger la conservation de la biodiversité sauvage africaine en tant que problème de société à une échelle mondiale, imposant ainsi la représentation qu'ils se sont fait de cette problématique. Une communauté environnementale s'est développée au fur et mesure que ce problème s'imposait comme une réalité, accompagnant **l'émergence d'une représentation dominante des enjeux liés à la biodiversité** sur base de données scientifiques présentées comme des vérités absolues. L'intervention d'acteurs politiques, qui ont créé à cette occasion des alliances avec la communauté environnementale, a été cruciale pour légitimer globalement cette cause et la présenter comme une réalité objective. La définition des enjeux de conservation a été forgée par cette communauté environnementale depuis l'époque coloniale, à la manière d'une **construction sociale stratégique** pour ce groupe d'acteurs. La **relativité de la problématisation** des enjeux liés à la conservation de la faune sauvage africaine n'est actuellement pas remise en question. Les **rapports sociaux qui se sont créés autour de la gestion de la biodiversité** animale sauvage sont pourtant le fait de groupes stratégiques et **produisent des représentations** bien différentes **selon les espaces sociaux**. Ce ne sont pas les mêmes **intérêts à agir autour de la nature** qui sont confrontés au niveau d'une arène villageoise au Gabon ou de celle d'un colloque international à Barcelone. Les groupes sociaux qui composent la communauté environnementale ont totalement légitimé leur représentation de la problématique de conservation en y intégrant les groupes stratégiques d'acteurs locaux, d'un point de vue rhétorique. Cette rhétorique de la conservation intégrée, fondée sur le droit à la participation, est pourtant, nous l'avons vu, en complet décalage avec la pratique des projets de conservation d'une part et avec les multiples facettes des espaces sociaux africains d'autre part. Mais jusqu'à présent, ce décalage n'a pas entravé la légitimité à agir de la communauté environnementale sur les aires protégées d'Afrique centrale.



PARTIE 2

L'étude de cas du parc national de Zakouma

« Pour l'homme blanc, l'éléphant avait été pendant longtemps uniquement de l'ivoire et pour l'homme noir, il était uniquement de la viande, la plus abondante quantité de viande qu'un coup heureux de sagaie empoisonnée pût lui procurer. L'idée de la « beauté » de l'éléphant, de la « noblesse » de l'éléphant, c'était une idée d'homme rassasié... »

(Romain Gary 1956)

Nous proposons ici une analyse des multiples enjeux territoriaux que soulève la gestion d'une aire protégée et de sa périphérie en Afrique centrale: enjeux de conservation, enjeux de développement agricole et pastoral, jeux de pouvoir, enjeux fonciers, etc. Nous aborderons cette étude de cas en présentant le **contexte biogéographique, socioéconomique et institutionnel du parc national de Zakouma (Sud-Est du Tchad)**. Nous analysons ensuite dans le détail les **systèmes de production locaux** et le **dispositif d'aménagement** qui se met en place **pour la gestion du parc national de Zakouma et de sa périphérie**. Nous explorons conjointement les **dynamiques territoriales à l'œuvre** dans la zone d'influence de l'aire protégée et les **logiques d'acteurs qu'elles mobilisent**. Enfin, nous suggérerons quelques pistes pour **concilier des enjeux de conservation de la faune et le développement agricole et agro-pastoral de la zone**, en replaçant les tendances observées à Zakouma dans un contexte plus large. Ces **recommandations visent à favoriser l'adaptation de ce dispositif d'aménagement aux réalités sociologiques, économiques et politiques locales**.

Figure n°22 : Localisation du parc National de Zakouma (PNZ)

Localisation du Parc national de Zakouma

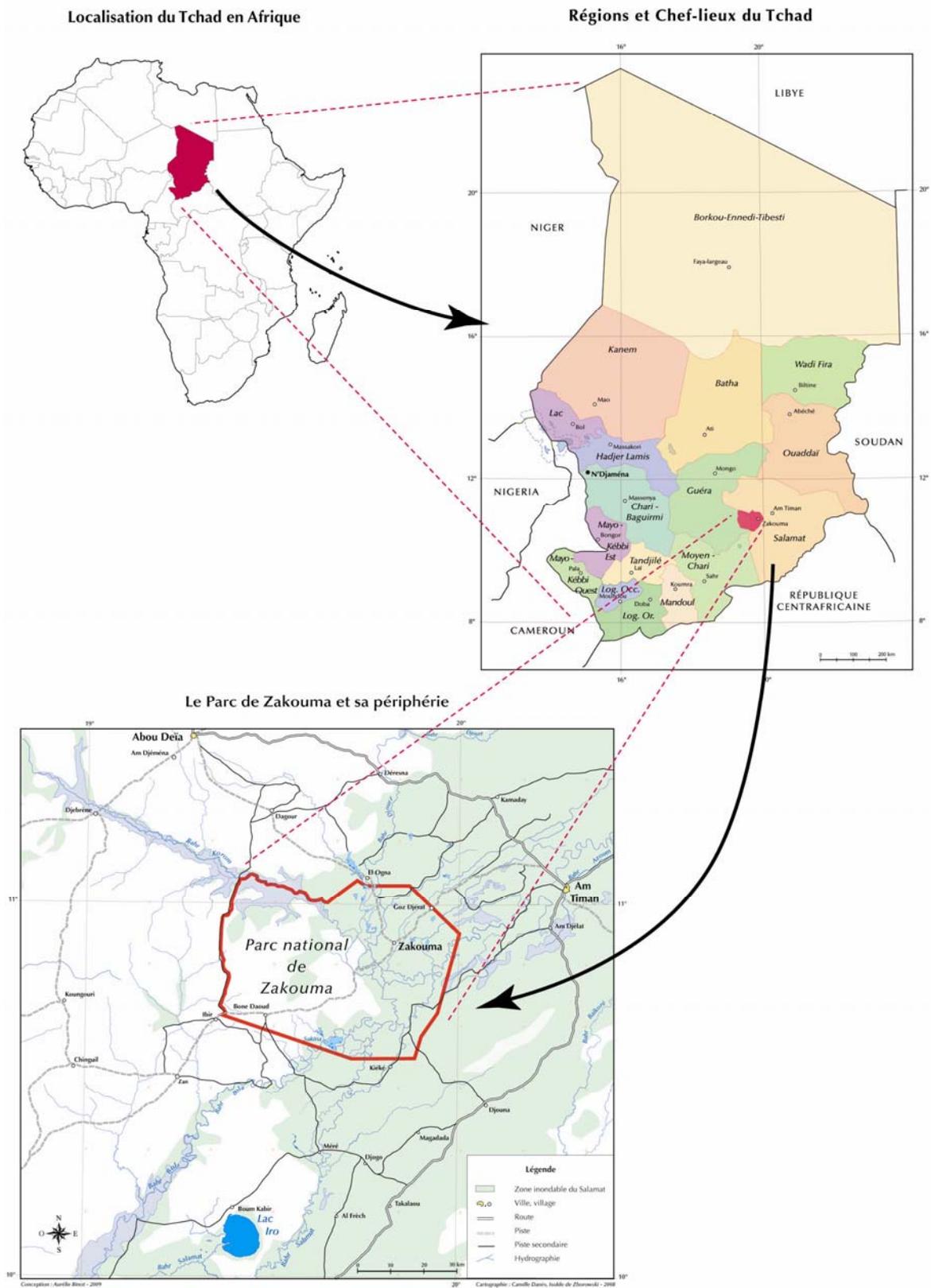
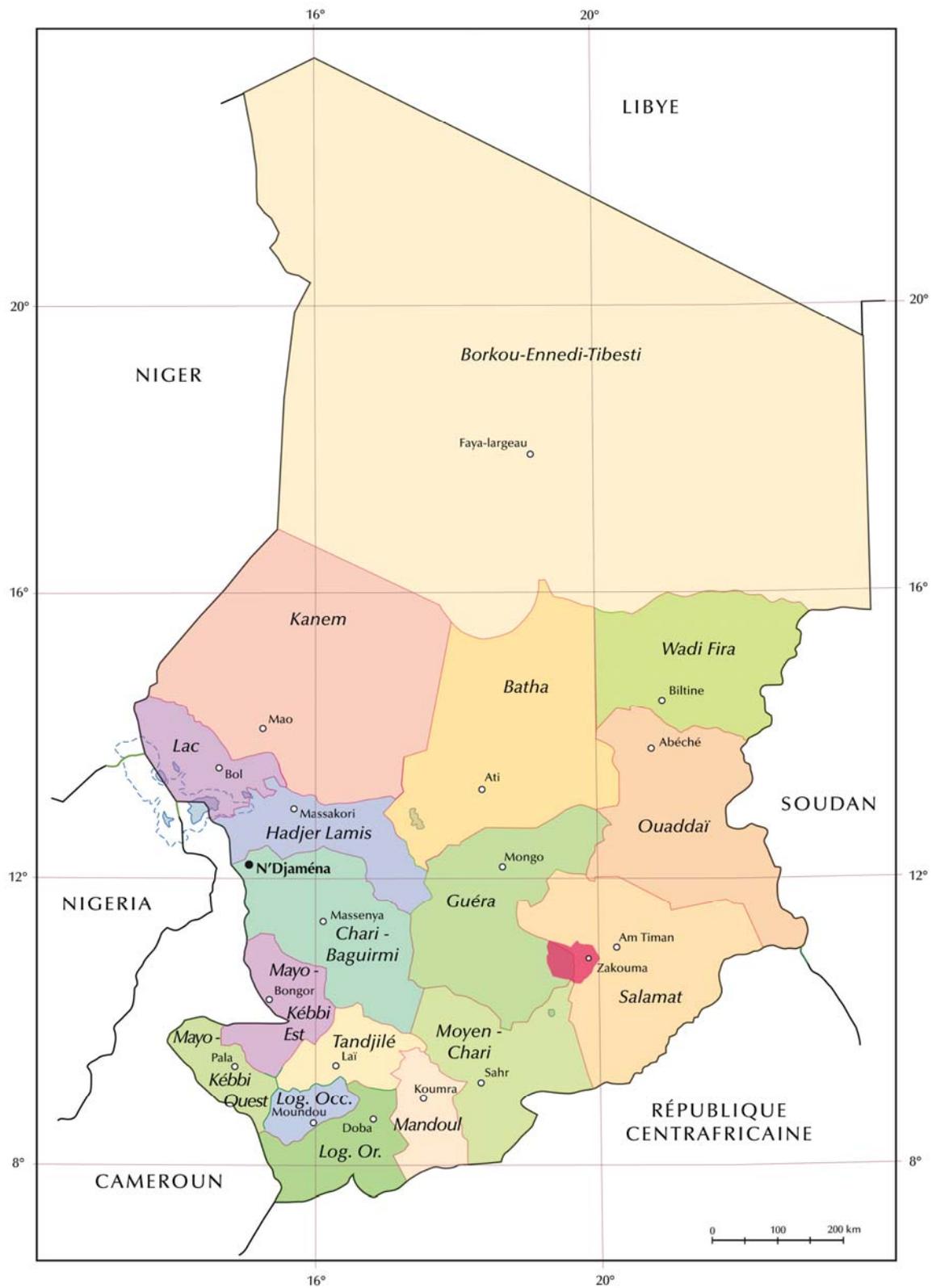


Figure n°23 : Découpage administratif du Tchad

Régions et Chef-lieux du Tchad



Méthodologie

Cette étude de cas s'appuie sur les données de terrain collectées sur le terrain du parc national de Zakouma dans le cadre du programme GEPAC¹²⁰, dont l'objectif était de contribuer à l'amélioration des processus de gouvernance environnementale et de gestion participative en Afrique centrale.

Les questions que nous posons dans cette étude sont les suivantes :

(1) En lien avec les programmes de conservation de la faune, quelles sont les modalités d'aménagement territorial proposées aux populations riveraines de l'aire protégée ?

Quelles questions soulèvent-elles au vu des dynamiques locales socioéconomiques, démographiques, politiques, foncières... ?

(2) Comment se décline, dans ce contexte, la participation des populations locales au programme de conservation de la faune ?

- Sur quels critères sont identifiées les parties prenantes à la gestion de l'aire protégée et de sa périphérie ?

- Comment les dispositifs de négociation pour la gestion de ces territoires sont-ils construits et mis en œuvre ?

- Quels sont les changements, notamment fonciers, qui s'opèrent réellement sur le terrain pour les communautés d'acteurs concernés ?

Les données originales sur lesquelles se base cette étude de cas ont été collectées dans le cadre des différentes études et missions que nous avons menées depuis 2000 dans la région du Parc National de Zakouma. Notre matériel de terrain a été valorisé à travers les publications suivantes dont nous sommes auteur :

Binot A., L. Hanon, D.V. Joiris, D. Dulieu, 2009. The challenge of participatory natural resource management with mobile herders at the scale of a Sub-Saharan African protected area. *Biodivers. Conserv.* 18(10) : 2645-2662.

¹²⁰ Pour rappel voir annexe 1

Hanon L., **A. Binot** et J. Lejoly, 2008. Vers une gestion concertée des territoires périphériques d'une aire protégée africaine ? Le cas du Parc National de Zakouma au Sud-Est du Tchad. In Arnoldussen D., **A. Binot**, D.V. Joiris et T. Trefon (Dir.), PA. Roulet et P. Assenmaker (Eds), Gouvernance et environnement en Afrique centrale : le modèle participatif en question. Éditions du MRAC. Tervuren. Belgique. pp : 161-187.

Binot A., L. Hanon et D.V. Joiris, 2007. La gestion des périphéries d'AP : Le cas du parc national de Zakouma (Tchad). In P. Assenmaker (Ed) Gestion participative en Afrique Centrale, Quatre études de cas. ULB, projet GEPAC. Délégation de l'UE en RDC, pp 7-52

Binot A., 2004. Espaces pastoraux et aires protégées, du jeu politique aux enjeux de conservation de la faune. [WEB (en ligne)] : document d'introduction au thème n°3 (du 6 au 18 décembre 2004 et du 10 au 16 janvier 2005) In : Cohabitation ou compétition entre la faune sauvage et les éleveurs... Où en est-on aujourd'hui ? Conférence Electronique Francophone LEAD/FAO.

Cornelis D., Saidi S., Hanon L., Bechir A.B., **Binot A.**, Koundja N., Mailassem C., Abdoulaye F., Poilecot P., Gounel C., 2006. Carte de végétation et d'occupation des sols du Parc National de Zakouma et de sa périphérie : Notice détaillée. Projet « Interactions Elevage Faune Sauvage et Environnement » IEFSE-LRVZ. Rapport CIRAD-EMVT n° 2005/17, 111-[11]p.

Binot A., 2004 Présentation du projet Gestion Participative en Afrique Centrale (GEPAC). Compte rendu des activités de la composante Ethnoécologie appliquée. ULB/CIRAD, Rapport annuel - Montpellier : CIRAD-EMVT n°04-18, 30 p.

Cornélis D. et **Binot A.**, 2004. Mission d'appui à la programmation de la prolongation et de la capitalisation du projet projet IEFSE-LRVZ au Tchad du 13/10/04 - 20/10/2004. Rapport final /. - Montpellier : CIRAD-EMVT, - 87 p.

Binot A., Touré I., 2004. Cadrage méthodologique sur le diagnostic général de l'élevage transhumant et les logiques d'acteurs dans l'exploitation des ressources naturelles dans le Sud-Est du Tchad : projet Interaction Elevage Faune Sauvage Environnement (IEFSE) /. Rapport final - Montpellier : CIRAD-EMVT n°10-04, 82-[26] p.

Binot A., 2000. Mission d'appui pour la mise en place d'un plan d'aménagement dans le parc national de Zakouma (Tchad).s.l., France, CESET, 56 p.

La phase d'enquête a permis de caractériser la population riveraine du parc, tant permanente que saisonnière, leurs stratégies d'accès aux espaces et à leurs ressources, les modalités d'exploitation du milieu naturel et les dynamiques d'occupation des sols.

Les données originales ont été collectées entre 2000 et 2005 par des méthodes de cartographie participative et par entretiens semi directifs et questionnaires dans 3 villages de la zone périphérique Est du parc national de Zakouma¹²¹, 5 campements de la zone pastorale Nord, 12 campements de la zone pastorale Est et 9 campements de la zone pastorale Sud¹²² (figure 24).

La collecte de données en milieu sédentaire villageois est le fruit d'une collaboration avec Laurence Hanon, dans le cadre de sa recherche doctorale¹²³ (thèse de Bio-ingénieur de l'Université Libre de Bruxelles) réalisée sous la direction du Professeur Jean Lejoly, avec notre encadrement scientifique.

Une phase de cartographie par télédétection (menée sur le terrain et au CIRAD en 2005¹²⁴) a permis de caractériser la distribution des formations végétales, des zones de culture et des installations humaines sédentaires dans un rayon de 30 km autour de l'aire protégée¹²⁵. Les données relatives au contexte institutionnel et aux aspects

¹²¹ La méthodologie utilisée pour le diagnostic pastoral est reprise en annexe 5.

¹²² La méthodologie utilisée pour le diagnostic pastoral est reprise en annexe 6.

¹²³ Hanon L., 2008. Potentialités de gestion concertée des espaces de végétation naturelle en périphérie du Parc National de Zakouma (Tchad). Thèse de doctorat en Bio-ingénierie. Ecole interfacultaire de Bio-ingénieurs. Université Libre de Bruxelles. 187p.

¹²⁴ Cornelis D., Saidi S., Hanon L., Bechir A.B., **Binot A.**, Koundja N., Mailassem C., Abdoulaye F., Poilecot P., Gounel C., 2005. Carte de végétation et d'occupation des sols du Parc National de Zakouma et de sa périphérie : Notice détaillée. Projet « Interactions Elevage Faune Sauvage et Environnement » IEFSE-LRVZ. Rapport CIRAD-EMVT n° 2005/17, 111-[11]p.

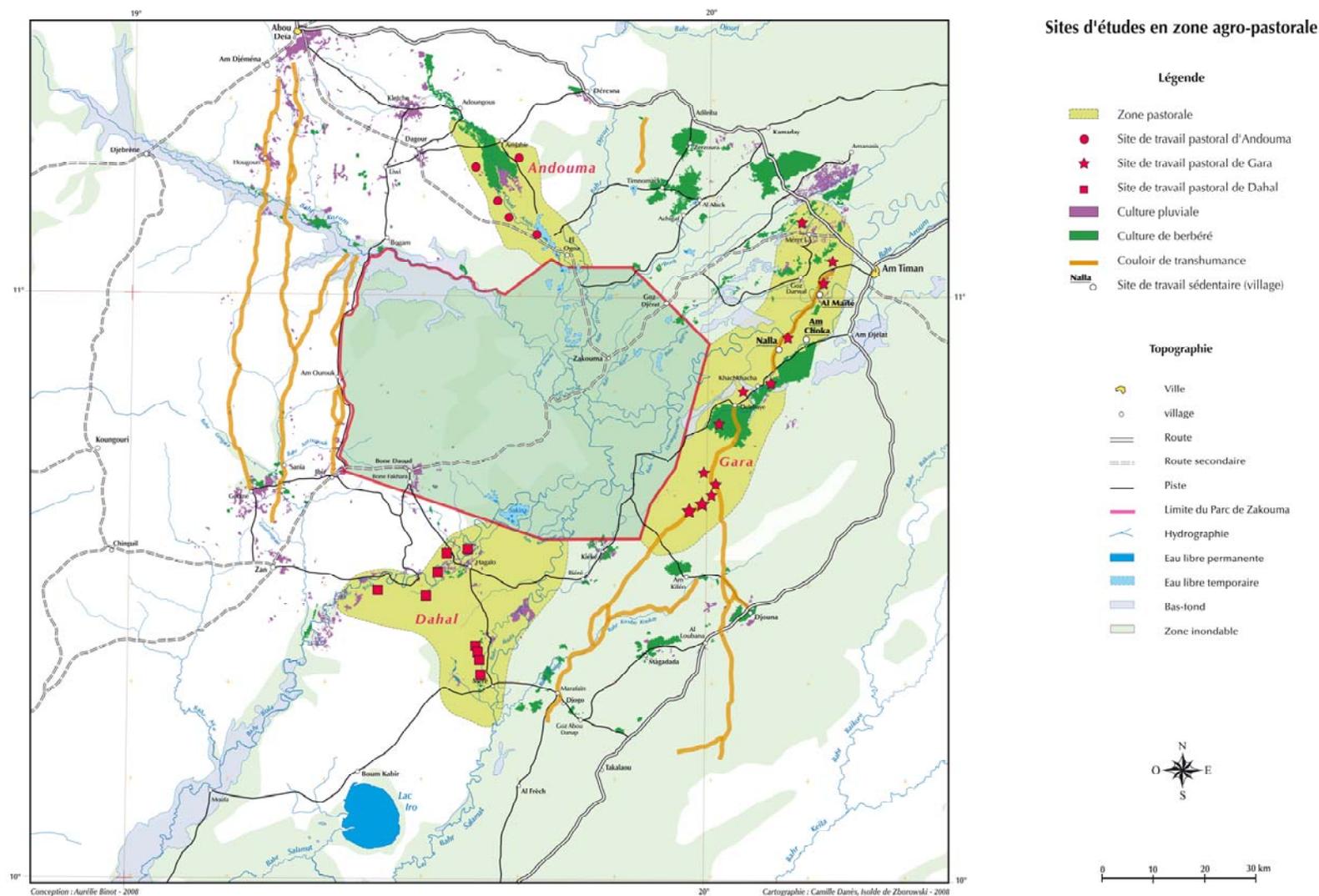
¹²⁵ La méthodologie utilisée pour la cartographie des formations végétales et de l'occupation des sols est reprise en annexe 7.

juridiques sont le fruit d'une collaboration avec Lyra Menon, dans le cadre du stage de fin d'étude¹²⁶ que nous avons encadré en droit de l'environnement¹²⁷.

¹²⁶ Menon L., 2008. La conservation des ressources naturelles de l'international au local. L'exemple du Tchad et du Zimbabwe. Université Montpellier I, Faculté de Droit et de science politique. Master II professionnel Droit et gestion de l'environnement et du développement durable, 133[12] p.

¹²⁷ La bibliographie renvoyant aux textes de lois consultés dans le cadre de ce travail de synthèse est reprise en annexe 2.

Figure n°24 : Les sites de collecte des données au sein de la zone d'étude



CHAPITRE 5

Zakouma dans son contexte

Le *Parc National de Zakouma* (3000 km²) est situé au Sud Est du Tchad au sein d'un complexe d'aires protégées et de domaines de chasse (figure 26) créés durant les années soixante. Cette aire protégée est englobée dans la *Réserve de Faune du Bahr Salamat* (20950 km²), elle-même bordée au Sud-Est et jusqu'à la frontière centrafricaine, par un vaste ensemble de concessions de chasse touristique appelé *Domaine de Chasse de l'Aouk* (approx. 28.000 km²). L'ensemble de ce complexe d'aires protégées couvre une superficie totale d'un peu moins de 60.000 km². A ce jour, seul le Parc National de Zakouma bénéficie de la **mise en œuvre d'une réelle politique de conservation sur le long terme**, dans le cadre d'un financement de l'Union Européenne.

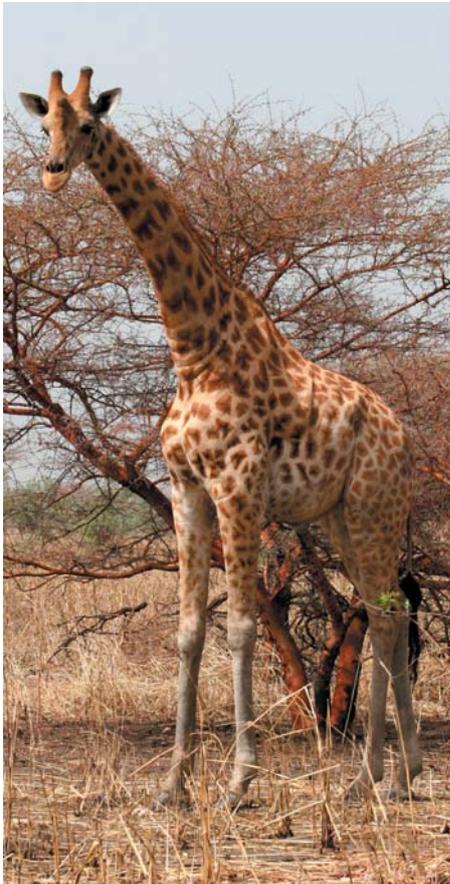
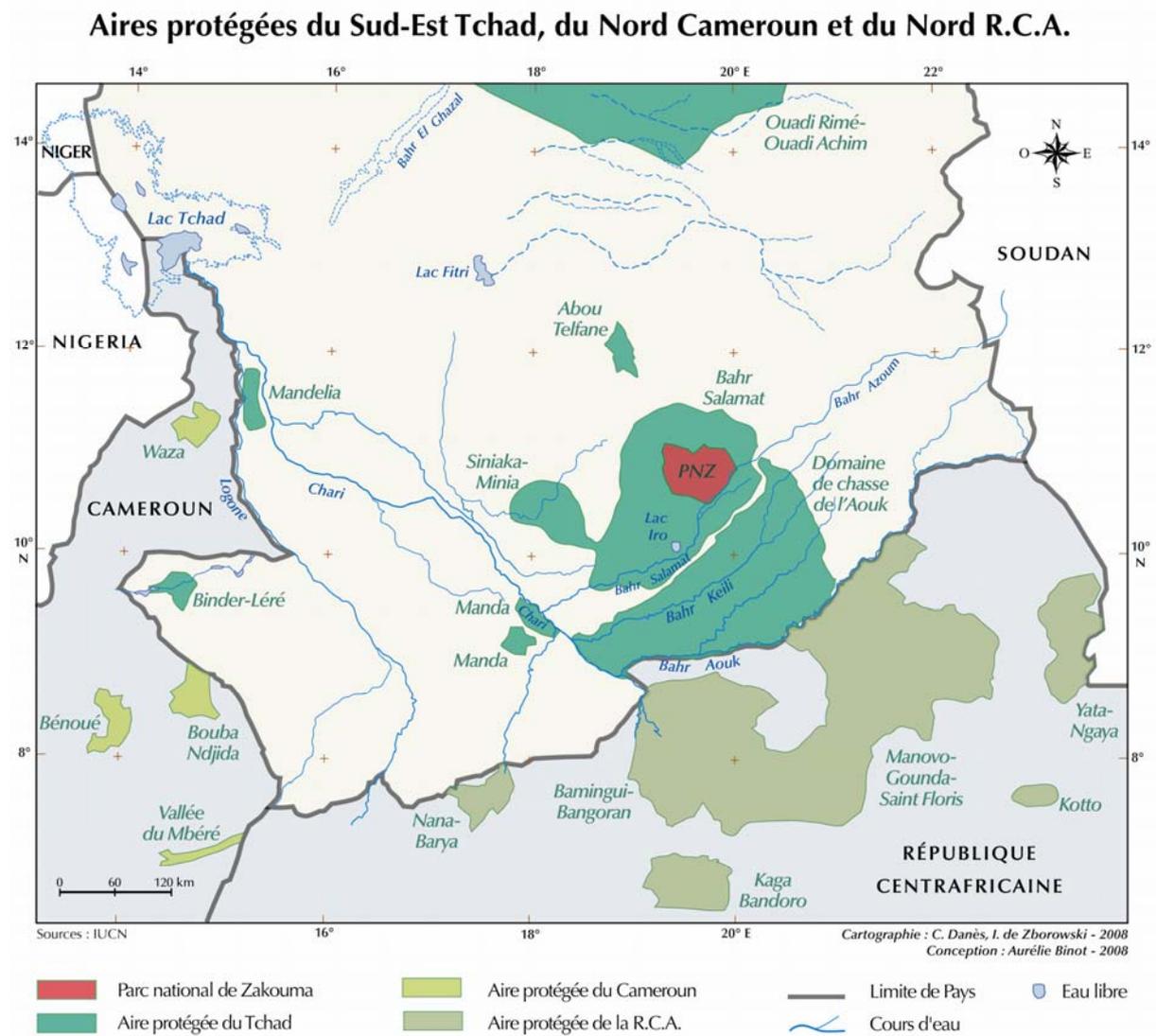


Figure n° 25 : Girafe dans le parc national de Zakouma
(Crédit photographique : Pierre Poilecot)

Il fut à l'origine créé **pour la protection de la girafe**, comme la *Réserve de Faune de Siniaka-Minia* (4650 km²) et le *Parc National de Manda* (935 km²) furent respectivement institués pour la protection du rhinocéros noir et de l'élan de Derby.

Figure n°26 : Les aires protégées du Sud-Est du Tchad



V. 1. Contexte biogéographique : généralités

Climat :

La zone d'étude, située dans le Sud-Est du Tchad, est inscrite dans la partie septentrionale du Domaine soudanien, couramment appelé Secteur soudano-sahélien. Cette région, qui s'étend depuis le Sénégal jusqu'aux montagnes de l'Erythrée, correspond à une bande parallèle à l'Equateur d'une largeur variant de 3-4° de latitude (du 16° de latitude Nord au Sénégal jusqu'au 12° ou 13° de latitude Nord dans la Vallée du Nil), soit près de 400 km. Cette vaste zone est soumise à un climat soudano-sahélien tropical nettement continental et sec, avec des écarts de température, d'humidité et de précipitations assez importants tant en termes de valeur que de durée. La pluviométrie moyenne annuelle oscille entre 700 et 900 mm, caractérisée par un isohyète voisin de 800 mm. La saison des pluies, amorcée en avril ou mai, s'étend généralement des mois de juin à octobre avec un maximum en août et septembre : la saison sèche, sévissant sur environ 7 mois, est donc longue. La température moyenne annuelle varie de 26°C à 32°C avec un minima en janvier et août et un maxima en avril-mai.

Topographie :

La zone d'étude est située dans la cuvette tchadienne, dont le climat et surtout l'hydrographie sont influencés par les ensembles montagneux qui l'entourent, à partir du Nigeria à l'Ouest (Monts Mandara et Alantika), du Cameroun au Sud-Ouest (massif de l'Adamaoua) et de la Centrafrique et du Soudan à l'Est (Massifs des Bongo et du Dar Challa). Les altitudes y sont peu marquées et ne dépassent pas 450 m, à l'exception de quelques inselbergs (atteignant parfois plus de 700 m dans le Parc national de Zakouma).

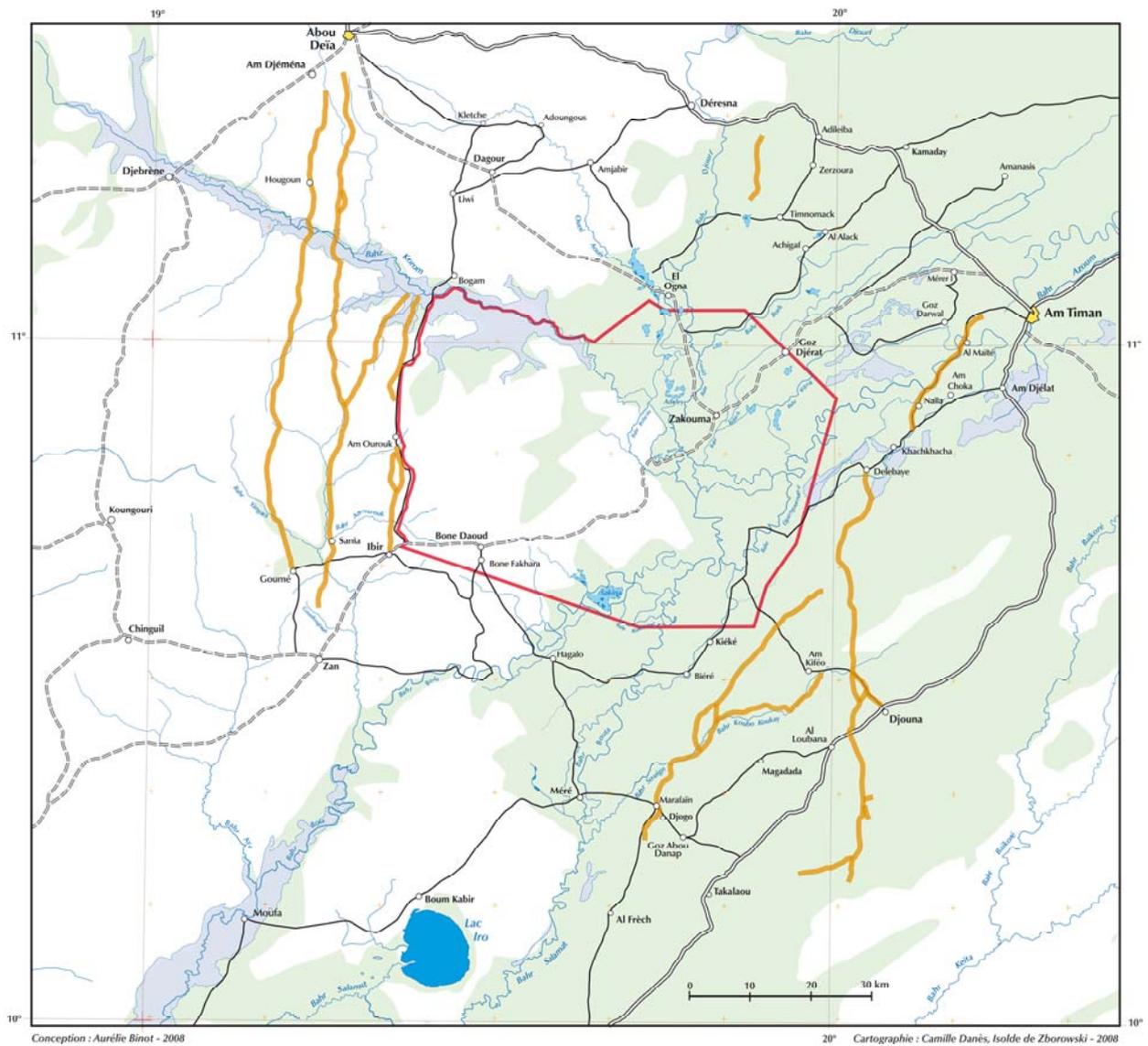
D'un point de vue morpho-pédologique, deux grands types de sols caractérisent cette région : les sols ferrugineux peu lessivés, correspondant au massif central tchadien et les alluvions de la plaine d'inondation formée par les « bahrs » qui caractérisent la région du Salamat. Ces dépôts ont conduit à la formation de **sols vertiques hydromorphes et de sols ferrugineux hydromorphes, riches et fertiles, dont dépend la production agricole de la région.**

Le réseau hydrographique, concentré dans la partie Est du parc (figure 28), est surtout représenté par le bahr Salamat qui se jette dans le Lac Iro plus au Sud, puis dans le Chari au niveau de Sahr. Cette rivière n'a pas de source propre mais est alimentée par les bahrs Djourf et Korom ainsi que par les nombreux affluents du bahr Azoum. En saison des pluies, le débordement de ces cours d'eau conduit à de vastes inondations annuelles du fait du relief très peu marqué, assurant l'alimentation en eau de grandes plaines herbeuses marécageuses aussi bien dans le Parc que dans sa périphérie.

Une carte de la topographie du PNZ, complétée avec nos données d'occupation des sols, est présentée à la figure 27.

Figure n°27: Carte topographique du PNZ

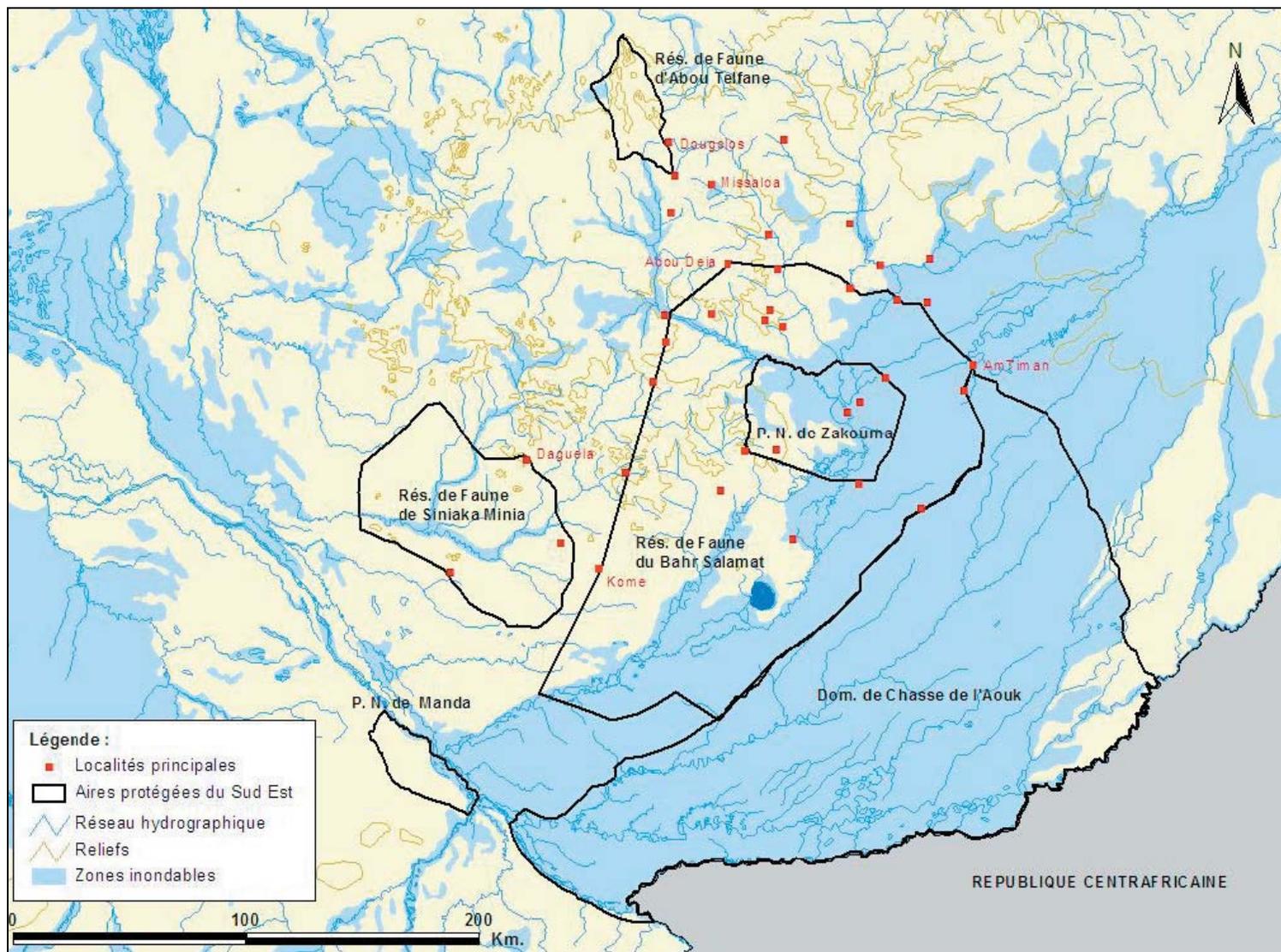
Parc de Zakouma et sa périphérie



Topographie

- | | | | |
|--|---------------------------|--|-------------------------|
| | Ville | | Couloir de transhumance |
| | village | | Hydrographie |
| | Route | | Eau libre permanente |
| | Route secondaire | | Eau libre temporaire |
| | Piste | | Bas-fond |
| | Limite du Parc de Zakouma | | Zone inondable |

Figure n° 28 : Reliefs et réseau hydrographique du Sud-Est du Tchad (Source : Cornelis *et al.* 2005)



Végétation :

Les diverses formations végétales que compte le PNZ sont reprises, sur base de notre travail de cartographie, ci-dessous et à la figure 30

Cette vaste zone biogéographique est caractérisée principalement par des savanes à *Combretaceae* et des savanes à *Acacia (Mimosaceae)* qui sont progressivement remplacées vers le Nord (Secteur sahélo-saharien) par des steppes et vers le Sud (Domaine soudanien) par des savanes plus denses et plus riches en espèces de la famille des Légumineuses.

Figure n° 29 : Vues aérienne du bahr Salamat (Crédit photographique : Pierre Poilecot)



Les différents types de végétation sont distribués en mosaïque en fonction du relief et du sol. D'autres formations végétales sont intimement liées au réseau hydrographique, telles les forêts galeries, galeries forestières et mares permanentes, ou à la topographie, comme les mares temporaires.

Les savanes à *Combretaceae*

Elles constituent des formations végétales complexes, floristiquement souvent riches, qu'il est difficile de différencier avec précision car les peuplements arborés s'imbriquent plus ou moins les uns dans les autres en fonction des conditions édaphiques ou des perturbations engendrées par la pression anthropique. Ils apparaissent donc sous la forme d'une mosaïque de peuplements dont la composition floristique est souvent proche mais dont l'abondance des espèces, et donc la densité, est très fluctuante. Il est ainsi possible de distinguer des savanes boisées, arborées et/ou arbustives, plus ou moins bien structurées, à côté de formations en bosquets et fourrés souvent localisées autour de termitières.

La famille des *Combretaceae* renferme de nombreux genres dont certains sont très représentatifs de la zone soudano-sahélienne : ce sont en particulier les genres *Anogeissus*, *Terminalia*, *Combretum* et *Guiera*. Le genre *Combretum* compte près de 300 espèces recensées en Afrique, dont la plupart appartiennent à la flore soudanienne avec en particulier *Combretum glutinosum*, *C. collinum* ou *C. nigricans*. Ces savanes à *Combretaceae* sont cartographiées à la figure 30 (formations représentées en vert).

Les savanes à *Mimosaceae*

La famille des *Mimosaceae* est abondamment représentée sous les climats à saison sèche bien marquée. Le genre *Acacia* compte 24 espèces du Sénégal à la République centrafricaine, dont une seule de forêt dense humide. Bien que les *Acacia* occupent les régions sèches, ils peuvent avoir des exigences écologiques précises. La plupart des espèces de la région considérée sont des espèces à affinités sahéliennes dépendantes de conditions édaphiques particulières, souvent liées à la présence d'eau. Certaines se cantonnent ainsi autour des mares (*Acacia sieberiana*), dans les vallées inondées au cours de la saison des pluies (*Acacia nilotica*) ou dans les dépressions argileuses inondables. Ces dernières, représentées par des vertisols (argiles noires gonflantes) portent de vastes peuplements d'*Acacia seyal* fréquents dans la cuvette tchadienne.

D'autres familles jouent également un rôle important dans ces formations. C'est le cas par exemple des *Balanitaceae* avec *Balanites aegyptiaca* qui est présent dans la plupart des formations végétales, sur des sols très variés mais avec une préférence pour les terrains argileux. Les Légumineuses (*Caesalpinaceae* et *Fabaceae*) sont également toujours bien représentées avec, notamment, *Piliostigma reticulatum*.

Ces **formations à *Acacia seyal* dominant**, cartographiées à la figure 30 (formations représentées en rouge et marron) font l'objet d'**enjeux importants dans les stratégies d'occupation des sols par les riverains** (sédentaire et transhumants) **et dans la stratégie d'aménagement du territoire** périphérique au PNZ.

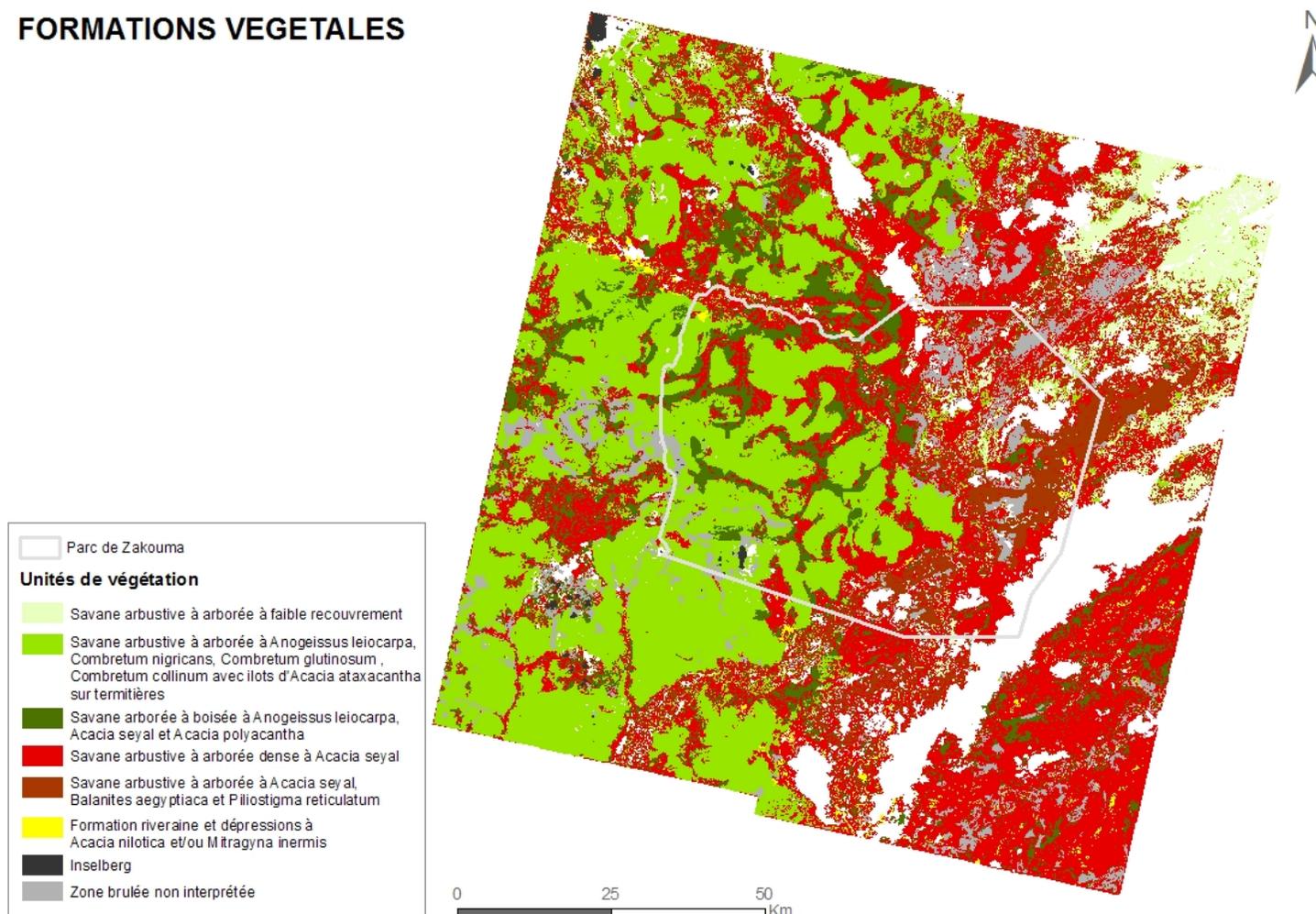
Les forêts galeries et galeries forestières

Les forêts galeries et galeries forestières, qui entaillent les savanes, forment des peuplements plus ou moins denses et diversifiés en fonction de l'importance des cours d'eau qui les supportent. Elles sont principalement constituées par des espèces ripicoles comme *Acacia nilotica*, *Mitragyna inermis* ou *Crateva adansonii* auxquelles se joignent des espèces des savanes environnantes.

Les plaines herbeuses et les zones cultivées seront décrites à la figure 37-d dans la section occupation des sols.

Figure n°30 : Les formations végétales du PNZ

FORMATIONS VEGETALES



Faune :

Le Parc national de Zakouma abrite 65 espèces de mammifères connues et environ 370 espèces d'oiseaux. Il constitue un **véritable sanctuaire pour la faune soudanienne** du Tchad, par la disponibilité des réserves en eau et en pâturage tout au long de la saison sèche, qui n'a pas à l'heure actuelle d'équivalent **en Afrique de l'Ouest et centrale**.

Des dénombrements aériens effectués en février 2005 ont estimé les effectifs des principaux grands herbivores à environ 4000 éléphants, 5000 buffles, 350 girafes alors que les populations de bubales, damalisques et hippotragues approchent respectivement 2500, 1300 et 1250 animaux. Il faut ajouter à cela de très belles populations de grand koudou, cobes Defassa, cobes de Buffon, reduncas, gazelles rufifrons et phacochères. Une telle biomasse animale est favorable au maintien des grands carnivores, en particulier des lions, hyènes tachetées et guépards.

Le réseau de bahrs, de savanes herbeuses et de mares permanentes, tant à l'intérieur du Parc que dans les zones périphériques adjacentes, permet à d'importantes colonies d'oiseaux aquatiques et semi-aquatiques de séjourner dans la région au cours de la saison sèche.

Dès le mois de juillet, du fait des inondations annuelles qui recouvrent en partie l'aire protégée, une fraction des populations animales et en particulier des éléphants, damalisques, bubales et girafes effectue des **déplacements saisonniers en dehors de l'aire protégée** vers les Réserves de Faune d'Abou Telfan au Nord et de Siniaka Minia au Sud-Ouest (figure 31). Les **zones adjacentes au Parc**, encore relativement peu peuplées à l'exception de l'Est, constituent donc un territoire d'«accueil » pour la faune au cours de la saison des pluies, à une période où les éleveurs transhumants ont quitté la région pour retrouver les pâturages du Nord, comme nous le verrons plus loin. Les gestionnaires du parc perçoivent dès lors que **l'habitat de la faune sauvage est tant constitué par l'aire protégée que par sa périphérie**, conférant à cette dernière un important potentiel en termes de

conservation, notamment en vue de l'instauration de corridors écologiques de déplacements de la faune.

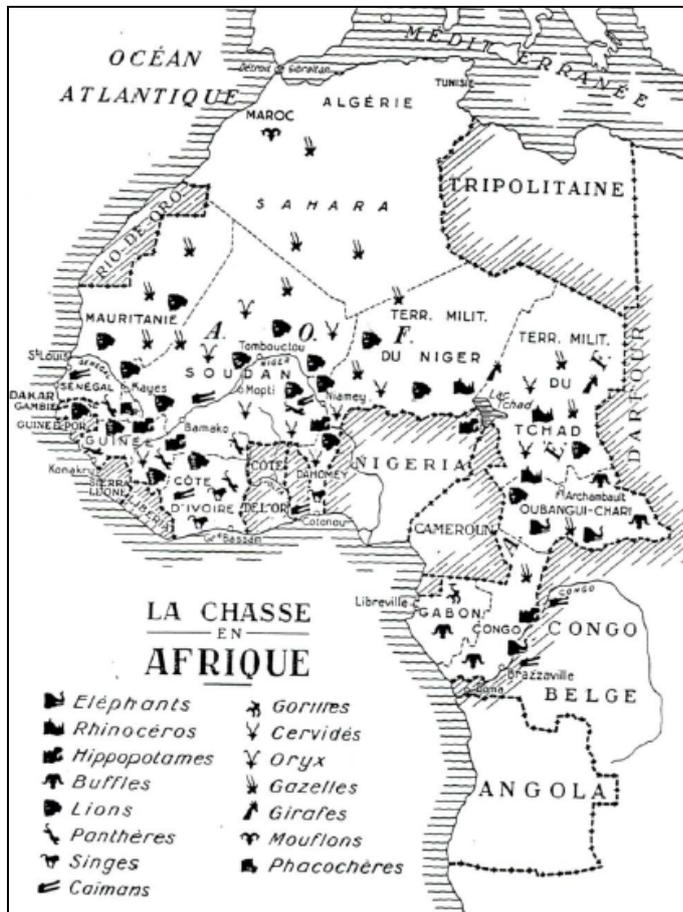
En matière de conservation de la faune, le **braconnage des éléphants** pose un sérieux problème aux gestionnaires de l'aire protégées depuis quelques années. La population d'éléphants de Zakouma, autrefois considérée comme la plus importante d'Afrique centrale, a été récemment décimée (tableau 6). Cette hécatombe est en lien avec la reprise du commerce de l'ivoire, depuis le **Soudan**, pour satisfaire la demande de **pays asiatiques** comme le Japon et surtout la Chine (Poilecot 2010b)...

Tableau 6 : Population d'éléphant du PNZ en saison sèche (D'après Poilecot 2010a)

Année	2002	2005	2006	2008	2009
Effectif	4500	3900	3000	937	617
	(estimation sur échantillonnage)	(comptage total)	(comptage total)	(estimation sur échantillonnage)	(comptage total)

Compte tenu de la mobilité de la faune sauvage, la situation du PNZ, imbriqué dans un complexe d'aires protégé à une échelle régionale (figure 26) et jouissant d'une politique de conservation très dynamique, induite par la communauté internationale depuis plus de 20 ans, en fait donc le **principal lieu de la conservation animale sauvage pour les savanes d'Afrique centrale** (Source : Faye *et al.* 2006)...

A propos de la figure 31, il est amusant de noter que la représentation de la grande faune sauvage par les amoureux des bêtes sauvages n'est différente de celle des grands chasseurs blancs de l'époque coloniale ... (Cf. figure 1 « Une représentation de l'Afrique francophone cynégétique en 1942 ... », reprise en miniature ci-dessous).



V.2. Démographie et Occupation des sols :

Selon le dernier recensement de population au Tchad¹²⁸ en 1993 (Gouvernement du Tchad 1993), la population totale du Tchad oriental était estimée à 892.560 personnes¹²⁹, dont 10% sont qualifiés de « transhumant ». La population rurale est estimée à 75% et la densité démographique moyenne est estimée à 7,7 hab/km²¹³⁰. La densité moyenne de la population sédentaire dans la zone de Zakouma a quant à elle été estimée à 5,5 hab./km² et on parlait en 2005 (Agreco 2007) d'environ 50 000 habitants sédentaires vivant dans un périmètre de 30 km autour du parc national, avec de grandes variations selon les endroits. Si cette densité peut atteindre 30 hab./km² à proximité de la ville d'Am Timan, elle avoisine les 1hab./km² dans la périphérie Ouest du parc. Ces estimations ne prennent pas en considération les flux d'éleveurs transhumants dans la zone.

En 2001, Barraud *et al.* (2001) ont estimé pour leur part que la population d'éleveurs transhumants dans l'Est du pays dépassait probablement les 300.000 personnes. Il n'existe pas de données spécifiques sur le nombre d'éleveurs transhumants qui passent par le PNZ, mais un chiffre de 30 000 à 40 000 individus a été avancé (Agreco 2007) sur base d'indicateurs indirects.

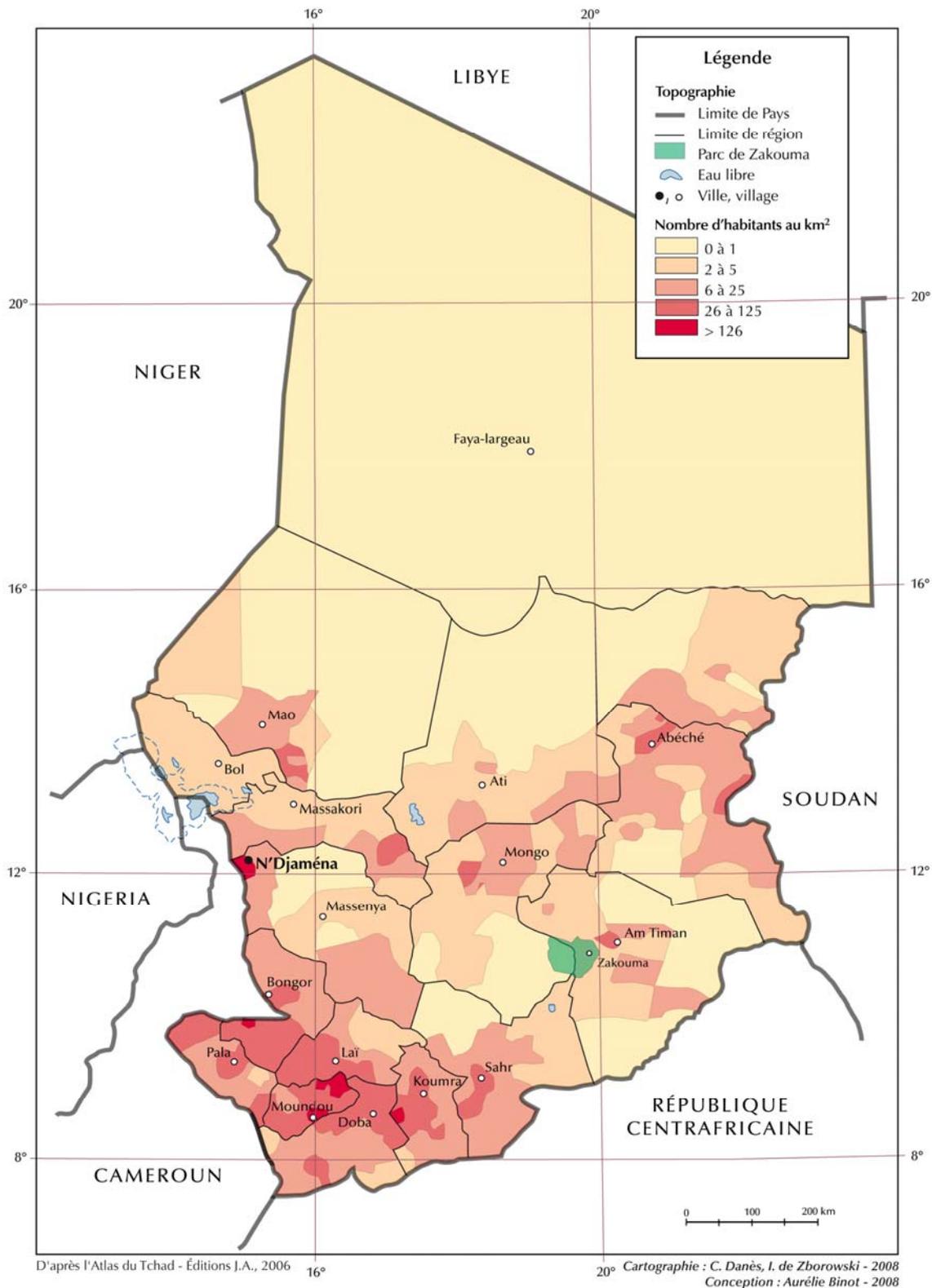
¹²⁸ Notons à cette occasion que la situation économique au Tchad est particulièrement tragique. Le dernier rapport du PNUD (source : site Internet du PNUD http://hdrstats.undp.org/fr/countries/country_fact_sheets/cty_fs_TCD.html) le classe, sur base de données de 2007, 175^{ème} sur 182 pays en raison de son faible indice du développement humain (Idh = 0,392).

¹²⁹ Ré-estimé à 11,1 millions d'habitants en 2008 (Site Internet African Development Bank Group <http://www.afdb.org/en/countries/central-africa/chad/>)

¹³⁰ Source : site Internet ONU <http://www.un.org/esa/population/unpop.htm>

Figure n° 32 : Densités démographiques au Tchad

Densités démographiques moyennes au Tchad



Installations humaines : villages sédentaires, hameaux et campements pastoraux

La majorité de la population de la zone de Zakouma appartient aux groupes ethnolinguistiques Arabe, Adamaoua (groupes Boua et Guéra) et Sara (Langlois 2001 ; Magnant 1986).

Figure n°33 : Carte des groupes ethnolinguistique du Tchad

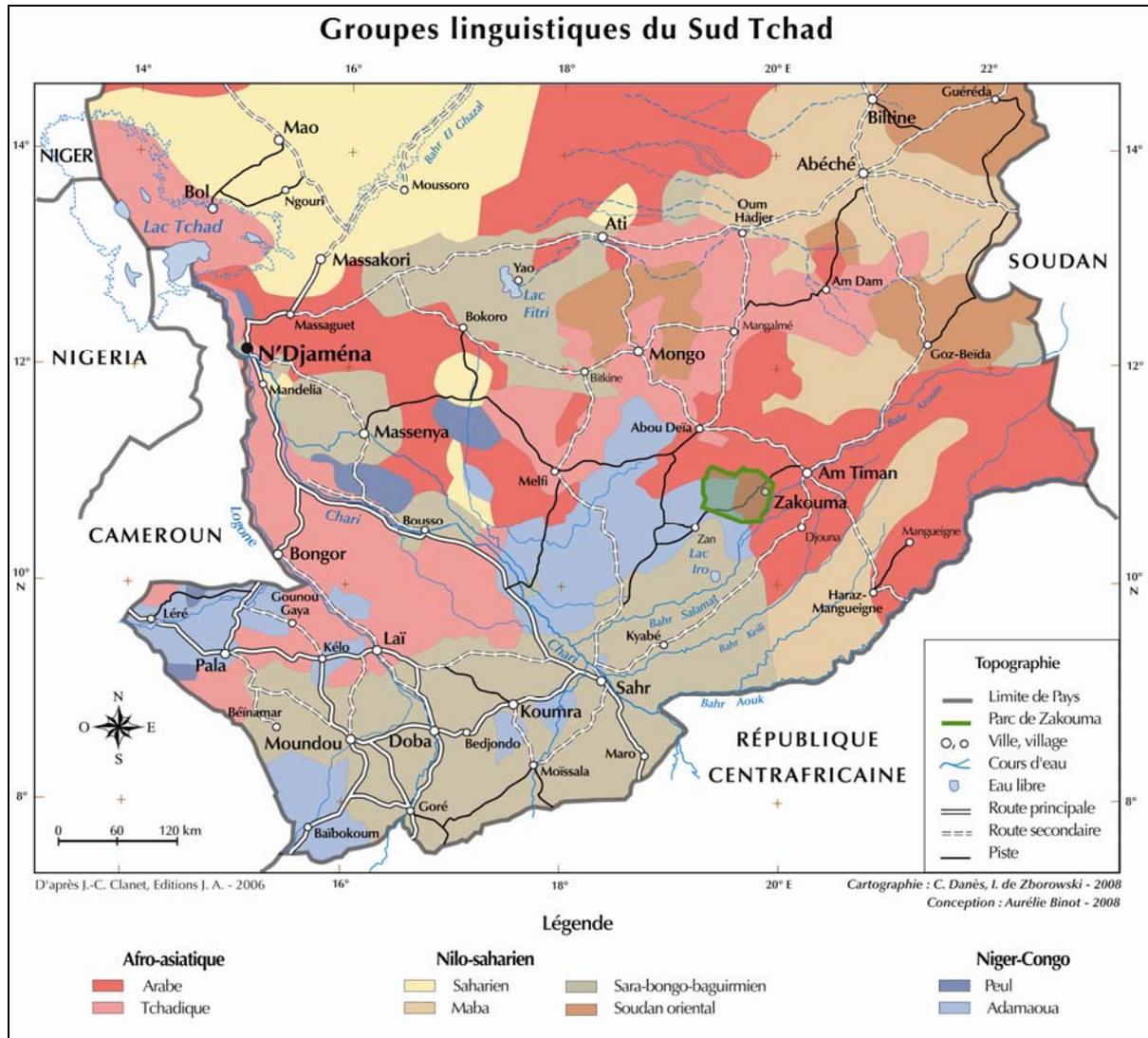


Figure n°34 : Carte de régions et départements du Sud du Tchad



Villages :

Nous avons compté, dans la zone que nous avons cartographiée en périphérie proche du parc de Zakouma, 91 villages qui se distribuent entre les régions du Guéra (Département du Guéra), du Moyen Chari (département du Lac Iro) et du Salamat (département du Salamat).

La tendance à la sédentarisation observée chez les éleveurs transhumants en périphérie du parc de Zakouma est telle, depuis les épisodes de sécheresse des années 80, qu'on aurait noté une augmentation de 180% de la population de la périphérie proche du parc, entre 1993 et 2005 (Agreco 2007). Cependant, **malgré cette dynamique, la densité de population résidant en périphérie du parc reste faible et est très variable selon les endroits**, de 4 à 10 hab/km² selon Barraud (2001).

Les villages ne se distribuent pas de manière homogène en périphérie de l'aire protégée (figure 37-b et figure 27) et la pression des installations humaines est nettement plus dense dans les zones Nord et Nord-Est du parc que dans les autres régions de la périphérie (avec près de 62% des villages recensés). Cela peut s'expliquer par la proximité des villes d'Am Timan au Nord-Est et d'Aboudeia au Nord-Ouest, pôles administratifs et économiques de la région. La dynamique démographique dans cette partie de la périphérie du parc est corrélée aux importantes migrations de populations qui ont fait suite aux grosses sécheresses des années 70 et 80. Ainsi, une bonne partie des villages de la périphérie Nord et Est du parc national de Zakouma a été **fondée par d'anciens transhumants qui se sont sédentarisés dans la région au début des années 1980**. En outre, l'instabilité politique et les guerres civiles qu'a connues le Tchad au cours de ces dernières décennies ont induit un fort sentiment d'insécurité qui, corrélé aux perturbations climatiques (baisse de la pluviométrie), constitue un autre facteur d'explication des déplacements de population.

Notons aussi que le potentiel agricole fort des régions Nord et Est de la périphérie du parc national de Zakouma contribue également au renforcement, localement, de la pression démographique (figure 37-c et figure 27).

La zone périphérique Ouest du parc national de Zakouma est quant à elle particulièrement peu densément peuplée puisqu'un seul village y est répertorié. Cela s'explique essentiellement par le faible niveau des ressources en eau.

Les sites des anciens villages témoignent de la grande mobilité des habitants de la région mais également des « **déguerpissements** » de sept sites villageois (soit environ 600 personnes d'après le projet CURESS) par expropriation suite au classement de Zakouma en parc national en 1963.

Notons enfin une particularité de l'occupation des sols à l'intérieur de l'aire protégée : en raison de la présence d'un **site religieux (inselberg sacré)** majeur pour la région du Guéra, seuls **les villages de Bône Fakara et de Bône Daoud ont pu être maintenus dans les limites de l'aire protégée**, sous couverture d'un décret présidentiel exceptionnel.

Campements et hameaux

Les habitants des villages occupent, de manière saisonnière, des campements agricoles et des campements de pêche localisés sur leur terroir agricole. Cependant, il arrive que ces campements évoluent au fil du temps en installations permanentes pour une partie des habitants du village d'origine. Un nouveau hameau peut alors être fondé, qui conservera des liens forts avec le **village « mère »** ou qui s'autonomisera totalement selon les cas de figure¹³¹. De la même manière, certains quartiers périphériques des plus gros villages de la zone tels que Dagour, Al Alack (périphérie Nord) et Kachkacha (périphérie Est) peuvent évoluer en hameaux conservant des liens forts avec le village « mère », ou en village autonome, comme pour Delebaye, qui est un ancien quartier de Kachkacha.

A ces installations sédentaires s'ajoutent le flux des campements d'éleveurs transhumants issus de groupes arabes en provenance du Ouadaï et du Batha, qui

¹³¹ Dans le cadre de notre travail cartographique, les campements agricoles n'ont pas été recensés de manière exhaustive mais plutôt à titre indicatif.

séjournent en périphérie de l'aire protégée (ou transitent) durant la saison sèche. Les principales aires pastorales de séjour des éleveurs transhumants se situent au niveau des grandes plaines herbeuses : la plaine d'Andouma au Nord, la plaine de Dahal au Sud et la plaine de Gara à l'Est du parc (figure 37-d et figure 24).

Les savanes herbeuses marécageuses, occupant de vastes dépressions, assurent des ressources en eau sur une grande partie de la saison sèche. A la fin de la saison des pluies, quand la végétation est à son optimum de développement, ces plaines sont couvertes d'un tapis herbacé très dense.

Emprise agricole

Les principales activités des populations riveraines du Parc National de Zakouma sont l'agriculture de contre saison et l'agriculture pluviale, l'élevage, la pêche et la cueillette des produits forestiers non ligneux. Nous présenterons dans le détail les différents systèmes de production (agriculture pluviale, agriculture de contre-saison, élevage, cueillette de produits forestiers ligneux et non ligneux, chasse et pêche) ainsi que les principales filières de commercialisation. L'importance de ces activités varie selon les sites en fonction des groupes ethnolinguistiques en présence et des caractéristiques du milieu naturel. La nature des sols et l'intensité de l'inondation constituent les facteurs naturels déterminants. La proximité des voies de communication et des marchés est également déterminante.

La région du Salamat, dans laquelle s'inscrivent le parc national de Zakouma et sa périphérie, est l'une des zones de production d'importance du Tchad, en raison de sa production céréalière qui compte parmi les plus élevées du pays (Raimond 1999 ; Magrin 2001). La présence d'un vaste complexe fluvio-lacustre autour des bahrs Djourf et Azoum, confère aux parties Nord et Est du parc un potentiel agricole remarquable, notamment pour la culture du sorgho de contre-saison, ou sorgho de décrue (*Sorghum durra* ou « berbéré »), principale culture vivrière et commerciale du Tchad - la farine de berbéré constituant l'aliment de base de la majorité des tchadiens (Raimond 1999).

En ce qui concerne la production de berbéré, on a largement dépassé, dans le Salamat, le stade de « satisfaction des besoins alimentaires » des populations locales pour passer à une économie destinée à la production de surplus commercialisables. La part commercialisée a été évaluée à environ 40% de la production totale (Hanon 2008), le reste étant autoconsommé ou échangé avec les éleveurs transhumants séjournant dans la zone.

Figure n° 35 : Champs de berbéré en périphérie de Zakouma



L'emprise agricole sur les zones de savane naturelle (figure 37-c) constitue la cause majeure de déboisement des espaces naturels de la périphérie du parc national de Zakouma. La situation socioéconomique et politique actuelle de la périphérie est particulièrement favorable à l'évolution rapide du front de défriche. En outre, le milieu naturel est perçu par les populations paysannes comme une réserve inépuisable pour l'accroissement de la production agricole. On peut donc raisonnablement prévoir, dans un proche avenir, que la culture du sorgho sera étendue à l'ensemble des zones qui le permettent dans la région.

Selon les travaux de cartographie que nous avons menés en 2005, la superficie totale des champs de sorgho de décrue en périphérie du parc de Zakouma était de 413 km² (soit 4% de la superficie totale de la périphérie), localisés pour l'essentiel à l'Est et au Nord du parc. La morphologie des sols et l'alimentation en eau favorisée

par un relief très peu marqué constituent les principaux facteurs expliquant la prospérité agricole dans cette zone. Les crues annuelles y renouvèlent en abondance les éléments fertilisants. L'écoulement très lent est favorable à l'infiltration et à la rétention de l'eau dans le sol. La végétation naturelle, par contre, crée des barrages qui empêchent les sédiments de se répandre de manière homogène sur l'ensemble des surfaces cultivables. Pour contrer ce phénomène, les agriculteurs recourent au défrichage intégral avant toute mise en culture. Le paysage résultant de cette pratique agricole présente donc, dans les plaines agricoles du Nord et du Nord-Est du parc, toutes les **caractéristiques des monocultures : du sorgho à perte de vue** avec ça et là quelques arbres isolés émergents et préservés pour servir de balise champêtre.

Si actuellement les champs de berbéré ne couvrent qu'une petite partie de la zone périphérique au parc (tableau 7), cette emprise agricole sur les zones de savanes naturelles est nettement en voie d'extension, compte tenu de la forte rentabilité de cette culture.

L'agriculture pluviale quant à elle correspond à une mosaïque de champs et de jachères entrecoupés d'espaces de végétation naturelle et de champs de berbéré, qui représente une couverture totale au sol de près de 160 km², morcelés sur l'ensemble de la périphérie du parc de Zakouma. En moyenne, les zones allouées à ce type d'agriculture représentent donc environ 1% de la superficie totale de la zone périphérique (tableau 7).

Tableau 7 : Occupation des sols en périphérie du parc national de Zakouma (Source : Hanon, Binot *et al.* 2008)

	Superficie (km ²)	Superficie (% Tot. ZP*)
Sorgho de décrue	413	4,1
Cultures pluviales	105	1,0
Autres types d'occupation humaine (emprise villageoise, jachères etc.)	72	0,7
Tot. occupation humaine	590	5,8
Savane à Acacia seyal	3217	31,7
Autres formations végétales	6306	62,1
Tot. formations végétales naturelles	9523	93,8
Autres types d'occupation du sol (affleurements rocheux, eau de surface)	43	0,4
Totalité de la zone périphérique cartographiée	10 156	100,0

Voies de communication :

Partiellement inondés pendant la majeure partie de la saison des pluies (figure 37-a et figure 28), le parc de Zakouma et sa périphérie ne constituent pas des zones où les déplacements sont aisés. D'une manière générale, les voies de communication se répartissent de manière très inégale au sein de la zone. Les périphéries Est, Nord et Sud-Est disposent d'un réseau de pistes principales et secondaires carrossables relativement satisfaisant tandis que le Sud-Est et l'Ouest du parc se trouvent être particulièrement enclavés. A l'Ouest du parc, un *mourhal* (terme arabe désignant les couloirs de transhumance) orienté Nord/Sud assure cependant la communication entre les villes de Zan et d'Aboudeia. Ce *mourhal* est emprunté à la manière d'une

piste par les caravanes de dromadaires, les éleveurs transhumants et leurs troupeaux, et les véhicules (voitures tout terrain et camions).

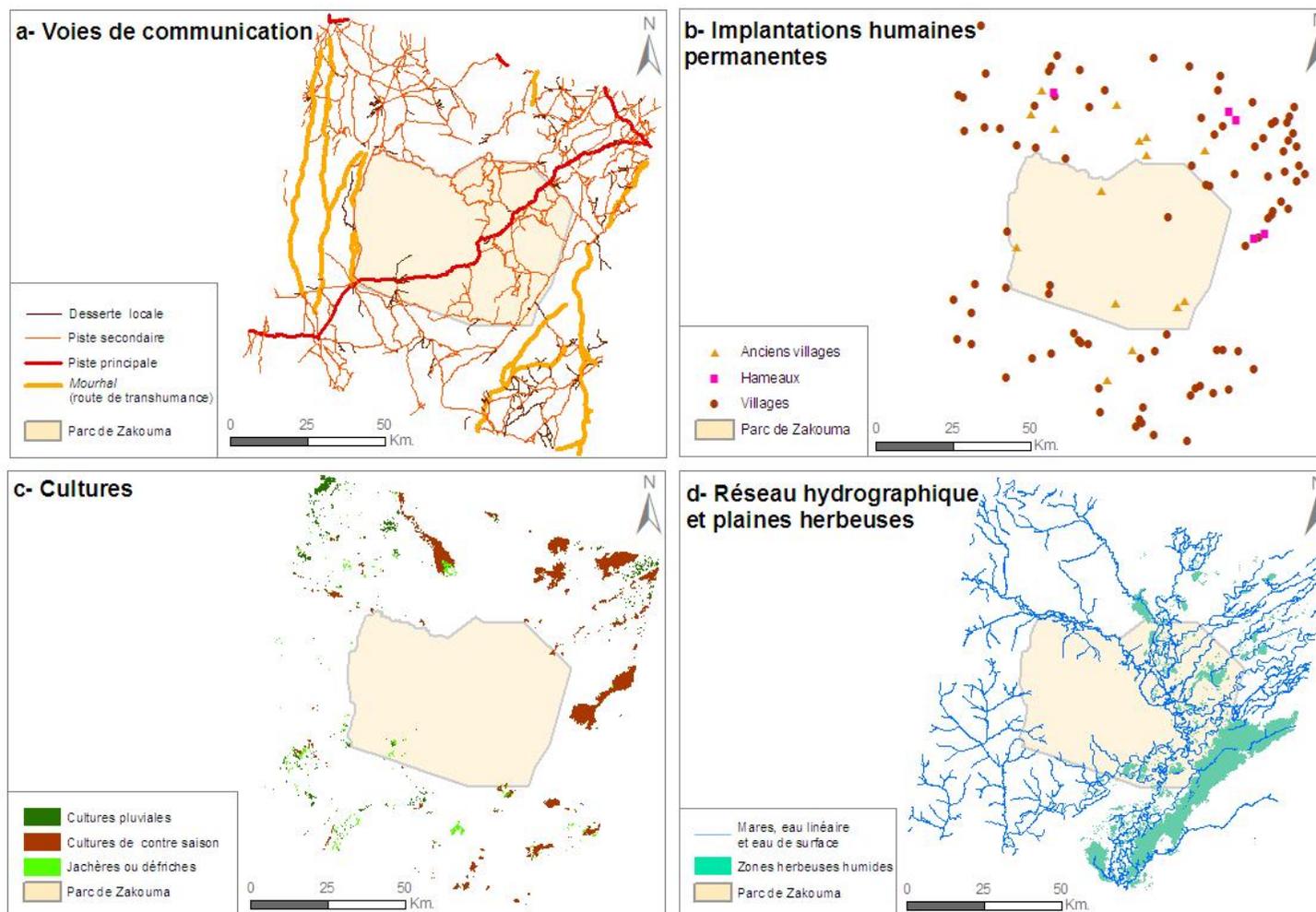
Les *mourhals* sont des couloirs de passage empruntés par les éleveurs et leurs troupeaux lors de la transhumance. Ils desservent systématiquement les grandes plaines herbeuses, où séjournent les éleveurs en saison sèche, et les principaux marchés de la région. Certains d'entre eux constituent souvent, sur de larges portions, les voies de communication les plus pratiques pour les véhicules circulant dans la zone.

Figure n° 36 : Caravane de dromadaires passant sur un *mourhal* à l'Ouest du PNZ



Les cartes d'occupation des sols sont présentées à la figure 37.

Figure n°37 : Occupation des sols



Conception A. Binot 2008

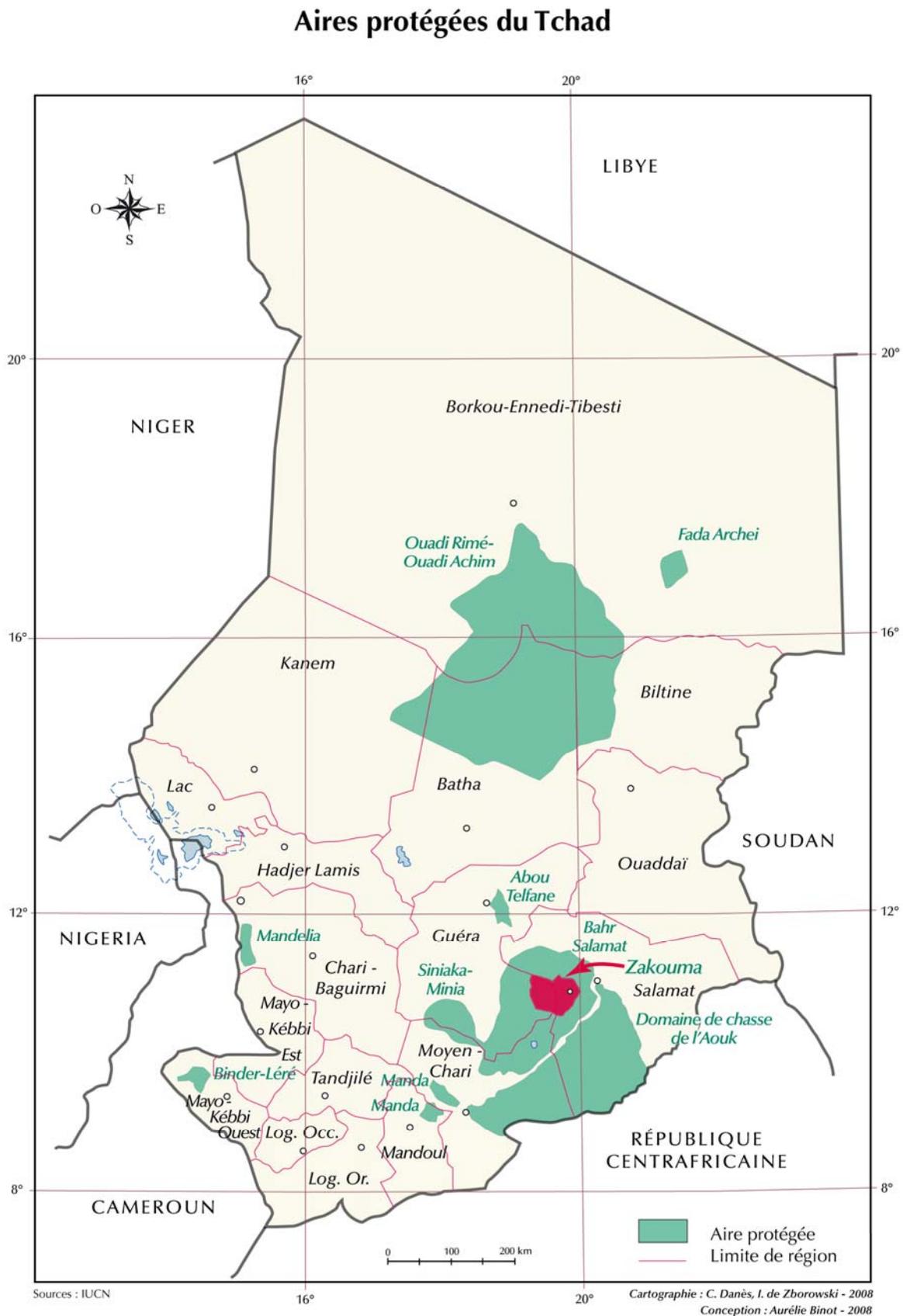
Réalisation C. Ménard

V.3. La gestion des ressources naturelles au Tchad : Aspects institutionnels¹³²

Sur le plan international, le Tchad est signataire de plusieurs conventions et partie prenante de nombreuses initiatives de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable (Déclaration de Yaoundé, CEFDHAC, COMIFAC, la déclaration de Libreville, RAPAC). Dans le cadre du RAPAC, **le Tchad a inscrit le parc national de Zakouma dans le réseau des aires protégées d'Afrique centrale**. Dans le cadre du plan de convergence de la COMIFAC, le pays a proposé la réserve de faune de Binder Léré, la réserve de faune du bahr Salamat, **le parc national de Zakouma** et l'aire de l'Aouk pour les projets de création d'aires protégées transfrontalières.

¹³² Cette section est le fruit d'une collaboration avec Lyra Menon dans le cadre du mémoire de stage que nous avons supervisé et coordonné

Figure n°38 : Les aires protégées du Tchad



Les compétences légales en matière de gestion des ressources naturelles

La législation tchadienne en matière de gestion des ressources naturelles est relativement abondante et prévoit dans une certaine mesure l'application de droits coutumiers. L'Etat central et les collectivités territoriales décentralisées ont des compétences juridiques dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Les deux principales lois en matière de protection de l'environnement, à savoir la loi no 014/PR/98 du 17 Août 1998 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement et la loi n°14/PR/2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques s'appliquent aussi bien au niveau central, qu'aux différents niveaux décentralisés. La loi de 1998 pose les principes de base concernant la protection de l'environnement au Tchad, en accord avec la rhétorique du développement durable. Elle intègre théoriquement les institutions locales au processus de protection de l'environnement (article 7). La loi de juin 2008¹³³ comporte de nombreuses dispositions faisant référence aux droits des « populations locales »¹³⁴, sans plus de précision. On retrouve ici le flou juridique qui caractérise la portée participative des actions de gestion de la nature sauvage, et l'absence d'orientations en matière de mise en œuvre. Ces textes législatifs élaborés en français sont peu vulgarisés et restent méconnus des populations riveraines des aires protégées. La promulgation de la loi de juin 2008, malgré l'important effet d'annonce qui a entouré sa promulgation dans le cadre d'une profonde réforme juridique, ne favorise pas pour autant une meilleure applicabilité des dispositions relatives aux droits des populations locales.

De nombreuses institutions nationales sont en charge de la gestion de l'environnement au Tchad :

¹³³ Au moment où nous avons entrepris notre travail de terrain, le texte de base de la conservation de la nature en vigueur au Tchad était l'ordonnance n° 14/63 du 28 mars 1963 réglementant la chasse et la protection de la nature. Ce texte contenait de nombreuses dispositions relatives à la gestion des aires protégées et à leur statut juridique, aux conditions de classement de celles-ci et d'exercice de la chasse. Il précisait également les espèces intégralement protégées, les espèces partiellement protégées.

¹³⁴ L'ordonnance de 1963, texte de référence traitant des aires protégées, mentionnait déjà dans ces dispositions le droit d'accès des populations aux ressources naturelles qui sont dans leur terroir, sans pour autant en préciser les modalités.

- Un Comité national (Haut Comité National pour l'Environnement ou HCNE) a été mis en place pour appliquer et mettre en œuvre les politiques nationales de protection de l'environnement. Il est sous l'autorité directe du Premier Ministre, son secrétariat technique est assuré par le Ministère de l'environnement et la plupart des ministres en sont membres. Il suit les lignes directrices de l'Agenda 21 et du Sommet de Rio de 1992 (voir la synthèse).
- Depuis 2003, le Tchad se réfère à sa Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté qui a comme objectif de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Les mesures à prendre consistent notamment à sauvegarder et restaurer les écosystèmes.
- Une Stratégie nationale de bonne gouvernance (SNBG) adoptée en 2002 par le Tchad définit la bonne gouvernance comme une gestion transparente et participative du processus de développement économique et social, fondé sur la primauté du droit et assortie de l'obligation de rendre compte.
- Différents Ministères¹³⁵ s'attachent à gérer l'environnement mais c'est le Ministère de l'environnement qui est en charge d'élaborer la politique nationale relative à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. La loi de juin 2008 prévoit que le Ministère de l'environnement soit représenté par 8 délégations régionales qui doivent théoriquement vérifier la bonne mise en œuvre de mesures de protection de l'environnement de la part des partenaires locaux. L'application d'une décentralisation de la gestion de la protection de l'environnement reste cependant extrêmement théorique dans le contexte politique tchadien¹³⁶.

¹³⁵ Le Ministère de l'environnement, de la qualité de vie et des parcs nationaux (MEQVPN) qui abrite la Direction des parcs nationaux, des réserves de faune et de la chasse (DPNRFC), le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat (MATUH), le Ministère de l'Agriculture. On constate un manque cruel de coordination entre ces différents Ministères au niveau de la mise en œuvre des projets sur le terrain.

¹³⁶ Le découpage territorial semble être un processus assez conflictuel. Aujourd'hui, suite à de nombreux décrets, on compte une cinquantaine départements et plus de 200 sous-préfectures (décret N°334/PR/PM/09 portant remaniement du Gouvernement, site du CEFOD <http://www.cefod.org/spip.php?article2008>). Notons que les chiffres de la décentralisation varient d'une source à l'autre, le processus étant assez conflictuel... En effet, le 22 mai 2007, un rapport issu d'une mission d'enquête parlementaire sur la gestion de l'administration du territoire a été rendu public. De ce rapport ressortent de nombreux éléments permettant de constater un réel problème quant à la création de nouvelles collectivités territoriales. Il est effet notamment précisé que les élus du peuple dénoncent la création illégale de collectivités territoriales...

La Direction des parcs nationaux, des réserves de faune et de la chasse (DPNRFC) du Ministère de l'Environnement¹³⁷ est la « structure technique d'exécution de la politique du gouvernement en matière de protection de la faune sauvage et des aires protégées » (article 10 du décret n°74707/PR/PM/MEQVPN/2007). La DPNRFC est donc la Direction compétente en matière d'aires de protection¹³⁸, à savoir les réserves naturelles intégrales, les parcs nationaux, les réserves de la faune, les domaines de chasse, les ranches de faune, les zones de gestion concertée de la faune et les jardins zoologiques. Dans toutes les aires de protection de la faune, des plans d'aménagements (approuvés par le Ministre en charge de la faune) doivent être élaborés afin de préciser quelles activités peuvent s'exercer sur le territoire d'une aire protégée.

La confrontation entre théorie et pratique

Les textes s'accumulent sur le plan théorique mais ne sont pas mis en œuvre. Comme ailleurs en Afrique centrale, les institutions formelles de gestion des ressources naturelles se heurtent à de nombreuses contraintes d'application sur le terrain, liées à l'insuffisance des structures nationales. Par exemple, la CITES et la CDB ont adopté sur le papier un bureau et un plan d'action mais ces derniers ne sont pas fonctionnels au niveau du ministère. Les ressources humaines font cruellement défaut, tant en termes d'effectifs que de qualité de formation. Les quelques personnes ressources qui affichent de bonnes compétences en matière de gestion de l'environnement ne restent que peu de temps à des postes publics et sont rapidement débauchées par des organismes internationaux qui leur offrent des conditions matérielles bien supérieures à celles des fonctionnaires tchadiens ainsi que des moyens de fonctionnement dignes de ce nom.

¹³⁷ Le Ministère de l'environnement connaît six Directions techniques : la Direction des Forêts et de la Lutte Contre la Désertification (DFLCD) ; La Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de la Chasse (DPNRFC) ; La Direction des Evaluations Environnementales et de la Lutte Contre les Pollutions (DEELCP) ; La Direction de l'Education Environnementale et du Développement Durable (DEEDD) ; La Direction de la Planification et du Suivi (DPS) ; La Direction des Affaires Administratives, Financières et du Matériels (DAAFMM)

¹³⁸ « Aire de protection » est le terme utilisé par la loi de 2008 et est synonyme « d'aires protégées » ici.

Les stratégies de gestion de la nature élaborées sur le plan national forment une production textuelle mimétique de celle que nous avons examinée dans le cadre de la rhétorique de la communauté environnementale.

Les compétences des délégations régionales du Ministère de l'environnement, comme celles des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des ressources naturelles paraissent complètement surréalistes, compte tenu du manque de moyens financiers et humains d'une part mais aussi du décalage entre le récent découpage administratif et la réalité géographique des zones rurales. Une fois encore, les pratiques sont bien loin de la rhétorique.

Même si la gestion des aires protégées tchadiennes est exclusivement centralisée, différentes institutions nationales et régionales sont chargées de la gestion des ressources naturelles et ne sont **pas coordonnées entre elles**. Les politiques sectorielles menées par les différents ministères (de l'Élevage, de l'Agriculture, de l'éducation nationale, du Tourisme, de l'Aménagement du territoire) et diverses associations et ONG sont mal articulées aux politiques de conservation et d'aménagement des aires protégées.

Au niveau des pratiques, la gestion des ressources naturelles et du foncier au Tchad, comme ailleurs en Afrique soudano-sahélienne, est complexe et sujette à une superposition des sources de droits et de règles (Rochegeude 2002). Le droit coutumier issu des traditions précoloniales, le droit islamique et le droit moderne hérité de la colonisation se rencontrent et souvent se confrontent (Barrière 2004). Le droit écrit est apparu au Tchad avec la colonisation et le système juridique moderne tchadien est basé sur le droit français. Il n'existe pas actuellement d'organes de coordination entre ces différentes sources de droits, ni de hiérarchie, de primauté d'un droit sur un autre mais en pratique, le monde rural a une pratique juridique fortement basée sur le droit coutumier, notamment pour les questions foncières et d'accès à l'eau. Le droit coutumier est « multiple » et diffère en fonction des zones géographiques du Tchad et au sein même de ces zones en fonction des communautés. Il n'existe donc pas un droit coutumier tchadien mais bien des droits

coutumiers qui diffèrent selon les régions et les communautés concernées. Les autorités traditionnelles et coutumières¹³⁹ jouent un rôle déterminant dans la gestion des ressources naturelles et se positionnent dans de fréquents conflits de pouvoir avec les acteurs administratifs¹⁴⁰ sous l'autorité desquels elles sont légalement placées.

¹³⁹ L'article 1^{er} du décret n°102/PR.INT du 6 mai 1970 portant statut de la chefferie donne les précisions concernant les chefs traditionnels. Il s'agit des sultans, des chefs de canton, des chefs de groupement de villages et des chefs de village.

¹⁴⁰ A savoir les gouverneurs, préfets, sous-préfets et chefs de poste

CHAPITRE 6

Relations acteurs / espaces autour du PNZ

Qu'il s'agisse des communautés villageoises ou urbaines (des pôles urbains d'Am Timan et Abou Deïa), ou des éleveurs transhumants qui transitent dans la région du parc national de Zakouma en saison sèche, les populations qui occupent la périphérie du parc sont fortement dépendantes des ressources naturelles pour leur subsistance.

L'économie des populations sédentaires et transhumantes s'appuie essentiellement sur l'exploitation des savanes naturelles :

- les formations herbacées pour l'élevage transhumant,
- les formations ligneuses dans lesquelles sont récoltées une grande diversité de produits forestiers ligneux et non ligneux (PFNL) à des fins commerciales ou d'autoconsommation (gomme arabique, bois d'œuvre et de feu, chaumes et divers fruits).
- l'exploitation des sols pour l'agriculture, impliquant localement la défriche de vastes superficies de couvert ligneux.

Ces savanes constituent des espaces multifonctionnels et multi-usages.

Dans la région périphérique du parc national de Zakouma, les activités commerciales concernent essentiellement le sorgho de décrue, la gomme arabique, les produits agricoles issus des cultures pluviales et de maraîchage, et divers produits forestiers non ligneux.

L'écoulement des produits commercialisables peut se décliner à une l'échelle locale, régionale ou nationale. En termes de commerce local, les produits dont la commercialisation semble la plus rentable pour les femmes sont la gomme arabique,

le gombo sauvage et cultivé et le sésame. Les femmes se rendent, en moyenne, une fois par semaine sur l'un des trois marchés de la région pour y vendre leurs produits.

Ce commerce local implique tant les sédentaires que les riverains saisonniers que sont les transhumants. Ces derniers sont d'ailleurs fortement impliqués dans la filière de gomme arabique, qui représente leur deuxième source de revenu, après l'élevage (GEPAC 2004).

VI. 1. Acteurs et systèmes de production

Globalement, la périphérie du parc intègre une mosaïque d'acteurs et d'usages, souvent superposés dans l'espace et parfois aussi dans le temps pour ce qui est des usages pastoraux, agricoles, de cueillette et d'habitat de la faune sauvage.

Nous avons vu que les populations sédentaires de la périphérie du parc national de Zakouma appartiennent à différents groupes ethnolinguistiques. L'installation de ces différents groupes dans la région s'est organisée historiquement en deux principales « vagues » migratoires : les **populations « autochtones » installées de longue date dans la région du parc** et les **populations installées dans la région au début des années 80** -suite aux problèmes politiques et climatiques.

Parmi ces dernières, une partie est constituée d'éleveurs transhumants qui se sont sédentarisés et s'inscrivent dans une logique de capitalisation de leurs revenus agricoles dans le cheptel transhumant. L'autre partie des migrants est constituée d'agriculteurs en provenance de diverses régions, principalement du Nord du Tchad, et qui ont conservé certaines des pratiques agricoles de leur région d'origine.

Figure n°39 : Plaine agricole de la périphérie du PNZ



Agriculture

L'agriculture constitue de loin le principal système de production. Elle est caractérisée par une association de céréales (prédominantes) et de divers produits vivriers. Ces cultures sont installées sur des unités morpho-pédologiques distinctes, qui s'avèrent être structurantes en termes de typologie des terroirs villageois.

Cette activité absorbe tous les membres actifs de la famille, hommes et femmes, pendant une grande période de l'année : en saison des pluies pour les cultures pluviales et en saison sèche pour les cultures de contre-saison, aussi appelée de « décrue », et le maraîchage.

⇒ *Le sorgho de décrue ou « berbéré »*

La culture de cette céréale, récoltée en février/mars, démarre avec le repiquage en fin de saison des pluies. Le sorgho de décrue prospère plus particulièrement sur les

sols argileux des plaines d'inondations de la région -vertisols ou « *baloi* » en arabe tchadien- qui sont annuellement enrichies par les alluvions déposés par les eaux de crues : à l'échelle de la périphérie, le berbéré est la culture la plus importante en termes de surfaces cultivées, principalement dans les parties Nord, Est et Sud-Est de la zone périphérique¹⁴¹.

Figure n°40 : Champs de berbéré, périphérie Nord du PNZ



Cette céréale constitue la base de l'alimentation quotidienne et la principale source de revenu des populations sédentaires. Le couvert ligneux gêne l'épandage homogène des alluvions et fournit des abris pour les oiseaux prédateurs du sorgho. Pour contrer ces phénomènes, les agriculteurs recourent à un essartage intégral des terres avant toute mise en culture, **façonnant un paysage où les champs de sorgho s'étendent à perte de vue en monoculture.**

Compte tenu d'une spécialisation des tâches aux différents stades de sa production (défrichage, récolte, battage et vannage des épis, transport) la culture du berbéré

¹⁴¹ Selon les travaux de Christine Raimond réalisés dans le Salamat (Raimond 1999), le sorgho repiqué est cultivé aussi bien sur les sols inondés par la crue des eaux fluviales (plaines d'inondation - « *nihil* » en arabe tchadien) que sur les sols dont l'inondation est due à l'élévation du niveau de la nappe et au ruissellement des eaux pluviales (« *tcharo* »).

nécessite une **main-d'œuvre saisonnière importante**, composée de populations sédentaires provenant des régions avoisinantes dans un rayon de 100 km (Agreco 2007). Il s'agit principalement de populations en provenance de régions où la capacité de production des cultures de décrue est plus limitée, comme au Sud et à l'Ouest pour ce qui concerne la périphérie du parc, ou encore au Nord du pays, où la récolte est plus précoce que dans le Salamat. Cette culture attire également un autre type de main-d'œuvre agricole : **les chameliers, pour le transport de la production agricole** des champs aux zones d'habitation. Dans les zones les plus enclavées de la zone, essentiellement au Sud et à l'Ouest du parc, seul ce mode de transport permet aux villageois d'évacuer leur production agricole vers les marchés locaux.

Les enquêtes menées sur un terroir représentatif de la périphérie Nord-Est du parc national de Zakouma montrent que **l'économie du sorgho est actuellement en plein essor dans la région**. Une partie des producteurs a largement dépassé le stade de la satisfaction des besoins alimentaires, pour passer à une économie destinée à la production de surplus commercialisables. **L'essor du sorgho dans la région du Salamat et la tendance à sa commercialisation ont une influence sur la logique d'exploitation des territoires**. Dans ce contexte de front pionnier agricole, les espaces de savanes naturelles sur des sols propices au sorgho - jusqu'à présent préservés du front de défriche - sont considérés comme une réserve foncière pour de futurs aménagements agricoles.

Figure n° 41 : Sacs de berbéré sur un champ (périphérie Nord-Est du PNZ)



⇒ ***Les cultures pluviales et les cultures maraîchères***

Les cultures pluviales sont pratiquées en saison des pluies de juin à septembre. Elles sont installées sur les zones exondées des terroirs villageois sur sols sableux et argilo-limoneux, soit sur des champs permanents à l'arrière des habitations (« champs de case »), soit en rotation culture-jachère et sur des champs éloignés des habitations. Le sorgho rouge, l'oseille et le gombo sont des cultures de case, alors que le maïs, le sésame, l'arachide et le sorgho blanc sont cultivés en rotation. Les cultures maraîchères quant à elles, sont installées en saison sèche, sur sols sablo-limoneux, au bord des lits de cours d'eau : tomate, salade, piment, aubergine et concombre. A proximité de ces deux cultures ont retrouvé également de petites parcelles de vergers à manguiers, goyaviers, citronniers. Le maraichage est en pleine expansion dans la zone, particulièrement au niveau des berges des cours d'eau.

A l'échelle de la périphérie, les produits issus de ces divers systèmes de culture constituent la deuxième source de revenu dans l'économie des ménages, bien que

cette importance varie selon les régions de la périphérie du parc national de Zakouma.

Elevage

L'élevage occupe une place considérable dans l'économie nationale et plus de la moitié du territoire tchadien a vocation pastorale. Le cheptel, en constante augmentation, représentait en 2008 plus de 18 millions de têtes de bétail. Il représente un capital de près de 1000 milliards de F CFA et rapporte plus de 123 milliards de F CFA à l'exportation¹⁴².

⇒ Généralités à propos de la transhumance

Au Tchad, l'élevage est surtout du type « traditionnel », intégrant des composantes agro-pastorales et la transhumance. La transhumance est le système d'élevage dominant au Tchad puisque chaque année, 75% du cheptel est concerné par les mouvements de transhumance (Abdoulmali 2005).

Les mouvements se font dans une direction Nord-Sud au rythme de la pluviosité, en suivant des pistes traditionnelles, les *mourhals*.

La transhumance est une stratégie de déplacement périodique (en saison sèche), adaptée aux variations climatiques impliquant des fluctuations dans le temps et dans l'espace des ressources pastorales. Elle vise à satisfaire les besoins fourragers et hydriques du bétail. Répondant avant tout à des contraintes écologiques, elle peut résulter aussi de facteurs agricoles, sanitaires, économiques, politiques et socioculturels.

¹⁴² Cf. site Internet du BEAC <http://www.beac.int/index.html>

Figure n°42 : Eleveurs transhumants installant leur campement



La transhumance s'articule autour de trois points-clés :

La zone d'attache (ou zone de départ), où est basée l'habitation permanente de l'éleveur généralement en milieu sahélien et sahélo-soudanien et subissant en saison sèche les manques de fourrages et d'eau.

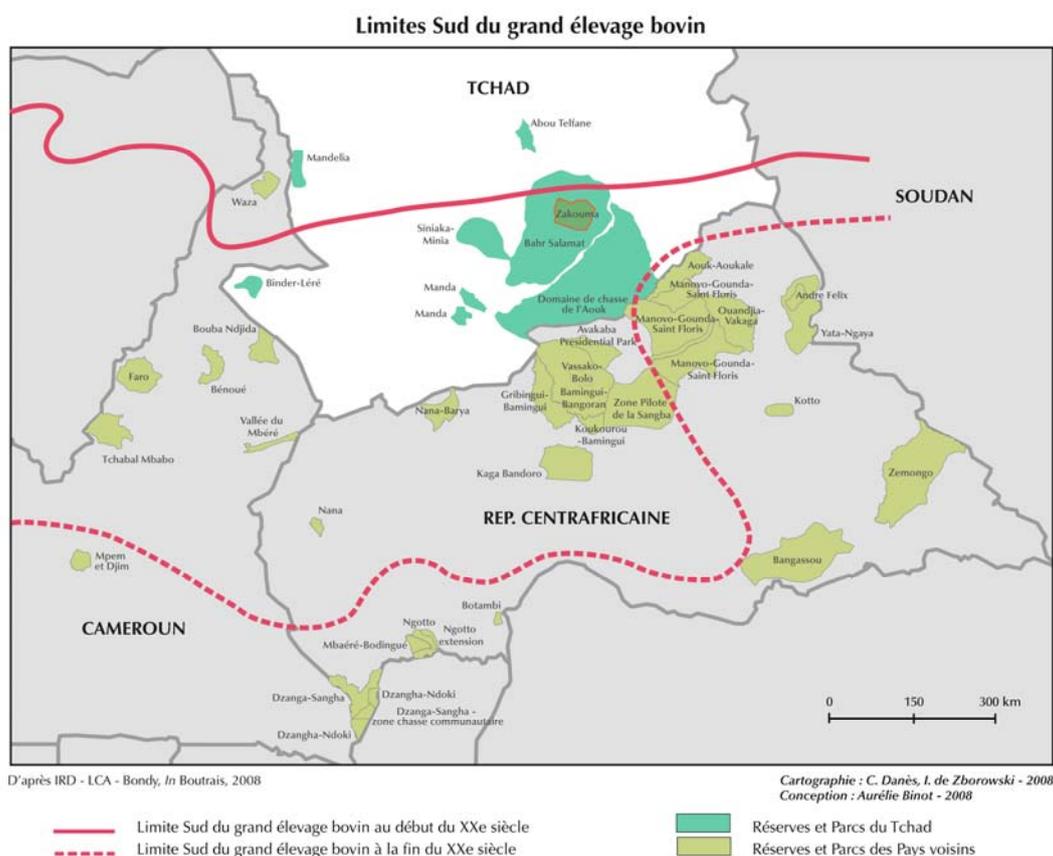
Le parcours de transhumance, itinéraire suivi par le berger et son troupeau pour se rendre de sa zone d'attache à sa zone d'accueil.

La zone d'accueil, généralement en milieu soudanien et soudano-guinéen où l'éleveur transhumant se rend durant la saison sèche pour trouver des ressources pastorales en quantité et en qualité.

Les mouvements pastoraux ont considérablement évolué entre les années 1970 et 1990, à cause des sécheresses de 1969-1974 et 1984-1985 durant lesquelles les

conditions climatiques semi-arides s'installèrent en zone soudanienne (Clanet 1982). La crise environnementale¹⁴³ liée aux épisodes de sécheresse des années 70 et 80 et à l'accroissement des populations humaines et animales a entraîné une réduction et dégradation des aires de pâturages sur les zones d'attache et les parcours usuels de la transhumance. On constate donc un glissement des aires de transhumance vers le Sud (figure 43). Si durant la première moitié du XX^{ème} siècle les éleveurs restaient cantonnés aux zones sahéliennes et sahariennes (Le Rouvreur 1962), aujourd'hui la grande mobilité des éleveurs sahétiens les amène jusqu'au domaine soudanien (Boutrais 2008).

Figure n°43 : Déplacement de la limite Sud de l'élevage transhumant (D'après Boutrais 2008)



Les éleveurs se font généralement enregistrer auprès d'une unité administrative dans leur zone d'attache, mais cela ne permet pas de fournir des indications caractérisant leur mobilité (par ex. un chamelier enregistré dans le Nord du Tchad peut passer 8

¹⁴³ Entraînant une diminution de la biomasse et une modification de la composition floristique des formations végétales, l'augmentation des surfaces cultivées et la réduction de la surface et de la durée moyenne des jachères, ainsi que du surpâturage

mois par an aux environs de la frontière centrafricaine), sur des déplacements dont l'amplitude recouvre souvent plus de 500 à 800 km.

Les acteurs transhumants sont souvent étiquetés « nomades » et les questions de terminologies et de typologie varient fortement selon les auteurs et les contextes (Clanet 1994). Il existe une grande diversité de situations agro-pastorales et de stratégies de mobilité. Les éleveurs du Tchad, depuis le début du XX^{ème} siècle, sont caractérisés de semi-nomades dans la mesure où d'une part leur mobilité ne s'exprime qu'une partie de l'année et d'autre part où elle ne touche pas l'ensemble des membres du groupe familial.

Les tribus du Ouaddaï qui séjournent à Zakouma en saison sèche sont classées d'un point de vue ethnolinguistique en tant que sous groupe arabe (Zeltner et Tourneux 1986).

Les grandes transhumances (rayon d'action supérieur à 300 Km), que l'on observe dans la zone d'influence du parc de Zakouma, durent six à huit mois. Elles débutent chaque année entre novembre et janvier et se terminent en juillet. Les familles de grands transhumants sont les Arabes *Mysseriés, Oueled Rachid, Mahamids, Khozam...*

⇒ ***A propos des transhumants de Zakouma***

Les communautés d'éleveurs transhumants sont des sociétés lignagères organisées d'un point de vue sociopolitique sur base des relations de parenté. Les formations sociales qui sont à la base de l'organisation de ces communautés varient fortement dans l'espace et le temps mais on peut néanmoins dégager certaines règles générales¹⁴⁴.

Les éleveurs transhumants présents dans la zone appartiennent au groupe ethnolinguistique Arabe, au sein de laquelle on retrouve différents clans et lignages patrilinéaires. La classification de ces unités lignagères (ou *khashim-beyt*) et

¹⁴⁴ Sur base de Morovich B., Etude sur la structuration du milieu éleveur transhumant au Tchad oriental : analyses et propositions, CRETO, Coopération française, décembre 1999.

claniques (ou fractions de patrilignage) repose sur la généalogie d'un ancêtre fondateur. Le *khashim-beyt* (lignage patrilinéaire) regroupe les descendants d'un ancêtre commun considéré comme fondateur et constitue la base de l'organisation sociale¹⁴⁵. Une tribu regroupe différents *khashim-beyt*. Cependant, la famille patriarcale constitue un centre décisionnel très fort (la famille restreinte constitue la base de l'organisation du travail) et le chef de famille jouit d'une grande autonomie dans les choix et stratégies qu'il adopte pour son noyau. Le sens de la liberté individuelle est particulièrement développé chez les transhumants.

Au sein de chaque *khashim-beyt*, les membres du lignage choisissent un « petit chef » (*cheik sakha-ir*), à distinguer du « grand chef » (*cheik kabir*), qui est le chef de tribu ou de canton, aujourd'hui sédentarisé. En outre, les éleveurs ont des représentants sédentaires (les *khalife* ou représentants des chefs de canton d'origine des transhumants) basés près des sites des marchés de bétail¹⁴⁶. Mais compte tenu de l'esprit de liberté individuelle que cultivent les transhumants, ces chefs ont une autorité assez relative.

Les groupes d'éleveurs se divisent en catégories de bouviers, possédant généralement des petits ruminants en plus de leurs bœufs, et de chameliers possédant généralement aussi des moutons et parfois quelques bœufs en plus du cheptel des chameaux.

Le *ferrick* (campement) est l'association de plusieurs unités domestiques (*manaziles* ou groupe de 2 à 4 tentes d'une famille patriarcale) qui vivent ensemble pendant une partie de l'année. Il s'agit d'une unité d'habitation et de consommation. Notons que les *ferricks* de chameliers et de bouviers sont assez différents. Les chameliers sont constitués en « *ferricks* éclatés » où les différents *manaziles* sont distants de plusieurs centaines de mètres les uns des autres ; alors que les *manaziles* des bouviers sont regroupées pour former un « *ferrick* concentré ».

Les groupes se fixent autour des points d'eau en général pendant la saison sèche et sont nettement plus mobiles durant la saison des pluies. Pendant la « grande transhumance » (étape difficile et contraignante), de nombreuses familles se

¹⁴⁵ Notons cependant que le terme *khashim-beyt* sert aussi à désigner le clan, plus étendu que le patrilignage et regroupant les descendants d'un ancêtre commun mythique.

¹⁴⁶ Pour cette étude, nous avons travaillé spécifiquement avec les *khalifes* du groupe missirié à Am Timan

réunissent en « unité de nomadisation » (segment de *khashim-beyt*). L'itinéraire de transhumance peut être modifié d'une année à l'autre, en fonction de la pluviométrie essentiellement.

D'après les représentants des éleveurs présents à Am Timan, on assiste depuis le début des années 2000 à un **phénomène massif de sédentarisation des groupes d'arabes transhumants**. Seuls les groupes familiaux qui possèdent un cheptel important peuvent se permettre de rester exclusivement transhumants. Les autres prennent de plus en plus souvent l'option de confier leurs bêtes à des parents transhumants et se sédentarisent pour cultiver leurs propres parcelles et s'assurer ainsi de quoi nourrir leurs proches. De même, parmi les transhumants, certaines couches de la population ont un mode de vie plus sédentaire (essentiellement les femmes et les hommes dans la force de l'âge), consacrant une bonne part de leur temps à l'agriculture et la collecte de produits forestiers non ligneux.

⇒ **Stratégies pastorales**

Grossièrement, l'axe principal de transhumance pour les éleveurs originaires du Batha et du Ouaddaï se dessine entre Oum Hadjer et le lac Iro. Ces groupes de transhumants arrivent dans la région de Zakouma vers le mois de décembre et repartent juste avant l'arrivée des premières pluies. Leur transhumance s'organise en fonction des groupes de parenté, par regroupements ponctuels entre ménages (de 10 à 30 familles nucléaires en moyenne au sein d'un même campement) sur certaines portions des parcours, la plupart du temps pour assurer la sécurité du groupe (personnes et bétail) aux moments où des grands déplacements le long des *mourhal*. Cependant, une fois qu'ils arrivent dans la zone d'accueil de saison sèche du PNZ, les stratégies individuelles reprennent le dessus. Certains *ferricks* tendent à se disperser en petits groupes éclatés au sein des *baloi*, d'autres préféreront les grands rassemblements au niveau des grandes plaines herbeuses, surtout en fin de saison sèche. Mais d'une manière générale, « *chacun garde ses bœufs* » et les chefs de famille nucléaire conservent une grande autonomie pour gérer leurs déplacements et la conduite de leurs troupeaux.

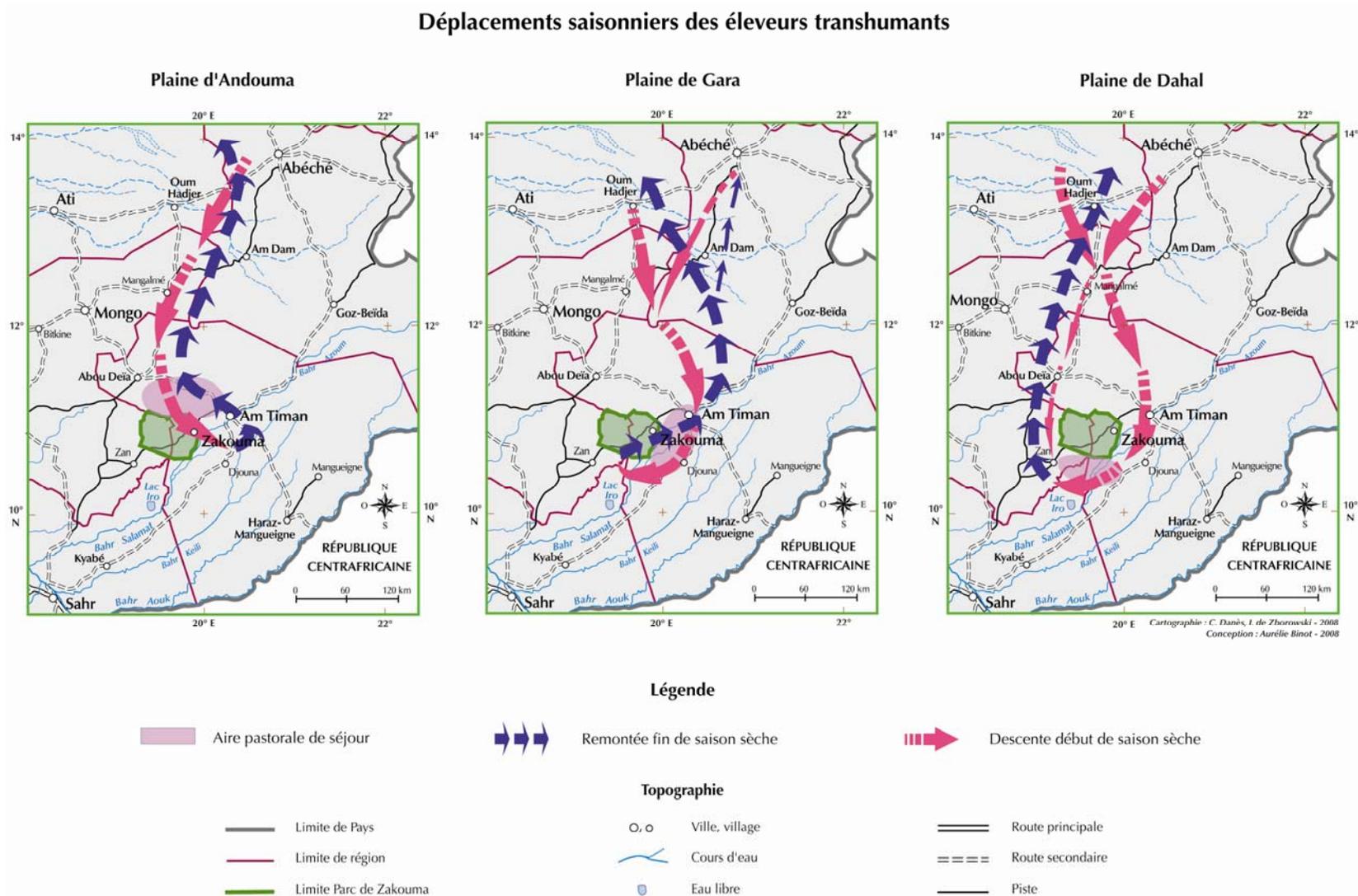
Les éleveurs transhumants appréhendent les zones d'accueil de saison sèche comme de grands ensembles sous la responsabilité d'un chef de canton. Par exemple, une bonne partie de la zone pastorale sous la coupe du sultan du chef de canton Salamat est dénommée *Sahala* et englobe les terroirs des villes d'Am Timan et Djouna. Ces ensembles se découpent ensuite en quelques lieux dits, selon deux principaux types de pâturage : *turda* (au niveau des mares et des plaines herbeuses) et *talha*¹⁴⁷ (au niveau des *baloi* ou formations arbustives et arborées à *Acacia seyal* dominant). Au sein de ces lieux dits, un nouveau découpage est opéré à une échelle plus fine, en plus petits *baloi*, *gardoud*, *goz* et *turda*, mais nous avons constaté que ce niveau de connaissance du terrain est plus anecdotique et n'est pas maîtrisé de la même manière par tous les transhumants.

Parmi les groupes d'éleveurs transhumants qui séjournent en périphérie du parc de Zakouma, certains groupes ne font que transiter par le Salamat et le Guéra et continuent leur route jusqu'au lac Iro (figure 44). D'autres, essentiellement originaires du Batha et du Ouaddaï, séjournent en périphérie de l'aire protégée de Zakouma jusqu'à la fin de la saison sèche. La figure 44 présente schématiquement les principaux axes de déplacement, à la descente et à la remontée, de ces éleveurs en fonction de la zone pastorale du PNZ¹⁴⁸ au sein de laquelle ils s'installent : la plaine d'Andouma au Nord, la plaine de Dahal au Sud, la plaine de Gara à l'Est. La périphérie Ouest du parc compte un couloir de passage important (3 *mourhals* carrossables) sans aire pastorale majeure.

¹⁴⁷ Qui signifie littéralement « gomme arabique »

¹⁴⁸ Les Principales aires pastorales fréquentées par les éleveurs transhumants en périphérie du parc national de Zakouma ont été présentées à la figure 25 en début de cette partie.

Figure n°44 : Déplacements saisonniers des éleveurs transhumants séjournant en périphérie du PNZ



Les terroirs agropastoraux de la zone Nord (plaine d'Andouma), Sud (plaine de Dahal) et Est (plaine de Gara) sont donc soumis à une forte pression pastorale en saison sèche car ils constituent des lieux de résidence privilégiés par les éleveurs transhumants durant cette période¹⁴⁹.

Les éleveurs qui séjournent en périphérie de Zakouma en saison sèche fréquentent en général ces sites de longue date (plus d'une trentaine d'années) et la grande majorité d'entre eux pratiquent l'agriculture dans leur terroir d'attache. Le commerce du bétail transhumant qui transite par Zakouma se pratique à une échelle essentiellement internationale (56%) et régionale (30%).

La périphérie Nord-Est du PNZ s'est massivement peuplée vers 1984, suite aux terribles épisodes de sécheresse qui ont marqué le Tchad à cette époque. Plusieurs groupes d'éleveurs, las de voir leur cheptel décimé par le manque d'eau et les épidémies, se sont alors installés dans les plaines alluvionnaires fertiles de la périphérie du PNZ en vue d'y cultiver le sorgho de décrue¹⁵⁰.

Les éleveurs optimisent leur accès aux ressources fourragères par de fréquents déplacements au sein des aires pastorales où ils s'installent. Leurs principaux critères de sélection de ces aires pastorales sont la qualité spécifique des pâturages et leur accessibilité, ainsi que la disponibilité et l'accessibilité des ressources en eau.

Interactions entre riverains permanents et saisonniers

Les populations sédentaires de la zone Est et Nord entretiennent des contacts étroits avec ces populations d'éleveurs transhumants auxquels ils sont, dans la majorité des cas, apparentés ou liés par des pactes sociaux traditionnels. Nombreux sont les villages de la périphérie de Zakouma qui constituent un point de passage incontournable du parcours de transhumance. Aussi, tout juste après la récolte du

¹⁴⁹ La pression des éleveurs transhumants sur les ressources naturelles de la périphérie de Zakouma a été jusqu'ici peu quantifiée.

¹⁵⁰ C'est ainsi qu'ont été fondés notamment les villages de Nalla et Am Choka, qui comptent parmi nos sites d'étude sédentaires. Parallèlement, certains groupes de sédentaires ont quitté les terroirs peu productifs du Guéra pour venir exploiter la plaine d'inondation du Bahr Azoum, c'est le cas des villages Al Maïté et Al Goz, également parmi nos sites d'étude. Dans le même temps, des groupes de réfugiés, pris en charge par l'*Office de Développement Rural* suite à la sécheresse et à la famine, ont été acheminés par camion dans la zone, recevant de l'administration une parcelle villageoise ainsi qu'une terre à défricher pour y cultiver le berbére.

sorgho, une grande partie des transhumants installent leurs campements sur les plaines à berbéré (figure 45), essentiellement au Nord et à l'Est du parc, où les bœufs pâturent les chaumes abondants.

Figure n°45 : Troupeau transhumant broutant les résidus de récolte dans la plaine alluviale Nord du PNZ



Il existe une **complémentarité traditionnelle** entre les activités de subsistance transhumantes et sédentaires, matérialisée par l'échange de produits d'élevage (lait et lait caillé) contre des produits agricoles, essentiellement des céréales. Ces échanges peuvent revêtir une forme traditionnelle, le troc, ou plus moderne à travers des échanges monétisés. Près de 70% des éleveurs transhumants qui transitent par Zakouma sont impliqués dans des filières de troc, qui engagent généralement également des liens sociaux entre les différentes parties prenantes (figure 46). La présence des campements sur le terroir villageois constitue donc une réelle

opportunité pour la circulation des produits agricoles¹⁵¹ mais aussi la circulation des personnes, par le biais de mariages entre transhumants et éleveurs sédentarisés.

Cette complémentarité s'exprime également sur le terroir agricole puisque les bêtes qui sont parquées sur les champs après la récolte profitent des résidus de culture tout en fertilisant la terre avec leurs déjections. Le transhumant négocie généralement la « location » du champ de berbéré au sédentaire, dont le prix varie de 1000 à 10 000 franc CFA selon la qualité de la terre et de la production de berbéré. Dans la majorité des cas cependant, les transhumants mènent cette négociation **au sein de leur réseau social et familial**, avec des éleveurs sédentarisés dans la zone. Ils mettront dès lors d'accord pour un échange de services, comme par exemple en confiant leur bétail, sans passer par une transaction monétarisée « directe ». En attendant la récolte du berbéré en mars, certains groupes de transhumants installent leurs *ferricks* sur les parcelles déjà récoltées de cultures pluviales.

Il arrive aussi que les transhumants soient engagés comme tâcheron pour aider les paysans dans les tâches agricoles, repiquage et récolte du berbéré. De même, les groupes qui possèdent des chameaux assurent le transport du berbéré du champ jusqu'au site de stockage des sacs au village. Ce service est généralement rémunéré en nature (berbéré).

⇒ **Les « pactes sociaux »**

Il existe entre les groupes de transhumants et de sédentaires certaines relations basées sur une sorte de pacte entre « alliés » : **ahalie ou contrat d'amitié**. Les alliés exploitent généralement les mêmes ressources pendant une partie de l'année (produits de collecte, zone de pâturage sur le terroir des sédentaires,...) et ont entre eux des relations régulières de longue date mais qui sont en perpétuelle évolution et susceptibles de se modifier. Ces pactes d'amitié sont basés sur la confiance réciproque, sur l'honneur et sur la foi (jurant sur le coran leur honnêteté mutuelle). Ils impliquent généralement, outre des relations sociales, que les sédentaires confient leur bétail aux transhumants pour la transhumance -les femmes sédentaires

¹⁵¹ Notons que ces échanges n'impliquent jamais de produits de cueillette.

étant toujours obligées de confier leur bétail à un membre de leur clan- et que le bétail des transhumants puisse brouter gratuitement les résidus des cultures après la récolte sur les champs des sédentaires. Ils règlent aussi des échanges de biens et services, tels que le don de sac de mil cultivés par les sédentaires ou le transport de la production agricole par les transhumants (ce type d'échange s'opère également fréquemment au sein d'un groupe familial, entre membres transhumants et sédentarisé). Notons que les membres de certains groupes sédentaires sont impliqués dans des échanges marchands et monétisés avec les groupes de transhumants mais n'envisagent absolument pas d'être liés à ces derniers par un pacte d'amitié. La majorité des pactes que nous avons relevés avaient été passés avec des transhumants sédentarisés, et souvent au sein d'un même *kashimbeyt*. Il n'y a en général contrat d'amitié que si le groupe de transhumants réside suffisamment longtemps sur le terroir des villageois. Ainsi, les groupes qui ne font que passer quelques nuits sur un terroir ne nouent généralement pas de liens privilégiés avec les riverains, se contentant d'échanges purement économiques. De même, certains groupes de chameliers n'ont inclus que récemment la zone d'Am Timan dans leur itinéraire de transhumance et les villageois de la région témoignent encore une certaine méfiance à leur égard.

On observe également des conflits entre riverains permanents et saisonniers, liés surtout à l'accès à l'espace. Si une bonne partie de ces conflits concerne l'accès aux espaces pastoraux (eau et pâturage) et se règle facilement à l'amiable, les conflits les plus violents sont généralement liés à la déprédation des cultures causée par la divagation du bétail dans les champs et l'empiètement agricole sur les couloirs de transhumance (voir figure 46). Il existe aussi des conflits d'usage autour de l'exploitation des arbres, les chameliers et, dans une moindre mesure les propriétaires de petits ruminants, ayant tendance à couper les *Acacia seyal* et les *Balanites* pour que leurs bêtes aient accès aux cimes des arbres dont elles se nourrissent. Les feux de brousse constituent une autre source de tension car les foyers mal éteints par les transhumants lorsqu'ils lèvent leur campement ravagent la paille de construction et certaines plantes utiles ou rentables, telles que le gombo sauvage. Cependant, ces conflits n'éclatent jamais ouvertement contrairement aux

problèmes provoqués par la divagation des animaux sur les champs. En effet, le droit coutumier ne prévoit rien de précis pour trancher ces questions et les sédentaires ne disposent pas, dans ces cas là, de moyens de pression légitimés par la tradition. Il s'agit donc d'avantage de « petits agacements de voisinage » que de réels conflits.

Globalement, les groupes de bouviers transhumants qui séjournent en périphérie de Zakouma choisissent leurs sites d'installation en fonction de leurs liens de parenté et la plupart d'entre eux connaissent des membres de leur lignage qui se sont sédentarisés dans la région pour y cultiver le berbéré, ou tout au moins y ont de la famille par alliance. Cette parenté facilite l'accès gratuit des transhumants aux espaces pastoraux ou aux résidus de culture de berbéré. Cette proximité va également favoriser la recherche d'une solution « à l'amiable » en cas de conflits pour l'accès à l'espace, lorsque les animaux occasionnent des dégâts aux cultures par exemple. Cette tendance s'observe particulièrement au sein des groupes de bouviers, dans la périphérie Est et Nord du parc.

Les chameliers quant à eux, bien qu'ils constituent des groupes différents de ceux des bouviers en termes lignagers, ont développé des **pactes sociaux** avec les bouviers sédentarisés dans la zone. Notons encore que ces pactes peuvent également être conclus entre groupes de transhumants, afin de pacifier les relations et d'atténuer les éventuelles tensions entre les éleveurs.

Nos enquêtes en milieu pastoral ont mis en évidence le fait que **ce réseau social et familial est le premier facteur déterminant pour la mobilité des éleveurs** à la recherche de ressources hydriques et de fourrage dans la zone. L'évitement des maladies du bétail constitue également un critère de choix mais s'avère extrêmement anecdotique et « éleveur dépendant », en termes de connaissances et de croyances à propos des symptômes et des modes de transmissions.

Ces interactions de type conflits/échanges, que l'on retrouve au niveau des aires pastorales du PNZ, se retrouvent également tout au long des parcours transhumants (figure 47). **Globalement, l'accès aux ressources pastorales repose sur les**

capacités des riverains saisonniers que sont les transhumants à s'adapter pour sécuriser leur parcours dans le cadre d'une perpétuelle négociation avec les sédentaires et avec les autres groupes transhumants.

Nous avons cartographié les interactions entre sédentaires et transhumants, qui se déclinent en « conflits » et « échanges » entre transhumants et sédentaires ainsi que les facteurs qui déterminent les stratégies pastorales à deux échelles : l'échelle du PNZ (figure 46) et celle de l'aire de parcours dans son intégralité (figure 47).

Figure n°46 : Interactions transhumants/sédentaires à l'échelle du PNZ

Interactions transhumants/sédentaires à la périphérie du Parc de Zakouma

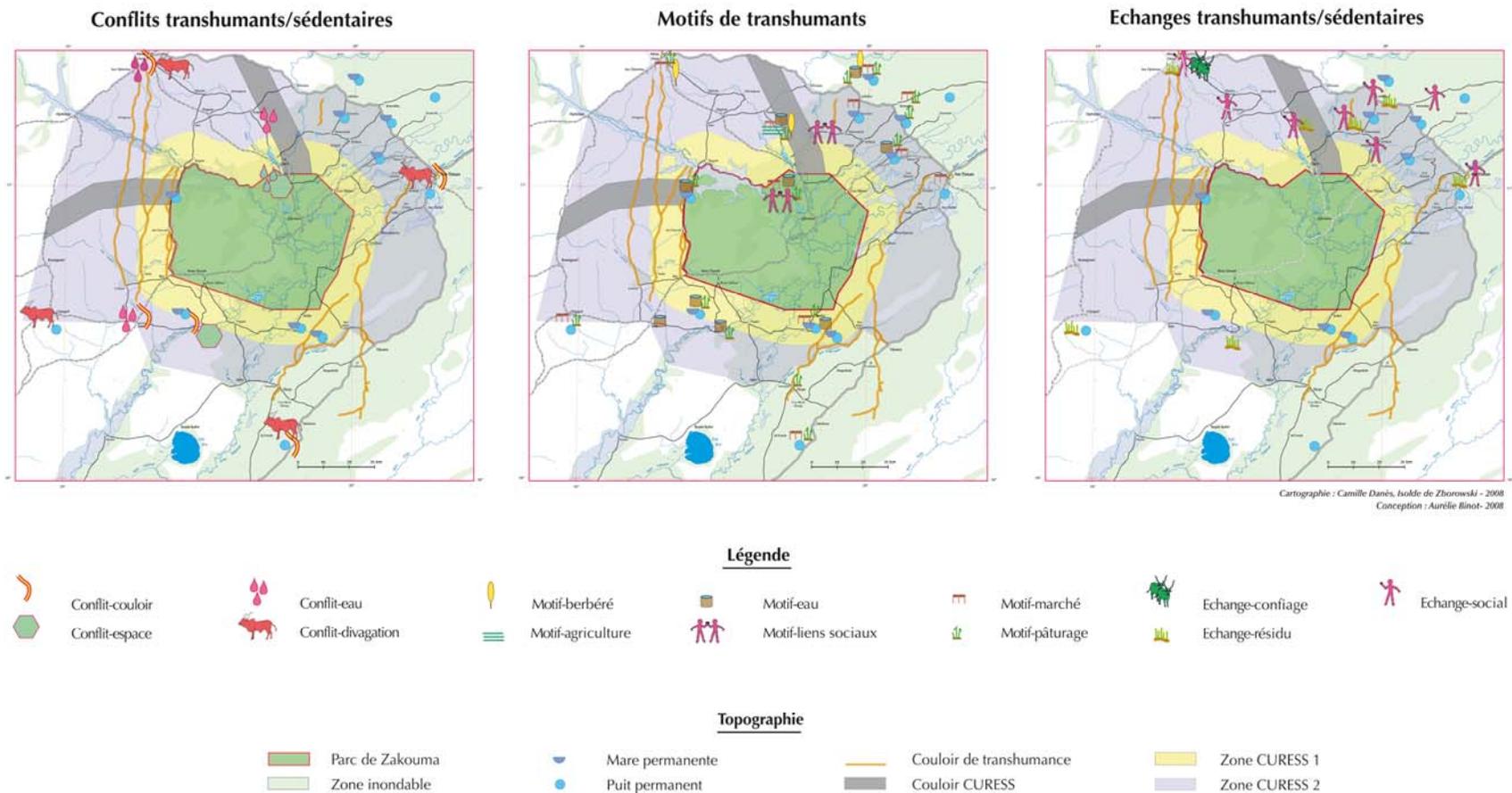
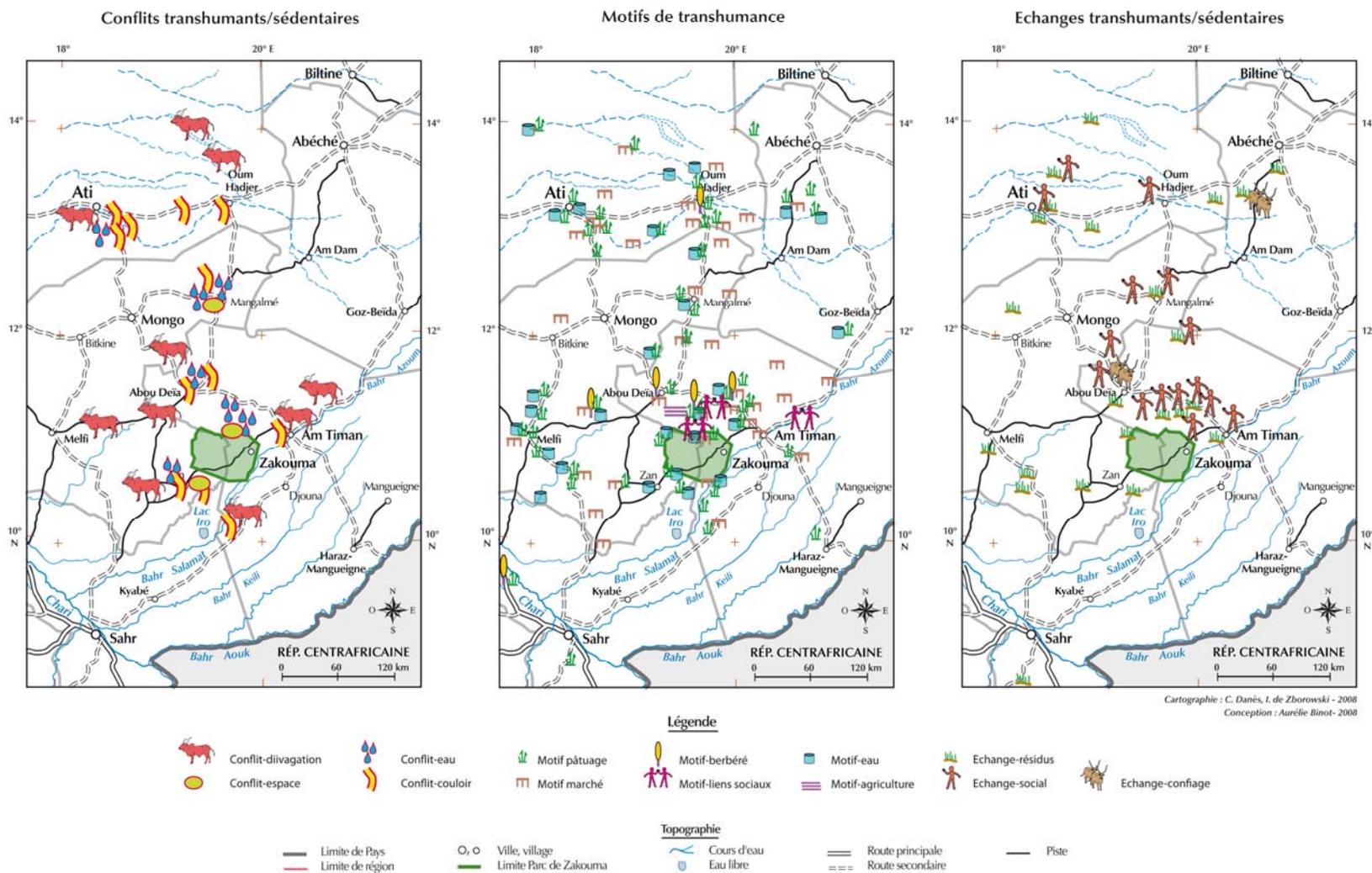


Figure n°47 : Interactions transhumants/sédentaires le long des parcours

Interactions transhumants/sédentaires dans le Sud Tchad



Produits de cueillette

La cueillette de produits forestiers non ligneux, qui se pratique au sein des formations végétales naturelles, constitue une source de revenu considérable pour les populations riveraines du parc national de Zakouma. Elle est essentiellement pratiquée pendant la saison sèche, par les femmes, enfants et éleveurs transhumants.

Figure n° 48 : Gomme arabique provenant de l'*Acacia seyal*



La gomme arabique (figure 48) issue de l'*Acacia seyal* ainsi que divers fruits de ligneux - essentiellement *Balanites aegyptiaca*, *Tamarindus indica*, *Ziziphus mauritiana*, *Acacia nilotica* - des herbacées, en particulier l'*Andropogon gayanus* (pour la construction), et racines de nénuphar sont les principaux produits collectés.

Les éleveurs transhumants et les femmes sédentaires sont les groupes qui bénéficient le plus des revenus liés à la cueillette de gomme arabique et de fruits, les plus rentables étant l'*Acacia nilotica* et le *Balanites aegyptiaca*. La vente locale de gomme représente l'essentiel (soit 75%) des revenus complémentaires à l'élevage. Ces revenus ont une importance non négligeable pendant la période de sécheresse et contribuent efficacement à l'augmentation des revenus des paysans et des éleveurs (Agrego 2007). **Pour certains des ménages, le total annuel des revenus cumulés de la cueillette est du même ordre de grandeur que les**

revenus agricoles (Hanon 2008). Cependant, l'activité de cueillette est **perçue comme une activité complémentaire et saisonnière dans la logique agropastorale**, du fait de son étalement dans le temps et dans l'espace et du fractionnement des sommes rapportées.

Dans les villages, la collecte de bois de chauffe s'exerce sur le bois mort naturel, d'émondage et issu du défrichage des zones de culture. **Ce ramassage du bois vise l'autoconsommation et non la commercialisation.** La pression sur les ressources ligneuses n'est importante qu'aux abords immédiats des centres urbanisés (Am Timan au Nord-Est du parc et Aboudeia au Nord-Ouest). Dans les villages, on ne relève pas de problèmes d'approvisionnement en bois actuellement. La majorité du bois d'œuvre pour la construction des maisons provient essentiellement de l'élagage et non pas de l'abattage d'arbres sur pied.

Pêche et chasse

Le régime particulier des inondations et des crues dans la région du parc national de Zakouma permet chaque année de réapprovisionner les sites de pêche. L'abondance des ressources halieutiques en périphérie du parc national de Zakouma profite aux populations sédentaires mais également à de nombreux pêcheurs allogènes. Elle est surtout pratiquée par les hommes, et selon un calendrier spécifique aux différents sites. Les sites les plus productifs (plaines d'Am douma au Nord, et de Gara au Sud-Est du parc national de Zakouma) voient s'établir de véritables villages temporaires de plusieurs centaines de personnes, et attirent aussi des commerçants itinérants.

Pour ce qui est de la chasse, elle est interdite dans toute la périphérie de l'aire protégée puisque celle-ci a un statut de Réserve de Faune. Par conséquent tout acte de chasse y devient un acte de braconnage. Cependant, de toute évidence, la chasse est pratiquée par les riverains du parc¹⁵². Nous n'avons pas souhaité travailler spécifiquement sur cette question, particulièrement délicate au vu des relations

¹⁵² La viande de brousse que nous avons trouvé au menu de différents foyers de la périphérie du PNZ en atteste...

tendues qu'entretient le projet de conservation avec les riverains. Le type de braconnage qui pose réellement problème aux gestionnaires du PNZ n'est pas celui de la viande de brousse mais bien celui de la grande faune, et en particulier des éléphants dont les effectifs ont été décimés depuis 2006. Comme nous l'avons déjà abordé, cette question ne peut être abordée strictement sur le plan local car elle implique des acteurs soudanais et asiatiques.

Figure n°49 : Transhumants et pêcheurs sur une mare de la périphérie Est du PNZ



VI.2. Accès aux espaces de production

Les activités de collecte comme les activités d'élevage et la pêche s'organisent au niveau d'un **espace composé d'une mosaïque de sites** (nous en présentons un exemple au tableau 8¹⁵³). Ce dernier constitue un **espace multifonctionnel pouvant englober plusieurs terroirs agricoles villageois** (*Tourab hilê*), au sein desquels s'exercent des droits fonciers stricts. Mais il recouvre également des espaces de brousse aux limites fluctuantes, exploités pour des activités de collecte et en tant que parcours pastoraux. **Cet espace multifonctionnel « supra-villageois » est très vaste** et peut se déployer dans un rayon de plus de 20km autour d'un centre villageois, comme l'a montré par exemple Hanon (2008) au niveau d'un village de la périphérie Est du PNZ¹⁵⁴.

¹⁵³ Notons que dans la terminologie vernaculaire, les *baloi* sont des terres argileuses (formations à *Acacia seyal* sur argile gonflante), les *goz* des terrains sableux et les *gardoud* des sols limono-argileux

¹⁵⁴ Le même village que celui pour lequel nous présentons les sites de collecte au tableau 8

Tableau 8 : Valorisation des ressources naturelles sur les finages et terroirs villageois, l'exemple du village d'Am Choka en périphérie Nord-Est du PNZ (Source Binot 2000)

Activité	Lieu	Produits
Collecte	<i>Baloï</i> Naouri	Balanites, tamarin, gomme arabique, gombo sauvage, paille de construction, concombre sauvage
	<i>Baloï</i> Kabga	Balanites, tamarin, gomme arabique, gombo sauvage
	<i>Baloï</i> Agré	Gomme arabique, gombo sauvage, couscous sauvage
	Mare Am Choka	Nénuphar, œufs de canard sauvage, balanites, tamarins,
	Mare Djidad	Fagots de bois de chauffe, paille de construction, tamarin, balanites,
	Mare Djohane	Paille de construction, fagots de bois de chauffe
	Mare Am Lel	Balanites, tamarin, gomme arabique, gombo sauvage
	Mare Koukaï	Tamarin, gomme arabique,
	Vers Kobo Alladjabo (rivière)	Fagots de bois de chauffe, gombo sauvage, tamarin
	Vers le village Al Goz	Fagots de bois de chauffe
	Vers le village Nalla	Balanites, tamarin, <i>Ziziphus mauritania</i>
	Agriculture pluviale	Gardoud
Goz		Haricot, arachide
Mare Am Sinena		Riz
Culture du berbéré	Plaine du Bahr Azoum	Berbéré
Pêche	Mare Am Choka	
	Bras du Bahr Azoum	

En revanche, l'emprise des terres villageoises constituant **le terroir agricole à proprement parler regroupant les champs, la réserve foncière agricole, l'espace villageois et une zone multifonctionnelle de collecte et de champs de cases**, a été évaluée à environ 15km² pour le même village. Cette notion de terroir agricole, bien que n'ayant pas actuellement de portée juridique positive dans le cadre de la décentralisation constitue un **référentiel essentiel pour les pratiques locales**.

Les transhumants, comme les riverains sédentarisés, jouissent d'un droit d'usage des ressources forestières au niveau des espaces multifonctionnels supra-villageois. Ils peuvent exercer en toute liberté les activités de collecte autour de leur campement ou des zones de pâturage sur les terroirs villageois. Les litiges n'interviennent qu'à partir du moment où il y a eu mise en valeur d'une ressource pour son exploitation. Ainsi, la récolte du miel sauvage n'est soumise à aucun contrôle, mais par contre les productions des ruches installées en brousse sont réservées à celui qui les a placées et entretenues, avec l'accord du chef de canton. La gomme arabique, qui se régénère naturellement et dont la collecte ne fait l'objet d'aucune manipulation particulière, ne fait l'objet d'aucun contrôle et il ne semble pas y avoir de compétition entre transhumants et sédentaires autour de la collecte de la gomme arabique ni des autres ressources forestières vendues par les femmes sur les marchés locaux.

La vie socioéconomique dans la périphérie s'articule donc principalement autour de la **production du berbéré** et de **l'élevage de bétail** et les **savanes à *Acacia seyal*** qui sont déboisées pour la culture du sorgho de décrue constituent également, potentiellement, des espaces pastoraux de prédilection. **En termes d'aménagement du territoire autour de Zakouma, la gestion de l'agriculture et de l'élevage sont donc indissociables**. Mais en termes de droits d'accès, agriculture et élevage répondent pourtant à deux logiques différentes. L'agriculture est inscrite dans le terroir villageois, espace évolutif qui répond à des règles d'appropriation foncière strictes visant à réguler les éventuels litiges liés à la production agricole. L'élevage en revanche s'organise à l'échelle de parcours pastoraux qui se superposent aux espaces multifonctionnels supra-villageois.

Les règles locales d'accès aux ressources naturelles

Nous avons vu que l'installation des populations locales dans la zone Nord-Est est relativement récente et date essentiellement de la sécheresse de 1984. Il n'y a pas de chef de terre traditionnel autre que le chef de canton (ou sultan). Dans le cas de la zone étudiée au Nord-Est du parc, le chef de canton actuel semble disposer d'une autorité coutumière non contestée et fait preuve d'une attitude d'accueil particulièrement favorable vis-à-vis des migrants venus s'installer sur son territoire pour y cultiver le berbéré. C'est lui qui a procédé à l'attribution des terroirs entre les villages lors de l'installation des différents groupes dans les années 80, déléguant aux chefs de village un pouvoir d'arbitrage en matière de propriété foncière au sein de leur terroir. En cas de litige pour l'exploitation d'une parcelle, il est d'abord du ressort du chef de village de régler le conflit. Si celui-ci ne trouve pas de solution, la population s'en remet alors au sultan pour trancher le litige.

A titre d'exemple, Hanon (2008) rapporte comment les chefs d'une dizaine de villages d'agriculteurs, exploitants de la plaine à sorgho du *Barh Azoum*, se sont organisés pour la division en « lots¹⁵⁵ fonciers » d'une savane à *Acacia seyal*, le *baloi naouri*, située à la périphérie Nord-Est du parc. Après plusieurs années de négociations et de conflits fonciers liés à l'attribution des lots, les chefs de village ont sollicité l'appui du chef de canton pour délimiter et départager les terres agricoles (parfois 3 ans avant le défrichement) entre les villages riverains concernés. A cet effet, des jalons (arbres abattus faisant office de marqueurs fonciers) ont été négociés et fixés *in situ*, en présence des chefs de villages et sous assistance de représentants du chef de canton à l'intérieur de la zone de réserve foncière.

Il en résulte un marquage foncier « invisible » pour l'aménagiste (la zone de réserve foncière correspondant à de la végétation naturelle apparemment « intacte ») mais qui fait l'objet de permanentes renégociations locales, notamment pour assurer l'accueil des migrants appartenant au groupe familial des éleveurs déjà installés dans la zone.

¹⁵⁵ Le terme utilisé par les acteurs locaux en français est « lotissement »

⇒ ***Règles pour la mise en culture des terres :***

La valorisation des terres pour l'agriculture (berbéré et cultures pluviales) implique que le cultivateur ait obtenu le droit de défricher la parcelle de la part du chef de village, représentant le sultan. Les paysans jouissent alors d'un droit temporaire de mise en culture de la terre et d'usufruit de cette dernière, droit pour la jouissance duquel ils sont redevables aux chefs traditionnels : le chef de village et derrière celui-ci, le sultan. Ce droit se maintient tant que la parcelle est valorisée par la même personne.

Le véritable détenteur des droits fonciers reste donc le sultan, représenté par le chef de village.

Le sultan perçoit la *zakat* (impôt musulman sur la production des céréales), destinée traditionnellement à être redistribuée aux pauvres et aux indigents ou servant à l'accueil des étrangers par les chefs. La *zakat* est dictée par la loi coranique et correspond à l'obligation pour les musulmans de payer l'aumône pour les pauvres et les indigents. Il s'agit en fait de la dîme que doivent payer les paysans et les éleveurs sur leurs productions de céréales et sur l'élevage. Notons qu'il n'y a pas de *zakat* prélevé sur les produits de la pêche ni sur les produits de collecte (gomme arabique, miel, condiments, fruits et graines, bois, etc.), le contrôle des autorités traditionnelles sur ce type de production étant moins marqué. La perception de la *zakat* et la délégation de l'autorité territoriale aux chefs de villages sont des facteurs de structuration de l'autorité du chef de canton. Il résulte de cette forme d'organisation, une situation de stabilité politique (locale) favorable à des actions de mise en valeur agricole planifiées à grande échelle sur les territoires de la périphérie.

Dans le cadre de la dîme agricole, les paysans doivent reverser 10% de leur production céréalière (berbéré) aux autorités traditionnelles. Cette part est centralisée par le chef de village, parfois avec l'aide d'un notable responsable du prélèvement de l'impôt. Le chef de village reversera alors au sultan la part qui lui revient. Sur une production de 100 coros (le coro est une unité de mesure correspondant environ à 3,5 kg) de berbéré, 10 coros seront donc consacrés à la

zakat. Sur ces 10 coros, le sultan en recevra 5 à 8, le chef de village conservera le reste.

Dans le cadre des activités agricoles, c'est le chef de ménage qui possède et gère la totalité de la production, les greniers appartenant à l'homme.

⇒ ***Règles pour l'exploitation des zones pastorales :***

En cas de litige impliquant des éleveurs et des riverains sédentaires, une concertation « au cas par cas » est organisée entre les protagonistes. Les pâturages sont souvent situés autour des mares mais aussi dans les *baloi*¹⁵⁶, les *gardoud* ou les *goz*, en fonction de l'abondance des herbacées. Après la récolte du berbéré, soit vers la fin du mois de février, les bœufs sont généralement parqués sur les champs pour brouter les résidus de culture. L'installation d'un groupe d'éleveur sur le terroir villageois nécessite une autorisation de principe du chef de canton. Les éleveurs gèrent cela de manière individuelle et ne doivent pas obtenir l'accord de leur chef de fraction ou de *khashim-beyt*. L'installation des *ferricks* se fait ensuite librement et les éleveurs choisissent eux-mêmes l'endroit du campement et les zones où ils emmènent leurs animaux pâturer : « *chacun garde ses bœufs* ». Toutefois, une fois installés, ils font généralement une visite de courtoisie au chef de village pour l'informer de leur arrivée sur son terroir. Ils profitent également d'une visite au marché au bétail pour prévenir leur *khalife*. C'est ce dernier qui sera chargé de signaler l'arrivée de ses administrés sur les terres du canton au sultan sédentaire. Pour ce qui concerne l'accès aux ressources en eau, les éleveurs doivent avoir obtenu l'accord du chef de village, représentant le chef de canton de la zone, avant de creuser un puits sur un terroir villageois.

¹⁵⁶ Les groupes de chameliers s'installent plutôt dans les *baloi* afin que leurs bêtes puissent avoir accès aux arbustes dont ils se nourrissent.

Figure n°50 : Puits *lied* creusés par les transhumants dans le lit du Bahr Azoum (village Mina)



Dans le cadre de la dîme sur le bétail, le principe est le même que pour les céréales. **C'est le sultan de la région d'origine des transhumants qui percevra la taxe.** Les règles de calcul sont les suivantes¹⁵⁷ :

boeufs : pour 30 têtes → 1 veau de 2 ans
 pour 40 têtes → 1 vache de 3 ans

moutons : pour 40 têtes → 1 bête
 pour 100 têtes → 1 bête
 pour 200 têtes → 1 bête

chameaux : pour 5 têtes → 1 mouton
 pour 10 têtes → 2 moutons

¹⁵⁷ Ces règles sont à adapter à l'effectif du cheptel considéré. Il faut donc composer sur les bases qui sont données ci-dessus. Ainsi, par exemple, pour 50 bêtes (boeufs), on travaille sur une base de 40. Pour 60 bêtes, on travaille sur une base de 2 X 30 ou sur une base de 40 et on reporte 20 bêtes (jusqu'au moment on on atteindra de quoi appliquer une base de 40 et une base de 30).

pour 20 têtes → 1 chameau de 2 ans

pour 60 têtes → 1 chamelle de 3 ans

⇒ ***Règles pour l'exploitation des zones de collecte :***

Les revenus générés par la vente de ces produits sont gérés différemment de ceux de l'agriculture. Ici, l'unité de production est l'individu et non pas le ménage. Prenons l'exemple de la récolte de gomme : homme et femmes sont propriétaires du produit de leur collecte, et même si c'est souvent la femme qui se rend au marché pour vendre l'ensemble des produits de cueillette du ménage, les revenus de la vente seront redistribués individuellement aux collecteurs.

Les transhumants aussi jouissent d'un droit d'usage des ressources des espaces multifonctionnels villageois. Ils peuvent exercer en toute liberté les activités de collecte, incluant la gomme arabique, autour de leur campement ou des zones de pâturage sur les terroirs villageois. Il est d'ailleurs très fréquent de croiser dans les *baloi* des éleveurs partis pour quelques jours en « expédition gomme » loin de leur campement, en petits groupes de 5 à 6 personnes comprenant femmes et enfants.

Les litiges n'interviennent qu'à partir du moment où il y a eu mise en valeur d'une ressource pour son exploitation.

⇒ ***Les schémas de résolution des conflits autour de l'exploitation des ressources :***

Il arrive fréquemment que des conflits émergent autour des activités d'élevage et d'agriculture : compétition pour la mise en valeur d'une parcelle agricole, divagation des animaux dans les champs, vol de bétail, empiètement des cultures sur les couloirs de transhumance, blocage de l'accès aux ressources en eau en sont les motifs les plus fréquents.

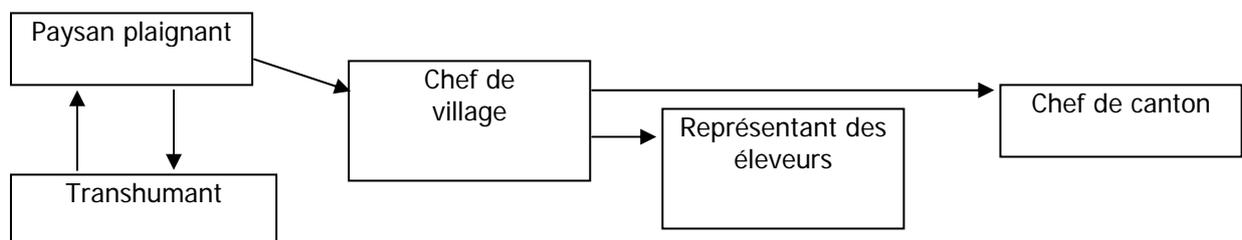
- **Conflit entre riverains sédentaires** : si les deux parties n'arrivent pas à s'entendre à l'amiable, le chef de village est chargé de trancher. Si ce dernier n'arrive pas à mettre fin au conflit, il s'en remettra au chef de canton.

- **Conflit entre transhumants** : si les individus n'arrivent pas à trancher un conflit avec l'aide des chefs de *ferrick*, ils s'en remettent aux représentants des éleveurs (le

Khalif, représentant du chef de canton de leur terroir d'attache) basés dans la ville la plus proche de leur campement.

- **Conflit sédentaires/transhumants** : la grande majorité des conflits tournent autour de la divagation des animaux et des dégâts qu'ils peuvent occasionner sur les parcelles cultivées des paysans. Si le paysan et l'éleveur n'arrivent pas à s'entendre entre eux, ils s'en remettent au chef de village, chargé alors de prévenir les représentants des éleveurs (organisés par *khashim-beyt*). Ces derniers seront chargés d'évaluer l'ampleur des dégâts occasionnés afin d'estimer la valeur du dédommagement qu'ils verseront au paysan. S'ils n'arrivent pas à satisfaire le paysan lésé, ils s'en remettent au chef de canton. La totalité de ces transactions et de ces jugements se fait sur l'honneur, en jurant de sa sincérité sur le Coran. Notons que les responsables des éleveurs déplorent le fait que souvent, le paysan passe directement par une plainte à la gendarmerie, court-circuitant ainsi violemment le schéma traditionnel de résolution des conflits.

Figure n°51 : Schémas de résolution type d'un conflit sédentaire/transhumant



VI.3. Jeux d'acteurs

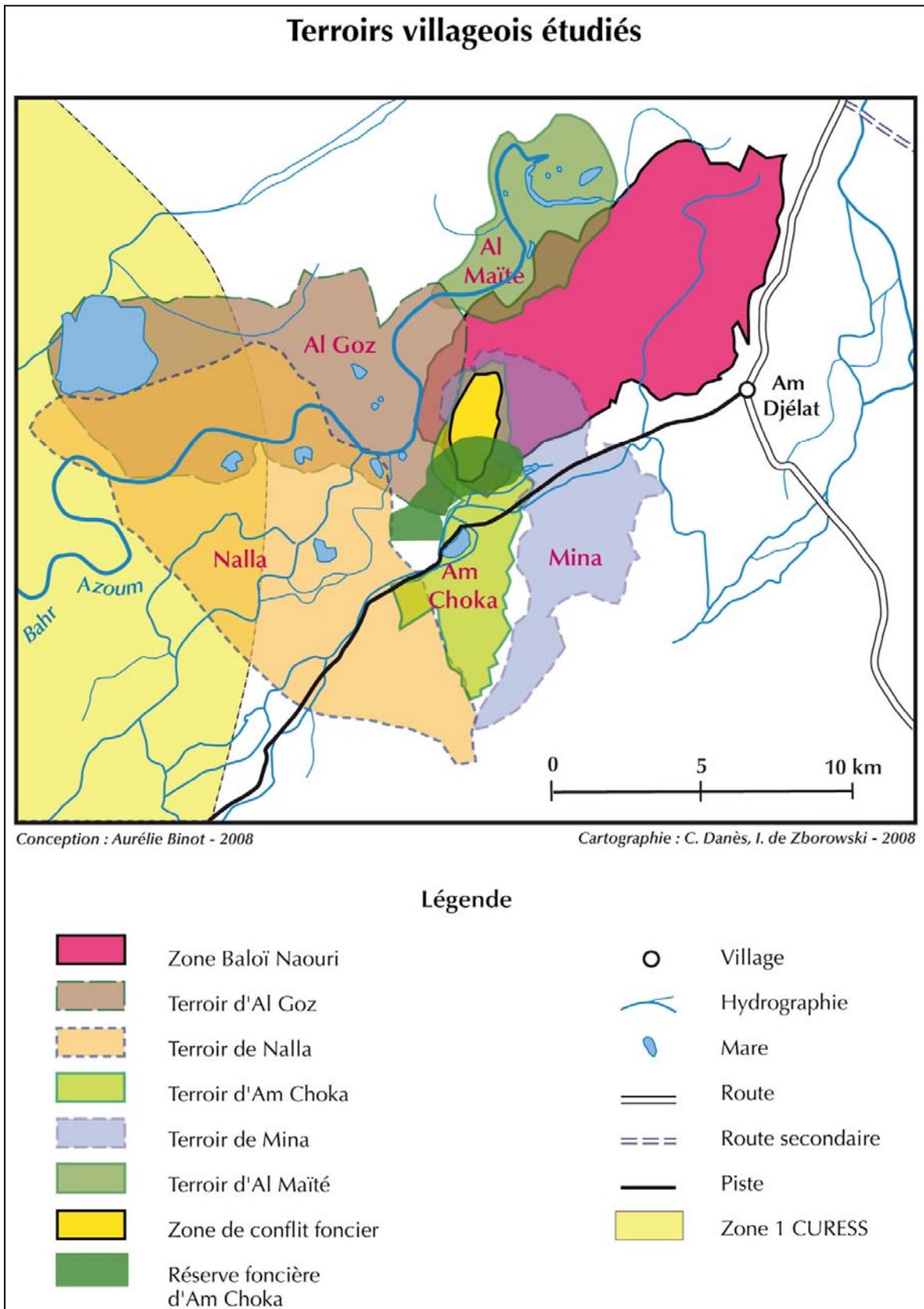
L'accès aux ressources naturelles fait l'objet de jeux d'acteurs, en vue d'instrumentaliser les initiatives de gestion des ressources naturelles pour défendre des intérêts fonciers particuliers. A ce titre, l'exemple de la gestion du *baloi naouri*, une formation à *Acacia seyal* propice à la mise en culture du sorgho de décrue, en périphérie du PNZ est édifiant.

A l'intérieur de cet espace de savanes à *Acacia seyal* au Nord-Est du PNZ, plusieurs chefs de village ont procédé à une distribution de parcelles aux chefs de ménage de leur village (lotissement). Chaque chef de ménage s'avérait donc être le propriétaire potentiel d'un champ de berbéré à l'intérieur du *baloi naouri*. Cette zone a ainsi été l'objet d'un intérêt foncier particulier lié à la possibilité d'y valoriser la terre pour le berbéré, qui a débouché sur un conflit entre deux gros villages, faisant intervenir le sultan du Salamat au détriment de l'un des deux villages. Un petit groupe de résidents de ce village, sous couvert d'un animateur rural du projet de conservation résidant là, a alors demandé la mise en défens de la zone au prétexte d'y rentabiliser la récolte de la gomme arabique, en vue de figer le conflit et de modifier le statut de cette zone : **en devenant strictement une zone de collecte, dont le défrichement serait interdit (mise en défens sous la haute autorité du projet de conservation), la question de la propriété foncière traditionnelle disparaît.**

La mise en défens induit l'application d'un contrôle exogène sur l'exploitation des ressources, à travers l'application de règles supplétives au droit coutumier. Cela modifie le pouvoir traditionnel du sultan sur le foncier et permet aux villageois, dans notre cas de figure, de conserver potentiellement l'accès aux ressources de cette zone, qui autrement aurait été mise en valeur par d'autres qu'eux.

La figure 54 présente cette problématique foncière, l'emprise des terroirs des villages concernés, la zone de conflit foncier, le *baloi naouri* et, à titre indicatif, la zone de réserve foncière (sur base de Hanon 2008) du village ayant demandé la mise en défens de la savane.

Figure n°52 : Terroirs villageois et jeux d'acteurs



C'est principalement l'importance économique de la filière sorgho dans la zone qui détermine les stratégies d'exploitation des terroirs, avec des négociations aux niveaux micro-local et local pour le balisage des réserves foncières, notamment en vue de faire face à la dynamique de sédentarisation des transhumants.

VI.4. Impacts écologiques des systèmes de production

Sur l'ensemble des activités liées à l'exploitation des formations végétales (coupe de bois de feu et d'ouvrage, émondage), **l'agriculture de décrue** est celle qui a le plus tendance à étendre son emprise à de grandes portions de territoire en y modifiant radicalement les paysages. En effet, l'exploitation des sols pour l'installation du sorgho nécessite une défriche intégrale de grandes surfaces de savane à dominance d'*Acacia seyal*, formations végétales ligneuses qui occupent naturellement les dépressions.

Cette culture de sorgho de décrue, pratiquée d'octobre à mars, constitue donc **la principale cause de déboisement en périphérie du Parc National de Zakouma**. Son extension pourrait avoir un impact important, notamment dans les zones hautement inondables avec des risques d'érosion, de modification du réseau hydrographique et de perte de diversité spécifique végétale et animale, ainsi que de fragmentation des habitats naturels de la faune.

Localement, le front agricole induit aussi une augmentation considérable de la pression foncière. Des conflits pour l'accès à l'espace entre groupes autochtones et groupes de migrants arrivant dans la région pour la culture du berbéré risquent également d'émerger, ainsi qu'entre agriculteurs et éleveurs transhumants lorsque les champs empiètent sur les couloirs de passage et les aires de pâture des troupeaux transhumants.

Cependant la pression induite par cette activité est, pour l'heure, toute relative. En dépit de l'essor de l'agriculture de décrue dans la région du PNZ, **les espaces de végétation naturelle restent donc abondants** : les données cartographiques relevées dans le cadre de notre recherche montrent que les formations végétales naturelles occupaient encore, en 2005, 94 % de la totalité de la zone périphérique dans une couronne d'environ 30 km autour du parc. L'emprise agricole, avec 4% de la superficie totale de la périphérie occupée par le berbéré et 2% par les cultures pluviales, est donc encore relativement faible et n'entraîne pas encore de pression foncière majeure dans la région du PNZ.

Pourtant, la politique d'aménagement en périphérie du parc national de Zakouma s'est focalisée autour de la gestion et du contrôle de l'agriculture de contre-saison, avec l'objectif de maîtriser le front pionnier de défriche pour la mise en culture du berbéré dans les plaines alluviales périphérique au parc.

CHAPITRE 7

Modalités d'aménagement de l'espace et prise en compte des populations locales¹⁵⁸

VII.1. Le projet de gestion mis en œuvre au niveau de Zakouma

Depuis le début des années 1990, différents projets financés par des bailleurs de fonds internationaux (Union Européenne, Fonds pour l'environnement Mondial, Coopérations bilatérales) sont venus en appui à l'Etat tchadien pour assurer la gestion du parc national de Zakouma

Zakouma fait donc l'objet d'un intérêt particulier de la part de la communauté internationale, laquelle a investi, depuis 1987, plusieurs dizaines de millions d'euros dans divers programmes d'appui à la DPNRFC¹⁵⁹ pour la gestion, l'aménagement et la surveillance de l'aire protégée et de sa périphérie. Après une première phase de réhabilitation entre 1987 et 1993, l'Union Européenne (UE) lance le projet CESET¹⁶⁰ de 1994 à 2000, suivi des phases 1 et 2 du projet **Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Soudano Sahéliens (CURESS)**, à partir de fin 2000. C'est le CURESS qui a actuellement mandat de gestion sur le parc dans le cadre d'une coopération bilatérale Tchad/Union européenne financée par le Fonds Européen de Développement (FED). La phase 1 du projet CURESS¹⁶¹ est mise en œuvre à travers un consortium regroupant deux bureaux d'étude internationaux (AGRECO GEIE et SECA) qui ont été chargés de recruter les 4 assistants techniques européens et un centre de recherche international (le CIRAD) qui a mis à disposition un chercheur en écologie en poste et plusieurs chercheurs (vétérinaires et ingénieurs agronomes) pour des missions de courte durée, cette expertise étant financée très grassement par l'Union Européenne. Si le chef de projet officiel est un membre du Ministère de l'environnement tchadien, ce dernier a une fonction essentiellement de

¹⁵⁸ Ce chapitre a été rédigé sur base d'une collaboration avec Laurence Hanon dans le cadre de nos publications collectives pour le projet GEPAC

¹⁵⁹ Direction des parcs nationaux, des réserves de faune et de la chasse

¹⁶⁰ Projet de Conservation de l'Environnement dans le Sud-Est du Tchad

¹⁶¹ Nos données de terrain ont été collectées durant la phase 1 du projet CURESS, qui a démarré fin 2000.

représentation et ce sont les 5 européens expatriés au Tchad qui sont à la tête pensante du CURESS, projet mené de main de maître par un assistant technique principal à la très forte personnalité.

Les infrastructures du projet consistent en un bureau à Ndjamenà et un ensemble de bâtiments à l'intérieur du parc national de Zakouma, au niveau de l'ancien village de Zakouma II est organisé, sur le terrain, en 5 volets¹⁶² :

(1) Protection et surveillance : une centaine de gardes tchadiens armés sont chargés de la lutte anti-braconnage et sont en poste à l'intérieur du parc et à sa périphérie. Notons que Zakouma était, vers 2004, l'aire protégée d'Afrique centrale qui comptait le plus grand nombre de gardes à l'hectare ! Depuis près de 10 ans, chaque année, les affrontements entre gardes et braconniers font des victimes dans les deux camps¹⁶³. Les gardes sont régulièrement entraînés au maniement des armes et aux techniques de lutte anti-braconnage par des consultants internationaux en mission, spécialistes de ce type de combat armé, se comportant comme de véritables mercenaires.

(2) Assistance technique et logistique : ce volet assure l'entretien des pistes et des points d'eau et la maintenance du parc de véhicules et d'engin, des bâtiments et équipements du projet. Il est dirigé par un assistant technique international, expatrié au Tchad et emploie une douzaine d'ouvriers tchadiens recrutés localement et 5 personnes au bureau de N'djamena, sous la responsabilité d'un assistant technique expatrié chargé de la comptabilité du projet.

(3) Ecodéveloppement : ce volet est, selon nous, le parent pauvre du projet, malgré l'importance de ses ambitions affichées « *d'amélioration des conditions des populations riveraines du parc tout en garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles* ». Jusqu'en 2004, le volet était dirigé par un cadre tchadien responsable d'un staff de 5 animateurs villageois, éparpillés aux quatre coins de l'aire protégée. Le coordinateur du volet était systématiquement mis à l'écart de la programmation stratégique du projet et ne disposait pas de moyens de

¹⁶² Ces données s'appliquent à la phase 1 du projet CURESS, mise en œuvre entre 2000 et 2007.

¹⁶³ On a compté, chaque année, plusieurs morts et blessés graves. Cependant, ces informations ne sont pas reprises systématiquement dans les rapports officiels.

fonctionnement adaptés¹⁶⁴ (véhicule, locaux, petit équipement etc.). Dès 2004, un vétérinaire français s'est vu attribuer le poste de chef de volet, en vue de la rédaction du plan de gestion, avec l'attribution d'un véhicule, d'un bureau digne de ce nom et d'un logement de fonction. L'ensemble des activités du volet ont alors été orientées, par la direction du projet, vers l'objectif très théorique et peu pragmatique à court terme de rédaction du plan de gestion (échéance 2006-2007). Nous approfondirons plus loin les attributions et modes de fonctionnement du volet écodéveloppement.

(4) Conservation et Suivi écologique : Une équipe composée d'un écologue français au statut d'expatrié et de 3 anciens gardes tchadiens assure le suivi des dynamiques écologiques, en partenariat avec des organismes internationaux comme WCS.

(5) Tourisme : ce volet, à la tête duquel a été parachutée la petite amie de l'assistant technique principal du projet (homologue expatrié du chef de projet), sert essentiellement à faire tourner l'hôtel de Zakouma, sous couvert de diversification des sources de revenus du parc assurant des « *retombées économiques pour la région* ». En dehors du salaire du cuisinier, des serveurs et des femmes de ménage, ces retombées locales annoncées nous semblent inexistantes...

La phase 1 du projet CURESS était censée, au moment où sa méthodologie a été rédigée, promouvoir une approche intégrée entre conservation et développement et faire la part belle aux activités de recherche sur le terrain, notamment en sciences sociales, pour une meilleure intégration des populations riveraines basée sur une connaissance fine des dynamiques locales. L'Union Européenne comptait en faire une « vitrine » d'intégration réussie entre activités de recherche et de gestion d'une aire protégée (Léon Merlot comm. pers. 2000). Cependant, dès sa mise en œuvre effective et essentiellement en raison d'un changement de ressources humaines au niveau de la délégation de l'Union Européenne au Tchad et de l'état d'esprit de

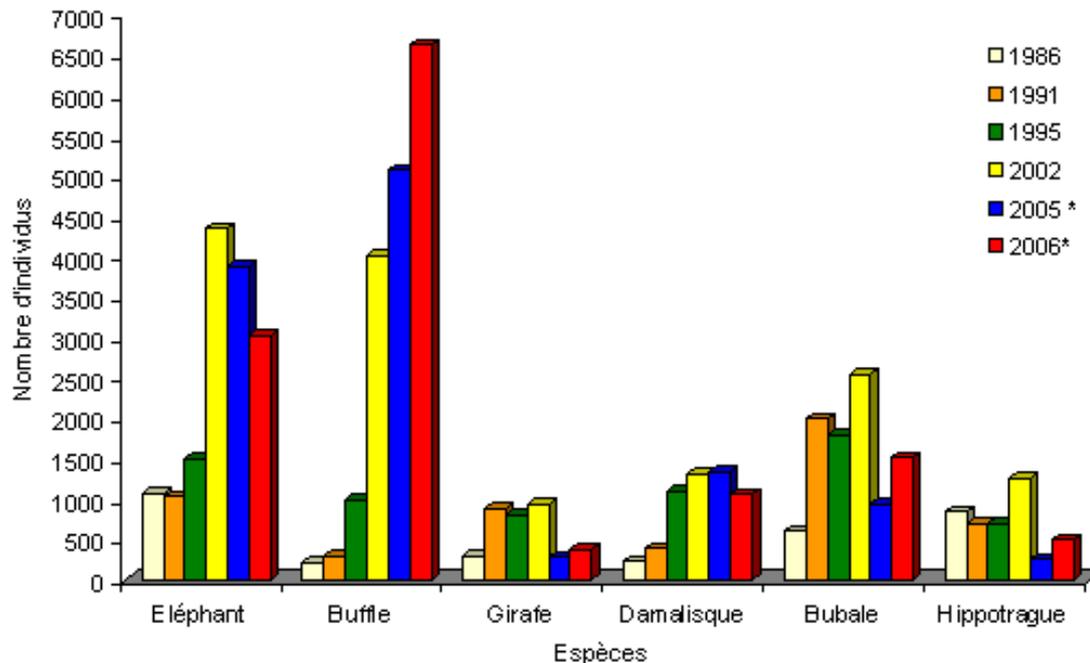
¹⁶⁴ A ce titre, je rapporterai ici une petite anecdote bien parlante. Notre recherche de terrain, menée notamment dans le cadre du projet GEPAC, impliquait l'installation d'une étudiante de l'ULB sur les terroirs de la zone périphérique Nord et est du parc et la possibilité pour moi de me déplacer dans la zone pour mener des enquêtes en milieu transhumant. J'ai donc sollicité le projet CURESS pour un petit coup de pouce logistique pour véhiculer l'étudiante de village en village et pour mes déplacements à l'intérieur des parcours pastoraux. L'assistant technique principal du CURESS a donc, « généreusement » mis à notre disposition deux vieux chevaux malades et amaigris, deux selles en bois et deux sacs de mil. Sans les soins prodigués par les guérisseurs du village d'Am Choka, judicieusement sollicités par l'étudiante en mon absence, ces chevaux seraient probablement morts bien avant d'avoir pu nous porter sur leur dos ! Cela dit, une fois qu'ils ont récupéré un peu de vigueur, ils ont été des éléments clés pour la réussite des enquêtes de terrain, qu'ils en soient ici remerciés !

l'assistant technique principal, l'esprit de mise en œuvre s'est avéré bien différent de la méthodologie proposée dans l'appel d'offre (Agreco GEIE-SECA-CIRAD EMVT 2002). L'essentiel du budget, provisionné année après année au niveau des « devis programmes » du projet, a été attribué à la lutte anti-braconnage au détriment du financement d'activité de recherche par exemple avec les éleveurs transhumants, qui avaient pourtant été planifiées à l'origine dans le document d'offre technique et méthodologique.

Zoom sur la grande faune sauvage

Au niveau du parc de Zakouma, l'effort déployé dans le cadre de ce type de projet permet notamment de mettre en place un dispositif de suivi écologique et de comptage des effectifs de faune, nécessaire pour proposer une stratégie de gestion de l'aire protégée à moyen et long terme. Ce dispositif est mis en œuvre dans le cadre du volet « Conservation et Suivi écologique ».

Figure n° 53 : Evolution des effectifs des principaux grands mammifères du Parc National de Zakouma entre 1986 et 2006 (Source : Comptage par échantillonnage: 1986-1991, Bousquet - 1995, Dejace *et al.* - 2002, Mackie - Comptage total : 2005 et 2006, Fay *et al.* ; *In* Arrantz *et al.* 2007)



A propos de la figure 53, les énormes différences entre les comptages d'avant et d'après 2002 réside dans le choix des méthodologies de comptage : comptage total ou estimation sur base d'un échantillonnage. **Les données sur lesquelles s'appuie le suivi écologique sont donc à interpréter en fonction du contexte dans lequel elles ont été collectées et ne proposent finalement que des tendances.** En outre, en écologie de la conservation, les méthodologies de comptage sont extrêmement controversées et difficiles à mettre en œuvre (Gaidet *et al.* 2006). Certains écologistes sont plutôt partisans, par exemple, des méthodes indicelles basés sur une batterie d'indicateurs adaptés au milieu et à l'espèce considérée plutôt que des comptages, en raison des nombreux biais qu'induisent ces méthodes. Par exemple, une population d'éléphants soumise à une forte pression de braconnage aura tendance à se disperser en très petits troupeaux extrêmement mobiles, ce qui peut poser de sérieux problèmes de dénombrement.

Une rhétorique fondée sur l'intégration conservation/développement

A Zakouma, les enjeux d'aménagement soulevés par les conservationnistes se posent en termes de partage de l'espace et des ressources entre trois dynamiques géographiques spécifiques : **la mobilité de la grande faune, l'expansion agricole, l'élevage transhumant.**

La méthodologie proposée par le projet CURESS vise à structurer un territoire et une dynamique de développement rural autour de l'aire protégée. Celle-ci est considérée comme l'élément moteur de l'aménagement du territoire et du développement des zones périphériques...et des populations qui y vivent. Un discours spécifique se construit sur cette représentation et la proposition d'aménagement du PNZ et de sa périphérie, ainsi que le plan de gestion associé, s'inscrit dans la mouvance de la conservation intégrée.

Dans cette rhétorique, les aires protégées et leur périphérie deviennent des zones d'expérimentation du développement durable, à l'interface des mesures de conservation (politiques publiques de protection de l'environnement) et des enjeux de développement économique et d'exploitation des ressources. L'aire protégée est ici le théâtre d'une rhétorique « politiquement correcte » relayée par les bailleurs et les rapports du projet, fondée sur la participation de la société civile et le consensus pour la gestion d'un territoire partagé... On retrouve ce que nous avons déjà exploré dans la première partie de ce travail, à savoir une appropriation des enjeux de conservation à l'échelle globale, par la communauté internationale, et des contraintes de gestion qui doivent fatalement être assumées localement par les riverains, dans le cadre d'une participation obligatoire...

Volet développement rural du projet de conservation

Au démarrage du projet européen Conservation de l'Environnement dans le Sud-Est du Tchad (CESET) en 1993, un volet « gestion participative et développement rural intégré » est mis en place pour « *se rapprocher des populations de la zone périphérique pour les aider dans une démarche de développement* » (Gavens 2003). En effet, au démarrage des activités, les populations des cinq villages anciennement

présents sur le territoire de l'aire protégée, qui ont été « déguerpies » lors de la création du parc national de Zakouma, et les villages proches du Parc entretenaient de mauvaises relations avec le projet. Ce volet « gestion participative » était donc principalement orienté vers la restauration de relations de bon voisinage entre le parc et les populations de la périphérie : installation d'infrastructures de développement rural à la demande des populations - puits, magasins de céréales- et appuis ponctuels aux filières de production.

A partir de 1995, le volet est dénommé «Eco-développement » - terme repris ensuite par le projet CURESS jusqu'en 2006. Gavens (2003), fait une remarque pertinente sur le changement de l'intitulé du volet : « (...) ainsi, les notions de « gestion participative » et de « développement intégré » sont occultés au profit d'une dénomination plus floue : « Eco »-développement (économique ? Écologique ?). ».

Bien que des objectifs communs¹⁶⁵ aient été formulés théoriquement, aucune stratégie globale n'avait réellement été établie pour la mise en œuvre de ces objectifs et les activités du volet sont extrêmement dispersées. En plus de l'installation d'infrastructures de développement, le volet « Eco-développement » a initié diverses réalisations dans les domaines de l'agriculture et de la sylviculture (riziculture, plantations de haies vives, vergers), ainsi que quelques actions ponctuelles de sensibilisation et de formation en matière de gestion des ressources naturelles (pisciculture, santé animale, apiculture, presse à huile à traction animale, foyers améliorés, interventions dans la filière de la gomme arabique).

Le but annoncé de ces activités est de « [...] former, sensibiliser et organiser les paysans et les éleveurs, et leur apprendre à gérer rationnellement les ressources de la périphérie, sans puiser dans le parc ».

En marge de ces activités, le volet « Eco-développement » encadre et fait réaliser des études pour accroître la connaissance sur la zone périphérique. Il s'agit pour la plupart de monographies villageoises et d'études sommaires des systèmes de production et d'utilisation des ressources naturelles. Gavens (2003) regrette que les

¹⁶⁵ L'amélioration des relations entre le projet et les populations, l'amélioration des conditions de vie des communautés locales, la diminution des pressions s'exerçant sur le parc

résultats de ces études aient été trop peu utilisés pour orienter la stratégie d'intervention du volet Ecodéveloppement, depuis sa création jusqu'à nos jours.

VII. 2. Aménagement de l'espace

Un « plan de gestion » du parc national de Zakouma et de sa périphérie a été conçu par les gestionnaires du parc (Agreco 2007). Il dresse le bilan des interventions menées, et redéfinit les missions du projet pour son prochain mandat (2007-2011).

Les migrations de la grande faune

Les résultats d'études scientifiques (Dolmia N. 2004 et Dolmia N. et Cornelis 2004), confirmés par les derniers dénombrements de saison des pluies effectués par le CURESS (Faye *et al.* 2006 ; Poilecot *et al.* 2007) démontrent qu'**en saison des pluies les régions Nord et Sud-Ouest de la périphérie sont très fréquentées par la grande faune** (populations d'éléphants, damalisques, hippotragues). Les nombreux espaces de végétation naturelle qui forment encore un *continuum* de part et d'autre des limites de l'aire protégée permettent à la faune de quitter le Parc National de Zakouma pour effectuer des migrations saisonnières. Le projet CURESS s'est donné pour objectif de sécuriser ces déplacements.

Contrôle des dynamiques en périphérie du PNZ

Au sein de la zone périphérique du parc, le projet a identifié des « contraintes » aux missions qui sont conférées au Parc National de Zakouma, notamment en termes de conservation de la biodiversité. Cette démarche cible particulièrement les **conflits d'intérêt potentiels entre le développement socioéconomique et la préservation des milieux naturels et de la faune sauvage**.

Le plan de Gestion dresse le bilan des grandes tendances qui se dessinent en matière de développement socioéconomique dans la région du Parc : « *Celles-ci se caractérisent notamment par une augmentation de la pression sur les ressources naturelles* » (sous l'effet de l'évolution démographique), « [...] et par l'apparition de projets de développement. [...] Toutefois [...] les acteurs du parc n'ont qu'une faible

maîtrise de ces processus qui ne s'effectuent pas nécessairement selon une logique de développement durable, et peuvent, à terme, menacer l'intégrité du parc » (Agreco 2007). Ainsi, **l'expansion de l'emprise agricole sur les savanes naturelles pour la mise en place des cultures de décrue est identifiée comme une menace pour la préservation de la faune.** Le plan souligne que, dans les zones les plus densément peuplées par l'Homme (au Nord du parc national de Zakouma) « [...] **ce sont justement les savanes à *Acacia seyal* - occupant les sols propices au sorgho de décrue - qui sont empruntées par les ongulés pendant leurs déplacements hors du parc [...]** » (Agreco 2007).

Une analyse attentive du contenu du plan permet de dégager de l'ensemble des objectifs énoncés, deux objectifs principaux et structurants pour l'aménagement de la zone, dans la logique des agents de la conservation :

1. L'obtention d'un **droit de regard, de décision et d'intervention sur le développement rural et l'affectation du sol en périphérie du parc** national de Zakouma dans une zone périphérique jusqu'à une distance de 30 km autour du Parc.
2. L'établissement de deux « couloirs » ou « corridors biologiques » destinés à protéger les déplacements saisonniers de la faune sauvage, en particulier ceux des éléphants, en dehors des limites du Parc. **L'un au Nord du Parc, l'autre au Sud-Ouest** (figure 54).

Le plan de gestion propose à cet effet de modifier le statut de la Réserve de Faune du Barh Salamat (RFBS) qui entoure le parc, en le dotant d'un nouveau « règlement intérieur » destiné à apporter un cadre légal à ces deux objectifs¹⁶⁶.

Le dispositif spatial associé au plan de gestion est repris à la figure 54. Ce dispositif prévoit deux corridors écologiques (mise en défens de la végétation naturelle) et un contrôle croissant du développement économique par le projet, selon deux zones concentriques centripètes (vers l'aire protégée). Ce zonage n'est pas sans rappeler le

¹⁶⁶ Arrêté portant réglementation intérieure de la Réserve de Faune du Barh Salamat, présenté en annexe 8

modèle de réserve de la Biosphère que nous avons évoqué au premier chapitre, avec ZP1 comme zone tampon et ZP2 comme zone de transition.

Le zonage du CURESS prévoit la mise en place de deux corridors écologiques (l'un à l'Ouest et l'autre au Nord du parc) et de deux zones périphériques d'intervention (ZP1, la zone tampon et ZP2, la zone de transition).

Le cas d'étude de Zakouma illustre particulièrement bien la difficulté à intégrer dans un dispositif de cogestion des ressources naturelles à la fois les attentes des populations riveraines en matière de sécurisation foncière et des objectifs écologiques. Ici, **au vu du dispositif spatial et des objectifs prioritaires de gestion identifiés par le projet, la dynamique d'aménagement vise en priorité à rencontrer des objectifs de préservation de la faune sauvage et de ses habitats.**

Dans sa formulation, le plan de gestion témoigne pourtant d'une **volonté théorique d'associer les populations sédentaires et transhumantes et leurs représentants aux dispositifs d'aménagement de la périphérie de l'aire protégée, sur une base participative.** Il prévoit de mettre en place un dispositif de « planification du développement local » afin de coordonner toutes les interventions de développement rural « *de façon participative et concertée avec toutes les parties prenantes* ». L'objectif annoncé de l'utilisation de ce dispositif est également « *de mettre en place avec les populations locales des règles d'utilisation des ressources naturelles qui aient été élaborées selon un mode concerté et participatif* » (Agreco 2007).

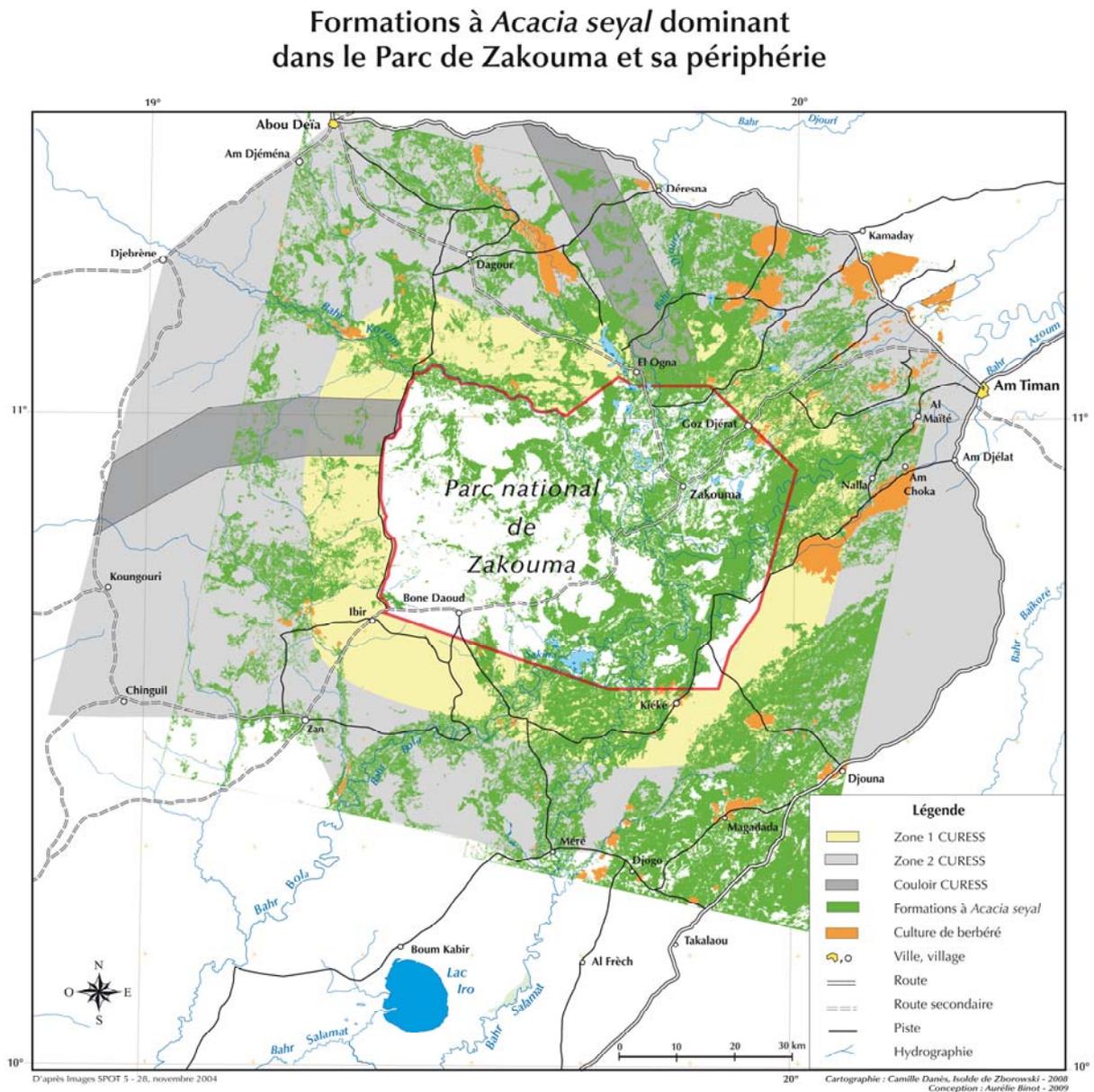
D'autre part, pour mettre en place les corridors biologiques, le plan de gestion précise que « des négociations seront réalisées avec les autorités et les populations locales pour la délimitation de ces corridors ». Il est mentionné que « l'objectif des corridors n'est pas d'arrêter les défrichements agricoles mais bien de *sécuriser* des zones actuellement intactes. Le « gel » du front de défriche dans les zones à forts enjeux de conservation aurait pour objectif de faciliter l'acceptation sociale des corridors biologiques sur des zones à faibles enjeux agricoles.

On le voit, **le principal enjeu associé au dispositif d'aménagement est de geler la défriche des formations à *Acacia seyal* pour la culture du berbéré.**

Bien que cet objectif soit présenté dans le plan comme un élément positif pour le développement local, la figure 55 annonce bien les difficultés qui risquent d'émerger. Le corridor écologique Nord est le plus sensible en termes d'acceptation sociale compte tenu de l'intensité de l'occupation humaine sédentaire et saisonnière en périphéries Nord et Est¹⁶⁷ et du fait que ce corridor s'inscrit en plein dans des formations à *Acacia* présentant un haut potentiel de valorisation agricole.

¹⁶⁷ Pour rappel, le taux d'accroissement démographique estimé est particulièrement important dans cette partie de la périphérie, la population ayant presque doublé entre 1993 et 2005.

Figure n°55 : Recouvrement des savanes à *Acacia seyal* au niveau du zonage proposé par le CURESS



Plans de développement local :

Le règlement de la RFBS, s'il est validé, imposerait que chaque village, groupe de villages ou canton compris dans la zone d'intervention du projet, soit doté d'un « Plan de Développement local » (PDL), document destiné à planifier les actions de développement rural. Le plan de gestion propose d'utiliser les PDL afin de coordonner toutes les interventions de développement et les modalités d'usage des ressources naturelles en fonction des nouvelles missions conférées à la RFBS. Dans ce cadre, **une nouvelle structure de gestion - désignée « *Unité de coordination de la RFBS*»** - prévoit d'impliquer les représentants des populations locales à la planification du développement en périphérie. Cependant, plusieurs remarques doivent être faites sur la manière dont le plan de gestion envisage les modalités de cette implication.

⇒ Composition de l'Unité de coordination :

Les parties prenantes réellement concernées par la planification du développement local tel qu'il est défini, ne sont pas toutes représentées de manière efficiente au sein de l'Unité de coordination. Outre le conservateur du parc national de Zakouma et plusieurs délégués du Ministère de l'environnement, il est proposé de réunir « *deux représentants des chefs de cantons, deux représentants des transhumants et deux représentants des agro-pasteurs sédentaires* » et « *un représentant des organisations à la base* ».

Le choix de ces « représentants » est, à notre sens, arbitraire, et repose sur une vision tout à fait simpliste du contexte sociopolitique de la périphérie du parc national de Zakouma. En effet, pourquoi sélectionner deux « représentants des chefs de cantons », pour des décisions concernant l'ensemble de la zone périphérique (30 km tout autour du Parc), alors que la zone recouvre sept unités cantonales et que l'autorité de chaque chef de canton est strictement limitée au territoire de son propre canton. De plus, il n'existe pas à notre connaissance, de structure réunissant les chefs de canton de la zone, qui leur permettrait de désigner démocratiquement leurs « représentants ». On peut donc craindre que les décisions prises au sein de l'Unité

de coordination ne soient perçues comme des ingérences de certains chefs de canton sur le territoire des cinq autres.

Le choix des deux seuls représentants des « agro-pasteurs sédentaires » apparaît encore plus problématique. Il semble en effet peu réaliste de les considérer comme représentatifs et de les solliciter pour valider des décisions sur l'avenir des 90 villages qui occupent la zone d'intervention du projet - et qui sont parfois situés très loin de la région où ils vivent et travaillent.

En outre, nous avons déjà soulevé, dans la première partie, l'ambiguïté que peut générer l'affichage « d'organisations à la base »...

La représentativité des populations transhumantes qui est proposée est d'autant plus faible au regard du nombre et de la diversité des groupes transhumants qui traversent chaque année la zone périphérique. Sur quels critères et par quelle instance envisage-t-on de faire élire des représentants capables de faire accepter, par la majorité des transhumants, les décisions de l'Unité ? La gestion de la mobilité de ce type particulier d'acteur (droits d'usage saisonniers et présence ponctuelle) n'est d'ailleurs absolument pas envisagée dans le plan de gestion.

Notons que le projet CURESS, notamment à travers son volet écodéveloppement, n'a d'une manière générale pas suffisamment intégré la population transhumante aux actions qu'il a initiées en périphérie du parc, focalisant son effort sur les groupes sédentarisés. Les transhumants constituent pourtant, compte tenu des dynamiques d'occupation du sol dans les plaines au Nord du parc, des interlocuteurs incontournables dans ce processus de négociation pour la mise en place des corridors biologiques.

La composition de l'Unité de coordination **remet définitivement en question la volonté des concepteurs du plan d'intégrer réellement les intérêts des populations locales aux modalités de gestion de la périphérie.** Au-delà de la déclaration d'intention de « concertation locale », **on peut craindre qu'une structure aussi artificielle ne soit pas à même de tenir tête au projet de**

conservation et se retrouve finalement dans une position « d'alibi social » pour ce dernier, permettant d'afficher une acceptation locale de décisions d'aménagement allant davantage dans le sens de la conservation que du développement rural. Compte tenu de la mauvaise organisation interne de l'unité de coordination et de sa faible prise en compte de la diversité des acteurs locaux, il est hautement probable que ses membres soient incapables de s'opposer à certaines interventions contraires aux intérêts économiques ou fonciers des populations transhumantes par exemple.

On retrouve le même problème et les mêmes enjeux au niveau d'une autre orientation prise dans le plan, à savoir la **constitution d'une « Union de groupements agricoles » pour la négociation de l'avancée du front de défriche agricole**. L'hétérogénéité des acteurs de la périphérie du parc risque d'être sous-estimée au sein de cette « Union de groupements agricoles », qui se pose en interlocuteur unique en matière de production et de commerce du sorgho de décrue. Les enjeux en termes de production et les référents fonciers (chefs de canton) sont pourtant très différents au niveau des différentes zones de la périphérie du parc. En outre, ce groupement n'intègre que des petits producteurs, alors que ces derniers n'ont guère de pouvoir sur les décisions foncières, les enjeux associés à la filière sorgho sont maîtrisés de main de maître par les chefs de cantons et les chefs de village.

⇒ ***Contrôle de l'exploitation des ressources naturelles :***

Le Règlement intérieur de la RFBS stipule que « les modalités d'usage des ressources naturelles seront définies dans le cadre d'une planification concertée du développement ».

Au vu des faiblesses susmentionnées dans l'approche participative qui est développée dans le plan de gestion, on est en droit de se demander sous quelle forme se matérialisera cette concertation. S'agira-t-il seulement de solliciter l'approbation des quelques représentants locaux, autour de propositions préétablies sur base d'objectifs préalablement définis par le projet CURESS ? Ou vraiment de définir de nouvelles règles d'usage sur base d'un réel consensus, entre partisans de

la conservation, et acteurs du développement local ? Dans ce cas, ces règles seront-elles définies en tenant compte des rôles et des droits de ces représentants vis-à-vis de leurs administrés ?

A ce titre, une incohérence du plan est de distinguer les « représentants des populations à la base » - sans préciser s'il s'agit des chefs de villages ou de structures associatives - des représentants des chefs de canton. Cette vision fait abstraction de la relation hiérarchique qui existe entre ces acteurs et de l'importance des chefs coutumiers tels que les chefs de canton et certains chefs de lignage extrêmement influents dans la zone. Ainsi, par exemple, le marabout établi au niveau de la plaine herbeuse d'Andouma (concernée par le couloir Nord), chef de lignage représentant du groupe arabe *Rachid* et chef religieux, impliqué dans un conflit foncier avec les chefs de l'ethnie sédentaire Thorom de la périphérie Nord-Ouest, est un acteur clé pour toutes les décisions concernant les transhumants sédentarisés et mobiles de la périphérie Nord du parc. Compte tenu de son champ de pouvoir, comment envisager de ne pas impliquer cette importante figure locale dans le processus de « concertation locale » relatif à l'établissement des corridors écologiques ? Cette personne est pourtant absente des structures décisionnaires et en conflit ouvert avec le chef du volet écodéveloppement du projet CURESS¹⁶⁸. La seule justification plausible d'une telle éviction, au-delà de la maladresse et de l'ignorance des **pratiques locales**¹⁶⁹, ne peut être que la volonté du projet CURESS de garder une absolue mainmise sur les décisions relatives à l'accès aux espaces en périphérie du parc.

¹⁶⁸ Le marabout est allé jusqu'à refuser d'accueillir le chef de volet sous sa tente pour boire le thé, geste qui est particulièrement parlant de la part d'un chef de son envergure.

¹⁶⁹ La solution, ici, aurait été de placer au sein de l'unité de coordination une personne représentant le marabout de manière indirecte, afin de laisser ce dernier opérer à la manière d'une éminence grise, sans risquer de s'impliquer, au gré des négociations et des prises de décision, dans un conflit direct avec le projet CURESS.

Modalités institutionnelle pour la mise en place du zonage

Figure n°56 : Troupeau d'éléphants en périphérie Nord du parc national de Zakouma (Crédit photographique : Pierre Poilecot)



Dans le règlement intérieur de la RFBS, il est précisé que « ***les limites des corridors biologiques seront établies de façon concertée avec les populations locales*** » (Agreco 2007). Or, le plan de travail du plan de gestion décline l'objectif de « sécurisation des corridors biologiques » en 4 activités à mettre en œuvre comme suit :

1. Matérialiser les corridors physiquement sur le terrain (bornage),

2. Faire valider juridiquement (par la DPNRFC) les dispositions réglementaires des corridors,
3. Informer les populations sédentaires et transhumantes sur les limites/règles,
4. Vérifier le respect des règles, notamment respecter l'intégrité du couvert ligneux.

Il apparaît ainsi que la négociation avec les riverains n'est pas reprise sous la forme d'une activité à planifier en amont de la validation du zonage ! **Sans négociation préalable à la délimitation des couloirs, on se demande bien comment prendre en compte l'avis des populations locales dans cette importante phase de l'aménagement du territoire.**

Au regard des données sur l'organisation de la filière du sorgho dans la région du parc et de l'importance de la zone Nord pour l'élevage transhumant, la mise en défens des corridors biologiques représente pourtant un enjeu territorial et foncier de grande importance pour les communautés riveraines du parc. Ces enjeux majeurs pour les acteurs locaux sont pourtant abordés de manière tout à fait informelle dans le dispositif d'aménagement et *in fine*, **la logique de « concertation » qui est affichée** par le projet CURESS dans le plan de gestion, **revient plutôt à une logique d'information des populations locales**, sans ouvrir pour autant un véritable espace de négociation avec les riverains de l'aire protégée. En outre, le calendrier des activités proposé dans le plan prévoit d'initier la phase opérationnelle de balisage des corridors en amont du processus d'information...

Les rédacteurs du plan de gestion, à savoir les assistants techniques du projet CURESS et un consultant international mandaté par le bureau d'étude SECA, illustrent ici sans vergogne un exemple criant de décalage entre rhétorique et pratique...

En termes de **représentation matérielle des espaces soumis à l'aménagement**, on se pose des questions du même ordre en envisageant les **modalités de bornage** des corridors biologiques. Cette délimitation doit-elle se

faire *in situ*, en présence des autorités coutumières et des chefs de villages, et à l'aide de marqueurs fonciers locaux « lisibles » pour les riverains, comme cela se fait lors de la délimitation des espaces agricoles ? Ou uniquement au sein des bureaux de l'administration du parc national de Zakouma, loin des espaces concernés ? Si tel est le cas, sur base de quels supports cartographiques ? Une carte d'occupation du sol « à dire d'expert » ou « à dire d'acteurs » ? **L'appropriation de cette représentation de l'aménagement par les acteurs locaux** est pourtant primordiale pour qu'ils intègrent les nouvelles règles d'accès et les nouveaux interdits sur leurs parcours pastoraux et leurs terroirs agricoles. C'est un aspect très pragmatique de l'aménagement qui n'a pourtant pas été pris en compte dans le plan de gestion.

Enfin, si le plan de gestion propose des précisions, même décalées de la réalité locale, quant à la composition des structures locales censées participer à la concertation, il n'est jamais précisé de quelle manière seront représentées les parties prenantes qui défendent les enjeux de la conservation de la faune à Zakouma (le projet CURESS ? Le Ministère de l'environnement ?). Malgré les efforts consentis par le volet écodéveloppement du CURESS pour promener les villageois de la zone périphérique à l'intérieur du parc à la rencontre des girafes et des éléphants dans le cadre d'actions d'éducation environnementale, la question cruciale de la compréhension locale de ce qu'est en réalité le parc et comment il fonctionne n'est pas abordée dans une démarche de gestion participative. Le projet européen CURESS est en fait complètement assimilé au « parc » et constitue pour les riverains une sorte de « boîte noire » servant les intérêts de la faune sauvage. Si, rigoureusement, le parc appartient en réalité à l'Etat tchadien à travers son Ministère de l'Environnement, la **représentation locale de l'espace protégé** est tout autre. Nous avons fréquemment relevé au cours de nos entretiens, de manière informelle, une perception locale selon laquelle « *le parc est commandé par les blancs* » et « *a été vendu aux blancs par le Tchad* », probablement consolidée par la vision des allées et venues des luxueux véhicules 4x4 des assistants des européens (touristes et assistants techniques) sillonnant le parc...

⇒ ***Réaction des acteurs étatiques***

La validation juridique des dispositions prévues par le zonage est soumise à un accord de principe auprès de la DPNRFC. Cette dernière s'est opposée vivement à la délimitation de corridors biologiques en périphérie du parc, considérant qu'il s'agissait d'une extension du parc et a stipulé que son acceptation par les communautés locales, et donc sa réalisation, " [...] *risque d'être très difficile voire, d'engendrer de nouvelles tensions avec les populations riveraines* ". Cela a été consigné dans un courrier officiel adressé au chef de projet CURESS. Compte tenu de ces enjeux territoriaux importants, la DPNRFC a proposé " [...] *de soumettre le document à des ateliers de validation, entre autres, auprès des populations locales concernées ou leurs représentants* ".

Nous interprétons cette surprenante réaction de rejet comme un sérieux avertissement de l'Etat tchadien au CURESS, par rapport à la manière dont le projet a agi pour concevoir le plan de gestion, en totale autonomie et sans impliquer la DPNRFC dans les prises de décisions.

⇒ ***Ateliers de validation***

Des ateliers ont été organisés auprès des populations locales, en vue du démarrage de la phase opérationnelle de balisage des corridors biologiques et conformément aux directives données par la DPNRFC. Sur base d'une analyse du rapport trimestriel du volet Ecodéveloppement du CURESS (Edderai 2007), l'objectif de ces ateliers n'était pas de mettre en place un dispositif de concertation pour la validation des orientations prises dans le plan de gestion (Agreco 2007), mais consistait en une simple information des populations locales.

Nous nous retrouvons encore ici face à cette ambiguïté, dans le plan de gestion, entre les notions de « concertation » et d'« information ». Cette notion d'information n'implique pas de déléguer aux populations locales un pouvoir de décision sur l'avenir de leur territoire, à travers notamment une démarche active de validation du plan.

VII. 3. Bilan des impacts du dispositif d'aménagement. Quels retombées et risques pour les populations locales

Retombées pour les populations

Le dispositif de planification du développement local devrait, en principe, permettre de mieux coordonner les demandes en infrastructures à caractère social et hydraulique (magasin de stockage, moulins à grain, forages et puits) sollicitées par les populations locales.

Cependant, le plan précise qu'une condition de ce développement est qu'il devra se faire « *de manière équilibrée dans la périphérie, afin d'éviter une forte concentration d'infrastructures dans un même village (ou groupe de villages) qui, de ce fait, pourrait devenir un centre d'attraction et de fixation des populations* » (Agreco 2007). D'autre part, le plan de gestion ne prévoit pas de moyens techniques et financiers supplémentaires pour le soutien d'actions de développement rural. Il semble donc que dans l'esprit le **but poursuivi par le dispositif de planification du développement soit surtout un contrôle renforcé de l'occupation du sol de la périphérie, plutôt que l'amélioration du bien-être des populations locales** en compensation aux restrictions d'usage qu'implique l'intervention du projet en périphérie.

De même, concernant les couloirs de migration de la faune, le plan de gestion ne prévoit pas de compensation en contrepartie des contraintes d'usage foncier qu'implique la mise en défens des espaces naturels. A ce sujet, il faudra, de plus, envisager l'éventualité que **l'amélioration de la protection de la faune en périphérie du parc national de Zakouma risque d'engendrer à l'avenir une augmentation des dégâts occasionnés aux cultures**. A ce titre, le plan prévoit la réalisation d'études sur les relations hommes-faune (notamment la pression exercée par les éléphants) de façon à identifier les zones à risque, et à mettre en œuvre « des opérations de prévention ». Mais peut-on parler de « prévention » puisque toute intervention éventuelle ne sera menée que bien après le balisage des corridors ?

Risques pour les populations

Etant donné les modalités de gestion prévues pour la périphérie, plusieurs types de risques sont à envisager pour les populations locales.

⇒ *Risque sociopolitique et instrumentalisation*

Compte tenu de la difficulté à identifier des « représentants » légitimes, la composition de « l'Unité de coordination » proposée dans le plan de gestion et son mode d'intervention exposent les populations locales au risque de ne pas pouvoir effectivement défendre leurs intérêts. Plusieurs cas de figures peuvent se présenter pour la représentativité de ces personnes :

- des « représentants locaux » en accointance avec le projet de conservation.
- des « représentants locaux » à la représentativité restreinte, compte tenu de la grande diversité et hétérogénéité des acteurs en présence.

La délimitation des couloirs de migrations, en particulier, impliquera de fortes restrictions d'usage **sur des territoires dont la gestion foncière est historiquement pleinement assurée par les chefs de cantons**. Il serait donc très risqué de ne pas réunir toutes les autorités cantonales concernées au sein de l'Unité de Coordination pour en négocier les délimitations. Pourtant, ce n'est actuellement pas prévu. En outre, les limites cantonales telles qu'enregistrées par le législateur tchadien en tant qu'unités administratives ne sont dans les faits, pas toujours reconnues par les chefferies traditionnelles. Or, au Nord du parc national de Zakouma – l'une des deux zones concernées par les corridors biologiques – ces limites font actuellement l'objet de litiges sociopolitiques et fonciers entre deux cantons.

Le pouvoir ultime de décision sur l'organisation territoriale et la vie socio-économique de la périphérie du parc est attribué, dans le plan de gestion, à « l'Unité de coordination » proposée par l'aménagiste. Par conséquent, **cette structure se superpose à l'organisation politique locale. Les autorités cantonales étant mal représentées au sein de l'unité de coordination, le recouvrement entre**

ces deux sphères de pouvoir crée un risque élevé de confusion pour les populations locales.

Le pouvoir conféré à « l'Unité de coordination » pourrait même constituer, pour certains groupes de populations, une opportunité de contourner les réseaux de pouvoir actuellement en place. Telle qu'elle est actuellement présentée, la mise en place d'une telle structure de décision pourrait **mettre en péril l'équilibre de la vie sociopolitique locale**. Ce risque apparaît encore plus important si l'on considère que **le maintien de « l'Unité de coordination » est conditionné par la reconduction du projet gestionnaire**. Or, ce dernier est planifié à court terme (5 ans), et sa reconduction, tout comme celle de l'Unité de coordination, dépend de facteurs indépendants du contexte local : subventions européennes, stabilité politique du pays et de ses relations extérieures etc.

⇒ ***Risques d'ordre socioéconomique***

Tel que le plan de gestion le prévoit, les modalités de gestion de la périphérie risquent d'imposer de fortes contraintes au développement socio-économique agricole, pastoral et en termes d'activités de cueillette, en l'unique faveur d'intérêts de conservation de la nature. Or, la région qui englobe le parc national de Zakouma constitue une zone de première importance pour la production de berbéré au Tchad, ainsi qu'une zone d'accueil de saison sèche clé pour les troupeaux de bétail transhumants. Les enjeux portés par ce territoire, en termes de développement agricole, sont donc cruciaux à l'échelle locale bien sûr, mais également nationale.

Au niveau du plan de gestion, **la mise en valeur agricole et l'utilisation des ressources naturelles par les populations locales sont considérées dans la pratique comme des « contraintes » aux objectifs de conservation**. On retrouve ici le rapport de force entre enjeux de développement et enjeux de conservation que nous avons examiné dans la première partie.

En outre, il est fort probable que les troubles politiques que connaît le Tchad, particulièrement à la frontière avec le Soudan, accélèrent la pression foncière dans la région Nord du parc national de Zakouma. Des populations de déplacés internes en provenance de l'Est du Tchad, frontalier avec le Darfour, sont déjà installées à Am

Timan, au Nord-Est du parc national de Zakouma, avec l'appui d'organisations humanitaires (PAM 2007). En outre, la région du Salamat a été fréquemment, ces dernières années, le théâtre tragique d'affrontements armés dans le cadre de la rébellion qui ravage le pays ponctuellement depuis près de 4 ans maintenant¹⁷⁰. Nous n'avons hélas pas de données actualisées pour évaluer l'évolution de cette situation et caractériser ses implications foncières.

⇒ **« Lissage » de la réalité socio-économique**

Le **défaut d'analyse du contexte local au niveau du plan d'aménagement** touche essentiellement la politique agricole et les modalités de gestion foncière en cours dans la périphérie. Les concepteurs du plan de gestion se trouvaient, au moment de la rédaction de la version de 2007, dans l'incapacité de localiser avec certitude les zones réelles d'enjeux fonciers, actuels et futurs, pourtant capitales en termes d'aménagement du territoire.

Les orientations prises dans le plan de gestion en termes d'organisation des acteurs locaux –proposition d'une union de groupements agricoles et d'une unité de coordination réduite- témoignent clairement de la **volonté du projet de conservation de lisser la réalité sociale en imposant un critère d'homogénéité à ses interlocuteurs.**

⇒ **Prégnance des conflits fonciers – dynamiques foncières locales et supra villageoises**

Dans le plan de gestion, les territoires riverains du parc national de Zakouma sont représentés comme faisant partie intégrale d'un **espace découpé en deux cercles concentriques autour du PNZ**, dont la vocation et les usages doivent être exclusivement orientés en fonction de l'existence de l'aire protégée et du risque de fragmentation de l'habitat naturel de la grande faune.

Les dynamiques territoriales locales quant à elles sont organisées autour de **terroirs villageois aux limites mouvantes** en fonction de l'évolution des stratégies

¹⁷⁰ Cela qui explique que nous n'ayons pu poursuivre les enquêtes de terrain planifiées dans le cadre du projet GEPAC en 2006 et 2007.

agricoles, qui intègrent des **réserves foncières à moyen et long terme** (Hanon 2008) et s'imbriquent **au sein d'espaces multifonctionnels plus vastes** : zones de cueillette et aires pastorales. Ces dynamiques s'opèrent à **une échelle supra-villageoise** et sont soumises à **l'autorité du chef de canton**. Les **aires pastorales** et les couloirs de transhumance, aux limites variables, recoupent plusieurs de ces espaces multifonctionnels supra-villageois.

Les figures 57, 58, et 59 présentent l'ensemble des dynamiques territoriales locales et induites par le projet au niveau des 3 principales aires pastorales périphériques au PNZ. Elles mettent en exergue **le caractère multifonctionnel de ces espaces** d'une part et **l'incompatibilité d'approche entre le zonage et la réalité locale** d'autre part.

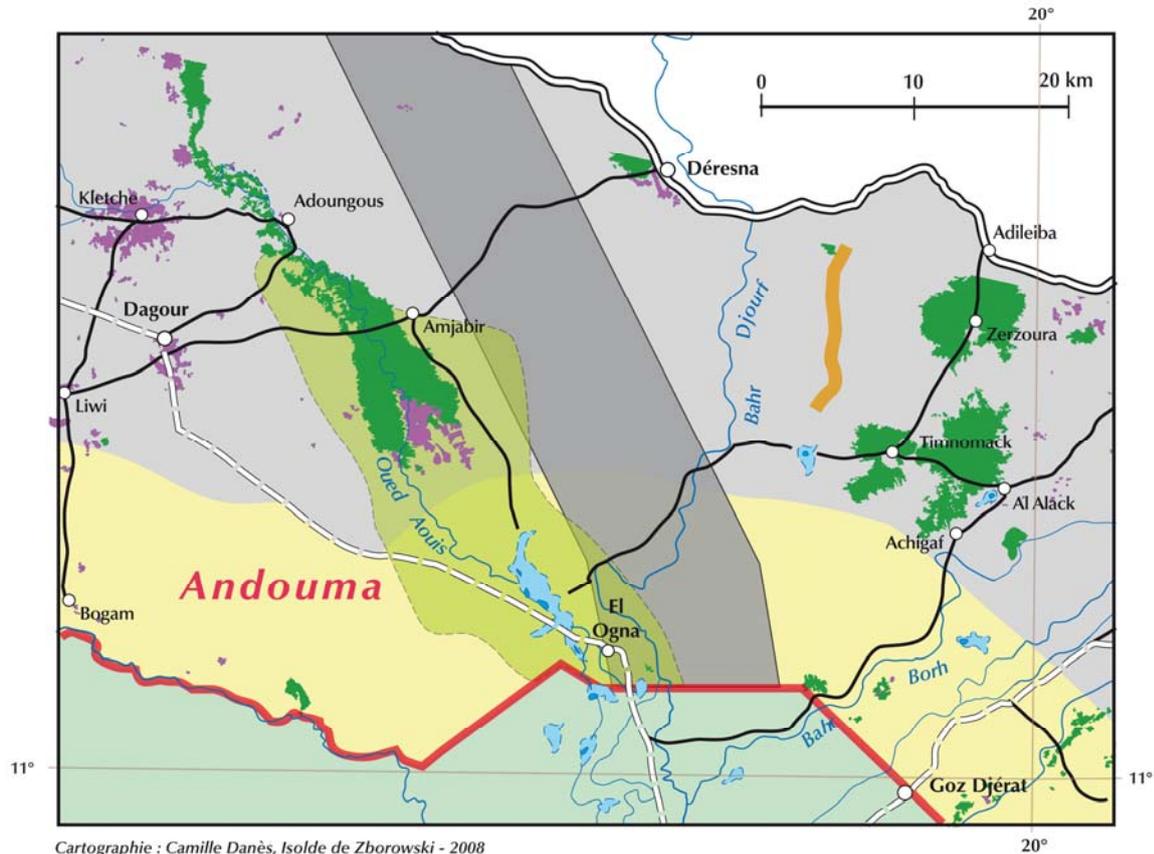
A priori, le modèle local d'appropriation foncière s'avère difficilement compatible avec la logique d'aménagement. Seul un processus de négociation continue impliquant les divers acteurs locaux permettrait, sinon d'identifier une alternative aux options d'aménagement, tout au moins de faire comprendre aux riverains les modalités du zonage.

Dans le même ordre d'idées, le modèle de gestion sociopolitique local s'avère incompatible avec les structures de gestion spatiale que propose le projet pour gérer le nouveau territoire, à travers une Unité de Coordination qui n'aura aucun ancrage politique local, et par là, aucune légitimité dans la gestion des affaires foncières.

Dans ce cas précis, il est bien évident que les « parties prenantes » (aménagistes et riverains) n'ont pas construit une représentation commune du territoire qui englobe l'aire protégée. **Le plan de gestion développe une vision partielle et unilatérale de l'espace périphérique au parc national de Zakouma.**

Figure n°57 : Occupation du sol et proposition de zonage en périphérie Nord du PNZ

Occupation du sol et proposition d'aménagement dans la zone Nord du Parc National de Zakouma



Cartographie : Camille Danès, Isolde de Zborowski - 2008
 Conception : Aurélie Binot - 2008

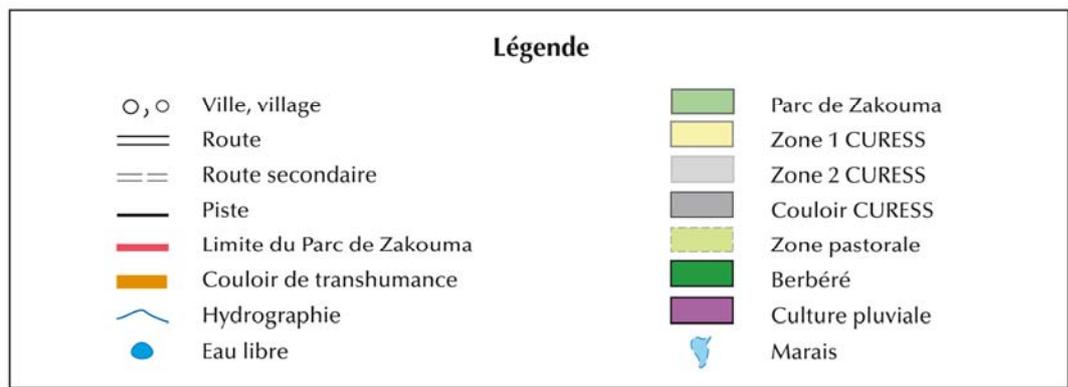


Figure n°58 : Occupation du sol et proposition de zonage en périphérie Est du PNZ

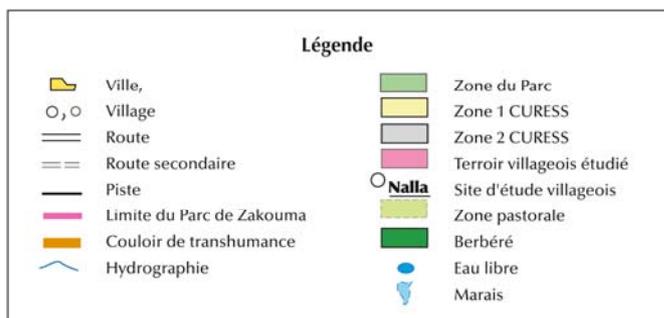
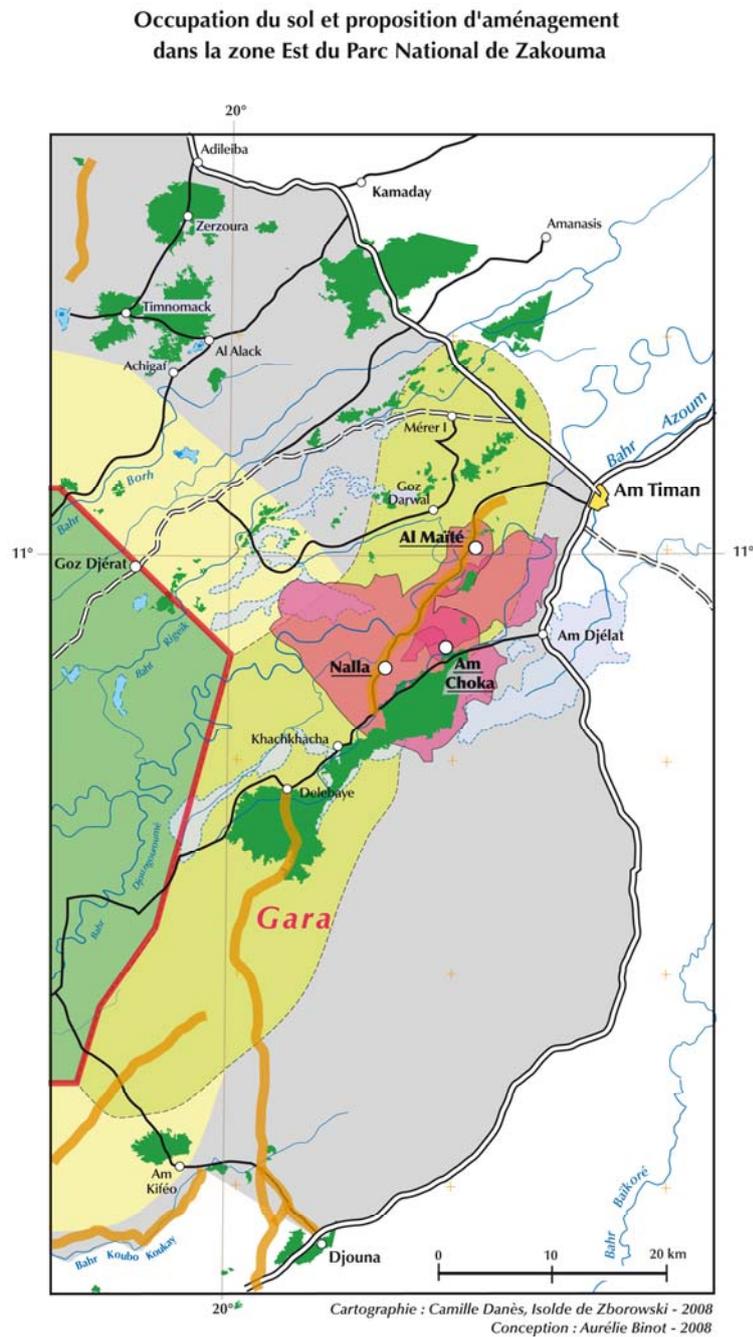
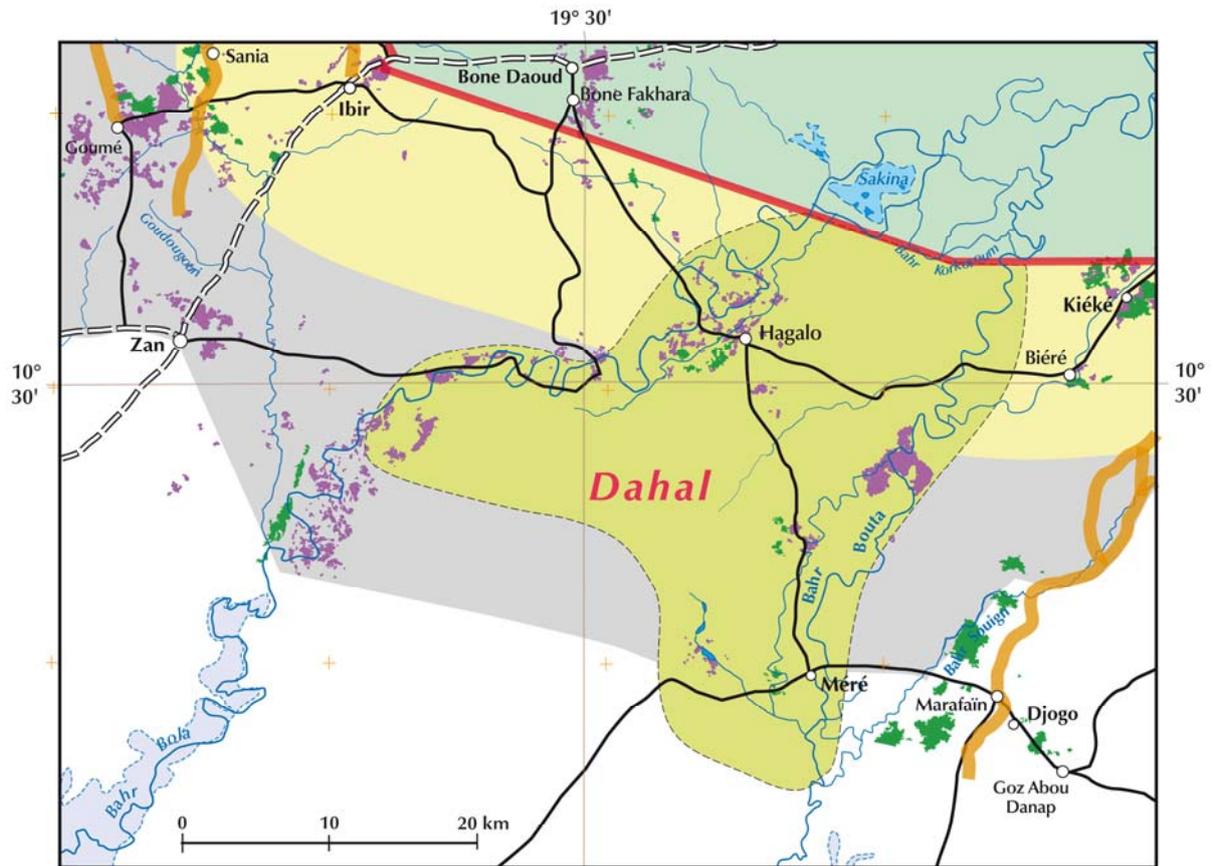


Figure n°59 : Occupation du sol et proposition de zonage en périphérie Sud du PNZ

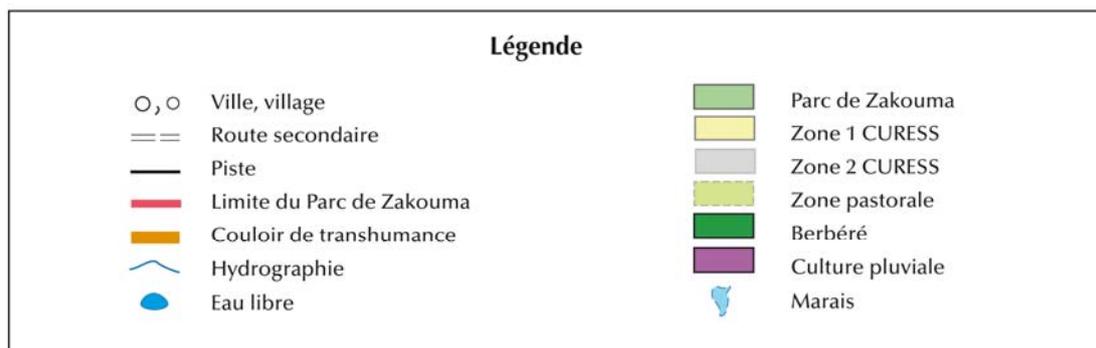
Occupation du sol et proposition d'aménagement dans la zone Sud du Parc National de Zakouma



Conception : Aurélie Binot - 2008

19° 30'

Cartographie : Camille Danès, Isolde de Zborowski - 2008



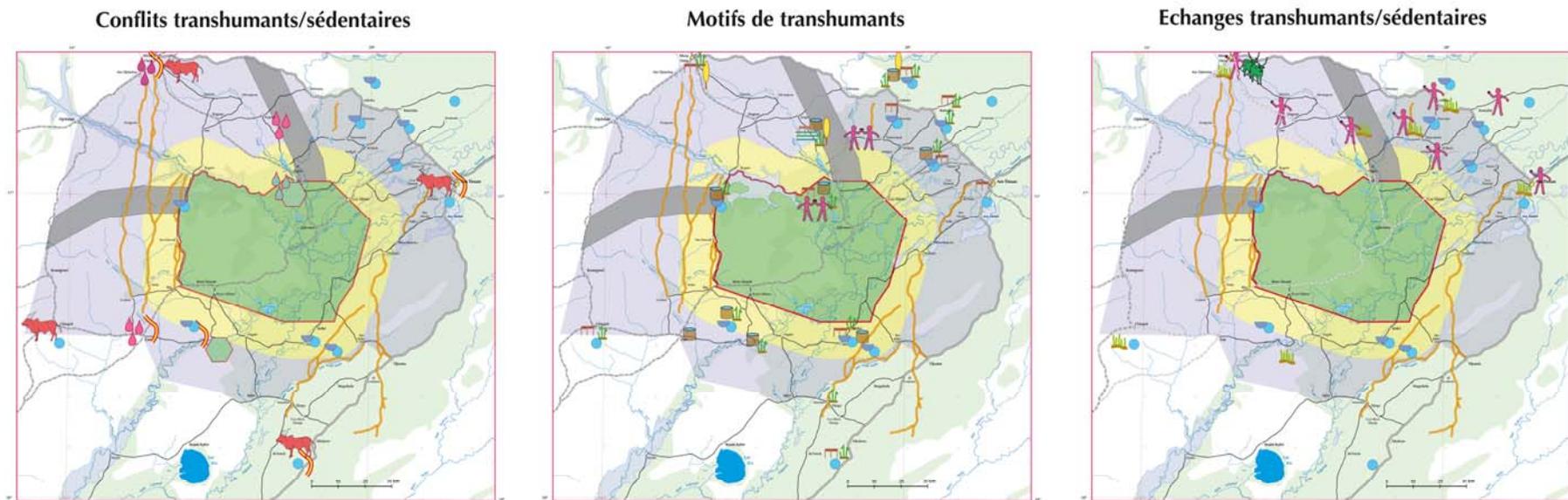
Au niveau des éleveurs transhumants, le respect des modifications foncières induites par le zonage pose deux problèmes :

- d'une part ces acteurs risquent d'être difficiles à sensibiliser. Les éleveurs en effet n'ont pas été associés au processus, ils font preuve d'une grande indépendance pour choisir leurs stratégies de déplacement. Leur « coordination » et « sensibilisation » demandera donc un effort particulier.

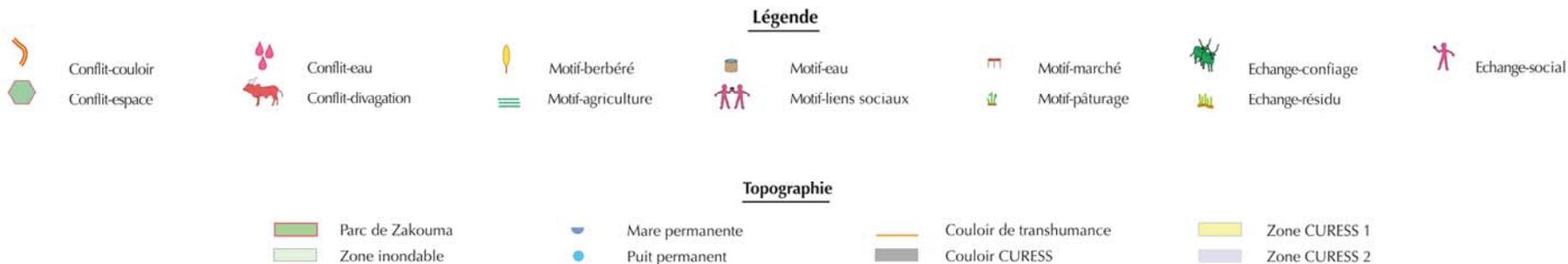
- d'autre part, la zone d'aménagement est le théâtre de nombreux échanges impliquant les transhumants et les riverains permanents mais également elle correspond à une zone pastorale particulièrement attractive, au niveau de la mare d'Andouma (figure 46 déjà présentée au chapitre 6 et reprise ici) et correspond à l'une des plus grandes plaines agricoles de la région. L'évitement des zones d'aménagement, compte tenu aussi de l'existence de conflits avec les riverains dans les zones adjacentes, risque de s'avérer particulièrement difficile. Cette zone est en outre le théâtre d'un important conflit foncier qui oppose deux chefs de canton (*Rachid* et *Thorom*), lesquels assument les compétences en matière de gestion foncière. On peut donc présager que le projet rencontrera de grandes difficultés en termes d'acceptation locale de ce zonage, *a fortiori* compte tenu de l'attitude de rejet du projet vis-à-vis du chef coutumier *Rachid*, à laquelle nous avons déjà fait allusion.

Figure n°46 : Les conflits impliquant les éleveurs transhumants en périphérie du PNZ

Interactions transhumants/sédentaires à la périphérie du Parc de Zakouma



Cartographie : Camille Danès, Isabelle Zborowski - 2008
Conception : Aurélie Binot - 2008



Implications locales

Les problèmes et risques que nous avons soulevés trouvent leur origine dans l'approche adoptée pour élaborer le plan de gestion et, en particulier, dans la manière dont est envisagée l'implication des populations locales à l'aménagement de la zone périphérique :

- L'opinion des populations locales sur les interventions projetées par le Parc n'a jamais été recueillie en préalable à la rédaction du plan de gestion.
- L'implication des populations au dispositif d'aménagement ne s'appuie sur aucune analyse préalable des facteurs structurels de l'organisation du territoire.

Cela s'exprime notamment dans la planification des activités de recherche du projet : il est notamment prévu d' "Approfondir les connaissances sur les logiques d'acteurs et les relations inter- et intra-acteurs de la périphérie" mais ces activités de recherche ne sont programmées qu'à la fin du prochain mandat du projet (2011).

En résumé...

Assumer les impacts fonciers du plan d'aménagement ?

Les potentialités de négociation/concertation pour la gestion de la périphérie du parc national de Zakouma dépendront largement de la perception correcte, par chaque groupe d'acteurs (agents de la conservation et populations locales) des enjeux territoriaux et de la légitimité des autres parties prenantes. Au regard des enjeux fonciers soulevés par la reconnaissance légale des corridors et des deux zones périphériques, la phase opérationnelle du plan de gestion (par exemple le balisage des corridors) ne devrait pas être mise en œuvre avant la validation formelle et l'acceptation des orientations préconisées en termes d'aménagement de la périphérie par les différents acteurs territoriaux.

Par ailleurs, le zonage prévu ne repose sur aucune analyse de l'organisation locale des territoires. Les intérêts fonciers et économiques des riverains ne sont pas identifiés dans le plan d'aménagement et il n'y a pas de prise en compte des facteurs socioéconomiques et politiques locaux qui déterminent l'organisation du territoire, les études sur les logiques d'acteurs étant planifiées en fin de mandat du projet. Le zonage proposé comporte pourtant de gros facteurs de pression foncière et de conflits potentiels pour l'accès à l'espace, qui ne sont même pas mentionnés dans le plan de gestion. Dans le domaine du foncier pastoral : la délimitation et la reconnaissance officielle d'espaces pastoraux permettrait de légitimer les acteurs mobiles (riverains saisonniers) en tant que « ayants-droits » à l'espace et aux ressources, a fortiori dans des contextes à forte pression foncière. Concernant la « stratégie sorgho » : au sein des vastes espaces naturels, dont l'appropriation foncière n'est pas toujours visible, ces espaces « vides » pour l'aménagiste devraient être légitimés en tant qu'étendues socialisées, notamment en préalable à la négociation d'une mise en défens sur la zone Nord.

Intégrer les logiques, pratiques et mécanismes endogènes ?

Le programme de conservation doit mener une négociation pour faire valider les actions proposées dans le plan de gestion aux échelles locale, régionale et nationale. La première question qui se pose, au vu des enjeux locaux est « **avec qui négocier ?** ». Cette question peut paraître triviale mais il nous semble évident, au terme de notre analyse, qu'à l'échelle locale, l'identification des parties prenantes à la négociation par le projet de conservation n'est pas pertinente et qu'il y a eu une volonté délibérée d'exclure certaines autorités coutumières de ce processus, en raison de conflits latents entre ces dernières et « le parc ».

Une meilleure prise en compte des conflits d'intérêts (liés essentiellement à la maîtrise foncière) qui impliquent les autorités locales légales et coutumières s'impose. Cela passerait par la prise en compte :

- des **réseaux de pouvoir** qui se tissent entre les différentes instances d'autorité, à savoir les chefs de cantons et les différents chefs de villages et chefs de quartiers, les chefs de campements et les khalifes, les sous-préfet et la direction du projet ;
- des **relations clientélistes** qui se tissent entre les différentes communautés villageoises et les instances d'autorité ;
- des **groupes stratégiques** qui émergent au sein des communautés locales. Ces groupes partagent un intérêt commun en termes d'enjeux fonciers à l'échelle des terroirs agro-sylvo-pastoraux, en référence aux autorités villageoises ou cantonales. Ils peuvent se structurer sur une base familiale à l'échelle d'un terroir lignager ou reposer sur des alliances sociales, comme les pactes sociaux impliquant les transhumants. Cette dimension de groupe stratégique transcende clairement l'approche sectorielle adoptée par la plupart des projets de développement/conservation, où des typologies d'acteurs sont définies sur la seule base de leur système de production (agriculteurs versus éleveurs) ou de leur appartenance géographique (migrants, autochtone, villageois,...).

Nous avons largement développé la question de la représentativité des interlocuteurs locaux du « Parc » en analysant la mise en place d'une « Unité de coordination », préconisée dans le plan de gestion. Cette orientation témoigne clairement de la volonté du projet de conservation de lisser la réalité sociale en imposant un critère d'homogénéité à ses interlocuteurs. **La simplification à outrance des typologies d'acteurs locaux dans les négociations risque de pénaliser lourdement l'efficacité du processus de gestion concertée.**

Les principales contraintes à l'intégration des acteurs locaux dans le processus d'aménagement de la zone périphérique sont les suivantes :

- Les acteurs des systèmes de productions agricoles et transhumants sont interdépendants. Or les riverains saisonniers sont écartés des processus de concertation affichés par le projet, qui fonctionnent selon une dichotomie éleveurs/agriculteurs excluante. Les pratiques locales de négociation entre ces acteurs pour l'accès à l'espace et l'usage des ressources sont ignorées.
- La mise en valeur des savanes naturelles repose sur un dispositif sociopolitique local bien établi, contrôlant notamment la filière sorgho. Les instances prévues par le plan d'aménagement (unité de coordination et groupement agricole) ne recourent pas cette réalité sociopolitique.
- Les filières et systèmes de production dépassent l'échelle locale en raison de la dispersion des espaces de production, des espaces de commercialisation et surtout des espaces de négociation... Le zonage proposé ne tient pas compte de cette réalité.

Prendre en compte la mobilité, composante clé des dynamiques locales ?

Pour favoriser la sécurisation foncière des populations riveraines du parc national de Zakouma, le plan d'aménagement devrait intégrer la mobilité qui caractérise les dynamiques locales d'exploitation des ressources naturelles et la mobilité des acteurs à l'échelle de leurs espaces de production. Cependant, les acteurs mobiles ne sont

pas considérés par le projet de conservation comme des interlocuteurs incontournables au même titre que les riverains sédentaires.

Accompagner la difficile cohabitation homme/faune ?

Les dynamiques écologiques en cours au niveau de Zakouma, à savoir l'accroissement constant des populations de grands herbivores, et en particulier des éléphants, soulèvent légitimement des questions en termes de partage des formations végétales naturelles, tant dans le Parc que dans sa périphérie du fait de la migration des animaux en saison des pluies (Poilecot *et al.* 2007).

On ne peut ignorer les risques de conflits entre la faune et l'homme, du fait de l'extension des activités agricoles à la lisière de l'aire protégée d'une part, et du partage des ressources en eau et en fourrage entre la faune et le bétail domestique d'autre part. A cela s'ajoute un risque sanitaire important à l'interface de ces interactions faune/bétail, compte tenu du fait que le Salamat est une zone d'importance pour le commerce régional et international de bétail.

Conclusion de la deuxième partie

Le plan de gestion n'intègre pas les impacts fonciers de l'aménagement, potentiellement forts dans le contexte extrêmement dynamique et complexe de Zakouma.

Ces enjeux territoriaux s'accompagnent de risques économiques, politiques et écologiques pour les populations locales sédentaires et saisonnières.

L'approche sectorielle et le zonage stéréotypé mis en œuvre par le projet ne trouve pas leur place dans les représentations que se font les riverains des espaces périphériques à l'aire protégée.

Ce dispositif ne peut donc déboucher sur un partenariat...



PARTIE 3

Le contrôle des espaces à enjeux de conservation

« A community does not just make a map, but rather... A map helps to make a community, both producing and reflecting social relations. » (Kosek 1998)

« (...) Là, toutes les dimensions-qui-doivent-être-gérées sont saisies en un regard et aplaties sur un plan managé (...). Le décodage des réalités complexes et tendues (...) a cependant un coût : il est réalisé en évacuant ce qui est encore ouvert, non résolu, politique et contesté. » (Kleitz 2003b).

Sur base des données présentées dans la partie 1 et la partie 2, nous commencerons par **faire le point**, à la manière d'un bilan synthétique, **sur la standardisation des dispositifs de gouvernance environnementale locale** (chapitre 8) **et discuterons ensuite des rapports de force qu'ils reproduisent** à travers la mise en place d'initiatives de développement, de structures de gestion et de zonages. Dans le cadre de cette discussion (chapitre 9), nous aborderons largement les **questions foncières** que soulèvent les systèmes de gouvernance locale induits par les projets de conservation et leurs impacts en termes de **représentation territoriale des aires protégées**.

Nous finirons par une discussion autour des **jeux d'acteurs que révèlent ces représentations** et sur l'importance des **outils cartographiques** dans ces jeux d'acteurs (chapitre 10).

CHAPITRE 8

La standardisation des outils de mise en œuvre de la conservation intégrée

VIII. 1. Des approches participatives qui consolident les rapports de force autour des espaces de conservation

Des dispositifs exogènes qui rêvent de « démocratisation »...

Compte tenu du rôle primordial que jouent les ressources naturelles dans les économies familiales et les questions de développement rural en Afrique subsaharienne, les questions de gouvernance locale s'y rapportant sont de première importance. Elles se déclinent selon les règles du droit coutumier et dans le cadre d'instances endogènes de gestion collective pour près de 90% des habitants des zones rurales (Roe 2008). Aussi, dans le contexte particulier de l'Afrique centrale, comme le souligne judicieusement Ribot (2003), **les enjeux sociopolitiques et les conflits d'intérêts en termes de prise du pouvoir se jouent davantage autour du contrôle des ressources naturelles qu'au niveau de processus électoraux locaux ou nationaux.**

En référence aux objectifs théoriques de la gestion participative (Borrini-Ferreyabend *et al.* 2000), la démocratisation des dispositifs de gestion locale passe notamment par la mise en œuvre de structures exogènes dans le cadre de projets d'appui à la gestion des ressources naturelles. Pourtant, **ces processus « démocratisant » exogènes sont en complet décalage avec les processus endogènes de contrôle et de gestion locale des ressources, eux-mêmes indissociables d'importants enjeux sociopolitiques.** Ces contradictions entre structures endogènes et exogènes, dans les zones rurales soumises à l'emprise d'un projet de conservation, **génèrent des jeux de pouvoir autour des questions de conservation** ou d'exploitation des ressources naturelles.

...et se révèlent de redoutables outils de contrôle !

Les dispositifs exogènes de gestion participative des ressources naturelles peuvent être, à l'examen des données que nous avons présentées dans les deux premières parties, classés selon 3 types d'outils. Ils servent la mise en œuvre d'une approche institutionnelle visant théoriquement à faire émerger **de nouveaux modes de régulation s'appuyant sur des dynamiques de concertation pour la gestion des territoires à forts enjeux de conservation.**

De manière stéréotypée, la boîte à outils standard des projets de conservation intégrée comporte systématiquement un petit éventail d'**activités de développement rural**, de type « microprojets », censées procurer aux acteurs locaux des revenus alternatifs à ceux qui sont tirés de l'exploitation du milieu naturel. En parallèle, un **dispositif de concertation** des acteurs locaux est censé afficher ces derniers en tant que parties prenantes (les fameux *stakeholders* que l'on retrouve dans les projets anglo-saxons). Enfin, un **zonage de l'espace** propose de nouveaux modes d'accès et d'usage à travers un découpage spatial.

Derrière les différentes approches théoriques et l'ensemble des projets que nous avons analysés dans les parties 1 et 2, on retrouve ces 3 types d'outils, déclinés dans des versions plus ou moins théoriques ou pragmatiques. Qu'il s'agisse de la mise en mots institutionnelle de la participation locale par l'UICN¹⁷¹, des méthodologies participatives rapides de type MARP¹⁷² utilisées par le WCS pour mettre en œuvre des projets de type ICDP¹⁷³, des concepts développés par le courant CBNRM¹⁷⁴ en Afrique australe ou de la rhétorique creuse d'intégration conservation/développement vantée par le programme ECOFAC sur son site Internet, la stratégie affichée par les projets s'articule autour des termes « développement », « concertation » et « zonage » !

¹⁷¹ L'approche institutionnelle de gestion participative développée par Grazzia Borrini-Feyerabend (considérée de manière informelle par de nombreux praticiens et bailleurs de fonds francophones comme la spécialiste institutionnelle de référence en la matière) pour l'UICN prône la mise en place de *la cogestion des ressources naturelles*, en tant que processus politique tendant vers la recherche d'une forme de « démocratie » et de « justice sociale » dans la gestion de ressources naturelles (Borrini-Feyerabend *et al.* 2004)

¹⁷² Méthode d'Analyse Rapide et de Planification Participative (MARP) ou Rapid Rural Appraisal (RRA) en anglais

¹⁷³ Pour rappel Integrated Conservation and Development Projects

¹⁷⁴ Pour rappel Community Based Natural Resources Management

VIII. 2. Les trois outils de conservation intégrée

Développer pour mieux contrôler

Nous avons vu que la **réorientation des économies familiales** dans le cadre de projets de conservation consiste essentiellement à **réguler les activités de subsistance et commerciales par un contrôle de l'exploitation des ressources naturelles sauvages par les riverains** : chasse contrôlée, intensification de l'élevage, contrôle des fronts agricoles etc. Ces activités de développement prennent généralement place dans le cadre d'une **politique de compensation du préjudice supporté par les riverains**, à travers l'introduction de nouvelles sources de revenus liées à l'existence de l'aire protégée ou à travers des microprojets de développement. Dans ce cadre, la communication que les gestionnaires de l'aire protégée mettent en place avec les riverains repose essentiellement sur de la sensibilisation aux enjeux de conservation de la nature, se positionnant clairement dans un **rapport d'« experts » à « profanes »** davantage que dans un rapport de partenaires censés co-construire une vision partagée du territoire et des ressources naturelles à gérer.

Il est pourtant vrai que dans de nombreux cas, les actions de conservation engendrent des retombées en termes de développement rural : activités d'artisanat ou filières commerciales éco-certifiées, rentes cynégétique ou touristique, amélioration des infrastructures locales et création d'un petit bassin d'emploi au niveau du projet de conservation.

Certes ces rentrées financières ont le mérite d'exister mais **ces revenus ne peuvent être assimilés à un renforcement du pouvoir des acteurs locaux en matière de gestion territoriale. Ils n'ont rien à voir avec l'établissement d'un partenariat entre gestionnaires de l'aire protégée et riverains**, qui impliquerait les populations locales dans les décisions prises à l'échelle du projet de conservation. Les professionnels de la conservation n'ont pas réellement la volonté politique de partager leur statut de « décisionnaires » avec tous les acteurs en

présence, ce qui irait pourtant dans le sens de l'amélioration de la justice sociale annoncée dans la rhétorique... A ce titre, l'exemple de la politique d'aménagement mise en œuvre au niveau du parc de Zakouma et de sa périphérie est édifiant.

Nous avons présenté dans la première partie **l'incompatibilité qu'il y a entre le contexte sociopolitique de l'Afrique centrale et une distribution « démocratique » et égalitaire de ce type de rente**, compte-tenu de la corruption et du clientélisme ambiant (Ribot 2003, Joiris et Bigombe-Logo 2008, Bigombe-Logo *et al.* 2005). L'évitement de la captation de cet argent par les élites devrait être au centre des préoccupations des projets de conservation visant à améliorer les conditions de vie des « communautés locales ».

Ajoutons encore que **ces actions de développement sont menées en parallèle d'une politique de répression** conduite par le projet de conservation, qui est essentiellement basée sur la lutte anti-braconnage et un contrôle paramilitaire de l'accès aux zones aménagées. Cette composante coercitive des projets de conservation s'avère généralement plus rapidement opérationnelle que les volets « participatifs » qui mettent en œuvre les actions de développement. Nous l'avons vu à Zakouma, le volet de lutte anti-braconnage a attiré une grande partie des fonds alloués annuellement au fonctionnement du projet, au détriment du volet écodéveloppement.

« Avec qui négocier ? ». L'identification des cadres de concertation

Nous avons vu que l'implication des populations riveraines des aires protégées dans **la gouvernance environnementale s'accompagne théoriquement de la mise en place d'instances de concertation locales**. Ces dernières servent à déterminer ou à valider, sur une base participative plus ou moins passive, les règles d'accès à l'espace et les règles d'usage des ressources naturelles, et à animer la communication entre les parties prenantes à la gestion de l'aire protégée. Dans le jargon de la conservation intégrée, les « comités villageois » et autres « plateformes de négociation » se retrouvent à foison. Régulièrement, de nouveaux termes sont

inventés, donnant l'**illusion d'une innovation sociale**, comme par exemple les « nattes de concertation » d'Afrique de l'Ouest, chères à l'UICN (Borrini-Feyerabend et Chatelain 2003). Ces plateformes de communication entre acteurs sont censées produire un dispositif de gestion qui lie entre eux l'Etat (représentant l'aire protégée), les collectivités territoriales issues de la décentralisation, la population riveraine de l'aire protégée et éventuellement des opérateurs économiques privés. Si la rhétorique relative à ces instances de concertation est tout-à-fait standardisée comme nous l'avons vu dans la partie 1, **leur mise en pratique en revanche reste extrêmement peu rigoureuse et s'opère selon des critères flous, opportunistes et changeants. Ces dispositifs peuvent prendre diverses formes contractuelles qui bénéficient d'une reconnaissance légale très variable selon les cas.**

Ces instances de concertation sont censées être composées d'individus représentatifs des différents acteurs en présence sur le terrain pour prendre part à la négociation des stratégies de production et d'occupation de l'espace en périphérie de l'aire protégée : planification des activités agricoles, plan d'occupation de l'espace, plan d'aménagement des terroirs villageois, etc. Elles représentent aussi théoriquement les communautés locales dans le co-pilotage des microprojets de développement rural. **Cette représentativité est pourtant bien loin d'être satisfaisante**, comme nous l'avons vu dans la première et la deuxième partie. La performance des instances de gestion communautaire est globalement faible dans la mesure où **elles ne sont en général pas légitimes pour représenter l'ensemble des ayant-droits et porter tous les enjeux fonciers, économiques, sociaux et politiques importants pour les riverains de l'aire protégée. Cela renvoie au flou qui entoure la notion de communauté locale et à la vision institutionnelle étreinte des « populations locales »**, reproduisant celle qui prévaut depuis des décennies dans le domaine de la coopération au développement (Binot et Joiris 2007). Cette vision recouvre notamment une conception monolithique de la communauté, qui ne serait faite que d'exploitants « locaux », ne comportant pas de salariés, de fonctionnaires, de marchands, etc.... et n'entretenant pas de liens économiques, sociaux et politiques (dans le sens de « relations politiciennes ») avec « l'extérieur », c'est-à-dire la ville,

l'Etat et ses représentants. Dans la majorité des cas, le dispositif communicationnel mis en place entre le projet et les populations fonctionne comme si l'interlocuteur « local » n'était fait que d'agriculteurs sédentaires, **marquant la volonté du projet de conservation de lisser la réalité sociale en imposant un critère d'homogénéité stéréotypée à ses interlocuteurs.**

En quelque sorte, **le fait de ne pas afficher certains enjeux territoriaux dans le débat public revient à les ignorer et à fonctionner en dépit de leur existence.** Les plans d'aménagement induisent pourtant d'importants impacts en termes de gestion locale des questions foncières, comme nous l'avons vu avec l'absence symptomatique des éleveurs transhumants dans les dispositifs institutionnels de gestion de la périphérie du parc de Zakouma. Mais **le projet de conservation se positionne au-dessus de ces conflits latents ou exprimés et ne les intègre pas dans la grille de lecture qu'il s'est façonné de la réalité sociale.**

Pour la majorité des acteurs locaux, **les compétences de ces instances de concertation se bornent, au mieux, à une fonction de sensibilisation des riverains aux enjeux de conservation.** Leur marge de manœuvre ne se situe souvent qu'au niveau de la validation de propositions émanant « d'en haut » (figure 60). Et encore, cette validation n'étant pas opérée par des individus légitimes pour représenter l'ensemble des acteurs sociaux, elle n'a en général qu'une valeur formelle et ne constitue pas un gage de l'acceptation sociale des mesures de conservation. Le cas du plan de gestion de Zakouma illustre bien cet état de fait.

Comme pour la promotion de microprojets de développement rural, **l'attitude du projet vis-à-vis de ces instances reste souvent très paternaliste** et s'opère dans le cadre d'une relation d'expert à profane (Ribot 2003).

In fine, les processus de prise de décision qui déterminent localement **les grandes orientations « endogènes » de la gestion territoriale sont finalement menés indépendamment de ces structures.**

Figure n°60 : Schéma de fonctionnement des instances de cogestion mises en place par un projet de conservation

Figure n 60a: Schéma de fonctionnement théorique

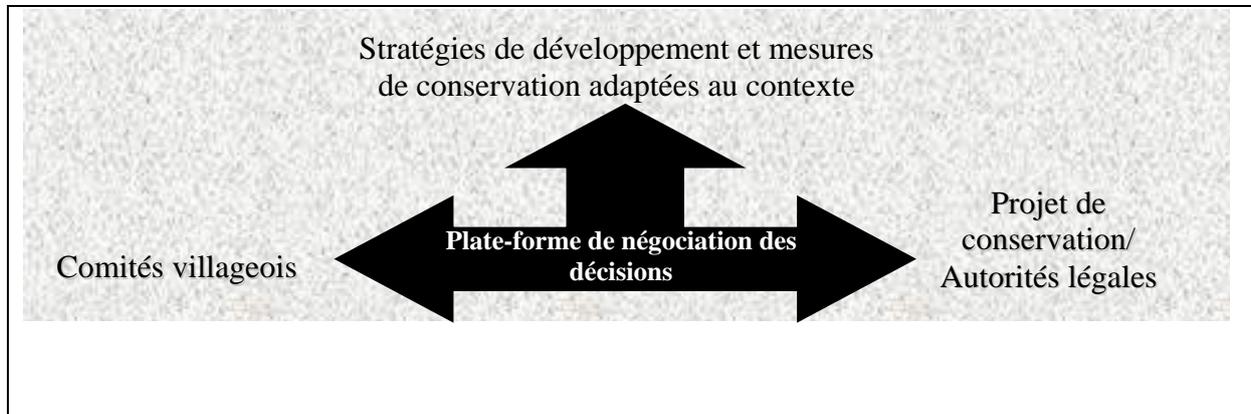
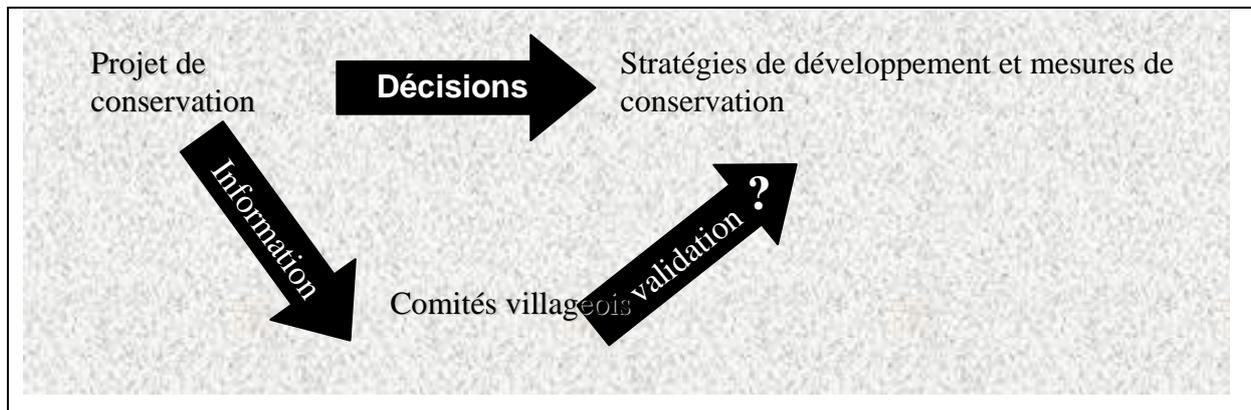


Figure n 60b: Schéma de fonctionnement pratique



Les zonages

Les initiatives de conservation intégrée entraînent d'importants impacts d'ordre foncier. Nous avons vu que les projets de conservation prévoient dans la majorité des cas la mise en œuvre d'un plan d'aménagement de l'aire protégée et de sa périphérie, dans le cadre duquel un zonage est proposé.

Ces zonages contribuent fortement à construire une représentation territoriale stéréotypée des aires protégées. Le zonage aura pour effet de délimiter une zone d'interface entre les espaces voués à la conservation (l'aire protégée, les corridors écologiques, etc.) et les espaces de production riverains (zone périphérique). L'approche classique, qui est reprise à Zakouma sur base du schéma standard des réserves de biosphère de l'UNESCO, consiste à concentrer l'impact

anthropique sur des superficies réduites, les « zones tampon » et « zones de transition », autour d'un noyau central de conservation. Le zonage peut également prévoir l'inclusion de portions de territoire placées sous concession et interdites d'accès à la population locale pour la valorisation touristique, incluant la chasse sportive ou l'exploitation forestière.

Ce type de représentation spatiale s'inscrit clairement dans un rapport centre/périphérie déséquilibré, plaçant l'aire protégée au cœur des enjeux de gestion.

En modifiant profondément les droits d'usage locaux et les droits d'accès aux terres adjacentes à l'aire protégée, **le zonage génère des impacts fonciers considérables pour les riverains et l'ensemble des utilisateurs potentiels des ressources naturelles en périphérie de l'aire protégée.** Les conséquences de ces modifications foncières ne sont généralement pas prises en compte par les projets de conservation ni par les instances de cogestion qu'ils mettent en place.

Enfin, les concepts évoqués dans les textes des plans d'aménagement ne sont pas bien compris des populations locales, en raison du manque de précision de leur appellation en français ou de l'interprétation personnelle que l'on peut en faire (ex : « Zone cynégétique villageoise », « Zone de chasse banale », « Zone d'intérêt cynégétique » ; « Zone de transition » etc.). Ceci entraîne une grande confusion pour les utilisateurs des ressources naturelles entre ce qui est interdit et ce qui ne l'est pas (Roulet 2007, Lavigne Delville et Karsenty 1998).

Tout cela contribue à positionner le zonage comme un outil autoritaire de contrôle sur les populations riveraines, en dépit de sa vocation démocratique théorique, dans le cadre d'un projet intégré.

En résumé

Loin de renforcer une gouvernance environnementale équitable et ouverte à tous les acteurs du territoire, **la mise en œuvre de ces 3 outils consolide les rapports de force entre acteurs dominants et dominés autour de la gestion des espaces riverains aux aires protégées** d'Afrique centrale.

Ils contribuent à reproduire un schéma de représentation territoriale de type centre/périphérie écrasant pour les riverains d'aires protégées, qui renforce la suprématie des enjeux de conservation sur les enjeux de développement. Leur mise en œuvre reste fortement dépendante du projet de conservation.

Ces outils contribuent à produire une **représentation lissée** de la réalité locale, notamment en raison de leur incapacité à représenter l'ensemble des acteurs territoriaux.

Le caractère extrêmement **stéréotypé** de ces outils constitue un obstacle à la prise en compte des **enjeux territoriaux et fonciers locaux**, au cas par cas.

CHAPITRE 9

Les impacts fonciers des 3 outils clés de la conservation intégrée

IX. 1. Une gestion foncière à deux vitesses

Les projets affichant une approche participative ont des impacts importants en termes de droits fonciers, qui affectent de manière bien différente les divers acteurs concernés. **Certains se voient attribuer ou retirer des droits fonciers par le biais des programmes de conservation intégrée et d'une manière générale, les approches participatives renforcent la dichotomie entre acteurs dominants et dominés.** Cette distinction entre acteurs dominants et acteurs dominés a été mise en évidence par Ribot (2001) à propos des projets de foresterie communautaire dans le bassin du Congo mais s'applique aussi très bien au domaine de la conservation intégrée, comme nous l'avons illustré dans notre analyse des projets de conservation. Les élites villageoises, auxquelles nous avons déjà fait référence dans la première partie, ainsi que certains leaders politiques ou des membres de l'administration savent très bien tirer parti des avantages potentiels offerts par les projets, au détriment des riverains qui n'appartiennent pas aux mêmes réseaux clientélistes. Cette dichotomie dominants/dominés s'opère dans la continuité de l'héritage colonial, comme nous l'avons vu au chapitre 1.

Dans le même ordre d'idées, nous avons vu que le tracé de la plupart des aires protégées africaines a peu évolué depuis l'époque des colonies. Ainsi, le parc national de Zakouma a conservé les mêmes frontières que lors de sa création en 1963. Même son intégration dans un espace périphérique, aujourd'hui, au titre du plan de gestion proposé par le CURESS, est calquée sur les limites de la réserve de faune du Salamat qui entourait le parc depuis sa création. **Il n'y a finalement pas de remise en question du schéma géographique qui a prévalu pendant plus de 40 ans, malgré le discours qui accompagne aujourd'hui la gestion de cet espace et**

qui prône l'intégration des dynamiques socioéconomiques aux schémas d'aménagement dans le cadre de la construction d'un territoire partagé.

Il n'y a guère plus de place, sur les cartes officielles, pour les terroirs villageois que pour les parcours transhumants. D'une manière générale, des outils de sécurisation foncière (comparables à l'immatriculation des terres agricoles) font défaut pour sécuriser les zones d'exploitation riveraines dans un contexte de conservation, dtotu comme des textes juridiques adaptés à la complexité locale. **Le discours participatif est tourné vers les droits des acteurs locaux mais la configuration spatiale reste telle que les acteurs étatiques gardent un contrôle absolu sur l'espace**, à savoir des aires protégées nationales dépendant directement du Ministère.

Le paradoxe des actions de conservation, probablement à l'origine de nombreux conflits fonciers, est qu'elles proposent la « participation » des communautés rurales sans leur donner pour autant de réel pouvoir de gestion sur l'espace concerné, à savoir la périphérie d'une aire protégée dans la majorité des cas. Comme nous l'avons illustré avec l'étude de cas de Zakouma, les modalités de gestion des aires protégées ainsi que les modalités de la participation des communautés à cette gestion, sont généralement définies par un projet international de conservation, sans prise en considération des enjeux territoriaux locaux en amont. **C'est pourtant notamment par le biais de ces enjeux territoriaux que les communautés rurales se définissent en tant que groupes sociaux et qu'elles prennent réellement forme, au sein du vaste ensemble standardisé des populations riveraines d'une aire protégée** : membres d'un même lignage autochtone, groupes arabes associés dans un pacte *ahalie*, membres d'un réseau de *ferricks*, habitants d'un même quartier, composent de petites communautés aux intérêts convergents. **Les projets mobilisent des « communautés locales » pour les faire participer aux actions de conservation et, dans le même temps, les démettent de leur pouvoir de gestion territoriale, détruisant par là un composant essentiel du ciment communautaire.** Les actions de conservation créent des instances de gestion

standardisées et « homogénéisées » (rappelons nous de l'unité de coordination mise en place par le projet CURESS) au niveau desquelles ces intérêts particuliers ne pourront être défendus ! On se retrouve alors face à des groupes villageois à l'identité collective artificielle, peu motivés à participer à une forme exogène de gestion des espaces locaux qui ne recoupera pas les enjeux territoriaux qui leur sont chers.

Cet état de fait se retrouve également, en Afrique de l'Ouest, au niveau de la gestion des ressources forestières :

« (...), les projets forestiers « participatifs » et décentralisés actuellement mis en œuvre, s'assurent que les populations rurales sont limitées par un système de règles administratives qui leur donne peu de choix quant à la façon de gérer les ressources forestières dont elles dépendent. Les populations rurales sont réduites à « participer » à des plans de gestion de l'environnement élaborés par les agents techniques de l'administration des forêts. Aux termes des lois actuellement en vigueur, leurs opportunités et leurs obligations sont entièrement circonscrites par des règles élaborées par les organes administratifs. On ne leur confère aucun nouveau droit, mais plutôt la possibilité de participer un projet qu'elles n'ont pas conçu elles-mêmes » (Ribot 2001).

IX. 2. Des espaces réticulés...

Les espaces périphériques à l'aire protégée sont souvent dénommés « *aires à exploitation villageoise* » pour les cultures de subsistance ou l'agriculture de rente, ou « *aires de parcours* » dans le cas de sociétés mobiles comme les chasseurs-cueilleurs ou les éleveurs transhumants. Au terme de notre analyse, nous avons choisi pour notre part d'utiliser le terme générique d' « *espaces de vie ruraux* », qui intègre la dimension systémique des modes d'exploitation du milieu naturel en Afrique subsaharienne et reste ouvert à différentes pratiques de mobilité. Ces espaces de vie ruraux peuvent être qualifiés de « réticulés »¹⁷⁵. En effet, tant sur le plan géographique qu'anthropologique, **les zones d'exploitation des ressources naturelles sont configurées en terme d'espaces réticulés plutôt qu'en zones concentriques**. Cette caractéristique est essentielle pour une délimitation fiable des espaces de vie ruraux, qu'il s'agisse d'aires d'exploitation villageoise ou de parcours pastoraux, selon le degré de mobilité des acteurs au sein de leurs réseaux sociaux.

Cette mobilité, comme nous l'avons constaté au niveau du plan de gestion de Zakouma, est largement ignorée des aménagistes qui conçoivent implicitement l'aménagement pour des populations sédentaires, l'échelle d'action de la communauté étant systématiquement perçue comme limitée au seul village. Dès lors, les ayant-droits fonciers saisonniers tels que les éleveurs transhumants ou les acteurs mobiles (éleveurs, migrants,..) sont a priori exclus des négociations pour la cogestion des espaces et des ressources « collectives ».

¹⁷⁵ Au sens donné par Bonnemaïson 1989

IX. 3. L'opacité des jeux d'acteurs

Les espaces de vie ruraux présentent la caractéristique d'être vastes et d'avoir des limites floues et changeantes, par opposition aux espaces géométriques conçus par l'aménagiste, qui dessine des limites définies et fixées. Ces espaces de vie ruraux font l'objet d'une appropriation constamment négociée au niveau micro-local, entre les membres d'une communauté ou de communautés mitoyennes, par exemple entre riverains sédentaires et saisonniers, comme nous l'avons vu dans l'étude de cas Zakouma.

Enfin, c'est à un niveau que l'on peut également qualifier d'infra-villageois, à l'échelle du lignage notamment, que les questions d'accès à la terre et à ses ressources sont traitées. Dans ce cadre, la sphère de l'autorité coutumière est incontournable sur le terrain en matière de règles d'usage et de gestion du foncier. Cet aspect a été également illustré dans notre étude de cas, dans le cadre des négociations autour de l'attribution des réserves foncières et de la planification de la culture du berbéré. Ces mécanismes sont évidents sur certains territoires. C'est le cas par exemple des *Lamidos* du Nord Cameroun, ou au Tchad oriental où les Sultans ont une totale maîtrise des questions foncières. Dans le contexte du bassin forestier du Congo, en revanche, les autorités coutumières exercent leurs fonctions au sein de systèmes politiques locaux non hiérarchisés, où le pouvoir présente un caractère éclaté, acéphale, assez « insaisissable » pour les opérateurs de type « projet » (Bahuchet et Joiris 1992).

Cet ancrage des questions foncières dans les réseaux familiaux et sociaux, notamment au niveau de la parenté classificatoire, (Chauveau et Lavigne-Delville 2002) pose clairement des **problèmes de représentativité vis-à-vis des intervenants extérieurs, de type aménagiste ou gestionnaire de projet,** qui chercheront dans la majorité des cas à travailler avec des représentants à l'échelle du village et non avec des leaders familiaux peu visibles et « éclatés » entre différents sites. Compte tenu de cette constante renégociation des questions foncières, à l'échelle du lignage notamment, et de la grande mobilité des personnes en Afrique centrale, l'identification des ayants droits fonciers légitimes est loin d'être

simple, *a fortiori* étant donné l'omniprésence de réseaux d'influence supra-locaux. Cela s'est notamment confirmé dans le contexte de Zakouma où les acteurs sont très mobiles. Nous avons vu par exemple que les enjeux liés à la filière berbéré pour les chefs locaux, et la dimension nationale de cette filière commerciale, se posaient en obstacle à une gestion des terres à Sorgho par les acteurs à la base, dans le cadre d'un partenariat entre le projet de conservation et les petits producteurs. Nous avons vu également que la dynamique démographique saisonnière en périphérie de Zakouma était fortement corrélée aux conditions climatiques et politiques qui prévalent dans la zone d'Abéché, soit à 600 km au Nord de Zakouma, terroir d'attache de la majorité des transhumants sédentarisés à Zakouma.

Dans de tels milieux culturels, l'enchâssement fort des questions foncières dans les structures sociales, avec un contrôle des terroirs au niveau du lignage patrilinéaire, a pour effet de rendre la gestion des questions foncières relativement opaque pour les aménagistes. La sphère de l'autorité coutumière est dès lors souvent contournée par les projets de conservation, faute d'une apparente demande locale de faire valoir les ayant-droits fonciers et le village reste la référence de base en tant qu'unité de gestion.

Un des premiers objectifs des projets de conservation devrait pourtant être de définir, au cas par cas, **une unité de gestion pertinente en termes d'échelle d'action spatiale et temporelle**, sur base de données actualisées sur le contexte sociopolitique et socioéconomique.

IX. 4. La dispersion des espaces « commerciaux »

Les sociétés d'Afrique centrale sont insérées dans de vastes réseaux d'échange. Bahuchet et Joiris (1992) rapportent deux principaux modes d'échanges commerciaux : d'une part les échanges réguliers (avec argent ou troc) au niveau de marchés locaux et d'autre part l'échange de produits locaux « *sur de longues distance par le biais de solidarités familiales ou lignagère*. Dans ce type de société, la monétarisation fait certes partie de l'économie locale mais (...) la dynamique économique (...) repose sur d'anciennes institutions économiques mais surtout sociales dites « don et contredon » (Alexandre et Binet 1958 ; Balandier 1961)» (Joiris et Bahuchet 1992).

Dans le contexte de Zakouma, cela s'illustre par les types d'interactions économiques et sociales qui unissent les acteurs mobiles arabes et les riverains sédentaires du parc (figures 46 et 47), les pactes *ahalié*. Ces interactions sont directement en lien avec la dynamique de peuplement de Zakouma et de ce fait avec les négociations micro-locales qui prévalent pour la gestion des réserves foncières en périphérie du parc.

Les opérateurs de développement devraient donc appréhender cette dispersion des espaces commerciaux en même temps que la dimension réticulaire des espaces de production, pour promouvoir des actions commerciales compatibles avec les modes d'arbitrage locaux. Cette approche serait pertinente tant dans le cadre de la définition des zonages que pour appréhender le montage des actions de développement.

IX. 5. Les conséquences des zonages

En périphérie des aires protégées, les décisions qui mènent à la mise en place d'un zonage impliquent rarement les personnes clés en matière de questions foncières. Il en résulte nombre de blocages dans le processus d'aménagement. Nous l'avons vu à Zakouma, les zones délimitées dans le cadre de l'aménagement (noyau central, zones à vocations diverses, zones dévolues aux populations) ne recoupent généralement pas les frontières des terroirs agricoles, pastoraux ou cynégétiques exploités par les populations locales avant l'intervention du projet.

La diminution des superficies de ces espaces de vie ruraux et la modification de leurs limites dans le cadre d'un aménagement impliquent, de la part des riverains, de modifier leur rapport à l'environnement, de **renégocier les « niveaux d'appropriation de l'écosystème »** (au sens où l'entendent Weber & Réveret, 1993). **Cela nécessite l'adoption de nouvelles stratégies d'exploitation, de nouvelles modalités d'accès aux ressources, de nouvelles formes de contrôle et de nouvelles négociations au sein de la communauté et avec les communautés mitoyennes.**

Du point de vue du riverain, la possibilité d'accéder à ces zones tampons ou à vocation communautaire créées par l'aménagiste au sein et en périphérie de l'aire protégée, provoque donc toute une série de modifications dans la dynamique d'exploitation des terroirs, comme nous l'avons illustré avec le zonage du paysage de la Lopé et ses macro-zones intégrant des espaces « CBNRM » (figure 12). On relève des modifications d'ordre écologique et économique, en termes de superficie des aires d'exploitation, de localisation des ressources, d'essences exploitées, de techniques d'exploitation. Mais surtout, ces aménagements génèrent des modifications de type socio-anthropologiques, en termes d'organisation entre usagers et de négociation au niveau local. Ces modifications sont vécues très différemment suivant le statut des familles au sein de leur communauté, et suivant leur degré d'intégration dans des réseaux de relations clientélistes. En général, les « élites » sont les plus aptes à s'adapter et à tirer parti des opportunités proposées dans le cadre de ce type d'aménagement.

Soulignons également le fait que **les conséquences d'un zonage qui s'avère problématique du point de vue des riverains devraient faire l'objet d'un encadrement approprié de la part du projet de conservation.** Ces modifications, à prévoir dans un processus d'aménagement, sont la plupart du temps, voire toujours, méconnues du gestionnaire d'une aire protégée, **le zonage étant conçu *a priori* abstraction faite de l'existence des dynamiques foncières locales.** Ce problème s'est avéré particulièrement aigu à Zakouma, comme nous l'avons constaté précédemment.

IX. 6. Espace naturel ou espace social

Les obstacles sont nombreux à la prise en compte scrupuleuse des questions foncières par l'aménagiste, comme cela s'est illustré au niveau de Zakouma. :

- Le **caractère « multi-échelle » de certaines filières de production** avec une dispersion des espaces de production, des espaces de commercialisation et surtout des espaces de négociation les rend difficile à appréhender, qu'il s'agisse de difficultés logistiques ou de la méconnaissance de l'ensemble des facteurs déterminants.

- La **mobilité de certains acteurs présents sur le territoire de manière saisonnière** est également une variable difficile à intégrer.

- La **mobilité interne aux systèmes d'exploitation** des populations d'Afrique centrale, où l'usage de l'espace et de ses ressources est associé à des cycles de rotation et/ou à une stratégie de mise en réserve, est également difficile à appréhender. Bien que sédentarisées, ces populations exploitent de vastes espaces multifonctionnels dont une partie, en jachère, ne donne pas l'impression de faire l'objet d'une quelconque appropriation.

Il n'y a pourtant, au sein des espaces de vie ruraux, pas d'espaces « vides » au sens où l'entend souvent l'aménagiste. Comme l'explique bien Pourtier (1986), ces « vides », ces zones non exploitées au temps « t » sont nécessaires au bon fonctionnement des dynamiques sociopolitiques (fusion et fission des groupes, émergence de la jeune génération, etc.). **Tout comme les espaces visiblement occupés et exploités, ces espaces « vides » font partie intégrante de « l'espace vital » des humains et correspondent à des étendues socialisées et historicisées.** C'est d'ailleurs là que se trouvent notamment les sites d'anciens villages dont l'appropriation foncière continue d'être importante.

IX. 7. Sécurisation des droits fonciers et appropriation des territoires

Les programmes d'aménagement du territoire au niveau des aires protégées sont, dans la majorité des cas, conçus par des experts internationaux et peinent à prendre en compte ces dynamiques foncières micro-locales. Il en résulte qu'ils **ne débouchent que rarement sur la reconnaissance légale des espaces de vie ruraux avec un degré de sécurisation foncière équivalent à celui des terres à vocation de conservation.**

La notion de « populations locales », maintenant fort dévoyée, correspond généralement à différents groupes d'acteurs, aux intérêts et stratégies différents - voire même opposés - par rapport à l'espace et aux ressources. La définition du groupe cible, ou des populations bénéficiaires d'une politique d'aménagement, reste ainsi particulièrement difficile à effectuer sur des bases objectives dans les zones rurales africaines, qui sont marquées par une forte hétérogénéité sociale.

Dans un contexte de gestion de périphérie d'aire protégée, au-delà des riverains sédentaires, le terme de « population locale » englobe en réalité des acteurs « non riverains » (membres de la famille installés en ville, chef de lignage vivant dans un autre village, ...), des ayant droit fonciers « intermittents » (éleveurs transhumants, chasseurs-cueilleurs, ...) et d'autres acteurs qui ne sont pas des ayant-droits ! **Dans la majorité des cas, le statut d'ayant-droit à la gestion d'un territoire trouve sa légitimité dans la coutume, mais n'est pas formalisé dans le cadre des textes de lois en vigueur.** La question de la légitimité nous renvoie aussi à la question de l'appropriation et du vécu identitaire que nourrissent les acteurs, qu'ils soient locaux ou non, à l'égard d'un territoire (Pourtier 2004). Compte tenu des dynamiques migratoires en lien avec les changements d'ordre politique, économique et climatique en Afrique centrale, ces questions devraient absolument être formellement prises en compte et approfondies avec les acteurs locaux dans les méthodologies d'aménagement qui s'affichent comme étant participatives.

IX. 8. Acteurs dominants

Un autre raccourci réducteur laisse supposer que, parce qu'il y a des règles partagées pour l'accès aux espaces et aux ressources, les habitants des zones rurales africaines conçoivent leurs systèmes de production sur une base « communautaire » villageoise. De nombreuses expériences, capitalisées notamment au niveau des rapports finaux du programme APFT (de Maret *et al.* 2001 ; Joiris 2001 ; Joiris et Binot 2001), ont mis en évidence la méfiance des ruraux à s'impliquer réellement dans des entreprises collectives et **le risque social que représente la responsabilité de la gestion d'un bien commun.**

Il est dès lors délicat, vu de l'extérieur, de savoir qui impliquer dans un comité de gestion ou dans les cadres de concertation, formes contractuelles ou autres plateformes de communication pour la gestion à long terme et la conservation d'une zone périphérique d'aire protégée en Afrique centrale.

La difficulté consiste aussi à intégrer au sein du dispositif de cogestion les acteurs sociopolitiques « clés » (conseil des notables, élites locales, chefs de village, représentants du Ministère de l'aménagement du territoire ? ...), **à l'image de l'ambivalence qui caractérise la sphère politique en Afrique centrale, entre pouvoir légal et légitime.**

La menace que font peser implicitement les élites (coutumières ou administratives) sur le dispositif « participatif » (détournements de bénéfices, abus de pouvoir sur les membres des comités de gestion, etc.) est bien souvent minimisée par les agents de l'aménagement (Gami 2003 ; Blundo 2007). Il paraîtrait pourtant logique de concevoir, en même temps que les dispositifs d'aménagement, des processus de protection du dispositif de cogestion vis-à-vis des élites coutumières et administratives.

L'identification des ayant-droits coutumiers et des élites susceptibles d'influencer les jeux d'acteurs est nécessaire au regard de leur influence potentielle sur les dispositifs de cogestion, notamment pour la gestion des éventuelles rentes (touristique ou

cynégétique), *a fortiori* lorsque ces acteurs ne sont pas présents physiquement dans la zone d'aménagement (ex. les élites urbaines). Notons quand même que l'instrumentalisation de la problématique environnementale n'est pas uniquement le fait des élites. Les riverains de l'aire protégée, comme nous l'avons vu à la partie 2 par rapport à la problématique du *baloi naouri*, instrumentalisent également les projets de conservation pour servir leurs intérêts et contourner les règles coutumières.

IX. 9. Des objectifs en demi-teinte

Les projets de gestion intégrée des ressources naturelles cherchent théoriquement à concilier des objectifs de développement et de conservation au sein du même dispositif sans pour autant attacher à la composante « développement » les moyens nécessaires, ni formuler des indicateurs réalistes. La composante « conservation » est généralement la mieux dotée en ressources humaines et matérielles : compétences et formation supérieure du personnel, véhicules mis à disposition, missions d'appui, etc. A ce titre, les exemples des projets CURESS et ECOFAC (Joiris et Binot, 2001) sont édifiants. **Cette ambiguïté qu'il y a à faire passer pour un projet de développement intégré ce qui s'apparente davantage à un projet de conservation incorporant un volet « développement » se paye souvent en termes de désintérêt des populations locales pour les dispositifs de cogestion.** L'approche cogestion et les perspectives de développement local ne sont alors **perçues qu'en tant qu'« alibis »** pour légitimer la mise en œuvre d'actions de conservation sur un territoire rural.

Il est indispensable, pour l'aménagement à long terme de ces zones sensibles que sont les aires protégées en Afrique, de formuler, au sein des projets de gestion « intégrée », des objectifs clairement identifiés et distincts en termes de développement d'une part et de conservation d'autre part, et d'allouer respectivement aux deux composantes du système, développement versus conservation, des moyens à la hauteur des objectifs formulés.

IX. 10. La prise en compte de la mobilité humaine aussi

Au niveau des savanes d'Afrique centrale ainsi que dans la sous-région d'Afrique occidentale, la mobilité pastorale constitue une clé de voûte en termes de stratégie de production. Dans le cadre de l'élaboration de politiques publiques, le défi qui se pose aux décideurs est d'élaborer un cadre législatif capable d'appréhender et d'intégrer le facteur mobilité ainsi que la flexibilité des stratégies pastorales en termes d'accès aux ressources et de mécanismes de négociation avec les acteurs locaux.

La plupart des politiques foncières sont basées sur la notion de mise en valeur de la terre (comme la loi du primo accédant en Afrique centrale), déterminante pour pouvoir jouir de droits d'accès et d'usage. Cette notion de mise en valeur est essentiellement basée sur la mise en culture de la terre, ou la mise en place d'infrastructures permanentes de type digue, clôture etc., et pose évidemment problème dans le cas du pastoralisme. Elargir la notion de mise en valeur à l'accès saisonnier à un pâturage ou à un point d'eau par exemple s'avère dès lors indispensable dans le cadre de la sécurisation de l'élevage mobile, qui passerait par le balisage des routes de transhumance ou le fait d'inclure les droits d'accès à l'eau dans la négociation pour les droits d'accès à la terre.

Nous avons vu que **les acteurs pastoraux sont très peu représentés (au mieux sur une base saisonnière) au sein des structures locales de gouvernance environnementales, dominées dans leur définition même par un rapport sédentaire à l'aire d'exploitation.** Or les questions foncières liées aux dynamiques pastorales sont globalement assez complexes et très dynamiques. Fondées sur une perpétuelle adaptation -sur des pas de temps courts- aux conditions changeantes du contexte écologique, politique et socioéconomique, elles sont enchevêtrées aux problématiques foncières gérées par les acteurs sédentaires.

La décentralisation, pré-requis à la mise en œuvre d'initiatives de type CBNRM, a des conséquences en termes de gestion de ces questions pastorales. Certes, un transfert de l'autorité administrative au niveau local ouvre théoriquement la voie aux

approches participatives. Cependant, la mise en œuvre d'un dispositif de décentralisation effectif induit un plus grand morcellement du territoire avec une réduction de l'échelle de gestion, qui peut constituer une entrave aux mouvements pastoraux et influencer les rapports entre sédentaires et transhumants. **Compte tenu des constantes négociations préalables à l'accès des acteurs pastoraux aux terroirs sédentaires, la multiplication des unités territoriales, qui va de pair avec la décentralisation, complique considérablement les modalités de régulation foncière pour les éleveurs mobiles.**

IX. 11. Assumer la complexité sur le long terme...

Les zones périphériques d'aires protégées subissent des bouleversements fonciers considérables : déguerpissements et exclusion des riverains de certaines parties des terroirs agricoles et cynégétiques, afflux de migrants en raison de la qualité des ressources en eau et en pâturage, fronts agricoles etc. Les mouvements en périphérie du parc de Zakouma illustrent bien cette dynamique de changement.

Dans des contextes aussi perturbés, **l'identification des réels ayant-droits fonciers s'avère être une entreprise complexe** qui ne se règle pas en deux ou trois réunions menées dans le cadre d'un rapide « *Participatory Rural Appraisal* »... (Voir notamment Lavigne Delville, 2004) et autres méthodologies de type « MARP¹⁷⁶ » chères aux organismes internationaux de type WCS out WWF.

Les dynamiques foncières à l'œuvre, qu'il s'agisse de fronts de défriche agricoles, de l'expansion des routes de transhumance et des aires pastorales, ou de la sédentarisation de certains acteurs mobiles, sont liées au développement de systèmes de production agricoles, pastoraux, cynégétiques, ... et de filières commerciales associées. **Compte tenu de ce caractère dynamique et complexe, il faudrait prévoir des dispositifs de cogestion souples et révisables, intégrant des modalités de suivi et d'accompagnement continu.**

¹⁷⁶ Pour rappel, **MARP** : Méthode d'Analyse Rapide et de Planification Participative ; RRA : Rapid Rural Appraisal (en anglais)

En résumé

Une des raisons de l'échec de l'approche participative pour la gestion des ressources naturelles vient de la négligence des questions foncières par les projets de conservation. **La multifonctionnalité de l'espace, au même titre que la multiplicité des acteurs en présence, la complexité des systèmes de production et des questions foncières soulevées par la politique de conservation, sont généralement minimisées** par les agents en charge de la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire dans le cadre de projets de conservation de la biodiversité.

La difficulté de prendre en compte les différentes échelles de négociation

Les aires protégées et leur zone d'influence sont le siège de migrations et de déplacements variés qui s'inscrivent dans des temporalités saisonnières, annuelles (migrations des animaux, déplacements saisonniers du bétail), ou sur des cycles beaucoup plus longs et dans des contextes spécifiques (progression de fronts pionniers agricole par exemple). **Ces mouvements se superposent, s'entrecroisent dans le temps et s'exercent à des échelles allant du local à l'international.**

Le fait que les questions d'accès à la terre et à ses ressources soient traitées à un niveau infra-villageois, à l'échelle du lignage notamment, pose un problème de représentativité locale dans le cadre de la politique d'aménagement, qui repose quant à elle sur des structures de concertation définies à l'échelle de plusieurs villages.

Le cas d'étude du parc national de Zakouma illustre bien le fait que la gestion des questions foncières dans la zone d'influence d'une aire protégée ne peut faire abstraction de la mobilité qui caractérise les systèmes de production et du caractère

multi-échelle des dynamiques territoriales. Ces paramètres ne sont pourtant absolument pas pris en considération dans le plan de gestion proposé par le CURESS

La difficulté de prendre en compte la mobilité

Les différentes communautés s'attribuent des aires d'exploitation aux limites relativement changeantes et leur stratégie d'utilisation des ressources naturelles repose généralement sur des déplacements. Ces déplacements se déclinent selon un gradient de mobilité allant des systèmes agricoles fermés, pour lesquels la mobilité s'exerce au sein d'espaces relativement stabilisés (agriculture de savane), en passant par des systèmes mixtes, agroforestiers, pour lesquels la mobilité s'exerce au sein de vastes espaces à la fois en exploitation et en jachère (agriculture itinérante sur brûlis), jusqu'à des systèmes spécialisés, dans la chasse et la cueillette ou dans l'élevage, pour lesquels la mobilité s'exerce sur des aires de parcours très étendues. Pourtant, la grande majorité des initiatives de conservation est conçue pour venir en appui à des populations sédentaires ou récemment sédentarisées.

La méconnaissance de l'impact des zonages

La plupart du temps, le zonage de l'aire protégée empiète sur une partie des espaces de vie ruraux en condamnant définitivement l'accès aux terres et aux ressources villageoises et en bloquant les parcours pastoraux.

Ces espaces, comme nous l'avons vu, présentent la caractéristique d'avoir des limites floues et changeantes, par opposition aux espaces géométriques conçus dans le cadre de plans d'aménagement, avec des limites définies et fixées. Ils font l'objet d'une appropriation constamment négociée au niveau micro-local, entre les membres d'une communauté ou de communautés mitoyennes

CHAPITRE 10

Jeux de pouvoir autour des cartes

X. 1. Des cartes qui orientent la gestion

La délimitation des espaces de conservation et leur appropriation

La matérialisation de l'emprise spatiale des aires protégées est une étape incontournable de la **construction d'une représentation commune au sein de la communauté environnementale**. En témoignent la tendance actuelle à la « course au classement en aire protégée » et les cartes amassant des kilomètres carrés de territoire classé en aires protégées selon les catégories de l'UICN, sur lesquelles on tombe inmanquablement à l'occasion de la moindre recherche sur ce sujet.

Nombre de parcs et réserves n'existent pourtant que sur le papier, puisque ces kilomètres carrés sont engrangés sans qu'il ne leur soit alloué à tous les moyens humains et techniques indispensables à la mise en œuvre d'une politique de conservation sur le terrain. Pour ces territoires qui ne jouissent d'un statut d'aire protégée que dans les textes officiels, la production et la diffusion de cartes au sein de la communauté environnementale leur confèrera au moins une existence virtuelle.

Ces cartes contribuent à présenter la conservation comme un enjeu qui se décline à une échelle globale, celle de notre planète en danger ou d'un continent encore sauvage qu'il faut préserver de l'inconscience des hommes. Elles ont pour effet de déconnecter ces aires protégées du contexte des réalités locales dans lequel elles s'inscrivent, les faisant apparaître comme les briques d'un même ensemble, l'édifice de la conservation de la biodiversité sur terre. **L'accroissement de la surface classée « aire protégée » a pour premier effet de permettre à des acteurs internationaux de s'approprier les terres sauvages africaines,** qui représentent tout de même plus de 10% de la surface terrestre, au nom de la

communauté environnementale. Dans le même temps, ce classement permet aux Etats d'accroître leur contrôle sur des zones rurales reculées et de s'en accaparer les droits d'usage, en les ôtant aux acteurs locaux dans la droite ligne des déguerpissements d'autrefois.

L'isolement de certaines aires protégées renforce l'approche coloniale construite autour de l'idée de « sanctuaire naturel », de nature sauvage mise sous cloche pour la conservation. Même si cette frontière entre les mondes sauvage et domestique n'est bien souvent que virtuelle en Afrique centrale car la limite n'est pas bien matérialisée sur le terrain, contrairement aux parcs clôturés de barbelés d'Afrique australe. Mais l'idée de l'existence, même virtuelle, de cette cloche génère une image parlante pour les membres de la communauté environnementale. **Ces acteurs vont pouvoir, contrairement aux acteurs locaux, s'appropriier ce territoire et ses limites par le biais de la carte et de la représentation élitiste qu'elle produit.**

Le fait de délimiter une aire protégée ne suffit pourtant pas à la protéger effectivement ! La matérialisation d'un parc sur le papier est certes marquante et évidente mais sur le terrain, le bornage est nettement moins apparent. Cela constitue un autre aspect du décalage entre théories et pratiques de conservation, dans la mesure où pour les populations riveraines, les limites des espaces de conservation sont nettement moins visibles et tangibles que pour la communauté environnementale qui va manipuler les cartes des aires protégées. Là encore, l'importance des cartes pour la conservation révèle un rapport de force entre acteurs autorisés et exclus, acteurs de première importance ou secondaires. **Moins d'efforts sont alloués à la matérialisation des limites de ces espaces sur le terrain qu'au niveau de la production des cartes** qui vont essentiellement être consultées dans des bureaux à Washington et à Paris voire, au mieux, à Ndjamena...

Pleins feux sur les hotspots !

L'appropriation de cette nature sauvage passe donc aussi par **le tracé des aires protégées** qui, dans la majorité des cas, réaffirme les frontières mises en place à l'époque coloniale et **redessine** par là **un rapport entre acteurs « autorisés » et « exclus »**. De même, le fait de cartographier des zones particulièrement enclavées, telles que celles que l'on peut trouver dans certaines régions de la RDC par exemple, et de les afficher comme des *hotspots*¹⁷⁷ de la conservation mises sous la tutelle d'un projet international d'appui à la gestion, **permet aux acteurs de la communauté environnementale de se les approprier mentalement en fantasmant sur ces microcosmes.**

On retrouve également ces fantasmes de nature sauvage au niveau du choix des stratégies de conservation (Harris et Hazen 2006). **Les paysages sublimes sont généralement érigés au rang de « hotspots » de la conservation**, au détriment d'autres types de formations, moins spectaculaires mais peut-être tout aussi intéressantes du point de vue des dynamiques écologiques et de la biodiversité (Cronon 1995). Ces « *hotspots* » sont bien souvent médiatisés à travers des revues grand public du type « *National Geographic*¹⁷⁸ » ou par des émissions de télévision qui mettent en scène les mystères des forêts et des savanes africaines. Le fait de concentrer les efforts de conservation de la communauté environnementale sur certains *hotspot* simplifie quelque peu les choix de gestion des aires protégées car **la biodiversité au sein de ces hotspots s'avère plus facile à définir, à circonscrire, donc à cartographier et, par là, à représenter.** Les cartes réalisées par les conservationnistes permettent alors de construire une représentation claire de ce qu'est la nature sauvage, la biodiversité à conserver, concentrée autour de quelques espèces emblématiques. Certaines de ces représentations datent de l'époque coloniale : la réserve de Siniaka Minia au Tchad a été créée pour la défense du rhinocéros noir, le parc de Zakouma pour la girafe...

¹⁷⁷ Selon l'expression consacrée

¹⁷⁸ *National Geographic* a consacré un long article au parc national de Zakouma dans son numéro de mars 2007 « *Ivory Wars: Last Stand in Zakouma* » faisant l'apologie de la beauté sauvage de ce site, présenté comme l'un des derniers sanctuaires de la grande faune sauvage d'Afrique centrale, et insistant particulièrement sur le grand braconnage des éléphants.

Ces associations d'idées ont la vie dure et orientent pour longtemps les priorités de gestion.

Comme le soulignent Harris et Hazen (2006) **l'importance qui est accordée aux cartes représentant les aires protégées et leur périphérie proche renforce une approche « spatio-territoriale » de la conservation, ancrée dans l'échelle locale**, au détriment d'autres approches. Ainsi, les cartes produites pour la gestion du parc de Zakouma sont centrées sur l'aire protégée et sa zone périphérique dans un rayon de 30 km. On peut néanmoins penser que la question du grand braconnage des éléphants ne pourra pas se régler uniquement à l'échelle de l'aire protégée, de sa périphérie et des corridors écologiques. La recherche d'une solution à ce problème se jouerait plutôt dans des arènes bureaucratiques à Ndjamena, Pékin ou Washington, à travers la réglementation et le contrôle du commerce de l'ivoire en Asie, ou encore au Soudan en agissant directement sur les acteurs de la filière !

Une fois les territoires de conservation ainsi définis et matérialisés à travers des cartes, il devient plus facile de se faire une idée du pouvoir de gestion qui leur serait approprié : au vu de ces splendeurs et des risques qu'elles encourent, un pouvoir fort et centralisé est légitimé. **Les cartes constituent des arguments séduisants pour plaider la cause de la conservation auprès des bailleurs de fonds.**

Avec la cartographie des sanctuaires de nature vierge et sauvage, l'effort de conservation se fige sur ces territoires. Pour autant, cette pratique détourne les efforts de conservation de la biodiversité des espaces plus anthropisés : espaces urbains et périurbains, terres agricoles etc., représentés comme des lieux de biodiversité de moindre importance. Il n'est pas de notre ressort de juger si cela est judicieux d'un point de vue écologique. Cependant, il est clair que **cette pratique permet de maintenir le domaine de la conservation entre des mains de spécialistes de l'environnement** (ministères, ONG de conservation etc.) et de l'ériger en secteur à part entière, déconnecté des politiques agricoles ou d'urbanisme comme nous l'avons vu avec l'exemple du Tchad. Cette pratique a aussi pour effet secondaire de **renforcer le pouvoir des gestionnaires d'aire protégées sur ces**

espaces, notamment de manière très physique et tangible à travers les milices paramilitaires qui assurent la répression du braconnage et des activités agricoles ou de cueillette à **l'intérieur des limites des parcs**. Cela a également pour effet de soustraire ces espaces à la pression anthropique, de **sauvegarder l'aspect sauvage, pourtant fondamentalement déconnecté de la notion d'intégration chère à la rhétorique conservacionniste** de ces 20 dernières années ! On est bien loin d'une intégration des objectifs de conservation aux pratiques quotidiennes des riverains, malgré l'importance qui est accordée aujourd'hui dans les textes aux notions de « services écosystémiques » et à l'intégration entre conservation et production. Même les réserves de biosphère, censées pourtant intégrer conservation et développement, et construites autour de la notion de services écosystémiques, proposent un zonage stéréotypé et séparent les aires de protection des aires de production. **Les démarches de cartographie et de zonage sont bien loin d'être en adéquation avec ces approches intégratives...** Ainsi, les cartes produites par le CURESS ont renforcé l'idée selon laquelle les dynamiques sauvages étaient cloisonnées des dynamiques humaines. Malgré l'affichage par l'Union Européenne d'une approche intégrée pour la gestion de Zakouma, **il est regrettable de constater qu'aucune carte du plan de gestion ne représente cette intégration entre dynamiques humaines et naturelles.** Même la superposition de la couche « activités agricoles » aux formations végétales naturelles potentiellement intéressantes pour le berbéré n'est pas proposée dans le plan de gestion, alors qu'il nous a été relativement facile de réaliser cette carte sur base de données disponibles dès 2006 (figure 55).

In fine, **le choix des données qui sont projetées sur les supports cartographiques révèle des orientations écologiques** (certains concepts biologiques) **et géographiques** (certains types de paysages et de territoires) **qui vont caractériser les approches de conservation** et de gestion des aires protégées. On retrouve bien souvent derrière ces choix de la communauté environnementale les fantasmes et les idéaux de nature sauvage qui faisaient rêver les grands chasseurs blancs.

Le choix des données clés

La mise en lumière d'une aire protégée s'opère avant tout à travers une carte. Or, **les choix qui mènent à la construction d'une carte** ne sont absolument pas anodins. Ils **reflètent des priorités d'action et annoncent la volonté d'imposer une certaine représentation de la réalité**. Pour rappel, le critère de classement en catégorie UICN qui est récurrent dans les cartes thématiques que l'on trouve dans les rapports institutionnels, au détriment d'autres grilles de lecture, contribue largement à légitimer cet organisme en tant que coordonateur tout puissant de la gestion de la nature sauvage sur terre.

Les dynamiques écologiques telles que les densités de faune, les formations végétales etc. **sont en général bien cartographiées** à l'intérieur de l'aire protégée, **construisant ainsi un argumentaire pour justifier le bien fondé de l'action de conservation**. Les données socioéconomiques sont en général quant à elles d'avantage « schématisées », et les moyens d'investigation mis à disposition pour caractériser finement les dynamiques sociales, politiques et économiques locales sont dérisoires, comme nous l'avons vu au niveau des programmes ECOFAC et CURESS, assez emblématiques des pratiques de conservation en Afrique centrale. Dans les représentations cartographiques que produisent ces projets, les données relatives aux dynamiques humaines sont systématiquement et *a priori* « périphériques », les données écologiques étant quant à elles toujours assimilées au « noyau central ». Il est par exemple édifiant de constater que la carte de végétation sur laquelle s'est appuyé le projet CURESS pour le plan de gestion s'arrête aux limites du parc national. Le document ne présente pas de cartographie fiable des formations végétales en périphérie de l'aire protégée alors que la plupart des aménagements proposés concernent justement cette périphérie¹⁷⁹.

Les cartes qui traitent des aspects biologiques véhiculent une image de la splendeur et du caractère exceptionnel des sites de conservation. Les données relatives au « milieu humain » sont quant elles érigées en

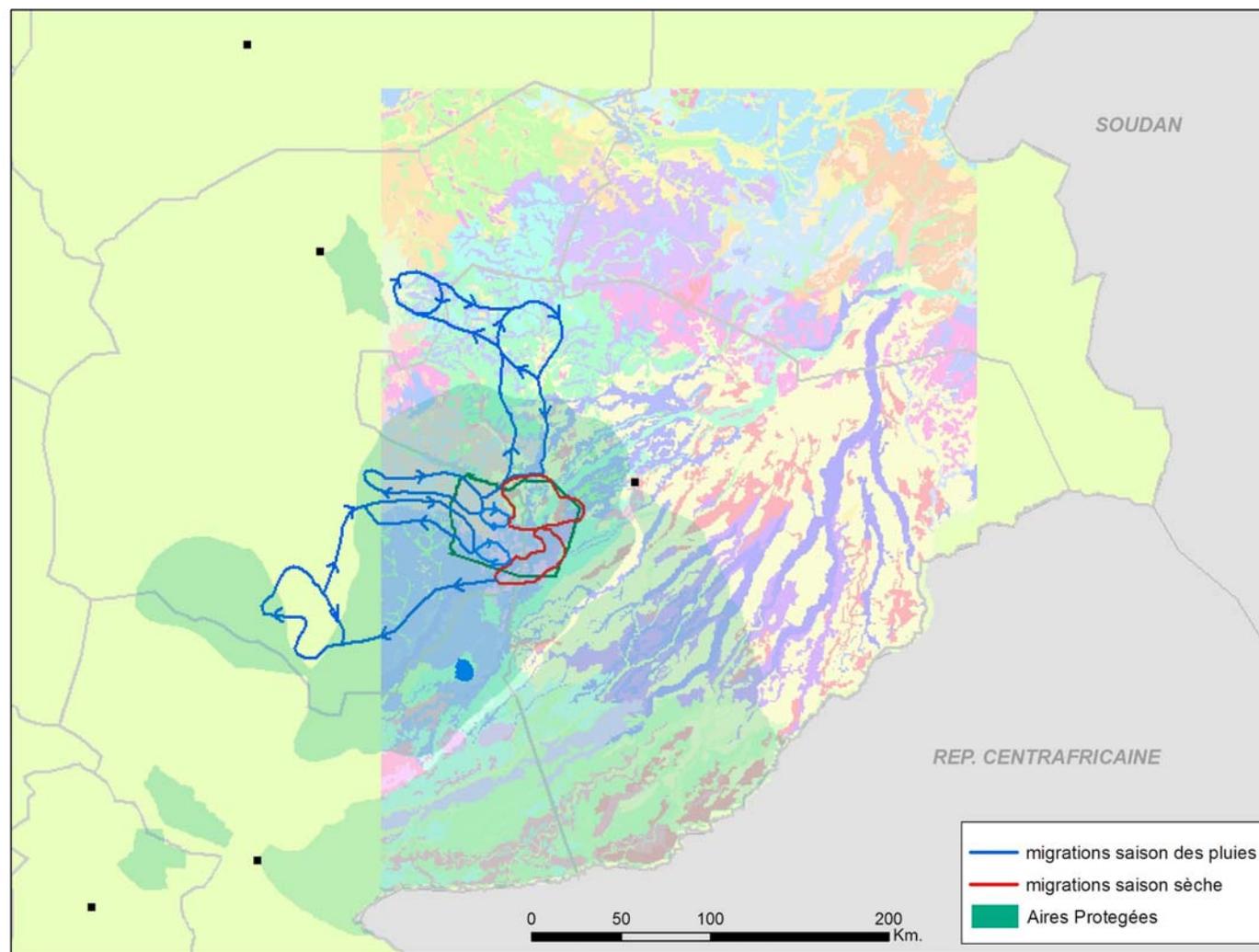
¹⁷⁹ L'exercice de cartographie auquel nous avons participé dans le cadre du projet IEFSE constituait une première phase du processus, qui n'a été poursuivi et validé par le projet CURESS que pour la partie « noyau central » de l'aire protégée.

menaces anthropiques, comme l'est par exemple la dynamique agricole en périphérie de Zakouma, sans pour autant caractériser finement l'état des ressources naturelles et leur dynamique dans cette fameuse périphérie.

Ce rapport de force entre sciences naturelles et dynamiques humaines débute d'ailleurs dès la phase de collecte de données. Dans le cadre des gros projets de conservation, qui sont *in fine* les seuls organismes à même de cartographier les *hotspots* de conservation dans le contexte de l'Afrique centrale, les données faune et flore sont collectées strictement par les agents du projet, sans prise en compte des savoirs locaux. Ces données « scientifiques » serviront à produire des cartes qui détermineront les principaux paramètres à prendre en compte pour décrire le territoire dans lequel s'inscrit l'aire protégée. Ainsi, la représentation des mouvements de la grande faune sauvage a constitué l'argument clé du CURESS pour justifier la proposition d'aménagement et de zonage du parc national de Zakouma.

Néanmoins, le fait d'orienter la gestion en fonction de données écologiques scientifiques ne constitue pas forcément une garantie de pertinence. Dans le contexte de Zakouma par exemple, le zonage proposé, avec un corridor écologique au Nord du parc et un autre à l'Ouest, est le fruit d'une recherche doctorale sur les déplacements des troupeaux d'éléphants. Entre 2000 et 2003, huit individus ont été équipés de colliers à balise GPS afin de modéliser les déplacements des pachydermes autour du parc (Dolmia N. 2004). Cela a débouché notamment sur la proposition de positionnement d'un corridor à l'Ouest du parc, les éléphants se déplaçant entre le parc de Zakouma et la réserve de faune de Siniaka Minia en saison des pluies (figure 61).

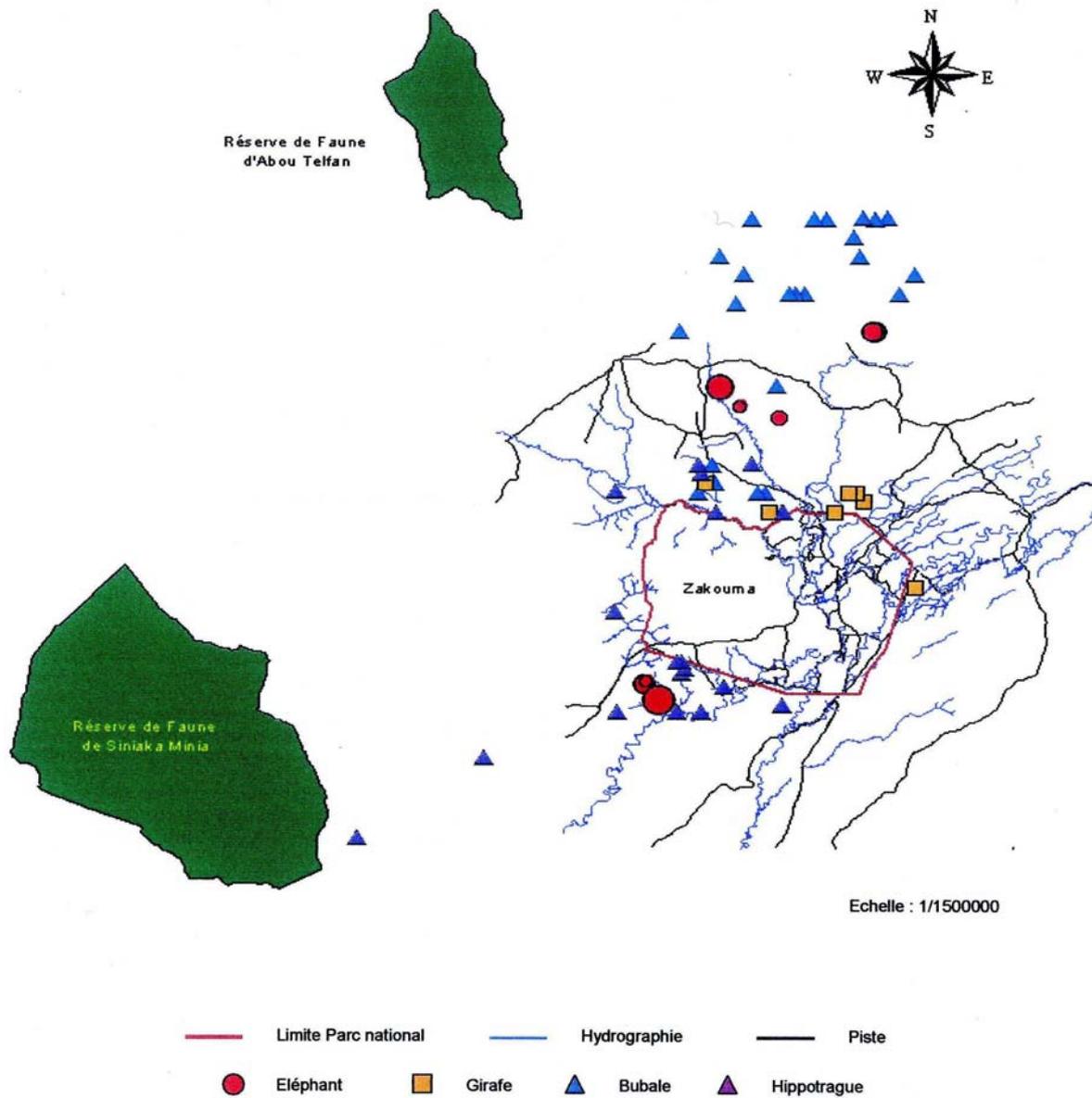
Figure n°61 : Schématisation des mouvements des éléphants en périphérie du parc de Zakouma (Source : Dolmia N. 2004)



Le fait de cartographier les déplacements de ces éléphants a donc eu des implications énormes pour l'aménagement à long terme de ce territoire. Or, tout cela ne repose que sur une phase unique de travaux de terrain, avec le suivi d'un échantillon de seulement 8 individus pour une population de plus de 5000 éléphants à l'époque, dans un contexte où le grand braconnage n'avait pas l'intensité qu'il a aujourd'hui¹⁸⁰. En outre, certains résultats du volet « suivi écologique » du projet CURESS en 2006 ne confirment pas forcément le choix de positionnement du couloir écologique Ouest et positionnent les déplacements des éléphants dans la périphérie au Nord et au Sud du parc (figure 62). D'une manière générale dans le contexte extrêmement changeant de Zakouma, **les cartes qui figent les dynamiques à un temps « t » compromettent une compréhension actualisée des processus à l'œuvre.**

¹⁸⁰ Pour rappel les populations d'éléphants ont commencé à diminuer dangereusement à partir de 2006. A l'époque de ces recherches les problèmes dans le Darfour ne faisaient que commencer et n'avaient pas encore de répercussions sur les dynamiques humaines en périphérie de Zakouma

Figure n°62 : Distribution des espèces principales dans la zone périphérique du parc national de Zakouma (Source : Faye *et al.* 2006)



La précision de la cartographie des dynamiques de populations animales combinée à l'imprécision des cartes « socioéconomiques » caricaturales réalisées par le projet CURESS renforce l'idée selon laquelle le territoire de Zakouma est dévoué à la faune. En effet, le plan de gestion de Zakouma ne propose, pour les thématiques « humaines », que quelques cartes donnant une vague idée des zones agropastorales, de la répartition des populations riveraines en fonction de leur appartenance ethnique et de la pression démographique. Tous ces thèmes n'ont réellement d'intérêt qu'en termes **de caractérisation de la pression anthropique sur la nature** - mis à part le critère « ethnique » qui n'aide pas pour autant à comprendre les dynamiques territoriales à l'œuvre en périphérie du parc !

La proposition du zonage des corridors écologiques s'est donc faite sur base de l'interprétation d'un set de données datant pour la plupart de 2004, pour caractériser une problématique qui, au vu des résultats du volet suivi écologique, est extrêmement dynamique d'une année sur l'autre. Le degré de précision des déplacements de la grande faune que l'on retrouve dans le zonage paraît étonnant, et ne prend pas en considération les bouleversements qu'ont subis les populations d'éléphants de Zakouma avec la reprise du grand braconnage depuis 2006. Pourtant, sur le terrain, le balisage et la validation de ces corridors va mener à d'importantes modifications territoriales, que vont devoir supporter les acteurs locaux.

X. 2. Les limites des cartes

L'illusion de la stabilité spatio-temporelle

Tout exercice de cartographie s'assimile à un **exercice de modélisation d'une représentation**, dans lequel les dynamiques locales seront forcément simplifiées. Les rapports entre acteurs qui s'inscrivent à une échelle micro-locales et les imbrications d'échelle seront extrêmement difficiles à matérialiser. Cela pose problème par exemple pour la thématique « transhumance », où micro-local et régional sont enchevêtrés tout au long des parcours. En outre, le fait de dessiner une carte à un temps « t » va forcément figer les processus de négociation multi-acteurs inhérents la pratique de la transhumance.

La carte donne également une idée de stabilité spatio-temporelle des équilibres écologiques alors que là aussi, tout n'est que flux et dynamiques (Clapp 2004) ! De plus, les cartes utilisées pour l'aménagement des aires protégées ne se déclinent en général qu'à une seule échelle (l'aire protégée et sa périphérie proche), alors que les dynamiques à l'œuvre, tant écologiques que socioéconomiques ne peuvent souvent être appréhendées qu'à travers une réflexion à propos des imbrications d'échelle tant en ce qui concerne les dynamiques écologiques que socioéconomiques (Zimmerer 2000). Pour cartographier nos résultats par exemple (cf. partie 2), nous avons préparé des fonds de carte à 3 échelles différentes : régionale, locale et micro-locale.

Si le casse-tête des imbrications d'échelle est fréquemment soulevé par les scientifiques, ce problème n'est pas restitué pour autant au niveau des plans d'aménagement des aires protégées. Le plan de gestion concocté par le CURESS par exemple propose une réalité géographique lissée et simplifiée à l'extrême, et les cartes constituent un des outils clés de cette pratique de lissage !

A une autre échelle, la représentation des limites des aires protégées dans le Sud Est du Tchad et les pays frontaliers que nous avons proposée en début de partie 2 par exemple, repose essentiellement sur les données disponibles sur les sites internet associés à l'UICN. Ces données sont elles-mêmes susceptibles de changer très

rapidement, au gré des plans d'aménagement et de l'émergence de nouvelles approches proposées par les grandes ONG de conservation, telles que l'approche paysage qui domine actuellement la représentation du bassin du Congo. Ces cartes proposent une vision instantanée d'une réalité susceptible de changer très vite. C'est vrai pour les dynamiques écologiques, pour les approches de conservation et d'aménagement, mais aussi pour les dynamiques sociopolitiques d'un pays troublé comme l'est le Tchad, ou pour les stratégies socioéconomiques de populations extrêmement mobiles, en réponse aux changements brutaux du contexte social, politique et économique, ou climatique.

Systèmes d'Information Géographique

Parmi ces démarches cartographiques, depuis la fin des années 1990, les systèmes d'information géographique (ou SIG) se sont généralisés en tant qu'outils de gestion de ces espaces, notamment avec le développement des technologies de télédétection. Ces outils sont désormais incontournables pour caractériser les thématiques écologiques et l'occupation des sols. Ils présentent néanmoins des limites pour rendre compte des représentations locales des espaces. **Ils reflètent surtout une grille de lecture du « terrain » caractéristique du rapport de force disciplinaire que l'on retrouve dans la conservation de la biodiversité**, certes bien adapté aux problématiques des sciences naturelles mais peu propice aux questions de recherche des sciences sociales (D'Alessandro-Scarpari *et al.* 2008). Les gestionnaires d'aires protégées se sont massivement approprié les productions cartographiques qui en découlent, en tant qu'outils indispensables de la planification des actions de conservation, comme nous l'avons vu avec l'approche paysage mise en place sur le bassin du Congo, ou au niveau du plan de gestion de Zakouma.

Le SIG permet la superposition de couches d'information géo-référencées pour construire une représentation spatiale intégrée. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui opère à travers une modélisation forcément simplificatrice des réalités territoriales et qui de ce fait traduit certains choix politiques de « *ce que la nature doit être* » (Robbins 2001). **Les SIG favorisent surtout une appropriation de dynamiques territoriales simplifiées par et pour des**

acteurs exogènes, et la prise de décision de gestion à distance dans des bureaux bien éloignés des arènes politiques locales (Kleitz 2003b).

L'utilisation d'un SIG mène à la projection spatiale de toutes les dynamiques territoriales, ce qui constitue un choix arbitraire en termes d'orientation de gestion. **Il en résulte une grille de lecture du territoire où l'ensemble des rapports sociaux se retrouvent figés dans une démarche de spatialisation**. A ce propos, Kleitz souligne le côté arbitraire de cette approche et l'illustre à travers un projet de conservation intégrée mené par le CIRAD dans la vallée du Zambèze à la fin des années 1990 :

« En cherchant à résoudre les conflits par une approche spatiale, l'équipe a fait le choix empirique que l'inscription spatiale des pratiques d'acteurs était le meilleur indicateur de leur réalité. Or, non seulement, cette inscription spatiale des pratiques d'acteurs peut être fluctuante, dynamique et fluide, mais elle est souvent beaucoup plus variable que les institutions sociales, historiques et politiques qui la rendent possible. (...) Il n'y a pas d'équivalence directe entre une pratique sociale et son territoire d'inscription. Entre les deux, c'est toute la médiation sociale et politique des institutions qui façonne l'expression territoriale des pratiques ». (Kleitz 2003b)

Nous avons notamment illustré cela à travers la présentation des pratiques pastorales en périphérie de Zakouma, orientées en fonction des alliances intra- ou inter-lignagères, des bouleversements politiques dans la zone d'attache des éleveurs transhumants, ou de l'allocation des réserves foncières pour la mise en culture de nouvelles parcelles de berbéré. Les cartes que nous avons produites sur base d'enquêtes menées en milieu pastoral en 2004 et 2005 ne donnent qu'une tendance du type d'interactions qui se tissent entre riverains sédentaires et saisonniers, et des itinéraires de déplacements saisonniers. En revanche, elles ne permettent en aucun cas de figer ces itinéraires et ces espaces d'interactions, compte tenu justement de la flexibilité dont usent les éleveurs pour aménager leurs parcours saison après saison, au gré des alliances et des variations écologiques, sociopolitiques et économiques du contexte local.

Contrecourants cartographiques

La prise en compte des savoir-faire indigènes dans les pratiques de gestion des ressources naturelles, constitue un enjeu qui a été défendu par plusieurs auteurs depuis une dizaine d'années (Agrawal and Gibson 1999 ; Goldman 2003). Cette prise en compte passe également par **la reconnaissance des représentations territoriales locales, que peuvent révéler par exemple des méthodes de cartographie participative**, en alternative aux pratiques classiques de cartographie. La reconnaissance formelle de représentations territoriales alternatives, produisant des cartes qui valideraient les savoirs indigènes, a connu dans les années 2000 un fort engouement (Borrini-Feyerabend *et al.* 2000 ; D'Aquino *et al.* 2001). Les expériences de recherche en cartographie participative ou cartographie autochtone ou indigène se sont multipliées sur le terrain, en Afrique comme ailleurs. Cette tendance s'est illustrée dans le monde anglo-saxon à travers le « *counter-mapping* », dont le nom même affiche une opposition aux démarches de cartographie classiques (Peluso 1995 ; Hodgson et Schroeder 2002). L'objectif de ces démarches est de rendre compte des représentations territoriales des acteurs locaux, indépendamment des codes utilisés par les organismes de conservation et qui se retrouvent au niveau des systèmes d'information géographique. **La cartographie participative représente alors une alternative à la représentation du territoire que se font les gestionnaires d'une aire protégée et peut mener à des pratiques d'occupation des sols alternatives aux zonages stéréotypés qui ont cours dans le monde de la conservation.**

Cependant, ces représentations sont rarement reconnues « équivalentes » aux couches classiques des SIG par les gestionnaires des projets de conservation. Elles restent étiquetées « profanes » ou « autochtones », par opposition aux représentations des experts. L'expression « *carte à dire d'acteurs* » versus « *carte à dire d'expert* » est révélatrice en elle-même de ce clivage cinglant entre les spécialistes de la question et les autres. **L'omniprésence des SIG dans les boîtes à outils des projets de conservation contribue à placer les acteurs dans un rapport à l'espace où toute dynamique devient une thématique de gestion,**

qu'il faut modéliser et que le gestionnaire doit s'approprier. En outre, cet outil contribue à creuser le fossé entre les gestionnaires et les profanes, incapables de manipuler les logiciels SIG, et qui seront donc forcément exclus du processus de contrôle de la construction de cette nouvelle représentation territoriale. Malgré leur généralisation, les SIG restent des outils relativement élitistes, très difficilement appropriables, dans le contexte de l'Afrique centrale, par les représentants politiques des populations rurales riveraines des aires protégées.

Les démarches de cartographie participative ont aussi été largement utilisées ces dernières années en tant que **supports à la négociation locale**, ces cartes pouvant révéler aux gestionnaires une représentation alternative de la réalité locale de l'aire protégée. Mais **pour faire vraiment avancer le processus de négociation, il faut impérativement que les plateformes de négociation reconnues par le projet soient à même de porter un véritable processus de négociation**, dans le cadre duquel les cartes à dires d'acteurs ne sont alors qu'un support à la discussion. Là encore, il ne s'agit pas seulement de produire de nouvelles connaissances mais aussi de les légitimer et de les faire valider. Dans le contexte de l'Afrique centrale, où la thématique de la conservation est encore, en dépit du discours dominant, très fortement centralisée, cette approche de la cartographie est restée marginale (Hirt 2009). En Amérique du Sud en revanche, les pratiques de cartographie « indigène » ou « autochtone » sont assez courantes et sont affichées comme un moyen de sécuriser les droits d'accès locaux. Cependant, pour certains auteurs (Wainwright & Bryan 2009) il semble que ces pratiques s'inscrivent dans la continuité des relations de dominance de l'Etat colonial sur les communautés indigènes. Ces initiatives restent malgré leur affichage « indigène » fortement orientées en fonction d'une représentation spatiale dominante, celle des politiques foncières mises en place par l'Etat et qui se définit autour de notions clés comme la propriété privée et le territoire villageois. Ce cadre de lecture des représentations cosmogoniques indigènes induit forcément un biais dans leur interprétation.

La difficulté de transcrire les représentations cosmogoniques et/ou les catégories cognitives locales en codes cartographiques conventionnels pose d'abord un évident problème d'échelle. Comme nous l'avons vu par exemple à Zakouma, les négociations foncières se font dans le cadre d'une imbrication d'échelle entre « micro-local », local et régional. Le cadrage spatial de ces interactions entre acteurs est peu compatible avec l'échelle utilisée dans les SIG de conservation, centrée sur l'aire protégée.

Ces approches participatives posent aussi le problème de l'intégration d'acteurs exogènes, de type ONG ou chercheurs, dans le processus de cartographie, en tant que « défenseurs » des autochtones, les aidant à communiquer leur représentation des territoires auprès des conservationnistes. L'intervention d'« experts », comme les nomme D'Aquino (2003), fussent-ils chercheurs en sciences sociales, induit forcément un biais dans la mesure où ces derniers conduiront le processus en fonction de leur interprétation des dires d'acteurs. Au bout du compte, les représentations territoriales auxquelles aboutiront les séances de cartographie participative visant à intégrer des données « autochtones » dans un SIG peuvent s'avérer très différentes des représentations locales. Les revendications de certaines ONG soucieuses de défendre par exemple les droits des femmes (ou d'autres minorités) dans la gestion du territoire risquent bien de produire une image territoriale totalement en porte à faux avec les représentations conventionnelles des acteurs locaux. **La cartographie participative en elle-même peut facilement devenir une nouvelle arène où se jouent de nouveaux rapports de force pour l'appropriation du territoire et son contrôle.**

L'exercice de cartographie participative est en lui même en profond décalage avec les modes de régulation locaux, qui ont la particularité de « laisser toujours la porte ouverte ». **Le fait de devoir « fixer » les choses à travers cet exercice participatif va circonscrire les limites du contrôle sur l'espaces des différents acteurs en présence, figer les rapports de force à un temps « t » et créer ainsi une situation de référence qui limitera potentiellement la portée des négociations à venir.** Cela permettra à certains acteurs d'assoir plus

fermement leur pouvoir sur le contrôle et l'accès aux ressources. Si les acteurs forts du contexte de Zakouma (sultan, marabout etc.) n'ont pas été invités par le CURESS à participer aux prises de décisions, c'est peut être justement aussi pour éviter de formaliser leur pouvoir sur les ressources, ce qui aurait creusé une véritable entaille dans le pouvoir des autorités du parc.

Un autre biais récurrent dans le débat que produit une démarche de cartographie participative est le fait d'**interpréter des espaces « non revendiqués » comme étant des espaces « vides », bons à être transformés en espaces de conservation**, comme nous l'avons abordé au chapitre 9. Nous avons observé cette approche en périphérie de Zakouma, à propos de savanes à *Acacia seyal* non défrichées, considérées par les conservationnistes comme des espaces naturels pouvant être balisés « corridor écologique ». Implicitement, cette manœuvre est légitimée par les conservationnistes sous prétexte que la végétation naturelle doit être préservée. Ces espaces multifonctionnels représentent pourtant des étendues socialisées, déjà attribuées pour la plupart à moyen terme par le chef de canton aux éleveurs arabes en voie de sédentarisation. **Les revendications non exprimées sur un territoire ne signifient pas pour autant qu'il n'y a pas d'enjeux fonciers associés, au contraire...** Compte tenu de la complexité des jeux d'acteurs et des rapports de force locaux, les zones qui font l'objet de litiges latents sont justement représentées comme « vides » de manière à ne pas devoir préciser leur usage, leur appropriation, et à laisser la négociation ouverte, modulable, comme il est d'usage sur les nattes en raphia...

Exercice de représentation comparée

Les processus de cartographie peuvent aussi renforcer certains schémas sociopolitiques, au détriment d'autres. Ainsi, les orientations d'aménagement proposées par le projet CURESS en périphérie de Zakouma par exemple, contribuent fortement à exclure les éleveurs transhumants du processus de gestion territoriale.

La marginalisation des éleveurs dans le processus de gouvernance risque pourtant de mener à d'importants conflits fonciers et de remettre en question la pérennisation du

plan de gestion et du zonage. Cette menace sur la viabilité de l'aménagement n'est pas le fait d'un conflit endogène entre agriculteurs et éleveurs, mais procède bien d'une construction du projet de conservation, qui a délibérément exclu les éleveurs du processus de gouvernance. La littérature grise du projet CURESS résume la problématique de Zakouma au partage des ressources et des espaces entre trois types d'acteurs antagonistes : les agriculteurs, les éleveurs et la faune (Agreco 2007). Nous avons montré que ce type d'approche territoriale est construit en vue de défendre les enjeux de conservation. Une autre vision de modélisation de la réalité territoriale, basée sur la grande complémentarité entre agriculture et élevage au sein d'un système agropastoral, révélerait d'autres types de conflits territoriaux, construits sur une autre base. En produisant un modèle territorial autour du contrôle des zones à berbéré, présenté comme la problématique centrale de la gestion durable de la périphérie du parc, le projet CURESS a mis les acteurs sédentaires en lumière, minimisant le rôle des éleveurs. Ces derniers auraient pourtant pu devenir des partenaires forts du projet de conservation, dans la mesure où la pratique de l'élevage transhumant a potentiellement un impact moindre sur l'habitat de la grande faune que les coupes à blanc qu'exige la culture du berbéré¹⁸¹. Le contrôle des interactions faune/bétail et la prise en compte du rapport des éleveurs aux espaces périphériques au parc, aurait très bien pu produire un autre modèle de gestion territoriale autour de l'aire protégée. Pourtant, le projet CURESS a négligé cette problématique, limitant la cartographie des dynamiques pastorales au dessin de zones agro-pastorales en « patates » autour du parc.

Dans ce contexte, nous avons tenté pour notre part de produire des cartes qui intègrent les représentations des éleveurs au zonage du CURESS, superposant la logique du projet aux dynamiques endogènes (cf. Partie 2). Il aurait été extrêmement intéressant dans le cadre de ce travail de pousser plus loin l'exercice de cartographie participative avec les éleveurs transhumants. Nous avons mené un exercice exploratoire en ce sens en 2000, auprès de groupes d'hommes et de femmes pratiquant leurs activités de cueillette dans la zone du *naouri*, concentrée autour de 5 villages de transhumants sédentarisés dans la périphérie Est du parc.

¹⁸¹ Dans la mesure où les interactions faune/bétail peuvent être contrôlées au regard des enjeux sanitaires notamment (Hibert et al. submitted)

Nous avons ensuite accompagné l'exercice mené par Hanon auprès d'un groupe de notables de la même zone (Hanon 2008) et initié un exercice comparable auprès des transhumants séjournant dans cette même zone. Ces ébauches de cartes participatives ont révélé notamment la grande importance accordée aux zones humides, les « mares » ou « *turda* », pour la plupart à sec dès le milieu de la saison sèche, présentes sur les terroirs villageois... Selon notre interprétation, ces *turda* constituent avec les *baloi*¹⁸² des **points structurants des espaces multifonctionnels villageois dans la représentation des éleveurs sédentarisés**, davantage que les limites du terroir agricole à proprement parler. C'est cet exercice que nous aurions souhaité poursuivre entre 2005 et 2007 pour cartographier plus finement les représentations territoriales locales et leurs contradictions avec les représentations du CURESS, afin pourquoi pas d'amorcer une discussion entre gestionnaires du parc et riverains. Nous projetions de travailler avec les éleveurs sédentarisés et transhumants à **produire une représentation à géométrie variable des parcours pastoraux** qui constituerait un support de discussion avec les agents du projet... Compte tenu malheureusement des événements qu'a connus le Tchad entre 2005 et 2008, cela nous a été impossible.

Dans le même ordre d'idées, les réserves foncières de la périphérie Nord et Est de Zakouma (mises en évidence par Hanon 2008) dessinent une mosaïque aux limites évolutives qui pourrait très bien constituer une sous-unité de gestion dans le cadre d'un modèle de gestion de la périphérie du parc. Pourtant, le projet CURESS a produit un autre modèle, fondé sur sa propre « culture », à savoir un découpage en fonction des zones d'action des animateurs ruraux, qui avait été proposé à l'origine du projet (Gavens 2003).

La confrontation entre ces différentes représentations constituerait potentiellement un outil intéressant de discussion et d'échange de points de vue entre acteurs¹⁸³.

¹⁸² Pour rappel : terme arabe tchadien désignant les argiles gonflantes présentant des formations à *Acacia seyal*

¹⁸³ Des exemples ont déjà été proposés dans ce sens en Afrique francophone, par exemple les ZOC (zones d'accès contrôlé) dans la périphérie du parc régional W au Bénin, proposant une régulation en temps réel du passage de troupeaux transhumant dans le parc, au niveau d'enclaves pastorale mobiles à l'intérieur de la réserve

Mais nous sommes bien conscients que seule une reconnaissance politique de ce type d'arène serait susceptible de mener à la prise en compte des représentations territoriales locales dans le dispositif de gestion de l'aire protégée¹⁸⁴.

Il aurait été intéressant aussi, dans le cadre du plan de gestion de Zakouma, de déconstruire l'histoire coloniale et de proposer de nouvelles limites au parc ; et pourquoi pas de changer la forme de l'aire protégée pour repartir, symboliquement, sur de nouvelles bases avec les autorités locales et les riverains... En perpétuant ces limites historiques, allant jusqu'à reprendre exactement le tracé de la réserve du Bahr Salamat et proposer son classement officiel en zone périphérique (Agreco 2007), le projet perpétue à travers cette cartographie et ce zonage l'emprise coloniale, avec son historique de déguerpissement et de répression paramilitaire. Il n'y a, dans cette représentation, aucune place pour les découpages territoriaux locaux puisque même la formalisation d'une zone périphérique s'inscrit dans les limites d'une réserve de faune. Les cartes des limites de l'aire protégée et de sa périphérie constituent pourtant le premier outil de gestion, celui qui matérialisera le territoire de conservation dans le processus d'aménagement. Elles produisent une nouvelle réalité, destinée à être validée par toute une série d'acteurs, notamment étatiques. **Le cadre de gestion qui en découle s'inscrit en plein dans un rapport centre/périphérie au sein duquel l'aire protégée écrase les espaces de vie ruraux.** Le fait même que les acteurs locaux ne soient pas partie prenante à la construction de cette réalité et que le processus de validation locale, comme nous l'avons vu, soit extrêmement passif, témoigne du peu d'importance de l'appropriation de ces représentations cartographiques par les acteurs locaux, pour les praticiens de la conservation.

de biosphère. En son temps, cette proposition avait été acceptée sur le papier mais sa mise en œuvre s'est avérée plus que problématique dans un contexte où les éco-gardes ont été formés à tirer sur les bœufs (méthode paramilitaire pudiquement appelée « vaccination définitive ») à l'intérieur de l'aire protégée et à collecter de juteuses amendes auprès des éleveurs qui pénétraient dans le parc...

¹⁸⁴ Nous restons extrêmement sceptiques par rapport à ce dernier point, échaudés par l'expérience récente du projet GEPAC dans le cadre duquel nous avons proposé une restitution de nos travaux auprès du Ministère de l'environnement, en présence de l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus d'aménagement. Cette restitution, dont le bien fondé avait pourtant été salué informellement par le cabinet de la Ministre, a pourtant été reportée à plusieurs reprises pour finalement être déprogrammée, cette arène étant visiblement hermétique aux critiques et recommandations d'un projet de recherche en sciences sociales. Ce blocage est selon nous surtout le signe d'une volonté farouche du CURESS de gérer l'aménagement du PNZ en vase clos, et de se défendre contre toute intrusion extérieure.

En Résumé...

Les pratiques de conservation génèrent et entretiennent de nombreux rapports de force, comme nous l'avons vu tout au long de ce travail. Parmi celles-ci, **la mise en place de grilles de lecture spatiale**, depuis la délimitation d'une aire protégée jusqu'au zonage de l'occupation des sols **produit et reflète ces relations de pouvoir qui se tissent autour de la gestion des aires protégées africaines**. Cette démarche cartographique a pour principal effet d'exclure certains acteurs de la gestion territoriale, et d'en renforcer d'autres.



Conclusion Générale

« Centre-périphérie : Couple dissymétrique exprimant des relations de domination et de dépendance. (...), le centre étant considéré comme intégrateur des forces sociales. »

(Brunet 1993)

« Si beaucoup d'acteurs et de médiations sont nécessaires pour faire un parc qui donne à certains de ceux qui le fréquentent l'illusion de la nature vierge, il en faut beaucoup plus encore pour faire un environnement qui soit vu comme digne d'être protégé (...). Au lieu d'opposer, comme on le fait trop souvent, la saine gestion des naturalistes à l'irresponsabilité déprédatrice des populations locales ou, à l'inverse, le fondamentalisme arrogant des conservationnistes aux savoirs écologiques traditionnels des autochtones, (...) il s'agit d'admettre pour de bon le fait que tous les écosystèmes de la planète sont le produit d'interactions poursuivies pendant des millénaires entre humains et non humains, et que la stabilisation de certains d'entre eux (...) exige que cette histoire et ses conséquences soient prises en compte.

(Philippe Descola 2007)

Au terme de cette analyse, il apparaît que la gestion concertée des ressources, qui a longtemps été présentée comme la panacée pour favoriser l'intégration entre conservation et développement, a fait émerger des cadres juridiques et institutionnels en décalage avec les dynamiques territoriales à l'œuvre. Ces derniers s'inscrivent dans une logique élitiste et ne sont pas à la hauteur de leurs ambitions de justice sociale, de transparence dans la gouvernance et d'amélioration des conditions de vie des acteurs riverains des aires protégées. Ces cadres négligent les enjeux fonciers chers aux riverains, se déclinent à des échelles d'action inappropriées et n'offrent pas une représentation satisfaisante des acteurs clés des territoires.

Les communautés qu'elles affichent, dans une dimension strictement rhétorique, en tant que parties prenantes à la gestion des espaces protégés sont cantonnées, dans cette représentation dominante, aux limites de la périphérie proche de l'aire protégée, faisant fi de la dispersion des espaces de négociation et de commercialisation et de l'étendue des champs de pouvoir des autorités coutumières.

Des rapports de force déterminants

Entre le centre et la périphérie

La représentation du couple Centre/Périphérie qui guide l'aménagement des territoires à enjeux de conservation affiche, aux yeux de la communauté environnementale, l'aire protégée comme un levier de développement au bénéfice de ses riverains. C'est à travers cette approche théorique que la dimension « sociale » de la conservation de la faune sauvage est prise en compte dans la rhétorique du développement durable. Cette représentation dominante centre/périphérie prend corps sous forme de cartes, de zonages et de plans d'aménagement plaçant l'aire protégée au centre de l'image. **Des représentations que les acteurs désignés**

comme « riverains » ont du mal à s'approprier car elles ne correspondent en rien à leurs propres cartes mentales.

En pratique, cette approche centre/périphérie provoque un **mouvement centrifuge éloignant les pressions anthropiques de l'aire protégée**, visant à préserver les espèces sauvages. Nous sommes arrivés à la conclusion que les dispositifs de gestion participative mis en œuvre par les projets de conservation sont les principaux outils de la réalisation de ce mouvement centrifuge. Certes, ils affichent les acteurs locaux au centre de la problématique, en leur qualité de « principaux bénéficiaires ». Mais le nouvel ordre social et spatial qu'ils induisent génère une nouvelle réalité territoriale pour l'aire protégée et sa périphérie proche, en profond décalage avec les représentations locales. Les structures de concertation et de cogestion qui émanent de la rhétorique de la conservation intégrée sont incapables de traiter les impacts fonciers que génèrent les projets et leurs répercussions socioéconomiques et sociopolitiques. Elles n'appréhendent les enjeux territoriaux qu'à l'aune des enjeux de conservation.

Ces représentations de l'espace géographique dessinent un rapport de forces entre l'aire protégée et sa périphérie. Ce rapport de force biaise d'emblée l'implication des riverains dans une relation de partenariat avec les membres de la communauté environnementale. Il génère une représentation où les conservationnistes, en tant que gestionnaires de l'aire protégée, sont au centre de la représentation et où les riverains sont relégués au titre d'acteurs périphériques. Le pouvoir est verrouillé au niveau des projets de conservation et un nouveau territoire se dessine sur la base de ce rapport de force, produisant des modes de gouvernance et un zonage destinés à servir les enjeux du projet. Dans ce contexte, les actions de développement compensatoires proposées par le projet ne laisseront pas aux acteurs locaux la possibilité de déterminer par eux même leurs priorités de développement territorial. La mobilisation des acteurs locaux pour devenir « parties prenantes » à ces dispositifs s'avère difficile...

La seule alternative qui reste aux acteurs locaux soucieux de reprendre le contrôle de leur territoire est peut-être celle du conflit déclaré, de la rupture, de la violence... ?

Entre les arènes locales et internationales

Ce schéma territorial local trouve un écho à l'échelle des rapports de force complexes entre le Nord et le Sud autour du développement durable et de ses dimensions écologique, juridique, politique, économique et socio-anthropologique. Force est de constater que **la dimension politique s'avère déterminante**. Sans volonté politique, au Nord comme au Sud, il paraît difficile de traduire dans les textes juridiques des recommandations « applicables » pour la mise en œuvre d'une conservation locale responsable qui feraient écho aux engagements des Etats à respecter les principes du développement durable.

Cette volonté politique semble pourtant faire défaut pour intégrer les nombreuses recommandations d'ordre économique ou socio-anthropologique que l'on trouve dans la littérature au regard des écueils des projets de conservation intégrée depuis près de 10 ans. Les enseignements du terrain sont extrêmement difficiles à faire valoir et les actions de conservation s'intègrent dans un système bien plus vaste de rapports de force internationaux, comme ceux qui opposent aujourd'hui la Chine et les Etats-Unis d'Amérique ou l'Europe autour de la problématique du réchauffement climatique par exemple.

Même si les arènes locales ne sont pas de taille à rivaliser avec la scène internationale, les acteurs locaux continuent à porter symboliquement, dans la représentation de la communauté environnementale, la responsabilité de la destruction de la nature. Le braconnage des éléphants de Zakouma est pourtant organisé depuis le sudan pour satisfaire la demande des chinois... L'exemple de la permissivité de l'Etat tchadien vis-à-vis de ce commerce d'ivoire nous enseigne, en fin de compte, que quels que soient les efforts que les acteurs locaux (conservationnistes et riverains d'aires protégées confondus) déploient localement pour intégrer conservation et développement, c'est à l'échelle internationale que se joue réellement l'avenir de la faune sauvage africaine.

Certes, la rhétorique de la conservation intégrée affiche théoriquement l'échelle locale au centre des dispositifs de gestion. Il n'en demeure pas moins que ce discours est construit par et pour des acteurs internationaux, en total décalage avec les pratiques de gouvernance que l'on retrouve à l'échelle locale. Ainsi, la conception d'action de type CBNRM en Afrique centrale est une émanation mimétique des initiatives d'Afrique australe par les bailleurs de fonds, en dépit des réalités politiques, sociales et économiques de la sous-région. L'indispensable pré-requis de la décentralisation du pouvoir de gestion de la faune, qui avait pourtant été rigoureusement négocié au Zimbabwe avant le démarrage du projet CAMPFIRE, a été négligé en Afrique centrale.

L'ambiguïté de la question locale se traduit notamment dans les textes internationaux par le flou juridique qui entoure la notion de communauté locale et ses droits sur les ressources naturelles. Ceux-ci vont décroissant, lorsque l'on passe à des niveaux juridiques plus opérationnels, de l'international au local. **L'emprise spatiale de ces communautés locales, dans la rhétorique de la conservation, ne se définit qu'en fonction de l'aire protégée, sur la base d'enjeux de conservation, jamais sur la base d'autres dynamiques territoriales.**

Des représentations à imaginer...

Les représentations territoriales qui sont à la base des modèles de gestion participative des ressources naturelles sont orientées en fonction des enjeux que défendent certains acteurs de pouvoir. Dans le monde de la conservation, **on retrouve une forme de « pensée unique » qui va dans le sens d'une représentation centre/périphérie, un modèle centripète construit en cercles concentriques autour d'une aire protégée.** Le terme d' « aire protégée » lui-même traduit bien, dans l'esprit, cette représentation. Ce modèle est incompatible avec les **représentations locales à géométries variables** qui, comme nous l'avons vu, sont fluctuantes, et fondées sur la micro-négociation.

Notre effort pour traduire les représentations que les riverains d'une aire protégée se font de leurs espaces de vie ruraux et l'interprétation cartographique que nous avons produite à Zakouma est encore beaucoup trop orientée en fonction des enjeux de conservation et de la vision de la communauté environnementale, décrite en partie 1. Le fait que nous ayons centré toutes nos cartes sur le parc de Zakouma est notamment particulièrement révélateur... **La définition d'un espace de référence, ou de plusieurs espaces de référence, en fonction des alliances locales des jeux d'acteurs, des besoins et des opportunités créées par le marché reste à approfondir, en alternative au schéma classique de représentation centre/périphérie.** Une nouvelle approche dans la délimitation des espaces (le zonage), sur base des représentations autochtones, permettrait de casser la rigidité des schémas d'aménagement sur la base plus souple des règles d'accès locales. **L'émergence de modes de gouvernance endogènes ferait la promesse d'une meilleure viabilité sociale,** en opposition aux schémas de gouvernance qui sont abruptement injectés dans le tissu local par des acteurs exogènes, souvent de passage...

La production de nouvelles représentations reste donc à imaginer, pour accompagner la gestion des territoires englobant les aires protégées africaines. Cet exercice devrait notamment **s'affranchir de l'échelle locale** et des dispositifs locaux étriés et préfabriqués par les agences de développement. La prise en compte des multiples dimensions des relations sociales qui se tissent autour des espaces de vie ruraux est à ce prix.

Cette démarche impliquerait également la **définition de nouvelles unités de gestion,** sur base de la nouvelle représentation construite, l'échelle villageoise communément utilisée n'étant pas toujours adéquate. A partir de cette question de recherche, **les contours des communautés concernées par le projet pourraient se dessiner au cas par cas.** L'esquisse de communautés « a-spatiales », non inféodées à un territoire donné, mais qui produisent quand même un sentiment d'identité territoriale, pourrait aussi être judicieuse dans certains contextes.

La construction de ces nouvelles représentations passe par un travail sur les échelles et la définition d'unités de gestion adaptées mais également sur la dimension temporelle. La prise en compte des variations saisonnières, des modifications du tissu socioéconomique et politique demande un effort considérable de mise à jour et d'adaptation du schéma aux changements du contexte. Ce type d'effort est déjà consenti pour la prise en compte, par exemple des variabilités saisonnières dans les dynamiques écologiques.

La modification de la forme et des fonctions des territoires de conservation, sur base de l'intégration des dynamiques locales, renforcerait probablement leur appropriation par d'autres acteurs que les membres de la communauté environnementale ! **Dans ce cas de figure, l'effort d'appropriation de la représentation territoriale devrait être consenti par les gestionnaires d'aire protégée.** La démarche de « co-construction d'une vision partagée du territoire »¹⁸⁵ viserait alors à **faire participer les conservationnistes au projet territorial défini par les riverains...** Les aires protégées deviendraient de « véritables territoires », qui ne seraient pas uniquement dessinés et caractérisés en fonction de dynamiques écologiques mais intégreraient réellement les dynamiques socioéconomiques et politiques...

Changer son fusil d'épaule, pour qu'il reste des éléphants en Afrique Centrale... ?

Ce type de démarche constitue une vaste question de recherche en soi. Toute la difficulté de cet exercice consiste à ne surtout pas calquer ce schéma de construction territoriale sur des dispositifs existants, tels que ceux qui sont à l'œuvre en France par exemple, avec la formulation de chartes d'agrément fédérant l'ensemble des acteurs territoriaux autour des parcs naturels régionaux. De nouveaux schémas territoriaux sont à inventer pour les parcs d'Afrique centrale. Ces alternatives aux

¹⁸⁵ Pour paraphraser les adeptes de l'approche de modélisation d'accompagnement développée dans le réseau COMMOD (cf. <http://cormas.cirad.fr/ComMod/>)

pratiques de conservation classiques se définiraient dans un cadre spatial flexible, aux dimensions ouvertes. Leur mise en œuvre nécessiterait certainement une évolution brutale des cadres administratifs et juridiques, probablement problématique dans le contexte bureaucratique de l'Afrique Centrale...

La conservation « sous cloche » héritée du début du XX^{ème} siècle, qui est à quelques détails près celle qui est toujours pratiquée aujourd'hui, se définit dans un rapport de force violent entre le noyau de l'aire protégée et l'extérieur. Elle est forcément soumise à de fortes contraintes et à des velléités d'intrusion à un moment ou à un autre. Dans le contexte politique de l'Afrique centrale, elle risque à tout moment de se transformer en une lutte armée meurtrière qui est difficilement tenable sur le long terme et consomme énormément d'énergie et d'argent...

L'entreprise s'avère bien difficile à mettre en œuvre mais nous sommes convaincus que seule la construction de nouveaux types de représentation territoriale permettrait d'appréhender de manière plus rigoureuse les défis que pose la conservation de la biodiversité sur le long terme, avec des outils plus efficaces.

La réappropriation des espaces protégés par leurs communautés riveraines

passé aussi par la reconnaissance formelle de la légitimité des relations sociopolitiques que les communautés entretiennent entre elles autour de ces territoires. Les pratiques locales de négociation et leur inscription spatiale sont le résultat d'une construction sociale diachronique. Au fil du temps, les approches de conservation ont œuvré à la dépolitisation locale de ces aires protégées, au profit d'une dimension politique internationale. Il dès lors bien évident que l'émergence de schémas de gestion alternatifs est soumise à une condition incontournable : que les conservationnistes soient enclin à partager un peu de leur pouvoir et à desserrer leur étreinte sur les *hotspots* de la conservation africaine. Sont-ils prêts à se montrer moins possessifs vis-à-vis de nos chers éléphants ? Au XXI^{ème} siècle, est-il possible de défendre la faune sauvage autrement qu'à travers une approche militante ? N'y a-t-il pas réellement une urgence à sanctuariser certaines plages de nature ?

Conclusion

On peut sérieusement se demander si le maintien d'un rapport de force en faveur des conservationnistes n'est pas une condition *sine qua non* à la défense des enjeux de protection de la nature...

Dans l'état actuel des choses, nous avons peu d'éléments pour répondre à cette question, dans la mesure où la grande majorité des initiatives de conservation conduites en Afrique centrale ont été biaisées par ces fameux rapports de force dont nous discutons depuis la première page de cette thèse.

Par rapports aux enjeux de protection de la nature, les acteurs locaux (et nationaux) d'Afrique centrale sont restés enfermés dans une posture passive. Ils s'en sont globalement remis à la communauté environnementale pour créer des opportunités d'actions de conservation et de développement, visant à modifier le tissu socioéconomique et politique local. Nous avons très largement insisté sur le décalage qui existe entre les logiques de conservation et les réalités locales à proximité des espaces protégés. Néanmoins, ces sociétés rurales sont extrêmement dynamiques et les acteurs qui les composent basent leurs stratégies sur la flexibilité et l'adaptation aux modifications d'un contexte politique et écologique changeant, sur lequel ils ont peu de prise. L'arrivée massive de projets de conservation dans ces zones constitue certainement, en dépit des impacts négatifs qu'ils génèrent, des opportunités à saisir pour certains individus et groupes d'acteurs. Notre propos ici n'était pas de dénoncer les changements qui s'opèrent dans le tissu social en lien avec les actions de conservation de la faune sauvage mais de dénoncer les rapports de force, fortement spatialisés, qui empêchent les acteurs locaux (incluant les autorités coutumières) de saisir pleinement ces opportunités tant sur le plan de la conservation que du développement...



Bibliographie

ABDOULMALI Abdelkerim. Typologie des élevages périurbains de Ndjamena. 110 p. Thèse : Médecine Vétérinaire : Faculté de pharmacie et d'odontostomatologie : Université de Dakar : 2005.

ADAMS W.M., AVELING R., BROCKINGTON D., DICKSON B., ELLIOTT J., HUTTON J., ROE R., VIRA B., WOLMER W. Conservation and Poverty: A Framework for Analysis. *Science*. 2004, n°306, p. 1146-1149.

AGRAWAL A., GIBSON C. Enchantment and Disenchantment : The Role of Community in Natural Resource Conservation. *World Development*. 1999, vol. 27, n°4, p. 629-649.

AGRECO GEIE-SECA-CIRAD EMVT. *Offre technique, AOR n° 03/2002 concernant deux postes d'assistants techniques et missions d'appui dans le cadre du projet « Conservation et utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Soudano-Sahéliens (CURESS) »*. 2002, Projet n°8 ACP/CD 018 « CURESS », République du Tchad, Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération.

AGRECO/GEIE - SECA - CIRAD. *Plan de gestion de Zakouma et sa périphérie (2007-2011). Version provisoire du Plan de gestion*. 2007, République du Tchad, 183 p.

AKE C. *Democracy and Development in Africa*. 1996, Brookings Institution.

ALDEN WILY L. *Land rights reform and governance in Africa: How to make it work in the 21st century?* 2006, United Nations Development Programme.

ALDEN WILY L. *Whose land is it? Commons and Conflict States Why the Ownership of the Commons Matters in Making and Keeping Peace*. 2008, Rights and resources Initiative, Washington DC., 52p. Disponible sur http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc_853.pdf

ALEXANDRE P., BINET J. *Le groupe dit Pahouin (Fang, Boulou, Beti)*. 1958, Presse Universitaire de France., Coll. Monographies ethnologiques africaines de l'Institut international africain, Paris, 152 p.

ARNOLDUSSEN D., ASSENMAKER P., BIGOMBE LOGO P., BINOT A., COGELS S. *Manuel d'appui à la décision en matière de gestion participative et de gouvernance*

Bibliographie

environnementale en Afrique centrale : onze fiches opérationnelles. 2007, Projet GEPAC, Université Libre de Bruxelles, 72 p.

ARRANTZ L., PFEFFER P., POILECOT P. Zakouma Vingt ans après... *Le Courrier de la Nature*. 2007, n°234, Juillet-Aout 2007, p.26-32.

BALANDIER G. Phénomènes sociaux totaux et dynamique sociale. *Cahiers internationaux de sociologie*. 1961, vol. 30, janvier-juin 1961, p. 23-34.

BARON C. La gouvernance : Débats autour d'un concept polysémique, *Droit et Société*, Gouvernance en Europe : approche interdisciplinaire. 2003, n°54, Juin, p. 329-351.

BARRAUD V., SALEH O.M., MAMIS D. *L'élevage transhumant au Tchad oriental*. 2001, Projet ASETO Almy Bahaim, Association Vétérinaires sans frontières, 133p.

BARRIERE O. Une anthropologie juridique de l'environnement. *Cahiers d'anthropologie du droit*, Anthropologie et Droit, Intersections et confrontations. 2004, hors série n°4, éditions Karthala, Paris, p. 51-58

BARRIERE O., BARRIERE C. *Un droit à inventer. Foncier et environnement dans le delta intérieur du Niger (Mali)*. 2002, Collection "A travers Champs", IRD éditions, 474 p.

BARROW E, MURPHREE MW. Community Conservation: From concept to practice. In HULME D., MURPHREE M.W. (eds.). *African Wildlife and Livelihoods: The promise and performance of community conservation*. 2001, James Currey, Oxford, UK; p. 24-37.

BASSETT T, BLANC-PAMARD C, BOUTRAIS J. Constructing locality: the Terroir approach in West Africa. *Africa*. 2007, n°77, p. 104-129.

BEINART W., MCGREGO J. (eds). *Social History and African Environments*. 2003, Ethens, Ohio University Press, Oxford.

BENJAMINSEN T. A., BA B. Farmer-herder conflicts, pastoral marginalisation and corruption: a case study from the inland Niger delta of Mali. *The Geographical Journal*. 2009, vol. 175 n°1, March 2009, p. 71–81

BENJAMINSEN T. A., LUND C. (eds.). Politics, Property and Production in the West African Sahel: Understanding Natural Resources Management. 2001, Stockholm, Sweden, 338 p.

BIGOMBE LOGO P., GUEDJE N., D.V. JOIRIS. Forest management decentralization in Cameroon. Which impact on local development ? In DE DAPPER M. (ed.) *Tropical Forests in a changing Global Context*. 2005, Annales de l'Académie Royale des Sciences d'Outre Mer, Bruxelles, p. 149-174.

BIGOMBE P. *Foresterie Communautaire et Réduction de la Pauvreté rurale au Cameroun : Bilan et tendances de la première décennie*. 2002, World Rainforest Movement.

BINOT A. *Espaces pastoraux et aires protégées, du jeu politique aux enjeux de conservation de la faune*. 2004, document d'introduction au thème n°3 (du 6 au 18 décembre 2004 et du 10 au 16 janvier 2005), Conférence Electronique « Cohabitation ou compétition entre la faune sauvage et les éleveurs... Où en est-on aujourd'hui ? », LEAD/FAO.

BINOT A. *Mission d'appui pour la mise en place d'un plan d'aménagement dans le parc national de Zakouma (Tchad)*. 2000, s.l. France, CESET, 56 p.

Bibliographie

BINOT A. *Présentation du projet Gestion Participative en Afrique Centrale (GEPAC). Compte rendu des activités de la composante Ethnoécologie appliquée*. 2004, ULB/CIRAD, Rapport annuel, Montpellier, CIRAD-EMVT n°04-18, 30 p.

BINOT A., BLOMLEY T., COAD L., NELSON F., ROE D., SANDBROOK C. Community Involvement in Natural Resources Management in sub-Saharan Africa - Regional Overviews. *In* ROE D., NELSON F., SANDBROOK C. (eds.) *Community management of land and resources in Africa: Impacts and experiences*. 2009, IIED Natural Resource Issues n°18, p. 15-64

BINOT A., BLOMLEY T., COAD L., NELSON F., ROE D., SANDBROOK C. What has CBNRM achieved in Africa ? The "3Es"- Empowerment, Economics, Environment. *In* ROE D., NELSON F., SANDBROOK C. (eds.) *Community management of land and resources in Africa: Impacts and experiences*. 2009, IIED Natural Resource Issues n°18, p. 65-112

BINOT A., GORODEMA L. *BIOHUB data base: Synthesis of the projects underway between 2002 and 2007 in the CEMAC and SADC zones*. Final report. 2008, BIOHUB FFEM Project, Harare. 32 p.

BINOT A., HANON L., JOIRIS D.V. La gestion des périphéries d'AP : Le cas du parc national de Zakouma (Tchad). *In* ASSENNAKER P. (ed.) *Gestion participative en Afrique Centrale, Quatre études de cas*. 2007, ULB, projet GEPAC, Délégation de l'UE en RDC, 7-52 p.

BINOT A., HANON L., JOIRIS D.V., DULIEU D. The challenge of participatory natural resource management with mobile herders at the scale of a Sub-Saharan African protected area. *Biodiversity and Conservation*. 2009, vol.18, n°10, p. 2645-2662.

BINOT A., JOIRIS D.V. Règles d'accès et gestion des ressources pour les acteurs des périphéries d'aires protégées : foncier et conservation de la faune en Afrique subtropicale. *Vertigo* [en ligne, la revue électronique en sciences de l'environnement]. 2007, hors série n°4, les frontières de la question foncière : enchâssement social des droits et politiques publiques. Disponible sur <http://vertigo.revues.org/index759.html>

BINOT A., JOIRIS D.V., HANON L. Formatage des instances participatives et échec de la sécurisation foncière : la gestion sociale des aires protégées à l'épreuve du terrain en Afrique Centrale. *In* JOIRIS D.V., BIGOMBE LOGO P. (eds). *La gestion « participative » des forêts en Afrique centrale : doctrines, logiques, pratiques*. 2010, éditions QUAE, Collection "Synthèses" (sous presse).

BINOT A., TOURE I. *Cadrage méthodologique sur le diagnostic général de l'élevage transhumant et les logiques d'acteurs dans l'exploitation des ressources naturelles dans le Sud-Est du Tchad : projet Interaction Elevage Faune Sauvage Environnement (IEFSE)*. 2004, Rapport final, Montpellier, CIRAD-EMVT n°10-04, 82 p.

BLAIKIE, P., JEANRENAUD S. Biodiversity and Human Welfare. *In* GHIMIRE K., PIMBERT M.P. (eds.). *Social Change and Conservation*. 1997, Earthscan, London.

BLANC-PAMARD C., FAUROUX E. L'illusion participative: exemples ouest-malgaches. *Autrepart*, Variations. 2004, n°31, 19p.

BLUNDO G., OLIVIER DE SARDAN J.-P. La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest. *Politique africaine*. 2001, n°83, octobre, p. 8-37.

Bibliographie

BOND I. Private Land Contribution to Conservation in South Africa. In CHILD B. (ed.). *Parks in Transition: Biodiversity, Rural Development and the Bottom Line*. 2004, Earthscan, London, UK, p. 29-62.

BONNEMAISON J. L'espace réticulé. Commentaires sur l'idéologie géographique. In ANTHEAUME B. et al. (eds.). *Tropiques, lieux et liens. Florilège offert à Paul Pélissier et Gilles Sauter*. 1989, Paris, ORSTOM.

BONNET B., LARTIGES A. *Problèmes juridiques pour l'utilisation de la faune autour de la réserve de Binder-Léré (Tchad)*. 2005, Actes du 6ème Symposium International sur l'Utilisation Durable de la Faune Sauvage (6 IWRS), 6-9 juillet 2004, Paris, France.

BORRINI-FEYERABEND G., CHATELAIN C. *Mission d'appui à la formulation d'une stratégie de gestion participative de la périphérie du parc du W*. Janvier 2003, Programme régional Parc du W-Ecopas, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport provisoire, 35 p.

BORRINI-FEYERABEND G., FARVAR M.Y., NGUINGUIRI J.C, NDANGANG V.A. *La gestion participative des ressources naturelles. Organisation, négociation et apprentissage par l'action*. 2000, GTZ et UICN, Kasperek Verlag, Heidelberg (Allemagne), 89p.

BORRINI-FEYERABEND G., PIMBERT M., FARVAR M.T., KOTHARI A., RENARD Y. *Sharing Power. Learning by doing in co-management of natural resources throughout the world*. 2004, IIED and IUCN/CEESP/CMWG, Cenesta, Tehran.

BOUTRAIS J. Pastoralisme et aires protégées d'Afrique de l'Ouest en regard de l'Afrique de l'Est. In AUBERTIN C, RODARY E. (eds.). *Aires protégées, espaces durables?* 2008, IRD, p. 215-246.

BROSIUS J.-P. Common Ground between Anthropology and Conservation Biology. *Conservation Biology*. 2006, vol. 20, n°3, p. 683-685.

BROWN D, SCHRECKENBERG K. *Community forestry: facing up to the challenge in Cameroon*. 2001, Rural Development Forestry Network Paper n°25a, ODI.

BRUNET R., FERRAS R., THERY H. *Les mots de la Géographie*. Dictionnaire critique. 1993, 3ème édition, Collection « Dynamiques du territoire », RECLUS, La Documentation Française, Paris, 518p.

CHAMBERS R. *Rural Development: Putting the Last First*. 1983, Prentice Hall.

CHAMBERS R. *Sustainable rural livelihoods: A strategy for people environment and development*. 1987, Institute of Development Studies.

CHAPE S., BLYTH S., FISH L., FOX P. SPALDING M. *United Nations List of Protected Areas*. 2003, IUCN, The World Conservation Union UNEP World Conservation Monitoring Centre, Thanet Press Ltd, UK.

CHAUVEAU J. P. La logique des systèmes fonciers coutumiers. In LAVIGNE DELVILLE (ed.). *Quelle politique foncière pour l'Afrique rurale*, 1998, Paris, Karthala/Coopération française, p. 66-75

CHAUVEAU J.P., LAVIGNE DELVILLE P. Politiques foncières intermédiaires en Afrique de l'ouest francophone In LEVY M. (eds.). *Comment réduire pauvreté et inégalités. Pour une méthodologie des politiques publiques*. 2002, IRD/Karthala, p. 211-239

Bibliographie

- CLANET J.-C. Insertion des aires pastorales dans les zones sédentaires du Tchad central. *Cahiers d'Outre mer*. 1982, n° 139, p. 205-227.
- CLANET Jean-Claude. Géographie pastorale au Sahel central. Thèse de doctorat d'Etat Es-Lettres en Sciences humaines : Université Paris IV-Sorbonne : 1994.
- CLAPP R. A. Wilderness ethics and political ecology: Remapping the Great Bear Rainforest. *Political Geography*. 2004, n° 23, p. 839-862.
- COLCHESTER M. *Salvaging nature: indigenous peoples, protected areas and biodiversity conservation*. 1994, Discussion Paper n° 55, Geneva, UNRISD.
- CORNELIS D., BINOT A. *Mission d'appui à la programmation de la prolongation et de la capitalisation du projet IEFSE-LRVZ au Tchad du 13/10/04 - 20/10/2004. Rapport final*. 2004, Montpellier, CIRAD-EMVT, 87 p.
- CORNELIS D., SAIDI S., HANON L., BECHIR A.B., BINOT A., KOUNDJA N., MAILASSEM C., ABDOULAYE F., POILECOT P., GOUNEL C. *Carte de végétation et d'occupation des sols du Parc National de Zakouma et de sa périphérie : Notice détaillée*. 2006, Projet « Interactions Elevage Faune Sauvage et Environnement » IEFSE-LRVZ, Rapport CIRAD-EMVT n° 2005/17, 111 p.
- CRONON W. (ed.). *The Trouble with Wilderness: or, Getting Back to the Wrong Nature in Uncommon Ground: Toward Reinventing Nature*. 1995, New York, W.W. Norton & Company, p. 69-90.
- D'ALESSANDRO-SCARPARI C., G. ELMES et D. WEINER, « L'impérialisme numérique. Une réflexion sur les Peace Parks en Afrique australe », *Géocarrefour*, Vol. 83/1, 2008, [En ligne]
- D'AQUINO P. *Les figures du projet territorial*. . 2003, éditions de l'aube, La Tour d'Aigues, p. 225-236.
- D'AQUINO P., S. M. SECK. Et si les approches participatives étaient inadaptées à la gestion décentralisée de territoire ? *Géocarrefour*. 2001, vol. 76, n°3, Les territoires de la participation, pp. 233-239.
- DAVIES G. Aires protégées et coopération au développement dans les pays tropicaux. *In* RODARY E., CASTELLANET C., ROSSI G. (eds.). *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?* 2003, Paris, Karthala, Collection « Economie et développement », p. 65-78.
- DE MERODE E, HOMEWOOD K, COWLISHAW G. The value of bushmeat and other wild foods to rural households living in extreme poverty in Democratic Republic of Congo. *Biological Conservation*. 2004, n°118, p. 573-581.
- DE SADELEER N., BORN C.H. *Droit international et communautaire de la biodiversité*. 2004, Dalloz.
- DESCOLA P. *La Nature domestique : symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*. 1986, Paris, Fondation Singer-Polignac et éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 450 p.
- DESCOLA P. Postface. Les coulisses de la nature. Gouverner la nature. *Cahiers d'Anthropologie sociale*. 2007, n° 3, p. 123-127

Bibliographie

DEVARAJAN S, DOLLAR D, HOLMGREN T. *Aid and Reform in Africa: Lessons from Ten Case Studies*. 2001, World Bank.

DOLMIA N. M., CORNELIS D. Dynamique spatiale des éléphants du Parc National de Zakouma. Premiers résultats d'une étude en cours. *Canopée, Bulletin sur l'environnement Afr. centrale*. 2004, n° 26, p. 22-24.

DOLMIA N. Malachie. Eléments d'écologie de la population d'éléphants du Parc National de Zakouma (Tchad). 335 p. Thèse de doctorat : Engref-Cirad : Montpellier : 2004.

DUFFY R. *Killing for Conservation: Wildlife Policy in Zimbabwe*. 2000, Indiana University Press, Bloomington,

DUPLANT Grégory. Développement d'un outil de capitalisation d'initiatives de gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) en Afrique occidentale, centrale et australe. 11[16] p. Mémoire de Master I : Biologie : Spécialité Fonctionnement des Ecosystèmes Naturels et Cultivés : Université de Montpellier 2 : 2007.

ECOFAC. *Rapport d'activité (juillet - décembre 2002)*. Cellule de coordination [en ligne]. 2002, décembre 2002. Disponible sur <http://www.ecofac.org/Biblio/TelechargementSommaire.htm>

EDDERAI D. *Rapport d'activité trimestriel. Expert Technique International en Ecodéveloppement* (CPS 06ETI073. Poste basé au Parc National de Zakouma). 2007, Trimestre n°2 : avril à juin 2007, République du Tchad, France Coopération Internationale, 13p.

EVES H.E. RUGGIERO R. G. Socio-economics and sustainability of hunting in forests of northern Congo. In ROBINSON J.G., BENNETT E. (eds.) *Hunting for sustainability in tropical forests*. 1998, New York, Columbia University Press.

FAYE M., POILECOT P., NGAKOUTOU E., TOMPKINS D. *Dénombrement aérien total des grands mammifères dans le Parc national de Zakouma et sa zone d'influence*. 2006, MEE/DCFAP/CURESS, Tchad, 28 p.

GAIDET-DRAPIER N., FRITZ H., BOURGAREL M., RENAUD P.C., POILECOT P., CHARDONNET P., COID C., POULET D., LE BEL S. Cost and efficiency of large mammal census techniques : comparison of methods for a participatory approach in a communal area, Zimbabwe. *Biodiversity and conservation*. 2006, vol.15, p. 735-754.

GAMI N. *Le Sanctuaire de gorilles de Lossi (Congo). Les leçons d'une démarche participative* [en ligne]. 2003, FORAFRI, 83p. Disponibles sur http://www.forafri.org/fiche.php?resource_id=2225

GARY R. 1956. *Les Racines du ciel*, éditions Gallimard, coll. Folio, 1972

GAVENS D. *Evaluation et proposition d'orientation du volet Ecodéveloppement*. 2003, Projet CURESS, Rapport de mission (décembre-janvier 2003), République du Tchad, 33 p.

GEPAC. *Rapport d'activité annuel 2004*, Projet Gouvernance environnementale et Gestion Participative en Afrique centrale [en ligne], Université Libre de Bruxelles/UE, Disponibles sur www.ulb.ac.be/socio/anthropo/Gepac/

Bibliographie

- GIBSON C. *Politicians and Poachers: The Political Economy of Wildlife Policy in Africa*. 1999, Cambridge University Press.
- GOLDMAN Michael. Partitioned nature, privileged knowledge: Community-based conservation in Tanzania. *Development and Change*. 2003, vol. 34, n° 5, p. 833-862.
- GOUVERNEMENT DU TCHAD. *Recensement général de la population et de l'habitat*. 1993, N'djamena, Bureau central de recensement (BCR).
- GRENAND P. La problématique de l'espace indigène. In JOIRIS Daou V. et de LAVALEYE D. (eds.) Les peuples des forêts tropicales. Systèmes traditionnels et développement rural en Afrique équatoriale, grande Amazonie et Asie du sud-est. *Civilisations revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*. 1997, Bruxelles, p. 116-125.
- HANON L., BINOT A., LEJOLY J. Vers une gestion concertée des territoires périphériques d'une aire protégée africaine ? Le cas du Parc National de Zakouma au Sud-Est du Tchad. In ROULET P.A., ASSENMAKER P. (eds.) ARNOLDUSSEN D., BINOT A., JOIRIS D.V., TREFON T. (dir.) *Gouvernance et environnement en Afrique centrale : le modèle participatif en question*. 2008, éditions du MRAC, Tervuren, p. 161-187.
- HANON Laurence. Potentialités de gestion concertée des espaces de végétation naturelle en périphérie du Parc National de Zakouma (Tchad). 187p. Thèse : Ecole interfacultaire de Bio-ingénieurs : Université Libre de Bruxelles : 2008.
- HARRIS L. M., H. D. HAZEN. Power of Maps: (Counter) Mapping for Conservation. *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies*. 2006, vol. 4, n° 1, p. 99-130.
- HARTLEY A., NELSON A., MAYAUX P. GRÉGOIRE J-M. *The Assessment of African Protected Areas*. 2007, JRC Scientific and Technical Reports, Office for Official Publications of the European Communities, Luxembourg.
- HIBERT F., CALENGE C., FRITZ H., BOUCHE P., IPAVEC A., CONVERS A., OMBREDANE D., de VISSCHER M.N. Spatial avoidance of invading pastoral cattle by wild ungulates: insights from using point process statistics. *Biodiversity and Conservation*. Submitted.
- HIRT I. Cartographies autochtones. Eléments pour une analyse critique. *L'Espace Géographique*. 2009, vol. 2, p. 171-186.
- HODGSON D. L., SCHROEDER R. A. Dilemmas of Counter-Mapping Community Resources in Tanzania *Development and Change*. 2002, n° 33, p. 79-100.
- HUGHES R., FLINTAN F. *Integrating Conservation and Development Experience: A Review and Bibliography of the ICDP Literature*. 2001, London, International Institute for Environment and Development, 24 p.
- HULME D., MURPHREE M. *The Promise and Performance of Community Conservation*. 2001, N.H. Heinemann, Portsmouth
- HUTTON J, ADAMS W, MUROMBEDZI J. Back to the barriers? Changing narratives in biodiversity conservation. *Forum for Development Studies*. 2005, n° 32, p. 341-370.
- IGOE J., BROCKINGTON D. Neoliberal Conservation: A Brief Introduction. *Conservation and Society*. 2007, vol. 5, n° 4, p. 432-449.

Bibliographie

- JOIRIS D.V. *La gestion participative et le développement intégré des aires protégées*. 2001, Rapport final APFT, EU, DG VIII, p. 489-512.
- JOIRIS D.V. Terroirs coutumiers et plan d'aménagement. *In* COMPAGNON D. , CONSTANTIN F. (eds). *Administrer l'environnement en Afrique*. 2000, Paris, Karthala, Nairobi, IFRA, p. 219-39
- JOIRIS D.V., BAHUCHET S. Afrique équatoriale. *In* BAHUCHET S. (ed.) *Situation des populations indigènes des forêts denses humides*. 1992, Bruxelles, Paris, LACITO/ULB, projet CCE, DG XI Environnement.
- JOIRIS D.V., BIGOMBE LOGO P. (eds). *La gestion participative des forêts d'Afrique centrale. Un modèle à l'épreuve de la réalité*. 2010, éditions QUAE, Collection "Synthèses" (sous presse).
- JOIRIS D.V., BIGOMBE LOGO P. Dynamiques participatives et développement local dans le Bassin congolais. Des rendez-vous manqués ? *In* ROULET P.A., ASSENMAKER P. (eds.) ARNOLDUSSEN D., BINOT A., JOIRIS D.V., TREFON T. (dir.) *Gouvernance et environnement en Afrique centrale : le modèle participatif en question*. 2008, éditions du MRAC, Tervuren, p. 21-37.
- JONES B, MURPHREE MW. CBNRM as a conservation mechanism: Lessons and directions. *In* CHILD B (ed.). *Parks in Transition: Rural Development, Biodiversity and the Bottom Line*. 2004, Earthscan, London, UK, p. 63-104.
- JONES B, MURPHREE MW. The evolution of policy on community conservation in Namibia and Zimbabwe. *In* HULME D, MURPHREE MW (eds.). *African Wildlife and Livelihoods: The Promise and Performance of Community Conservation*. 2001, James Currey, Oxford, UK; p. 38-58.
- KARSENTY A., PIRARD R. Changement climatique : faut-il récompenser la « déforestation évitée » ? *Natures, Sciences, Sociétés*. 2008, vol. 15, n°4, p.357-369.
- KLEITZ G. L'espace comme technologie politique pour la conservation de la biodiversité : SIG et planification négociée en milieu rural. *In* RODARY E., CASTELLANET C., ROSSI G. (eds.). *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?* 2003b, Paris, Karthala, Collection « Economie et développement », p. 239-261.
- KLEITZ Gilles. *Ruling by nature. Analysing the Implementation of Nature Conservation Projects in Rural Area*. 242p. These : University of Sussex, Institute of Development Studies : 2003a.
- KOSEK, J. Mapping Politics. *The Common Property Resource Digest*. 1998, n°45, p. 4-6.
- KRAMER R, van SCHAIK C, JOHNSON J. *Last Stand: Protected Areas and the Defense of Tropical Biodiversity*. 1997, OUP USA.
- LANCE T. *Conservation Politics and Resource Control in Cameroon: The Case of Korup National Park and its Support Zone*. 1995, Paper presented at the African Studies Association (4 November 1995), Annual Meeting, Orlando, Florida.

Bibliographie

LANGLOIS O. La distribution des techniques de façonnage de la poterie au sud du bassin tchadien. Un outil pour la recherche historique régionale. *Journal des Africanistes*. 2001, vol. 71, n° 1, p. 225-256.

LAVIGNE DELVILLE P. *A quoi servent les sciences sociales dans les projets de développement rural. Point de vue d'un agent double*. 1997, Association Euro-Africaine pour l'anthropologie du Changement Social et du Développement, Bulletin n° 14, p. 79-107.

LAVIGNE DELVILLE P. Sept « péchés capitaux » de l'évaluateur : Pièges et repères déontologiques. *Les notes méthodologiques*. 2004, n°5, GRET, Paris.

LAVIGNE DELVILLE P., KARSENTY A. Des dynamiques plurielles. In Lavigne Delville (eds.) *Quelle politique foncière pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. 1998, Paris, Karthala/Coopération française, p. 215-242

LE BRIS E., LE ROY E. MATHIEU P. (eds.) L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion. *Cahiers d'études africaines*. 1992, vol. 32, n° 128, p. 723-727.

LE BRIS E., LE ROY E., LEIMDORFER F. (eds.) *Enjeux fonciers en Afrique noire*. 1983, Paris, ORSTOM-Karthala, 427 p.

LE ROUVREUR A. *Sahéliens et Sahariens du Tchad*. 1962, Paris, Berger-Levrault, 2^{ème} édition L'Harmattan 1989, 468 p.

LE ROY Etienne. Retour au foncier, l'Afrique ne peut continuer à sous-estimer ses priorités endogènes. Editorial. *Retour au foncier. Cahiers d'anthropologie du droit*. 2002, LAJP/Karthala, Paris, p. 7-15

LEBEL S., BINOT A., MAPUVIRE G. (dir.) *Actes de l'atelier « regards sur la Tapoa », échanges d'expériences panafricaines sur les approches communautaires de conservation des ressources naturelles*. 2008, Niamey, Niger, Mars 2008. BIOHUB/MAE, édition du mois de Septembre 2008.

LEVI-STRAUSS C. *La pensée sauvage*. 1962, Paris, Plon.

M.A. *Millennium Ecosystem Assessment Board. Living Beyond Our Means: Natural Assets and Human Well-being. Statement from the Board*. [en ligne]. 2005, Island Press, Disponible sur <http://www.millenniumassessment.org/documents/document.429.aspx.pdf>

MAGNANT J.-P. *La terre sara, terre tchadienne*. 1986, L'Harmattan, Paris, 380 p.

MAGRIN Géraud. Le sud du Tchad en mutation, des champs de coton aux sirènes de l'or noir. 1058 p. : 2 vol. Thèse : Géographie : Université Paris 1 Pantheon Sorbonne : 2000.

MAMDANI M. *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*. 1996, Princeton University Press.

MCSHANE O., WELLS M. P. (eds.) Getting Biodiversity Projects to Work. Towards more effective Conservation and Development. *Biology and Resource Management Series*. 2004, Columbia University Press, New York.

Bibliographie

MENGUE-MEDOU C. Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation. *Vertigo* [en ligne, la revue électronique en sciences de l'environnement]. 2002, vol. 3, n°1, avril 2002, Disponible sur <http://vertigo.revues.org/index4126.html>

MENON Lyra. La conservation des ressources naturelles de l'international au local. L'exemple du Tchad et du Zimbabwe. 133[12] p. Mémoire de Master II : Faculté de Droit et de Science Politique, Université Montpellier 1 : 2008.

MOSELEY W.G., IKUBOLAJEH LOGAN B. (eds.) *African Environment and Development: Rhetoric, Programs and Realities*. 2004, Ashgate Publishing, Burlington.

MUROMBEDZI J. C. *The need for appropriate local level common property resource management institutions in communal tenure regimes*. 1990, CASS report, UZ, Harare

MURPHREE MW. *Boundaries and borders: the question of scale in the theory and practice of common property management*. 2000, VIIIth biennial conference of the International Association for the Study of Common Property, Bloomington, Indiana, USA.

MURPHREE MW. *Communities as resource management institutions*. 1993, Gatekeeper series no. 36, IIED.

MURPHREE MW. *The strategic pillars of communal natural resource management: benefit, empowerment and conservation*. 2008, "Regards Croisés sur la Tapoa" workshop, a Pan-African workshop on community-based natural resource management approaches, 10th-12th March 2008, Niamey, Niger.

NELSON F, AGRAWAL A. Patronage or Participation? Community-Based Natural Resource Management Reform in Sub-Saharan Africa. *Development and Change*. 2008, n° 39, p. 557-585.

NEUMANN R. Primitive ideas: Protected area buffer zones and the politics of land in Africa. *Development and Change*. 1997, n° 28, p. 559-582.

OATES J. *Myth and Reality in the Rainforest: How Conservation Strategies are Failing in West Africa*. 1999, University of California Press, Berkley, USA.

OLIVIER DE SARDAN J.-P. *Anthropologie et développement, Essai en socio-anthropologie du changement social*. 1995, APAD-Karthala, Paris, 222 p.

OSTROM E. *Governing the Commons*. 1990, Cambridge University Press, Cambridge.

OYONO PR. One step forward, two steps back? Paradoxes of natural resources management decentralization in Cameroon. *Journal of Modern African Studies*. 2004, n° 42, p. 91-111.

P.A.M. *Enquête rapide sur la situation socio-économique et alimentaire des déplacés et des populations hôtes à l'Est du Tchad. Analyse et cartographie de la vulnérabilité*. 2007, Programme Alimentaire Mondial/Tchad, Mars 2007, Nations Unies, 33 p.

PELUSO N.L. Coercing conservation? The politics of state resource control. *Global environmental change*. 1993, June, p. 199-217

PELUSO N.L. Whose Woods are These? Counter-Mapping Forest Territories in Kalimantan, Indonesia. *Antipode*. 1995, vol. 27, n° 4, p. 383-406.

Bibliographie

- POILECOT P. La population d'éléphants du Parc national de Zakouma, Tchad. *Bois et forêts des Tropiques*. 2010a (sous presse).
- POILECOT P. Le braconnage et la population d'éléphants du Parc national de Zakouma, Tchad. *Bois et forêts des Tropique*. 2010b (sous presse).
- POILECOT P., BOULANODJI E., TALOUA N., DJIMET B., NGUI T., SINGA J. Parc national de Zakouma : des éléphants et des arbres. *Bois et Forêts des Tropiques*. 2007, vol. 291, n° 1, p. 13-24.
- POILECOT P., DE ZBOROWSKI I. Patrimoine naturel. *Atlas du Tchad*. 2006, Paris, éditions J.A., p. 14-15.
- POURTIER R. Développement « rural » au Sud, géodiversité et dynamiques territoriales, *Historiens & Géographes*. 2004, n° 387, p. 211-216.
- POURTIER R. La dynamique du vide, densité de population et pratiques foncières en Afrique centrale forestière. *Politique africaine*. 1986, vol. 21, n° 10.
- RAIMOND Christine. Terres inondées et sorgho repiqué. Evolution des espaces agricoles pastoraux dans le bassin du lac Tchad. 580 p. Thèse de doctorat : Géographie : Université de Paris I, Panthéon Sorbonne, U.F.R. de Géographie : 1999.
- RAPPORT BRUNTLANDT. *Notre avenir à tous*. 1987, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Oxford University Press.
- RAPPORT UNEP-WCMC. *État des aires protégées bilan annuel des progrès mondiaux*. 2008, UNEP-WCMC, Cambridge.
- RIBOT J. Democratic decentralisation of natural resources: institutional choice and discretionary power transfers in Sub-Saharan Africa. *Public Administration and Development*. 2003, n° 23, p. 53-65.
- RIBOT J. *Waiting for Democracy: the Politics of Choice in Natural Resource Decentralisation*. 2004, World Resources Institute.
- RIBOT J.C. *Historique de la gestion forestière en Afrique de l'Ouest. Ou: Comment la « science » exclut les paysans*. 2001, Drylands Issue Paper F104, IIED, 20 p.
- RIBOT J.C., OYONO P.R. (eds.) Decentralization in Africa. An Overview. Special Issue, *Africa Development*. 2006, vol. 31, no. 1.
- RIBOT J.C., PELUSO N. L. A theory of access. *Rural sociology*. 2003, vol. 68, n° 2, p. 153-181.
- RIEU L, ASSEMAKER P, ROULET P., BINOT A. *Perspectives en matière de "gestion sociale" des concessions forestières dans le nord du Bassin du Congo : le cas des filières de viande de brousse dans le Sud-Ouest de la République centrafricaine*. In ASSEMAKER P. (ed.) *Gestion participative en Afrique centrale : quatre études de cas*. 2007., Université Libre de Bruxelles, p. 53-100.
- ROBBINS P. Fixed categories in a Portable landscape: The causes and Consequences of Land-Cover Categorization. *Environment and Planning*. 2001, n° 33, p. 161-179.

Bibliographie

- ROBBINS P., MCSWEENEY K., Rice J., Waite T. Even Conservation Rules Are Made to Be Broken: Implications for Biodiversity. *Environmental Management*. 2006, vol. 37, n° 2, p. 162-169.
- ROCHEGUDE A. Retour au foncier. Cahiers d'anthropologie du Droit. 2002, LAJP/Karthala, Paris.
- RODARY E., C. CASTELLANET. Les trois temps de la conservation. In RODARY E., CASTELLANET C., ROSSI G. (eds.). *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?* 2003, Paris, Karthala, Collection « Economie et développement », p. 5-44
- RODARY E., CASTELLANET C., ROSSI G. (eds.). *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?* 2003, Paris, Karthala, Collection « Economie et développement », 308 p.
- RODGERS P. J. Africa, Africanist and Wildlife Conservation. *African Studies Review*. 2005, vol. 48, n°1, p. 143-153.
- ROE D. The origins and evolution of the conservation-poverty debate: a review of key literature, events and policy processes. *Oryx*. 2008, n° 42, p. 491-503.
- ROE D., NELSON F., SANDBROOK C. (eds.) *Community management of land and resources in Africa: Impacts and experiences*. 2009, IIED Natural Resource Issues n°18, 160p.
- ROSSI G. 2003. Questions d'incertitude. In RODARY E., CASTELLANET C., ROSSI G. (eds.). *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?* 2003, Paris, Karthala, Collection « Economie et développement », p. 49-64
- ROTH M, GONESE F. *Delivering land and securing rural livelihoods : post independence land reform and resettlement in Zimbabwe*. 2003, CASS report, UZ, Harare.
- ROULET P. La gestion communautaire de la faune sauvage comme facteur de reconsidération de la privatisation et de la marchandisation des ressources naturelles ? Le cas du tourisme cynégétique en Afrique sub-saharienne. *Afrique contemporaine*. 2007, n° 222, p. 129-147.
- ROULET P.A., ASSEMAKER P. (eds.) ARNOLDUSSEN D., BINOT A., JOIRIS D.V., TREFON T. (dir.) *Gouvernance et environnement en Afrique centrale : le modèle participatif en question*. 2008, éditions du MRAC, Tervuren, 278 p.
- ROULET P.A., BINOT A. Politiques d'aménagement forestier et approches participatives en République Centrafricaine. In ROULET P.A., ASSEMAKER P. (eds.) ARNOLDUSSEN D., BINOT A., JOIRIS D.V., TREFON T. (dir.) *Gouvernance et environnement en Afrique centrale : le modèle participatif en question*. 2008, éditions du MRAC, Tervuren, p. 87-112.
- ROULET Pierre-Armand. « Chasseur blanc, coeur noir ?" La chasse sportive en Afrique centrale. Une analyse de son rôle dans la conservation de la faune sauvage et le développement rural au travers des programmes de gestion de la chasse communautaire ». 563 p. Thèse de Doctorat : Géographie, Laboratoire Ermes IRD/Université d'Orléans : 2004.
- SAMNDONG R. Bushmeat Hunting and Wildlife Management in the Rainforest of Cameroon. *Tropical Ecology and Management*. 2005, n° 7, p. 1-7.

Bibliographie

SCHENK M, EFFA E, STARKEY M, WILKIE D, ABERNETHY K, TELFER P, GODOY R, TREVES A. Why People Eat Bushmeat: Results From Two-Choice, Taste Tests in Gabon, Central Africa. *Human Ecology*. 2006, n° 34, p. 433-445.

SELMI, A., HIRTZEL V. (dir.) Gouverner la nature. *Cahiers d'Anthropologie sociale*. 2007, n° 3, L'Herne, Paris. 135 p.

SPINAGE C. Social change and conservation misrepresentation in Africa. *Oryx*. 1998, n° 32, p. 265-276.

UICN, WCPA. *Protected areas in the 21st century. From islands to networks*. 1998, Actes de la conférence WCPA, Albany, Australie, 23-29 Novembre 1997. Disponibles sur <http://wcpa.iucn.org/pubs/publications.html>.

UICN. *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*. 1994, Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature, avec l'assistance du Centre mondial de la surveillance continue de la conservation, 102 p.

UNEP-WCMC. *État des aires protégées dans le monde, 2007 : bilan annuel des progrès mondiaux en matière de conservation*. 2008, UNEP-WCMC, Cambridge.

VAN de WALLE N. *African Economies and the Politics of Permanent Crisis, 1979-1999*. 2001, Cambridge University Press.

VERMEULEN C. et KARSENTY A. Place et légitimité des terroirs villageois dans la conservation. In DELVINGT W. (ed.) *La forêt des hommes terroirs villageois en forêt tropicale africaine*. 2001, Presses Agronomiques de Gembloux, p. 217-234.

VEYRET Y. (dir.). *Le développement durable : approches plurielles*. 2005, Hatier, collection « Initial », 288 p.

VILLEMAGNE C. Des choix méthodologiques favorisant une approche inductive : le cas d'une recherche en éducation relative à l'environnement. *Recherches Qualitatives*. 2006, vol. 26, n°2, p. 131-144.

WAINWRIGHT J., BRYAN J. Cartography, territory, property: postcolonial reflections on indigenous counter-mapping in Nicaragua and Belize. *Cultural Geographies*. 2009, Vol. 16, no. 2, p. 153-178

WDPA. *World Database on Protected Areas Annual Release 2007*, 2007, UNEP, WCMC, IUCN, WCPA.

WEBER J. L'occupation humaine des aires protégées à Madagascar, diagnostics et éléments pour une gestion viable. *Natures-Sciences-Sociétés*. 1995, vol. 3, n° 2, p. 2-10.

WEBER J., REVERET J.P. *Le Monde Diplomatique. Savoirs*. 1993, n° 2, p. 71-73

WELLS M., BRANDON K., HANNAH L.J. *People and parks: linking protected area management with local communities*. 1992, World Bank, Washington D.C. (USA), 99 p.

WEST P., IGOE J., BROCKINGTON D. Parks and people: the social impact of protected areas. *Annu. Rev. Anthropol.* 2006, n° 35, p. 251-277.

Bibliographie

WILKIE D.S., CARPENTER J.F. Bushmeat hunting in the Congo Basin: an assessment of impacts and options for mitigation. *Biodiversity and Conservation*. 1999, n° 8, p. 927-955.

ZELTNER J.-C., TOURNEUX H. L'arabe dans le bassin du Tchad. 1986, Karthala, Paris, 161 p.

ZIMMERER K. The reworking of conservation geographies: Nonequilibrium landscapes and nature-society hybrids. *Annals of the Association of American Geographers*. 2000, vol. 90, n° 2, p. 356-369.



ANNEXES

Annexe 1 : Présentation du projet GEPAC

Annexe 2 : Textes de lois consultés dans le cadre de la synthèse juridique

Annexe 3 : Développement d'un outil de capitalisation d'initiatives de gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) en Afrique centrale

Annexe 4 : Etudes de cas et grilles d'analyse utilisées lors du séminaire « Regards croisés sur la Tapoa »

Annexe 5 : Enquêtes en milieu villageois

Annexe 6 : Diagnostic pastoral en périphérie du PNZ

Annexe 7 : Carte de végétation et d'occupation des sols du parc national de zakouma et de sa périphérie

Annexe 8 : Proposition d'arrêté pour modification du statut de la Réserve de Faune du Barh Salamat

Annexe 1

Présentation du projet GEPAC :

Contribution à l'amélioration des processus de gouvernance environnementale et de Gestion Participative en Afrique Centrale

Juin 2003 - Mai 2008

Objectif général du projet :

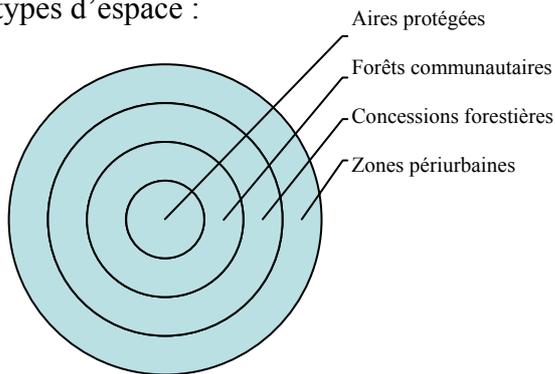
Favoriser l'exploitation durable des ressources naturelles d'Afrique Centrale par une meilleure gouvernance environnementale et la mise en œuvre d'une politique de co-gestion avec les acteurs locaux.

(Financement : Communauté Européenne AIDCO/B7-6200/0100377/TF 80% ; Université Libre de Bruxelles 20%)

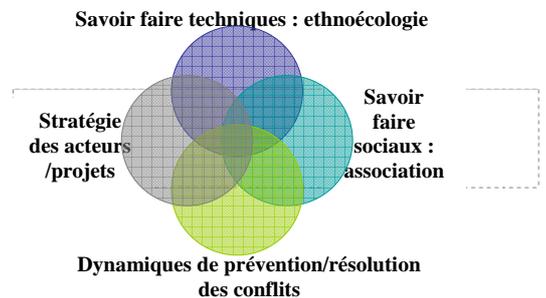
Le projet GEPAC part du constat que ce terme est galvaudé et que sa mise en œuvre a échoué dans la plupart des cas. L'intervention se situe en Afrique Centrale, dans un contexte de décentralisation des pouvoirs de l'état en matière de gestion des ressources naturelles et de développement..

Espaces d'intervention, Approche et Groupes Cibles :

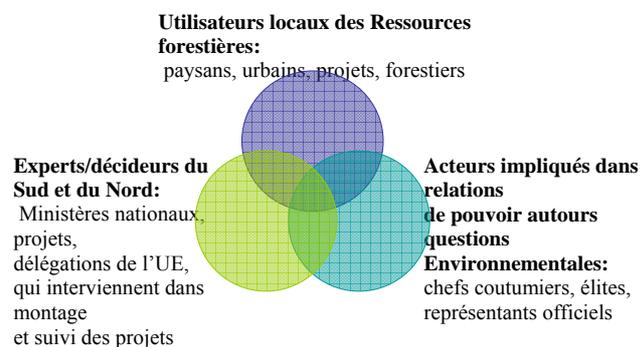
4 types d'espace :



S'inspirer de stratégie des acteurs + savoir-faire locaux :



Groupes cibles/développement durable et décentralisé :



Les résultats attendus sont des recommandations au bailleur en matière de *lutte contre la pauvreté* et de *bonne gouvernance* et s'inscrivent dans le cadre d'une exploitation durable des ressources naturelles d'Afrique Centrale par une approche participative :

- ⇒ Accroître les connaissances sur le contexte local de gestion des ressources forestières
- ⇒ Fournir une analyse des facteurs d'échec/de réussite des programmes/projets
- ⇒ Contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre des projets environnementaux
- ⇒ Communiquer des recommandations concrètes aux décideurs
- ⇒ Valoriser l'approche consensuelle de gestion
- ⇒ Contribuer à l'amélioration des conditions de vie basées sur un développement durable via une approche participative localement pertinente

Bref historique de GEPAC

GEPAC s'inscrit dans la continuité du programme APFT (Avenir des Peuples des Forêts Tropicales, financement UE) dont les conclusions, présentées notamment dans un rapport thématique conséquent (APFT, 2001), en appellent à une «véritable gestion durable de la socio-bio-diversité des forêts tropicales».

GEPAC intègre les préoccupations d'un vaste réseau de chercheurs en sciences humaines et en sciences naturelles ayant contribué, depuis les années 1980,

- au montage de projets participatifs - comme ECOFAC (programme de conservation et d'utilisation rationnelle des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale),
- à l'élaboration de nouveaux plans de zonage nationaux – comme pour le CUREF (Conservacion et Utilizacion Racional de los Ecosistemas Forestales), en Guinée Equatoriale,
- à la mise sur pied de conventions de gestion entre des populations locales et des privés (exploitants forestiers, gestionnaires de safari) un peu partout dans la sous-région,
- à l'expérimentation des forêts communautaires, au Cameroun,
- à la conception de Programmes Sectoriels Forêts et Environnement – comme le PSFE au Gabon et Cameroun.

Fort de cette expertise approfondie, les préoccupations de GEPAC sont de plusieurs ordres.

Après 20 ans, le « développement durable » et ses pendants - participatif, de lutte contre la pauvreté, de bonne gouvernance – sont suivis de peu d'effet.

Une compréhension réellement anthropologique du processus, du point de vue de la logique des acteurs, est insuffisante, la priorité étant encore au développement d'outils de mise en œuvre de la participation (comme dans le cas du projet Co-gestion de l'UICN) et à des approches *top-down* ne prenant pas en considération les spécificités des différentes logiques d'acteurs en matière de valorisation des ressources naturelles.

Les connaissances de terrain – pourtant répertoriées dans une abondante « littérature blanche » de rapports spécialisés – trouvent peu d'écho auprès des décideurs et des gestionnaires de projets.

GEPAC est ainsi né dans l'intention, à la fois de faire un bilan régional de la logique des acteurs dans le champ participatif et de parfaire ses outils de communication vis-à-vis des décideurs du Sud et du Nord.

Les originalités de GEPAC

GEPAC parle *des réalités* et *non des intentions* du projet participatif du développement durable.

GEPAC préconise d'intégrer la stratégie des acteurs et des potentialités des savoir-faire locaux dans le montage des projets, à savoir :

- les savoir-faire techniques en ethnoécologie ;
- les savoir-faire sociaux relatif au potentiel associatif endogène ;
- la stratégie des acteurs par rapport aux projets ;
- les dynamiques locales de prévention et de résolution des conflits.

Par ailleurs, le projet attire l'attention sur une réalité négligée par les projets, celle des zones périurbaines.

GEPAC propose de réaliser avec une méthodologie ancrée dans les sciences humaines, c'est-à-dire du point de vue des logiques d'acteurs :

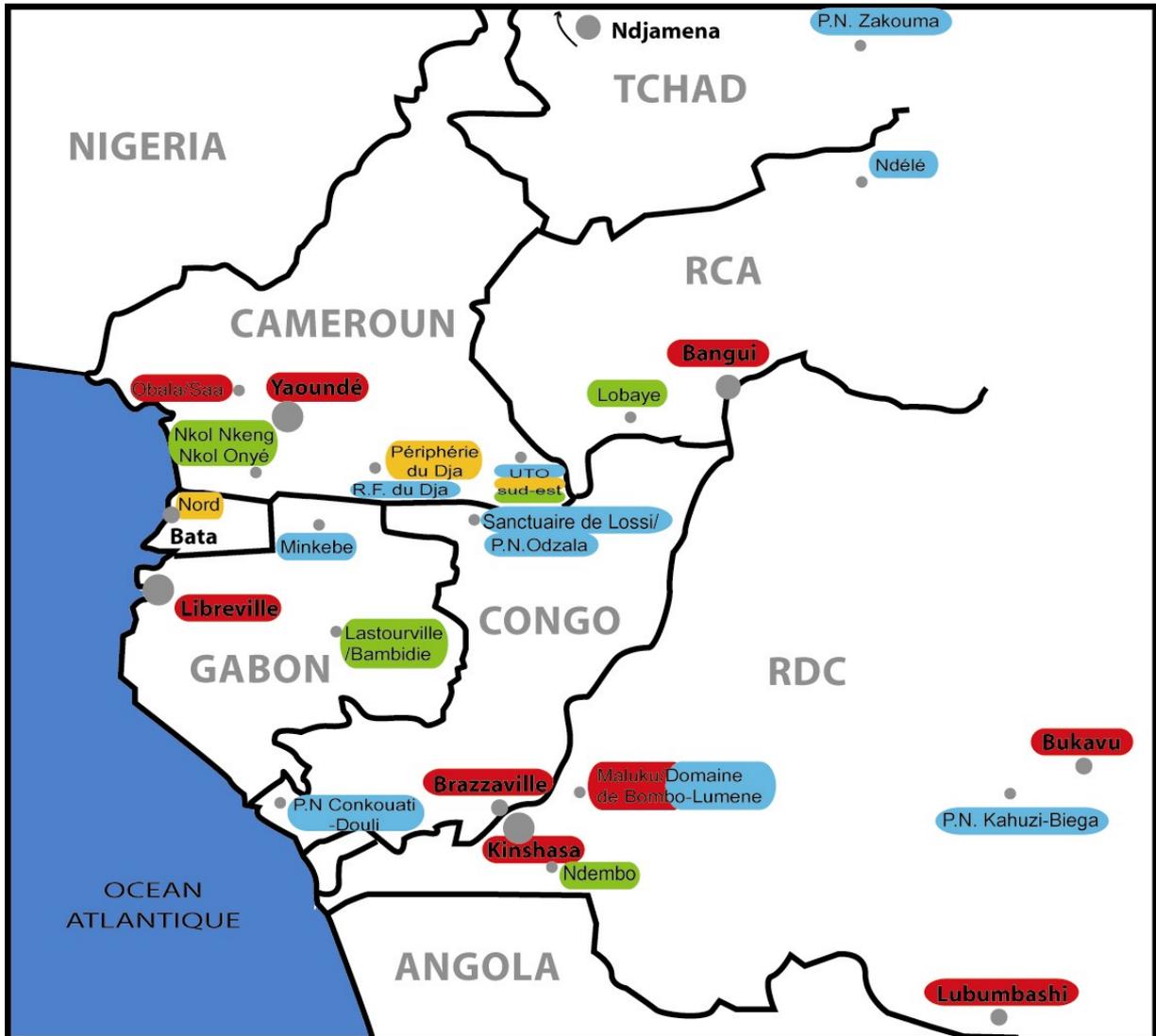
- un bilan régional et multisectoriel de l'approche participative dans les politiques de développement durable ;
- un bilan des potentialités innovantes locales ;
- un bilan sur des thématiques peu connues : les associations endogènes, les pratiques et connaissances ethnoécologiques, les relations systémiques entre ville et forêt ;
- de la recherche-action, des transferts d'expériences au niveau régional, un appui technique au montage et au suivi des projets ;

Concernant le volet « aires protégées » :

L'équipe GEPAC au Tchad intervient en périphérie du Parc National de Zakouma (PNZ)-Sud Est du Tchad en appui au projet CURESS (voir 5.9 Relations avec d'autres projets) afin de proposer un système de suivi écologique et socioéconomique sur base d'indicateurs (i) de la qualité environnementale de la zone d'influence du parc national et (ii) du degré de bien être des populations riveraines du parc.

Notre recherche vise à identifier (i) les menaces qui pèsent sur l'environnement et les principales contraintes au développement de la zone ainsi que (ii) les facteurs qui peuvent orienter une gestion durable des ressources naturelles en périphérie du PNZ afin d'appuyer la mise en œuvre d'une bonne gouvernance environnementale qui prennent en compte les enjeux de développement rural de la zone.

Principaux sites d'études GEPAC par Volet/Espace



Le site Internet du projet GEPAC est accessible à l'adresse <http://www.ulb.ac.be/socio/anthropo/Gepac> et capitalise l'ensemble des produits du projet. Les produits attendus (rapports, manuels, études de cas, ouvrages collectifs, etc.) sont directement accessibles via la rubrique Publications.

Afin de faciliter la consultation du site par le lecteur et de valoriser au mieux l'ensemble des travaux réalisés par les membres de GEPAC, les autres produits réalisés dans le cadre du projet (articles, thèses, mémoires, communications, rapports préliminaires) sont accessibles, soit via la rubrique Composantes GEPAC pour les produits relatifs aux différentes thématiques (société civile, gouvernance environnementale, ethnoécologie appliquée, impact des projets et communication aux décideurs), soit via la rubrique Sites GEPAC où, par le biais d'un support cartographique interactif, le lecteur a le loisir d'avoir accès aux produits relatifs aux espaces dans lesquels les recherches GEPAC ont été menées (zones urbaines et périurbaines, aires protégées, concessions forestières et forêts communautaires).

Annexe 2

Textes de lois consultés dans le cadre de la synthèse juridique

1. Droit International :

⇒ *Convention de Ramsar relative aux ZHII*

Texte de la Convention et du protocole : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15398&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Site internet de la convention : <http://www.ramsar.org/>

Base de données du site Ramsar : <http://www.wetlands.org/>

Résolutions des COP : http://www.ramsar.org/index_key_docs.htm#conf

Le mémorandum de coopération entre Ramsar et la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) : http://www.ramsar.org/moc/key_lcbc_moc2002_f.htm

Sites Ramsar des différents Etats parties :

<http://www.wetlands.org/RSDB/default.htm>

Textes des résolutions, recommandations et rapports des différentes COP:

http://www.ramsar.org/index_key_docs.htm#conf

Rapports nationaux précédents la COP8 :

http://www.ramsar.org/cop8/cop8_nr_natl_rpt_index.htm

⇒ *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)*

Texte de la Convention : <http://www.cites.org/fra/disc/text.shtml>

Résolutions des COP : <http://www.cites.org/fra/res/all/index.shtml>

Rapports bisannuels :

<http://www.cites.org/fra/resources/reports/biennial.shtml>

⇒ *Convention sur la diversité biologique*

Site de la CDB : <http://www.cbd.int/>

Texte de la Convention : <http://www.cbd.int/convention/convention.shtml>

Les différentes COP : <http://www.cbd.int/convention/cops.shtml>

Rapports nationaux : <http://www.cbd.int/reports/search/>

Les questions intersectorielles : <http://www.cbd.int/programmes/>

⇒ *Protocole de Carthagène*

Site du Protocole : <http://www.cbd.int/biosafety/>

Texte du Protocole : <http://www.cbd.int/biosafety/protocol.shtml>

Les différentes COP : <http://www.cbd.int/biosafety/cop-mop/>

⇒ *Convention CMS*

Site de la Convention: <http://www.cms.int/>

Texte de la Convention:

http://www.cms.int/documents/convtxt/cms_convtxt_fr.htm

Liste des Etats parties : http://www.cms.int/about/part_1st.htm

Les différentes COP: http://www.cms.int/bodies/cop_mainpage.htm

⇒ *L'Accord Gorilla*

Documents à consulter :

http://www.cms.int/bodies/meetings/regional/gorillas/gorilla_meeting.htm

⇒ *La Convention AEWA*

Site de la Convention: <http://www.unep-aewa.org/>

Texte de la Convention: http://www.unep-aewa.org/documents/agreement_text/fra/agree/agree_text.htm

Liste des Etats parties: <http://www.unep-aewa.org/map/parties.htm>

Les différentes COP : http://www.unep-aewa.org/meetings/en/mop/mop_overview.htm

⇒ *MOU Elephant d'Afrique (Loxodonta africana)*

Page d'accueil du MOU : <http://www.cms.int/species/elephants/index.htm>

Texte du MOU : <http://www.cms.int/species/elephants/moutxt.htm#fra>

⇒ *Mémorandum d'Accord sur les mesures de conservation des tortues marines de la côte Atlantique d'Afrique*

Page d'accueil du MOU :

http://www.cms.int/species/iosea/IOSEAturtle_bkgd.htm

Texte du MOU : http://www.cms.int/species/iosea/IOSEAturtle_mou.htm

⇒ *Accord international sur les Bois tropicaux de 2006*

Site internet de l'OIBT :

<http://www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pageId=20225>

⇒ *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*

Portail de l'Unesco avec le texte de la Convention :

<http://portal.unesco.org/fr/ev.php->

[URL_ID=13055&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13055&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

Liste des Etats parties :

<http://portal.unesco.org/la/convention.asp?KO=13055&language=F&order=alpha>

⇒ *CCNUCC*

Site français de la CCNUCC :

http://unfccc.int/portal_francophone/items/3072.php

Texte de la Convention :

http://unfccc.int/portal_francophone/essential_background/convention/text_of_the_convention/items/3306.php

Les décisions de la COP :

http://unfccc.int/portal_francophone/documentation/decisions/items/3282.php

Etats des ratifications :

http://unfccc.int/portal_francophone/essential_background/convention/status_of_ratification/items/3271.php

Rapports nationaux non annexe I : http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/compilation_and_synthesis_reports/items/2709.php

⇒ *Protocole de Kyoto à la CCNUCC*

Site de la CCNUCC, lien vers le Protocole :

http://unfccc.int/portal_francoophone/essential_background/kyoto_protocol/items/3274.php

Texte du protocole :

http://unfccc.int/portal_francoophone/essential_background/kyoto_protocol/text_of_the_kyoto_protocol/items/3275.php

Etats des ratifications : <http://maindb.unfccc.int/public/country.pl?group=kyoto>

⇒ *Convention sur la lutte contre la désertification*

Site de la Convention : <http://www.unccd.int/main.php>

Texte de la Convention : <http://www.unccd.int/convention/text/convention.php>

Base de données sur les Etats africains :

<http://www.unccd.int/regional/africa/menu.php>

Programmes d'action de la région Afrique :

<http://www.unccd.int/actionprogrammes/africa/africa.php>

⇒ *UNCLOS*

Site de la Convention : <http://www.un.org/french/law/los/index.htm>

Texte de la Convention :

<http://www.un.org/french/law/los/unclos/closindx.htm>

Accord Stocks chevauchants

Lien vers le site de l'Accord :

http://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/convention_overview_fish_stocks.htm

Texte de l'Accord :

<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N95/274/68/PDF/N9527468.pdf?OpenElement>

⇒ *Convention d'Alger du 15 septembre 1968 : Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles*

Texte de la Convention 1968 : <http://www.tematea.org/french/?q=node/4594>

Texte de la Convention 2003 : <http://www.tematea.org/french/?q=node/4919>

⇒ *Accord de Lusaka sur les opérations concertées visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages*

Site de l'Accord : <http://www.lusakaagreement.org/>

⇒ *MAB, Man and Biosphere*

Liste des réserves biosphères : http://www.unesco.org/mab/mabProg_fr.shtml

⇒ *MIKE et ETIS*

Les rapports du sous-groupe MIKE/ETIS:

http://www.cites.org/fra/prog/MIKE/sub_group/index.shtml

⇒ *GRASP Great Apes Survival Project NEPAD*

Informations relatives à GRASP disponible sur le site internet du Nepad :

<http://www.nepad.org/2005/fr/home.php>

⇒ *NEPAD*

Le site internet du Nepad : <http://www.nepad.org/2005/fr/home.php>

⇒ *CEMAC*

Site de la CEMAC : <http://www.cemac.cf>

⇒ *RAPAC*

Site du RAPAC : www.rapac.org

⇒ *ECOFAC*

Site d'ECOFAC : <http://www.ecofac.org/>

⇒ *COMIFAC*

Site de la COMIFAC : www.comifac.org/accueilfr.htm

⇒ *CEFDHAC*

Site de la CEFDHAC : <http://www.cefdhac.org/site/index.php>

⇒ *SADC*

Site de la SADC : www.sadc.int

⇒ *Textes relatifs aux droits de l'Homme*

La Charte internationale des droits de l'homme

Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)
Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)
Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques
Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort

Tous les textes de la Charte internationale sont disponibles à l'adresse :

http://www.unhchr.ch/french/html/intlinst_fr.htm

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Texte de la Convention : http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/9_fr.htm

La Convention relative aux droits de l'enfant

Texte de la Convention : http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/k2crc_fr.htm

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

Texte de la Charte : [http://www.africa-](http://www.africa-union.org/Official_documents/Treaties_Conventions_fr/CHARTE%20AFRICAINES-DROITS%20ENFANT%20new.pdf)

[union.org/Official_documents/Treaties_Conventions_fr/CHARTE%20AFRICAINES-DROITS%20ENFANT%20new.pdf](http://www.africa-union.org/Official_documents/Treaties_Conventions_fr/CHARTE%20AFRICAINES-DROITS%20ENFANT%20new.pdf)

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

Texte de la Charte : http://www.aidh.org/Biblio/Txt_Afr/instr_81.htm

Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Texte du Protocole : http://www.achpr.org/francais/_info/court_fr.html

Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, adopté à Maputo en juillet 2003

Texte du Protocole : [http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-](http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=3963&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html)

[URL_ID=3963&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=3963&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html)

⇒ *Convention 107 relative aux populations autochtones et tribales, 1957*

Texte de la Convention : <http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/convdf.pl?C107>

⇒ *Convention 169 de l'OIT concernant les peuples autochtones et tribaux dans les pays indépendants*

Texte de la Convention : <http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/convdf.pl?C169>

⇒ *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

Texte de la Déclaration : <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html>

⇒ *Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques*

Texte de la Déclaration :

http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/d_minori_fr.htm

2. Droit tchadien

⇒ *Constitution de la république du Tchad du 31 mars 1996 révisée par la loi constitutionnelle n°008/PR/2005 du 15 juillet 2005*

⇒ *Décret n°74707/PR/PM/MEQVPN/2007 portant organigramme du Ministère de l'environnement, de la qualité de vie et des parcs nationaux*

⇒ *Lois sur la décentralisation*

Décret 226/PR/MISD/99 du 10 juin 1999 portant création des Unités Administratives

Loi organique N°002/PR/2000 du 16 février 2000 portant statuts des collectivités territoriales décentralisées

Ordonnance n°4/INT du 13 février 1960 portant organisation administrative générale du territoire de la République modifiée par l'Ordonnance n°5 du 6 mai 1970 et par le décret n°194/pr/misd/99 du 28 mai 1999

Ordonnance n°23 du 22 septembre 1975 portant statut de la commune de N'Djaména

Décret n°267/PR/INT du 2 novembre 1972 fixant les attributions des préfets

Décret N°355/PR/MISD/99 du 01 Septembre 1999 portant création des départements

Décret n°354/PR/MISD/99 du 1 septembre 1999 portant création des unités administratives

Loi N°003/PR/2000 du 16 février 2000 Portant Régime Electoral des collectivités territoriales décentralisées

⇒ *Lois sur le foncier*

Loi n°23 du 22 juillet 1967 portant statut des biens domaniaux.

Loi n°24 du 22 juillet 1967 sur la propriété foncière et les droits coutumiers

Loi no 25 du 22 juillet 1967 sur les limitations du droit foncier

⇒ *Lois sur la protection de l'environnement (au sens large)*

Loi n°014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement du 17 juillet 1998

Loi n°14/PR/2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques du 2 juin 2008 abroge :

Ordonnance n°14/63 du 23 mars 1963 réglementant la chasse et la protection de la nature modifiée par l'ordonnance du 21 janvier 1966

Décret n°88/PR/99 du 8 mars 1999 portant fermeture de la chasse sur le territoire de la République du Tchad.

⇒ *Lois sur les droits coutumiers*

Décret n°102/PR.INT du 6 mai 1970 portant statut de la chefferie

Décret 60-26 du 13 février 1960 portant détermination des pouvoirs des chefs de circonscription.

Annexe 3

Développement d'un outil de capitalisation d'initiatives de gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM1) en Afrique centrale

Liste des projets capitalisés dans la base de données (Afrique Centrale)

NOM DU PROJET	PAYS
FEDP (Forest and Environmental Policy Development Program Project)	CAMEROON
Supporting the sustainable management of the low Guinean forest biodiversity in Cameroon and Equatorial Guinea	CAMEROON
Baka Rights and Mapping	CAMEROON
CFLW (Community Legal Fields Workers)	CAMEROON
Social Policies program - Study about the social component of forest concessions management	CAMEROON
Bagyeli Pygmies Participation in Civil Society	CAMEROON
The Chad-Cameroon Oil & Pipeline Project	CAMEROON
DPCEP (Dja Periphery Community Engagement Project)	CAMEROON
Strengthening Community-Based Forest Enterprises in Ecoregions of Latin America Asia and Africa	CAMEROON
Jengi Initiative	CAMEROON
Sustainable Forest Management and Certification	CAMEROON
Programme d'appui forêts modèles	CAMEROON
VERIFOR - Forest Policy and Environment Programme	CAMEROON
PADES-Baka / Baka Djoum Project (Project to support the social and economic development of the Baka)	CAMEROON
IM-FLEG Cameroon (Independent Monitoring of Forest Law Enforcement, Governance and Forest Infractions)	CAMEROON
AGEFO-Baka (Action de Gestion durable des Forêts en intégrant des Populations pygmées Baka)	CAMEROON
Kudu Zombo Programme	CAMEROON
Support for the resolution of custom conflicts in Mbomou and Haut-Mbomou eastern regions	CAR (Central African Rep.)

¹ Trad. Community-Based Natural Resources Management

Management of community hunting soils for durable bushmeat production in RCA	CAR (Central African Rep.)
Conservation of Tropical Forest	CAR (Central African Rep.)
CURESS (Conservation et utilisation rationnelle des Ecosystèmes Soudano-Sahéliens)	CHAD
IEFSE/LRVZ (Interactions Elevage Faune Sauvage Environnement)	CHAD
Strengthening the Rights of Pygmy People	CONGO BASIN COUNTRIES
ECOFAC (Conservation and Rational Use of Forestry Ecosystems in Central Africa)	CONGO BASIN COUNTRIES
CAFPAP (Central African Forests and Poverty Alleviation Programme)	CONGO BASIN COUNTRIES
FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade programme)	CONGO BASIN COUNTRIES
Sangha Tri-National Landscape	CONGO BASIN COUNTRIES
Supporting Civil Society Input into Africa Forest Law Enforcement and Governance and the Governance (AFLEG) Process	CONGO BASIN COUNTRIES
FORCOMS (Forest Concession Monitoring System)	CONGO BASIN COUNTRIES
SLIMF certification (Small and Low Intensity Managed Forests)	CONGO BASIN COUNTRIES
AEP (African Elephants Programme)	CONGO BASIN COUNTRIES
Gamba Mayumba Conkouati Landscape	CONGO BASIN COUNTRIES
TTAP (Timber Trade Action Plan)	CONGO BASIN COUNTRIES
CAWHFI (Central African World Heritage Forest Initiative)	CONGO BASIN COUNTRIES
DRC Forestry Program	DRC (Democratic Rep. of Congo)
Forest title conversion process in the DRC	DRC (Democratic Rep. of Congo)
Ituri Forest Conservation	DRC (Democratic Rep. of Congo)
Salonga National Park	DRC (Democratic Rep. of Congo)
Gorilla conservation in Kahuzi-Biega National Park	DRC (Democratic Rep. of Congo)
MNP (Maiko National Park)	DRC (Democratic Rep. of Congo)
CARPE Virunga Landscape (Central African Regional Program for the Environment)	DRC (Democratic Rep. of Congo)
PAGE (Program of support for the management of the Environment)	DRC (Democratic Rep. of Congo)
EESRSP (Emergency Economic and Social Reunification Support Project)	DRC (Democratic Rep. of Congo)
Introducing a Community Rights Perspective in Congolese Environmental Organisations	DRC (Democratic Rep. of Congo)
Improving the Socio-Economic Position of Batwa Women through Income Generation	DRC (Democratic Rep. of Congo)
Civil Society input to the New Forestry Laws	DRC (Democratic Rep. of Congo)
Conservation of Miombo Ecoregion	DRC (Democratic Rep. of Congo)
Pevi (Virunga Environmental Programme)	DRC (Democratic Rep. of Congo)
IGCP (International Gorilla Conservation Programme)	DRC (Democratic Rep. of Congo)
DRC Emergency Social and Urban Rehabilitation Programme	DRC (Democratic Rep. of Congo)
Supporting the sustainable management of the low Guinean forest biodiversity in Cameroon and Equatorial Guinea	EQUATORIAL GUINEA
People and Parks Project	GABON

Gabon National Parks	GABON	
Environmental Education and Outreach in Gabon's National Parks	GABON	
Strengthening Capacity for Managing National Parks and Biodiversity Project	GABON	
PSFE (Programme Sectoriel Forêts et Environnement) (Program for Forestry and Environment)	GABON	
PSFE-IPDP (Indigenous Peoples Development Plan)	GABON	
Minkebe Conservation Project	GABON	
Conservation of the Gamba Protected area	GABON	
PROGEPP (Project for the Management of Ecosystems Adjacent to the Nouabalé-Ndoki National Park)	ROC (Republic of Congo)	
Involving Indigenous People in Forest Management	ROC (Republic of Congo)	
Lac Télé Community Reserve Project: Integration of local communities in the development of a management plan	ROC (Republic of Congo)	
The rights of indigenous peoples in the Republic of Congo	ROC (Republic of Congo)	
IM-FLEG ROC (Independent Monitoring of Forest Law Enforcement, Governance and Forest Infractions)	ROC (Republic of Congo)	

Architecture de la base de données

Les critères quant au choix des sections et champs à renseigner au sein de la base de données ont été définis par rapport à l'agencement habituellement admis pour la présentation d'une initiative, c'est à dire l'agencement dit en cadre logique : généralités, moyens humains et techniques, contexte, objectifs, actions, résultats, évaluation, recommandations.

Les informations relatives aux initiatives CBNRM à intégrer dans la base de données, ont été collectées parmi les ressources mises en ligne sur Internet, les rapports de missions et rapports d'évaluation de projets, les dossiers de subvention soumis aux bailleurs de fonds, les bases de données existantes et des entretiens de personnes-ressources (intervenants internes ou externes à l'initiative) quand cela était possible.

Le format finalisé de la base de données a été divisé en seize sections. La totalité de la base de données a été rédigée en anglais. La partie supérieure de la base de données représente la section "Generalities" (trad. Généralités) (Annexe 1). Chaque initiative a été détaillée par l'intermédiaire de quinze onglets, exploitables dès lors que l'utilisateur clique dessus. Chaque onglet représente une section différente. L'organisation des onglets suit dans la mesure du possible l'agencement usuellement employé lors des présentations des initiatives, à savoir l'agencement dit en cadre logique.

1. Généralités :

La section « Généralités » visible en permanence par l'utilisateur, renseigne sur les informations essentielles et basiques relatives aux initiatives CBNRM à capitaliser. Le champ "Project/Programme Name" (trad. Nom du projet/du programme) renseigne sur le nom complet et, si possible, l'acronyme de l'initiative. Le champ "N° (Inc Auto)" indique le numéro d'entrée de l'initiative au sein de la base de données (attribué automatiquement par le logiciel Microsoft®ACCESS). Le champ "Time Frame" (trad. Délais) se divise en sous-champs "Start" (trad. Début) et "End" (trad. Fin), indiquant respectivement les délais de l'initiative, la date officielle de commencement et la date officielle de clôture. Le champ "Status" (trad. Situation) indique, selon deux choix, l'état d'avancement de l'initiative. Le champ "Location" (trad. Emplacement) renseigne sur le lieu d'intervention de l'initiative avec le pays et l'échelle de cette intervention. Le champ "Geographical Coverage" (trad. Couverture géographique) détaille la couverture géographique de l'initiative, notamment par l'intermédiaire du bouton "See map" (trad. Voir carte) qui peut permettre à l'utilisateur de visualiser cartes et photos de la zone d'intervention. Le champ "Implementing Organisation" (trad. Organisation participante) renseigne sur l'organisation maître d'ouvrage de l'initiative. Le champ "Funding partners" (trad. Partenaires financiers) renseigne sur les partenaires ayant subventionné l'initiative. Le champ "Thematic Area of Focus" (trad. Champs thématique) indique, selon neuf choix, la ou les thématiques d'action de l'initiative. Le champ "Type of Landscape" (trad. Type d'espace) indique, selon quatre choix, le type d'espace sur lequel l'initiative intervient. Le champ "Keywords" (trad. Mots-clé) précise des mots-clés représentatifs de l'initiative. Le champ "Research an existing evaluation grid" (trad. Recherche d'une grille d'évaluation existante) permet à l'utilisateur d'accéder directement à l'ensemble des initiatives enregistrées dans la base de données. Les champs "Status", "Location", "Thematic Area of Focus", "Type of Landscape" et "Research an existing evaluation grid" possèdent chacun une liste déroulante dans laquelle l'utilisateur doit

sélectionner le ou les choix qui lui paraissent les plus pertinents. En bas à droite sont présents en permanence cinq boutons : (de haut en bas) création d'une nouvelle initiative, enregistrement des données, retour en arrière, suppression de l'initiative et fermeture de la base de données.

2. « *Implementing Partners* » :

L'onglet "Implementing Partners" (trad. Partenaires participants) renseigne sur l'ensemble des partenaires impliqués durant la mise en oeuvre de l'initiative. Le champ "Partner" (trad. Partenaire) renseigne sur le nom complet et, si possible, l'acronyme de chaque partenaire identifié. Le champ "Role / Responsibilities" (trad. Rôle/Responsabilités) renseigne sur le rôle et la responsabilité de chaque partenaire au sein de l'initiative. Le champ "Typology" (trad. Typologie) indique, selon cinq choix possibles, la typologie de chaque partenaire. Le champ "Accountability Structure" (trad. Structure responsable) indique précisément la structure partenaire (e.g. WWF-Sarpo, IUCN-Rosa, CIRAD-Zimbabwe). Un bouton "Search File" (trad. Recherche fichier) peut permettre la visualisation de documents relatifs aux partenaires (organigramme, site internet, rapports d'activités, etc.).

3. « *Community involvement* »

L'onglet "Community Involvement" (trad. Participation communautaire) détaille l'identité et la participation de l'ensemble des structures communautaires partenaires de l'initiative. Le champ "Who was involved?" (trad. Qui a participé ?) renseigne sur le nom complet et, si possible, l'acronyme de la structure communautaire. Les champs "Ind. Comm. Member?" (trad. Membres de communautés individuelles), "Comm. Based Org.?" (trad. Organisations communautaires), "Traditional leaders" (trad. Chefs traditionnels) et "Elected Representatives" (trad. Représentants élus) renseignent sur l'organisation de la structure communautaire considérée. Les champs "Type of Unit" (trad. Type d'unité) et "Scale" (trad. Echelle) indiquent l'échelle à laquelle l'organisation des structures communautaires rayonnent. Le champ "Level of involvement" (trad. Niveau de participation) indique, selon deux choix, le niveau de participation de la structure communautaire. Le champ "How were they involved?" (trad. Comment ont-elles été impliquées ?) renseigne sur la manière dont la structure communautaire a été impliquée dans l'initiative. Le bouton "Previous Comm." (trad. structure communautaire précédente) permet de sélectionner la structure communautaire enregistrée précédemment, le bouton "Next Comm." (trad. Structure communautaire suivante) l'enregistrement suivant et le bouton "New Comm." (trad. Nouvelle structure communautaire) la création d'un nouvel enregistrement.

4. « *Government Involvement* »

L'onglet "Government Inv." (trad. Participation gouvernementale) détaille l'identité et la participation de l'ensemble des structures gouvernementales partenaires de l'initiative. Le champ "Which Government Division?" (trad. Quelle division gouvernementale ?) renseigne sur le nom complet et, si possible, l'acronyme de la structure gouvernementale. Le champ "At which level?" (trad. A quel niveau ?) indique, selon quatre choix, le niveau institutionnel où interviennent les compétences de la structure gouvernementale. Le champ "Level of involvement" (trad. Niveau de participation) indique, selon deux choix, le niveau de participation de la structure gouvernementale. Le champ "How were they involved?"

(trad. Comment ont-elles été impliquées ?) renseigne sur la manière dont la structure gouvernementale a été impliquée dans l'initiative. Le bouton "Previous Gov." (trad. structure gouvernementale précédente) permet de sélectionner la structure gouvernementale enregistrée précédemment, le bouton "Next Gov." (trad. Structure gouvernementale suivante) l'enregistrement suivant et le bouton "New Gov." (trad. Nouvelle structure gouvernementale) la création d'un nouvel enregistrement.

5. « Private Sector »

L'onglet "Private Sector Inv." (trad. Participation du secteur privé) détaille l'identité et la participation de l'ensemble des structures privées partenaires de l'initiative (e.g. compagnie d'exploitation forestière, agence touristique, etc.). Le champ "Which Organisation?" (trad. Quelle organisation ?) renseigne sur le nom complet et, si possible, l'acronyme de la structure privée. Le champ "Which sector?" (trad. Quel secteur ?) renseigne sur le secteur d'activité de la structure privée. Le champ "Level of involvement" (trad. Niveau de participation) indique, selon deux choix, le niveau de participation de la structure privée. Le champ "How were they involved?" (trad. Comment ont-elles été impliquées ?) renseigne sur la manière dont la structure privée a été impliquée dans l'initiative. Le bouton "Previous PvInst." (trad. Institution privée précédente) permet de sélectionner la structure privée enregistrée précédemment, le bouton "Next PvInst." (trad. Institution privée suivante) l'enregistrement suivant et le bouton "New PvInst." (trad. Nouvelle institution privée) la création d'un nouvel enregistrement.

6. « Civic Sector Involvement »

L'onglet "Civic Sector Inv." (trad. Participation du secteur civique) détaille l'identité et la participation de l'ensemble des structures civiques partenaires de l'initiative (e.g. association, collectif, groupement citoyen, etc.). Le champ "Which Organisation?" (trad. Quelle organisation ?) renseigne sur le nom complet et, si possible, l'acronyme de la structure civique. Le champ "Which sector?" (trad. Quel secteur ?) renseigne sur le secteur d'activité de la structure civique. Le champ "Level of involvement" (trad. Niveau de participation) indique, selon deux choix, le niveau de participation de la structure civique. Le champ "How were they involved?" (trad. Comment ont-elles été impliquées ?) renseigne sur la manière dont la structure civique a été impliquée dans l'initiative. Le bouton "Previous CivInst." (trad. Institution civique précédente) permet de sélectionner la structure civique enregistrée précédemment, le bouton "Next CivInst." (trad. Institution civique suivante) l'enregistrement suivant et le bouton "New CivInst." (trad. Nouvelle institution civique) la création d'un nouvel enregistrement.

7. « Objectives and Context »

L'onglet "Objectives and Context" (trad. Objectifs et Contexte) renseigne sur l'ensemble des objectifs engagés par l'initiative ainsi que sur le contexte général dans lequel l'initiative intervient. Le champ "Project Objectives" (trad. Objectifs du projet) renseigne sur l'ensemble des objectifs de l'initiative, qu'ils soient généraux ou spécifiques. Pour chaque objectif identifié, le champ "Achievement" (trad. Réalisation) indique, selon deux choix, si l'objectif a été accompli ou non. Le champ "Challenges" (trad. Défis) renseigne sur le contexte défavorable justifiant l'accomplissement de l'objectif considéré. Le champ

“Opportunities” (trad. Occasions) renseigne sur le contexte favorable susceptible d’améliorer, de quelconque façon, l’accomplissement de l’objectif considéré.

8. « Lessons Learnt »

L’onglet “Lessons Learnt” (trad. Leçons apprises) renseigne sur les événements ayant eu une influence soit positive, soit négative, à l’accomplissement de l’initiative. Le champ “Strengths” (trad. Forces) renseigne sur les événements les plus positifs pour l’accomplissement de l’initiative. Le champ “Weaknesses” (trad. Faiblesses) renseigne sur les événements les plus négatifs pour l’accomplissement de l’initiative. Le champ “Opportunities” (trad. Occasions) renseigne sur les événements qui ont engendré un appui à l’accomplissement de l’initiative. Le champ “Threats” (trad. Menaces) renseigne sur les événements qui ont engendré une perturbation à l’accomplissement de l’initiative.

9. « Approaches Used »

L’onglet “Approaches Used” (trad. Approches utilisées) renseigne sur les activités mises en place durant l’initiative et leurs impacts sur l’attitude des personnes bénéficiaires. Le champ “Approach Used” (trad. Approche utilisée) renseigne de manière synthétique sur l’activité mise en place durant l’initiative. Le champ “Comment on the approach” (trad. Commentaire sur l’approche) détaille l’activité mise en place durant l’initiative. Le champ “Changes in attitude” (trad. Changements dans l’attitude) indique, selon deux choix, si l’activité a eu un impact ou non sur l’attitude des personnes bénéficiaires. Le champ “Comment on the changes” (trad. Commentaire sur les changements) détaille le ou les impacts sur l’attitude des personnes bénéficiaires de l’activité.

10. « Legislative Framework »

L’onglet “Legislative Framework” (trad. Structure législative) renseigne sur le cadre législatif dans lequel l’initiative intervient. Le champ “Legislature (types)” (trad. Corps législatif) précise l’intitulé et la typologie de l’acte juridique (e.g. loi, règlement, décret, etc.). Le champ “Description” (trad. Description) détaille le contenu de l’acte juridique. Le champ “Action” (trad. Action) indique, selon trois choix, l’action de l’initiative sur l’acte juridique (e.g. développement, aide à l’application, critique). Le champ “Comment on the action” (trad. Commentaire sur l’action) détaille l’action de l’initiative sur l’acte juridique.

11. « Results »

L’onglet “Results” (trad. Résultats) renseigne sur les résultats générés par l’initiative. Le champ “Benefits” (trad. Avantages) renseigne de manière synthétique sur la thématique du résultat (e.g. protection des ressources naturelles, augmentation des revenus familiaux, réduction des conflits Homme/Faune, etc.). Le champ “Description” (trad. Description) détaille le résultat. Le champ “Indicator” (trad. Indicateur) renseigne sur le ou les indicateurs disponibles pour valider la pertinence du résultat. Le champ “Value” (trad. Valeur) renseigne sur la valeur de l’indicateur correspondant.

12. « Innovations »

L'onglet "Innovations" (trad. Innovations) renseigne sur les innovations mises en place durant l'initiative. Le champ "Innovation" (trad. Innovation) renseigne de manière synthétique sur l'innovation mise en place. Le champ "Comment on the innovation" (trad. Commentaire sur l'innovation) détaille l'innovation mise en place. Le champ "Mechanisms/Needs" (trad. Mécanismes/Besoins) renseigne d'une part sur les mécanismes mis en place permettant l'innovation et, d'autre part, sur les besoins immédiats des bénéficiaires de l'initiative qui ont motivé la mise en place et la réussite de l'innovation. Le champ "Dissemination" (trad. Dissémination) renseigne sur une éventuelle dissémination de l'innovation, c'est à dire sa transmission de manière volontaire et autonome à d'autres entités, non bénéficiaires au départ.

13. « Outputs »

L'onglet "Outputs" (trad. Productions) renseigne sur les productions et résultats matériels générés par l'initiative (i.e. rapports, publications, jeux, outils, site internet, etc.). Le champ "Products Produced" (trad. Productions générées) renseigne de manière synthétique sur les productions et résultats matériels générés par l'initiative. Le champ "Description" (trad. Description) détaille les productions et résultats matériels. Le bouton "View file" (trad. Voir fichier) peut permettre la visualisation des productions et résultats matériels générés par l'initiative.

14. « Exit Strategy »

L'onglet "Exit Strategy" (trad. Stratégie de sortie) renseigne sur les stratégies de sortie éventuellement envisagées par l'initiative. Le champ "Does an exit strategy exist?" (trad. Existe-t-il une stratégie de sortie ?) indique, selon deux choix, si l'initiative a envisagé ou non une stratégie de sortie. Le champ "Description" (trad. Description) renseigne sur la stratégie de sortie en prévision ou effectuée par l'initiative.

15. « Recommendations »

L'onglet "Recommendations" (trad. Recommandations) renseigne sur les recommandations faites au cours ou au terme de l'initiative, notamment lorsque celle-ci a été soumise à une évaluation. Le seul champ disponible permet à l'utilisateur d'y inscrire la ou les recommandations avancées.

16. « Level of Information Pertinence »

L'onglet "Level of information pertinence" (trad. Niveau de pertinence de l'information) renseigne sur le niveau de pertinence de l'information recueillie dans quinze sections de la base de données (la section du niveau de pertinence de l'information ne s'évalue pas elle-même). Le champ "Session" (trad. Session) reprend ces quinze sections de la base de données au travers de dix sessions proposées à l'utilisateur. Une session peut regrouper plusieurs sections. Ainsi la session "Implementing Arrangements" regroupe les cinq sections "Implementing Partners", "Community Inv.", "Government Inv.", "Private Sector Inv."

et "Civic Sector Inv.". La session "Results/Benefits to communities/Outputs" regroupe les deux sections "Results" et "Outputs". L'appréciation du niveau de pertinence de l'information s'effectue par un choix de l'utilisateur de cocher la case A (niveau excellent) ou B (niveau bon) ou C (niveau médiocre) ou D (niveau nul). Le champ "Comments" (trad. Commentaires) permet à l'utilisateur d'inscrire les commentaires qu'il jugera utiles de préciser.

Le Bilan du niveau de pertinence de l'information capitalisée

Les résultats dévoilent qu'indépendamment de la performance de la base de données, l'information disponible à propos des initiatives CBNRM n'atteint parfois pas un niveau de pertinence suffisant, nécessaire à la validité de la capitalisation. Ce déficit en pertinence provient en effet de la défaillance, volontaire ou involontaire, des initiatives quant à leur maigre niveau de détail et leur faible diffusion.

De manière plus précise, le niveau de pertinence reste très irrégulier en fonction des sections de la base de données et de la typologie de l'initiative. La section des généralités ("Generalities") possède un niveau de pertinence très bon, souvent excellent pour l'ensemble des initiatives prises en compte. Cela s'explique par le fait que ce sont des informations quasiment obligatoires à mentionner pour assurer de la crédibilité de l'initiative. Concernant l'investissement des partenaires, la section "Implementing Partners" possède un excellent niveau de pertinence. A l'inverse, les quatre sections créées dans l'objectif de détailler la typologie et surtout l'investissement des partenaires ("Community Inv.", "Government Inv.", "Private Sector Inv.", "Civic Sector Inv.") ont un niveau de pertinence très médiocre. En effet, la plupart des initiatives ne fournissent aucun détail sur ces thématiques. Seule l'idée floue d'un soutien aux acteurs locaux est généralement énoncée. Concernant les bénéficiaires, là encore, les initiatives diffusent des généralités et ne développent que trop rarement les identités précises, notamment pour les structures communautaires. Au mieux est indiqué le secteur d'activité (e.g. chasseurs, agriculteurs, etc.). Il est important de préciser que malgré la présence de nombreuses ressources bibliographiques, les informations à propos des bénéficiaires et structures communautaires ont été exclusivement apportées par les personnes ressources rencontrées. Concernant les objectifs et le contexte dans lequel intervient une initiative ("Objectives and Context), le niveau est généralement très bon, souvent excellent. L'explication vient du fait que ces deux thématiques appartiennent obligatoirement au cadre logique d'une initiative ; la crédibilité de l'initiative en dépend. Concernant les leçons acquises durant l'initiative ("Lessons learnt"), cette section essentielle possède un niveau de pertinence très insuffisant, tout particulièrement en ce qui concerne les problèmes rencontrés. Ces thématiques, néfastes pour l'image de l'initiative et de l'organisme porteur (notamment auprès des bailleurs de fonds), sont rarement détaillées voire mentionnées. A l'inverse les points positifs et meilleurs résultats sont largement diffusés. Concernant les activités mises en œuvre durant l'initiative ("Approches Used"), la quantité d'information est importante. Néanmoins, le niveau de pertinence reste médiocre car l'influence de ces activités sur les bénéficiaires est la plupart du temps absente. Concernant le contexte législatif (Legislative Framework), le niveau d'information varie selon si cette thématique a été prise en compte ou non dans le cadre logique de l'initiative. Dans le premier cas, le niveau est alors excellent. Dans le second cas, aucune information n'est alors disponible. Un travail spécifique pourrait donc être envisagé afin de combler cette lacune spécifique, sachant que seize pays sont considérés par la démarche de capitalisation. Concernant les résultats ("Results") et productions ("Outputs"), le niveau de pertinence est très irrégulier. Certaines initiatives

mentionnent intégralement leurs résultats. Pour d'autres, les résultats sont mentionnés de manière générale et imprécise. Notons que certaines initiatives cultivent la subtile distinction entre résultats attendus et résultats obtenus. Concernant les innovations ("Innovations"), le niveau de pertinence est très satisfaisant. La raison s'explique du fait qu'une innovation constitue un aspect positif et honorifique à une initiative. Cette dernière a ainsi tout intérêt à mentionner et détailler ce type de thématique. Concernant la stratégie de sortie ("Exit Strategy"), le niveau de pertinence se situe au plus bas. La démarche de capitalisation montre ainsi un déficit net quant à la prise en compte et/ou la diffusion des stratégies de sorties au sein des initiatives CBNRM. Concernant les recommandations ("Recommandations"), celles-ci constituent une source d'information très pertinente pour répondre à l'objectif de capitalisation. Cependant, le niveau de pertinence se révèle là encore très bas. Ce déficit s'explique notamment parce qu'une recommandation ne s'établit le plus souvent qu'après une démarche d'évaluation de l'initiative. Cela engendre donc deux conditions supplémentaires : que l'initiative ait été évaluée et que le rapport d'évaluation ne soit pas confidentiel. Concernant la section d'évaluation de la base de données ("Level of information pertinence"), celle-ci constitue la base du présent paragraphe.

Concernant la typologie des initiatives, une tendance de forte pertinence semble se dessiner pour les initiatives financées par de « grands » bailleurs (Banque Mondiale, Union Européenne, UNESCO², etc.). En effet, ces organisations effectuent de sérieux efforts de communication, notamment par la mise en ligne de nombreux documents détaillés (rapports de missions, d'activités, d'évaluation, etc.). Cette pertinence se retrouve également dans les documents des initiatives fonctionnant depuis plusieurs dizaines d'années ou à portée internationale (e.g. International Gorilla conservation programme, African Elephants Programme, etc.). Ces initiatives ont, de ce fait, aucune raison de ne pas détailler leurs résultats qui, depuis le temps, sont effectifs et très souvent positifs. La tendance pouvant expliquer le déficit de pertinence semble davantage se tourner vers les initiatives des ONG locales et internationales (WWF, IGF, Wildlife Conservation Society, Conservation International, etc.). Pour ces organisations, la présentation de leurs initiatives reste non détaillée et non critique. L'organisation de cette présentation est axée sur l'importance des menaces (contexte) et donc sur la légitimité de l'ONG à agir (objectifs et résultats attendus). Ces considérations sont néanmoins compréhensibles du fait que ces organisations doivent leur fonctionnement aux subventions publiques et privées mais également à la bonne image qu'elles se doivent de véhiculer auprès du grand public.

² United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Annexe 4

Etudes de cas et grilles d'analyse utilisées lors du séminaire « Regards croisés sur la Tapoa »

Liste des études de cas ayant constitué des supports aux groupes de discussion :

Approches communautaires de gestion de la faune : Intégration conservation développement		
Groupe 1 : Aspects institutionnels/dévolution	Groupe 2 : Valorisation économique	Groupe 3 : Organisation sociopolitique locale
ETUDE DE CAS 1 CAMPFIRE Zimbabwe	ETUDE DE CAS 1 CAMPFIRE Zimbabwe	ETUDE DE CAS 1 CAMPFIRE Zimbabwe
ETUDE DE CAS 2 CONSERVANCIES Namibie	ETUDE DE CAS 2 CONSERVANCIES Namibie	
	ETUDE DE CAS 3 AGEREF Burkina Faso	
Approches communautaires de gestion de la faune : Espaces multi-usages et conflits d'usage		
Groupe 1 : Agriculture de conservation	Groupe 2 : Zonage et aménagements, conflits liés au sol	Groupe 3 : Conflits homme/faune
ETUDE DE CAS 4 CA WWF (Agriculture de conservation) Zimbabwe	ETUDE DE CAS 5 ZICGC (Zones de chasse villageoises) Cameroun	ETUDE DE CAS 6 PAC (Problem Animal Control)

Présentation de ces études de cas par les participants à l'atelier :

ETUDE DE CAS 1 CAMPFIRE : par C. Coid

Avec l'augmentation des densités de Faune (particulièrement celle des éléphants), le Zimbabwe fait face à des conflits importants avec les communautés locales environnantes. Un programme a été proposé où les communautés en collaboration avec les autorités locales et d'autres partenaires reçoivent de l'aide pour gérer ces zones de conflits. Ce programme de gestion des zones communales pour les ressources indigènes a été appelé CAMPFIRE (Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources).

Quatre étapes sont proposées : 1) historique et identification des problèmes, 2) discussion et plans d'action, 3) formation et mise en place de méthodes actives ou passives, et 4) évaluation continue et mise à jour des mécanismes mis en place.

ETUDE DE CAS 2 CONSERVANCIES : par Nicolas Drunet

En Namibie, jusqu'en 1996, la Faune sauvage était la propriété de l'état et était, en général, peu gérée.

Du fait de la législation, la chasse et le braconnage étaient fréquents et la population de Faune en déclin.

En 1996, le Gouvernement de la République de Namibie a présenté une loi pour accorder les droits légaux de gestion et d'utilisation des ressources naturelles aux communautés rurales, et ceci à travers la mise en place de conservatoires communautaires.

Les conservatoires communautaires de Ehirovipuka et Omatendenka ont été enregistrés, respectivement, en 2001 et 2003. Identique en taille (1600 km²), les deux conservatoires communautaires sont situés dans le nord-ouest désertique de la Namibie (moins de 250mm/ans) ; celui de Ehirovipuka est en bordure du Parc National d' Etosha.

La population atteint 2500 habitants dans chaque zone et le mode de vie est principalement basé sur une agriculture de subsistance (des éleveurs mais non nomades).

La Faune est largement représentée dans les deux conservatoires communautaires (la densité et la biomasse augmentent) et la zone est également reconnue comme étant un « haut lieu d'observation » de carnivores.

Si la hyène tachetée, le léopard et le guépard sont résidents, le lion est considéré comme non-résident (venant du Parc National d'Etosha ou du désert du Namib).

Le lion, le léopard, le guépard et la hyène tachetée partagent donc le même territoire. C'est pourquoi, les conflits entre les éleveurs et la Faune ont souvent lieu, et d'autant plus depuis que ces deux zones rurales sont devenues des conservatoires communautaires...

Entre 2002 et 2005, 805 pertes de bétails ont été rapportées (le plus souvent des vaches).

Les hyènes ont causé le plus de dégâts (56%) même si le lion était perçu par les communautés comme étant le plus nuisible.

A travers une stratégie de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles GCRN (CBRNM : Community Based Natural Resource Management), plusieurs options ont été soulevées de manière à permettre aux agriculteurs et aux prédateurs de vivre sur les mêmes terres.

Des actions préventives (ériger des enclos, gardiennage des troupeaux, délimitation de zones), des actions directes (CAP), des actions d'apaisement (Système d'assurance par compensation des pertes animales, Human Animal Compensation Insurance System (HACISIS)) et des nouvelles motivations (chasse sportive) ont été testées l'an dernier dans ces deux conservatoires communautaires.

Entre 2002 et 2005, à travers le HACISIS, 95% des plaintes ont été acceptées et 96 260 N\$ (10 500 euros) ont été distribués aux fermiers incommodés dans les deux conservatoires communautaires. Les hyènes tachetées étaient responsables de la plupart des dommages, ceux-ci représentant un montant de 60 800 N\$ (6 000 Euros).

ETUDE DE CAS 3 AGEREF : par P. Toé

Le Burkina Faso est classé parmi les pays les plus pauvres du monde. Pays de transition entre la zone Soudano- guinéenne et le Sahel, la majorité de sa population tire ses moyens de subsistance de l'exploitation de la terre et des autres ressources de l'environnement (eau, forêts, pâturage). Les secteurs agricole et pastoral occupent donc une place de choix dans l'économie du pays. Ils occupent plus de 90 % de la population vivant en milieu rural et contribuent pour près de 40 % du produit intérieur brut (FAO, 2005). Les ressources

naturelles (RN) constituent dans un tel contexte un capital inestimable pour le développement.

Pendant la période coloniale et même après les indépendances, la politique nationale en matière de gestion des ressources naturelles a été basée sur la création d'un réseau d'aires protégées, l'adoption d'une série de textes (Réforme agraire et foncière, Code de l'environnement, Code forestier, etc.) et la mise en œuvre d'un certain nombre de projets. Malheureusement, toutes ces tentatives avaient un caractère beaucoup plus centralisé car elles confiaient l'entière responsabilité des ressources à l'Etat et ne se préoccupaient guère de la participation des populations.

C'est sur ces bases que les forêts de Diéfoula et de Logoniégué ont été déclarées classées respectivement par arrêté n°3499SE/5 du 4 juillet 1935 et arrêté n°689/FOR du 4 Août 1955.

Cependant, plusieurs décennies de monopoles étatiques n'ont pas permis d'assurer une protection efficace des forêts, de la faune, des ressources en eau. Des abus ont été constatés ; les populations pénétraient, cultivaient et tuaient les animaux dans les aires protégées, attitude qu'on peut traduire par « utilisons d'abord ce qui est à tout le monde, le reste on verra ».

L'une des raisons fondamentales est que les populations ont le plus souvent été écartées des mécanismes de gestion, alors qu'elles sont, non seulement les principales actrices et bénéficiaires des ressources naturelles, mais aussi et surtout les principaux agents de dégradation.

S'inspirant des enseignements tirés de cette approche « dirigiste » et de la prise de conscience que la conservation de la nature et la gestion durable des ressources renouvelables ne sont possibles que par la participation du plus grand nombre (Roger, 1998 cité par Traoré, 2000), les autorités ont placé la participation et la responsabilisation des populations au centre des interventions en milieu rural.

Une nouvelle approche dite « Gestion des Terroirs (GT) » a été proposée et adoptée par la plupart des projets de développement dont le projet pilote de Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune (GEPRENAF), financé par le Global Environment Facility (GEF) à travers la Banque Mondiale en 1996.

L'objectif du projet GEPRENAF était d'inverser les tendances de dégradation et de jeter les bases d'une gestion communautaire des ressources naturelles dans sa zone d'intervention.

Le projet GEPRENAF, qui a été exécuté de 1996 à 2002, a permis de redéfinir de nouvelles limites pour les deux forêts classées de Diéfoula et Logoniégué, de les transformer en une Forêt Classée et Réserve Partielle de Faune de la Comoé -Léraba (décret N°2001-41 du 11 septembre 2001) et d'en confier la gestion à l'Association inter villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune (AGEREF), structure fédérative regroupant les dix sept villages environnants (Contrat de concession de gestion N°2001-01-737/MEE/SG/DGEF du 25 octobre 2001).

Suite au constat que les différentes tentatives de gestion des ressources naturelles et de la faune mises en œuvre durant les 50 dernières années avaient un caractère dirigiste et, par conséquent, n'avaient pas pu relever le défi d'inverser la tendance de la dégradation, le projet GEPRENAF a été initié pour promouvoir une gestion participative de la diversité biologique autour des forêts classées de Diéfoula et de Logoniégué. Six ans durant, le GEPRENAF a, au moyen d'une stratégie qui conjugue à la fois protection de l'environnement et développement socio-économique local, travaillé à jeter les bases de cette gestion communautaire à travers la mise en place de la Forêt Classée et Réserve Partielle de Faune de la Comoé-Léraba et sa concession à l'AGEREF/CL, structure fédérative issue du regroupement des villages riverains de cette entité spatiale.

L'AGEREF/CL qui est de nos jours dépositaire de l'héritage du projet GEPRENAF, s'attelle à mettre en place et à rôder des mécanismes et des outils de gestion pour une utilisation optimale des ressources forestières au profit de l'Etat, des communautés riveraines et des

prestataires privés. Pour ce faire, elle bénéficie d'un appui technique et financier du Projet de Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels (PAGEN).

La préoccupation centrale de la présente étude est de voir comment s'établit dans cette zone le lien entre la trilogie conservation des ressources naturelles, le développement communautaire et la lutte contre la pauvreté. Autrement dit, comment les ressources naturelles pourraient-elles être utilisées, dans une optique de durabilité, comme sources génératrices d'emplois, de revenus et donc comme un moyen de lutte contre de pauvreté ?

La zone d'étude concerne 17 villages riverains de la FCRPF/CL des départements de Mangodara et de Niangoloko, dans la province de la Comoé à l'Ouest du Burkina Faso.

ETUDE DE CAS 4 CA WWF (*Agriculture de conservation*) : par F. Baudron

Dans le domaine de la conservation de la Nature, l'agriculture est indubitablement considérée comme la principale menace pour la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes naturels (Mc Neely et Scherr, 2003). L'expansion agricole affecte les zones riches en biodiversité de façon directe par la conversion d'habitats naturels, et de façon indirecte par la fragmentation de ces habitats (Collishaw, 1999) et l'altération des flux d'énergie, de matière et d'organismes vivants (Hansen and DeFries, 2007). Les cycles hydrologiques et biogéochimiques sont également affectés par la disparition d'espèces (et de population génétiquement distinctes) avec des caractéristiques particulières et leur remplacement par d'autres espèces, souvent exotiques, avec d'autres caractéristiques. Les externalités négatives générées par l'agriculture peuvent avoir des effets très distants sur les écosystèmes naturels et même contribuer au changement climatique planétaire (Vitousek et al., 1997).

Pour faire face aux problèmes de dégradation des sols, de perte de productivité agricole et d'externalités négatives croissantes sur l'environnement, des technologies basées sur les principes de l'Agriculture de Conservation ont été développées dans différentes régions du monde. L'Agriculture de Conservation est un concept centré sur la rétention d'un mulch végétal à la surface du sol et a été décrit comme une stratégie « gagnant-gagnant » entre agriculture et environnement (Lal et al., 1998) étant donné qu'il permet la rétention du potentiel de production in situ (episolum fertile, nutriments, eau) et la réduction des impacts hors-site (Erenstein, 2002).

Cet article brosse un rapide survol des impacts de l'agriculture sur la biodiversité et du potentiel de l'Agriculture de Conservation dans le développement de systèmes de culture à la fois productifs et ayant des impacts environnementaux réduits. Il analyse ensuite les expériences dans deux sites d'importance mondiale pour la conservation: la Moyenne Vallée du Zambèze en Afrique Australe et le « complexe WAP » en Afrique de l'Ouest. Dans ces deux zones, l'expansion de la culture du coton, considérée comme l'une des productions agricoles les plus polluantes dans le monde, produit des changements majeurs dans l'utilisation de l'espace et est responsable d'importantes pertes de biodiversité. Dans les deux sites, différentes formes d'Agriculture de Conservation ont été développées et testées. Cet article a pour but de démontrer le potentiel de l'Agriculture de Conservation dans le contrôle des externalités négatives traditionnellement associées à l'agriculture et la réduction du besoin de conversion agricole grâce à une amélioration de l'efficacité d'utilisation des ressources biophysiques (« intensification écologique »), transformant la menace agricole en opportunité pour la conservation. Cependant, il met également en lumière les difficultés liées à l'adoption de ces technologies, et formule des recommandations pour les travaux présents et futures dans le développement, l'évaluation et la diffusion des technologies d'Agriculture de Conservation pour les petits producteurs des régions sèches d'Afrique.

ETUDE DE CAS 5 ZICGC (*Zones de chasse villageoises*) : par R. Mbitikon

En République Centrafricaine, la gestion des ressources naturelles en général et de la faune sauvage en particulier, relevait jusqu'aux deux dernières décennies exclusivement de la responsabilité de l'Etat qui, seul définissait les politiques et les modes de leur exploitation et conservation. La répression, le non partage avec les populations locales des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles ...étaient les caractéristiques essentielles de cette politique. Ce mode de gestion a connu ses limites et la dégradation de la ressource faunique s'est poursuivie pour atteindre un niveau très inquiétant. Pour arriver à une gestion durable de la faune, une nouvelle approche a vu le jour avec la création des zones cynégétiques villageoises (ZCV) il y a une quinzaine d'années.

Les populations riveraines des aires protégées et des zones de chasse qui jadis, ne bénéficiaient pas ou très peu des retombées financières de l'exploitation de la faune, connaissent maintenant un début de solutions à leurs problèmes de développement social et économique, grâce aux revenus générés par les ZCV.

La zone cynégétique villageoise est une zone de chasse créée sur des superficies n'appartenant pas aux autres catégories d'aires protégées mais, zones réservées aux activités traditionnelles de cueillette des populations des villages limitrophes des parcs nationaux, des réserves de faunes et des secteurs de chasse. Elle est créée en collaboration avec les populations concernées ou à la demande de celles-ci. Une fois la zone identifiée, délimitée, elle est inventoriée pour connaître ses potentialités fauniques, aménagée (création de pistes de surveillance et de chasse, construction de barrages de retenues d'eau, création de salines, construction des campements de chasse) et protégée contre le braconnage par les patrouilles des services forestiers et celles des gardes chasse villageois. La création de la ZCV devient définitive par la publication d'un arrêté du Ministre des Eaux et Forêts, lequel texte définit les objectifs, les activités à mener à l'intérieur de la ZCV et les modalités de sa gestion.

Comme objectif, cette approche vise à développer une gestion participative de la faune et d'autres ressources naturelles en vue d'améliorer les conditions de vie des populations locales sur la base d'un partage équitable des revenus provenant d'une exploitation durable de la faune sauvage.

Les structures de gestion des ZCV sont l'assemblée Générale qui réunit toutes les populations bénéficiaires, le Comité de gestion assisté d'une équipe appelée staff technique composée d'agents recrutés par le comité et qui a la charge d'assurer le suivi quotidien des activités de la ZCV ; le staff technique est constituée d'un comptable, d'un responsable des travaux d'aménagement de la zone et d'un agent responsable des activités de suivi écologique. Le personnel du staff technique reçoit une formation dans les domaines relevant des tâches de chacun d'eux avant d'être opérationnel.

L'administration forestière intervient pour la définition des quotas d'abattage et pour contrôler les travaux d'aménagement, rôle qui est en ce moment exercé par la composante ZCV du programme ECOFAC- RCA

L'exploitation des zones cynégétiques villageoises en ce qui concerne l'organisation des safaris chasse, l'unique activité développée à l'heure actuelle dans les ZCV, est confiée aux Sociétés et aux Guides de chasse professionnels, sur la base d'un contrat de location passé entre ces derniers et les Comités de gestion ; un quota d'abattage pour les espèces animales retenues pour les safaris chasse pour chacune des ZCV est proposé par le comité de gestion. Les propositions de quota d'abattage, après avoir été examinées par un comité technique composé des représentants du programme ECOFAC, du secteur privé et les cadres du Ministère des Eaux et Forêts, sont approuvées par une décision du Ministre des Eaux et Forêts avant l'ouverture des saisons cynégétiques.

Les revenus générés par l'exploitation des zones cynégétiques villageoises proviennent des taxes d'abattage des animaux, des taxes de superficie des ZCV, des loyers des campements de chasse, des frais d'utilisation des infrastructures (pistes), et de la vente de la viande des

animaux abattus par les touristes chasseurs et qui sont récupérées par les membres du comité de gestion.

Les recettes des ZCV sont réparties entre les bénéficiaires qui sont : l'Etat (le Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Forestier et Touristique), les Communes et les Communautés villageoises. Ces recettes en ce qui concerne les communautés villageoises sont utilisées pour : les achats de médicaments pour alimenter les pharmacies villageoises, des fournitures scolaires, la construction des écoles et des centres de santé, les appuis aux groupements agricoles et aux petits éleveurs, la prise en charge des salaires des enseignants, des infirmiers, des gardes chasse villageois, le versement de pension aux vieux, la prise en charge des funérailles des membres des communautés et les travaux d'aménagement de la ZCV.

Actuellement, dix zones cynégétiques villageoises sont créées et fonctionnent ; le montant le plus élevé des recettes annuelles de l'exploitation de toutes ces ZCV durant les cinq dernières saisons touristiques est de 100 millions FCFA.

S'agissant de l'impact de cette expérience sur la gestion de la faune dans la zone d'action de la Composante Zones Cynégétiques Villageoises (ZCV) du programme ECOFAC,

On notera en ce qui concerne la conservation, une participation effective et régulière des villageois à travers les éléments d'auto défense et des gardes chasse villageois aux opérations de lutte contre le braconnage, ce qui a contribué à une réduction sensible du grand braconnage étranger et un début de contrôle du braconnage local. Aussi, les zones cynégétiques constituent une zone tampon tout autour des parcs nationaux.

Pour ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des populations, plusieurs réalisations sont faites et les plus importantes sont : la création de plus de deux cent postes d'emplois permanents, d'environ cinq cents emplois temporaires pendant six mois chaque année ; l'accès à l'eau potable, la scolarisation des enfants, les soins de santé sont désormais possibles pour l'ensemble des populations bénéficiaires des ZCV. Bien que les résultats obtenus soient prometteurs, il convient de relever que l'expérience de cette gestion communautaire de la faune sauvage reste fragile car, les communautés villageoises ont grandement besoin d'être encadrées et formés pour garantir la pérennité de cette expérience.

ETUDE DE CAS 6 PAC (*Problem Animal Control*) : par S. Lebel

Avec l'augmentation des densités d'éléphants en Afrique australe et l'expansion des installations humaines dans des zones habituellement occupées par la Faune, les communautés locales font face à de nombreux cas de conflits Homme-Eléphant (CHE). Au Zimbabwe, plus de 5000 cas de CHE ont été enregistrés entre 2002 et 2006. L'éléphant semble être l'animal le plus impliqué dans le contrôle d'animaux à problème (CAP) (80%). Le conflit Homme-Faune est un problème complexe, qui requiert une combinaison de stratégies pour gérer ce conflit par les communautés locales. Si le piment a déjà été testé avec succès sur les éléphants détruisant les récoltes comme un répulsif passif, son utilisation de manière active n'a pas été testée du fait du coût des produits commerciaux ou des difficultés pour les trouver. Comme partie intégrante d'un ensemble d'outils contre les CHE mis à disposition auprès des communautés rurales, l'Association des CAMPFIRE avec le support de BIO-HUB et des agents de la Faune ont décidé de développer un système de projection actif de piment utilisable par les communautés contre les éléphants attaquant les récoltes. Deux systèmes ont été développés : une catapulte utilisant des balles d'argiles faites à la main et un « gas-dispenser » (c'est une sorte de canon, la propulsion des munitions se faisant grâce à du gaz, en général du propane). Ce dernier utilise en guise de munitions des balles de ping-pong remplies avec du piment, soit réduit sous forme de poudre soit sous forme huileuse, et fermées par de la cire. Les deux prototypes ont été testés dans des stands de tir et seul le « gas-dispenser », chargé avec des extraits d'huile pimentée, a été testé sur 24 éléphants dans le

Parc National de Hwange. La distance moyenne de tir était de 46 ± 4 mètres, allant de 15 mètres à 110 mètres. De manière significative, les distances de tir pour les mâles éléphants étaient plus courtes (38 ± 4 mètres) que pour les femelles (55 ± 6 mètres). Les tirs ont eu lieu aussi bien pendant qu'ils mangeaient, buvaient ou encore stationnaient simplement sur les routes. Cinquante quatre pour cent des tirs ont soit atteint directement l'éléphant soit atteint le sol juste à ses pieds, libérant les extraits d'huile pimentée sur l'animal visé. Au moment du tir 46% des éléphants s'enfuient, 29% reculent en marchant et 25% ne modifient pas leur comportement. De façon significative, les différences de réactions sont principalement dues au taux de réussite dans la dispersion de l'huile pimentée après l'explosion de la balle, sur l'animal visé ou à ses pieds. La proportion d'éléphants qui s'enfuient (27%) ou qui reculent (72%) sans avoir été arrosés par l'huile pimentée, suggère que le bruit produit par le tir a également un effet répulsif significatif. Après une minute, les 29% d'éléphants s'enfuyant toujours étaient ceux qui avaient effectivement reçu de l'huile pimentée. Avant de céder ce nouveau répulsif actif aux communautés locales, une amélioration de la puissance sera effectuée de manière à augmenter la distance de tir à un minimum sécuritaire de 50 mètres.

Grilles d'analyse proposées par Martine Antona et P. D'Aquino pour animer les groupes de discussion

Pour rappel, les objectifs de l'atelier « Regards croisés » sur la Tapoa étaient les suivants :

- Partager des expériences et des vécus à travers un éventail d'initiatives de terrain de gestion communautaire des RN (CBNRM)
- Croiser l'analyse de ces différentes initiatives
- Faire émerger les principes qui guident l'action
- Partager des concepts et des approches pour guider les actions futures

Le partage des expériences (études de cas) s'est structuré autour de présentations en plénière, au sein des groupes de discussion et sous forme de posters et communications écrites (publication dans la revue *Biodiversity and Conservation* sous forme d'un hors série à paraître en mars 2009). 12 études de cas ont été présentées en plénière, illustrant les problématiques CBNRM en cours au Zimbabwe (Campfire et SE Lowveld), en Zambie (villages trust et lutte anti-braconnage), en Namibie (Conservancies), au Mozambique (Quirimbas), au Burkina Faso (AGEREF), dans le Parc W Niger/BF/Bénin (gestion territoriale et transhumance), au Tchad (Zakouma), en République Centrafricaine (ZCV de la zone nord) et au Cameroun (zones de chasse et aires protégées).

Pour amorcer un débat et approfondir les échanges croisés, des groupes de discussion ont été organisés (sur deux après midi) en vue de cibler certains aspects critiques des actions communautaires de conservation des ressources naturelles africaines.

Ces groupes de discussion visaient à croiser l'analyse de ces différentes initiatives et faire émerger les principes qui guident l'action.

La question thématique centrale du premier jour de l'atelier portait sur la difficulté d'intégrer conservation et développement au sein d'actions participatives (approche communautaire de la conservation des ressources naturelles). Ces difficultés sont principalement d'ordre institutionnel (difficultés liées essentiellement à la décentralisation des initiatives de conservation), économique (difficulté d'allouer et redistribuer les bénéfices économiques issus de la valorisation des ressources naturelles au sein de partenariats mixtes entre les

secteurs public, privé et communautaire), et sociale (difficulté d'intégration des modifications sociales qui sont induites par les actions de conservation communautaires à l'échelle locale).

Les groupes de discussion du premier jour ont porté sur ces « fondamentaux » des actions de conservation communautaire, à savoir leurs dimensions institutionnelle, économique et sociale dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche participative.

La discussion s'est structurée autour d'une brève présentation, menée par les facilitateurs de groupes, qui visaient à poser des éléments clés de réflexion. L'exercice a ensuite consisté à analyser collectivement des études de cas représentatives des dynamiques à l'œuvre dans le contexte de la conservation communautaire, en s'appuyant sur une grille d'analyse de la participation des acteurs impliqués dans une action collective, élaborée par Patrick D'Aquino. Un premier élément d'information sur les modalités de participation des différents acteurs lorsqu'ils se retrouvent « face à la grille » réside dans la manière ils choisissent de procéder pour remplir la grille (« les questions qui nous intéressent et celles qui ne nous intéressent pas », « ce qui est renseigné et ce qu'il ne l'est pas, là où nous sommes précis et là où nous le sommes pas »). Les acteurs commencent généralement par les questions qui leur paraissent les plus faciles à renseigner ou/et les plus pertinentes. Cela constitue un bon indicateur des priorités/spécialités/perceptions implicites des acteurs concernés.

En ce qui concerne les enjeux du projet vis-à-vis du contexte institutionnel et social, les « postures » et « perceptions » des acteurs diffèrent généralement beaucoup d'un domaine thématique à l'autre, d'un projet à l'autre, voire d'un membre du projet à l'autre.

Ainsi, dans le cadre des approches participatives environnementales, la question qui est généralement adressée en premier est « quels acteurs ? » et « quels transferts de compétences ? ». Un deuxième élément clé d'information réside dans la spontanéité des participants à remplir en priorité les cases relatives aux acteurs considérés comme partenaires d'une part et au choix des niveaux d'intervention d'autre part. Quant aux raisons de ces choix partenariaux, les réponses les plus souvent invoquées sont « parce qu'il faut qu'ils y soient », « parce que l'on compte sur eux » ou « parce que l'on veut les faire évoluer ». Il n'y a donc pas de logique généralisable dans ces réponses : selon le projet, l'un sera mis dans une catégorie ou dans une autre, dans le même contexte. Cela indique également l'importance du ressenti et de la dimension subjective de ces choix « à dire d'expert ».

L'appréhension du contexte institutionnel et social se fait en fonction des choix des acteurs pendant l'exercice de remplissage de la grille et ces choix circonscrivent les limites de la profondeur de l'analyse qui sera posée. Ils traduiront les limites d'intervention que le projet se reconnaît (influence des contraintes extérieures et de pré requis indépendant de la volonté des acteurs du projet) et auront potentiellement une influence sur les résultats du projet.

Cet exercice de réponse collective à des questions sur les modalités d'intervention du projet (relations entre niveaux de concertation et objectifs prioritaires du projet) peut mener les acteurs à dépasser le constat de la simple différence d'opinion, faire l'effort d'explicitier davantage et mieux leurs différences de positionnements pour rechercher des complémentarités dans leurs compétences et éventuellement les amener à se remettre en question et à accepter leurs éventuelles erreurs de positionnements les uns par rapport aux autres.

Les groupes de travail du deuxième jour ont été animés par Martien Antona et se sont penchés sur les risques de blocage et de conflit potentiel qui émergent généralement au sein des projets de conservation communautaire, et qui se distribuent généralement autour de 3 axes : l'intégration conservation/production agricole ; le découpage de l'espace (zonage) ; la cohabitation homme/faune. La facilitation des échanges s'est appuyée sur une grille d'analyse favorisant la discussion collective, le débat et la mise en œuvre d'actions communes.

La méthode repose sur l'identification des convergences et des divergences observées au niveau de certaines études de cas en termes de :

- échelle d'intervention
- historique de l'intervention
- exclusion/intégration
- caractère endogène et exogène des parties prenantes par rapport au contexte local
- moyens mis en œuvre

Un des points clés de la méthode réside dans l'identification des différentes parties prenantes, qui s'avère moins triviale et plus complexe qu'il n'y paraît à première vue, et dans la détermination de l'échelle d'intervention.

La deuxième étape consiste ensuite à aborder les coûts/bénéfices et pertes liés à la participation au projet de chacune des parties prenantes. Les problèmes qui sont soulevés à ce stade de l'analyse collective concernent essentiellement le décalage entre résultats attendus et résultats réels, les aspects court terme/long terme des effets de la participation au projet, les compromis à opérer en fonction des divers intérêts en jeu, les revendications des uns et des autres.

Un dernier point consiste à analyser les déterminants externes (hors projet) qui influent sur les coûts/bénéfices et charges portés par les différents partenaires.

Annexe 5

Enquêtes en milieu villageois

Les enquêtes ont été menées dans 5 villages de la plaine du bahr Azoum (Am Choka, Mina, Nalla, Al Goz et Al Maité) et dans les campements transhumants (*ferricks*) de la zone, ainsi que dans le village de Bône Daoud (à l'intérieur du Parc), pour caractériser l'exploitation des ressources naturelles sur les terroirs de la zone périphérique Nord-Est. nous avons utilisé les guides d'entretien semi-directifs suivants :

A. Guide d'entretien villageois

1) Démographie et organisation sociale

1. Quels sont les groupes en présence (ethnies, clans, lignages, ...)
2. Quelle est l'histoire du village, l'histoire des différents quartiers. Dans quel ordre se sont installés les différents groupes ? Quels liens conservent-ils avec leur lieu d'origine ?
3. Combien de chefs de ménage y a-t-il ? Qui sont les responsables politiques (chefs, notables, conseillers), les artisans et les détenteurs d'un pouvoir traditionnel (imam, marabouts, chef de terre, ...) ?
4. Quels sont les différents groupes de transhumants dans et autour du village ? Quelles sont les relations avec eux ?
5. Faire la cartographie du village et des différentes infrastructures

2) Terroir villageois

1. Cartographier au GPS les limites du terroir (limites avec les autres villages), noter le type de ressource naturelle et le type d'exploitation (champ de berbéré, zone de collecte, zone à *Balanites*, à *Acacia* etc.)³
2. Cartographie participative : situer avec les villageois (en sous-groupes d'hommes et de femmes) les éléments suivants sur leur terroir. Organiser des groupes de cartographie masculins et féminins dans chaque village.
 - village et ses infrastructures (mosquées, puits, cimetière)
 - routes et cours d'eau

³ La cartographie des terroirs villageois a été réalisée par relevé de points au GPS (Garmin 12 XLS). L'information a ensuite été traitée sur un système d'information géographique (Geoconcept 4.0).

- mares, puisards, puits
- *ferricks* (noter le groupe ethnique)
- zones de culture (champs de berbéré et cultures pluviales : noter les différentes espèces cultivées)
- zones de collecte : gomme arabique, *Balanites*, tamarin, miel, pharmacopée, paille, bois de construction, bois de chauffe, ...
- zones sacrées (lieux de culte)
- zones de pâturage (en saison des pluies et en saison sèche, avant et après les récoltes)
- couloirs de transhumance

3) Exploitation des ressources

1. Faire un calendrier des activités pratiquées par les hommes et par les femmes tout au long de l'année
2. Quelles sont les espèces cultivées, selon quel type de rotation culturale ? Quelles sont les différentes zones de culture (approfondir la toponymie) ?
3. Quelles sont les activités pratiquées dans les mares ? Quelles sont les activités pratiquées dans les *baloi*, les *goz* et les *gardoud* (approfondir la toponymie) ?
4. Quelles sont les activités qui génèrent un revenu ? Sur quel marché sont écoulés les produits ? Comment sont répartis les revenus au sein du ménage ?

4) Régime foncier, droits d'usage et règles d'accès aux ressources

1. Quelle est la réglementation pour l'accès et la propriété des parcelles cultivables (berbéré et cultures pluviales) ?
2. Donner les détails du prélèvement de la *Zakat* (produits agricoles et bétail)
3. Quelle est la réglementation pour l'accès à la pêche ? Quelle est la réglementation pour l'accès aux zones de collecte (produits forestiers, miel, ...) ?

B. Guide d'entretien pour les interactions entre villageois et représentants des éleveurs :

- 1) Quels sont tous les groupes de transhumants qui passent par le baloi naouri ? Quel type de bétail possèdent-ils ? Quels sont les groupes présents dans le baloi naouri actuellement ? Qui les représente auprès de l'administration ?
- 2) quelle est la procédure classique pour qu'un ferrick ait le droit de s'installer, de faire paître son bétail et d'exploiter un point d'eau ?
- 3) Quelles sont les principales sources de litige entre transhumants et agriculteurs ? Existe-t-il des règles traditionnelles (sorte de jurisprudence) pour régler ces conflits ?

4) Quels sont les droits d'exploitation de l'environnement par les transhumants ? Existe-t-il des règles traditionnelles (sorte de jurisprudence) pour les litiges relatifs à l'exploitation du milieu (miel, gomme, coupe d'arbre, feu, etc.) ?

C. Guide d'entretien pour les interactions entre villageois et transhumants :

1) A quel groupe ethnique (Khashimbiout, guabila, ...) appartient le ferrick ? Combien de personnes le composent ? Quel type de bétail possédez-vous ?

2) Qui sont les personnes responsables (chef de ferrick, autorités traditionnelles et représentants auprès de l'administration) ? Quel est le domaine de responsabilité de ces personnes ?

3) Quel est votre itinéraire de transhumance ? Cet itinéraire est-il parfois modifié ? Si oui, pour quelles raisons (pluviométrie, marché, proximité groupes familiaux, ...) ?

4) A qui vous êtes-vous adressés pour votre installation dans le baloï naouri (propriétaire de la parcelle, chef de village, chef de canton, représentant des éleveurs, ...) ? Combien de temps y resterez-vous ? Est-ce que vous vous déplacez au sein de cet espace ?

5) Quels points d'eau utilisez-vous et selon quelles règles ?

6) Quels échanges (économiques et sociaux) entretenez-vous avec les villageois et avec les transhumants des ferricks avoisinants ? Y a-t-il des contrats d'amitié et si oui zen quoi consistent-ils ? Assurez-vous le transport du berbéré et la prise en charge du bétail pour les villageois ?

7) Quelles sont vos activités lors de votre séjour dans le baloï naouri ? Si collecte de produits forestiers, à quoi sont destinés ces produits (sur quels marchés sont-ils vendus, ...) ?

8) Quelles sont les règles pour la collecte des ^produits forestiers : gomme, gombo, miel, tamarin et balanites, bois, autres, ...

9) En cas de litige avec un sédentaire, quelle est la procédure classique (modèle d'arbitrage) ? Et en cas de litige avec un transhumant ?

10) Quelles sont les principales sources de litige (avec les sédentaires et avec les transhumants) ?

Annexe 6

Diagnostic pastoral en périphérie du PNZ

Cadrage Méthodologique sur le Diagnostic Général de l'Élevage Transhumant et les Logiques d'Acteurs dans l'Exploitation des Ressources Naturelles dans le Sud-Est du Tchad.

Nous reprenons ici la méthodologie que nous avons élaborée dans le cadre du diagnostic pastoral dans la zone périphérique du parc national de Zakouma. Il s'agit d'un extrait du rapport final publié par le CIRAD en 2004⁴ en collaboration avec le projet « Interactions Elevage Faune Sauvage et Environnement » (IEFSE-LRVZ).

1 Définition d'une échelle appropriée aux objectifs de l'étude

Niveau local :

Les zones périphériques du Parc National de Zakouma et de la Réserve de Siniaka Minia constituent l'aire de séjour de saison sèche des groupes transhumants ciblés par cette étude. Ce diagnostic vise la collecte d'informations de type normatif (c'est-à-dire faisant référence aux règles validées par un cadre sociopolitique ou socioculturel de référence) et de type factuel (les stratégies qui sont effectivement mises en œuvre par les acteurs).

Pour ce faire, nous recommandons que les enquêtes soient menées à différents niveaux :

Premier niveau : ciblant un ensemble de campements ayant effectué la transhumance en « réseau » afin de dégager les dynamiques spatiotemporelles d'utilisation des ressources pastorales et les principaux déterminants de la transhumance. Un entretien semi structuré (guide d'entretien en deuxième partie de ce rapport) sera mené auprès d'un groupe d'hommes réunis autour de la personne désignée comme étant responsable du ferrick (cheikh ou son représentant et/ou autres personnes ressources dont l'autorité est validée par le groupe) ;

Second niveau : visant à mettre en évidence les stratégies individuelles d'utilisation des ressources pastorales à l'échelle d'un ménage. A ce niveau d'enquête, un questionnaire individuel sera soumis à certains chefs de ménage du réseau de campements ainsi qu'à leur(s) femme(s).

⁴ Binot A., Touré I., 2004. Cadrage méthodologique sur le diagnostic général de l'élevage transhumant et les logiques d'acteurs dans l'exploitation des ressources naturelles dans le Sud-Est du Tchad : projet Interaction Elevage Faune Sauvage Environnement (IEFSE) /. Rapport final - Montpellier : CIRAD-EMVT n°10-04, 82-[26] p.

Niveau perception : vise à mettre en évidence les représentations collectives de l'espace pastoral et de ses ressources, (dont la faune) ainsi que la perception des interactions faune/bétail par les éleveurs transhumants.

En vue de l'analyse des résultats de ces enquêtes, les données brutes seront saisies tout au long des trois mois d'enquête par un opérateur au sein de champs thématiques pré-définis sous Word et Excel. Ces champs thématiques correspondent aux catégories d'informations ciblées par les guides d'entretien et les questionnaires.

Premier niveau d'enquête : Dynamique spatiotemporelle et déterminants de la transhumance
Echantillonnage : Entretien semi-directif collectif au sein d'un réseau de campements avec pour informateur principal l'autorité reconnue par le groupe.

Résultats attendus des enquêtes de premier niveau par :

Identification des différents groupes en présence et de leurs relations sociales

Reconstitution de l'itinéraire (déplacements effectués depuis le début de la transhumance).

Etude de la représentation collective des espaces pastoraux (incluant les zones présentant un risque sanitaire)

Caractérisation des principaux déterminants de transhumance.

Dynamiques spatiotemporelles sous-tendant les systèmes pastoraux en périphérie de l'aire protégée : distribution spatiale des groupes pastoraux et de leur cheptel, stratégies des acteurs pastoraux et modalités d'utilisation de l'espace.

Identification de l'unité de base structurant les groupes pastoraux.

Analyse diachronique de la variabilité interannuelle des ressources pastorales ; analyse diachronique de la situation pastorale (conflits liés à la disponibilité des ressources ou à d'autres paramètres).

Second niveau d'enquête : Stratégies des ménages

Echantillonnage : choix raisonné d'informateurs spécifiques (chefs de ménage et femmes) au sein de la population soumise à l'enquête en premier niveau.

Deux (2) questionnaires ont été élaborés (présentés en deuxième partie de ce rapport) :

l'un à destination de chefs de ménage (nous avons retenu une base de 4 chefs de ménage soumis à l'enquête dans chaque réseau de ferricks) ;

l'autre ciblant la population féminine du réseau de ferrick (base proposée : enquête auprès des femmes de deux ménages par réseau de ferrick).

Résultats attendus des enquêtes de second niveau par questionnaire pour ménage :

Connaissance des échanges socioéconomiques impliquant les éleveurs en zone périphérique d'aires protégées ; structuration commerciale ; stratégies de subsistance.

Calendrier annuel des activités pratiquées par les hommes et par les femmes avec, selon les saisons, les espèces exploitées (collectées, chassées etc.) et les modalités d'exploitation (individuelles ou collectives, circulation au sein des groupes et entre groupes).

La connaissance des représentations du milieu naturel (unités géomorphologiques, , flore) par les éleveurs transhumants.

Etude de la perception de l'éleveur concernant la disponibilité des ressources principales : facilité d'accès, quantités disponibles.

Interactions faune sauvage/transhumance

Echantillonnage : entretien semi-directif collectif mené auprès des chefs de ménages du réseau et questionnaires individuels auprès de leurs femmes.

Résultats attendus :

Etude des représentations collectives de la faune sauvage

Etude de la perception de la conservation

Etude des utilisations de la faune sauvage

Etude des interactions faune/bétail

2 Mise en œuvre de la méthodologie à l'échelle locale (premier et second niveaux)

Zone périphérique du Parc National de Zakouma :

Les sites ont été choisis en fonction d'une part de la concentration des éleveurs transhumants en périphérie du parc en saison sèche mais aussi au vu des enjeux de conservation identifiés lors de l'atelier méthodologique.

Zone 1 : aire de Andouma (Nord du PNZ)/Zone 2 : aire de Gara (Est du PNZ)/Zone 3 : aire de Garanda (Sud du PNZ)

Echantillonnage :

La zone d'étude a été circonscrite dans un rayon de 30 km autour de la zone périphérique du Parc National de Zakouma et dans un rayon de 25 km autour de la réserve de faune de Siniaka Minia. Un maillage (maille de 25km²) a été superposé à la carte des ressources en eau de cette zone.

Les enquêtes seront menées auprès d'un échantillon de ferricks (campements de transhumants) résultant d'un tirage aléatoire au sein des mailles comptant les principales ressources en eau.

La population cible des études sera constituée par les réseaux de campements associés aux ferricks tirés aléatoirement.

3 Guides d'entretiens utilisés dans le cadre de l'étude

Enquêtes locales premier niveau

1 Identification du ferrick

Se rendre sur le lieu de séjour de celui qui est désigné comme le chef. Attendre qu'il réunisse autour de lui différentes personnes ressources pour pouvoir démarrer l'entretien de groupe.

Localisation GPS

A quel groupe appartenez-vous ?

Tribu, Kachimbet (lignage, clan) *Aller au niveau de détail le plus complet*

Quels sont les autres groupes avec qui vous avez transhumé et avec qui vous vous êtes installés sur ce site ? Si possible avoir une idée du nombre de ménages lors de l'installation.

Quel est votre terroir d'attache ?

Quel est votre canton d'origine ?

Quel est le nom de votre représentant dans le Salamat et sa localisation

Nombre de ménages du réseau de ferricks qui sont actuellement sur l'aire de séjour.

Type d'élevage : bouvier (préciser les races en noms locaux), chamelier, mixte (proportion), avec ou sans petits ruminants, moutonnier/chévrier.

2 Mobilité saisonnière et perception de l'espace

Reconstitution de l'itinéraire des déplacements effectués depuis le départ en transhumance.

Localisation des dernières installations en fonction du calendrier et relevé de tous les lieux dits d'installation. Préciser les durées d'installation.

Mois / Saison / Lieux d'installation / Raison l'installation

3 Déterminants de la transhumance

3.1 Reprendre uniquement les aires de stationnement prolongé (1 semaine et plus)

Nom du lieu dit / Marchés fréquentés/localisation du lieu dit (par rapport au marché ou à un village proche)

Unités géomorphologiques en présence (baloï, gardoud, goz, autre...). Obtenir le plus de détails possibles dans la dénomination locale

Espèces appréciées préciser ligneux (L) ou herbacée (H)

Ressources en eau (préciser la date de tarissement si utilisé pendant le SEYF)

3.2 Le long de l'itinéraire de transhumance, quelles sont les zones sur lesquelles il y a des problèmes sanitaires ?

3.3 Le long de l'itinéraire de transhumance, quelles sont les zones sur lesquelles il y a des problèmes d'insécurité (ou vols) ?

3.4 Le long de l'itinéraire de transhumance, quelles sont les zones sur lesquelles il y a des problèmes de prédation (préciser les prédateurs, les proies et les lieux d'attaques observés cette année ou l'année dernière) ?

3.5 Pour les chameliers uniquement, demandez où se font les cures de sel.

4 Relations avec les autres groupes

4.1 Le long de l'axe de transhumance, quels types d'échanges entretenez-vous avec les autres groupes ? *Indiquez les groupes concernés.*

Aire de séjour (site) Sédentaires Autres groupes nomades

Pâturage des résidus de culture ? Stationnement sur champs ? Est-ce monnayé ?

Liens de parenté / Pactes sociaux / Conflits. SI oui de quel type

5 Utilisation de l'espace (sur cette aire de séjour)

5.1 Campement :

Depuis combien de temps êtes vous sur le site ?

Les gens de votre groupe avec qui vous êtes arrivés sur ce site se sont-ils tous installés au même endroit que vous ? Pourquoi ?

Combien de temps allez-vous rester sur ce site ? Allez-vous déplacer vos tentes au sein de ce site ? Pourquoi ?

Sur quels critères avez-vous choisi les sites d'implantation ?

5.2 Ressources en eau :

Sur cette aire de séjour, y a-t-il des problèmes particuliers liés aux points d'eau ? Si oui lesquels ?

5.3 Utilisation des espaces pastoraux

Sur cette aire de séjour, y a-t-il des problèmes particuliers liés aux pâturages ? Si oui lesquels ?

6 Organisation du groupe pour la transhumance

Y a-t-il d'autres groupes qui se sont joints à vous pendant la descente ? Si oui lesquels ?

Et pendant la montée (l'année dernière) ? Si oui lesquels ?

Depuis quand fréquentez-vous cette aire de séjour ?

Avant, où alliez-vous ?

Comment avez-vous découvert ce site ?

Cette aire de séjour est sur la terre de qui ? Quel sous-groupe en particulier ?

7 Approche diachronique :

7.1 Variabilité de l'itinéraire :

Y a-t-il des variantes à votre itinéraire entre la montée et la descente ? Si oui lesquelles ?

Aires de séjour Bonnes années / Mauvaises années

Limites Nord de la transhumance / Limites Sud de la transhumance

Quel a été votre itinéraire en 1984 ?

Depuis 1984, comment a évolué votre cheptel ?

7.2 Variabilité interannuelle des ressources : (si ces questions ne sont pas comprises, demandez par rapport à l'année dernière, il y a 5 ans etc.)

Depuis que vous venez ici, les ressources appréciées ont-elles augmenté/diminué ? Leur qualité a-t-elle changé ? Pourquoi ?

Si oui, quelles espèces en particulier ?

Y a-t-il des espèces qui ont disparu ? Si oui, lesquelles et pourquoi ?

Avez-vous observé d'autres changements par rapport aux ressources que l'on peut trouver sur l'aire de séjour ? Si oui lesquels ?

Pensez-vous qu'avec le temps, ces ressources vont augmenter ou s'épuiser ? Pourquoi ?

Qu'est-ce que vous proposeriez pour améliorer la situation ?

7.3 Variabilité de la situation pastorale :

Qu'est-ce qui a changé dans votre situation au cours du temps (précisez l'époque de référence) ?

- Pendant la transhumance :

- Mode d'élevage (composition troupeaux, gardiennage, partie de la famille restant en zone d'attache etc.)

- Agriculture :

Pratiquée par les éleveurs Pratiquée par les sédentaires (insister sur l'emprise agricole)

- Activités commerciales :

- Maladies du bétail :

- Relations d'échanges (pactes, troc, ventes,...) :

- Autres

8 Principaux problèmes identifiés :

Pour l'enquêteur : cocher dans la liste parmi les problèmes évoqués pendant l'entretien et demander de les prioriser.

Occupation de l'espace : Divagation , concurrence sur le pâturage , identification de bons pâturages , surpâturage , feux de brousse , conduite des animaux

Eau : Accès (conflits) , tarissement , points d'eau insuffisants , travail pénible

Economie : Prix du bétail , taxes , vols d'animaux , achat du mil , vente de produits laitiers , achat de thé/sucre

Santé animale : soigner les animaux , achat de produits vétérinaires , accès aux vaccins

Social : Santé humaine , scolarisation des enfants , éducation coranique

Autre : Qu'est ce qu'on a oublié et que vous souhaiteriez exprimer ?

Enquêtes locales deuxième niveau

1 Identification du ménage

Localisation GPS

Age du chef de ménage 16-30 31-45 46-60 ≥ 60

Nombre de personnes à charge 0-4 5-15 16-30 31-45 46-60 ≥ 60 Total

Enfants

Femmes

Autres

2 Composition du troupeau :

Avez-vous un troupeau principal et un secondaire ?

Cocher par prédominance des espèces (de 1 à n)

Précisez (par les signes + ou -) si l'éleveur est surtout propriétaire (P) de la plupart des animaux ou s'il les a surtout en confiage (C)

Animaux de transport et d'exhaure

3 Calendrier des activités : préciser les ressources prélevées (noms locaux) et le lieu de prélèvement. en fonction des mois /Saisons

4 Agriculture :

Avez-vous déjà pratiqué l'agriculture ?

Continuez-vous aujourd'hui ?

Pourquoi ?

Contribution aux revenus monétaires Contribution à l'alimentation des familles Autre :

Depuis quand ? Comment avez-vous appris les pratiques agricoles ?

Quel type d'agriculture pratiquez-vous :

Avez-vous quand même un champ que vous faites cultiver ? Si oui pourquoi ?

Localisation des champs et taille des derniers champs (cordes,...) :

Cette localisation est-elle fixe ou variable ?

Comment accède-t-on à la terre ? Quels droits en découlent ? Pour combien de temps est ce valable ?

Votre récolte produit combien de sacs ?

Bonnes années / Années moyennes / Mauvaises années

5 Dépenses du ménage

Comment fait on pour nourrir la famille et les chevaux si ? (Où achète-t-on et quelles quantités)

Quels sont les autres postes de dépense du ménage (à classer par ordre d'importance) ?

Quelle est en moyenne la somme hebdomadaire que vous donnez pour ces dépenses ?

6 Destination des produits (se baser sur l'année dernière)

Autoconsommation (précisez la quantité consommée)

Taxes (précisez la part donnée et à qui, pourquoi?)

Commercialisation (précisez la part commercialisée et le prix de vente)

Dons (précisez la part donnée et

à qui, pourquoi?)

Agriculture

Elevage

Chasse

Cueillette

Comment s'effectue le prélèvement de la Zaka ? (Par quelles personnes, où et quand ?)

7 Sources de revenus

Essayer de chiffrer, sinon, classez les sources de revenus par ordre d'importance de 1 (minimum) à 3 (maximum)

Hommes : Type d'activité ou de produit / Lieu (marché, type de client) / Vente / Transport / Prestation de services diverses (agricole, manoeuvre, autres) / Autres (dont usure)

8 Quels types d'échanges entretenez-vous avec les autres groupes sur ce site ?

Aire de séjour (site)

Sédentaires (précisez le groupe) / Groupes nomades (précisez le groupe)

Pâturage des résidus/ stationnement sur champ ?/est-ce monnayé ?

Prestations de service / Prêts d'argent (usure) / Vente de bétail / Troc

Conflits. SI oui de quel type / indifférent

9 Utilisation de l'espace et des ressources (sur l'aire de séjour)

9.1 Campement :

Combien de fois le ferrick s'est-il déplacé sur ce site depuis l'arrivée ? Pourquoi ?

Depuis votre arrivée sur l'aire de séjour de saison sèche (si pas encore atteinte, se référer à l'année dernière), combien de fois vous êtes vous déplacés ? Pourquoi ?

9.2 Espaces pastoraux :

Quelles sont les zones les plus utiles sur cette aire de séjour ? (lieu dit et raison)

Quelles sont les zones qui posent problème (conflit/compétition/quantité insuffisante) sur cette aire de séjour ? Pourquoi et à quel moment ?

9.3 Ressources en eau :

Qui se charge des travaux d'exhaure, précisez pour abreuver quel troupeau ?

Quels sont les points d'eau fréquentés sur ce site ?

Type et nom (mare, puit, bahr,...) Date de tarissement Problèmes éventuels (conflit/compétition/autre) ?

10 Utilisation de la flore :

Quelles sont les espèces utilisées pour les usages suivants (préciser le code) : Remède (R), Construction (C), condiment (co), artisanat (A), Protection (P), alimentation humaine (H), alimentation bétail (B)

Partie utilisée / Mode de préparation (et identité du préparateur si particulier) / Lieu et saison de prélèvement (si pertinent)

Pensez vous qu'avec le temps, ces ressources vont s'épuiser ou vont devenir plus nombreuses ? Pourquoi ? Problèmes particuliers ?

11 Pratiques :

11.1 Pratiques pastorales :

Est-ce que vous scindez votre troupeau en lots ? Quelle partie du cheptel est concernée (espèces ou races, âge, sexe)?

Quel est le schéma de conduite du troupeau sur l'aire de séjour (schéma type d'une journée) ?

Est-ce que ça varie au cours du séjour ? Si oui pourquoi ?

Y a-t-il des zones au sein de l'aire de séjour sur lesquelles vous n'allez pas ? Si oui pourquoi ?

Vérifier si c'est relié à la protection de certaines espèces ligneuses, à une stratégie de protection ou lié à des interdits

Qui sur cette zone pratique le brûlis ? Pourquoi ? ?

Qui sur cette zone pratique l'émondage ? Pourquoi ? ?

Qui vous a donné des animaux en confiage ? Quelle partie du cheptel est concernée (espèces ou races, âge, sexe)?

Vous-même en avez-vous confié ? Si oui à qui ?

12 Vos principaux problèmes ?

Quels sont les principaux problèmes auxquels vous êtes confronté ? (Classer les par ordre d'importance)

Occupation de l'espace : Divagation , concurrence sur le pâturage , identification de bons pâturages , surpâturage , feux de brousse , conduite des animaux

Eau : Accès (conflits) , tarissement , points d'eau insuffisants , travail pénible

Economie : Prix du bétail , taxes , vols d'animaux , achat du mil , vente de produits laitiers , achat de thé/sucre

Santé animale : soigner les animaux , achat de produits vétérinaires , accès aux vaccins

Social : Santé humaine , scolarisation des enfants , éducation coranique *Autre* :

13 Etude parenté

Quel est votre lignage Patrilinéaire ? Matrilinéaire ?

Quel est le lignage patrilinéaire de votre femme ? Matrilinéaire ?

14 Y a-t-il quelque chose qu'on a oublié et dont vous souhaitez parler ?

Enquêtes locales niveau perception

Interlocuteurs de l'entretien : (nombre, sexe, classes d'âge)

Démarrer l'entretien en évoquant les prédateurs rencontrés le long de l'axe de transhumance.

1 Observation de la faune sauvage le long de l'axe de transhumance : Quels sont les animaux sauvages que vous croisez lors de la transhumance ?

Nom local / Nom courant Période et lieux d'observation Individus/ troupeau / Fréquence d'observation (rare/moyen/fréquent)

Transhument-ils ? (limites N et S)

N° Nom local Nom courant Période et lieux d'observation Individus/

2 Observation de la faune sauvage sur l'aire de séjour

Quels sont les animaux sauvages que vous croisez sur l'aire de séjour ?(continuer la numérotation commencée au tableau 1)

Nom local / Nom courant Période et lieux d'observation Individus/ troupeau / Fréquence d'observation (rare/moyen/fréquent)

Transhument-ils ? (limites N et S)

3. Concernant les animaux qui transhument (reprendre les espèces citées dans le tableau précédent) :

3.1 Pourquoi transhument-ils ?

3.2 A quel moment transhument-ils (montée et descente) ?

4 Caractérisation des animaux sauvages

Reprendre les numéros correspondant aux espèces citées aux tableaux 1 et 2

Nuisible (indiquer la raison) / Bénéfique (indiquer la raison) / Indifférent (indiquer la raison)

5 Prédation :

Que faites-vous pour vous prémunir contre les animaux nuisibles ?

Les pertes par prédation sont-elles plus ou moins importantes que les pertes par maladies ?

Pouvez-vous quantifier les unes et les autres ?

Avez-vous des suggestions pour vous prémunir contre les animaux nuisibles ?

6. Représentations de la faune sauvage

6.1 Quels sont les animaux sauvages dont la consommation vous est interdite

Nom courant Type d'interdit Raison de l'interdit Groupe cible de l'interdit

6.2 Quels sont les animaux sauvages qui sont utilisés à d'autres fins que la consommation ?
Nom courant Utilisation Partie utilisée (et saison si pertinent) Préparation (et identité du préparateur si particulier)

6.3 Avez-vous un totem ? Si oui lequel ? Quelle est l'histoire de votre totem ?

6.4 Quels sont les animaux les plus importants que l'on retrouve dans vos contes ? *Noter particulièrement les caractéristiques de l'animal sauvage qui sont mises en évidence, d'où il est issu, ce qu'il devient et les humains avec lesquels il interagit ainsi que les caractéristiques des principaux personnages du conte*

6.5 A quoi sont associées les manifestations d'animaux sauvages dans la superstition ?

7 Chasse

7.1 Parmi tous les animaux sauvages que vous avez cités, quels sont ceux qui étaient chassés à l'ancienne époque ?

Nom courant Technique de chasse Période de chasse (et fréquence)

7.2 Y a-t-il différentes catégories de chasseurs ? Si oui, lesquelles ? Quelles sont les caractéristiques de ces chasseurs ?

7.3 Quelles étaient les pratiques ou rites (gri gri, cérémonies,...) à effectuer avant de partir à la chasse ? Qui s'en chargeait ?

8 Conservation

8.1 La présence de certains animaux indique-t-elle des caractéristiques du milieu (présence d'eau, de pâturage, météo, etc.)

8.2 Sur l'aire de séjour, quels sont les animaux sauvages qui souffrent le plus de la saison sèche ?

8.3 Quelles sont les ressources (eau et pâturages) qui sont utilisées à la fois par le bétail et la faune sauvage ? Situez les sur l'aire de séjour

8.4 Sur ces ressources, comment cohabitent-ils (est-ce que la faune sauvage effraie le bétail ou est-ce que le bétail effraie la faune) ?

8.5 Quelles sont les espèces (observées sur l'axe de transhumance et sur l'aire de séjour) qui sont moins nombreuses qu'avant ? Plus nombreuses qu'avant ? Pourquoi ?

8.6 A qui appartiennent les animaux sauvages ? Depuis quand est-ce comme ça ?

8.7 Si ça a changé, est-ce une bonne ou une mauvaise chose ? Pourquoi ?

8.8 Savez-vous s'il y a des espèces d'animaux sauvages qui existaient avant et qui ont disparu aujourd'hui ?

8.9 Pensez-vous qu'il y aura toujours des animaux sauvages ? Pourquoi ?

9 Maladies animales :

9.1 Par rapport aux risques sanitaires que vous avez cités lors de la transhumance, connaissez-vous d'autres maladies que le bétail peut attraper ?

9.2 Comment ces maladies sont-elles transmises au bétail ? Pour les vecteurs (agent contaminant) cités, précisez leur habitat (là où on les trouve) et la période où ils sont actifs

9.3 Connaissez-vous d'autres maladies des animaux sauvages ?

9.4 Quels sont les échanges de maladies entre la faune sauvage et domestique ?

9.5 Comment les maladies citées sont-elles transmises aux animaux sauvages ?

10 Qu'est-ce qu'on a oublié de vous demander et que vous souhaitez ajouter ?

Enquêtes locales femmes

1 Identification du ménage :

Personnes présentes lors de l'entretien (précisez de quel chef de ménage dépend l'informatrice principale)

Age informatrice principale 16-30 31-45 46-60 ≥ 60

Nombre de personnes à charge du ménage 0-4 5-15 16-30 31-45 46-60 ≥ 60 Total

Hommes et garçons / Femmes et filles

2 Calendrier des activités : préciser les ressources prélevées (noms locaux) et le lieu de prélèvement.

mois / Saisons

3 Dépenses du ménage

Comment fait on pour nourrir la famille et les chevaux ? (Où achète-t-on et en quelles quantités)

Quels sont les autres postes de dépense du ménage (à classer par ordre d'importance) ?

Quelle est en moyenne la somme hebdomadaire que vous donnez pour ces dépenses ?

4 Destination des produits (se baser sur l'année dernière)

Autoconsommation (précisez la quantité consommée) / Taxes (précisez la part donnée et à qui, pourquoi? A quel période) / Commercialisation (précisez la part commercialisée) et la période de vente / Dons (précisez à qui, pourquoi, période) / Produits d'élevage / Produits de cueillette / Autre

5 Sources de revenus

Essayer de chiffrer, sinon, classez les sources de revenus par ordre d'importance.

6 Utilisation de la flore :

Quelles sont les espèces utilisées pour les usages suivants (préciser le code) : Remède (R), Construction (C), condiment (co), artisanat (A), Protection (P), alimentation humaine (H), alimentation bétail (B)

Utilisation / Partie utilisée / Mode de préparation (et identité du préparateur si particulier) /

Lieu et saison de prélèvement (si pertinent)

7 Représentations de la faune sauvage

7.1 Quels sont les animaux sauvages dont la consommation vous est interdite

Nom courant Type d'interdit Raison de l'interdit Groupe cible de l'interdit

7.2 Quels sont les animaux sauvages qui sont utilisés à d'autres fins que la consommation ?

Nom courant / Utilisation Partie utilisée (et saison si pertinent) / Préparation (et identité du préparateur si particulier)

7.3 Avez-vous un totem ? Si oui lequel ? Quelle est l'histoire de votre totem ?

8 Vos principaux problèmes ?

Quels sont les principaux problèmes auxquels vous êtes confronté ? (Classer les par ordre d'importance)

9 Etude parenté

Quel est votre lignage Patrilineaire ? Matrilineaire ?

Quel est le lignage patrilineaire de votre mari ? Matrilineaire ?

10 Y a-t-il quelque chose qu'on a oublié et dont vous souhaitez parler ?

Annexe 7

Carte de végétation et d'occupation des sols du parc national de zakouma et de sa périphérie

Nous reprenons ici la méthodologie utilisée dans le cadre de la carte des formations végétales et de l'occupation des sols du parc national de zakouma et de sa périphérie étude. Il s'agit d'un extrait de la notice détaillée publiée par le CIRAD en 2006⁵ en collaboration avec le projet « Interactions Elevage Faune Sauvage et Environnement » (IEFSE-LRVZ).

Cette étude a été menée en trois phases successives : préparation, vérité-terrain et traitements. Les phases de préparation et de traitement ont été effectuées au siège du CIRAD à Montpellier.

Phase 1 : Préparation

Acquisition de données

Scènes Spot 5

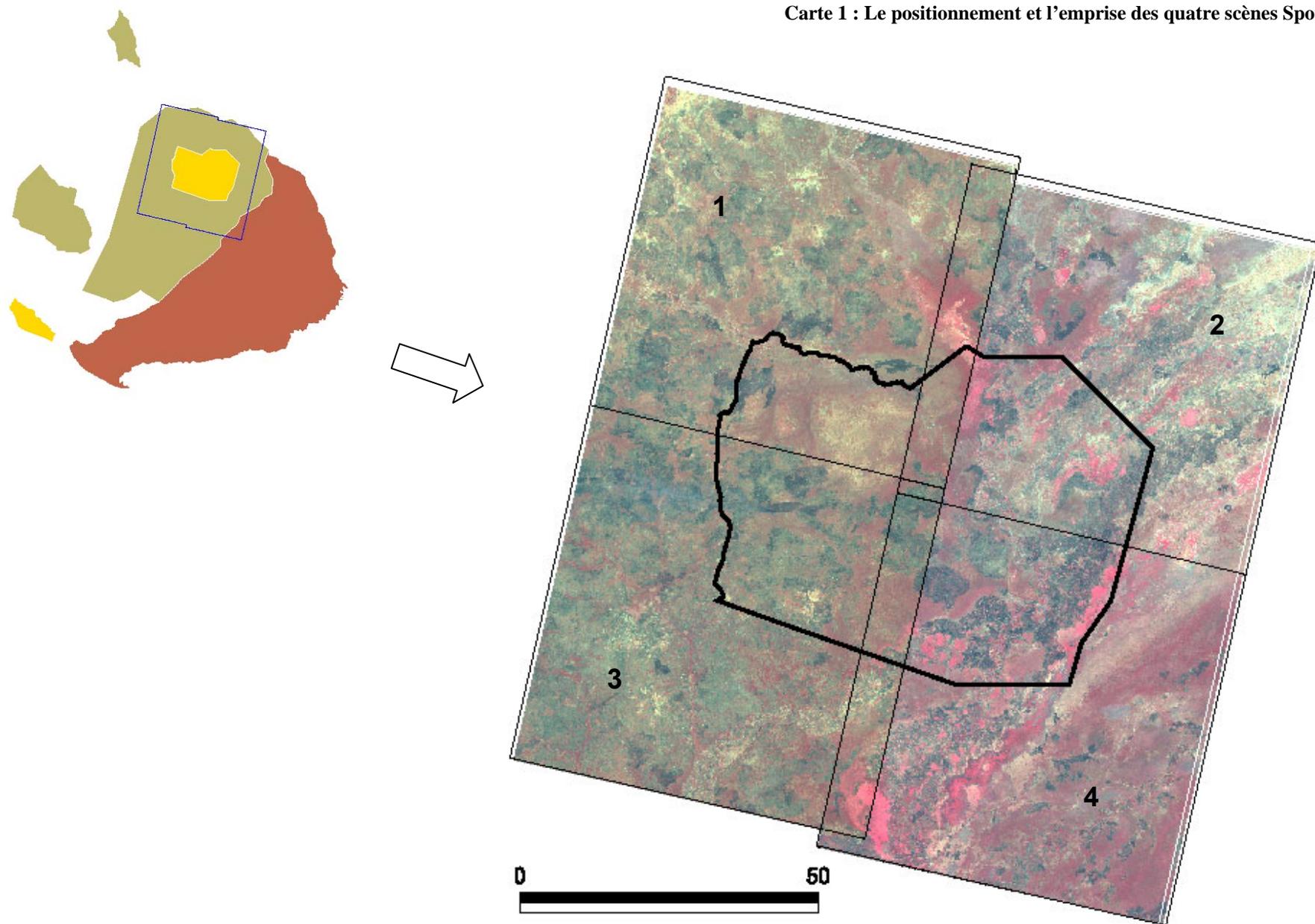
Quatre scènes Spot 5 ont été acquises en date du 28 novembre 2004.

Une scène Spot 5 est une image constituée de pixels qui représentent chacun 10*10 m² de surface au sol. Chaque pixel d'une image satellite est constitué de plusieurs canaux enregistrant la lumière réfléchié par le sol (ou réflectance) dans des bandes spectrales différentes. Une scène Spot 5 est constituée de 4 canaux, c'est à dire 4 images dont les valeurs des pixels correspondent à la lumière réfléchié dans 4 bandes spectrales : vert, rouge, moyen infra-rouge et proche infra-rouge.

Ce type d'imagerie a été retenu en raison de la nature de l'occupation du sol à cartographier (végétation), de la superficie de la zone d'étude (le Parc National de Zakouma) et sa périphérie), et de l'échelle du produit cartographique à fournir (1/50.000ème).

⁵ Cornelis D., Saidi S., Hanon L., Bechir A.B., Binot A., Koundja N., Mailassem C., Abdoulaye F., Poilecot P., Gounel C., 2006. Carte de végétation et d'occupation des sols du Parc National de Zakouma et de sa périphérie : Notice détaillée. Projet « Interactions Elevage Faune Sauvage et Environnement » IEFSE-LRVZ. Rapport CIRAD-EMVT n° 2005/17, 111-[11]p.

Carte 1 : Le positionnement et l'emprise des quatre scènes Spot.



Les scènes acquises ont fait l'objet de deux prétraitements par le fournisseur (prétraitement du type 1B):

- une correction géométrique des effets systématiques (effet panoramique, courbure et rotation de la Terre). Les distorsions internes de l'image ont été corrigées, autorisant les mesures de distances, d'angles et de surfaces.
- une correction radiométrique des distorsions dues aux écarts de sensibilité des détecteurs de l'instrument de prise de vue.

Les scènes 2 et 4 (gauches) ont été prises dans un angle de vue différent de celui des scènes 1 et 3 (droites). De ce fait, et en dépit des corrections radiométriques appliquées par le fournisseur, elles ne sont pas homogènes deux à deux.

Les scènes radiométriquement homogènes ont été assemblées au Cirad pour constituer deux mosaïques (Est et Ouest), qui ont chacune fait l'objet de traitements et d'interprétations distincts.

Les quatre scènes assemblées forment une mosaïque de 13.000 km². En effet, une scène Spot couvre 3 600 km² (60 km x 60 km), et le recouvrement entre scènes est voisin de 10%.

Modèle numérique de terrain

Un modèle numérique de terrain (MNT) est une représentation de la topographie (altimétrie) sous une forme adaptée à son utilisation par un ordinateur. Il s'agit d'une grille matricielle numérique géoréférencée dont chaque pixel est caractérisé par une valeur d'élévation.

Dans le cadre de cette étude, un MNT de l'ensemble de la zone couverte par les scènes SPOT a été acquis. Il est issu de données SRTM (*Shuttle Radar Topography Mission*) produites par la Nasa. Ces données ont une précision de 90 m (3 secondes d'arc), c'est à dire qu'un point de mesure donne l'altitude d'un carré de 90 m de côté.

Cartes des sols

Des cartes des sols au 1/200.000 sont disponibles pour la zone étudiée (Pias *et al.* (1965 et 1967) ; Audry *et al.* (1966)). Les quatre feuilles couvrant la zone ont été téléchargées sur le site de l'IRD, géoréférencées (*UTM 34N WGS 84*), puis vectorisées en mode semi-automatique. Ces cartes ont ensuite été mosaïquées et leur emprise a été limitée à celle de la zone d'étude.

Cartes topographiques

De manière analogue, les cartes topographiques au 1/200.000 de la zone d'étude, qui datent également des années soixante, ont été scannées, géoréférencées (*UTM 34N WGS 84*), et assemblées (mode image).

Carte de la végétation pastorale

Poissonet *et al.* (1997) ont produit une cartographie de la végétation pastorale du Sud-Est du Tchad. Les couches vectorielles de cette carte ont été intégrées au système d'information géographique.

Génération de couches thématiques élémentaires

Au départ des supports d'information acquis, des couches thématiques élémentaires ont été générées, dans un double objectif :

- élaborer un protocole d'échantillonnage intégrant un maximum de paramètres du milieu
- établir un référentiel spatial provisoire (papier et numérique) pour permettre aux équipes de planifier les opérations et progresser ensuite efficacement sur le terrain.

Au départ des scènes Spot, trois couches thématiques ont été digitalisés à l'écran par un opérateur : le **réseau hydrographique**, le **réseau de pistes** et les zones d'**occupation humaine** (villages).

Au départ du modèle numérique de terrain, des cartes de relief (**altitudes**, **pentés**, **expositions**) ont également été produites. Une modélisation du réseau hydrographique au départ du MNT a également été effectuée, afin de distinguer les bassins versants, et les collecteurs principaux.

Recherche d'indices de végétation appropriés

Pour discriminer deux types d'occupation du sol, les valeurs des pixels peuvent être combinées sur deux canaux de l'image satellite pour générer une nouvelle image. Un indice de végétation est une transformation d'une image satellite initiale utilisée pour discriminer la végétation des autres types d'occupation du sol. Les valeurs des pixels sont souvent calculées à partir des canaux du rouge et du proche infrarouge, car la végétation a des propriétés spécifiques dans ces parties du spectre ⁽⁶⁾. Il existe plusieurs types d'indices selon le type et/ou les caractéristiques de la végétation que l'on veut mettre en évidence.

Une première étape de l'étude a consisté à rechercher un indice de végétation approprié aux conditions biophysiques de la zone d'étude, avec pour objectifs (i) de réaliser une classification non-supervisée de l'image produite par indice afin établir un protocole d'échantillonnage stratifié de la végétation et (ii) de mettre en correspondance les vérités terrain et l'image produite par indice pour cartographier la végétation.

⁶ La végétation réfléchit fortement dans le proche infrarouge et absorbe fortement dans la portion du spectre électromagnétique du rouge visible. Les autres types de surface comme la terre et l'eau ont des réflexivités presque égales dans ces deux zones du spectre.

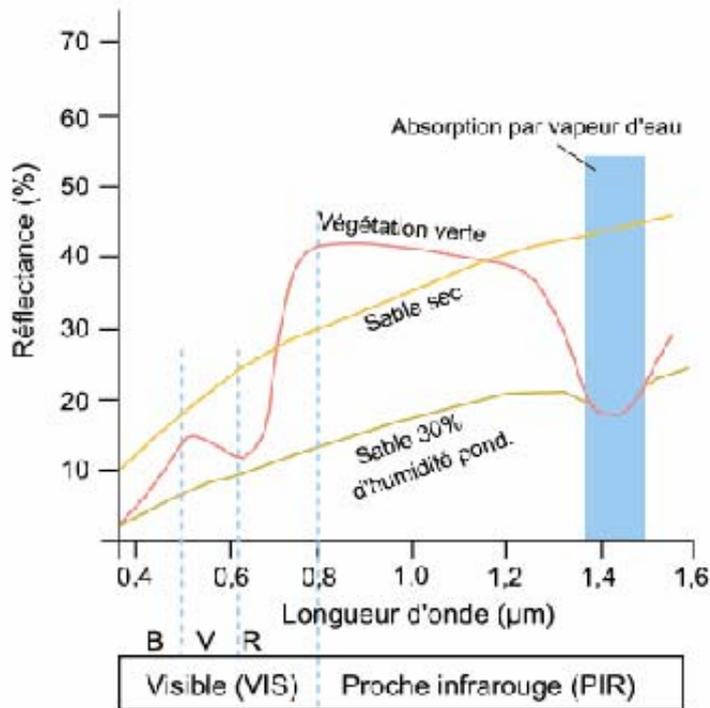


Fig. 1 : Valeurs de réflectance des végétaux et des sols nu dans le rouge (R) et le proche infra-rouge (PIR) selon Caloz *et al.*, 2001 (Source Soti, 2002)

Trois indices de végétation ont été testés le NDVI, ou indice de la différence normalisée (Normalized Difference Vegetation Index); le PVI, ou indice perpendiculaire de végétation (Perpendicular Vegetation Index); et le TSAVI (Transformed Soil Adjusted Vegetation Index). Ces deux derniers, prennent en compte dans leur calcul les effets du sol.

👉 Le **NDVI** : Proposé par Rouse *et al.* (1974), il est exprimé par l'équation suivante:

$$NDVI = \frac{(PIR - R)}{PIR + R} * 256$$

Selon plusieurs auteurs, cet indice est considéré comme non corrélé linéairement à la densité de biomasse. Il présente une relation de type exponentiel avec la densité de la végétation verte et sature en présence d'une épaisse couverture végétale. Il possède également le défaut de ne pas avoir un bon pouvoir discriminant pour les milieux dont le taux de recouvrement de la végétation est compris entre 20 et 30%, ce qui est le cas des savanes.

👉 Le **PVI** (Richardson *et al.*, 1977) prend en compte le poids de la réflectance des sols nus par rapport à la réflectance de la végétation. Le calcul de celui-ci minimise l'effet du sol et par conséquent donne une meilleure discrimination de la végétation.

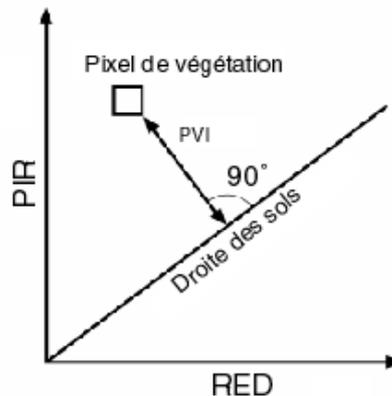


Fig. 2 : Le PVI est un calcul de distance euclidienne dans le plan Rouge / Proche Infrarouge [RED, PIR] entre un point et une droite

Le PVI s'exprime par l'équation suivante :

$$PVI = \frac{(PIR - aR - b)}{\sqrt{a^2 + 1}}$$

avec a = pente de la droite des sols , b = ordonnée de la droite des sols (Fig. 2).

Un PVI > 0 signifie que le pixel est recouvert par la végétation.

Un PVI = 0 correspond aux pixels de sols nus.

Un PVI < 0 survient surtout pour les surfaces en eau de très faible teneur minérale ou chlorophyllienne.

➤ Le **TSAVI** exploite la droite des sols et introduit une constante correctrice (0,08) de l'effet du sol. Son équation est la suivante :

$$TSAVI = a (PIR - aR - b) / R + aPIR - ab + 0,08 (1 + a^2)$$

où a et b sont respectivement la pente et l'ordonnée à l'origine de la droite des sols .

Les résultats préliminaires issus du calcul des différents indices confirment que dans la zone d'étude concernée, seuls le PVI et le TSAVI permettent une bonne discrimination entre le sol nu et la végétation.

Etablissement d'un dispositif d'échantillonnage

Pour rappel, la méthode consiste à mettre en relation les caractéristiques spectrales des scènes Spot avec les faciès de végétation. Pour ce faire, des relevés quantitatifs de végétation sont à réaliser sur le terrain, et il y a lieu de localiser, avant la mise en œuvre de cette phase, des zones où les relevés garantiront un échantillonnage représentatif de la diversité des faciès de végétation.

Le principe de l'échantillonnage stratifié (Gounot, 1969 ; Godron, 1984) a été employé. Il consiste à identifier des zones (ou strates) écologiquement homogènes, dans le but d'optimiser le nombre et l'emplacement des relevés (Saïdi, 1998 ; Godron, 1984).

Pour ce faire, on a intégré dans un Système d'Information Géographique (SIG) les couches thématiques élémentaires générées précédemment (confer 0) : la carte des

sols (Pias *et al.* (1965 et 1967) ; Audry *et al.* (1966)), la carte des formations végétales (Poissonet *et al.*, 1997), la carte des pentes, la carte des altitudes, la carte des expositions (issues du MNT), ainsi que les classifications radiométriques des images basées sur le calcul de l'indice de végétation.

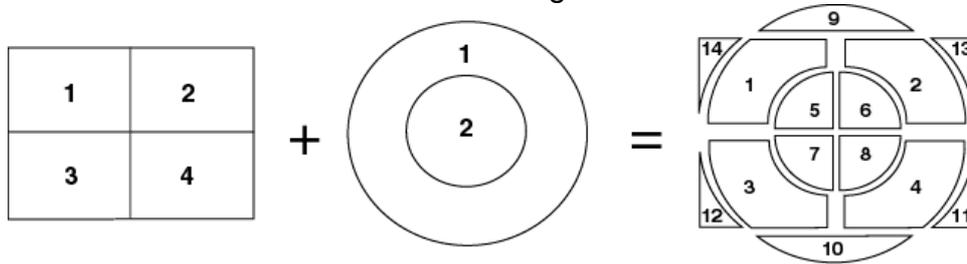


Fig. 3 : Principe de l'union spatiale

Un croisement analytique a ensuite été opéré entre ces différentes couches thématiques (union spatiale, Fig. 3 ci-dessus), pour produire une carte théorique des « habitats naturels ». Chaque polygone de cette carte théorique est caractérisé par un type de sol, une classe d'indice de végétation, une classe d'altitude, etc., et donc distinct de ses voisins par au moins une valeur de ces attributs. Cette carte a constitué le support principal de la planification des relevés floristiques quantitatifs.

Lors du croisement analytique, les cartes des pentes et des expositions ont été jugées peu pertinentes au regard du contenu informationnel qu'elles apportaient, et n'ont pas été prises en compte.

Le croisement analytique a généré sur la zone d'étude plus de 3000 polygones (confer Carte 2).



Carte 2 : Les 3000 polygones générés par l'union spatiale.

En théorie, chaque polygone généré aurait du faire l'objet d'au moins un relevé de végétation quantitatif. En pratique, compte tenu du temps et des moyens alloués, le nombre envisageable

de relevés a été estimé à environ 250.

Afin de réduire le nombre de polygones à échantillonner, on a opéré comme suit :

- Les polygones ayant des caractéristiques écologique (ou attributs) proches de celles de leurs voisins ont été agrégés deux à deux (méthode des plus proches voisins).
- Les polygones de surface inférieure à 4ha ont été éliminés.

Phase 2 : Vérité – terrain

Relevés de terrain

La végétation du Parc National de Zakouma est essentiellement constituée de systèmes pluristratifiés. Dans le cadre de cette étude, l'unité physiognomique de base retenue est le faciès de végétation ligneuse. Ce faciès est décrit par la combinaison de deux termes : la formation végétale et l'espèce dominante.

Relevés quantitatifs de données floristiques

Les observations ont été effectuées par une méthode adaptée de la méthode standard des « points-quadrats » sur des lignes (Levy et Madden, 1933), décrite par Daget et Poissonet (1964, 1969, 1971, 1991).

La méthode standard est la suivante : au sein d'un faciès de végétation à caractériser, une corde de 100 mètres est tendue entre deux piquets. Tous les mètres, des repères sont placés sur la corde (nœuds par ex.). Un jalon vertical de 2,5 mètres est planté dans le sol au contact d'un premier point de repère. Toute plante interceptée par le jalon (ou la droite fictive qu'il matérialise) est identifiée et notée. De proche en proche, 100 observations analogues sont effectuées le long de la corde, de bout en bout. Cette méthode est particulièrement adaptée à des relevés de végétation herbacée, ou arbustive (en zone méditerranéenne).

Dans cette étude, nous avons adapté la méthode afin qu'elle réponde mieux aux caractéristiques des faciès rencontrés et aux corrélations radiométriques attendues en aval (Fig. 4).

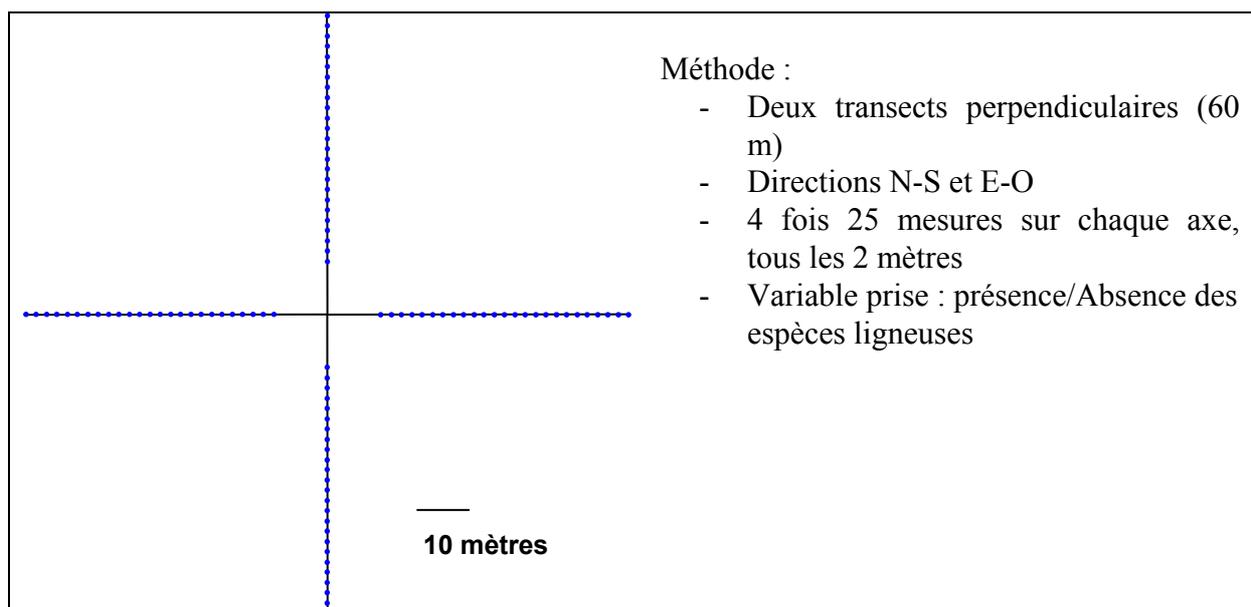


Fig. 4 : Méthode de relevés de végétation adaptée à l'étude des ligneux en zone de savane.

Au départ d'un point central, un décimètre de 60 mètres est déroulé à la boussole en direction d'un premier point cardinal, et tendu au sol. Le long de cet axe, 25 mesures sont effectuées

tous les deux mètres au moyen d'un jalon de 2,5 mètres. Cette opération est répétée trois fois au départ du point central en direction des trois autres points cardinaux. Cent (25x4) mesures sont ainsi effectuées sur chaque unité d'échantillonnage. Compte tenu du diamètre du houppier de certains arbres, et pour éviter les doubles comptages, les mesures sont prises à compter du mètre 10 du décamètre. Une fiche-type de relevé est présentée en annexe de cette notice (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Ce protocole a uniquement concerné l'identification et la quantification des espèces ligneuses. En effet, lorsque la zone d'étude est accessible, c'est-à-dire en milieu et fin de saison sèche, le couvert herbacé est le plus souvent absent en raison du passage des feux de brousse. De surcroît, la phénologie propre aux herbacées dans cette région ne permet pas d'identifications fiables en saison sèche.

La méthode des « points-quadrats » permet de chiffrer la présence et l'occurrence des espèces. La présence d'une espèce est simplement son observation (ou non) dans un relevé donné.

L'occurrence d'une espèce dans un relevé est égale au rapport (%) du nombre de points où l'espèce a été relevée sur le nombre total de points.

Occurrence (estimation du recouvrement) = $(100 * P_i / n)\%$

P_i : présence de l'espèce i

n : nombre points d'observation au sein du relevé

L'occurrence permet d'estimer le recouvrement des espèces (Geig-Smith, 1964 ; Poissonet P. et Poissonet J., 1969 ; Daget et Poissonet, 1964, 1969, 1971, 1974 ; Godron, 1966, 1984 & Long, 1974).

Le recouvrement correspond théoriquement au pourcentage de la surface du sol recouverte par la projection verticale des organes aériens. Sa détermination est importante pour caractériser la physionomie des formations végétales relevées.

Relevés qualitatifs de données multi thématiques

A l'occasion des trajets parcourus en véhicule ou à pied sur la zone d'étude, des observations complémentaires d'ordre qualitatif ont été effectuées, dans l'objectif de :

- compléter ou valider les couches thématiques produites durant la première phase de l'étude : réseau de pistes, réseau hydrographique, sites d'implantation humaine ;
- caractériser et géoréférencer des unités cartographiques non concernées par des relevés floristiques quantitatifs : zones agricoles, plaines herbeuses ;
- caractériser et géoréférencer les faciès de végétation rencontrés, afin de faciliter et valider l'interprétation des images Spot.

Tous les sites d'occupation humaine rencontrés sur le terrain ont été géoréférencés et leur nom local enregistré : villages, hameaux, quartiers, campements agricoles et campements de pêche. Les vestiges d'anciens villages ont également été notés, ainsi que leurs toponymes, lorsque cela s'est avéré possible.

Les tracés des pistes parcourues par les équipes ont été systématiquement enregistrés au GPS, et déchargées chaque soir.

Le réseau hydrographique et les points d'eau remarquables de la région (grandes mares, puits et puisards importants) ont été répertoriés, ainsi que leurs toponymes lorsque cela s'est avéré possible.

Le périmètre de nombreuses zones cultivées (cultures de berbéré et cultures pluviales) et plaines herbeuses ont été parcourus et le tracé enregistré au GPS, dans le but de servir de référence aux traitements radiométriques.

Les faciès de végétation caractéristiques de la zone ainsi que les zones de transition entre faciès ont été décrits par les botanistes selon une terminologie standard, et géoréférencés.

La plupart des sites ainsi caractérisés ont été photographiés. Les informations géoréférencées (waypoints et tracés) ont été enregistrées sur GPS Garmin 72, et déchargées sur PC portable à chaque retour de terrain.

Toutes ces informations ont été consignées sur des fiches de terrain (Confer annexes **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Organisation des opérations

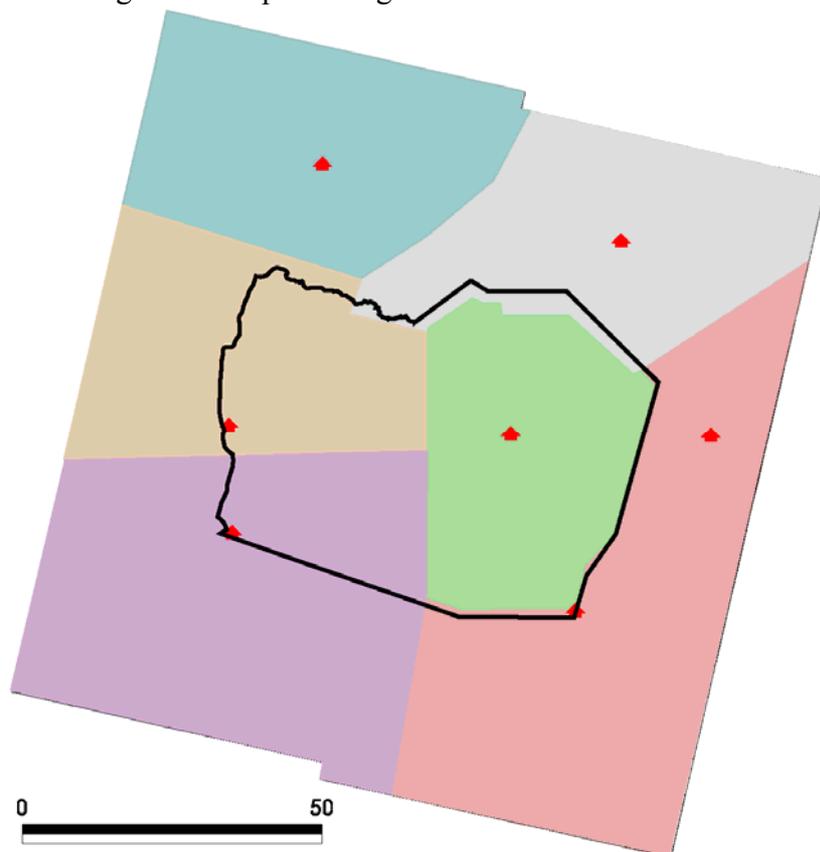
Équipes

La collecte des données de terrain a été réalisée par deux équipes, composées chacune de 4 personnes : un chercheur (CIRAD ou ULB), un botaniste (LRVZ), un technicien (LRVZ) et un chauffeur.

Quelques relevés quantitatifs situés dans le Parc National de Zakouma ont été réalisés en collaboration avec l'équipe du volet Suivi Ecologique du projet CURESS (Commission Européenne).

Collecte des données

La zone étudiée a été découpée en 6 blocs, sur base du réseau routier existant et de la distribution spatiale des points à échantillonner. Chaque bloc été parcouru durant 7 à 10 jours consécutifs par les deux équipes, au départ d'une base vie centrale, le plus souvent localisée en périphérie d'un village ou d'un poste de garde.



Carte 3 : La zone d'étude découpée en 6 blocs de travail.

Phase 3 : Traitements

Phase 3.A. : Traitement des données floristiques quantitatives

Construction de la matrice « relevés-espèces »

Les valeurs brutes d'occurrence issues des relevés floristiques quantitatifs (de 0 à 100) ont été redistribuées en 9 classes (confer Tableau 1).

Classes d'occurrence	Valeurs de classes
<1-2<	1
<2-3<	2
<3-5<	3
<5-10<	4
<10-20<	5
<20-40<	6
<40-60<	7
<60-80<	8
<80-100<	9

Tableau 1 : Répartition des valeurs brutes d'occurrence en classes. Ces classes de valeurs ont été intégrées

dans une matrice comportant en lignes les espèces (j_1 à j_n). et en colonnes les relevés (i_1 à i_m). En d'autres termes, chaque cellule de la matrice comprend la valeur de classe du recouvrement spécifique (i,j) qui lui correspond.

Analyse de la matrice « relevés / espèces »

L'analyse de la matrice relevés / espèces a été effectuée au moyen du logiciel Twinspan (7) (Hill, 1994), un des programmes les plus utilisés pour l'étude des communautés végétales. La classification effectuée par Twinspan permet de montrer les relations entre les relevés et les espèces, et de mettre en évidence des communautés végétales.

Principe de l'analyse :

Le logiciel Twinspan opère de manière divisive, hiérarchique et dichotomique. Le principe consiste à réaliser une analyse factorielle des correspondances (AFC). Une cluster analysis structure les relevés en sous-groupes : le premier axe de l'AFC divise la matrice initiale de relevés en deux groupes. La procédure de division recommence ensuite pour chaque sous-groupe.

A chaque niveau de division, le programme donne le nom des espèces différentielles, c'est à dire celles qui sont plus présentes d'un côté de la dichotomie que de l'autre. Ces espèces différentielles sont employées par le logiciel pour attribuer les relevés à l'un ou l'autre groupe.

Ce principe est issu de la phytosociologie qui considère que chaque groupement de relevés peut être caractérisé par un groupe d'espèces. Les espèces différentielles sont donc, en principe, indicatrices de conditions écologiques particulières (Gounot, 1969).

Pseudo-espèces :

Le logiciel Twinspan fonctionne uniquement sur la notion de présence/absence des espèces. Pour intégrer les valeurs d'occurrence dans la classification Twinspan, on a accolé au nom de

⁷ Abréviation pour "Two Way Indicator SPecies Analysis".

chaque espèce d'un relevé la valeur de la classe d'occurrence qui lui correspond. Le terme pseudo-espèce est employé pour désigner ce couple « nom-classe ».

A titre d'exemple, *Acacia seyal* dans la classe d'occurrence 5 devient *Acaciaseyal5*. Cette astuce permet au programme de considérer dès lors *Acaciaseyal4* et *Acaciaseyal5* comme deux espèces différentes, et donc d'intégrer la variable d'occurrence dans la classification.

La classification *Twinspan* génère trois produits :

Le tableau phytosociologique. Ce tableau permet de visualiser la totalité des données, les espèces dominantes et les accidentelles. Il s'agit de la matrice relevés-espèces dont les lignes et colonnes ont été ordonnées afin que les relevés floristiquement proches se trouvent côte à côte et que les espèces apparaissant fréquemment associées dans les relevés soient rapprochées.

Le schéma de la classification hiérarchique. Ce schéma explique la dichotomie de la classification effectuée par *Twinspan*. Il indique le nombre de relevés de chaque groupement et ses pseudo-espèces indicatrices. Les pseudo-espèces indicatrices (ou différentielles) permettent de distinguer deux groupements situés à un même niveau dichotomique. Ce ne sont donc pas les espèces les plus fréquentes du groupement. L'indice qui leur est accolé exprime leur valeur indicatrice (max = 100).

Le tableau résumé des groupements (confer **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Il donne chaque groupement et pour chaque espèce l'occurrence moyenne dans le groupement, son écart-type, et la fréquence de l'espèce dans le groupement (%).

Méthode d'interprétation des groupements floristiques

L'interprétation des groupements de relevés issus de *Twinspan* a été réalisée d'une part sur base de l'examen de la dominance des espèces et d'une part sur base des espèces différentielles.

Dominance des espèces

La dominance d'une espèce se définit en fonction de son occurrence moyenne et de sa fréquence relative au sein d'un groupement de relevés.

- L'occurrence moyenne d'une espèce s'obtient en divisant la somme des occurrences de l'espèce dans chaque relevé par le nombre total de relevés du groupement. Cette mesure permet d'estimer le recouvrement moyen sur l'ensemble d'un groupement donné, et donc d'évaluer les surfaces moyennes occupées par les parties aériennes des espèces du groupement :

- La fréquence relative est le pourcentage de relevés contenant une espèce par rapport au

$$\text{OM} = (\Sigma \text{ des occurrences de l'espèce}) / \text{Nombre de relevés du groupement.}$$

$$\text{FR (\%)} = (\text{Nombre de fois que l'espèce est présente}) / \text{Nombre de relevés du groupement.}$$

nombre total de relevés d'un groupement (Gounot, 1969). Cette mesure permet de comprendre si l'espèce est abondante ou rare au sein du groupement :

L'interprétation des groupements a été réalisée en ordonnant la liste des espèces qui les constituent en fonction de ces deux mesures. L'examen et la comparaison de ces valeurs dans une liste d'espèces ordonnée permettent de comprendre la physionomie générale d'un

groupement et de faire le rapprochement entre ce groupement de relevés et les formations naturelles observées sur le terrain.

Pseudo espèces différentielles :

En théorie, si elles sont exclusives, les pseudo-espèces différentielles indiquent une affinité du groupement à certaines conditions écologiques. La valeur indicatrice de ces espèces a été vérifiée sur consultation des flores de Geerling (1982), et d'Arbonnier (2000) qui donnent des indications sur l'amplitude écologique des espèces.

Notre interprétation a ensuite été comparée aux résultats d'une étude similaire réalisée sur la végétation ligneuse d'un terroir villageois de la région (Van Couwenberghe, 2004).

Validation des groupements floristiques Twinspan par Cluster analysis (logiciel MVSP)

Dans le but de valider les groupements floristiques issus du logiciel Twinspan, un autre type d'analyse (cluster analysis), effectuée au moyen du logiciel MVSP, a été effectuée.

Phase 3.B: Traitement des données multi-thématiques qualitatives

Pour capitaliser les relevés qualitatifs multi thématiques et les traiter, une base de données Access (« LUCI ») a été construite.

Des requêtes simples ont permis d'extraire les données géoréférencées par unité cartographique et de les exporter vers le SIG.

Dans la base LUCI, des formulaires conviviaux permettent un retour rapide sur un relevé, et un lien direct permet de visualiser le site du relevé lorsque des photographies y ont été prises.

La base de données LUCI est accessible sur le DVD-Rom associé aux produits finaux de l'étude. Des requêtes prédéfinies permettent à l'utilisateur d'accéder aux thèmes spécifiques qu'il souhaite visualiser ou traiter. Il est recommandé de copier la base sur un disque dur pour exploiter la totalité de ses fonctions.

Phase 3.C: Interprétation des zones brûlées sur les images Spot 5

En phase de préparation, il s'est avéré qu'une fraction importante de la superficie des scènes Spot acquises le 28 novembre 2004 étaient traversées par les feux de brousse annuels. Dans les zones brûlées, les valeurs de réflectance de la végétation sont brouillées et il est impossible d'y discriminer les groupements végétaux par une analyse radiométrique classique.

Pour contourner ce problème, nous nous sommes demandés si une relation pouvait être établie entre certains types de sols et la composition de nos relevés de végétation. Dans l'affirmative, il est possible dans ces zones brûlées de spatialiser des groupements floristiques sur base de la carte des sols.

Etude des affinités entre espèces ligneuses et types de sols

Cette étude a été réalisée à l'aide du logiciel SAS, couramment utilisé pour traiter les données écologiques.

En préalable à l'analyse, une matrice brute de données a été réalisée en croisant deux couches thématiques sous Arcview : la couche des coordonnées des relevés de végétation et la couche des sols. Le produit consiste en une simple matrice en deux colonnes : relevés et type de sols associés.

Connaissant les espèces ligneuses observées dans chaque relevé, nous avons transformé cette matrice simple sous Excel pour produire une matrice plus détaillée, présentant :
en ligne les espèces ligneuses issues des relevés quantitatifs de végétation ;

en colonne les types de sol correspondants ;

en valeurs le nombre de relevés où l'espèce x a été observée sur le sol y.

Cette matrice a été soumise à une Classification Hiérarchique Ascendante. L'objectif de ce traitement statistique est de grouper les espèces ligneuses selon leur affinité pour la variable « Sol », jusqu'à l'obtention de classes. L'agrégation des espèces est effectuée de manière à ce que la variance intra classes soit minimum et à ce que la variance inter classes soit maximum.

Le résultat final donne des classes d'espèces, groupées en fonction de leurs affinités pour un ou plusieurs types de sol.

Interprétation et validation écologique du traitement

Pour chaque classe d'espèces, SAS fournit trois indicateurs pour faciliter l'interprétation. Ces indicateurs sont expliqués en détail en annexe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

L'affinité des espèces ligneuses pour les sols établie par SAS a été validée en consultant la flore de Geerling (1982). Cette flore décrit l'écologie des espèces ligneuses des régions soudano-sahéliennes.

Relations entre les classes d'espèces de SAS et les groupements floristiques de Twinspan

Pour rappel l'objectif de cette analyse est de déterminer s'il existe une relation entre certains types de sols et nos groupements floristiques (unités cartographiques).

La deuxième étape du travail a donc consisté à rechercher les correspondances entre les classes d'espèces définies par SAS et les groupements floristiques de Twinspan. Ceci a été réalisé par un tableau de contingence contenant :

en lignes, les classes d'espèces ;

en colonnes, les groupements floristiques ;

au croisement, le nombre d'espèces en commun.

Attribution des groupements floristiques aux zones brûlées des images Spot

Les zones brûlées ont été extraites des mosaïques Spot (mode raster) et converties en polygones (mode Vecteur). Dans le SIG, ces polygones ont été superposés à ceux de la carte des sols, puis croisés avec ces derniers. Le produit de ce croisement analytique donne une troisième couche vectorielle, associant en attribut zones brûlées et types de sols.

En zone brûlée, lorsqu'un polygone comprend en attribut un sol ayant une forte correspondance avec un groupement floristique, nous lui avons associé en nouvel attribut le groupement floristique correspondant. Le résultat final est une carte « statistique » (de probabilité) des unités de végétation dans les parties brûlées des scènes.

Phase 3.D: Interprétation des scènes Spot 5

Le traitement des images Spot a été réalisé à l'aide du logiciel Erdas Imagine.

Sur les deux mosaïques (Ouest et Est), l'hétérogénéité spatiale des images a été gérée au moyen de l'indice de végétation TSAVI.

Du fait de la diversité des thèmes à cartographier, nous avons tout d'abord cherché à extraire les unités les plus facilement identifiables. Chaque fois qu'un faciès a été identifié et validé, il a été extrait des images, afin qu'un ré-étalement de la dynamique puisse s'opérer, et surtout afin de réduire au maximum les problèmes de confusion entre groupes thématiques.

Les sols nus, les zones brûlées et celles correspondant aux zones d'eau libre ont été très facilement identifiés sur base de l'indice de végétation. Les relevés de terrain géoréférencés ont permis de valider cette opération.

Pour les cultures de berbéré, les relevés qualitatifs effectués sur le terrain ont permis de définir leurs caractéristiques radiométriques. D'autres échantillons ont été dispersés dans la végétation naturelle pour mieux discriminer ces grandes étendues homogènes de cultures de berbéré. Une classification de type supervisée a été réalisée selon la méthode dite du maximum de vraisemblance, laquelle s'appuie sur un modèle probabiliste. L'homogénéité radiométrique des échantillons choisis, a été évaluée par l'examen de la matrice de confusion.



Fig. 5 : Cultures de berbéré (composition colorée)

Le repérage et la cartographie de ces grandes étendues de berbéré ont été facilement réalisables sur le TSAVI. En effet, en date d'acquisition des scènes Spot (le 28 novembre 2004), le berbéré était en pleine croissance végétative (intense activité chlorophyllienne). Les relevés qualitatifs pris par GPS sur le terrain confirment bien la validité du traitement opéré. Les pixels de berbéré ont donc été recodés pour être extraits du TSAVI.

L'identification cartographique de savanes herbeuses a également été effectuée par classification supervisée de l'indice de végétation, en prenant appui sur les relevés où ces faciès ont été observés. Les savanes herbeuses humides ont été identifiées de manière très précise sur le TSAVI.



Fig. 6 : Plaine d'Andouma : zone d'eau libre, entourée d'une savane herbeuse humide, puis sèche et gradient progressif vers un faciès à *Acacia seyal* pur vers l'Ouest (composition colorée)

Par contre, les savanes herbeuses à variante sèche nous ont posé quelques difficultés du fait de leur confusion avec les savanes arborées claires. La difficulté s'est accrue pour les zones de transition entre un faciès de savane herbeuse sèche et un faciès de savane arbustive, et surtout quand cette transition s'opère de manière très graduelle. Il a fallu déterminer sur le TSAVI un seuil radiométrique à partir duquel s'opère une transition vers un groupe thématique différent. Ces zones de transition restent un sérieux problème à résoudre du fait de la date d'acquisition des scènes (le 28 novembre 2004).

Toutes les zones à très faible recouvrement ont été validées sur le TSAVI par les relevés de végétation et les points de contrôles caractérisant ce type de formations. C'est une classe située à un niveau radiométrique supérieur à celle des sols nus. Cependant, il nous a été difficile d'extraire ces zones faiblement couvertes directement du TSAVI du fait de la présence de relevés de végétation indiquant un recouvrement $>$ à 35%. Nous avons donc décidé de réaliser une classification supervisée avec l'examen de la matrice de confusion en gardant uniquement les relevés de végétation et les points de contrôles identifiant les formations recherchées. D'autres échantillons ont été dispersés dans la végétation naturelle et ceci pour mieux discriminer ces étendues faiblement couvertes. Le résultat obtenu correspond aux savanes herbeuses à variantes sèches observées sur le terrain. Les tracés GPS et les points de contrôles (vérité terrain), viennent à leur tour appuyer ce résultat.

On a ensuite cherché à identifier les zones de cultures pluviales. Au contraire du berbéré, les cultures pluviales sont de faible superficie, et très morcelées. De surcroît, en date d'acquisition des scènes, les cultures pluviales étaient déjà récoltées, et les parcelles correspondantes présentaient donc une faible activité photosynthétique. Plusieurs classifications ont été tentées (Hypercube, ...), mais elles n'ont pas permis de discriminer efficacement les cultures pluviales des sols nus. Les parcelles ayant une forme géométrique

claire ont néanmoins pu être extraites de la classe des sols nus par analyse de la structure spatiale des images (Polygrid). Dans leur majorité néanmoins, les parcelles de cultures pluviales référencées à l'occasion des relevés qualitatifs présentent une forme géométrique diffuse et sont donc avérées difficiles à extraire.

Pour ce qui est des **faciès de végétation ligneuse**, deux méthodes ont été mises en oeuvre : la première est de type spectral et la seconde est de type textural.

Par analyse spectrale, plusieurs classifications de type supervisé (maximum de vraisemblance) basées sur les relevés floristiques quantitatifs ont été réalisées avec examen des matrices de confusion. Chaque groupe thématique a été identifié et soumis à une validation avec les relevés floristiques qualitatifs susceptibles de le représenter. Après validation, chaque groupe a été retiré de l'image afin de réduire sa confusion avec les groupes voisins lors du traitement suivant.

Si cette méthode s'est avérée efficace pour la mosaïque Est, son application n'a pas permis de discriminer un des faciès de végétation présent sur la mosaïque Ouest. Du point de vue topographique et pédologique, la mosaïque Ouest est très différente de sa voisine ; cette zone est occupée par de vastes étendues de sols ferrugineux sur cuirasse, formant des plateaux légèrement surélevés par rapport aux plaines d'inondation de la région et sur lesquels on rencontre essentiellement le faciès de savane arbustive à arborée à *Anogeissus leiocarpa*, *Combretum nigricans*, *Combretum glutinosum*, *Combretum collinum* avec îlots d'*Acacia ataxacantha* sur termitières. Caractérisé par une alternance « végétation peu dense – îlots de végétation dense », ce faciès présente une structure périodique dans l'espace, et nous avons testé un indice de texture pour les localiser : la transformée de Fourier.

L'indice de transformée de Fourier est un algorithme complexe et itératif qui se sert des valeurs des pixels pour calculer la fréquence qui caractérise le mieux les variations d'intensité entre les pixels le long d'un axe. L'image satellite est décomposée en fenêtres carrées qui définissent l'échelle de l'analyse et dans lesquelles l'indice est appliqué aux pixels suivant un axe de direction choisi. Cette application permet de caractériser l'agencement spatial des pixels dans ces fenêtres (et donc la structure spatiale des paysages) en termes de fréquence, et de classer l'image en fonction des valeurs de fréquence.

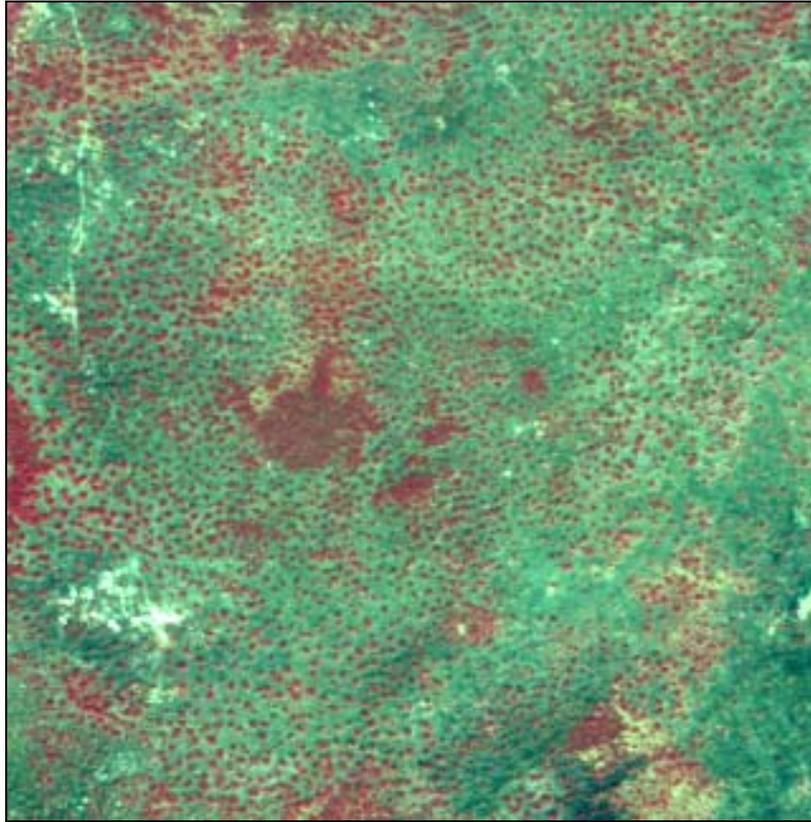


Fig. 7 : Extrait d'une zone de brousse à îlots

Ces « brousses à îlots » présentent une structure spatiale qui ne changent pas selon la direction (isotrope) et sont donc facilement détectables par la transformée de Fourier : leur mise en évidence n'a nécessité l'application de cet indice que suivant un seul axe et une seule direction dans les fenêtres.

Pour plus de détail sur l'utilisation de la transformée de Fourier dans le domaine de la caractérisation des structures spatiales des paysages, voir Couteron (2002) et Couteron *et al.*, (2005).

Annexe 8

Proposition d'arrêté pour modification du statut de la Réserve de Faune du Barh Salamat (Source : Plan de gestion du Parc National de Zakouma et sa périphérie - Agreco, 2007)

Annexe 8.1 Arrêté Portant Règlementation Intérieure de la Réserve de Faune du Bahr Salamat - (Version préliminaire)

Vu l'Ordonnance N°14/63 du 28 mars 1963 réglementant la chasse et la protection de la nature ;

Vu le Décret présidentiel N° 86T/EFC du 7 Mai 1963 créant le Parc National de Zakouma ;

Vu le Décret présidentiel N° 49/ T-EFC du 29 Février 1964 portant création d'une Réserve de Faune dite du Bahr Salamat ;

Vu Le Décret présidentiel n° 262 / PR.EF.PNR du 29 Février 1964 portant création d'une Aire de Chasse Contrôlée dite du Lac IRO à l'intérieur Réserve de Faune dite du Bahr Salamat.

Vuarrêté n°027

Article 1.

Les missions fondamentales de la Réserve de Faune du Bahr Salamat étant (1) d'assurer la conservation de la faune et (2) d'assurer la protection du Parc National de Zakouma, la Réserve de Faune du Bahr Salamat doit favoriser le développement durable fondé sur l'existence du Parc National de Zakouma. En conséquence :

- la Réserve de Faune du Bahr Salamat doit garantir que les processus de développements locaux qui s'y déroulent sont en adéquation avec les missions fondamentales du PNZ et s'appuient en particulier sur la gestion durable des ressources naturelles ;
- le développement local dans Réserve de Faune du Bahr Salamat doit spécifiquement prendre en compte la dépendance des populations animales du Parc National de Zakouma avec les espaces de la Réserve et garantir la possibilité de leur dispersion saisonnière, notamment *via* des corridors spécifiques ;
- les modalités d'usage des ressources naturelles dans la Réserve de Faune du Bahr Salamat sont définies dans le cadre d'une planification concertée du développement. En dehors de ce cadre et sous réserve d'une validation spécifique, la chasse et l'installation de nouveaux villages restent interdit.

Article 2.

Tous les villages, groupes de villages ou cantons de la Réserve de Faune du Bahr Salamat devront disposer d'un Plan de Développement Local qui sera élaboré de façon participative et concertée avec toutes les parties prenantes.

Article 3.

Il est créé une Unité de Coordination de la Réserve de Faune du Bahr Salamat dont les missions sont de :

- coordonner toutes les interventions dans la Réserve de Faune du Bahr Salamat ;
- s'assurer que ces interventions sont conformes aux missions de la Réserve de Faune du Bahr Salamat et s'intègrent dans des plans de développement locaux ;
- valider techniquement les plans de développement locaux ;
- faire approuver les plans de développement locaux par les structures déconcentrées du Plan d'Intervention pour le Développement Rural (Comités Régionaux d'Actions /Comités Départementaux d'Actions) ;
- mobiliser des partenaires du développement pour l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de développement locaux ;
- assurer une diffusion des informations à toutes les parties prenantes.

Article 4.

L'Unité de Coordination de la Réserve de Faune du Bahr Salamat est composée d'un Comité de Suivi et d'une Cellule Restreinte. La Cellule Restreinte constitue la structure opérationnelle de gestion de la Réserve de Faune du Bahr Salamat. Elle rend compte de façon régulière de son travail au Comité de Suivi qui informe le préfet et le gouverneur. Le Comité de Suivi est composé de 10 personnes répartis comme suit : le délégué régional de l'environnement, les chefs des Secteurs Préfectoraux de Faune et des Parcs nationaux d'Am Timan et de Melfi, le conservateur du Parc National de Zakouma, deux représentants des chefs de cantons, deux représentants des transhumants et deux représentants des agro-pasteurs sédentaires. La Cellule Restreinte est composée par le Chef de secteur d'Am Timan (ou de son représentant), du Conservateur du Parc National de Zakouma (ou de son représentant) et d'un représentant des organisations à la base.

Article 5.

La Réserve de Faune du Bahr Salamat doit garantir sous forme de corridors la conservation des espaces naturels utilisés par les populations animales lors de leurs déplacements saisonniers. Les limites de ces corridors seront établies de façon concertée avec les populations locales. Dans ces corridors, le développement local favorisera les activités de valorisation des ressources naturelles qui n'entraînent pas une disparition (ou dégradation) du couvert végétal.

Article 6.

Toutes les interventions dans la Réserve de Faune du Bahr Salamat doivent être compatibles avec ses missions. La construction d'infrastructures de désenclavements (route, piste, pont), industrielles (barrages, usines, etc.) de développement (dispensaires, etc.) et/ou la planification d'activités par tout projet de développement sont soumis à l'accord préalable de l'Unité de Coordination de la Réserve de Faune du Bahr Salamat. L'Unité de Coordination a le pouvoir de refuser une intervention des lors que cette dernière est contraire aux missions de la réserve et/ou ne s'inscrit pas dans les plans de développement locaux. Si le refus d'intervention n'est pas respecté, l'Unité de Coordination saisie les autorités compétentes de police

Annexe 8.2 Tableau synthétique reprenant les activités concernant la sécurisation des corridors biologiques (Agreco 2007).

Objectif à moyen terme	Activités	Plan de travail					Suivi et évaluation		
		Année	Lieu	Durée	Période	Maîtrise d'œuvre	Indicateurs des activités	Indicateur des objectifs à moyen terme	Source de vérification des objectifs à moyen terme
122 Sécuriser les axes de migration de la faune	1221 Matérialiser physiquement (bornage) les limites des corridors	2007	ZP	1 mois	Saison sèche	PNZ (service Logistique + Protection et Surveillance + Opérateur privé)	Présence de bornes délimitant les corridors	Le continuum de végétation naturelle dans les 2 corridors est maintenu (pas de zones défrichées)	Rapport de patrouille du service Protection et Surveillance et du service Eco-développement + Images satellites/aériennes (ULM)
	1222 Faire valider juridiquement les dispositions réglementaires des corridors	2008	N'djamena	2 mois	2 ^{ème} trimestre	PNZ (Direction) + DCFAP	Texte juridique approprié signé		
	1223 Informer les populations sédentaires et transhumantes (limites règles)	2007-2008	ZP, Am timan	6 mois	Saison sèche	PNZ (Direction) + Autorités locales	Réunion avec les représentants des populations sédentaires et transhumantes		
	Vérifier le respect des règles (notamment intégrité du couvert ligneux)	2007-2011	ZP	1 mois	Saison sèche	PNZ (Service S&P) et Autorités locales	Nombre de patrouilles (et survols ULM) dans les corridors		

**La conservation de la Nature en Afrique Centrale entre théorie et pratiques.
Des espaces protégés à géométrie variable**

***Wilderness Conservation in Central Africa, from Theory to Practices.
Looking for Flexible Protected Areas***

Résumé :

Cette thèse propose une analyse des projets intégrant conservation de la faune sauvage et développement en Afrique centrale, dans la mouvance des approches participatives qui se sont développées à partir des années 1980 au sein de projets de coopération multilatérale.

Nous mettons en évidence la représentation des espaces à enjeux de conservation qui domine très nettement le paysage de la conservation intégrée. Cette représentation est produite sur la base d'une opposition de type centre/périphérie entre les espaces naturels à conserver et les aires de production attenantes. Elle génère des modèles de développement et de gouvernance locaux stéréotypés, ainsi que des approches de zonage en profond décalage avec les pratiques locales, notamment en termes de gestion foncière. C'est également cette représentation territoriale centripète qui est à l'origine de rapports de force et de conflits récurrents dans la gestion des aires protégées. Ces jeux de pouvoir s'érigent en obstacle à la participation active des communautés locales aux actions de conservation.

Nous illustrons notre propos à partir d'une lecture critique de la rhétorique qui s'est construite autour des paradigmes du Développement Durable appliqués à la conservation de la biodiversité et sur la base de l'expérience de plusieurs projets de terrain mis en œuvre en Afrique centrale. Nous nous appuyons particulièrement sur l'étude de cas du parc national de Zakouma (Tchad) et sur son dispositif d'aménagement du territoire, caractéristique des pratiques conservacionnistes en Afrique centrale.

Mots clés : Afrique Centrale, Projet de Conservation, Représentation, Communautés locales, Aire protégée, Gouvernance locale, Zakouma

**Thèse de GEOGRAPHIE soutenue le 30 Mars 2010 par Aurélie Binot,
sous la Direction de Roland Pourtier**

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Unité Mixte de Recherche 8586 PRODIG
Pôle de recherche pour l'Organisation
et la Diffusion de l'Information Géographique
2, rue Valette - 75005 Paris



CIRAD - Département Environnements
et Sociétés (E.S.)
Unité propre de Recherche 22 AGIRs
Animal et Gestion Intégrée des Risques
Campus international de Baillarguet
TA C 22/E - 34 398 Montpellier cedex 5

